




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXIII

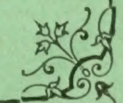
1er TRIMESTRE 1884

SOMMAIRE :

VENDOME

Typographie Lemercier & Fils

1884

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU VENDOMOIS

23e ANNÉE — 1er TRIMESTRE

JANVIER 1884

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 10 janvier 1884, à deux heures.

Étaient présents au Bureau :

MM. Gervais Launay, président; Isnard, vice-président; Soudée, secrétaire; G. de Trémault, trésorier; Nouel, bibliothécaire - archiviste ; L. Martellière, conservateur ; Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire ;

Et MM. le Dr Brocheton ; L. Buffereau ; de Chaban ; Delpon : Deniau; Dunoyer; Duvau ; Dr Hème; P. Lemercier; Malardier ; l'abbé Métais ; Thillier.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Il est procédé à l'installation des membres du Bureau nommés à la réunion générale du 11 octobre 1883, conformément aux statuts.

Le Bureau pour l'année 1884 est ainsi composé :

MM. G. Launay, *président ;*
Isnard, *vice-président ;*
Soudée, *secrétaire ;*
G. de Trémault, *trésorier ;*
L. Martellière, *conservateur ;*
Nouel, *bibliothécaire-archiviste ;*
A. de Lavau ;
de Rochambeau ;
Charpentier ;
Chanteaud.
l'abbé Roulet ;
Ch. Chautard.

M. le secrétaire fait connaître les noms des membres admis par le Bureau depuis la séance du 11 octobre 1883 ; ce sont :

MM. Godin, notaire à Pezou ;
Capval, juge à Vendôme ;
G. Pineau, avocat à Paris.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de la Société.

COMPTES DE L'ANNÉE 1883.

RECETTES ORDINAIRES

Avoir en caisse au 1er janvier 1883	443 f	42
Cotisations recouvrées pendant l'année 1883 . . .	1668	»
Prix de diplômes délivrés	6	»
Vente de Bulletins	4	50
Intérêts de fonds placés	15	»
Boni sur frais de recouvrements de cotisations . .	2	85
Total des Recettes ordinaires. .	2139	77

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Subvention du Conseil général	300	»
Allocation de la ville de Vendôme, pour l'entretien du Musée (Pour mémoire, 300 fr.)	»	»
Total des Recettes extraordinaires . .	300	»

Recettes ordinaires . . .	2139	77
Recettes extraordinaires.	300	»
TOTAL général des RECETTES.	2439	77

DÉPENSES ORDINAIRES

Restes à payer sur 1882	36	10
Frais d'administration	247	13
Entretien du Musée. Allocation de la Ville (Pour mémoire, 300 fr.)	»	»
Abonnements et achats pour la bibliothèque. . . .	50	»
Impression et brochage du Bulletin	1592	70
Frais de planches	86	15
Fouilles et recherches.	»	»
Dépenses imprévues (Souscription à la statue de Chanzy)	25	25
Total des Dépenses ordinaires. .	2037	33

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

Versement de fonds déposés à la Caisse d'épargne.	400	»
Dépenses ordinaires.	2037	33
Dépenses extraordinaires . .	400	»
TOTAL des DÉPENSES . .	2437	33

BALANCE

Recettes	2439	77
Dépenses	2437	33
Excédant des Recettes en caisse . .	2	44

A la suite de cette lecture, M. le Président demande si quelqu'un a des observations à faire sur les comptes de 1883. L'assemblée adopte ces comptes, et en donne quittance définitive à M. le Trésorier. Celui-ci donne ensuite lecture du budget de 1884.

BUDGET DE 1884

RECETTES

Première Section

Avoir en caisse au 1er janvier 1882.	2	44

Deuxième Section

Recettes ordinaires

Cotisations de l'exercice 1884 et arriérées	2245	80
Allocation de la ville de Vendôme pour le Musée	»	»
(Pour mémoire, 300 fr.).	»	»
Intérêts de fonds placés	15	»
Vente de bulletins et diplômes	10	»
Total des Recettes ordinaires . .	2270	80

Troisième Section

Recettes extraordinaires

Subvention du Conseil général	300	»
Total des Recettes extraordinaires.	300	»

Avoir en caisse.	2	44
Recettes ordinaires . . .	2270	80
Recettes extraordinaires.	300	»
TOTAL général des RECETTES . .	2573	24

DÉPENSES

Première Section

Dépenses ordinaires.

Restes à payer sur 1884	209	60
Frais d'administration	250	»
Bibliothèque de la Société, achats, reliures, abonnements	100	»
Impression du Bulletin, planches et brochage. . .	1700	»
Fouilles et recherches	100	»
Dépenses imprévues	50	»
Entretien des collections. Allocation de la Ville (Pour mémoire, 300 fr.) . .	»	»
Total des Dépenses ordinaires . .	2409	60

Deuxième Section

Dépenses extraordinaires

Travaux de consolidation à Lavardin	200	»

Dépenses ordinaires. . . .	2409	60
Dépenses extraordinaires .	200	»
TOTAL général des Dépenses. .	2609	60

BALANCE

Dépenses	2609	60
Recettes	2573	24
Excédant des Dépenses du budget de 1884 .	36	36

Le budget de 1884 est voté à l'unanimité.

A la suite de cette lecture, le Trésorier fait connaître à l'assemblée que le Bureau a reconnu qu'avec nos ressources ordinaires nous pourrons marcher cette année encore, mais qu'il faudra, en octobre prochain, au moment des élections du Bureau, proposer à la réunion générale une *augmentation de cotisation.*

Un rapport détaillé sera présenté pour justifier cette mesure inévitable. Nous espérons que les membres qui ont bien voulu soutenir jusqu'à présent la Société Archéologique du Vendômois ne reculeront pas devant un petit sacrifice, pour ne pas perdre le fruit de vingt années de travail.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 11 octobre 1883

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

NOUS AVONS REÇU :

De M. le Marquis DE NADAILLAC :

Un lot d'échantillons de POTERIES PRÉHISTORIQUES, trouvées dans des *pueblos* de l'Utah (Etats-Unis de l'Amérique du Nord), récemment fouillés par M. Barker. On s'accorde généralement à les regarder comme très anciens, mais on n'a sur ces gisements aucune donnée précise. Le territoire de l'Utah, avant d'être occupé par les Mormons en 1847, n'avait jamais été conquis par les Européens. Nous renvoyons pour plus de détails au beau livre du Marquis de Nadaillac lui-même sur L'AMÉRIQUE PRÉHISTORIQUE.

L'ornementation de ces poteries consiste en bandes noires sur fond blanc, disposées en lignes presque toujours horizontales, quelquefois obliques ou croisées, et seulement à l'intérieur. L'extérieur est lisse ; un échantillon porte cependant à la surface extérieure une sorte de rayure en relief ; un autre présente aussi une série d'écailles d'une faible saillie. La terre en est fine, et la fabrication régulière dénote un art assez avancé. Un morceau de vase rouge rappelle même un peu les poteries dites *samiennes*. Tous les fragments sont de trop faible dimension pour qu'on puisse reconnaître sûrement la forme primitive de ces vases ; ils semblent pourtant avoir appartenu à des coupes plus ou moins évasées.

De M. le Vicomte de Nadaillac, capitaine adjudant-major au 101e de ligne :

Une collection de SILEX TAILLÉS recueillis aux environs de l'Oued-Gabès et de l'Oued-Alouba, deux rivières voisines du camp de Raz-el-Oued (Tunisie).

Tous ces silex, trouvés par le donateur lui-même, et dont l'authenticité ne peut être suspectée, sont extrêmement intéressants comme points de comparaison avec nos instruments européens. Nous y retrouvons, en effet, les types usités dans les diverses contrées et surtout en France, la pointe de Moustier, les grattoirs et perçoirs de la Madeleine, les lames avec et sans retouches, les petits éclats retouchés au dos seulement, les pointes de flèches amygdaloïdes et à ailerons, etc. Cette dernière série est digne d'attention, bien que quelques pièces en soient incomplètes ; les spécimens en sont de très petite dimension et d'une remarquable perfection de travail. Un, entre autres, offre un type assez rare, croyons-nous : les ailettes, au lieu de s'écarter latéralement ou de retomber vers le pédoncule, remontent dans le sens de la pointe, et offrent la disposition d'un fer de hallebarde du XVIe siècle. Plusieurs ébauches à divers états d'avancement sont curieuses à examiner, au point de vue des procédés employés dans le travail de la taille. La pierre mise en œuvre est toujours le silex avec ses variétés de nuances, dont certaines rappellent celle de l'onyx.

Cette jolie collection formera un appoint précieux aux silex d'origine africaine, dons de MM. Bourgeois et de Maricourt, que possédait déjà notre Musée.

De M. Ch. Chautard, notre collègue :

Une longue bande autographiée représentant une grande CAVALCADE qui eut lieu à Vendôme le 4 mars 1875, jour de la mi-carême, et dont les Vendômois conservent encore le souvenir. Elle avait été organisée par le 10e chasseurs, encore aujourd'hui en garnison à Vendôme, et le colonel du régiment, M. Alleaume, en dessina et autographia lui-même les scènes variées, dont la double file offre un développement total de 5m,40. — Les dessins de M. Alleaume ne manquent ni de verve ni de vérité, et dénotent surtout une étude approfondie du cheval.

Le PROGRAMME, illustré de fines gravures à l'eau-forte,

d'une représentation dramatique donnée à Vendôme le 15 avril 1877, encore par le 10e régiment de chasseurs. Les gravures sont aussi dues au burin délicat de M. le colonel Alleaume.

L. M.

II. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

Conseil général de Loir-et-Cher, session d'août 1883.

P. 80, on lit, au chapitre X du budget pour 1884 : Subvention à la Société Archéologique du Vendômois, 300 fr.

Vers la fin du volume, on trouve, au *Rapport sur les Archives de Loir-et-Cher, pour 1883,* par M. Fernand Bournon, archiviste, des renseignements intéressants sur l'inventaire des titres de la collégiale Saint-Georges de Vendôme. L'archiviste constate que, malheureusement, « les documents les plus précieux pour l'histoire de l'établissement ont été détruits. La série L contient un inventaire dressé au mois d'août 1790, qui donne une idée des richesses perdues pour notre dépôt. » Suit la liste des principales pièces.

De M. le marquis de Nadaillac :

L'Art Préhistorique en Amérique (Extrait de la *Revue des Deux-Mondes,* livraison du 1er novembre 1883).

Du même :

Nouvelles Découvertes préhistoriques aux Etats-Unis (Extrait du Bulletin de la Société d'Anthropologie (séance du 17 mai 1883).

En 1882, les fouilles aux Etats-Unis ont été importantes et fructueuses ; une souscription montant à près de 20,000 francs, en grande partie couverte par les dames de Boston, a permis d'entreprendre des recherches sous des mounds et des kjokkenmoddings encore inexplorés. Les découvertes les plus intéressantes ont eu lieu dans l'état d'Ohio, où l'on a exploré un grand nombre de puits remplis de cendres (ash-pits), dont on ne connaît pas encore l'usage d'une façon certaine. Mais la plus curieuse de toutes est celle du district d'Anderson, où l'on a fouillé

des mounds contenant un autel central et des millions d'ornements d'un travail jusqu'alors inconnu, en pierre, en métal, en os, coquilles, etc.

De M. l'abbé Robert Charles :

Horloges ou cadrans solaires du Maine. Le Mans, 1883. Broch. de 6 pages.

Dès l'année 1378, la ville d'Argentan avait une horloge publique. Dans la cathédrale du Mans, une horloge donnée par le cardinal de Luxembourg à la fin du XV[e] siècle, marquait à la fois l'heure, le jour, la semaine, le mois, l'année, la saison, le lever et le coucher du soleil et de la lune, le nom des planètes, etc., et de petits personnages venaient aux heures sonner un joyeux carillon. Elle fut détruite au XVI[e] siècle, sous prétexte qu'elle amusait trop les populations. Saint-Calais et d'autres petites villes avaient au XVII[e] siècle leurs horloges ; mais les cadrans solaires, plus faciles à établir, étaient plus nombreux, aussi bien sur les monuments publics que dans les maisons particulières.

II. — Par envoi du Ministère de l'Instruction publique :

Journal des Savants. Cahiers de septembre à décembre 1883.

Comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences. (Suite.)

Revue des Travaux scientifiques. Travaux publiés en 1882. Tome III, N[os] 5, 6 et 7.

Répertoire des Travaux historiques pour l'année 1882. Tome deuxième, N[o] 2.

III. — Par envoi des Sociétés savantes ou des Revues. — Dons et Échanges :

Rapport annuel de l'Institution Smithsonienne pour 1881. — Washington, 1883.

Annuaire de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie. Tome IV, 2[e] livraison, 1874.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2[e] et 3[e] trimestres 1883.

Au 3e trimestre, on trouve une étude de la bataille de Poitiers-Maupertuis (1356), par le colonel Babinet. Etude attentive et nouvelle de la trop fameuse défaite où le roi Jean fut fait prisonnier avec son jeune fils Philippe, appuyée sur l'examen des lieux eux-mêmes et les documents écrits.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. 1883. Table des dix premiers volumes.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1883, 37e volume. — Anecdotes sur les ducs de Bourgogne dans la seconde moitié du XIVe siècle, par Max-Quantin ; extraits des registres des comptes de recettes et dépenses déposés aux archives de la Côte-d'Or, etc.

Bulletin de la Société d'Emulation du département de l'Allier. Tome XVII, 1re livraison, 1883. — Etablissement du régime municipal en Bourbonnais ; Matériaux pour la Flore de l'Allier ; Etudes et découvertes numismatiques, etc.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. IVe volume, 4e livraison, octobre 1883.

Le plus important travail de ce trimestre est *L'Epoque néolithique dans le bassin de la Charente,* par M. E. Maupas, pages 200 à 222. Un autre article, signé M. A., met spirituellement en garde les collectionneurs contre les ruses des faussaires et les produits de l'atelier *néolithique* d'Etray.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Paris. Tome V (3e série), 1882, 5 fascicules.

Tome VI, 1883, 1er, 2e et 3e fascicules.

Séance du 2 février 1882 : *De l'époque moustérienne dans le Drouais (Eure-et-Loir).*

A la séance du 16 mars 1882, M. de Ujfalvy donne communication d'un voyage entrepris par lui dans l'Himalaya occidental. Ses récits donnent lieu à une intéressante discussion sur la polyandrie au Thibet et spécialement chez les Koulous. Cette question est reprise à l'une des séances suivantes par M. de Beauregard, auteur d'un voyage dans l'Asie centrale, Kachmir et Thibet, ainsi que celles d'autres pratiques singulières pour nos yeux délicats d'Européens trop civilisés. A la séance du 18 jan-

vier 1883, M. de Ujfalvy reprend l'exposé des faits relatifs à la polyandrie, en signalant cette particularité étrange, que dans certains villages du Thibet la polyandrie existe concurremment avec la polygamie, particularité qu'il faut attribuer à des raisons purement économiques.

M. de Mortillet (18 mai 1882) donne communication de l'état des travaux de la commission formée pour la conservation des monuments mégalithiques. Elle a pu, avec de faibles ressources, préserver de la ruine les groupes les plus remarquables du Finistère, entre autres à Lokmariaquer le grand dolmen désigné sous le nom de *table des marchands*, et le fameux menhir, le plus grand monolithe connu, malheureusement renversé par la foudre et brisé en trois morceaux.

M. le marquis de Nadaillac, à la séance du 7 décembre 1882, dépose sur le bureau son ouvrage sur l'*Amérique préhistorique,* dont nous avons déjà signalé l'importance et l'intérêt.

A la séance du 19 octobre 1882, les observations faites sur les individus de la tribu des Galibis amenés au Jardin d'Acclimatation de Paris, font naître la discussion sur la pratique de la *convade,* c'est-à-dire l'usage d'après lequel le mari, après l'accouchement de sa femme, se met au lit pendant plusieurs jours pour recevoir les félicitations de ses amis (p. 634). Dans plusieurs des séances suivantes, la discussion s'est continuée sur le point de savoir si cette singulière pratique avait été réellement imitée en Europe et notamment chez les Basques. Nous pencherions volontiers pour l'affirmative ; c'était pour l'homme une sorte de reconnaissance officielle de sa paternité. Un dicton, populaire autrefois dans nos pays du Centre, et qu'on appliquait ironiquement à l'individu se dorlottant sans motif, faisait allusion à cet usage, sans doute fort ancien et depuis longtemps disparu : « Servez Godard, sa femme est en couches. »

Signalons enfin (séance du 4 janvier 1883) les sortilèges et maléfices dans l'Italie méridionale, par M. de Maricourt. La croyance aux sortilèges des jeteurs de sort et à l'influence du *mauvais œil* tend, en Italie aussi bien qu'en France, à s'effacer de plus en plus, et il est intéressant de recueillir les derniers vestiges de ces superstitions. On voit aussi que la crédulité populaire est à peu près la même en tous pays.

L. M.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes. Tome VIII, 1882.

Parmi les articles qui n'intéressent pas spécialement la région, signalons l'amusant article de M. Brun, intitulé *Le Bibelot* (p. 23), pour prouver l'utilité des recherches archéologiques, et le mémoire sur les *Insectes comestibles,* traduit de l'italien (p. 84).

Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. Tome VIII, 1er et 2e fascicules 1883.

Savant mémoire de M. J. Iudycki, ingénieur des mines, sur l'*Origine inorganique des combustibles minéraux* avec planches.

Bulletin de la Société Dunoise. N° 58, octobre 1883.

M. Ch. Cuissard, dans un article intitulé *Lorrez-le-Bocage,* démontre que le nom de Lorrey, cité dans l'*Histoire de l'abbaye de Bonneval,* doit s'écrire Lorrez, et qu'il ne peut appartenir à Lorris-en-Gâtinais, localité célèbre par la coutume de ce nom, mais bien à Lorrez-le-Bocage (Seine-et-Marne), près de Château-Landon.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. N° 164, novembre 1883. — (Lettres de saint Yves, CCVI à CCXXXI.)

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine. Tome VI, 1er et 2e trimestres de 1883.

Mémoire de Mgr Barbier de Montault sur le *Rateau à trois cierges de la cathédrale de Tours,* pièce unique en France, qui ne remonte qu'au XVIIIe siècle, mais qui en remplaçait une autre du moyen âge. Communications de M. Palustre au sujet du beau château de Montgauger, détruit en mars 1883 par l'incendie et sur les manuscrits volés à la bibliothèque de Tours. Notice nécrologique sur M. Ernest Mame.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin. Tome XXX, 2e livraison (1883).

Cette livraison est consacrée à la publication de documents historiques concernant la Marche et le Limousin.

Bulletin de la Société Philomatique de Paris. 7e série, tome VII,

1882-1883. — Etudes de haute érudition sur divers points des sciences mathématiques et naturelles.

IV. — Abonnements et Acquisitions :

Flore de Loir-et-Cher, par M. A. Franchet. Livraisons 16 et 17.

Bulletin Monumental. 5e série, tome II, Nos 5, 6 et 7, 1883.

N° 5. — Reprise des recherches du baron de Rivières sur les *Inscriptions et devises horaires.* — *Le Camée antique de la bibliothèque de Nancy,* par M. L. Germain. — *La Tour centrale de la cathédrale de Bayeux,* par M. A. de Dion.

N° 6.— *La Vierge de la Sauvetat* (Puy-de-Dôme), par M. Léon Palustre (Planches). Cette œuvre précieuse de l'art des émailleurs de Limoges au XIVe siècle, exécutée en 1319 par l'ordre d'Eudes de Montaigut, prieur de l'Hopital pour la langue d'Auvergne, est arrivée jusqu'à nous presque sans restaurations ; quoiqu'elle ne soit pas un produit unique, son existence n'avait pas été signalée jusqu'ici.

N° 7. — *Le Trésor de la basilique de Mouza* (suite), par Mgr Barbier de Montault. — *L'ancienne cathédrale de Rennes au XVIIIe siècle* (fin), par M. L. Palustre. — *Restauration des vitraux de l'église de Sobre-le-Château (Nord),* par M. E. Hucher. Ces belles verrières ont été restaurées à la fabrique du Carmel, au Mans, par MM. Hucher père et fils. Elles représentent deux scènes distinctes, la Passion du Christ et le Jugement dernier. Elles sont d'une superbe exécution, et portent la date de 1532. Une planche à une grande échelle montre la disposition primitive du vitrail de la Passion, disposition qu'il n'a pas été malheureusement possible de rétablir dans l'église de Sobre-le-Château.

Revue Archéologique. 1883, juillet, août et septembre.

Voir, dans le Numéro d'août, un article de M. A. F. Lièvre (*Les Huîtres nourries en eau douce dans l'ancienne Aquitaine*), ainsi qu'une lettre de M. Breuillat, qui prouve que les Romains étaient plus forts que nous en pisciculture.

Voir aussi, dans le Numéro de septembre, l'*Exploration des*

terrains tertiaires de Thenay, par M. Abel Maître. Tout en respectant les conclusions de ce rapport, nous ferons observer pourtant qu'il date du 1er juillet 1873, et que l'auteur n'avait pas vu les découvertes postérieures de l'abbé Bourgeois, exposées en 1878, et acquises depuis par la Société d'Anthropologie. Quelques-unes de ces pièces sont reproduites dans la planche jointe à l'article de M. Ch. Bouchet, dans notre dernier Bulletin.

Matériaux pour l'Histoire de l'Homme. 1882, 7e-11e livraisons.

E. N. & L. M.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

NOTE

SUR LE

DOLMEN RÉCEMMENT DÉCOUVERT

A FRÉTEVAL

Par M. G. Launay.

—

Messieurs,

Au mois de janvier 1883, nous fûmes prévenus par l'un de nos plus zélés sociétaires, M. Bonnin, instituteur à Fréteval, de la découverte d'un nouveau dolmen, situé à la limite des communes de Pezou et de Fréteval.

Ce dolmen est distant de 23 mètres à l'est du ruisseau de Fontaines, de 50 mètres au nord de la rivière du Loir, et entre cette dernière et le chemin de fer de Vendôme à Paris, près du passage à niveau de Fontaines. Il longe un chemin bas très peu fréquenté, venant de Pezou (1), et dépend de la commune de Fréteval. A 300 mètres au N.-E., on en rencontre un autre, dont la table et les supports sont renversés. M. de Pétigny, dans l'*Histoire Archéologique du Vendômois*, en donne la description, sur laquelle nous reviendrons plus loin.

M. Bonnin, se trouvant pour la première fois en présence d'une réunion de pierres presque entièrement re-

(1) Ce chemin, avant l'établissement de la route nationale actuelle, était le seul suivi entre Pezou et Frèteval.

couvertes de broussailles, qui jusque là les avaient complètement soustraites à la vue, ne tarda pas, après les en avoir débarrassées, à juger de l'importance de sa découverte.

A l'aspect de rigoles assez profondes se dirigeant vers une cavité située à l'extrémité de la pierre principale, M. Bonnin avait subi l'influence de la description du dolmen voisin faite par M. de Pétigny.

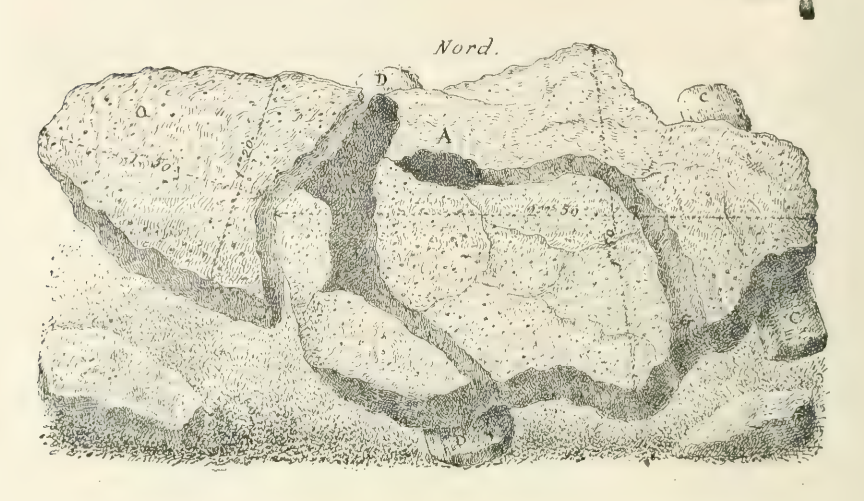
Il s'était demandé, à première vue, s'il ne se trouvait pas en présence de l'une de ces prétendues pierres à sacrifices, dont la croyance était admise à l'époque déjà éloignée où ces questions n'avaient pas encore été suffisamment étudiées.

M. de Pétigny, en effet, avait cru voir dans le dolmen de Fréteval un autel à sacrifices, « sur lequel, dit-« il, on égorgeait les victimes à la partie la plus haute « de la table, sensiblement inclinée, et dont le sang « coulait vers la partie inférieure dans une excavation « en forme de bassin destinée à le recevoir. Une rigole « y conduisait directement le sang, où les prêtres le pui-« saient pour s'en frotter les mains et le visage. »

On a abandonné depuis longtemps cette étrange interprétation, que l'examen attentif de nombreux dolmens n'a pu justifier en aucune façon, et contre laquelle nous n'avons cessé de protester.

Lors d'une visite faite sur les lieux, le 21 juin 1883, assisté de MM. A. de Trémault, Nouel et Bonnin, il nous a été possible de déterminer exactement la nature de ce dolmen, dont nous donnons ci-après le dessin. La table de ce monument mégalithique mesure $2^{m}50$ de long sur $1^{m},50$ de large, et $0^{m},45$ d'épaisseur. Elle est orientée de l'E. à l'O., avec une légère inclinaison vers ce dernier point, et montée sur deux rangées de supports CC et DD, excédant la table, qu'une cavité naturelle en A traverse complètement, et ne permet pas de croire à un bassin susceptible de contenir un liquide quelconque.

Une dépression sensible et irrégulière vient aboutir à cette table en partant du point G. Une autre dépression se termine en I, dans une cavité large et profonde, que la mousse remplissait entièrement.



La nature de cette pierre est une sorte de poudingue des plus durs, présentant à la surface des inégalités prononcées. A l'Ouest, un fragment O semble avoir été détaché du bloc principal, qui formait alors une longueur de 4^{m},50, avec un certain nombre de pierres dispersées autour (1).

Quoi qu'il en soit, le dolmen de Fréteval, qui vient grossir la liste des monuments mégalithiques de la vallée du Loir, mérite d'attirer l'attention. Sachons gré à notre zélé collègue M. Bonnin de nous l'avoir signalé.

(1) Le climat s'appelle les Louettes, et dépend de la ferme de *Lormois*, ancien fief et propriété de M. le duc de La Rochefoucauld.

SUR UNE DÉCOUVERTE

D'OSSEMENTS FOSSILES

DE LA PÉRIODE QUATERNAIRE

Faite à SARGÉ (Loir-&-Cher)

Par M. E. Nouel,

Professeur de Physique au Lycée.

Etant à Mondoubleau au mois de septembre 1881, j'appris de M. L. Legué, membre de notre Société, qu'il avait été trouvé des ossements fossiles dans des sables à Sargé. Cette découverte résultait de l'ouverture d'une carrière faite en haut de la côte qui fait face à Montmarin, et près de la route de Saint-Calais, par M. Michon, entrepreneur, dans le but de fournir du sable pour les travaux de construction de la nouvelle ligne du chemin de fer de Brou à Bessé par Mondoubleau ; je ne pus en savoir davantage à ce moment.

Au mois d'avril suivant (1882), étant à Orléans, je lus au *Bulleten de la Société Géologique de France*, 3e série, tome x, p. 47 (séance du 21 novembre 1881), la note suivante :

« M. Meugy présente à la Société, de la part de son fils, ingénieur des ponts et chaussées à Chartres, un fragment de dent d'*éléphant*, trouvé dans une carrière de sable ouverte à peu de distance au sud-est de Mondoubleau (Loir-et-Cher), à proximité du chemin de fer en construction de Brou à Bessé.

« Ce fossile a été remis par un ouvrier à un conduc-

teur des travaux. — La carrière de sable est à l'altitude de 155^{m}, la cote du fond de la vallée étant de 100^{m}.

« M. Vasseur fait remarquer que cette dent est incontestablement une dent d'*elephas primigenius.* »

Ceci devenait plus positif; on avait donc trouvé à Sargé des restes du célèbre *mammouth* de Sibérie, le grand éléphant de la période quaternaire.

Les relations avec Mondoubleau étant rares et difficiles, je n'eus pas d'autres nouvelles de cette découverte jusqu'aux premiers mois de 1883, époque à laquelle M. Bouchet me mit en main le N° du 15 décembre 1882 du *Bulletin des Agriculteurs de France,* que venait de lui prèter M. Thillier, et où se trouve (p. 480) une note intitulée *Paléontologie,* par M. G. Gsell.

Ce M. Gsell, vétérinaire à Mondoubleau, avait adressé à la Société, dont il fait partie, une relation des découvertes paléontologiques faites à Sargé, et le comité de rédaction, ne voulant pas décourager son zélé correspondant, déclare insérer sa communication, quoique traitant un sujet *en dehors de ses études,* en ajoutant qu'il lui laisse la responsabilité des opinions scientifiques émises dans son article.

J'en extrais les renseignements suivants : « Des fouilles faites à Sargé ont permis à M. l'ingénieur Vinot de découvrir des vestiges de grands mammifères : mammouth, grand hippopotame, grand bœuf, *élan* (faux), hyène des cavernes, cheval, renne, ours gigantesque....

Les ossements trouvés sont :

Pour le *mammouth :* plusieurs dents molaires, un fragment d'os iliaque, et deux tibias mesurant 0^{m},32 de circonférence à la partie moyenne (environ 0^{m},10 de diamètre).

Hippopotamus major : de massives vertèbres cervicales (atlas et axis).

Bos primigenius : màchoire brisée, vertèbres dorsales, un fémur, etc.

Elan (*cervus megaceros*) [sic] (1) : 2 os frontaux surmontés de fortes chevilles osseuses, servant de supports à des bois gigantesques.

Hyena spelæa : deux mâchoires, avec molaires tranchantes.

Cheval actuel (*equus caballus*) : extrémité du maxillaire inférieur, garni de ses incisives. (Sujet d'environ 18 ans, d'après l'usure des dents, ajoute M. Gsell, dont la compétence ici est indiscutable).

Renne : nombreux ossements.

Ursus spelæus : l'extrémité d'une patte complètement pétrifiée (!) (2).

Enfin l'auteur de l'article ajoute que ces ossements ont été reconnus par les professeurs du Muséum de Paris.

Cela devenait tout à fait grave ; la découverte de Sargé prenait des proportions *gigantesques,* comme celles des animaux dont on avait exhumé les débris. Aussi, M. Bouchet, avec l'émotion communicative que nous connaissons tous, m'adjura de faire une enquête et un rapport sur cet événement géologique qui intéressait le Vendômois. Il me poussait du côté où je penchais.

Le 1er avril 1883, j'étais à Mondoubleau, et M. Legué me conduisait chez M. Vinot, chef de section du chemin de fer, qui était le détenteur de presque toutes les pièces trouvées dans la sablonnière de Sargé. Nous trouvâmes bien M. Vinot, en chair, mais *sans os !* Il avait emporté toutes les richesses dont M. Gsell avait

(1) M. Gsell a fait ici confusion. Le cerf aux bois gigantesques est une espèce disparue, qui n'a aucun rapport avec l'*élan,* grand cerf qui habite encore le nord de notre hémisphère (Europe, Asie, Amérique).

(2) Les géologues sont obligés ici d'user largement de la réserve du Comité de rédaction, qui laisse à l'auteur toute la responsabilité de ses opinions scientifiques.

fait l'inventaire, à Paris d'abord, où il les avait montrées aux professeurs du Muséum, qui les avaient déterminées. Il avait *noblement* résisté aux demandes séductrices desdits professeurs, qui l'avaient sollicité, au nom de la science et de la France, de leur laisser quelques pièces pour la grande collection du Muséum, et il avait tout emporté chez lui (à Saumur, paraît-il).

Le désappointement fut grand. J'avais espéré voir d'abord, et peut-être obtenir quelque chose pour notre Musée ; je n'avais pas même le supplice de Tantale.

M. Vinot me confirma par ses récits l'exactitude de la liste précédente, publiée dans le *Bulletin des Agriculteurs* ; après m'avoir fait venir dix fois l'eau à la bouche, il me fit monter dans une chambre haute, pour me faire voir (à titre de *réjouissance,* sans doute) quelques os peu importants qui y étaient restés. Je pus donc manier quelques-uns de ces restes d'animaux, disparus pour la plupart, et l'intérêt de ce qui m'était présenté comme *rebut* me fit d'autant plus regretter de n'être pas venu plus tôt, lorsque les belles pièces y étaient encore.

Je me rappelle avoir vu le maxillaire de cheval cité plus haut ; les 2 bases des bois d'un *cervus megaceros,* de la grosseur du poignet ; quelques vertèbres de...... ; des fragments d'os longs, indéterminables comme espèces.

M. Vinot me fit voir enfin sa fameuse *patte d'ours* pétrifiée. C'était simplement un échantillon de grès, à formes arrondies et sillonnées, simulant assez bien une griffe gigantesque.

Les personnes peu au fait de la question des fossiles se laissent souvent prendre à ces échantillons soit de grès, soit de silex noir, blond ou blanc, dont les formes capricieuses simulent soit des ossements, soit des parties animales. Je ne parle même pas de ces silex qui figurent à s'y méprendre des poires et surtout des *figues* ; ce sont des *polypiers* silicifiés qui sont

réellement des fossiles. Il faut se persuader que la fossilisation des débris végétaux et animaux ne peut se faire que *dans l'eau*. A l'air, tout se décompose et retourne en poussière. Par conséquent, ne peuvent se trouver à l'état fossile que les parties organiques qui résistent longtemps à l'action de l'eau. Pour les végétaux, ce sont les *bois* qui peuvent se silicifier complètement dans les eaux convenables ; pour les animaux, ce sont les *os* des squelettes, les mâchoires et surtout leurs dents, qui se conservent ; ce sont les coquilles calcaires des mollusques, les polypiers, etc. ; mais aucune trace de partie molle ne peut subsister dans l'eau, ni, par conséquent, être conservée.

Et cependant le fameux éléphant de la période quaternaire, le *mammouth,* nous a laissé quelques-uns de ses monstrueux représentants entièrement conservés en chair et en os, dans les glaces de la Sibérie. Déjà, à plusieurs reprises, sur les bords des grands fleuves qui traversent ces régions désolées, on a vu, détachées par les crues, des blocs de terre gelée qui, en fondant, ont amené à jour un éléphant entier, couvert de sa peau, et dont la chair a été dévorée par les carnassiers du lieu. Cette espèce, plus grande que l'éléphant des Indes, avait le corps couvert d'une laine brune très épaisse, et portait sur le cou et d'autres parties du corps de longs crins. Elle a habité toute la région Nord de l'ancien continent, et la découverte dont je viens de vous entretenir prouve que ce gigantesque pachyderme se promenait dans les forêts qui occupaient la place où est aujourd'hui Sargé !

Le savant, dont l'imagination est toujours tenue en bride par l'exacte raison, aime, après avoir étudié ses fossiles et les avoir *déterminés*, à les ressusciter pour un instant et à se les représenter vivant dans le milieu sauvage qui leur servait de cadre. On s'engage, par la pensée, dans les sombres forêts capables de servir d'asile au grand éléphant, à ce magnifique cerf aux bois gigantesques, dont l'envergure atteignait $2^{m},50$! On

voit dans les prairies bondir les chevaux sauvages, errer des troupeaux de rennes ou de grands bœufs ; on tressaille en entendant sortir d'une caverne les rugissements d'un lion de l'époque, ou le cri lugubre et étrange de la hyène, ou les sourds grognements de l'ours d'alors ; et l'on se réveille près de la carrière de Sargé, en voyant passser sur la grand'route la voiture de Mondoubleau, en entendant siffler la locomotive qui traîne les wagons de *ballast* sur le nouveau chemin de fer, dont la construction est venue troubler le repos séculaire des débris de ces âges lointains.

UNE LETTRE INÉDITE

DU PAPE CALIXTE II

Par M. Ch. Bouchet.

Le manuscrit N° 44 de la bibliothèque de Vendôme, l'un des plus précieux de notre collection, renferme, entre autres pièces remarquables, une lettre certainement inédite du pape Calixte II. Elle avait été déjà signalée et analysée dans le premier catalogue qui ait été fait de nos manuscrits, en l'an IV (1). Nous nous étions promis, il y a longues années, de la tirer de son obscurité, mais toujours d'incessantes occupations venaient nous divertir de cette pensée. Nous pouvons enfin aujourd'hui la réaliser, et, après nous être assuré, autant qu'il nous a été possible, que cette lettre n'avait jamais vu le jour, nous la donnons dans le présent travail. Mais décrivons d'abord le manuscrit qui la contient.

C'est un petit in-folio, sur parchemin, du XI[e] au XII[e] siècle, de 117 feuillets, de bonne conservation, tant intérieure qu'extérieure ; la minuscule est régulière, plus serrée par endroits et comme d'une époque relativement plus récente. Il est réglé à la pointe sèche. Les initiales de chapitres sont simples, à l'encre rouge, ainsi que les titres. — Il contient quantité de matières diverses, mais toutes religieuses, dont voici l'énumération :

(1) C'est donc par oubli que nous avons dit dans notre Bulletin de 1880, p. 184, que nous l'avions *découverte.*

I. — FF^{os} 1—5 v°. — Epistola S. Augustini ad Evodium episcopum: « Questio quam mihi proposuisti (1). »

Augustinus ad Profuturum : « Secundum spiritum quando domino placet (2). »

II. — FF^{os} 5 v°—7 v°. — Six hymnes ou plutôt six proses en l'honneur de la Vierge ou du Christ, dont voici les *incipit* :

1. O salutatrix (3) uirgo stella maris.... (16 vers.)
2. O Messia demaria nate semper uirgine.... (18 vers.)
3. Virgo splendens que transcendens electorum ordines.. ... (80 vers.)
4. Laus fidelis israelis uirgo plena gracia.... (72 vers.)
5. Stella maris singularis mater excellencie.... (60 vers.)
6. Mater dei per quam rei consequuntur ueniam... (54 vers.)

Ces hymnes sont en rythmes du moyen âge comme un grand nombre de celles de l'Église (les Proses) ; elles sont rimées, soit dans l'intérieur de chaque vers, soit en même temps dans l'intérieur et à la fin avec le vers suivant. Il ne faut donc pas y chercher les mètres de l'antiquité classique (4). Ces mètres avaient été remplacés depuis longtemps par de nouveaux éléments, savoir, par le nombre des syllabes, l'accent, la césure après un mot entier, et la rime (5). Il ne restait plus des anciens mètres que le cadre (6).

(1) Autrefois la 99e des Epîtres, comme l'indique notre manuscrit, mais d'après l'édition des Bénédictins, où elles sont rangées selon l'ordre des temps, la 164e (an 415).

(2) Autrefois la 149e, aujourd'hui la 38e (an 397). — Nous nous abstiendrons pour les suivantes de donner les Nos de séries.

(3) Sic pro: Salutaris.

(4) Le rythme repose essentiellement sur l'accentuation, c'est-à-dire sur l'élévation et l'abaissement alternatifs de la voix sur les diverses syllabes. Le mètre repose sur la quantité prosodique des syllabes ; or ces deux éléments ne concordent pas toujours.

(5) Toutefois les anciens mètres classiques reposant sur la combinaison de longues et de brèves dominent encore dans les chants de l'Eglise.

(6) Donnons un exemple : La première hymne se compose

De qui sont ces hymnes ? Sont-elles inédites ? Par aucun moyen nous n'avons pu nous en assurer. Si nous

de 16 vers ou plutôt de 16 lignes toutes semblables à celle-ci :

O salutaris Virgo, stella maris, generans prolem, equitatis solem, lucis actorem, generans pudorem, suscipe laudem.

Or chacune de ces lignes représente une strophe de l'ancienne strophe saphique, et doit être divisée, comme celle-ci, en 4 vers, de la manière suivante :

O salutaris Virgo, stella maris,
Generans prolem, equitatis solem,
Lucis actorem, generans pudorem,
Suscipe laudem.

On pourra, pour se guider, consulter la 2e ode du Ier livre d'Horace :

Jam satis terris nivis atque diræ.

On voit que dans la strophe saphique du moyen âge le dernier vers seul de la strophe antique (l'adonique) a été conservé. Toutefois, dit un savant allemand, si l'une des sortes de vers imités de l'antique (et presque tous les types rythmiques en étaient alors imités — du VIe au XIIe siècle) comptait plus de 8 syllabes, il arrivait que, par la transformation de la césure en une pause formelle, ce vers se scindait en deux vers plus petits. Ainsi les trochaïques de 15 syllabes (ce sont ceux des hymnes suivantes : O Messia, de Maria nate semper virgine), sont toujours formés de deux parties, l'une de 8, l'autre de 7 syllabes...., les saphiques, de 5 plus 6 syllabes (1). Ainsi notre strophe doit se décomposer ainsi :

O salutaris
Virgo, stella maris,
Etc.

Les autres proses appartiennent au mètre connu dans la prosodie ancienne sous le nom barbare de trochaïque tétramètre catalectique (2), mais également transformé. Toutefois, suivant une autre opinion soutenue par un savant fort distingué (3), tous

(1) Wilh. Meyer : Ludus de Antichristo. Et *Ueber die lateinischen Rythmen*, p. 49. Munich. 1882. In-8°.

(2) Ou septenarius (vers de 15 syllabes).

(3) M. Gaston Paris. V. sa Lettre à M. Léon Gautier sur la versification latine rythmique. 1866, en particulier pp. 27 et suivv.

étions sûr qu'elles n'eussent point encore vu le jour, nous aurions plaisir à les publier.

III. — FF^{os} 8 — 11 v°. — Deux lettres de S. Augustin et une à lui adressée :

1° A Donat prêtre : « Si possis videre dolorem cordis mei. »

2° Nectaire à S. Augustin : « Quanta sit caritas patriæ. »

3° Réponse de S. Augustin : « Jam senio frigescentibus membris. »

IV. — F° 11 v°. — Lettre de Calixte II à Geoffroi, évêque de Chartres. — C'est la lettre qui fait l'objet principal de ce travail.

V. — FF^{os} 12—13. Sermon ou Discours (Sermo) de Robert d'Arbrissel à une comtesse de Bretagne (Ermengarde, fille de Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou et femme d'Alain Fergent). — C'est le Discours que nous avons signalé vers 1853 à M. de Pétigny, qui l'a publié avec un savant travail dans la « Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. » Nous-même, antérieurement, nous en avions traduit plusieurs fragments dans le journal *le Loir*. Cette pièce est la seule que l'on connaisse de Robert d'Arbrissel.

VI. — FF^{os} 13—14 v°. — Sermon sur l'Assomption de la Vierge. Attribué à S. Anselme. *Archiepiscopus* a été effacé : « Intravit Jesus in quoddam castellum. » Ecriture différente (XIIe siècle).

VII. — FF^{os} 15 — 82 v°. — Nombreuses lettres de S. Augustin ou à lui adressées, dont le détail nous entraînerait trop loin. Nous nous bornerons à citer ici ses

ces rythmes du moyen âge ne seraient point des déformations des anciens mètres classiques ; ils seraient nés, dès les temps les plus anciens, de la spontanéité populaire. On les rencontre dès le temps de César. Mais ce n'est point ici le lieu d'entrer dans un pareil débat, pour lequel d'ailleurs nous nous récusons.

correspondants : Le comte Macédonius et réponse de S. Augustin. — Nouvelle lettre de Macédonius et réplique d'Augustin.— S. Augustin à Volusien et réponse de Volusien. Réplique d'Augustin : « De virginitate sce Marie. » — Marcellin à Augustin et réponse de ce dernier. — S. Augustin à Italica. — Le même à Marcellin. — Le même à Longinien. Réponse de ce dernier. Réplique d'Augustin. — Le même à Boniface évèque (*coepiscopo*). — S. Paulin à Augustin et réponse. — Nouvelle lettre de S. Paulin et Therasia à Augustin et réponse. — S. Paulin et Therapia à Alipius. — S. Paulin à Romanien. Se termine par une longue pièce en distiques latins :

Quare age, rumpe moras et uincla tenatia (*sic*) secli.
Explicit : Viue, precor, sed uiue deo....
.... uiua est uiuere uita deo.

(F° 51, v°.)

— Sévère à S. Augustin. — Le même à Licentius. Licentius à S. Augustin. Longue épître en vers hexamètres :

Archanum uarronis iter scrutando profundi.

3 pages et demie, et peut-être incomplète. — S. Augustin à Vincent ; plus de 22 pages, ff^{os} 56-67. — Le même à Dardanus. — Une sans désignation, f° 74. — Une autre idem au verso.

VIII. — FF^{os} 82 v°— 85 v°. — Vie et passion de Ste Foi d'Agen.

Incipit prologus : « Magnorum atque inclitorum martyrum. »

Incipit vita : « Sancta igitur fides agennensium ciuitate oriunda. »

IX. — FF^{os} 86 — 107 (1). — Les deux livres de S. Augustin : « De ordine rerum (2). »

(1) Ce dernier feuillet est incomplet, mais le traité est complet.

(2) Ce manuscrit a été collationné par les Bénédictins pour leur grande édition de S. Augustin.

X. — FF^os 108 — 115. — Vie de Ste Marie Egyptienne. En rubrique : « Vitam et penitentie magnum vírileque certamen venerabilis marie egyptiace qualiter inheremo expleuerit tempora uite de greco transtulit in latinum paulus uenerabilis diaconus sce neapolis ecclesie (1). »

Incipit Prologus : « Secretum regis celare bonum est. » — Vita : « In quodam monasterio palestinorum fuit uir uite moribus et uerbo ornatus (2). »

(1) Presque tous les e sont cédillés.

(2) M. Gaston de Lavau a bien voulu faire pour nous, dans son exemplaire des Bollandistes, de consciencieuses recherches sur Ste Foi et Ste Marie Egyptienne. Nous sommes obligé malheureusement de n'en donner ici qu'un résumé :

Notre légende de Ste Foi se trouve dans le grand Recueil, au 20 octobre. Il y a en outre deux poésies latines sur le même sujet. Le prologue est le même. La Vie proprement dite offre quelques variantes au commencement et à la fin. Les Bollandistes disent avoir tiré cette Passio du manuscrit de Grimberg, collationné avec les exemplaires de Labbe, etc.

Ste Marie Egyptienne (2 avril). — Il y a une Vie en prose latine, un poème latin, et à la fin du volume le texte grec d'où la vie latine a été traduite. — Le prologue commence comme celui de Vendôme, mais finit un peu différemment, différences qui se reproduisent dans la Vie proprement dite.

Un dernier paragraphe explique comment l'auteur, qui écrivait d'après la tradition, ne pense pas que la Vie ait été écrite avant lui.

Dans leurs commentaires, les Bollandistes font connaître que la traduction du diacre Paul existe en de nombreux manuscrits.

« Il me reste, ajoute M. G. de Lavau, à vous livrer pour ce qu'elle vaut une conjecture qui m'est venue en parcourant les observations des Bollandistes sur ces deux Vies. Ils présentent comme une hypothèse probable, en ce qui concerne Ste Foi, comme un fait acquis en ce qui concerne Ste Marie Egyptienne, que Hildebert du Mans est l'auteur des deux poèmes (en vers léonins) à la louange de ces deux saintes. Ce nom de Hildebert, joint à cette circonstance que les deux Vies sont rapprochées dans le manuscrit de Vendôme, m'a frappé. Auriez-vous par hasard mis la main sur le manuscrit même qui a pu inspirer à notre Hildebert la pensée d'écrire ses deux poèmes, sur le manuscrit qui lui a peut-être servi et qu'il a dû garder sous les yeux pendant son double travail ? Si cela était, le manuscrit de

XI. — F° 115. — Une douzaine de vers mystiques (hexamètres latins) non alignés.

XII. — FF^{os} 115—117 v°. — Prologue et commencement du traité de Paschase-Radbert : *De corpore et sanguine Christi.* Dédié à l'abbé de Corbie.

Tel est le manuscrit. Maintenant abordons la lettre de Calixte qui fait l'objet de ce travail :

Calixte écrit à Geoffroi (de Lèves) évêque de Chartres qu'il a reçu une plainte de Geoffroi, abbé de Vendôme, au sujet de plusieurs seigneurs qui avaient pillé les possessions de l'abbaye. Le pape ordonne à l'évêque de faire restituer les biens enlevés, etc.... En cas de résistance, que l'évêque ait recours aux derniers moyens. Ces menaces s'étendent même au comte de Vendôme, s'il ose porter la main sur tout ce qui appartient au monastère. Ce monastère en effet est du domaine de S.-Pierre, et le S.-Siège ne peut ni ne doit l'abandonner dans ses nécessités. A Rome, le VIII des kal. de janvier.

Calixtus episcopus seruus seruorum dei uenerabili fratri. G. carnotensi episcopo salutem et apostolicam benedictionem. Karissimi filii nostri gaufridi uindocinensis abbatis querelam accepimus qnod quidam parrochiani tui. Rainaldus uidelicet deturre Wulgrinus frater bartholomei et Goffridus burrellus possessiones ad eius monasteria (1) *pertinentes depredati sunt.*

Vendôme en tirerait assurément, à tous les points de vue, une importance particulière et des titres très spéciaux à l'intérêt des érudits et à la vénération des Vendômois. Et, pour finir, je vous copie dans les commentaires des Bollandistes cette remarque :

« Usus est autem Hildebertus *vel antiquiori versione et fideliori, si que extabat,* vel ipso græco textu originali, uti colligimus ex die 1^{a} aprilis in fine notato ubi Pauline versionis exemplaria omnia habent diem IX. »

(1) *Monasteria* peut-il signifier ici les prieurés ? Nous ne le

Vnde fraternitatem tuam monemus atque precipimus. ut eos et ablata restituere et deinceps amonasterii persecutione (1) *omnino compellas. Quod si contemptores extiterint. de eis et eorum complicibus plenam iusticiam prosequaris. Rogamus preterea dilectionem tuam et precipimus ut sicomes uindocinensis res eiusdem monasterii auferre uel perturbare presumpserit. et canonice commonitus obedire contempserit. tu exactoritate nostra inipsum et infractores ipsius ecclesiastice ulcionis sentenciam proferas atque in terris ipsius donec satisfecerit. diuina officia interdicas. Siquidem monasterium ipsum ad beati petri ius specialiter pertinet. et nos ei insuis oportunitatibus deesse nec possumus nec debemus. Datum Rome Apud scm Petrum XVIII Kl. Ianuarii.*

Ecriture du XII[e] siècle.

La première question qui se pose est celle de l'authenticité. — Cette lettre est-elle authentique ? Nous en sommes persuadé. Mais il faut convenir qu'elle prête à bien des objections que nous allons passer en revue et essayer de résoudre :

1° Extrinsèquement, elle ne porte pas les caractères de l'authenticité. Ce n'est ni un original ni une copie de source authentique ou autorisée. Tout ce qu'on peut dire, c'est que c'est une pièce contemporaine, d'une écri-

pensons pas. Ce mot a bien désigné dans les premiers siècles du christianisme les retraites ou cellules qu'habitaient des religieux seuls, par opposition à *cœnobia,* maisons où ils vivaient en commun. (*Monos-koinos*) V. Ducange ; mais nous ne connaissons pas *monasterium* dans le sens de prieuré. Nous croyons plutôt ici à une simple faute de copiste. L'original portait sans doute *monasteriu* avec un trait abréviatif sur l'u, ce qui lui donnait l'apparence d'un a. De là l'erreur. L'ensemble de la phrase : *ad eius monaster.* (*eius, id est abbatis Goffridi*) plaide pour le sens que nous soutenons.

(1) Il y a sans doute ici un infinitif passé, comme *abstinere.*

ture soignée, qu'on n'aurait eu aucun intérêt à enfouir au sein d'un manuscrit. On peut donc croire que c'est la copie anonyme d'un original perdu. Bien des pièces réputées authentiques n'ont pas une meilleure origine.

2° Cette lettre ne figure pas parmi les lettres de Calixte, publiées par D. Bouquet (1) et par M. Ulysse Robert. — Ceci prouve tout simplement que la nôtre est inédite.

3° Parmi les lettres de l'abbé Geoffroi à Calixte, il ne s'en trouve pas une qui contienne la plainte adressée par lui au pape, quoiqu'il y en ait une où Geoffroi prie Calixte de faire confirmer par l'évêque de Chartres l'excommunication lancée contre Nivelon de Fréteval et Archembauld, qui ne cessaient de faire mille maux à son monastère.

Ceci ne prouve rien, car il existait également une lettre du pape Pascal II, prédécesseur de Calixte, lettre aujourd'hui perdue, adressée à l'évêque et au chapitre de Chartres, pour leur enjoindre de réprimer les vexations que Nivelon et Ursion son fils faisaient souffrir à l'abbaye de Vendôme (2). (Ceci est à noter comme précédent de la lettre de Calixte), et cependant les lettres de l'abbé Geoffroi à Pascal ne font nulle part mention de cette plainte ni de ces personnages. Cela prouve seulement que nous n'avons pas toutes les lettres de

(1) Tome XV, pp. 228 et suivv. — Nous n'avons pu consulter le *Regesta pontificum* de Jaffé.

(2) Nous en donnons ici l'analyse, d'après l'Inventaire manuscrit des chartes de la Trinité de Vendôme, f° VI, r° et v° (commencement du XVI[e] siècle), à la Bibliothèque de Vendôme :

Rescriptum eiusdem (i. e. Pascalis II papæ) Episcopo et capitulo carnotensi directum ut injuriam et molestiam per Jarsonem (*) *et niuelonem patrem eius illatas faciant reparare alios et asede apostolica excommunicatos, ut sunt omnes violenciam monasterio vindocinensi inferentes denuncient et excommunnicacioni etiam subiciant. Datum laterani IIII non. marcii.*

(*) Sic pro : Ursionem.

Geoffroi à ces deux papes. Nous n'en avons que 4 adressées à Calixte, qui, il est vrai, n'a régné que cinq ans (1119-1124), mais avec qui Geoffroi fut dans les relations les plus étroites (1). Et nous n'en avons que 8 adressées à Pascal, bien qu'il ait régné dix-neuf ans (1099-1118).

Peut-être aussi Geoffroi, dans un de ses nombreux voyages à Rome, avait-il déposé lui-même sa plainte entre les mains du pape, car il lui annonce, dans une de ses lettres, qu'il ira le voir prochainement, et qu'il lui confiera tous les tourments et les spoliations de biens qu'il a éprouvés : « Quot et quantos labores et timores nostrarumque rerum distractiones, dilectissimum patrem et dominum videre desiderans, anno præterito passus sum, in eius præsentia non tacebo (2). » — Toutefois, il convient de dire qu'en pareil cas, le pape, dans ses lettres de répression, mentionnait d'ordinaire cette circonstance de la présence même du plaignant. C'est ainsi qu'en 1122, ce même Calixte écrit à Bérenger, évêque de Fréjus, contre les dévastateurs d'une *villa* (*cujusdam villæ*) qui appartenait à l'abbaye de Lérins, fait semblable à celui qui nous occupe. L'abbé avait déposé sa plainte en présence du pape : *In conspectu nostro,* dit la lettre pontificale (3).

4° Mais au moins, dira-t-on, si Geoffroi ne parle pas dans ses lettres à Pascal de Nivelon et d'Ursion, il en parle dans ses lettres à Ives de Chartres, et lui déclare dans une lettre éloquente, que nous voudrions pouvoir citer ici, qu'il va se plaindre au pape : « Romanam ecclesiam appellamus.... petentibus auxilium non negabit. » C'est à cette déclaration que répond la lettre de Pascal que nous avons citée, tandis que parmi les let-

(1) V. la lettre de ce pontife à notre abbé. Sirm. Goffr. epist. Prolegom. Il faut dire aussi qu'il existe 3 opuscules de Geoffroi dédiés à Calixte. Ibid.. pp. 281 et suiv.

(2) Sirm. L, I, 13.

(3) D. Bouquet. Lettres de Calixte, T. XV, lettre XXXVI.

tres de Geoffroi à son homonyme, évêque de Chartres, au nombre de 12, on n'en voit pas une qui fasse mention des seigneurs dénoncés dans la lettre de Calixte, quoiqu'il y en ait une où l'abbé se plaint longuement de tout ce qu'il a souffert de la part du même Nivelon et qu'il rappelle l'excommunication que le pape a enjoint à l'évêque de lancer contre lui (1). C'est cependant à l'évêque que Geoffroi devait s'adresser d'abord.

Il y a néanmoins dans l'abbé Geoffroi une lettre lamentable à l'évêque, où l'abbé déclare encore qu'il va se jeter entre les bras du S. Père. C'est la 32e et dernière du second livre, où il raconte comment Jean, fils du comte de Vendôme, « et cum eo quidam vavassores milites de Castro Vindocini », ont tellement ravagé et dépouillé une des plus riches obédiences de l'abbaye, que les moines et les cultivateurs ont été obligés de l'abandonner, et qu'elle n'est plus qu'une solitude. Le comte de Vendôme, à qui Geoffroi en a fait parler, est resté indifférent : « Vndè humiliter supplicamus, ajoute Geoffroi, vt quod contra nos actum est et quotidiè pessimè agitur sic corrigatis quatenus malefactores nostri, parrochiani vestri (2), et ablata nobis restituant (3) et quietos deinceps nos esse permittant.... Tot et tantas pressuras tribulationes et angustias a Vindocinensibus hominibus (4) nobis illatas, quarum etiam partem, præsentibus comite et hominibus (5) eius vobis diximus, vltra sustinere vlla ratione non possumus. » Il déclare qu'il va en appeler de nouveau au pape : « Dominus Papa a nobis requirendus est. »

Il y a dans cette lettre divers points qui pourraient

(1) L. II, 30, pp. 95-97.

(2) Le mot se retrouve dans la lettre de Calixte.

(3) De même dans la lettre de Calixte.

(4) Ces mots assez méprisants nous paraissent désigner précisément ici des seigneurs d'un rang inférieur.

(5) Le mot nous paraît avoir ici un autre sens que ci-dessus. Il signifie : ses vassaux.

se rapporter à la lettre de Calixte, et d'autres qui s'en éloignent. Ainsi Jean, le principal coupable, n'est point nommé dans la lettre pontificale, et ceci est une objection capitale. D'un autre côté, ces expressions de « vavassores milites de Castro Vindocini » semblent convenir, en partie du moins, aux seigneurs qui accompagnaient Jean ; mais nous examinerons ceci plus à fond, en traitant plus loin de la qualité de ces personnages. Mais le comte de Vendôme, contre lequel Geoffroi n'articule aucun grief positif, si ce n'est celui de son indifférence, laquelle, il est vrai, ressemblait bien à de la complicité, le comte est menacé par le pape éventuellement. Il est encore vrai que Calixte pouvait se rappeler que ce comte avait encouru déjà les sévérités de l'Eglise, et que l'interdit avait été lancé contre son château et sa ville, mais cela n'avait point suffi : « Ipse verò, dit l'abbé Geoffroi à Ives de Chartres, malis addere pejora minatur et vobis inobediens nos et nostra violenter adhùc persequitur. » — Bien que ceci se soit passé plusieurs années auparavant, on n'en doit pas moins admettre comme légitime la clause comminatoire de Calixte. Mais reste toujours l'absence du nom de Jean, qui forme une difficulté des plus sérieuses.

On est porté à en conclure que, malgré les coïncidences qui existent entre la lettre de Calixte et celle de Geoffroi, ce n'est point à cette dernière que répond la missive pontificale. Comment l'affaire exposée avec tant d'amertume par Geoffroi s'est-elle terminée? Nous l'ignorons, mais il est à croire que d'autres dévastations auront eu lieu, soit avant, soit après, par le fait des trois personnages incriminés, et que nous n'avons plus la lettre de Geoffroi qui les dénonce.

(*La fin au prochain Bulletin.*)

ERRATUM

P. 273 du Bulletin de 1883, 4e ligne, *au lieu de :* septembre 1882, *lisez :* septembre 1883.

LETTRES PATENTES

Portant changement du nom de la terre de Montoire et son érection en marquisat sous la dénomination de Querhoent, en faveur du Sr Jean-Sébastien de Querhoent,

Avec une Notice, par M. Isnard.

Nous publions ci-après les lettres patentes qui ont érigé la terre de Montoire en marquisat, en y réunissant la seigneurie de Savigny, et changé le nom de Montoire en celui de Querhoent.

Nous ne pensons pas que ces lettres patentes aient déjà été livrées à la publicité : elles ont un intérêt réel pour l'histoire d'une des principales villes du Vendômois, et on nous saura gré, nous l'espérons, de leur faire les honneurs du *Bulletin*.

D'après M. de Pétigny (1), Montoire, petite ville peu importante, ne se composait originairement que de la paroisse de Ste-Oustrille, située sur la rive gauche du Loir, au pied du château. Ce serait Jean V, comte de Vendôme, qui, vers la fin du XIIIe siècle, aurait séparé le comté en deux parties, Haut et Bas Vendômois. Il affectionnait Montoire, dont sa famille était originaire, et la ville devint une place importante et la capitale du Bas-Vendômois.

Elle eut depuis des seigneurs particuliers, qui portèrent le titre de baron, puis de comte.

(1) *Histoire Archéologique du Vendomois*, p. 317.

En 1718, le Régent échangea la baronnie de Montoire avec Belle-Ile-en-Mer, au profit du maréchal Charles-Louis-Auguste, duc de Belle-Isle, petit-fils de Fouquet (1).

Nicolas Fouquet, marquis de Belle-Isle, vendit la seigneurie de Montoire à Jehan-Amédée Desnoyers de Lorme, premier président de la Chambre des Comptes de Blois.

C'était, paraît-il, un singulier seigneur que le sieur de Lorme (2) ; au bout de quelques années, il fut obligé de vendre sa nouvelle seigneurie pour se procurer des ressources.

Le nouvel acquéreur était le maréchal duc de Tallard, ministre d'Etat, sous Louis XV.

C'est des mains de ce dernier que, par suite d'une nouvelle vente, la terre de Montoire passa, le 10 avril 1743, à Jehan-Sébastien de Querhoent Kergournadech, marquis de Coetanfao, auquel nos lettres patentes confèrent le titre de marquis de Querhoent, en changeant le nom de la terre et de la ville de Montoire.

La seigneurie de Savigny, qui fut en même temps réunie à Montoire, faisait originairement partie du

(1) Paty de la Hillais, p. 8. — *Le Bas-Vendômois historique et monumental,* par l'auteur de l'Inventaire des trois ordres de l'ancienne châtellenie de Saint-Calais.

(2) Il était fils d'un aubergiste de Blois, à l'enseigne des *Trois-Marchands ;* échappé de la maison paternelle, devenu laquais, puis clerc de procureur, il dut, prétend-on, sa fortune au fait suivant : il serait allé offrir de l'argent, fruit de ses épargnes, sans en vouloir de reconnaissance, au duc d'Orléans, alors disgracié, et auquel un arrêt du Parlement avait défendu de prêter. Devenu régent du royaume, le duc d'Orléans se souvint de la généreuse action de Desnoyers de Lorme envers lui, et lui conféra la charge dont le revenu lui permit d'acquérir la seigneurie de Montoire. On ajoute, pour compléter cette histoire, que Desnoyers de Lorme avait épousé une des maîtresses du régent. — (Duchemin de la Chesnaye. *Mémoires historiques et chronologiques sur la ville de Vendôme....* t. II, p. 62.)

comté de Vendôme (1), et passa avec lui à la maison de Bourbon, puis à des seigneurs particuliers.

Elle arriva, au XVIIIe siècle, à Jehan-Amédée Desnoyers de Lorme, acquéreur de la terre de Montoire, et se trouva transmise avec elle à la famille de Querhoent.

Le changement de nom ordonné ne put être imposé que difficilement aux populations ; ce n'est pas aisément, en effet, qu'on peut modifier les habitudes prises, surtout en matière d'appellations.

Dès le mois de décembre 1743, le bailli du comté de Montoire prenait dans tous les actes le titre de bailli, juge ordinaire civil, criminel et de police, et maître particulier des eaux et forêts du bailliage du marquisat de Querhoent, et il continua ainsi jusqu'à la suppression des juridictions seigneuriales.

Mais Montoire ne fut guère appelé Querhoent par le peuple ; chose plus étrange, et qui montre le peu d'influence du langage officiel, le nom de Querhoent ne figure qu'une seule année, en 1744, en tête des *Registres de baptêmes, mariages et sépultures* de l'église de Saint-Laurent, la principale paroisse de la ville. En 1744, on écrit *Saint-Laurent de Querhoent ;* mais, dès l'année suivante, le nom de Montoire revient, et il n'est plus question de Querhoent.

Ce dernier nom devient toutefois assez vulgaire pour prendre place dans un dicton, que nous nous permettons de reproduire précisément parce qu'il est tout à fait tombé en désuétude :

De Montoire ou Querhoent,
Il ne vient bonnes gens, ni bon vent.

Si le vent d'ouest arrive toujours à Vendôme de Montoire, les habitants ne sont plus aussi mal vus au chef-lieu, et on n'entend personne traiter de *Basse-*

(1) *Le Bas-Vendômois historique et monumental,* p. 78.

Judée, — comme cela arrivait, paraît-il, autrefois, — le pays de Montoire et du Bas-Vendomois.

Le nom de Querhoent ne resta guère que cinquante ans à Montoire.

Un décret des 20-23 juin 1790 (1) autorisa les villes, bourgs, villages et paroisses à qui les ci-devants seigneurs avaient donné leurs noms de famille, à reprendre les noms anciens.

On retrouve un décret rendu quelques mois après (19-24 novembre 1790), établissant un juge de paix dans la ville de *Montoire,* et non de Querhoent.

Mais l'*Almanach Royal* de 1792 portait encore, au chapitre des Postes aux lettres, Querohent (sans indication de département), et non Montoire.

Le 23 novembre 1791, était intervenue une décision du Conseil Général de Loir-et-Cher (2) que nous croyons devoir reproduire :

« Un membre a réclamé contre le nom de Querhoent, que la vanité des ci-devant seigneurs a substitué à celui de Montoire. Il a en conséquence demandé l'exécution de la loi du 23 juin 1790, sur le décret du 29 du même mois, qui autorise les villes, bourgs et villages à prendre leur ancien nom.

« Ouï le P.-G.-S. (3), il a été arrêté que la ville de Montoire quittera le nom de Querhoent, pour reprendre celui de Montoire, qu'elle portait avant de passer à la famille de Querhoent ; et que, pour l'exécution du présent arrêté, il sera adressé au pouvoir exécutif, avec réquisition de prendre des mesures, et de *donner des ordres à l'administration des postes,*

(1) Une grande partie des indications qui suivent sont dues aux recherches de M. Jean Martellière.

(2) Procès-verbal du Conseil général de Loir-et-Cher, du 23 novembre 1791.

(3) Le Procureur Général Syndic.

« pour qu'à l'avenir toutes les lettres mises à la poste « de Montoire, soient timbrées du véritable nom de « cette ville. »

L'*Almanach national* de 1793 fait figurer, aux Postes aux Lettres, *Montoire* (L.-et-Ch.) et *Querhoent* (Aude).

Voici le texte des lettres patentes, qui font l'objet de cette notice (1) :

Loüis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut: Nous ne pouvons donner de plus solide témoignage de notre estime à ceux de nos sujets qui sont issus des anciennes maisons de notre Royaume et qui se rendent recommandables par leurs services et par les exemples qu'ils donnent de leurs vertus et de leur fidélité, qu'en les conservant dans l'éclat de leur naissance. Ces vertus se trouvent dans la personne de notre amé et féal le sieur Jean Sébastien de Querhoent K/gournadech, marquis de Coetanfao, brigadier de nos armées, gouverneur de nos ville et château de Morlaix, notre conseiller secrétaire, maison et couronne de France et de nos finances, issu d'une des plus anciennes maisons de notre province de Bretagne, dont il se trouve aujourd'huy le chef par le décès de ses ainez, dont les ayeux se sont distingués par une valeur qui leur a fait mériter, dès l'an 600, le titre de chevalier et le nom de K/gournadech, qui signifie, en la langue du pays, homme de courage ou d'intrepidité, et qui leur a fait de même mériter la mention honorable qu'en fait chaque année l'Eglise cathédralle de Léon dans ses solennitez et dans les prières publiques. La maison de Querhoent attentive à s'allier aux premières maisons, comme à celle de Dinan, de Rohan et autres, n'a jamais altéré la pureté de son sang par des alliances communes, le marquis de Coetanfao a suivi l'exemple de ses ancêtres en épousant Innocente Catherine de Rougé du Plessis Bellière, dont les ancê-

(1) Ces lettres patentes sont extraites des *Registres pour servir à l'Enregistrement des Ordonnances, Edits, Déclarations du Roy et Lettres patentes au Bailliage royal principal et prévosté unis de Vendôme,* déposés au greffe du tribunal civil. (Registre de 1731 à 1758, f° 103 v°.)

tres se sont distingués par les services qu'ils nous ont rendu dans nos armées ; le feu roy, de glorieuse mémoire notre honoré seigneur et bisayeul, toujours juste dans le choix de ses sujets qu'il voulait honorer de sa confiance, a donné des preuves éclatantes au feu 1er marquis de Coetanfao, frère du sr Jean Sébastien de Querhoent, en le nommant chevalier d'honneur de notre très chère et très aimée tante Madame, fille de France, duchesse de Berry, avec les plus grands éloges, en le qualifiant de sujet distingué par sa personne ét par sa naissance des plus illustres de la province de Bretagne, et dont il connaissoit particulièrement les rares qualités et le mérite. Pendant que ledit feu 1er marquis de Coetanfao avoit le grade de lieutenant général qu'il méritoit par les services qu'il rendoit dans les armées où il s'étoit tant de fois distingué notamment en battant les ennemis commandant les chevau légers de notre garde, son frère, évêque d'Avranches, remplissoit les devoirs de l'épiscopat avec autant de zèle que d'érudition et de piété, un autre frère nommé le comte de Coetanfao, capitaine de cavalerie dans le régiment de Toulouse, mourut de blessures qu'il avoit reçuës à la bataille de Ramilly (1), où il avoit signalé sa bravoure, ledit sr Jean Sébastien de Querhoent, marquis de Coetanfao, s'est toujours montré digne de son sang et du nom qu'il porte et a donné des marques de sa fidélité, de sa valeur et de son attachement à notre service tant sur mer que sur terre ; il s'est trouvé à la prise de Palennos et autres actions de guerre, n'étant encore que capitaine de cavalerie, alors cadet de sa maison, il a commandé un détachement et battu les ennemis près de Zéler, en Allemagne et ammené plusieurs prisonniers, il s'est trouvé à la bataille de Fridelingue (2), au combat de Nouderkinque où il a commandé un détachement et battu les ennemis, sans que quatre blessures considérables ayent été capables de le faire retirer du combat, à peine a-t-il été guéry de ses blessures qu'il s'est empressé de nous donner de nouvelles preuves de son zèle en se trouvant à la bataille d'Hochtek (3), où le régiment d'Heudicourt, dans lequel il étoit, chargea cinq fois les ennemis et les culbuta. Il eut ensuite un régiment d'infanterie ; étant devenu guidon et enseigne de notre gendarmerie, il s'est trouvé à la bataille d'Oudenarde et a reçu plusieurs blessures, à celle de Malplaqué (4) ou après avoir reçu

(1) Ramillies. — (2) Friedlingen. — (3) Hochstœdt. — (4) Malplaquet.

nombre de griéves blessures et entr'autres un coup de sabre au front dont il a été trépané, il y a été fait prisonnier de guerre ; étant ayde major de la gendarmerie, le feu roy, notre bisayeul, l'a honoré du rang de sous lieutenant, qui n'avait jusqu'alors été accordé à aucun ayde major de la gendarmerie et l'année suivante, il a été fait brigadier de nos armées et depuis major de notre gendarmerie; voulant lui continuer les marques de notre bienveillance affin qu'une maison aussy ancienne et aussy illustre que la sienne demeure toujours dans l'éclat et dans la considération dont elle est en possession depuis tant de siècles, nous avons résolu non seulement d'ériger en titre de marquisat la terre et seigneurie de Montoire, sittuée au pays du bas Vendomois et cy-devant par nous échangée entre le sr maréchal, duc de Belle-Isle, et qui appartient aujourd'hui audit sr de Querhoent, marquis de Coetanfao, au moyen de l'acquisition qu'il en a faitte par contrat du 10 avril dernier, mais encore de changer le nom de Montoire en celuy de Querhoent et de rendre par ce moyen les témoignages de notre estime plus authentiques et plus durables ; à ces causes et de notre grace spécialle, pleine puissance et autorité royalle, nous avons commué et changé et par ces présentes signées de notre main, commuons et changeons le nom de lad. ville, terre et seigneurie de Montoire, en celui de Querhoent, à laquelle terre nous avons joint, uny et incorporé, joignons, unissons et incorporons celle de Savigny pour ne faire et composer à l'avenir, avec les paroisses, justices, fiefs, domaines, droits, terres et héritages qui en dépendent, qu'une seule et même terre, seigneurie et justice, laquelle nous avons des mêmes grace, pouvoir et autorité que dessus créé, érigé et élevé, créons, érigeons et élevons en titre, nom, prééminence et dignité de marquisat sous la dénomination de marquisat de Querhoent, pour être à l'avenir tenue et possédée aud. nom, titre et dignité, par led. Jean Sébastien de Querhoent K/gournadech, marquis de Coetanfao et ses enfants, postérité et descendans mâles nés et à naître en légitime mariage, propriétaires de lad. terre, seigneurie et marquisat, voulons et nous plais qu'ils joüissent de lad. terre aux droits et facultés portés par l'échange qui en a été fait et qu'ils puissent se dire, nommer et qualifier et qu'ils soient nommés et qualifiés marquis de Querhoent en tous actes, tant en jugement que dehors et qu'ils jouissent des mêmes honneurs, armes, blasons, droits, prérogatives, autorités, prééminences au fait de guerre, assem-

blées d'état et de noblesse et autres avantages et privilèges dont joüissent ou doivent joüir les autres marquis de notre royaume, encore qu'ils ne soient cy particulièrement exprimés, que tous vassaux, arrière-vassaux, justiciables et autres tenants, noblement ou en roture des biens mouvants et dépendans dudit marquisat de Querhoent les reconnaissent pour marquis, qu'ils fassent les foy et hommages, fournissent leurs aveus, déclarations et dénombrement, le cas y échéant, sous led. nom, titre et qualité de marquis de Querhoent, et que les officiers exerçant la justice dud marquisat intitulent à l'avenir leurs sentences et autres actes et jugemens aud. nom, titre et qualité de marquis, sans toutefois aucun changement ny mutation de ressort et de mouvance, augmentation de justice et connaissance des cas royaux qui appartient à nos baillys et sénéchaux et sans que pour raison de la présente création, led. s^r de Querhoent K/gournadech de Coetanfao, marquis de Querhoent, et ses enfans ou descendans soient tenus de nous payer ny aux rois nos successeurs aucune finance, ny indemnité, ny assujetis envers nous, ny leurs vassaux et tenanciers envers eux à autres et plus grands devoirs que ceux dont ils sont actuellement tenus, ny qu'au défaut d'hoirs mâles nez en légitime mariage, nous puissions ou les rois nos successeurs prétendre lesd. terre, seigneurie et marquisat et leurs circonstances et dépendances être réunies à notre couronne, nonobstant tous édits, déclarations, ordonnances et réglements sur ce intervenus et notamment l'édit du mois de juillet 1566, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes pour ce regard seulement et sans rien innover aux droits, ny devoirs qui pourroient être dus à d'autres, que nous si aucuns y a, à la charge toutefois par led. s^r de Querhoent K/gournadech de Coetanfao, marquis de Querhoent, ses enfans et descendans, seigneurs et propriétaires desdites terres, seigneurie et marquisat de relever de nous en une seule foy et hommage et de nous payer et aux rois nos successeurs les droits ordinaires et accoutumez, si aucuns sont dûs, pour raison de la dignité de marquisat tant que lesd. terres, et seigneuries s'en trouveront décorées et qu'au défaut d'hoirs mâles, lesd. terres et seigneuries retourneront aux mêmes et semblables état et titre qu'elles étaient avant ces présentes, et à condition que le changement de nom ordonné par ces présentes ne pourra préjudicier à nos droits et à ceux d'autruy, ni aux aveux, déclarations, contrats et autres actes cy devant faits, signés, consentis et approuvez

et aux arrets, sentence et autres jugements rendus sous le nom de Montoire, lesquels demeureront en leur force et vertu et seront exécutés de même que les actes qui pourront être faits à l'avenir ou les jugements qui pourront être rendus sous le nom de Querhoent ; Sy donnons en mandement à nos amés et féaux conseillers les gens tenant notre cour de parlement et chambre de nos comptes à Paris, gens de nos comptes à Blois, présidens, trésoriers de France et généraux de nos finances à Orléans, et à tous autres nos officiers et justiciers qu'il apartiendra, que ces présentes ils ayent à faire registrer et de leur contenu joüir et user led. s^r de Querhoent, marquis de Coetanfao et de Querhoent et ses successeurs males pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens et nonobstant tous édi s, déclarations, ordonnances, arrèts et réglemens à ce contraires auxquels nous avons dérogé et dérogeons par cesd. présentes pour ce regard seulement et sans tirer à conséquence, sauf toutefois notre droit en autres choses et l'autruy en tout, Car tel est notre plaisir et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, Donné à Versailles au mois de juin de l'an de grâce 1743 et de notre règne le 28e. Signé : Loüis, et plus bas : par le Roy, Phelypeaux, visa Daguesseau pour érection de la terre de Montoire en marquisat sous le nom de Querhoent, à Jean Sébastien Querhoent de Coetanfao.

Le registre porte ensuite les mentions d'enregistrement :

Au parlement de Paris, du 2 septembre 1743 ;

A la chambre des comptes, du 23 octobre 1743 ;

Au bureau des finances de la généralité d'Orléans, du 25 novembre 1743 ;

La *mention d'insinuation* au bureau de *Querhoent*, du 24 novembre 1743 ;

Et la *copie d'un arrêt du Parlement de Paris* du 3 septembre 1743, ordonnant l'enregistrement desdites lettres patentes, après enquête ordonnée par arrêt du 1er juillet 1743, « de la commodité ou incommodité que

pouvait apporter la commutation et changement de nom, etc. »

On trouve enfin sur le même registre (1) la copie de Lettres patentes, du mois de janvier 1755, portant confirmation en faveur de Louis-Joseph de Querhoent, neveu et légataire universel de Jean-Sébastien de Querhoent Kergournadech de Coetanfao, décédé sans enfants mâles, du titre de marquisat, dont la terre de Querhoent a été décorée par les lettres patentes du mois de juin 1743, et d'un arrêt du Parlement de Paris du 30 mars 1756, ordonnant l'enregistrement desdites lettres patentes.

(1) F° 185, v°.

CHRONIQUE

La Restauration de l'église de la Trinité.

Etat des travaux en mars 1884.

Au mois de décembre dernier, on a replacé à l'église de la Trinité la belle verrière à trois travées qui garnit la fenètre à droite de l'autel, dans la chapelle dite aujourd'hui du Sacré-Cœur, autrefois chapelle de la Madeleine. Toute son ornementation, peintures et vitraux, était en effet empruntée à l'histoire de sainte Madeleine.

La verrière dont nous parlons représente la Madeleine en riche costume, assise et entourée d'un groupe nombreux écoutant la prédication du Christ. Par une heureuse combinaison du plan de l'édifice, elle se trouve précisément dans l'axe du bas-côté gauche, qu'elle termine de la façon la plus décorative. Dès le bas de l'église, on peut apprécier la richesse de l'exécution alliée à la science de la composition, bien qu'on puisse reprocher un peu de confusion dans certaines parties. Elle appartient, ainsi que le montrent les détails de l'architecture, les costumes et le style général de l'exécution, aux beaux temps de la Renaissance, au premier quart du XVIe siècle. Elle fut donnée sans doute par l'abbé Louis de Crevent, ou au moins placée par ses soins. Aussi voulait-on retrouver les traits de ce prélat dans le personnage assis à droite de la Madeleine. M. de Pétigny a accepté, nous ne savons d'après quelles données, la vérité de cette légende. Voici ce qu'il dit, en note de la page 334, à propos de Louis de Crevent : « Son portrait en soutane violette se voit sur un vitrail de la chapelle de la Madeleine, représentant la prédication de J.-C. » Sans chicaner sur ce mot de *soutane* donné au vêtement du personnage en question, lequel n'est autre chose que la *chamarre* ou robe des gentilshommes vers 1525, le costume nous semble trop mondain, trop riche pour ètre celui d'un ecclésiastique et d'un donateur pieux. Nous ferons observer aussi que l'abbé Simon dit qu'on voyait de son temps « son portrait [de Louis de Crevent] sur un des vitraux des bas-côtés

de la nef de l'abbaye de Vendôme », et non dans une chapelle absidale. Quoi qu'il en soit, la funeste explosion du pont de l'Abbaye, le 16 décembre 1870, a emporté, avec bien d'autres morceaux précieux, une partie de la tête du personnage. La figure restaurée rappelle beaucoup le profil accentué du roi François Ier, et la toque ou bonnet de la coiffure est devenue un chapeau.

En 1872, M. J. Simon, ministre de l'instruction publique et des cultes, accordait un secours de 10,000 fr. pour la réparation des vitraux endommagés au moment de l'entrée des armées allemandes à Vendôme. La restauration, retardée par suite de diverses circonstances, a été confiée à M. Leprévost, peintre-verrier à Paris, qui s'est acquitté de sa tâche en véritable artiste. Il a reproduit le style de la Renaissance avec tant de vérité et reconstitué les parties détruites avec tant de talent, qu'il est difficile de distinguer les morceaux récents des anciens.

Les travaux de restauration se poursuivent en ce moment, par les soins du même artiste, pour les vitraux situés au-dessus de l'autel, lesquels sont d'une toute autre époque, et proviennent des fenêtres hautes de la nef. Puis viendra le tour de la verrière de gauche, dont le sujet est la Madeleine aux pieds du Christ.

Les travaux de restauration du clocher, commencés le 21 mars 1872 par M. Mimey, repris à la suite de quelques interruptions par M. Bœswisvald, touchent aujourd'hui à leur terme. Ils ont été conduits d'abord par M. Godineau, puis par M. Oct. Robin, enfin par M. G. Chautard, avec autant de zèle que d'intelligence, et exécutés d'une façon irréprochable par M. L. Crinière, entrepreneur.

On a lu avec intérêt, dans notre Bulletin de 1879, pp. 156 et suiv., l'étude consacrée par notre regretté collègue Robin à la première partie de ces travaux, comprenant la réparation des membres d'architecture au-dessous de la flèche et la réfection totale du beffroi. La reconstruction de la pointe de la flèche, la restauration de la grande salle du rez-de-chaussée, celle de la tourelle de l'escalier, etc., sont encore des points sur lesquels on voudrait être renseigné. Nous espérons que M. G. Chautard voudra bien compléter le travail de son prédécesseur, et nous faire l'histoire de cette seconde partie, plus importante, plus difficile et aussi plus coûteuse que la première.

Le magnifique clocher de l'abbaye cardinale des Bénédictins de Vendôme, cette œuvre hors ligne de l'architecture de transition du XIIe siècle, semblait définitivement rendue à sa pureté et à sa solidité primitives, quand la tempête du 26 janvier 1884 vint encore rendre nécessaire la présence des ouvriers. La vio-

lence du vent fut telle, qu'elle tordît la tige de fer qui constitue la croix, au point où elle se raccorde avec la pierre du couronnement, et la fit notablement dévier de la verticale. Il nous semble urgent de remédier à cette situation ; car l'inclinaison de la lourde barre de fer menace de s'aggraver de jour en jour et de produire des oscillations très préjudiciables à la stabilité de la flèche.

La toiture de l'église a été l'objet d'une réparation générale il y a deux ans. Le petit clocher qui s'élève au-dessus de la croisée, et dont la couverture en ardoises avait été réparée en même temps, vient de recevoir son couronnement définitif. Une belle croix en fer, de $2^{m},60$ de hauteur, entourée à sa base d'une couronne de plomb à jour, le termine très heureusement. Les quatre clochetons placés au pied de la flèche sont aussi surmontés d'épis en plomb bien harmonisés au style du monument. Ces plombs repoussés sont l'œuvre de MM. Mesureur et Monduit, de Paris.

Enfin d'importants travaux de consolidation sont en cours d'exécution à la partie sud de notre vieille basilique, notamment aux contre-forts de l'abside. Ils étaient absolument indispensables de ce côté, exposé sans abri à l'action corrosive de la pluie et du vent. Nous formons des vœux bien sincères pour que le manque de fonds ne les arrête pas avant que la solidité du grandiose vaisseau ne soit complètement assurée.

L. M.

Le Gérant. LEMERCIER.

Vendôme. Typ. Lemercier.




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXIII

2e TRIMESTRE 1884

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER & FILS

1884




SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

23e ANNÉE — 2e TRIMESTRE

AVRIL 1884

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 4 avril 1884, à deux heures.

Étaient présents au Bureau :

MM. Gervais Launay, président; Isnard, vice-président; Soudée, secrétaire; G. de Trémault, trésorier; Nouel, bibliothécaire - archiviste ; l'abbé Roulet ; Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire ;

Et MM. le Dr Brocheton ; H. de Brunier ; L. Buffereau ; de Chaban ; Deniau ; Dunoyer; Duvau ; de Laage de Meux ; P. Lemercier ; Malardier ; Martellière-Bourgogne ; l'abbé Métais ; Roger ; Thillier.

M. le Président déclare la séance ouverte et donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 10 janvier 1884

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

Nous avons reçu :

De M. Dunoyer, ancien magistrat à Vendôme :

Deux petits OBJETS EN TERRE CUITE recueillis par lui dans les ruines de Sanxay, près Poitiers (Vienne). Le premier est un fragment de moulure ou membre d'architecture, sans grand intérêt. Le second semble au premier abord être la partie supérieure d'un vase à goulot étroit. Un examen plus attentif montre que l'objet est entier et complet par lui-même. Nous ignorons quel en pouvait être l'usage.

Les fouilles si heureusement faites à Sanxay, il y a environ quatre ans, ont été un événement archéologique assez important, et ont fait assez de bruit dans le monde savant, pour qu'il soit inutile d'y revenir ici. Une souscription est ouverte pour la conservation de ces précieuses ruines, si intéressantes pour l'histoire de la civilisation gallo-romaine. Quel qu'en soit le résultat, le don de notre confrère rappellera les magnifiques découvertes du Père de la Croix.

II. — NUMISMATIQUE

M. Duvau, juge de paix à Vendôme, nous offre un petit denier du XVe siècle, d'origine portugaise, malheureusement trop

fruste pour qu'on puisse préciser davantage. Trouvé par le donateur dans le jardin de sa maison, rue de la Mare.

L. M.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

De M. le marquis de Rochambeau :

Biographie vendômoise, ornée de portraits et de fac-simile. Tome premier, A - D. Grand in-8. Imprimé à Vendôme, par M. Lemercier.— L'ouvrage est dédié à M. Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire de la ville de Vendôme.

Un compte rendu de cet important ouvrage, qui intéresse si particulièrement notre pays, est inséré plus loin.

De M. H. de la Vallière :

Notice sur la Motte-Maindrai. Bro. in-8e de 36 pages, avec carte. Blois, Lecesne, 1883.

Sur la rive gauche de la Loire, presque au confluent de ce fleuve avec le Beuvron et non loin du bourg de Candé, le plateau se termine brusquement par une sorte de promontoire à pentes rapides. Ce sommet élevé, d'où l'on jouit d'une vue aussi étendue que pittoresque, c'est la Motte-Maindrai.

L'intérêt qui s'attache à cette position inconnue nous est révélé par M. H. de la Vallière. Dès le temps des Gaulois et des Gallo-Romains, une position si favorablement située ne fut certainement pas négligée; mais la première fois que l'histoire parle de la Motte-Maindrai, c'est le lundi de la Pentecôte de l'année 1072, lors du passage de la célèbre Bertrade de Montfort, qui quittait son mari Foulques-le-Réchin pour aller à Orléans épouser le roi de France Philippe Ier. Sans entrer dans le détail des combats dont la Motte fut le théâtre au temps de Sulpice, d'Amboise et de Thibault de Blois, signalons l'importance de ce point pendant la longue et cruelle occupation anglaise. La mémoire populaire lui donne encore le nom significatif de Fort-aux-Anglais.

Aujourd'hui que les taillis couvrent la Motte-Maindrai et la cachent aux regards, il faut savoir gré à M. H. de la Vallière de l'avoir tirée pour nous de l'oubli, et de nous avoir pour ainsi dire révélé l'existence de cette position, signalée par les anciens géographes jusqu'au XVIIe siècle.

De M. le marquis DE NADAILLAC :

La Période glaciaire et l'existence de l'Homme durant cette période en Amérique. — Extrait des *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme.*

L'existence de l'homme dès les temps désignés par les géologues sous le nom de *quaternaires*, est un fait irrévocablement acquis à la science. Mais de tous les ennemis contre lesquels nos ancêtres ont eu à lutter, le plus terrible fut peut-être le froid. D'énormes glaciers ont couvert à diverses reprises une grande partie de l'Europe, de l'Asie et du nord de l'Afrique. Leur extension dans tout le continent américain n'est pas moins indubitable ; on y constate même la succession de deux périodes glaciaires bien distinctes. Jusqu'à présent aucun chronomètre ne peut nous servir à mesurer d'une façon satisfaisante les temps incalculables qui nous séparent de ces époques reculées. M. de Nadaillac, avec son remarquable talent d'exposition et une érudition sûre d'elle-même, nous présente aujourd'hui l'état de la question, laissant à l'avenir le soin de l'éclairer davantage.

Les Monnaies féodales françaises, par E. CARON, vice-président de la Société Française de Numismatique, etc., etc. — Deuxième fascicule. In-4o, Paris, 1883.

M. E. Caron offre gracieusement *à ses confrères de la Société Archéologique de Vendôme* la seconde partie de son livre sur les Monnaies féodales de France. Le nouveau fascicule, composé des feuilles 16 à 30 et des planches IX à XVII, correspond au tome II de l'ouvrage de Poëy-d'Avant, qu'il complète et corrige en bien des endroits. Il comprend le Poitou, le Périgord, l'Aquitaine, la Navarre, le Languedoc et la Provence. L'auteur ne se borne pas à la description des pièces découvertes depuis vingt-cinq ans, il donne sur plusieurs points obscurs de la numismatique féodale des vues d'ensemble et des notices spéciales, fruits de savantes études et de patientes recherches. Faut-il

avoir à dire qu'il n'a pas toujours trouvé chez les collectionneurs méridionaux toute la complaisance et les facilités de travail désirables ?

Les monnaies publiées par M. Caron sont généralement intéressantes pour la numismatique locale ; quelques-unes offrent aussi une importance réelle pour l'histoire générale. Il faut lui savoir gré d'avoir négligé les variétés insignifiantes, sans valeur au point de vue de la science, et qui ne prouvent que l'ignorance et la maladresse de l'ouvrier.

Nous ne pouvons entrer dans l'examen de toutes les régions étudiées avec tant de soin par l'auteur. Nous voulons pourtant dire quelques mots de la Navarre, dont le monnayage remonte à Charlemagne, qui ne nous intéresse particulièrement, en tant que Vendômois, qu'à partir du moment où Antoine de Bourbon épousa Jehanne d'Albret. La première monnaie *datée* est un douzain d'Henri d'Albret, faisant partie de la collection Gariel. Il porte la date de 1555, dernière année du règne d'Henri (N° 293, page 183, pl. XII, 16). Les monnaies émises par Antoine, sa femme et son fils, sont nombreuses, et presque toujours d'une fabrication soignée. Parmi les pièces nouvellement décrites, nous signalerons surtout le remarquable pied-fort d'un teston aux effigies de Jehanne d'Albret et d'Henri II (N° 298, p. 184, pl. XII, 18). Ce bel essai d'une monnaie non encore retrouvée appartient à la bibliothèque de Rouen. Notons aussi le franc d'Henri II (IVe de France), portant le buste du roi lauré et cuirassé, avec une tête de lion comme épaulière ; l'imitation par le même roi du gros de Nesle, où les trois fleurs de lis sont remplacées par trois vaches, etc., etc.

Le troisième et dernier fascicule de l'ouvrage est sous presse. Il paraîtra dans le courant de l'année, et complétera la revue des connaissances acquises dans l'étude de la numismatique féodale, tant par la découverte des nouvelles pièces que par les progrès de la critique historique.

De M. Gab. Dunoyer, ancien magistrat à Vendôme :

Mémoire sur les découvertes d'Herbord, dites de Sanxay, par le Père Camille de la Croix. — Lu à la Sorbonne, dans la réunion des Sociétés savantes, le jeudi 29 mars 1883.

Gr. in-8°, avec 5 planches. Niort, 1883.

Dans ce mémoire, le Père de la Croix décrit brièvement mais clairement le temple, les thermes, les hôtelleries et le théâtre mis au jour par ses soins, ainsi qu'un certain nombre de substructions secondaires et accessoires. Les planches, exécutées par l'auteur lui-même, donnent les plans généraux et particuliers de ces édifices, dont l'ensemble couvrait une superficie de plus de sept hectares.

(Voir ci-dessus ce que nous avons déjà eu occasion de dire sur l'importance historique des fouilles de Sanxay, à propos des objets en provenant et offerts aussi par M. Dunoyer.)

II. — Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Revue des Travaux scientifiques. Travaux publiés en 1882. Tome III, N°s 8 à 11. — Tome IV, N°s 1 et 2.

Au N° 2, p. 92, on lit une note de M. E. Renou sur la *date de l'apparition des premières hirondelles au centre de la France.* C'est la reproduction, avec additions, de l'intéressante note qui a paru dans notre Bulletin (année 1883, p. 180).

P. 125 du même numéro, on trouve une analyse par M. Renou de la note *sur la grêle du 15 juillet 1882, aux environs de Vendôme, par M. Nouel.* (Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, 1882.)

Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. Année 1883.

Même Bulletin. — *Section* d'*Histoire et de Philologie.* Année 1883, n° 1.

Voici les passages qui intéressent notre Société :

1° Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements à la Sorbonne en 1883. — Section d'Histoire et de Philologie. — Le mardi 27 mars, p. 3, sur la première question (origine des noms propres), M. de Chaban, membre de la Société Archéologique du Vendômois, établit que les noms propres sont presque toujours des sobriquets, et qu'il faut chercher l'origine des noms de lieu dans le langage populaire ; ils ont un *parrain mystérieux* qui s'appelle *tout le monde.*

Mercredi 28 mars, p. 9, M. Rigollot, membre de la Société Archéologique du Vendômois, lit un mémoire sur l'instruction pu-

blique à Vendôme avant la Révolution. Il établit que ni l'Etat ni l'Eglise n'intervenaient directement dans l'enseignement primaire; que c'est surtout à dater de la Renaissance qu'on a songé à donner aux enfants l'instruction primaire ou secondaire; que les particuliers surtout ont fondé des écoles; que l'on songeait principalement à l'instruction morale des enfants, et que l'instruction était plus répandue qu'on ne le croit.

2° Compte rendu des travaux publiés par les Sociétés savantes.

Analyse critique d'articles de notre Bulletin de 1882 :

Les Trophées et les Disgrâces de la Maison de Vendôme, par le Sr Stuart de Bonair. Compte rendu par M. L. Martellière.

L'abbé Simon, historien du Vendômois, par M. Ch. Bouchet.

Le Drame d'Alleray, par M. L. de Maricourt

(Voir pages 52 et 53 les lignes consacrées à ces trois articles.)

Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. — Section d'Archéologie. — Année 1883, N° 2. — Année 1884, N° 1.

Même Bulletin. — Section des Sciences économiques et sociales. Année 1883.

Répertoire des Travaux historiques pour l'année 1882. Tome deuxième, N° 3.

Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences. (Suite.)

Journal des Savants. Numéros de janvier et février 1884.

Au cahier de janvier :

J. Bertrand. — *Modes de transport de la force.*

Etude comparée des principaux modes de transmission des forces à distance : l'air comprimé, l'eau sous pression, les câbles télédynamiques, et enfin l'électricité, tout nouvellement appliquée à cet usage.

Signalons aussi aux diplomatistes la reproduction héliotypique du 1er registre de Philippe-Auguste. On sait que ce précieux manuscrit, qui manque à la collection de notre trésor des chartres, est conservé dans la bibliothèque du Vatican. Le fac-

simile entrepris par les soins de M. L. Delisle ne diffère de l'original que par la matière, et comble une lacune regrettable, bien que la plupart des pièces qu'il renferme aient été déjà publiées.

III. — Par ENVOI des Sociétés savantes ou des Revues. — DONS et ÉCHANGES :

Annales du Musée Guimet, tome VI.

Ce volume, enrichi de planches, contient la traduction française d'un des livres boudhiques qui furent connus les premiers des savants européens. C'est le *Lalita Vistara,* ou l'histoire du boudha Çakya-Mouni, depuis sa naissance jusqu'à sa prédication, traduit sur le texte sanscrit par M. Foucaux, professeur au collège de France.

Revue de l'Histoire des Religions. Nos 2 et 3 du tome VII (1er semestre de 1883). — Nos 1, 2 et 3 du tome VIII (2e semestre de 1883.

M. Maurice Vernes, dont on a pu lire une série de remarquables articles sur les débuts de la nation juive, annonce qu'à partir de 1884 il abandonne la direction de la Revue.

Que les lecteurs ne se laissent pas effrayer par le titre de la publication. Son cadre est bien plus large qu'on ne le pense généralement. Tout en se bornant aux questions purement historiques, elle contient d'excellents articles de critique et d'érudition, et remonte même aux temps préhistoriques.

Bulletin de la Société des Etudes littéraires, scientifiques et artistiques du Lot. Tome VIII, 3e et 4e fascicules 1883.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir.

N° 164, novembre 1883. — Lettres de saint Ives.

N° 165, février 1884. — Consacré aux procès-verbaux des séances des mois de février, mars, avril 1883. Le 8 février, M. le président annonçait à l'assemblée que le ministre de l'instruction publique accordait une subvention de 800 francs pour aider la Société dans la publication du cartulaire de Tiron. Cette annonce nous paraît de bon augure pour la publication de notre

cartulaire vendômois de Marmoutier. Le travail, interrompu par la mort de M. de Salies, ne tardera pas à être mené à bonne fin par les soins de M. A. de Trémault, et nous espérons qu'il sera l'objet d'une faveur semblable de la part du ministère.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or). 1881-82.

Articles à signaler :

Suite de l'Armorial de l'Auxois.

Catalogue de la collection géologique du musée de Semur, recueillie dans le bassin septentrional de l'Auxois, sur les plateaux oolithiques qui en forment l'enceinte du N.-O. au S.-E., en passant par le N. et sur les parties du Morvan qui limitent le bassin précité au S. et au S.-O. Il ne s'agit pas simplement d'une simple nomenclature des échantillons exposés ; un aperçu géogénique, précédé d'une description sommaire du massif du Morvan, les explique et les complète.

Examen de quelques monnaies des Arvennes et autres peuplades de la Gaule. Etude savante d'un certain nombre de médailles rares ou inédites de la collection de l'auteur, M. Changarnier-Moissenet (de Beaune). Nous y remarquons notamment la belle pièce de Vercingétorix *à la tête casquée.*

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Livraison de janvier 1884.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais. 2ᵉ trimestre de 1883.

Intéressantes communications de l'abbé Desnoyers, entre autres une note relative à un poids, ou plus exactement contrepoids, en terre cuite, portant sur un des côtés le mot URBANUS.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 3ᵉ fascicule. Années 1883 et 1884.

A noter : *Les dessèchements subits de la Sarthe au Mans et à Fresnay,* ans 820 et 1168, par M. R. Triger. — Le fait regardé comme miraculeux à l'époque de leur arrivée avait été traité ensuite de fabuleux. M. Triger l'admet comme authentique, et

comme un phénomène naturel, qu'il attribue à un tremblement de terre.

Bulletin de la Société Dunoise. N° de janvier 1884.

M. L.-D. Coudray étudie une précieuse coupe du musée de Chartres, appelée vulgairement le *verre de Charlemagne.* Cette rare et curieuse pièce avait été conservée jusqu'à la Révolution dans le trésor de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun, dont la tradition veut que Charlemagne ait été le fondateur, ou au moins le restaurateur. Elle aurait fait partie des présents envoyés par le kalife Haroun-al-Raschild à l'empereur, et aurait été donnée par ce dernier à l'abbaye. Bien que les recherches des savants et l'inscription même du verre ne contredisent pas absolument la légende, il paraît pourtant plus probable que le verre de Charlemagne vient d'Egypte, et aura été rapporté par quelque croisé lors de l'expédition de saint Louis au XIIIe siècle.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. Bourges, 1883. — Armorial général, XIIe volume, 1er fascicule.

A lire, en tête de la reproduction de l'*Armorial général* relatif à la généralité de Bourges, une substantielle introduction de M. des Gosis. Elle rectifie une foule d'idées fausses ou inexactes sur la noblesse et les blasons, et fait connaître l'origine, la nature et la vraie importance de l'immense recueil dont la Société publie quelques registres.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau. 1882, - 83, IIe série, tome XII.

A côté d'un important travail de philosophie intitulé *De l'intention morale,* par M. Vallier, des recherches historiques sur Pau et le parlement de Navarre en 1788, par M. Rivarès, et sur Jean Ier comte de Foix, par M. Flourac, nous signalons un rapport de M. Isaac sur la conservation des petits oiseaux, aux conclusions duquel nous nous associons complètement.

Annales de la Société Archéologique du Gâtinais. 3e et 4 trimestres 1883.

Le 3e trimestre contient la biographie du baron de Girardot, archéologue, par M. Edm. Michel, président de la Société; la

première partie d'une étude sur Odet de Coligny, cardinal de Chastillon, par M. Léon Maret, élève de l'Ecole des Chartres ; et la suite des *Chroniques Gâtinaises.* Les anciens registres des paroisses de La Chapelle-la-Reine, Fromont et Ury en fournissent la matière. La série de 1781-1791, écrite par le curé Corpechot, relate, outre l'état des récoltes, la température, les dîmes, etc., les principaux événements de la Révolution, jusqu'au jour où la tenue de l'état civil fut enlevée au clergé par le décret des 20-25 septembre 1791.

Le cardinal de Châtillon (suite et fin), par M. Léon Maret.

La fin de cette remarquable étude historique nous intéresse spécialement. Elle est consacrée aux relations de Ronsard avec Odet de Châtillon. Un certain nombre de pièces du poëte vendômois, adressées au cardinal, montrent ce dernier comme un ami des savants et un protecteur des lettres. (Voir notamment l'Hymne à la philosophie, l'Hercule chrétien, le Temple des Châtillon, etc.) La disgrâce et l'exil ne portent aucune atteinte à l'amitié qui les unissait et qui honore également ces deux grands esprits.

Suite des *Chroniques Gâtinaises.*

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse. Tome v, 1er et 2e semestres 1883.

Dans le volume correspondant au 1er trimestre, pp. 263 et suiv., nous trouvons le compte rendu des noces d'or académiques de notre compatriote M. Gatien-Arnoult. Les membres de l'Académie, pour célébrer le cinquantième anniversaire de la vie académique de leur doyen, lui ont décerné une médaille commémorative en or. Elle lui est offerte par M. Lavocat, président, qui rappelle en excellents termes les travaux et les services de M. Gatien-Arnoult.

Celui-ci répond que les termes lui manquent pour dire combien il est touché de cette démonstration de ses confrères à l'occasion de sa cinquantaine académique, et des paroles trop affectueuses pour ne pas être flatteuses dont le cher président a bien voulu l'accompagner. De tous les honneurs qu'il a reçus pendant ce demi-siècle passé à Toulouse, aucun ne lui laissera un meilleur souvenir, et seul il suffit à le dédommager de bien des mécomptes. Il prie ses confrères de croire à sa vive reconnais-

sance, qu'il est fâché de ne pouvoir mieux exprimer, et dont il désire avoir l'occasion de donner des preuves à tous en général et à chacun en particulier.

Ces paroles sont accueillies par les applaudissements de l'Académie. Sur l'invitation de M. le président, M. le recteur remet à M. Gatien-Arnoult la médaille d'or, hommage respectueux de ses confrères.

Cette médaille a été frappée à la Monnaie de Paris. Elle présente d'un côté l'effigie de Fermat, gravée par Ganot, de Toulouse; de l'autre, une couronne de feuillage avec l'inscription : Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse à A.-F. Gatien-Arnoult (1832- 1882), hommage de respectueuse sympathie.

Dans le même volume, se trouve un travail extrêmement intéressant sur un procès criminel jugé à Toulouse au commencement du XVII[e] siècle, qui montre avec quelle facilité les juges de ce temps-là condamnaient les accusés, et avec quelle sérénité ils traitaient la vie humaine. On ne peut s'abstenir de comparaisons involontaires avec l'excès contraire de nos jurys actuels.

Le volume suivant contient la première partie d'une étude détaillée sur la vie et les ouvrages de Louis-Gabriel Guilhard, personnage qui jouit d'une certaine notoriété sous le nom de Léonce de Lavergne, par M. Gatien-Arnoult.

Annuaire de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie. Fin du tome v de la collection ; troisième partie 1879; 4[e] partie 1880; 5[e], 6[e] et 7[e] parties 1881.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France. Toulouse. Séances du 3 avril au 24 juillet 1883.

Revue de la Société des Etudes Historiques, faisant suite à l'*Investigateur.* 4[e] série. Tome I[er], 1883.

Société de Secours des Amis des Sciences. Compte rendu de l'année 1882-83.

IV. — Abonnements et Acquisitions :

Matériaux pour l'Histoire de l'Homme.

Fin du tome xviii, 13e de la 2e série :

Le camp néolithique de Peurichard (Charente-Inférieure), par le baron Essachériaux, avec planches et plan. Ce dernier montre bien tout l'intérêt de cette curieuse découverte d'une station préhistorique fortifiée par une double enceinte, des fossés et des murailles. On y a recueilli un nombre considérable d'instruments en pierre et en os, de poteries, d'ossements, mais aucun objet de métal.

3e série, tome i, janvier 1884 :

Mémoire de M. Ernest Chantre sur quelques nécropoles de l'âge du bronze et du fer en Autriche et en Italie, avec 31 figures dans le texte par M. Gab. de Mortillet.

Dans une étude intitulée *Georges Cuvier et l'ancienneté de l'Homme*, M. E. Cartailhac justifie l'illustre savant du reproche d'avoir fait à la doctrine de l'ancienneté de l'homme une opposition systématique, et prouve qu'à l'époque où écrivait Cuvier, l'état de la science préhistorique ne pouvait permettre que le doute.

Bulletin Monumental. (Suite.)

Revue Archéologique. (Suite.)

A signaler :

Fouilles à Watsch et Sanct-Margarethen en Carniole, par M. Salomon Reinach. — Découverte et description d'objets d'un haut intérêt, de l'époque dite Hallstattienne, caractérisée par l'emploi simultané du fer et du bronze.

Des projectiles cylindro-coniques ou en olive, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. L'auteur, M. René Kerviler, ingénieur en chef des ponts et chaussées, compare les pierres de fronde gauloises, les balles en terre cuite et en plomb employées par les Carthaginois et les Romains, ainsi que celles encore en usage chez les Kanaques, aux projectiles perfectionnés de l'artillerie modernes, et arrive à cette conclusion que les anciens étaient

arrivés par l'expérience au même résultat que nos savants modernes par leurs calculs et leurs raisonnements.

Flore de Loir-et-Cher, par M. A. Franchet. (Suite.)

E. N. & L. M.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

NOTE

SUR

LES ARCHIVES DE LA COLLÉGIALE

DE SAINT-GEORGES DE VENDOME

& SUR LEUR DESTRUCTION,

Par M. Auguste de Trémault.

La liste des ouvrages reçus par notre Société, insérée dans le Bulletin d'octobre 1883, comprend les rapports et les délibérations du Conseil général de Loir-et-Cher pour la session d'août 1883. M. Nouel, notre bibliothécaire, en parcourant ce volume, avant de le réunir à ceux des années précédentes que la préfecture veut bien nous adresser chaque année, y a remarqué un rapport sur les archives et les bibliothèques administratives du département, présenté à M. le préfet de Loir-et-Cher par M. F. Bournon, archiviste du département.

Ce document est intéressant pour nous à plus d'un titre : à un point de vue un peu général d'abord, parce qu'il fait connaître le degré d'avancement du grand travail de la confection et de la publication de l'inventaire des archives départementales, puis ensuite à un autre, plus particulièrement vendômois, parce qu'il donne des renseignements très précieux sur le nombre et l'importance de documents du plus haut intérêt pour l'histoire de notre ville et de notre pays, et qui sont mal-

heureusement perdus pour toujours. Nous voulons parler de ceux des titres et papiers de la collégiale de Saint-Georges du château de Vendôme, qui ont été détruits en 1793.

Voici comment M. l'archiviste en parle à la page 4 de son rapport à M. le Préfet :

« ..... Malheureusement le triage fait en 1790 (des « titres de la collégiale de Saint-Georges) n'a laissé « subsister que des actes qui paraissaient avoir alors « un caractère d'utilité, c'est-à-dire les fermages, les « contrats de rentes, les baux, en un mot tout ce qui a « trait à la propriété foncière.

« Beaucoup offrent encore pour nous un grand inté- « rêt, et peuvent en outre servir à l'histoire topographi- « que de la ville et de l'arrondissement de Vendôme. « Mais les documents les plus précieux pour l'histoire « sont détruits.

« La série L (des archives départementales) contient « un inventaire dressé au mois d'août 1790, qui donne « une idée des richesses perdues pour notre dépôt.

« 82 pièces relatives aux fondations de l'église collé- « giale.

« Un paquet de lettres des ducs, comtes et princes de « Vendôme.

« 120 pièces relatives aux fondations religieuses et « privilèges du chapitre.

« 3 cartulaires reliés en vélin.

« 17 registres capitulaires et un répertoire de testa- « ments.

« 44 registres d'actes capitulaires.

« 11 plans, tant en papier qu'en parchemin.

« 2 bulles d'Alexandre III.

« 126 registres de comptes.

« 16 pièces relatives à l'établissement des foires.

« 4 autres concernant la dédicace de Saint-Geor- « ges, etc.

La seule énumération des titres de ces différents articles suffit dans sa brièveté pour indiquer l'importance et la valeur pour l'histoire, non seulement de la collégiale, mais aussi de la ville de Vendôme et du Vendômois, de tous ces documents si malheureusement détruits. Par leur ancienneté, leur nombre et leur variété, ils formaient une source précieuse de renseignements authentiques sur les faits et les personnes, sur les coutumes, les mœurs, l'agriculture, le commerce, le prix des denrées.

On ne peut lire cet inventaire, si bref et si sommaire, sans déplorer amèrement l'ignorance et l'aveuglement de passions excitées par la haine d'un passé qu'elles auraient voulu supprimer de la mémoire des hommes, et qui se flattaient d'atteindre ce but, en livrant aux flammes, sans hésitation et sans scrupule, les documents les plus anciens et les plus vénérables témoignages écrits du passage sur terre de tant de générations disparues.

Si, tout en appréciant la valeur de la perte que nous avons faite, nous n'en pouvons déterminer exactement l'étendue, nous connaissons du moins les circonstances et les conditions dans lesquelles elle a été consommée.

C'est en exécution de décrets de l'autorité législative, que ces précieuses archives furent administrativement et révolutionnairement détruites.

L'assemblée législative, incapable de résister au vent de destruction qui commençait à souffler de toutes parts, avait eu la faiblesse de laisser brûler, le 12 mars 1792, sur la place Vendôme, en présence des autorités constituées, une volumineuse collection de documents originaux, provenant des plus grandes familles historiques de France (1). Ce fait regrettable devint aussitôt,

(1) Les Archives de la France, par le marquis de Laborde, directeur général des archives, pp. 21 et 22.

pour les hommes ardents de la province, préoccupés sans cesse d'imiter Paris, un précédent et un exemple à suivre. Toute faculté de se livrer, à leur tour, à l'entraînement destructif qui régnait dans la capitale, leur fut alors donné par l'assemblée législative.

Sur la proposition que, dans la séance du 19 juin 1792, lui en fit Condorcet, que l'on regrette et s'étonne de voir le promoteur d'une pareille mesure, elle vota, le 24 du même mois, une loi dont l'article premier ordonne le brûlement de tous les titres généalogiques existants dans les dépôts publics, greffes des chambres de comptes, archives des chapitres à preuves, etc., que, dit le préambule de la loi, il serait dispendieux de conserver, et qu'il est utile d'anéantir.— L'article 2 confiait aux directoires de département l'exécution du décret et la nomination des commissions chargées de séparer ces papiers inutiles des titres de propriétés et papiers s'y rapportant, qui devaient être conservés. — L'article 6 fixait le jour de l'exécution : « Les titres, dit-il, qui seront déposés avant le 10 août prochain seront brûlés « ledit jour, en présence du conseil général de la commune et des citoyens, et le surplus sera brûlé à l'expiration de trois mois (1). »

Cette date du 10 août, anniversaire de la prise des Tuileries par le peuple, fut choisie pour la fête ordonnée pour célébrer l'acceptation de la constitution de 1793 par les assemblées primaires, et dont le brûlement de toutes ces liasses et tous ces registres déclarés inutiles devait être un des principaux éléments.

Les prescriptions législatives ordonnant la destruction de tous ces documents furent exactement exécutées à Vendôme. Le 10 août 1793, une masse considérable de pièces du plus haut intérêt pour l'histoire du pays fut ainsi livrée aux flammes, en la présence et sous la

(1) Les Archives de la France, notes 2 et 3 de la page 23. — Voir pp. 230 à 233.

direction des autorités constituées, comme l'établit le procès-verbal qui suit, et que l'on trouve au f° 192 du Registre municipal de la ville de Vendôme, N° 22.

Aujourdhui 10 août 1793, l'an II de la République française, dix heures du matin ; En conséquence des invitations faites au nom du Conseil general de la Commune de cette ville, les citoyens composant l'administration du district de cette ville, Juges du tribunal du district, Juge de paix et ses assesseurs, membres du bureau de conciliation, les deputations des Sociétés populaires de cette ville, se sont assemblés en la maison commune, d'où avec les membres dudit conseil genéral, il s'est rendu sur la place d'Armes, où il a trouvé sous les armes: la garde nationale de cette ville, le depot du seizieme regiment de dragons, le depot de cavalerie de la ci-devant legion du Nord à cheval, le depot d'infanterie de la dite legion, les eleves de l'école militaire nationale de cette ville, precedés de leur musique, d'où il est parvenu au Mail de l'Union (1), sur lequel il avait été dressé un autel à la patrie.

Ce cortege était précédé d'une charette contenant toutes les remembrances des ci-devant fiefs, des ci-devant communautés, abbaïes et chapitre St-Georges, maison de l'Oratoire, et du ci-devant Duché de Vendome, surplus de ces papiers sera brulé dans le délai prescrit par la loy, aussitot la recherche qui en aura été faite et la remise par le district à la municipalité, et des titres de la ci-devant noblesse de plusieurs citoyens de cette ville, lesquels étaient portés au bout d'une pique. Le citoyen maire a prononcé un discours civique. Le serment a été preté par les autorités constituées, la force armée et les citoyens, par lequel ils se sont engagés en présence du ciel, de maintenir la liberté, l'égalité, le respect aux personnes et aux propriétés, et de mourir, s'il le faut, pour en les defendant (*sic*).

Des salves d'artillerie se sont mêlées aux cris reiterés de Vive la republique, Vive la liberté et l'egalité, Vive l'union et l'indivisibilité.

(1) Le mail de l'Union était l'ancien mail de Tiron, situé à l'extrémité du Grand-Faubourg. Il n'existe plus aujourd'hui.

L'hymne de la republique a été chanté, et chaque strophe a été suivie des cris de Vive la Republique.

Les censifs et autres pieces feodales apportées sur le Mail de la Reunion, mis en monceau, au sommet duquel les dites pieces nobiliaires ont été posées, ont été brulés aux cris reiterés de Vive la Republique.

A la strophe du dit hymne intitulée *des Enfants*, les eleves du collège national se sont presentés devant l'autel de la patrie, et ont preté le serment republicain et chanté ladite strophe.

Ce dont acte fait et arrete les jour et an que de dessus, deux heures après midi.

(*Soixante-cinq signatures, y compris celle du maire, A. Buscheron, sont au bas de ce procès-verbal.*)

LE

TEMPLE SAINT-JEAN-DES-AIZES

& SES TOMBEAUX

COMMUNE DE VILLAVARD

Par M. l'Abbé Ch. Métais.

Souvent déjà l'on avait parlé de tombeaux trouvés dans le hameau du Temple, commune de Villavard. Des vases funéraires avaient été déposés dans notre Musée (1), et faisaient regretter l'absence d'indications plus précises. Des découvertes récentes méritent d'attirer l'attention de notre Société; mais, avant de les décrire, je crois utile de donner un rapide aperçu géographique et historique du hameau du Temple.

Le Temple-Saint-Jean est placé au sommet d'un plateau au sud de la petite commune de Villavard, à 2,500 mètres du bourg, sur les confins mêmes de cette commune et de celles de Lavardin et de Sasnières.

C'était le siège d'un prieuré ou commanderie de Templiers ; son véritable nom était alors le *Temple des Aizes* (2), il s'appela plus tard, sous les chevaliers de Malte, Saint-Jean-des-Aizes ; il se nomme aujourd'hui tout simplement Le Temple, d'après sa première destination.

Nous avons peu de données sur cet établissement.

(1) Bulletin, 1864, p. 136.

(2) Dom Piolin. *Histoire de l'Eglise du Mans*, tom. IV, p. 24.

Toutefois, sa fondation remonte certainement au XII[e] siècle. Les restes assez importants de la chapelle en sont une preuve. On sait que les Templiers se propagèrent avec une étonnante rapidité en France, et en particulier dans notre Vendômois. L'on ne compte pas moins de 21 maisons pour l'ancien diocèse du Mans, et, pour le Bas-Vendômois, nous voyons Le Temple, près Mondoubleau, Saint-Arnoul, Lavardin, Sargé-sur-Braye (1) et Le Temple de Villavard (2), auxquels il faut ajouter Le Temple de Vendôme et le prieuré d'Arville (3) ; et Le Temple-les-Château du Loir (4), qui nous touche.

Ces divers établissements s'élevèrent en un petit nombre d'années, nous dit Dom Piolin : celui de Mondoubleau existait déjà en 1134 ; celui de Vendôme fut fondé par la comtesse Mathilde, vers 1150 (5). Nous nous arrêterons à ces dates approximatives.

Comme nous l'avons déjà dit, les ruines de la chapelle du Temple-des-Aizes remontent certainement au

(1) M. Launay, notre président, a visité lui-même les restes du Temple de Sargé.

(2) Voir Cauvin, Géographie ancienne du diocèse du Mans, p. 243. — Dom Piolin, loc. cit., p. 24. — Voici la liste des prieurés de Templiers cités par ces deux auteurs : « Saint-Arnoul, Aubigné, Avoise, la Baroche-Gondouin, le Breil-aux-Francs, Château-du-Loir, Cherbé, Saint-Denys-du-Maine, Epinay-le-Comte, Gennes, Saint-Julien en Champagne, Lavardin-en-Vendomois, Saint-Maixent, Le Mans, Moitron, Préaux, Sargé-sur-Braye, Sceaux, Vallon, Villavard, Voutré, et autres lieux. » Châteaudun possédait aussi un temple du nom de N.-D. de la Boissière, paroisse Saint-Valérien, fondé par Thibaut V, dit le Bon, au XII[e] siècle. (L'abbé Bordas, Hist. du Comté de Dunois, p. 39.)

Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem ne se propagèrent pas avec moins de rapidité ; le diocèse du Mans en comptait plus de vingt maisons.

(3) De Pétigny, nouv. édit., p. 455 et 460.

(4) Dom Piolin et Cauvin, l. c.

(5) De Pétigny, p. 455.

XIIe siècle. Elles en ont tous les caractères. Les murs n'ont pas moins de 1 m. 20 d'épaisseur, et sont construits en pierres taillées, uniformes pour l'extérieur, mais, à l'intérieur, en moellons noyés dans un mortier plus dur que la pierre.

La chapelle, avec abside semi-circulaire très régulière, a 7 mètres de largeur sur 20 mètres environ de longueur. Le chœur, un peu plus étroit, était éclairé de trois fenêtres romanes de 1 m. 50 de haut, et de 0^m,60 d'ouverture, avec un évasement intérieur de 1 m. 80. Les murs latéraux, percés aussi de trois fenêtres, supportaient une voûte cintrée, terminée en cul-de-four et étaient soutenus à l'extérieur par d'énormes contre-forts de 1 m. 10 sur 0^m,80. La voûte du chœur était encore intacte au commencement du siècle ; bien des personnes de 50 à 60 ans se rappellent l'avoir vue.

Tout autour de l'abside régnait un cordon saillant de 0^m,35 de hauteur, composé d'un filet et d'une gorge, se répétant à l'intérieur, et portant sur ce dernier une rangée de dents de scie, dans la gorge.

« Le sanctuaire était orné de peintures assez bien « conservées encore en 1852, nous écrit M. l'abbé Met, « aujourd'hui curé de la cathédrale de Blois, alors curé « de Villavard. Les personnages, vêtus de manteaux « très amples, représentaient des évêques, des cheva- « liers et des saints. » En dessous étaient des médaillons, dont un est encore visible : « On distinguait « aussi plusieurs croix de Malte ; une entre autres plus « grande que les autres, qui ressemblait à une croix de « consécration, était placée à l'entrée du chœur. »

D'après cette note, ces peintures pourraient remonter du XIIIe au XIVe siècle, et avoir peut-être pour auteur l'artiste des belles fresques d'Artins, dont dépendait Saint-Jean-des-Aizes.

Cette chapelle, d'une seule nef, carrelée, parfaitement orientée, s'élevait dans un clos vaste de deux à trois hectares, entouré de toutes parts de murs très épais,

dont on aperçoit partout des restes. Les habitations sont à l'occident, sur le chemin de Villavard à Prunay ; plusieurs détruites, les autres remaniées, elles ne peuvent nous donner la moindre idée de l'importance de cet établissement.

Après l'extinction de l'ordre des Templiers (1312), Le Temple-des-Aizes fut donné avec tous ses biens à l'ordre Saint-Jean de Jérusalem ; il devint dès lors Saint-Jean-des-Aizes, et fut placé sous la dépendance de la commanderie d'Artins (1). Peu à peu, l'ordre étant tombé en décadence, et le titre de chevalier de Malte devenu purement honorifique, les anciens établissements ne furent plus que des bénéfices privilégiés affermés par les titulaires. La commanderie d'Artins, estimée, avec tous les membres en dépendant, la somme de 3,000 livres, eut pour dernier titulaire : « Messire Léon-Hyacinthe Lingier de Saint-Sulpice, « chevalier de l'ordre de Jérusalem, commandeur de « la commanderie d'Artins et membres en dépen- « dants (2). »

Saint-Jean-des-Aizes dut prendre toutefois une nouvelle importance sous cette dernière administration. De nouvelles constructions furent élevées. Les fouilles récentes nous ont montré de nombreux débris d'architecture gothique flamboyante, provenant sans aucun doute de grandes fenêtres ogivales. Ces débris furent trouvés au midi de le chapelle. Les terrassements mirent aussi à jour de nombreux fondements qu'on eut la plus grande peine à détruire. C'était peut-être, attenant à la chapelle, soit une maison d'habitation, comme feraient supposer les restes de cheminée ; soit une salle capitulaire, une immense sacristie, où l'on pénétrait de l'église par une petite porte que l'on aperçoit encore.

(1) Cauvin. — Dom Piolin, loc. cit.

(2) Arch. de Loir-et-Ch., série H. Supplément au Terrier de la commanderie d'Artins.

Le château de la Cochetière, dépendant aussi du Temple, doit dater de cette époque. C'est une belle et immense cave, large de 8 à 9 mètres, d'une égale élévation, creusée dans le roc, en voûte cintrée, dans une profondeur de plus de 20 mètres, sur le chemin de Villavard au Temple, à proximité d'une carrière abondante, et dont proviennent évidemment toutes les pierres de construction du Temple. Cette cave, pompeusement décorée du nom de château, est close par un mur percé d'une large porte et d'une immense fenêtre gothique, avec meneaux, du XVI[e] siècle.

C'est aussi à l'époque de l'introduction des chevaliers de Malte qu'il faut attribuer une vieille statue en bois de saint Jean-Baptiste, qui a été recueillie dans les ruines de la chapelle au commencement du siècle (1). Le style général de cette statue, le manteau relativement ample dont elle est couverte, les traits assez réguliers, ne nous laissent aucun doute.

Certains vieillards affirmaient, il y a encore quelques années, avoir entendu la messe dans ce sanctuaire, et on avait l'habitude jusqu'à ces derniers temps d'y aller en procession un jour des Rogations.

La chapelle dépendait au spirituel de l'abbé de Saint-Georges-du-Bois, qui devait payer pour cela, au commandeur d'Artins, un septier de blé ; mais, par un acte passé du 23 avril 1530, entre « le sieur abbé de ladite abbaye Pierre de Verelle et vénérable prestre Mathieu Joubert, prieur curé de Saint-Rimé, » cette charge est transportée sur ledit prieur-curé, et l'abbé Simon, futur

(1) Elle fut précieusement enlevée par la domestique du fermier, dans l'espoir de contracter mariage dans l'année. Malheureusement la tête vint à se séparer du tronc pendant le pieux sauvetage ; de là, mauvais augure pour la pauvre fille inconsolable. Mais le fermier, plein de commisération, réussit tant bien que mal à fixer la tête sur les épaules du précurseur, et l'heureuse servante eut le bonheur d'être bientôt la joyeuse épousée d'un mari modèle.

historien du Vendômois, alors prieur-curé de Saint-Rimay, la reconnaissait et la payait encore en 1753 (1); ce qui nous fait supposer que la chapelle devait être sous la juridiction du même prieur : *Qui habet onus, habet et munus.*

Outre ces données historiques, il nous faut, pour être complet, remonter plus haut. Pour nous, les Templiers n'ont pas choisi le lieu de leurs temples dans des pays déserts, écartés, ni à l'aventure. D'où nous concluons que le hameau du Temple devait exister avant eux, soit comme station romaine ou mérovingienne, soit comme point stratégique important. C'est ce qui nous reste à démontrer.

Sans prétendre ici que tous les établissements de Templiers aient été fondés sur des points stratégiques, ce qui nous entraînerait trop loin, nous devons cependant constater que le fait est ici de toute évidence.

Le Temple-des-Aizes s'élève sur un plateau qui commande tout le pays. On y jouit d'une perspective des plus grandioses. Au sud-ouest, on aperçoit la tour de Lavardin, distante d'un kilomètre au plus ; puis le regard s'élance dans cette magnifique vallée du Loir, et découvre en droite ligne, avec la tour de Lavardin, le donjon de Montoire et Tròo, antique forteresse. A l'opposé, le val de Sasnières, le plateau d'Houssay, et au loin se déroule la route de Vendôme à Saint-Amand et à Tours. Ce qui m'a frappé surtout, c'est cet alignement si parfait de ces quatre forteresses, Trôo, Montoire, Lavardin et Le Temple ! Personne n'ignore que les lieux fortifiés des Celtes, et plus tard des Romains,

(1) Acte passé le 13 février 1753, en la maison abbatiale de Saint-Georges-du-Bois, par devant Michel Goussé, notaire et tabellion de la haute justice de ladite abbaye royale de Saint-Georges-du-Bois, entre Michel Simon, prieur-curé de Saint-Rimé, et Fr. Parfait prieur, Fr. H. Frondemiche, Fr. Anquetil, Fr. G. Arondel, Fr. Ph. Huet, cellerier, tous religieux de ladite abbaye. (Archives de Loir-et-Cher, série G.)

recherchaient le plus possible et cette altitude et cette position relative. Le camp de César à Sougé se trouve précisément sur cette voie stratégique.

D'ailleurs, l'occupation romaine n'est-elle pas évidente dans nos pays ? Trôo n'en conserve-t-il pas encore les vestiges vivants ? Lavardin, pour tout homme sérieux, n'est-ce pas cette *Turris Dominica* dont parle l'historien attitré de Saint-Richmer ou Rimay, lieu fortifié, peu distant de la demeure du B. ermite (1).

Les traces de la domination romaine se rencontrent à chaque pas dans notre vallée du Loir ; et puisqu'il s'agit ici du Temple, un indice matériel, si faible qu'il soit, nous vient en aide. Deux fragments de tuiles convexes, avec forte saillie sur le dos, trouvés auprès de la chapelle dudit lieu, offertes au Musée par M. l'abbé Bourgogne, étaient attribuées à l'époque romaine par notre savant conservateur M. Nouel (2).

Les tombeaux gallo-romains et mérovingiens décrits, en 1869 et 1875, par notre vénérable président, dont l'autorité est grande en cette matière, sont une preuve frappante de l'antique civilisation de notre contrée.

Les noms mêmes des hameaux voisins viennent confirmer ce fait historique. L'un surtout, situé sur le chemin de Villavard au Temple, un peu avant Vaupian, nous paraît remonter à cette époque ; c'est le hameau de *Saint-Hianus,* d'une origine évidemment romaine.

Mais une preuve plus palpable encore se trouve dans

(1) « Pervenit ad ultimum super fluvium Lidi, in loco quod dicitur modo Turris Dominica, qui tunc incultus erat locus, et densisimis frutetis occupatus..... Demum vero Dei nutu invenit alterum locum, non tamen longe ab eodem loco, super fluviolum qui vocatur Gundridus (le Gondré, ruisseau de Saint-Rimay). D'après ce texte des Bollandistes, M. de Pétigny juge avec raison, que la *Turris Dominica* n'est autre que Lavardin. (N. éd., p. 145.)

(2) Bull. 1869, p. 79.

les voies romaines qui sillonnaient en tous sens tout notre Bas-Vendômois, et ici cette preuve est décisive.

La carte des voies anciennes dressée par le regretté M. de Salies, dans son *Histoire de Foulques Nerra,* retrace d'une manière très précise les antiques voies de Montoire à Blois, et de Saint-Arnoul à Vendôme. Or, le clos du Temple se trouve précisément au point de jonction de ces deux voies. J'en ai retrouvé l'indication exacte dans les titres de propriété qu'on a bien voulu me communiquer, sous ces noms : *le grand chemin de Montoire à Blois ;* le *Chemin de Saint-Arnoul à Vendôme.* Enfin, un troisième, moins important, coupe les deux autres au même point, c'est le chemin de Villavard à Prunay ; et tout près, dans la vallée de Sasnières, serpente le grand chemin de Mondoubleau à Châteaurenault, coupant le Loir aux Roches, auprès de l'ancienne léproserie de Saint-Nicolas.

On conçoit de suite l'importance stratégique de ce point de jonction. A notre avis, il y eut là jadis une station romaine ou carlovingienne, située sur les marches de Labricin, commandant la vallée du Loir, et que les Templiers continuèrent de défendre.

Ces considérations ne seront pas inutiles pour fixer la date des tombeaux récemment découverts.

A la Révolution, Le Temple-Saint-Jean-des-Aizes fut vendu, comme bien national, le 14 messidor an III. Les différents lots furent réunis, en 1853, dans les mains de feu Paul Hervé, dont les enfants sont les propriétaires actuels.

C'est à cette époque (1853) que remontent les premières fouilles. « Le sieur Paul Hervé, voulant con-
« struire une grange dans l'emplacement de cette cha-
« pelle, abattit tout un mur, celui qui est au nord, et
« mit à découvert plusieurs tombeaux de pierres en
« forme de cercueil. Immédiatement au bas de la mar-
« che du sanctuaire, et au milieu de la chapelle, un cer-
« cueil, taillé avec plus de soin, conservait le squelette

« entier. Les pieds tournés du côté de la nef indiquent « la sépulture d'un prêtre, et le tombeau était entouré « de vases de terre remplis de charbon. Une particu- « larité distinguait encore ce tombeau des autres. Ou- « tre la position opposée, la tête du cercueil formait « comme un cadre autour de la tête du squelette, tan- « dis que les autres avaient simplement la forme d'un « cercueil. »

« Deux de ces tombeaux étaient aussi bien conservés; « mais il n'y avait autour que six vases de terre, éga- « lement remplis de charbon. Je n'ai vu dans ces deux « tombeaux que quelques ossements, et je ne sais pas « si l'on avait trouvé quelques médailles ou quelques « pièces qui auraient indiqué l'époque de la sépulture.

« Quelques années auparavant, on avait trouvé, dans « la vigne qui est au midi de la chapelle, deux petits « chandeliers d'argent, à pied carré et peu élevés (1). »

J'ai entendu parler aussi d'un trésor découvert en creusant une fosse à l'extrémité sud-est du clos, au bout de ce que l'on appelle encore les *Trognes,* terrain spacieux planté de gros chênes.

Le souvenir de ces faits est encore très vivace dans le pays.

Or, les fils Hervé, remarquant que la vigne, au midi de la chapelle, n'avait aucune vigueur, ayant d'ailleurs entendu dire par leur mère que tout le sol avoisinant recouvrait des décombres, se résolurent à défoncer le terrain. Bientôt sont mis à jour de nombreux débris de construction, tels que pierres sculptées du style ogival, colonnettes, petits chapiteaux, une pierre portant la croix pattée de Malte.

Puis un soir, à la tombée du jour, de grosses et énormes pierres se font sentir sous la pioche ; on en soulève une, un vide apparaît ; avec avidité, bien qu'a-

(1) Lettre de M. l'abbé Met, déjà citée.

vec crainte, on enlève les autres, et l'on extrait un vase, puis un second, remplis de terre et de charbon. La nuit suivante, nos jeunes violateurs de tombeaux ne dormirent pas tranquilles : des spectres avaient troublé leur repos. Cependant, le lendemain on reprend la tâche ; un second tombeau se présente, il est démoli ; là, il y avait une pierre entaillée pour recevoir la tête du mort ; le tombeau est tout petit, et il y a deux corps (*bijouettés*, selon leur expression, l'un ayant la tête aux pieds de l'autre). Nos ouvriers perdent presque entièrement l'appétit. Ce n'était pas tout pourtant, car un troisième tombeau, engagé sous les fondations mêmes de la chapelle, est de nouveau violé, et on y trouve deux autres urnes. Le courage de nos héros est à bout. Les travaux de l'agriculture les appelèrent ailleurs ; mais le terrain à défoncer est encore spacieux, et nous ménage peut-être d'autres surprises, plus complètes, surtout après les recommandations que nous leur avions faites.

Quand nous fûmes avertis, les tombeaux étaient démolis, et leur emplacement recouvert. Ce fut pour nous une grande déception ; il fallait cependant tirer le meilleur parti de ce qui était fait.

A notre prière, on reconstruisit de la manière la plus fidèle le premier tombeau, qui contenait deux vases, et dont toutes les pierres avaient été mises de côté. Ce tombeau a 2 m. de long sur $0^{m},60$ à $0^{m},65$ de large. Les parois et le couvercle étaient construits de pierres inégales, plus longues toutefois à la tête qu'aux pieds. Ces pierres étaient reliées entre elles par du mortier. Frustes à l'extérieur, elles sont au contraire bien polies et travaillées à l'intérieur. Le corps était donc étendu là sous ces pierres, et avait les deux vases placés à côté de la tête. Une entaille, grossièrement faite dans la paroi latérale, nous préserve de toute erreur sur ce point, et nous prouve de plus que le corps n'était point renfermé dans un cercueil en bois. Un autre tombeau fut adapté plus tard à côté de celui-ci, et l'on aperçoit

la rainure faite pour recevoir les pierres qui recouvraient cette dernière sépulture.

Cette disposition nous révèle le mode d'ensevelissement d'alors. La fosse est très peu profonde (1) ; le corps était descendu dans la tombe, probablement le jour même de la mort, comme cela se pratiquait encore au siècle dernier, puis il était entouré et recouvert des pierres sépulcrales, et reposait immédiatement sur le sol, car on n'a pas retrouvé la moindre pierre dans le fond.

Cherchons à déterminer maintenant l'époque de la sépulture.

Il ne peut s'agir ici évidemment d'un tombeau romain ; car le corps n'a pas été réduit en cendres.

Le corps est parfaitement orienté à la façon chrétienne, la face tournée vers le ciel, les pieds au soleil levant, la tête au couchant, mais prête à regarder l'orient, quand sonnera l'heure du réveil et que le soleil de justice se lèvera pour le monde.

Dans deux de ces tombeaux se trouvaient deux vases, et en particulier dans celui qui nous occupe. Deux vases seulement, et d'une forme identique, commune, sans beauté, fait d'une terre grossière, d'un vernis sale et qui ne tient pas. Ils ont $0^{m},11$ de largeur et $0^{m}20$ de hauteur ; le col est à peine formé ; l'ouverture et le pied, presque aussi larges que la panse, les font paraître massifs et sans élégance. Ce n'est pas ce luxe de cuillers, de vases aux libations, etc., etc., des sépultures païennes ; — on ne croit plus à Caron ni aux besoins matériels des morts.

Sans doute, ces vases dérivent d'une coutume païenne, mais christianisée. Ces vases, en effet, destinés d'après leur forme aux usages domestiques (l'un

(1) Elle est aujourd'hui d'un mètre environ ; mais il y a plus de 50 centimètres de terre rapportée.

porte encore les traces du feu, ils avaient tous une anse qu'un seul a conservée intacte), étaient remplis de charbon, encore très apparent dans l'un d'eux. Au moment de fermer la tombe, on devait jeter sur ce charbon ardent de l'encens pour embaumer le corps. Les vases sont percés tout autour de trous irréguliers, évidemment faits après coup, pour faciliter l'ustion du charbon. Mais laissons ici la parole à l'abbé Cochet :

« Aux pieds des morts, étaient placés des vases en « terre, parfois vides, parfois remplis de terre infiltrée « avec le temps..... Tous les corps n'avaient pas de « vases, la moyenne proportionnelle est d'un sur trois « ou quatre. Le vase était là contre les possessions et « les obsessions démoniaques.... » — « Deinde (cor- « pus) ponitur in speluncâ, in quâ, in quibusdam locis, « ponitur aqua benedicta et prunæ cum thure ; aqua « benedicta ne dæmones qui multum eam timent, ad « corpus accedant. » (Durandus, Rationale divin. Offic. lib. VII, c. 35 (1).

Le vase funéraire est ordinairement placé aux pieds, nous dit l'abbé Cochet. Cependant tous nos tombeaux font ici exception à cette règle, les vases se trouvent placés à la tète. Peut-être les usages variaient-ils sur ce point dans chaque pays.

Dans les fouilles de 1853, un tombeau en contenait quatre, un autre deux ; celui décrit par M. l'abbé Met, un bien plus grand nombre ; mais il est certainement d'une date plus récente.

Plusieurs tombeaux ne contenaient pas de vases. Un de ces derniers a ceci de particulier, que la tête, partie la plus précieuse du corps, est enfermée avec soin dans une entaille circulaire faite dans la pierre, et

(1) Consultez l'abbé Cochet, *La Normandie souterraine :* 1° sur la différence entre les sépultures romaines et mérovingiennes ; p. 19 et suiv. ; 2° sur les vases du cimetière de Londinières, p. 199 et suiv.

à l'avantage de ne point reposer sur le sol. Une pierre semblable, relevée en 1853, a été placée dans le mur de la grange construite dans l'enceinte de l'ancienne chapelle. Ce qui est plus étrange, c'est que ce mode de conservation a été employé par les Templiers eux-mêmes. On peut remarquer, en effet, dans la partie extérieure du mur, près de la petite porte, à fleur de terre, une pierre taillée avec pareille excavation ; ce qui prouve que les Templiers, en creusant les fondations de leur chapelle, se sont vus dans la nécessité de détruire quelques tombeaux et en auront employé les pierres. Or, cette sorte de sépulture est ordinairement attribuée aux temps mérovingiens et carlovingiens.

Ce point admis, il faudrait donc faire remonter ces sépultures avant la venue des Templiers. Le dernier tombeau découvert le prouve d'une façon plus complète encore, puisqu'il est placé sous les fondations mêmes de la chapelle. Pour les Templiers, ils devaient avoir leurs tombeaux dans l'intérieur même du sanctuaire.

Les ossements contenus dans ces tombeaux, et dont on aurait pu tirer des indications précises, ont été ensevelis immédiatement par nos jeunes explorateurs ; il nous est par conséquent impossible d'en tirer aucun argument.

Nous ne pouvons croire toutefois à des sépultures de chevaliers du Temple. N'auraient-ils pas été ensevelis avec leurs armures et leurs armes, et comment n'en serait-il resté aucun débris ? Et cependant aucun métal n'a été trouvé dans les tombeaux.

D'où il faut conclure que ces tombes sont des sépultures chrétiennes de l'époque mérovingienne ou carlovingienne. Déjà, notre savant collègue, M. Charles Bouchet, après M. Launay (1), avait classé, dans sa

(1) Bullet. 1869, p. 115.

chronique du mois d'octobre 1879 (1), Villavard parmi les localités à sépultures mérovingiennes.

On nous a remis dernièrement trois pièces en cuivre, entièrement identiques, trouvées hors des tombeaux ; mais, trop récentes, elles n'apportent aucune lumière sur la question présente.

Ne serait-il pas à désirer que ces fouilles fussent continuées, et surtout reprises dans l'intérieur même de la chapelle ? Peut-être y trouverait-on des indications précieuses pour l'histoire si peu connue de ce Temple, les seules qui puissent déchirer l'obscurité qui nous arrête, puisque tous les autres documents sont perdus à jamais.

(1) Bullet. 1879, p. 252.

UNE LETTRE INÉDITE

DU PAPE CALIXTE II

Par M. Ch. Bouchet.

(Suite & fin *)

5° Reste une dernière objection qui se tire de la date, non pas de la brièveté de cette date, qui n'exprime ni l'an du Seigneur ou de l'incarnation, ni l'indiction, ni l'année du pontificat, mais qui donne simplement le lieu et le jour du mois. Les petites bulles et les lettres de Calixte, pour la plupart, ne sont pas datées autrement ; quelques-unes, mais assez rarement, ajoutent l'indiction. Des lettres adressées même au roi de France sont datées avec cette concision (1). Mais ici la difficulté est autre. Notre lettre de Calixte est datée de Rome, « apud S. Petrum. » Or, dans le Recueil de Dom Bouquet, il n'y en a qu'une seule qui soit datée de Rome et sans l'addition de « apud S. Petrum ». C'est une lettre intime adressée précisément à l'abbé Geoffroi que le P. Sirmond a donnée dans les prolégomènes de son édition, sans dire d'où il l'a tirée, et que D. Bouquet a acceptée (2) et reproduite (3). Toutes les autres lettres

(*) V. le précédent Bulletin, p. 29.

(1) Dom Bouquet : Lettr. de Calixte, T. xv, et Nouv. Diplom. des BB., T. v, p. 263.

(2) Nous disons D. Bouquet pour nous conformer à l'usage qui met sous son nom le Recueil entier des *Scriptores*, mais c'est en réalité D. Brial qui a édité le T. xv et même les TT. xiv-xviii.

(3) Lettre xix.

de Calixte sont données à Latran « Laterani », ou « in territorio Tiburtino » ou en dehors des Etats de l'Eglise, surtout en France. Mais enfin il s'en trouve une réputée authentique qui porte la date de Rome. Ajoutons que Calixte avait rendu deux Rescripts en faveur de Vendôme, qui tous deux sont datés de Rome (1).

Ainsi nous pouvons citer trois pièces authentiques de Calixte datées de Rome, et nous ne saurions citer que celles-là, et toutes les trois, chose singulière, relatives à Vendôme. — Nous ne connaissons point d'ailleurs par D. Bouquet toutes les lettres de Calixte. Les auteurs des *Scriptores* ne donnent ni les lettres décrétales ni les bulles portant concession de privilèges aux églises. « Nous n'avons pris pour nous, disent-ils, que les brefs apostoliques dans lesquels ils donnent des décisions ou de leur propre mouvement ou sur des plaintes à eux portées, lorsqu'il est question d'établir de nouveaux évêchés, de rejeter ou de confirmer les élections aux prélatures, de rappeler à leur devoir les personnes constituées en dignités, etc. (2) » En tout, 45 lettres, sur lesquelles nous en avons 3 datées de Rome. Cela suffirait à la rigueur pour établir l'authenticité de la date de celle qui nous occupe.

Mais nous pouvons citer encore plusieurs bulles

(1) *Rescriptum eiusdem calixti abbati vindocinensi directum per quod quicquid iuris et libertatum concessum est a suis predecessoribus confirmat. Datum Rome* VIII *Idus aprilis.*

Rescriptum eiusdem abbati et toti congregacioni vindocinensi quo confirmat quicquid eidem monasterio datum et maxime sub tricennali possessione habuisse noscitur ut inde anullo quicquam distrahatur, quicquid etiam libertatum aut immunitatum, concessum est confirmat prohibens ne quis Archiepiscopus vel episcopus super quemvis monachorum ipsius monasterii potestatem exercere presumat. datum Rome VIII *Idus aprilis.*

Invent. ms. des chartes de la Trinité, f° VI, v°.

Ces deux bulles sont différentes de celle du même Calixte publiée par le P. Sirmond dans ses Lettres de l'abbé Geoffroi, p. 42 des notes. Cette dernière, en effet, est datée de Paris, VIII des ides d'octobre. Elle a été reproduite par Launoi dans son *Inquisitio in privil. vindoc. monast.*, ch. XXVII.

(2) T. XIV, Préface, p. CIX.

d'Urbain II et de Pascal II en faveur de Vendôme et toutes datées également de Rome. On en trouvera 3 du premier dans l'Inventaire manuscrit des chartes de la Trinité, fol. v, r° et v°, et 2 du second, fol. vi. Le P. Sirmond, dans ses Lettres de Geoffroi, en cite également 4 du premier pape et 2 du second (1). Cela suffit et au delà, nous l'espérons, pour dissiper tous les doutes au sujet de ce nom de Rome dans notre Lettre de Calixte. Nous remarquerons seulement, comme chose singulière, que, dans l'Inventaire des chartes, on trouve toujours « Datum Romæ » et jamais « Laterani », et que c'est le contraire dans les Lettres de Calixte données par Dom Bouquet, une seule exceptée, celle à Geoffroi.

Quant à la formule « apud S. Petrum », qui se trouve jointe dans notre Lettre au « Datum Romæ », elle ne saurait infirmer l'authenticité de la date, bien que nous ne l'ayons rencontrée dans aucune autre de Calixte ni des deux papes que nous venons de citer ; mais cette formule est connue, bien authentique, et se trouvait sur d'autres pièces, entre autres fréquemment sur celles relatives aux suppliques. « Datum Romæ apud S., etc. » exprimait le nom du lieu où se trouvait le pape, avec la date de l'année et du jour (2).

Mais enfin si notre lettre était fausse, de qui voudrait-on qu'elle fût ? De l'abbé Geoffroi ? De cet ami pour ainsi dire intime de Calixte, et dont la loyauté était poussée en quelque sorte jusqu'à la rudesse ? Cela est absolument inadmissible. Il s'en peut dire autant de l'évêque de Chartres. Geoffroi de Lèves est un des plus irréprochables prélats qui aient occupé ce siège. Un peu de réflexion d'ailleurs fera voir qu'il n'en est pas d'une sentence ou d'une menace d'excommunication

(1) Pp. 87 et 88 du texte, et 41-42, 52-53, et 91-92 des notes. Quelques-unes, il est vrai, font double emploi avec celles de l'Inventaire.

(2) Nouv. Diplom. des BB., T. v, p. 336. — « Apud S. Petrum » désignait le Vatican, à cause de la proximité de la basilique.

comme d'un titre constitutif d'un droit ou d'une propriété. Ce dernier peut se falsifier ou se supposer, mais non l'autre, et nous doutons qu'on en puisse citer des exemples.

Reste une dernière ressource qui consisterait à dire que notre pièce est l'œuvre d'un moine obscur de Vendôme, qui, par manière de jeu, se serait exercé à cette contrefaçon. — Nous répondrons que la pièce, dans tout son ensemble, offre un caractère de sincérité et, pour ainsi dire, de probité qui exclut cette supposition. On n'y remarque pas de ces développements superflus, de ces expressions un peu recherchées qui sont le défaut et l'indice des imitations. Tout y est simple, précis, en vrai style de chancellerie. Nous allons donner un exemple qui achèvera, nous l'espérons, de porter la conviction dans tous les esprits. C'est une autre lettre de Calixte, d'une authenticité incontestée, celle-là, ayant le même objet que la nôtre, c'est-à-dire de faire ranger au devoir certains dévastateurs de biens religieux. Voici cette lettre :

Ad Umbaldum Lugdunensem archiepiscopum

Ut vastatores villæ de Monte-Godino commoneat et coerceat (ante 1120, 10 februarii).

Calixtus episcopus, servus servorum Dei, carissimo et venerabili fratri Umbaldo Lugdunensi archiepiscopo salutem et apostolicam benedictionem. Venerabilis fratris nostri B(erardi) episcopi et ecclesiæ Matiscensis ad nos querela pervenit, quòd parochiani tui videlicet Wichardus *de Auton* et Guido Incatenatus Matisconensi ecclesiæ in villa de Monte-Godino, gravamen et injurias inferre non desinunt, locum ipsum pravis exactionibus affligentes. Unde fraternitati tuæ injungimus, ut eos diligenter commoneas quatenus aut res ecclesiasque liberas dimittant, aut in tua vel ipsius Matiscensis episcopi curia, inde justitiam faciant ; quod si contempserint, tu de eis tanquam de sacrilegis, plenam pro tui

officii debito, justitiam exsequaris. Data Viennæ, IV idus februarii (1).

L'analogie est frappante et, selon nous, décisive, entre cette lettre et celle que nous discutons. Plusieurs expressions se retrouvent identiques ou à peu près, dans l'une et l'autre : « Parochiani tui.... plenam justitiam exsequaris. » Cette dernière formule se reproduit encore dans une autre lettre de Calixte adressée à l'archevèque de Reims, vers 1120 environ, et donnée par Mabillon : « De vitanda simonia, etc., » et se terminant par : « Quòd si contra mandatum nostrum factum fuerit, plenariam de presumptoribus justitiam, præstante Domino, exsequaris (2). » Mais cette formule n'était pas tellement banale qu'il n'y eût qu'à la copier. D'autres bulles ayant le même objet s'expriment autrement. Tout cela devait dépendre du chef de la chancellerie (3). Concluons donc que notre lettre n'a point été copiée ou imitée par un religieux de Vendôme, et qu'elle est parfaitement authentique.

Nous allons passer maintenant à l'examen des personnages qui y sont dénommés, et nous trouverons là sans doute encore une nouvelle preuve de ce que nous avançons. Ces personnages sont au nombre de trois, sans y comprendre le comte de Vendôme :

Rainauld de la Tour ;
Wulgrin, frère de Barthélemy ;
et Geoffroi Burrel.

Ce que nous avons à en dire, nous le devons principalement à l'obligeance et à l'érudition de M. Auguste de Trémault, si versé dans la connaissance de nos plus anciennes familles vendômoises et des chartes de notre pays. Il a bien voulu nous communiquer les pièces qui nous servent de base.

(1) Dom Bouquet, T. XV, p. 234. Recueil des Lettres de Calixte, Lettre XII.

(2) De re diplom., pp. 598-99.

(3) On remarquera qu'en effet la date des deux pièces de Dom Bouquet et de Mabillon est à peu près la même.

1° Rainauld de la Tour était un puîné de la Maison des seigneurs de Lisle en Vendômois (1), connue dès la fin du XI[e] siècle (2). A l'époque où nous sommes, le chef de cette famille était Robert, fils de Rainauld de Lisle et de Berte sa femme. Il avait pour frère Rainauld de la Tour qui nous occupe, de plus trois oncles, etc. Tous ces personnages figurent dans une charte de 1152, par laquelle Robert fait don aux religieux de Vendôme de 6 deniers de cens que le segrétain lui devait tous les ans sur une certaine vigne située à la Chappe. Ce don est fait en reconnaissance de ce que Rainauld, père de Robert, étant mort à Lisle, les religieux l'avaient fait transporter à Vendôme et ensevelir avec honneur (3). — Robert de Lisle et Rainauld de la Tour figurent également dans une autre charte sans date, par laquelle on voit que Robert, après avoir commis une spoliation envers l'abbaye de Vendôme, ce qui lui avait valu l'excommunication, fit enfin sa paix avec les religieux par suite de cette circonstance : Foucher de Lisle, oncle de Robert, étant mort, G. (4) abbé de Vendôme le fit ensevelir honorablement dans son abbaye comme le père de Robert ; celui-ci, touché d'un pareil procédé, abandonna ses prétentions sur la dîme dont il s'était emparé : « Hoc idem concessit Rainaldus de Turre frater suus (5). »

Une troisième charte, également sans date précise,

(1) Lisle, autrefois *Insula*, puis *Insula Jeremiæ*, canton de Morée, arrondissement de Vendôme.

(2) Le premier que l'on trouve qualifié de seigneur de Lisle est Robert IV, vicomte de Blois, qui avait épousé Mahaut, fille de Hugues III de Châteaudun et d'Agnès de Fréteval (d'après une note de M. de Trémault). — On sait que Mahaut épousa en secondes noces Geoffroi Grisegonnelle, comte de Vendôme.

(3) V. Pièces justific., N° I.

(4) L'initiale G doit désigner, dans cette charte et la suivante, l'abbé Girard, qui gouverna de 1161 à 1187. La première charte ne porte aucune mention d'abbé.

(5) V. Pièces justific., N° II.

nous apprend que ce même Rainauld étant mort, le même abbé le fit également ensevelir dans le cloître de l'abbaye, et que Robert son frère, par reconnaissance, fit don aux religieux de 3 setiers de méteil sur sa dîme de Lignières (1), payables tous les ans. La concession fut confirmée par Rainard et Philippe, fils de Robert, et par Mathilde, sa femme : « Hoc vid. et aud. doms. abbas G. totusque conventus (2). »

Cette pièce démontre que Rainauld de la Tour s'était réconcilié, lui aussi, avec l'abbaye, et que les plaintes qui avaient suscité la lettre de Calixte avaient reçu satisfaction. Malheureusement nous n'avons pas de date précise.

Nous trouvons encore ce personnage comme témoin dans une charte, sans date, du cartulaire vendômois de Marmoutier, la LXXIIe, par laquelle Frodon de Vendôme accorde aux religieux de la grande abbaye « unam mansuram terræ apud villam quæ appellatur Ulmetum. » Rainauld de la Tour figure en tête des témoins avec Engelbauld le Breton et plusieurs autres.

Enfin une cinquième charte, extraite du Cartulaire de Vendôme, et datée de 1124, nous offre encore Rainauld de la Tour comme témoin, à côté de Geoffroi Grisegonnelle, comte de Vendôme, et de plusieurs autres personnes de marque (3). On en peut conclure que Rainauld occupait un rang assez élevé dans la hiérarchie féodale du XIIe siècle.

II. Vulgrin, frère de Barthélemy. — La généalogie de ce personnage est fort embrouillée. Une charte du Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois, la 183e, nous présente Barthélemy, Vulgrin et Engebaud, archevêque

(1) Lignières, près de Lisle, canton de Morée, arrondissement de Vendôme.

(2) V. Pièces justific., N° III.

(3) Ex cartul. vindoc., f° 222 v°. Dom Housseau, T. IV, N° 1433. Copie de M. A. de Trémault. — Cette charte fort curieuse contient une déclaration du comte Geoffroi Grisegonelle qui reconnait le droit qu'avait l'abbé de la Trinité d'affranchir ses serfs.

de Tours (1147-1156) comme trois frères (1). D'autre part, on peut démontrer que Engebaud était fils de Geoffroi de Preuilly, comte de Vendôme (2). Donc Barthélemy et Vulgrin étaient également fils de ce comte. Mais voici qu'une autre charte du Cartulaire vendômois de Marmoutier, la 87e, datée de 1101, nous fait connaître un Geoffroi Payen, personnage important dans le Vendômois, à cette époque, comme témoin, avec ses trois fils Barthélemy, Engebaud (sans qualification) et Vulgrin (3). Ainsi le nom du père et ceux des enfants se-

(1) Barthélemy de Vendôme y confirme la fondation du prieuré de Chauvigny en Vendômois, créé par lui entre les années 1116 et 1136 (*). Cette charte se termine ainsi : « Et quoniam prænominatus Bartolomeus in proximo Jerusalem profecturus eratet præ acceleratione itineris sui votum suum tam festinanter explere non poterat, dominum Engebaldum venerabilem Turonensem archiepiscopum et Vulgrinum fratres suos, dominamque Mariam sororem suam, necnon et dominum Gosbertum generum suum qui ei in dominio terræ suæ successurus erat amicabiliter conveniendo rogavit.... (*cætera desunt*). — Original aux Archives d'Eure-et-Loir. Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois, publié par M. Em. Mabille. 1874, p. 74.

(2) Cette démonstration est indirecte, mais elle paraît néanmoins certaine. En effet Barthélemy, archevêque de Tours (1174-1206), différent du Barthélemy ci-dessus, était fils de Geoffroi Grisegonelle, comte de Vendôme (ceci est incontestable), qui lui-même était fils de Geoffroi de Preuilly. Or Barthélemy l'archevèque se dit lui-même neveu de l'archevêque Engebaud, dans une charte par laquelle il confirme les donations faites à St-Pierre de Preuilly, et qui déjà, dit-il, avaient été précédemment confirmées a « bonæ memoriæ Engebaldo avunculo et predecesore nostro. » (D. Housseau, T. V, N° 1982) (**). Or, pour que Engebaud fût l'oncle de Barthélemy, il fallait que Engebaud fût également fils de Geoffroi de Preuilly, car on ne voit aucune alliance par les femmes qui aurait pu rendre Barthélemy son neveu. Donc Vulgrin qui nous occupe, ainsi que le premier Barthélemy, tous deux frères de Engebaud, étaient également fils de Geoffroi de Preuilly. Mais tout cela ne va point sans difficultés, outre celie dont nous allons parler tout à l'heure. Nous passons pour ne pas allonger encore cette discussion.

(3) Donum Herberti Barbe et Agnete de Vindocino de Pere-

(*) Même Cartul., ch. 170.
(**) Communication de M. de Trémault.

raient identiques à ceux du premier groupe. Voilà, il faut en convenir, une coïncidence bien extraordinaire ! Les deux chartes sont bien authentiques et ont une égale autorité. Nous ne nous chargeons pas d'expliquer cette difficulté. Il nous suffit de l'avoir exposée.

Il résulte de ceci, dans tous les cas, que Vulgrin était un personnage important dans notre pays au XIIe siècle. Seulement, s'il était fils de Geoffroi de Preuilly et frère de Geoffroi Grisegonelle, on se demande pourquoi Calixte, dans sa lettre, l'appelle simplement frère de Barthélemy. Il y a là quelque chose qui n'est pas naturel et nous force à penser qu'il s'agit de celui qui était fils de Geoffroi Payen (1).

III. Geoffroi Burrel. — La généalogie de ce personnage est plus claire. M. Lucien Merlet va nous la faire connaître dans cette note que nous empruntons à son Cartulaire de Tiron : « La famille Borrel ou Bourreau joua un très grand rôle dans le Dunois pendant tout le XIIIe siècle (2). En 1101, Geoffroi Bourreau, fils d'As-

diaco (*) (1101). — Parmi les témoins « ex parte Beati Martini et nostra..... Gaufredus paganus et filii sui Bartholomeus, Ingelbaldus, Wlgrinus, Gaufredus fulcherius frater Gaufredi pagani, Arnulfus crassus, etc. (Copie du Cartulaire original, laquelle appartient à la Société Archéologique du Vendômois. L'original est à la Bibliothèque Nationale à Paris. Fonds latin, 5442.)

(1) Une charte qui nous est communiquée au dernier moment nous donne la filiation du groupe de Geoffroi Payen. Toutefois, nous n'entrerons point dans de nouveaux détails qui compliqueraient encore un sujet déjà fort embrouillé. Nous renverrons simplennent à notre pièce justificative N° IV, où chacun pourra s'édifier par soi-même, en observant, ce que d'autres chartes indiquent, que dans cette branche même il y a eu deux Vulgrin : L'un, qui se fit moine à Marmoutier, était fils d'Ingelbaud le Breton, et avait pour frère Geoffroi Payen. C'est le Vulgrin de notre pièce N° IV. L'autre était fils de ce même Geoffroi Payen et neveu par conséquent du précédent. C'est le Vulgrin de la Lettre de Calixte, notre Vulgrin, selon nous.

(2) Lire sans doute : XIIe.

(*) Pray (?) en Vendômois, canton de St-Amand.

thon, partit pour la Terre sainte, à la suite du comte Henri-Estienne : il était accompagné de sa femme Corbe d'Amboise, veuve d'Acard de Saintes, qui lui fut enlevée par les Sarrasins. En 1111, s'étant emparé de biens appartenant à l'abbaye de Bonne-Nouvelle d'Orléans, il fut excommunié par l'évêque S[t] Ives. Nous le retrouvons encore en 1121, témoin, avec Asthon, son frère, d'une donation faite par l'abbaye de Saint-Calais aux religieux de Bourg-Moyen de Blois. — En 1132, Geoffroi Bourreau, fils de Geoffroi, avec Ursion de Fréteval, Simon de Beaugency et autres, tenait la campagne pour Sulpice de Chaumont, seigneur d'Amboise, contre Geoffroi Grisegonelle, comte de Vendôme, etc. »

On rencontre Geoffroi Burrel :

1° Comme témoin, dans une charte du Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois : « Donum Stephani comitis Blesensis de silva lonnia. » (1096) (1)

2° Dans une charte dont il est l'auteur, contenant un « Don fait par lui à l'abbaye de Tiron d'une terre à Chouzy et d'un moulin nouvellement construit sur la Cisse. » (1121 circa) (2)

3° Dans une autre charte stipulant un échange des religieux de Tiron avec les chanoines de Saint-Calais de la dîme de la terre donnée par Geoffroi Bourreau. » (1121 circa.) On rappelle le don qu'il a fait et lui-même signe comme témoin avec Nivelon de Fréteval et plusieurs autres (3).

Tels sont tous les renseignements que nous avons pu réunir sur les trois personnages inculpés par Calixte. Leur position nous semble suffisamment éclaircie. Es-

(1) V. ce Cartulaire publié par M. Em. Mabille, 1874, ch. 92, p. 79.

(2) Cartulaire de ladite abbaye, publié par M. Luc. Merlet, T. I[er]. 1882, ch. 47, p. 67.

(3) Même Cartulaire, T. I[er], ch. 48, p. 68.

sayons de la rapprocher des termes employés par l'abbé Geoffroi, dans la lettre dont nous avons parlé plus haut : « Quidam vavassores milites de Castro Vindocini », en tenant compte du dédain sans doute affecté des expressions. *Vavassores* désigne des arrière-vassaux, les vassaux d'un vassal. Ceci convient à nos trois personnages, qui n'étaient en effet seigneurs d'aucun fief connu, mais simplement vassaux de leurs aînés. (Toutefois nous n'osons rien garantir en ce qui concerne Geoffroi Burrel.) — *Milites* sont de simples chevaliers, des hommes appartenant à la noblesse, mais sans aucun titre féodal, pas même châtelains ni sires, mais revêtus d'une simple dignité, la seule à laquelle ils pussent aspirer comme vavasseurs. Ceci peut encore s'appliquer à nos personnages (toujours avec la réserve que nous avons faite touchant Geoffroi Burrel).

De Castro Vindocini signifie Vendôme même. C'est ainsi qu'il est désigné dans une foule de chartes et sur les monnaies du temps : VINDOCINO CASTRO. Or ceci ne saurait convenir ni à Rainauld de la Tour (1) ni à G. Burrel.

L'expression de « Vindocinensibus hominibus » employée un peu plus loin pour désigner les mêmes personnages et d'autres semblables nous semble éloigner encore davantage l'idée de nos trois individus.

Toutes ces raisons, jointes à ce que nous avons dit plus haut de l'absence du nom de Jean, le principal coupable, de la lettre pontificale, nous déterminent à écarter définitivement celle de l'abbé Geoffroi comme élément de la question, et nous tenons que toute cette affaire, en dehors du document de Calixte, nous est restée inconnue.

Quant au comte de Vendôme, qui est également me-

(1) Sans doute Lisle n'est qu'à 9 kilomètres de Vendôme, mais il portait un nom trop bien défini pour que l'abbé Geoffroi ne l'eût pas employé. C'est un usage auquel il ne manque jamais.

nacé, c'était alors Geoffroi-Grisegonnelle (1102--1136) dont nous avons parlé. Il est trop connu pour que nous insistions.

La date de la lettre, écrite de Rome, se place entre le 3 juin 1120, époque de l'arrivée de Calixte dans cette ville, plus d'un an après son élection, et le 12 ou 13décembre 1124, époque de sa mort (1).

Peut-être néanmoins serait-il possible d'assigner des limites plus rapprochées. On a vu en effet que les deux bulles de Calixte citées plus haut portent, dans leur passage essentiel, une formule qu'on peut dire identique : « Plenam justitiam exsequaris », et que ces deux pièces sont à peu près de la même époque, avant 1120 (2) — vers 1120, et que, d'autre part, la lettre qui nous occupe offre précisément la même formule. N'en pourrait-on pas conclure que la date aussi doit être à peu près la même, c'est-à-dire osciller autour de 1120 ? D'autant, comme nous l'avons dit, que cettè formule n'a point un caractère banal, mais nous a paru limitée à cette période.

Telle est cette lettre, qui, à vrai dire, ne nous livre rien de bien important au point de vue historique et moins encore au point de vue de la diplomatique pontificale, mais qui pourtant ne laisse pas d'avoir son intérêt pour l'histoire du Vendômois et en particulier de notre abbaye. Elle ajoute d'ailleurs une page à la correspondance d'un grand pape. A ces divers titres, elle méritait d'être publiée.

(1) Art de vérifier les dates.

(2) Mais ne peut être antérieure au 9 février 1119, date du couronnement de Calixte.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Les quatre pièces que nous donnons ici sont inédites. Elles nous proviennent de copies faites par M. A. de Trémault à la Bibliothèque nationale, et qu'il a bien voulu nous communiquer en nous autorisant à les publier. Nous lui en exprimons ici nos sincères remerciements.

I.

Omnibus notum sit hominibus quod ROBERTUS *de* INSULA *dedit deo et vindocinensibus monachis VI denarios census quos segrestarius ei annuatim reddebat pro quadam vinea que erat ad Cappam. Hoc autem fecit pro anima Bartholomei fratris Rainaldi patris sui, quem apud* INSULAM *defunctum vindocin. illatum monachi honorifice susceperunt et sepelierunt. Hoc donum concessit Rainaldus frater ipsius Roberti et mater eorum Berta et duo patrui eorum Hugo et Hamelinus.*

Actum in domo Goffredi Tronerii, anno ab incarn. domini MCLII.

(Fonds Baluze. — Armoire II, Paquet 2. — N° 3. — T. II, fol. 262, v°.

II.

Noverint tam presentes quam futuri quod decima (1) *de* CHAMOVE (?) *quam abbatia vindoc. diu juste possi-*

(1) Lisez *decimam.*

debat et habuerat Robertus de Insula vi abstulit. Hac ea causa in curia ecclesiastica sepissime vocatus, tandem justicia dictante, excommunicatus fuit. Hujus rei controversia taliter pacificata est. Contigit enim deo volente quod Fulcherius *de* Insula, *patruus supradicti Roberti viam universæ carnis ingrederetur, quem defunctum abbas vindocin. et alii fratres in abbatia vindoc. honorifice sepelierunt. Videns autem supradictus Robertus quod prece non precio, domnus G. et alii fratres tantum honorem ac talem* (sic) *beneficium defuncto gratis impenderant querelam decimæ quam adversus abbatem habebat dimisit. Hoc idem concessit* Rainaldus *de* Turre *frater suus.*

(Ibidem.)

III.

Rubertus (sic) *de* Insula *dedit nobis monachis ad obitum Rainaldi fratris sui quem in claustro sepelivimus* III *sestarios de mesteil* (sic) *in decima de Lineriis annuatim reddendos. Donum istud obtulit R. de Insula superaltare, deinde cum regula elemosinam istam concesserunt Rainardus et Philippus filii Roberti et Matildis uxor ejus. Hoc vid. et aud. doms abbas G. totusque conventus.*

(Ibidem, fol. 264. — CCLXXI.)

IV.

Notum sit omnibus present. et fut. quod quando Wigrinus miles (1) monachus fuit, dedit deo et ecclesiæ vindocinensi pro salute animæ suæ omniumque parentum suorum et pro Petro filio suo, quem monachum fecimus, molendinum de Beto *et omnia quæ in eo habebat, superius et inferius, in stagno et in ma-*

(1) En marge : *Fuit filius Ingelbaldi Britonis.*

resio. Hoc concesserunt et confirmaverunt MARIA *uxor ejus et V filii ejus, Goffridus, Herveus, Ingelbaldus, Mauricius, Petrus et Agnes et Domitilla filiæ ipsius. Hoc viderunt et audierunt isti, domnus abbas Girardus totusque conventus, Joannes comes vindocini et Richildis uxor ejus neptis Wlgrini, Buccardus prepositus, Philippus de Plesseio, Gervasius filius ejus, Buccardus de Malenoa.*

(Ibid., fol. 263, ch. CCXLVIII, v°.)

N. — Parmi les ouvrages qui peuvent aider à faire connaître la Poésie rythmique du Moyen âge, nous avons oublié de citer, dans notre premier article, p. 31, l'excellent travail de M. Eug Misset sur les Œuvres poétiques d'Adam de St-Victor. Paris, H. Champion. 1881-82. 2 bro. in-8.

BIOGRAPHIE VENDOMOISE

Par M. A. de Rochambeau (1).

Il est un préjugé que nous entendons répéter quelquefois autour de nous, c'est que les enfants du Vendômois, ou du moins ceux de Vendôme en particulier, sont d'une intelligence plus bornée, d'une nature plus lente et plus apathique que ceux des pays voisins. — Ce jugement, selon nous, n'est pas exact, et si chacun veut bien faire, dans son for intérieur, l'expérience que nous avons faite nous-même, c'est-à-dire passer la revue des personnes de sa connaissance qui sont issues de Vendôme, il se convaincra, nous en sommes persuadé, que nos compatriotes ne sont pas plus déshérités sous ce rapport, que les Manceaux, par exemple, ou les Blésois.

Mais voici un livre qui va nous en fournir la preuve irrécusable. C'est la « Biographie vendômoise, de M. de Rochambeau, ou Histoire par ordre alphabétique de la vie publique et privée de tous les personnages remarquables nés dans le Vendômois et de tous ceux qui s'y sont signalés par leurs services et leurs travaux, ornée de portraits et de fac-similés. » — L'idée est vraiment heureuse. Nous n'avions rien de semblable jusqu'ici dans l'histoire de notre pays. Les notices de l'abbé Simon et celles du Guide dans le Vendômois ne sont que des parties accessoires de l'ouvrage principal, et le plus souvent de simples esquisses. Le livre de M. de Rochambeau, au contraire, qui dans son 1er vo-

(1) T. Ier, in-8. Paris, H. Champion. — Vendôme, Typographie Lemercier.

lume ne renferme pas moins de 81 biographies et ne va que jusqu'à la fin de la lettre D, nous promet, dans tout l'épuisement alphabétique, une vaste et complète galerie. Tout s'y trouve ou s'y trouvera, depuis S[t] Bienheuré, notre plus ancienne illustration qui remonte sans doute au V[e] siècle, jusqu'à Yvon Villarceau, l'illustre savant, que nous avons vu mourir, pour ainsi dire, sous nos yeux, au mois de novembre dernier. Religieux, capitaines, poètes, hommes d'état, hommes de science, magistrats, femmes célèbres, y forment, dans un pèle-mèle *amusant*, comme une image de la société elle-même, et beaucoup sont originaires de Vendôme même.

Quel système a suivi l'auteur dans ces récits ? Le plus simple et le plus naturel. « Scribitur ad narrandum, non ad probandum, » semble être sa devise. Discuter, en effet, l'eût entraîné trop loin, et le plus souvent eût été stérile. Il se borne donc à reproduire les principaux traits de chacun de ses héros, sans rien omettre d'essentiel, laissant aux faits eux-mêmes le soin de l'appréciation. Pour les individualités les plus remarquables seulement, ou les moins connues, il intervient personnellement et trace un portrait aussi sobre que juste. En général, il règne dans ce livre une bienveillance qui n'exclut pas l'impartialité, et qui en rend la lecture très sympathique.— Au point de vue de l'art, on peut dire que tous les procédés s'y trouvent réunis, depuis la simple esquisse et le léger profil jusqu'au portrait en pied de grandeur naturelle. Ceci s'applique particulièrement à la double image d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret. C'est le morceau capital du livre ; il ne comprend pas moins de 107 pages. C'est plus qu'une simple biographie, c'est un vrai chapitre d'histoire, où ces deux figures sont tracées de main de maître. Celle d'Antoine, tout en conservant cette quasi-nullité que lui reconnaît l'Histoire, est pourtant relevée, sous le rapport militaire, sinon comme grand général, du moins comme brave capitaine, et c'était jus-

tice. Sa fin est longuement racontée, d'une façon très intéressante, et le tout se termine par un excellent portrait moral. Mais c'est surtout Jeanne d'Albret que l'auteur a peinte avec une prédilection particulière. *Il l'a étudiée comme béarnaise et comme vendômoise* (1), et jamais peut-être nous n'avons vu d'elle une meilleure peinture. Nous n'en voudrions adoucir que deux ou trois touches, un peu forcées, à notre avis ; du reste toutes ses grandes qualités sont parfaitement mises en relief. C'est bien là cette femme dont nous disions nous-même, ailleurs, qu'elle eût été le plus grand *homme* de son siècle, si ce n'eût été son fils.

Après cette double étude, vient comme importance celle de Louis de Bourbon-Condé, 1er du nom, la victime de Jarnac, qui a laissé, ajouterons-nous, des Mémoires historiques importants, — celle de Guillaume du Bellay, cet homme illustre, que l'on n'apprécie pas assez, — celle de Louis de Crévant, 32e abbé de la Trinité, que M. de Rochambeau a su, mieux que personne, élever à son rang : « Louis de Crévant, dit-il, fut un des plus grands abbés de la Trinité ; il a laissé des traces nombreuses de son génie et de sa haute intelligence ; sa mémoire mériterait une statue aussi bien que Marie de Luxembourg, la grande comtesse... » — Citons encore l'article de St Bienheuré, qui a besoin d'être révisé, celui de Bouchard-le-Vieux, notre 1er comte, dont les ossements ont été retrouvés en 1861, sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Saint-Maur-des-Fossés, sans qu'on ait songé à prendre ni moulage, ni figure, ni mesure du crâne (?) — celui de René Chartier, le médecin érudit qui publia une édition complète des Œuvres d'Hippocrate et de Galien en 13 vol. in-fo (2), —

(1) L'auteur se rattache au Béarn par les plus chers liens de famille.

(2) Pour cette édition grecque-latine, faite avec le plus grand soin sur les manuscrits, Chartier a dépensé 50,000 écus, c'est-à-dire presque toute sa fortune. Magnifique dévouement à la

celui de Ch. Bouvard, son contemporain et son ami, le célèbre médecin de Louis XIII, qui régentait la Faculté et épuisait le roi de médecines, de clystères et de saignées, — celui de Baudot de Jully *(sic)*, dont l'auteur rectifie à la fois le nom (1), le lieu et la date de la naissance, travail fait d'après des sources originales et des renseignements de famille (2).

Les morts contemporains ne sont pas oubliés. Là revivent le bon Alhoy, le philanthrope, M[me] Bonnard, l'actrice bienfaisante, l'éminent abbé Bourgeois, dont nous ne pouvons écrire le nom sans émotion, qui a laissé en mourant, lui le bon abbé, une pomme de discorde dans le camp géologique, celle de l'homme tertiaire, qu'il était convaincu d'avoir découvert. — Jean-Philibert Dessaignes, non moins remarquable physicien et chimiste que profond philosophe, l'un des esprits supérieurs de son temps, l'une des gloires de Vendôme, qui devrait avoir au moins son buste au Musée (3). — Dorgoni, le brave et l'aventureux, dont l'article se termine par un portrait fort bien tracé. — Duchemin de la Chesnaye, recommandable par les précieux Mémoires manuscrits qu'il nous a laissés. — Enfin Duchesne, l'admirable professeur de mathématiques, dont tous les élèves ont gardé un si profond sou-

science ! Du reste, il n'a pu donner que les dix premiers volumes. Les trois derniers n'ont paru que longtemps après lui.

(1) Ce nom avait été déjà rectifié par Bouillet dans son Dictionnaire d'Histoire et de Géographie.

(2) Le portrait de Baudot existe encore chez un de ses descendants, « magnifique toile, d'un maître assurément, mais non signée. » Il serait à désirer que notre Musée en possédât une copie, au moins au crayon ou en photographie.

(3) Il existe un portrait peint de J. Ph. Dessaignes au parloir du Lycée. Quant au Musée, il ne possède qu'un petit portrait au physionotrace, très vivant d'ailleurs (*).

(*) On sait que le physionotrace était une invention mécanique de la fin du dernier siècle qui permettait de prendre avec une extrême précision le *profil* du modèle. On n'obtenait ainsi que le trait qui pouvait être achevé par le travail de l'eau-forte.

venir. Cette biographie, entièrement originale et d'après des renseignements contemporains, est l'une des meilleures du livre. Pour nous, s'il nous est permis d'y ajouter nos souvenirs personnels, nous dirons que nous n'avons jamais vu une plus haute aptitude pour l'enseignement, ni une verve plus inépuisable. Le feu dont le professeur était animé se communiquait à tous ses élèves ; c'était là surtout le grand ressort de ses cours et le secret de ses constants succès dans les examens.

Et partout le style de l'auteur est si naturel, d'une élégance si simple, si appropriée au sujet, que l'on n'y songe même pas, et c'est le plus bel éloge que l'on en puisse faire.

On nous demandera si son livre est sans défauts et sans erreurs. Nous ne le prétendons point. Dans un sujet aussi multiple, aussi varié, les défaillances étaient inévitables. Nous ne les relèverons pas néanmoins, par cette raison que l'auteur les connaît et se propose de les faire disparaître dans le prochain volume. Dès lors à quoi bon faire étalage d'une facile érudition aux dépens d'un bon livre? Dieu nous garde de ces petites vanités !

Nous aimons mieux, en finissant, dire un mot des portraits qui accompagnent le texte : ils sont au nombre de quatorze. Tous sans doute ne sont pas également réussis, mais nous signalerons celui de Jean du Bellay, l'un des mieux modelés, ceux de Bouchard VI, de

Qu'il nous soit permis à ce propos de redresser une légère erreur de M. G. Duplessis dans son Histoire de la Gravure en France (Rapilly, 1861), p. 392 et dans ses Merveilles de la Gravure (Hachette, 1871), p. 283. — M. Duplessis prétend que l'inventeur est un nommé Quenedey, qui fut imité par Chrétien et par un autre. Or le portrait de Dessaignes dément cette assertion, car il porte en légende au bas : *Dess. et gr. par Chrestien inv. du physionotrace* (Suit l'adresse). Un autre portrait que nous possédons est plus explicite encore, car on y lit : *An 8, Dess. p. Q* (Quenedey) *av. le phy. inv. p. Ch.* (Chrétien). Ainsi le doute n'est plus permis. *Confitentem habemus....*

Bouchard VII et de Jean VII de Bourbon, qui reproduisent, sous différents aspects, les caractères de dessin, de sentiment et de naïveté du moyen âge, celui d'Antoine de Bourbon, d'après l'émail de Léonard Limousin, gravé à l'eau-forte par Queyroy, l'un des mieux dessinés et des meilleurs. Le caractère d'Antoine est peint sur sa figure. Enfin, Louis de Crévant, d'après un vitrail de la Trinité de Vendôme (1).

Nombre de biographies sont accompagnées de fac-similés de la signature des personnages. Ce n'est pas seulement un attrait pour la curiosité. Ces écritures peuvent offrir quelquefois un point de comparaison utile.

En somme, M. de Rochambeau a bien mérité de sa patrie vendômoise. Il veut ajouter dans sa Maison la gloire des lettres à celle des armes. Il élève aux célébrités de notre pays un petit panthéon historique, et l'on peut prédire

Que l'architecte un jour entrera dans le temple.

Tout est vendômois en ce livre. Sorti de presses déjà bien connues par leurs excellents produits typographiques, il fait honneur à la Maison Lemercier. On n'eût pas mieux fait à Paris.

(1) Le portrait est bien pour nous celui de Louis de Crevant, mais non absolument tel qu'il existait avant l'explosion qui en 1870 a détruit en partie ce vitrail.

Ch. Bouchet.

22 avril 1884.

ARTISTES DE LOIR-&-CHER

FIGURANT AU SALON DE 1884 (1)

I. — PEINTURE

BLANCHECOTTE (Ferdinand), né à Villeromain, élève de M. Cabanel.

N° 250. — *Portrait de M. C.-D.*

BUSSON (Charles), né à Montoire, élève de MM. Rémon et Français. — H. C.

408. — *La fin d'un jour d'automne.*

409. — *Le val de Lavardin.*

DUPUIS (Daniel), né à Blois, élève de MM. Cavelier et Farochon.

854. — *Portrait de Mme L...*

PICHOT (Emile-Jules), né à La Chapelle-Vendômoise, élève de MM. Cabanel et J. Bertrand.

1924. — *Portrait de M. L. O. T....*

PITARD (Ferdinand), né à Mondoubleau, élève de MM. Lobin et A. Deschamps.

1944. — *Portrait de M. L....*

ROUILLÉ (Léon), né à Pont-Levoy, élève de MM. J. Lefebvre, G. Boulanger et Le Poittevin.

2099. — *Une ferme en Normandie.*

(1) Nous avons ajouté les noms de quelques artistes qui, sans être nés dans Loir-et-Cher, y ont puisé le sujet de leurs tableaux.

SAUVAGE (Henri), né à Blois, élève de MM. Bonnat, Busson et Humbert.

2157. — *Eglise Saint-Nicolas à Blois.*

2158. — *Portrait.*

II. — DESSINS, CARTONS, &c.

BESNARD (Paul-François), né à Orléans, élève de M. Chouppe. — A Romorantin.

2558. — *L'étang Honoré, à Saint-Honoré (Nièvre).* — Aquarelle.

2559. — *Six aquarelles.*

1. L'Océan au cap Forte. — 2. Une rue à Arcachon. — 3. La plage du Moulleau, à Arcachon. — 4. Le moulin des Poulies, à Arcachon. — 5. Troncs d'arbres dans le parc de St-Honoré. — 6. L'étang Vlez à Courbaton.

PORCHER (Charles-Albert), né à Orléans.

3090. — *La Loire à Suèvres (Loir-et-Cher).* — Aquarelle.

QUEYROY (Louis-Armand), né à Vendôme.

3097. — *Etude d'arbres dans les landes.* — Deux dessins.

RENOUARD (Paul), né à Cour-Cheverny, élève de Pils.

3112. — *Les Mineurs.* — 1. *Le doyen* ; 2. *La fin du poste.*

3113. — *La messe Mazas.*

III. — SCULPTURE

CHASSAIGNE (René), né à Orléans, élève de MM. Thomas et A. Péchiné. — A Blois.

3371. — *Star, chien de Saint-Germain.* — Plâtre bronzé.

HALOU (Alfred D'), né à Blois, élève de Husson, de Droling et de Duret.

3591. — *Portrait de M. Mahoudeau.* — Buste, terre cuite.

3592. — *Grégoire, évêque de Blois, en 1792.* — Buste, terre cuite.

LEMAITRE (Mlle Eglantine), à la Recette municipale à Blois.

3691. — *Tête de chien.* — Plâtre.

RIBEMONT - DESSAIGNES (Alban), né à Vendôme, élève de M. Leduc.

3853. — *Portrait de M. Victor Dessaignes.* — Buste, terre cuite.

IV. — GRAVURE
en Médailles & sur pierres fines

BERTHAULT (Charles), né à Saint-Amand (Loir-et-Cher), élève de Lequien.

3984. — *Portrait de M. F. Barbedienne.* — Médaille plâtre et médaille argent, face et revers.

DUPUIS (Daniel), né à Blois, élève de MM. Cavelier et Farochon. — H. C. (1).

3992. — Dans un cadre : *Deux médailles et deux médaillons bronze.— Quatre médailles, face et revers, étain.*

3993. — Dans un cadre : *Deux médailles et deux médaillons bronze. — Deux médailles face étain.*

V. — ARCHITECTURE

BRETON (Auguste-Marie), né à Paris, élève de Lenormand et de M. Laisné.

4040. — *Vue intérieure du donjon de Lavardin, près Vendôme.*

(1) V. Peinture, N° 854.

GUICESTRE (Georges), né à Mer, élève de M. André.

4083. — *Monument à la mémoire de M. Godebœuf, architecte.* — Un châssis.

PARCQ (Emile), né à Villiers (Loir-et-Cher), en collaboration avec M. CLÉMENT (Arthur), né à Olivet (Loiret).

4049. — *Projet d'école de garçons pour la ville de Châteaudun.* — Quatre châssis.

VI. — GRAVURE

CHAHUNEAU (Ferdinand), né à Averdon (Loir-et-Cher), élève de Gusman.

4268. — *Quatre gravures sur bois*, d'après les dessins de M. Andrioli, pour une édition de Fenimore Cooper.

CHAHUNEAU (Hippolyte), né à Averdon, élève de MM. Best et Hotelin.

4269. — *Trois gravures sur bois :* 1 et 2 d'après les dessins de M. Andrioli, pour une édition de Fenimore Cooper ; — 3. Apollon (groupe).

HABERT-DYS (Jules), né à Fresnes (Loir-et-Cher), élève de MM. Gérôme, Bracquemond et Gaucherel.

4402. — *Une panique,* gravure.

MASSÉ (Pierre-Augustin), né à Blois.

4516. — Deux gravures : *Le saule,* d'après Giacomelli ; — *L'histoire d'un merle blanc,* d'après le même.

QUEYROY (Louis-Armand), né à Vendôme.

5579. — Deux gravures : *Château de la Bonaventure au Gué.* — *Château de la Poissonnière.* Pour LES BORDS DU LOIR. (V. Dessins, N° 3097.)

RENOUARD (Paul), né à Cour-Cheverny, élève de Pils.

4584. — Une gravure : *A l'Opéra : le comparse, la loge de M. le directeur.*

4585. — Douze gravures pour l'illustration de l'*Enfant,* de M. Jules Vallès. (V. Dessins, N° 3112.).

VINTRAUT (Frédéric), né au Hâvre, élève de M. A. Tauxier.

4646. — Deux gravures sur bois : *Les Anglais au Louvre,* d'après M. Paul Renouard, (pour le journal l'ART).

CHRONIQUE

Réunion annuelle des Délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1884.

Les réunions que les délégués des Sociétés savantes tiennent chaque année à la Sorbonne, ont eu lieu les 15, 16 et 17 avril dernier. Nous y étions représentés par notre collègue M. de Trémault, qui a suivi en partie les séances de la section d'archéologie et de celle d'histoire et de philologie.

Parmi les travaux dont il a entendu la lecture, il a remarqué, comme particulièrement intéressant, un mémoire de M. Baillet, de la Société Archéologique de l'Orléanais, sur une inscription déjà connue de Saint-Benoît-sur-Loire, remontant peut-être au X[e] siècle, et pour laquelle il propose une nouvelle lecture.— Un membre de la même Société, M. Dumuys, a présenté un moule en pierre, trouvé sur un tas de cailloux ramassés dans un champ des environs de Coulmiers. Cet objet porte trace de figures qui ressortent très nettement sur un moulage qui en a été habilement exécuté, et leur examen a fait penser à M. Dumuys que ce moule a dû servir, à l'époque mérovingienne, à faire des vases sacrés en forme de poterie. — M Espérandieu, de la Société des Sciences et Lettres de Cholet, a lu un mémoire intéressant sur deux basiliques situées en Afrique. Les deux édifices d'origine païenne que ce jeune officier a visités sont encore assez bien conservés. Il pense qu'à l'époque chrétienne ils ont été affectés au culte. Ce serait un fait d'un très grand intérêt, s'il pouvait être appuyé de quelque preuve.— M. Montfort, de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure, a rendu compte des fouilles exécutées dans la crypte (XI[e] siècle) de la cathédrale de Nantes. Les plans et dessins présentés ont ajouté beaucoup à l'intérêt des communications faites à ce sujet ; et la section a émis le vœu que le ministère veuille bien intervenir pour que les travaux actuellement en cours dans la cathédrale comprennent la conservation et la restauration de cette curieuse crypte. — M. Dumuys, déjà nommé, a donné lecture d'un mémoire sur les restes du château féodal de Chantecoq, ayant appartenu à la maison de Courtenay. L'auteur constate l'existence de vastes sou-

terrains, et signale le mode de construction d'une portion des courtines, qui sont élevées sur une suite d'arcades cintrées. Cette particularité mérite d'attirer l'attention de la Société, parce qu'elle a une grande analogie avec la disposition remarquée dans les ruines du vieux château du Rouillis, dont notre musée possède un plan fidèle que nous devons à notre président M. Launay. Il y a cependant cette différence que ces arcades sont aveugles à Chantecoq, tandis qu'elles sont à jour au Rouillis.

Dans la section d'histoire et de philologie, M. Deloche a lu une savante dissertation sur le mode employé, aux XIIIe et XIVe siècles, pour dater les actes dans le Quercy et le Limousin. — M. Castonnet des Fosses, de la Société Indo-Chinoise, a fait connaître l'existence d'une très volumineuse correspondance de Dupleix, alors qu'il était gouverneur de Chandernagor. — M. l'abbé Arbelot, de la Société Archéologique du Limousin, a lu des fragments d'un travail très intéressant et très développé sur les ermites et les reclus. Il y a eu dans le Limousin des ermites de trois sortes : 1° les solitaires ; 2° ceux qui vivaient auprès d'un oratoire ou d'une chapelle ; 3° ceux que l'auteur appelle ermites municipaux, qui remplissaient une sorte d'office public, et recevaient certaines allocations de la ville, comme par exemple un vêtement. Il constate qu'il existait encore de ces derniers au commencement du XVIIIe siècle.

Le Président de la section d'archéologie a constaté qu'il n'a pas été présenté de réponse pour plusieurs des questions du programme, qui cependant avaient été proposées par les Sociétés elles-mêmes. Il regrette que celles-ci, avant de demander l'inscription d'une question au programme, ne s'assurent pas qu'elle sera traitée par quelqu'un de ses membres.

Les délégués ont été avisés que, sur une autorisation du ministre, ils seraient admis à visiter les arènes de la rue Monge. Ils ont été reçus par M. Duruy, vice-président de la section d'histoire, et M. l'architecte chargé de la direction des fouilles. Celui-ci leur a donné, tantôt sur place et tantôt au vu du plan, des explications pleines d'intérêt. Une discussion s'est élevée au sujet des restes d'une partie des constructions mises à jour. M. l'architecte y voit les vestiges d'un théâtre contigu à l'arène. Il pense que l'édifice avait une double destination, et qu'il comprenait à la fois un amphithéâtre et un théâtre. Cette opinion a semblé difficilement admissible à un groupe de visiteurs, au nombre desquels était M. Léon Palustre. Des observations échangées il résulte que la détermination reste un problème soumis à l'étude et à la sagacité des recherches des antiquaires.

Dans le Bulletin du Comité des Travaux historiques, qui nous parvient au moment de mettre sous presse, se trouve imprimé le mémoire de M. L. Dumuys sur le vase mérovingien en forme de poterie, trouvé sur le champ de bataille de Coulmiers, et dont il est fait mention ci-dessus. Nous y reviendrons dans le prochain article bibliographique, ainsi que sur divers autres travaux importants, notamment les ateliers de tapisseries de Tours au XVII[e] siècle.

Dans sa séance du vendredi 23 mai 1884, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné le PRIX DUCHALAIS, qui s'applique cette année à la numismatique du moyen âge. Ce prix a été partagé entre M. E. CARON, auteur d'un livre sur les *Monnaies féodales françaises*, et M. DE PONTON D'AMÉCOURT, qui a publié des *Recherches sur les Monnaies mérovingiennes du Cenomanicum* (province du Maine).

Nous sommes heureux d'avoir à féliciter notre confrère M. Caron de ce succès mérité. Nous n'avons plus à faire l'éloge de son beau travail ; nous ne pouvons que renvoyer nos lecteurs à ce qui en a été dit plus haut (V. page 58), à propos de l'envoi fait par l'auteur à la bibliothèque de notre Société.

Rappelons encore qne l'ouvrage de M. de Ponton d'Amécourt s'occupe d'une partie notable de notre pays ; tout le Bas-Vendômois dépendait en effet de l'évêché du Maine, ancienne circonscription du *Cenomanicum*. La Revue Archéologique du Maine en avait eu la primeur, et nous y avions signalé les monnaies déjà connues de Bonnevau (Matval), et quelques autres plus incertaines de Trôo, Le Gué-du-Loir, Baillou, etc.

Nous lisons dans le *Carillon* du 8 mai 1884 :

M. de Sonnier, qui avait demandé au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts un tableau pour le Musée de Vendôme, vient de recevoir la lettre suivante :

» Monsieur le Député,

« J'ai l'honneur de vous informer que, par un arrêté rendu sur ma proposition, M. le Ministre, tenant compte de votre recom-

mandation, a attribué, à titre de dépôt, au Musée de Vendôme le tableau de M. Hayon, « Le Retour du Marché », acquis par l'Etat au Salon de 1883.

« M. le Préfet est chargé de faire connaître cette décision à M. le Maire de Vendôme, et de le prévenir que ce tableau ayant paru digne de figurer comme prêt de l'Etat aux expositions des départements et de l'étranger, il ne sera possible de l'expédier à destination qu'à la fin de l'année courante.

« Agréez, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur des Beaux-Arts,

A. KEMPHEN.

L'excellent article de notre collègue et ami M. Bouchet, qu'a publié notre Bulletin d'octobre dernier, et qui contient un exposé aussi clair que précis de l'état actuel de la question controversée des silex tertiaires de Thenay, a été remarqué comme il méritait de l'être. Des demandes de la brochure tirée à part sont arrivées à l'auteur de la part de savants qui avaient vu le travail recommandé dans diverses Revues.

Dans le Numéro de mai des *Matériaux,* M. E. Chantre en fait notamment une fort bonne analyse, ainsi que de la discussion qui a suivi la lecture de M. Bouchet, discussion à laquelle prirent part MM. de Nadaillac, de Maricourt et Nouel. Dans le journal *L'Homme,* M. de Mortillet lui avait déjà consacré une note bienveillante.

Un nouveau pas semble d'ailleurs avoir été fait dans la question. Dans le même recueil, M. de Mortillet signale la découverte faite à Puy-Courny, près d'Aurillac, d'un silex tertiaire portant tous les caractères de la taille intentionnelle.

L. M.

Un charmant poète bien connu de nos lecteurs, M. Charles Chautard, vient d'obtenir de la Société d'encouragement au bien une des médailles d'honneur pour son Recueil de Chansons de métiers et Chansons de village, justice un peu tardive mais encore insuffisante. — L'auteur avait été invité officiellement à

venir recevoir lui-même sa récompense ainsi que le diplôme qui la consacre, mais il en a été empêché.

Une de ces chansons, l'*Hirondelle*, vient d'être mise en musique, quoiqu'elle eût déjà son air, indiqué par l'auteur lui-même (air du *Chanvre*, paroles et musique de M. Mahiet de la Chesneraye). Nous avions dit nous-même, en rendant compte, à l'époque, de ces chants gracieux : La musique s'en emparera, et leur donnera des ailes.

Nous remarquons également dans le Bulletin officiel de la Société pour l'année 1884 les noms suivants :

M. le Dr Dujardin-Beaumetz, médecin des hôpitaux, membre de l'Académie de Médecine, lauréat de l'Institut, auteur de 3 volumes de clinique thérapeutique, de 40 mémoires sur la thérapeutique et la matière médicale de 17 sur la pathologie interne, etc., etc. — Médaille d'or.

Richard (Jean-Baptiste), 70 ans, gardien depuis 46 ans au château de Rochambeau - Vendôme ; un de ces types de vieux, fidèles et dévoués serviteurs, aujourd'hui de plus en plus rares. — Mention honorable.

Ch. B.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. Typ. Lemercier.




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXIII

3e TRIMESTRE 1884

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER & FILS

1884




SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU VENDOMOIS

23e ANNÉE — 3e TRIMESTRE

JUILLET 1884

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 10 juillet 1884, à deux heures.

Étaient présents :

MM. Gervais Launay, président; Isnard, vice-président; G. de Trémault, trésorier; L. Martellière, conservateur du Musée; Ch. Chautard; de Rochambeau; Ch. Bouchet, bibliothécaire honoraire, membres du Bureau;

Et MM. l'abbé Barbereau; Beaumetz; de Bodard; l'abbé Bourgogne; le Dr Brocheton; L. Buffereau; Duvau; Jourdain; P. Lemercier; Martellière-Bourgogne; l'abbé Métais;

Micard ; de la Peyrière ; Romain-Cornut ; de la Serre ; Aug. de Trémault; général de Vandeuvre, membres de la Société.

Cette séance était publique, et un certain nombre de personnes étrangères à la Société y assistaient.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau ; ce sont :

MM. Rabouin, notaire à Bonneval (Eure-et-Loir);
Rasquier, pharmacien à Vendôme ;
l'abbé Perrin, curé de Saint-Amand;
l'abbé Bontemps.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 10 avril 1884

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

Nous avons reçu :

De M. le marquis de Nadaillac :

Un petit lot de SILEX travaillés, de même nature et de même origine que ceux envoyés de Tunisie par M. le vicomte de Nadaillac, il y a quelques mois. (Voir le Bulletin de janvier, p. 12.)

Parmi un certain nombre de pointes et de fragments de lames, se trouve un type remarquable, sur lequel nous croyons devoir appeler l'attention. C'est une sorte de segment de cercle, de croissant, si l'on aime mieux, dont la partie externe (l'arc) a une

assez grande épaisseur et est très finement retouchée, tandis que la partie interne (la corde) est restée tranchante, de sorte qu'on pourrait être tenté de le prendre pour l'extrémité éclatée d'un grattoir magdalénien. Pourtant c'est un instrument complet, et non un fragment. La grandeur des spécimens qui nous sont offerts varie entre deux et trois centimètres ; nous ignorons s'il en existe de plus grands. Nous nous abstiendrons de toute conjecture sur l'usage présumé de ces petits objets, et nous accueillerons avec reconnaissance toutes communications à ce sujet.

De M. Arm. Queyroy, conservateur du Musée archéologique de Moulins (Allier) :

Une petite LAMPE en terre cuite, trouvée dans les Catacombes de Rome.

Un fragmeut de FRISE de style ogival, en albâtre sculpté, qui devait faire partie d'un retable et couronner un sujet. Travail français de la fin du XIV[e] siècle.

Un FLAMBEAU tourne-mèche en fer forgé. Bourgogne. XVI[e] ou XVII[e] siècle.

Six CLEFS en fer forgé, époques de Henri IV et Louis XIII. L'une d'elles, avec chiffre dans l'anneau, appartient à l'époque de Louis XV.

TROUSSE dans sa gaîne en bois, recouverte de corde rouge. Elle se compose du couteau, de la fourchette et de l'affût *(fusil* ou *affiloir)*, montnre en bois de renne. On y a joint une cuiller en corne, d'un travail allemand, qui porte au-dessous d'un sujet gravé une inscription dont voici la traduction :

La grâce de Dieu,
Un corps sain,
Un lit chaud,
Une belle femme,
Une bonne conscience
Et de l'argent comptant,
Est la meilleure
Chose du monde.

Un COUTEAU avec manche en cuivre tourné (XVI[e] siècle).

Un COUTEAU de l'époque Louis XV. Monture en ivoire avec virole en argent.

La COPIE d'une FRESQUE de la chapelle Saint-Gilles à Montoire, aquarelle d'Emile Launay, élève de l'Ecole des Beaux-Arts (section d'architecture). Cette copie, exécutée avec une grande sûreté de main et un très juste sentiment du style, fait regretter que le jeune artiste vendômois, enlevé par une mort prématurée, n'ait pu tenir ce que promettaient ses heureux débuts.

Une VUE du château de Lavardin. Sépia anonyme.

La COPIE d'une MINIATURE du XIIe siècle, appartenant à la bibliothèque du XIIe siècle, dessin de M. A. Queyroy. M. Ch. Bouchet, dans un article qu'on trouvera plus loin, a bien voulu se charger d'étudier cette précieuse miniature, qui représente sans doute l'abbé Geoffroy reçu par N.-S. Jésus-Christ à la porte de la Jérusalem céleste. Nous lui laissons aussi la tâche plus facile d'apprécier le mérite de la copie et d'en remercier le donateur.

De M. Guillochin, de Montoire, par l'intermédiaire de M. H. Pineau, avoué à Vendôme :

Un COUTEAU trouvé, il y a quelques années, dans le Loir, près du pont de Montoire. Le mauvais état de conservation de cet objet ne permet pas d'en préciser l'époque ; on peut dire seulement qu'il semble d'origine relativement récente.

Acquisition :

Au mois de mai dernier, M. Bonnin, instituteur à Fréteval et l'un de nos plus zélés sociétaires, nous prévenait qu'il existait à Fréteval un fragment de POLISSOIR portatif. Grâce à son intermédiaire obligeant, le Musée put faire l'acquisition de ce morceau intéressant et le sauver d'une destruction complète. Il consiste en un bloc de grès roussâtre, mesurant environ trente centimètres dans sa plus grande dimension. Quoique de nombreux éclats en aient été détachés, soit par accident, soit avec intention, il reste encore sur l'une des faces trois rainures ou *coches* bien apparentes et presque intactes qui caractérisent parfaitement l'instrument.

II. — NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

De M. G. de Trémault, notre trésorier :

Six jetons à l'effigie de Louis XIV, fabriqués à Nuremberg par Conrad et Lazare Lauffer ;

Une pièce de billon du canton de Berne, 1796 ;

Et une petite médaille du mariage du prince Napoléon avec la princesse Clotilde.

De M. Chardonneret, à Paris :

Les clichés en métal fusible (face et revers séparément) de deux médailles modernes.

1° LUDOVICUS MAGNUS REX CHRISTIANISSIMUS. — Tête du roi, non couronnée, longs cheveux flottants. Au-dessous : A. Benoist, f. 1704. ℞ : IN OMNIBUS IDEM. Les douze signes du zodiaque ; au centre, la terre qu'éclairent les rayons du soleil.

2° CAROLUS X FRANC . ET . NAV . REX. Tête du roi à gauche, gravé par Depaulis. — ℞ : LVDOVICO . DECIMO . SEXTO — IMPIÈ . TRVCIDATO — GALLIA . LIBERATA . REDIVIVA — MOERENS — HOC LVCTVS . MONVMENTVM — CONSECRAT — III . MAII . MDCCCXXVI. Médaille frappée pour l'inauguration du monument expiatoire.

De M. Bonnin, instituteur à Fréteval :

Une médaille byzantine, assez bien conservée, attribuée à l'empereur Jean Zimiscès (967-976), et dont nous avons déjà donné la description dans notre Bulletin. (V. tome XVII, p. 202.)

Acquisition, par l'intermédiaire de M. Bonnin :

Deux médailles romaines provenant d'une trouvaille faite à Fréteval, à une époque et dans des circonstances qui n'ont pas été éclaircies. La première est un Antonin, d'une médiocre conservation ; le revers représente l'Italie, sous la figure d'une femme tourrelée, assise à gauche sur un bouclier et tenant une corne d'abondance et un sceptre. L'autre, de Trajan, porte au revers un pont avec une tour à chaque extrémité, en souvenir du fameux pont jeté par l'empereur sur le Danube. (Fruste.)

Acquisition :

Un louis d'or de Louis XIV enfant, dit *Louis à la mèche longue.* LVD. XIIII D. G. FR. ET NAV. REX. Tête enfantine aux longs cheveux ; dessous, 1651. — ℞ : CHRS. REG. VINC. IMP. Huit L adossés et couronnés, formant une croix cantonnée de fleurs de lis ; A au centre. Trouvé aux environs de Pithiviers (Loiret).

L. M.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

Une petite épave d'un grand poète, supplément aux œuvres de Jean Racine. — Vendôme, C. Launay, imprimeur, 1883. Brochure gr. in-8 de 16 pages sur papier teinté, avec titre, lettres ornées et fleurons en rouge.

Notre collègue M. Duvau, bibliophile érudit autant qu'agréable écrivain, a eu l'insigne honneur de découvrir une pièce de vers inédite de Jean Racine. Cette poésie assez gaillarde, intitulée : Réponse à la chanson de Mme de Longueval, paraît être de la main même du grand poète. Retrouvée chez M. Géd. de Trémault, qui avait épousé une descendante de Racine, elle était tout à fait inconnue, et avait échappé par hasard à l'autodafé que Racine lui-même fit de ses œuvres galantes avant son mariage, et que Louis Racine, encore plus rigoriste, renouvela après la mort de son père.

M. Duvau en a fait le sujet d'un travail plein d'aperçus ingénieux, qui fut publié d'abord par la revue *Le Livre,* et dont le tirage en brochure fait le plus grand honneur aux presses de M. C. Launay.

Découverte d'un camp romain et d'un hameau gallo-romain à Chouzy (Loir-et-Cher).

Une excursion dans le vieux Blésois.

Ces deux brochures ont été offertes par l'auteur M. L. Guignard, lors du séjour qu'il fit à Vendôme pour l'organisation du congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences.

La première est le compte-rendu d'une excursion entreprise de concert avec M. de la Vallière dans la plaine de Chouzy, laquelle amena la découverte d'un *castrum* rectangulaire et de nombreux vestiges de substructions gallo-romaines et franques.

Dans la seconde, une promenade à travers les vieilles rues de Blois, conduite avec le flair et l'érudition du vrai archéologue, signale une foule de monuments de tous les âges, des détails charmants et des souvenirs d'un haut intérêt, à peu près inconnus des étrangers et même des Blésois.

II. — Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Romania. N[os] 46, 47, 48, 49.

Journal des Savants. Mars, avril, mai 1884.

Revue des Travaux scientifiques. (Suite.)

Répertoire des Travaux historiques. Tome II, N° 4.

Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. Section d'histoire et de philologie, année 1882, N° 2. – Section d'archéologie, année 1884, N° 2.

Parmi les communications insérées dans ce Numéro, nous signalerons principalement : les Ateliers de tapisserie de Tours, privilège octroyé à Comans et Delaplanche pour l'établissement d'une manufacture de tapisserie à Tours (février 1613), par M. J. Guiffrey ; — Note sur un moule à patènes de l'époque mérovingienne, par M. L. Dumuys, avec planche. (Voir à la chronique du dernier Bulletin.)

Discours prononcé par M. Fallières, ministre de l'instruction publique, à la séance du congrès des Sociétés savantes, le samedi 19 avril 1884.

III. — Par ENVOI des Sociétés savantes ou des Revues. — DONS et ÉCHANGES :

Annuaire de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie. Années 1882 et 1883.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1883, 38e volume, 2e semestre.

Le catalogue du musée lapidaire d'Auxerre, publié dans ce volume, peut être cité comme un modèle du genre. Les textes épigraphiques y sont interprétés d'après les plus récentes don-

nées de la science ; les monuments y sont clairement décrits et brièvement discutés au besoin, et de nombreuses vignettes, très habilement exécutées, reproduisent les principaux d'entre eux.

Le travail de M. Richard, intitulé « Questions d'histoire et de géographie anciennes soulevées par les Commentaires de César, » nous semble mériter aussi une mention spéciale.

Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher. Tome x, 1884.

Ce 10e volume, qui contient des travaux vraiment remarquables, nous fait regretter que la Société Blésoise mette un si long intervalle entre ses publications ; le 9e volume remonte à 1877.

Signalons parmi les plus intéressants mémoires :

Les anciennes Communautés d'arts et métiers à Blois, par M. Louis Belton.

Quelques mots sur l'Architecture, par M. Heude, aux conclusions duquel nous nous associons complètement.

Numismatique Blésoise, 1re partie, Atelier primitif du château, par M. Anatole Badaire. Savante étude des monnaies frappées à Blois pendant les périodes mérovingiennes et carlovingiennes, ainsi que sous les premiers Capétiens. Ces dernières sont anonymes et sont au type improprement dit chartrain, lequel n'est qu'une dégénérescence de la tête des deniers de Chinon. Nous aurions aimé voir le travail de M. Badaire commencer par quelques mots sur les pièces gauloises portant le loup des BLESENSES. Nous aurions aussi voulu trouver les planches promises par l'auteur.

Etudes sur l'ancien château de Blois avant la Renaissance, par M. Fernand Bournon.

La Science et l'Industrie chez les Grecs, par M. le commandant de Rochas.

Revue Historique et Archéologique du Maine. Six livraisons, composant les deux volumes de l'année 1883.

Parmi les nombreux articles publiés dans ce recueil, nous signalerons :

Les Couesmes, seigneurs de Lucé et de Pruillé, par M. V. Alouis ;

La Légende de la reine Berthe, par M. Robert-Triger ;

La Vie de Rotrou mieux connue, par M. Henri Chardon ;

Le Trésor trouvé dans le jardin de la préfecture de Rennes en 1881, par M. E. Hucher;

La Procession des Rameaux au Mans, par M. Robert-Triger.

Bulletin de la Société Archéologique de l'Orléanais. N° 18, 3e trimestre de 1883.

On y trouve un rapport de M. l'abbé Desnoyers sur la découverte, dans l'ancienne chapelle Saint-Jacques, d'un vase renfermant une feuille de papier en mauvais état, laquelle portait une inscription latine en deux lignes. On put y déchiffrer ces mots : *insanus, vanus ridiculusque labor pro nihilo.* L'auteur y voit avec raison une mystification de queque écolier facétieux du XVIIIe siècle à l'adresse des archéologues et chercheurs de trésors. Quel dommage que le mauvais plaisant ne soit plus là pour jouir du succés de son espièglerie!

Bulletin de la Société Dunoise. N° 60, avril 1884.

M. Marquis, curé d'Illiers, publie dans ce fascicule un travail fort étudié sur l'*Etat de l'abbaye de Bonneval au milieu du XVIe siècle.* Les documents sur la célèbre abbaye sont extrêmement rares, et tout ce qui peut éclairer son passé doit être recueilli avec soin.

Signalons aussi la *Liste des nobles de l'élection du Dunois en 1668*, par M. Ch. Cuissard. — La bibliothèque d'Orléans possède un manuscrit intitulé : *Catalogue des nobles délégués d'Orléans copié sur l'original en l'étude du Sr Chenudeau, secrétaire de M. Machanet, intendant en 1668.* Cette liste contient, pages 18 à 22, les nobles de l'élection du Dunois. M. Cuissard en donne la nomenclature, en y joignant d'utiles renseignements empruntés à un autre généalogiste orléanais, Hubert, dont les manuscrits appartiennent aussi à la bibliothèque d'Orléans.

Il serait à souhaiter que quelqu'un de nos confrères pût consulter ces sources, et nous donner, pour l'élection de Vendôme, un travail analogue à celui publié par la Société Dunoise, dans lequel nous retrouvons déjà un certain nombre de noms vendômois : de Taragon, de Saumery, Jean du Guichard, sr de Peray (Pray) et de Renay, de Phelines, de Marescot, de Salmon du Chatelier, etc., etc.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. N° 166, mars 1884. Procès-verbaux. — Ce fascicule, consacré au compte rendu des séances de la Société du 24 mai au 8 novembre 1883, contient aussi une bonne appréciation, quoique un peu trop faite au point de vue religieux, des *Essais historiques sur le Perche*, de M. Gouverneur, par l'abbé Sainsot.

Le N° 167 (avril 1884) contient la traduction des Lettres de saint Ives (suite).

Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais. Tome II, 1er trimestre de 1884.

La numismatique tient une place importante dans ce fascicule. M. Dufour étudie d'abord les produits de l'atelier monétaire de Corbeil. Ouverte de 1654 à 1658, cette succursale momentanée de la Monnaie de Paris n'a laissé que des liards assez rares aujourd'hui. (Voir Hoffmann, Monnaies françaises, p. 186.) — M. Duhamel publie un mémoire sur des monnaies gauloises et carlovingiennes trouvées à Méréville (Seine-et-Oise). L'une des premières est fort remarquable et d'un type inconnu jusqu'à présent. M. Duhamel la croit carnute, et y voit la représentation d'une branche de gui. Nous regrettons qu'il n'ait pas joint une figure à ses descriptions. — M. P. Martellière rend compte de la découverte d'un cimetière antique à Briarres-sur-Essone (Loiret), et de monnaies diverses aux environs de Pithiviers.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. IVe volume, 6e livraison (avril 1884); Ve vol., 1re livraison (juillet 1884).

Des découvertes archéologiques faites dans diverses localités rentrant dans le domaine de la Société sont décrites dans ce Bulletin ; mais l'article le plus intéressant est celui de M. Em. Maupas sur la Poterie préhistorique du camp de Peu-Richard.

Nous y trouvons aussi la biographie d'un homme qui mériterait d'être plus connu. Pierre Toufaire, ingénieur en chef de la marine, qui bâtit le grand hôpital de Rochefort, et fonda les usines d'Indret, du Creuzot et de Ruelle, naquit à Châteaudun en 1739, et mourut à Toulon en 1794, victime de son dévouement au service de la France. Nous ne pouvons passer en revue cette vie si remplie, que les événements de la fin du dernier siècle ont fait oublier ; nous ne voulons y signaler qu'un point particulier, son séjour dans le Vendômois.

Pierre Toufaire avait acquis, près de Danzé, à trois lieues de Vendôme environ, le domaine de la Croiserie, et d'un petit rendez-vous de chasse, perdu au milieu des bois, il avait fait une magnifique propriété. Il y venait chaque année passer un mois de congé, qu'il employait à augmenter les bâtiments, à créer des jardins, à percer des avenues, à transformer cette nature sauvage et à la marquer de son empreinte. Le mariage de la fille de Toufaire avec le fils de son ami de la Forge fit entrer la Croiserie dans cette dernière famille, qui la possède encore.

De 1774 à 1794, Pierre Toufaire écrivit jour par jour, sans interruption, le journal de sa vie laborieuse. Ce manuscrit, comprenant 7 volumes in-12, a fourni de précieux renseignements à l'auteur de sa biographie, M. Phil. Rondeau, dont l'aïeul était l'ami du grand ingénieur, et qui tient lui-même au Vendômois, où ses parents résidèrent sous la Restauration.

Enfin mentionnons, page 372, une rectification à la note biographique de Marie-Joseph-Claude de Bourdeille, dernier abbé de Vendôme, publiée par M. l'abbé Métais dans notre Bulletin de 1883.

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers (Hérault), 2e série, tome XII, 1re livraison 1883.

Les recherches sur les anciennes pestes et contagions à Béziers, par M. Ant. Soucaille, ont, à l'heure où nous écrivons, une actualité qui augmente malheureusement leur intérêt. Mais on lira sans tristes préoccupations l'étude sur le Préhistorique et le Protohistorique dans le Languedoc, par M. Sabattier-Desarnauds, et le *Plo-de-bru*, oppidum-refuge gaulois, par M. l'abbé Louriac.

Bulletin de la Société des Etudes du Lot. Tome IX, 1er fascicule 1884. — Fin de l'étude de M. Judybki sur l'origine inorganique des combustibles minéraux.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

4e trimestre de 1883. — Etude sur la bataille de Poitiers-Maupertuis, par le colonel Babinet, 2e partie. Analyse et extraits des documents tant anciens que modernes ; carte du champ de bataille à l'échelle de 1/40,000.

1er trimestre de 1884. — Communication de M. de Longuemer,

relative à la découverte d'une tour et d'un caveau funéraire de l'époque gallo-romaine, près de l'ancienne abbaye de Saint-Cyprien-lès-Poitiers, avec planches. Rapprochement de cette découverte de celle d'un petit hypogée découvert au même lieu en 1779.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, 5e série, tome III, 1882.

Le même volume contient aussi le BULLETIN de cette Société pour 1882. On y lira une notice très bien faite sur la vie et les travaux de M. Adrien de Longpérier, par M. Schlumberger, suivie de la bibliographie complète des publications de M. de Longpérier.

Société Archéologique de Rambouillet. Mémoires et Documents. Tome VII (1882-1883). — Presque entièrement rempli par l'épigraphie du canton de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise), par l'abbé Loisel.

Bulletin de l'Académie du Var. Tome XI, 1re partie du 2e fascicule (avril 1883). Suite et fin du travail du Dr H. Grégoire sur les impôts en Provence avant la Révolution. — 2e et 3e parties (décembre 1883). M. Ch. Ginoux signale à l'attention des artistes une grande composition représentant l'Assomption, placée sous la coupole de la chapelle de Notre-Dame des Saintes Reliques, dans la cathédrale de Toulon. Il l'attribue à Pierre Mignard, qui l'aurait peinte à son retour d'Italie, en 1657. Il en avait déjà fait l'objet d'une communication lue à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne (section des Beaux-Arts).

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes. Année 1883.

Société des Sciences et Arts agricoles et horticoles du Havre. 1882.

Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville. 3e série, 3e volume, 1877-1883.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers. Numéros de septembre, décembre 1883, janvier et février 1884.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers). Tome 24e, 1882 ; tome 25e, 1883.

Mémoires de la Société de Géographie de Vienne (Autriche). 1883.

Annales du Musée Guimet. (Suite.)

Revue de l'Histoire des Religions. N^os de janvier et février 1884.

IV. — Abonnements et Acquisitions :

Flore de Loir-et-Cher, par M. A. Franchet. (Suite.)

Matériaux pour l'Histoire de l'Homme. Tome I, février à juin 1884. — Nous signalerons.

N° de février. — Découverte de puits préhistoriques d'extraction de silex, par Marcelin Boule (avec 7 figures). — Grottes sépulcrales artificielles dans le Finistère, par P. du Chastellier.

N° de mars. — Nègres et civilisation égyptienne, par G. de Mortillet. — Etudes sur quelques nécropoles hallstattiennes de l'Autriche et de l'Italie, par E. Chantre (31 figures). — De la période glaciaire et de l'existence de l'homme durant cette période en Amérique, par le marquis de Nadaillac. Nous avons déjà rendu compte de ce travail, dont M. de Nadaillac a bien voulu offrir un tirage à part à ses confrères de la Société.

N° d'avril. — L'Anthropologie de Linné, par le Dr P. Topinard.— Essai sur les nuragues et les bronzes de Sardaigne, par MM. A. Baux et L. Gouin. (22 figures dans le texte). — Découverte d'un trésor de l'âge de bronze au Dévoc (Ardèche), par M. Ollier de Marichard (4 figures).

N^os de mai et juin. — Examen des sépultures préhistoriques dans le Finistère, par M. P. du Chatellier ; dans l'Aude, par M. G. Sicard ; et en Sardaigne, par M. A. Baux. (Voir à la dernière Chronique le compte rendu de l'article de M. Bouchet sur les silex de Thenay.) — Fin de l'Etude sur quelques nécropoles hallstattiennes de l'Italie et de l'Autriche, par M. E. Chantre.

Bulletin Monumental. N°s 1, 2 et 3 de 1884. A signaler :

N°s 1 et 2. — Etude relative aux *signes de tâcherons sur les remparts d'Avignon*, par M. A. Maire, avec planches représentant toutes les marques visibles sur ces curieux monuments de l'art militaire aux XIIIe, XIVe et XVe siècles.

N° 3. — La Renaissance en France, par M. Anthyme Saint-Paul, à propos du récent ouvrage publié sous ce titre (par M. L. Palustre).

E. N. & L. M.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

BÉNÉDICTION DES DRAPEAUX

DE LA

Milice Bourgeoise de la Ville de Vendôme en 1790

Par M. Aug. de Trémault.

La pièce que nous donnons ici est une page extraite des registres municipaux de la ville de Vendôme.

Elle contient la relation officielle de la cérémonie de la bénédiction donnée en 1790 aux drapeaux de la milice urbaine, qui, en échange de son nom, allait recevoir celui de garde nationale.

Nous demandons la permission de la faire précéder de l'exposé des circonstances locales dans lesquelles elle fut accomplie.

La milice ou garde bourgeoise de la ville de Vendôme était une institution fort ancienne. Son origine doit être contemporaine de la construction des murailles de ville, qui furent élevées au XIVe siècle (1357). La concession qu'un siècle plus tard (1467), le comte Jean VIII fit aux habitants de la propriété des fossés de la ville, depuis la tour des Cordeliers jusqu'à celle des Chereaux (du barrage du Dos-d'Ane à la maison de Mme Sampayo), à la condition d'entretenir et de garder la partie de l'enceinte comprise entre ces deux tours, fut l'occasion de donner à la garde bourgeoise une constitution précise et certaine.

De tout temps, elle fut composée de quatre compagnies. A chacune de celles-ci était confiée la garde de l'une des quatre portes de la ville. Depuis les troubles de la Fronde, elle n'avait plus eu à prendre les armes que pour accompagner les processions lorsqu'aux fêtes

solennelles celles-ci parcouraient la ville, et assister aux *Te Deum* que la Cour demandait au clergé de chanter lorsqu'il survenait quelque événement heureux pour la France,ainsi qu'aux feux de joie qu'en ces circonstances le bailli, et plus tard le lieutenant-genéral civil, allumait en cérémonie, comme signal des réjouissances publiques.

Mais il paraît qu'en 1789, cette milice n'existait plus à Vendôme que de nom. Elle fut alors réorganisée à la suite d'une alerte qui, dans la nuit du 24 juillet 1789, mit toute la ville en émoi.

Depuis le commencement de l'hiver, les grains, par suite de leur rareté, étaient montés à des prix excessifs. La cherté des subsistances et les difficultés des approvisionnements avaient jeté une grande inquiétude parmi les populations. Le 9 mars, une émeute avait éclaté au marché de Vendôme. Sept maisons avaient été saccagées. Pour rétablir l'ordre, les échevins avaient dû s'adresser à Blois, et demander l'envoi à Vendôme d'un détachement de 150 hommes du régiment de Royal Comtois (Registre 20, f° 66). Grâce à ce secours, qui leur fut accordé, ils purent maintenir la tranquillité. Mais les difficultés d'approvisionner la ville s'accrurent tellement pendant les mois suivants, que le 20 juillet on forma un Comité permanent de 12 membres chargé d'aider les échevins dans tout ce qui était relatif à cette question pressante des subsistances (Id., f° 76). Chaque nuit un certain nombre de bourgeois veillaient avec une escouade de troupe à la tranquillité de la ville.

C'est dans ces circonstances que le 24 juillet, à 2 heures de la nuit, MM. de Quiezac et Debure, capitaines, le premier du Royal Comtois, et le second de la garde bourgeoise, firent éveiller les membres du corps municipal et le procureur du roi du bailliage ; lorsque ces magistrats furent réunis à l'hôtel de ville, ils leur donnèrent communication d'un billet que l'on venait d'apporter. Il était daté du 23 juillet, à 8 heures du soir, et émanait du curé de Mazangé.

Il donnait avis qu'une bande de 600 Bretons avait envahi Saint-Calais, où elle commettait les plus grands désordres, que Savigny était menacé, que le tocsin sonnait à Fortan, à Mazangé et dans toutes les communes voisines. La panique avait gagné jusqu'à Naveil, dont le capitaine Debure disait avoir entendu la cloche en traversant le pont St-Michel.

Le Conseil décida à l'instant que l'alarme serait donnée par les quatre tambours de ville, et que l'on enverrait prier MM. de l'Oratoire de donner les canons (1) et les fusils de l'école militaire, ce qu'ils firent.

(1) Un mois plus tard, on réunit à ces canons les deux pièces que le Congrès des Etats-Unis d'Amérique avait données à M. le Comte de Rochambeau, en souvenir de sa glorieuse campagne de 1781. — Voici le procès-verbal de remise qui se trouve au f° 911 du 20e registre municipal de la ville de Vendôme.

« L'an 1789, ce jourd'hui, trente-et-unième et dernier jour du « mois d'août, Mme la Comtesse de Rochambeau, suivant sa mis- « sive du jour d'hier, a envoyé dans cette ville les deux pièces « de canon que le Congrès des Etats-Unis d'Amérique a données « à M. le Cte de Rochambeau son mari. Le corps municipal et le « comité permanent ont envoyé, pour les escorter, à une lieue « de la ville, un détachement de la milice nationale, comman- « dée par M. de Torquat, capitaine des chasseurs. Lesdits ca- « nons parvenus sur le pont de l'Hôtel de ville, ont été reçus « par le corps municipal, et précédés de la musique de l'école « royale militaire, ont été conduits en présence d'une députation « du corps municipal et du comité, au collège royal et école mi- « litaire de cette ville, pour y rester en dépôt, suivant le désir « de Mme la Comtesse de Rochambeau et être remis à M. le Comte « de Rochambeau à sa première réquisition.

« Lesdits canons sont de métail, tirant six livres de balles, « montés sur leurs affuts et roues en bois, avec leurs avant- « trains, garnis de leurs seaux et de deux écouvillons, deux « porte-mèches, un refouloir, un tire-bourre, le moule à gar- « gousse. Les cuillers et épinglettes manquent.

« Pris sur les Anglais le 19 octobre 1781, lorsque les places « d'Yorck et de Glocester-en-Virginie ont capitulé, et présentés « à son excellence le Comte de Rochambeau, par le Congrès des « Etats-Unis d'Amérique, en considération de la part glo- « rieuse qu'il a eue au succès de cette expédition.

Des citoyens étaient bientôt accourus en grand nombre à l'Hôtel de Ville.

Ils requirent qu'on leur délivrât les armes qui y étaient en dépôt, et il fut arrêté que pour éviter une surprise, il serait organisé, sans perdre de temps, une milice bourgeoise.

« Ils sont marqués aux armes de mondit sieur de Rochambeau, autour desquelles est le cri de guerre de mondit sieur de Rochambeau : « Vivre en preux, y mourir. »

« Ce dont nous avons dressé le présent procès-verbal dont sera délivré copie à mondit sieur de Rochambeau, et ont Messieurs le Supérieur de l'Oratoire et les officiers du détachement signé avec nous. » — Signé : OLIVIER, pr. de l'Oratoire Sup^r, DE FLOSVILLE, lieuten^t de maire, DE TORQUAT,..... et autres.

L'issue glorieuse de la campagne de 1781 avait particulièrement réjoui la ville de Vendôme qui la célébra avec solemnité le 16 décembre 1781 comme le mentionne le f° 51. V° du registre 19.

On y lit :

« Vu la lettre de Monseign^r l'Intendant du 30 novembre dernier (1781). portant qu'il sera fait un feu de joie, le jour que le *Te Deum* sera chanté en l'église collégiale, en actions de grâces de la victoire remportée à Yorck, en Amérique sur les Anglais, par l'armée de France combinée avec celle des Etats-Unis de ladite province, et comme M. le Comte de Rochambeau, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de notre ville, est un des illustres généraux qui ont remporté cette victoire, que nous avons à nous glorifier de l'avoir vu naître dans l'enceinte de nos murs, et voulant lui marquer la joie extrême que nous sentons de l'honneur qu'il vient d'acquérir, nous invitons (quoique ce ne soit pas l'usage en pareil cas), les bourgeois à être sous les armes, le jour dudit feu de joie, et à se trouver le dimanche 16 du présent mois, une heure de relevée, sur la place d'Armes, habillés décemment et avec leur armes, et de reprendre leurs drapeau et capitaine pour assister au *Te Deum* et feu de joie qui se fera ensuite, les engageant à ne tirer que lorsque les officiers les commanderont. Et sera la présente publiée es places et carrefours de cette ville. Donné à l'Hôtel de Ville par nous maire et échevins le 13 décembre 1781. — Signé : DE FLOSVILLE, lieut de maire. — FOURNIER. — COURTIN. — MORARD. — COUTURIER. BEAUNIER, proc^r du roi.

Dès que la distribution des armes fut terminée, ceux qui les avaient reçues furent divisés en quatre détachements, qui allèrent occuper les approches des quatre portes de la ville. Ils restèrent dans leurs positions jusqu'après sept heures du matin, et comme l'arrivée des Bretons n'était pas signalée, les citoyens rentrèrent alors dans leur domicile.

Le même jour, on publia, à neuf heures du matin, que les habitants eussent à s'assembler, à deux heures de relevée, sur la place d'Armes, pour la formation de la milice bourgeoise. Ils s'y trouvèrent en grand nombre. Les échevins s'y rendirent à l'heure indiquée, et là ils offrirent à M. de Pérignat, brigadier des armées du roi, la cocarde blanche, bleue et rouge, et le commandement de la milice. Celui-ci accepta l'une et l'autre, « avec les marques du plus grand zèle, pour « la défense de la nation, de la ville et de l'ordre. (Id., « f° 77.) »

Sans tarder, M. de Pérignat se mit à préparer l'organisation de la nouvelle troupe. Le 26, il proposa de créer un régiment bourgeois de Vendôme, et s'offrit de rédiger les instructions nécessaires, et en particulier le règlement de discipline qui y serait observé (id. f° 77. V°). Tous les citoyens, sans distinction, qui ne seraient pas incorporés dans le régiment, devaient participer au service de la garde de nuit.

Le règlement, présenté le 2 août à la ratification des citoyens assemblés à cet effet, fut adopté par eux. Il en fut de même des autres détails de l'organisation, qui furent réglés dans une série de réunions qui se succédèrent à bref délai.

Dans celle du 20 août, des jeunes gens offrirent de former une compagnie séparée qui nommerait ses officiers, tout en restant soumise aux règlements généraux et de discipline de la milice. (Id. f° 88.)

L'assemblée du lendemain 21 décida d'abord et à l'unanimité que la milice conserverait son organisation

ancienne, puis que les jeunes gens seraient remerciés de leur offre, et que les enfants de la ville âgés de 18 ans qui voudraient s'enrôler dans les quatre compagnies, y seraient admis avec plaisir. (Id., f° 89.) — Ensuite, et le même jour, des citoyens assemblés à l'Abbaïe procédèrent à l'élection des officiers, tant de l'état-major que des compagnies. (Id., f° 90.)

L'organisation intérieure de celles-ci fut rapidement complétée, et le 27 suivant, elles escortaient le corps municipal, qui, sur l'invitation de M. de Pully, lieutenant-colonel, commandant le régiment de Royal-Cravate, récemment arrivé pour tenir garnison à Vendôme, s'était rendu sur le champ-de-Mars, pour assister à la prestation, par ce régiment, du serment prescrit par l'ordonnance du roi, du 10 du même mois. Après que les escadrons eurent défilé devant les compagnies, celles-ci défilèrent aussi devant la troupe « avec « la démonstration de la plus intime union. » (Id., f° 96.)

Trois jours après, le 30 août, elles prêtèrent à leur tour le même serment, en présence du corps municipal et du Royal-Cravate. Dans cette même journée, elles admirent dans leurs rangs la cinquième compagnie formée de la jeunesse, sous le nom de Compagnie des Chasseurs. (Id., f° 93.)

Mais un décret de l'assemblée nationale en date du 7 avril (1790) prescrivit à toutes les gardes nationales de prêter de nouveau serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi. Dès le 11 suivant, toutes les compagnies se réunirent, à cet effet, au Champ de la Nation, situé à Lislette, et là, en présence du corps municipal, après que le greffier de l'Hôtel de Ville eut donné lecture du décret et de la proclamation du roi, elles prêtèrent le serment requis, aux cris répétés de vive la Nation, vive le roi, vive la municipalité. (Id., f° 132.)

Comme les quatre compagnies de district (c'est-à-dire de quartier) avaient chacune son drapeau particu-

lier, les chasseurs s'en étaient également choisi un, et même, sous la conduite de leurs officiers et du commandant en second de la milice (1), l'avaient présenté, le 27 décembre, au bureau municipal, auquel ils avaient demandé l'autorisation de le déposer à l'Hôtel de Ville. (Id., f° 105.)

Mais les drapeaux particuliers qui devaient disparaître bientôt pour faire place aux trois couleurs, n'avaient point encore été consacrés par la religion, et l'on fixa au 30 mai (1790) le jour où le clergé les bénirait.

La présence des délégations des gardes nationales des villes voisines, invitées à cette cérémonie, et l'affluence des populations accourues de tous les environs, la transformèrent en une fête civique, où l'on vit toutes les classes de la société s'unir et se confondre, sous l'impression d'un souffle généreux, qui, passant alors trop rapidement sur la Société française, allait emporter avec lui bien des illusions.

L'enthousiasme et l'esprit de concorde que l'on sent encore transpirer au travers du texte des procès-verbaux que nous venons d'analyser, firent véritablement de cette journée une fête de la fédération anticipée et réduite. Ils montrent que notre province était alors animée, comme tant d'autres, du sentiment généreux d'où allait sortir, quelques semaines plus tard, la cérémonie solennelle de la grande féderation du Champ de Mars.

(1) M. de Taillevis de Périgny.

Registre 20, f° 136 v°. — 30 mai 1790.

Aujourd'hui, 30 mai 1790, en conséquence de l'arreté porté sur le registre de la municipalité étant en date du 13 du courant, après que la fête de la bénédiction des quatre drapeaux et de celui des chasseurs de cette ville a été annoncée le jour d'hier par une decharge d'artillerie et la sonnerie de toutes les cloches de la ville, que les deputations ont été reçues par les citoyens qui sont venus demander à les loger et nourir, le corps municipal s'est assemblé en l'hostel commun de la ville sur les dix heures du matin, es persones de Mrs Buscheron de Boisrichard maire, Dehargne, Mereaux, Marganne, Bourgogne, Morin, Boutrais, Renou, Baudichon et Percheron, procureur de la commune, assisté du greffier ordinaire de l'hotel.

M. Olivier, supérieur de l'Oratoire, delégué de Monsieur l'Evêque de Blois pour faire la dite benediction s'etant rendu en cet hotel avec MM. les assistants, le corps municipal, accompagné d'un détachement de la garde nationale, s'est mis en marche avec les drapeaux. Parvenu au faubourg Chartrain de cette ville, il a trouvé la garde nationale de cette ville, une deputation de chacune des villes de Chateaudun, Blois, Chateauregnault, Montdoubleau, Montoire et Saint-Calais, le régiment Royal-Cravate, les cavaliers de maréchaussée et l'école militaire rangés en bataille ; et, marchant en tête de ces corps, s'est avancé jusqu'au grand Mail, sis sur la grande route de cette ville à Paris, vers les Capucins, paroisse de la Madeleine. Une salve d'artillerie a annoncé l'arrivée des corps. Sur ledit Mail étaient dressés un autel et des arcs de verdure ; auprès était la place d'un orchestre, et devant un balustre qui séparait l'autel du reste du Mail. Après que la municipalité a été placée dans le sanctuaire, les troupes se sont rangées en plusieurs files sur ledit Mail, et après l'hymne : Veni, Creator, chanté à la messe célébrée sur ledit autel, il a été procédé à la bénédiction des cinq drapeaux.

Le 1er aux armes de la ville.

Le 2e, blanc, portant un dauphin d'or sur chacun de ses côtés et à ses angles une fleur de lys d'or.

Le 3e, rouge cramoisi et bleu.

Le 4e, blanc et rouge.

Le 5e, qui est celui donné par MM. les Chasseurs, étant bleu, rose et blanc ; dans chaque panneau est un cor de chasse dore, aux deux côtés ou giron un lion d'or et portant pour devise d'un côté la loy et le Roy et de l'autre Force et Loyauté.

Le célébrant a prononcé un discours portant l'expression du plus vrai patriotisme et la majesté de la religion.

Une decharge d'artillerie a été faite pendant cette benediction, et lesdits drapeaux ont été accompagnés d'un detachement au champ de mars.

Sur les trois heures du soir, les detachements des gardes nationales des villes susdites, ledit régiment Royal-Cravate, la maréchaussée, la garde nationale de Vendôme et la municipalité, les éleves de l'Ecole royale militaire de cette ville, se sont divisés en bataillons marchant sous les devises portées dans chaque bataillon, de Liberté, Fraternité, Courage, Constance, Espérance, Union, Concorde et Paix et Centre (?), se sont rendus au champ de mars, sis à l'Islette, paroisse de la Madeleine.

Les membres composant lesdits bataillons se sont melés de manière qu'il y eut un officier municipal dans chacun, que suivait un officier cravate, un bourgeois, un gentilhomme, un bourgeois, un éleve de l'Ecole militaire, un ecclésiastique, un cavalier cravate, un magistrat, un marchand, un officier de la garde nationale, un bourgeois, un garde national de Vendôme, et ainsi de suite.

Aux quatre coins du champ de mars étaient quatre tentes, renfermant le vin et les provisions de bouche, au fond l'artillerie.

Au milieu du champ, étaient attachés à un peuplier les cinq drapeaux de la ville, et au pied dudit peuplier avait été dressée une estrade pour la musique

Huit tables de cent vingt couverts faisaient face à chaque angle d'une octogone, qui a reçu le nom de table du centre. Elles étaient pourvues de vin et de mets pour les convives. Chaque table était intitulée d'une des devises sus établies.

Après que chacun a eu pris sa place, et qu'aeec les marques de la plus vive alléggesse, les santés de la Nation, du Roy.

de l'assemblée nationale, des habitants de Vendome, des gardes nationales, des cravates, de l'ecole militaire et de la municipalité ont été portées au bruit du canon, l'assemblée s'est levée des tables, et elle a été à l'instant remplacée par un nombre considérable de gens de la campagne et des villes voisines, attirés par la cérémonie, qui ont pris leur repas, et se sont ensuite melés aux groupes de danseurs et de chanteurs qui s'étaient placés entre les tables, dans les espaces menagés exprès.

Les pauvres secourus le matin par une distribution de pain, faite par la garde nationale de Vendôme, de pain, vin et viande par Messieurs les maire et officiers municipaux, le premier en son hotel, les autres en l'hotel de ville, ont pris part à cette fete, et y ont été accueillis avec la plus grande cordialité.

Le corps municipal croirait manquer à la reconnaissance qu'il doit à ses concitoyens s'il n'en consignait dans ce registre le témoignage authentique. Il a vu Messieurs les commandants et officiers des différents corps, tous les membres du corps municipal portés l'un après l'autre sur les bras de ses concitoyens et sur les ailes de leur amour, autour du champ de mars et sur l'estrade au bas du peuplier. Il a vu avec la plus vive satisfaction les étrangers le remercier de l'ordre, de la tranquillité, de la bonne police qui regnait dans cette fete patriotique où l'union la plus intime, les égards, la fraternité, ont été si fortement exprimés.

On a vu avec autant de plaisir que d'étonnement un vieillard de quatre-vingt-seize ans assis au milieu de la jeunesse, M. Godineau, ancien procureur du roi au baillage, conseiller d'etat, qui a vecu assez assez longtemps pour voir de si beaux jours. Il a semblé réunir les deux extremes et renouer les deux siecles.

Messieurs de la garde nationale, de Royal cravate et plusieurs notables citoyens ayant temoigné au corps municiqrl qu'ils desiraient que le discours du pere Superieur de l'Oratoire fut imprimé, le corps municipal a arreté que le pere superieur seroit prié d'en donner copie, quil seroit imprimee par ordre de la municipalité, ce qui a été executé. A été arreté que six exemplaires seroient envoyés à chacune des députations susétablies.

Fait et arreté lesdits jours et an, en l'hotel commun de cette ville, où se sont rendus MM. les officiers de la garde nationale,

pere superieur de l'Oratoire qui ont signé avec nous et le greffier ordinaire de cet hotel.

Signé PULLY PERRIGNAT commandant la garde nationale. TREMAULT DE BELLATOUR DEBURE capitaine

BEAUDREVILLE VOURGERE LONDIVEAU LE MAITRE

DU CHATELLIER PARRAIN HERET BONNARD

BOUTRAIS le jeune GENTI DISSAUX BARBOT

V. DEHARGNE LE SOURD

BERTAUT DEBURE le jeune

LECOMTE NOURRY MARGANNE MARGANNE

DESCHAMPS

DERONZIERE BUSCHERON DE BOISRICHARD

BUSCHERON DE BOISRICHARD DEHARGNE BAUDICHON pr. de l'O.

MEREAUX MORIN RENOU

MARGANNE-BOURGOGNE PERCHERON le jeune MORARD s^{re} greffier

UNE MINIATURE

DE MANUSCRIT DU XIIe SIÈCLE

Par M. Ch. Bouchet.

M. Armand Queyroy, l'artiste graveur bien connu, vient d'offrir au Musée de Vendôme une copie extrêmement fidèle de la miniature qui se trouve en tête du manuscrit 193 de la bibliothèque de cette ville. On nous invite à donner quelques explications au sujet de cette peinture qui est en effet remarquable, ce que nous allons faire de notre mieux. — Nous ne donnerons point ici l'analyse du manuscrit ; nous nous bornerons à dire que c'est un petit in-8, sur vélin, de 0m,205 de hauteur sur 0m,12 de largeur, renfermant dans 97 feuillets les opuscules et six lettres seulement de Geoffroi, abbé de Vendôme (1). Il est d'ailleurs incomplet. L'écriture est celle du XIIe siècle. Il a souvent été considéré comme un manuscrit original, mais il faut s'entendre à cet égard : si l'on veut dire qu'il a été entièrement écrit de la main de l'auteur, on se trompe, car il y a plusieurs variations dans l'écriture. Toutes même ne semblent pas exactement de la même époque. Certaines parties semblent avoir retenu la tradition graphique du XIe siècle, tandis que d'autres sont franchement dans celle du XIIe. Mais laissons ce point délicat.

C'est au verso du 2e feuillet que se trouve la miniature en question (2). — Sous un portique en arc sur-

(1) Plus un fragment inédit d'une lettre au pape Honorius II.

(2) Ces deux feuillets forment comme un petit cahier à part qui a été rattaché après coup aux nerfs de la reliure.


Goffrid9
peccator
xpe
in te ſpabo
occideriſ
ſi me
etiam

baissé, soutenu par deux colonnes romanes un peu fantaisistes et surmonté par un ensemble d'édifices bizarres, l'abbé Geoffroi, à gauche du spectateur et en riche costume ecclésiastique, fléchit un genou devant le Christ, une main tendue vers lui. La figure exprime la contrition. Il ne faut point voir là pourtant un portrait du personnage. Le portrait, à cette époque, n'existait pour ainsi dire pas. Les deux figures d'ailleurs ont été conçues sur le même type. — Le Christ, couronné du nimbe crucifère, assis sur un double cercle concentrique (1), saisit le bras du suppliant au-dessus de la main, à l'endroit du poignet, comme pour l'attirer à lui, tandis que l'autre main fermée, mais l'index en avant, semble dire : « Viens à moi ! » L'expression du Christ est fière et dénote la supériorité du Dieu sur la créature, du juge sur le pénitent.

Derrière la tête de l'abbé se lit en minuscule du temps : GOFFRIDUS PECCATOR. Au-dessus de celle du Christ : XPE (Christe) et plus bas, en 4 lignes, de manière à combler l'espace entre les deux personnages : IN TE SPERABO ‖ OCCIDERIS ‖ SI ME ‖ ETIAM (2). Cette pensée d'une confiance si absolue et si touchante est empruntée à Job, avec une légère variante. Job avait dit : *Etiam si occiderit me in ipso sperabo* (XIII, 15).

On avait admis jusqu'ici que cette scène représentait le Christ introduisant Geoffroi dans la Cité bienheureuse ou la Jérusalem céleste, dont on voulait voir la figure dans les édicules qui se trouvent au-dessus du portique. C'était, selon nous, donner à la scène une signification trop haute et trop étendue et aux édifices en question une interprétation peu fondée, comme nous le verrons plus bas. Cette miniature est en réalité la représentation figurée et comme la traduction en pein-

(1) L'intérieur du petit cercle est rempli d'un quadrillé très fin.

(2) Ces deux légendes sont à l'encre rouge.

ture de l'un ou de l'autre de deux opuscules de l'abbé Geoffroi, entre lesquels elle se trouve placée. Le premier est intitulé : INVECTIO DOMNI GOFFRIDI VINDOCINENSIS ABBATIS CONTRA SE IPSUM, et commence par : *Peccator agnosce.* Environ trois pages dans le manuscrit (1). C'est en effet une série de reproches que Geoffroi s'adresse à lui-même comme pécheur, un de ces excès d'humilité comme il s'en rencontre au moyen âge, et dont S[t] Augustin nous offrirait peut-être le premier modèle dans ses Confessions (2). Cette *Invectio* est suivie, dans le même morceau, d'une seconde partie intitulée en marge *Consolatio.* Là, en effet, le pécheur se relève, prend confiance et espère en la miséricorde de Dieu : *Nec plus desperes de tua iniquitate... Miserum te quœrit* (Christus) *non abicit* (abjicit) (3).

L'autre opuscule auquel pourrait se rapporter la miniature vient à la suite du premier, en regard même de l'image, et porte pour titre : INUECTIO DEI CONTRA PECCATOREM ET PECCATORIS CONFESSIO PRECANTIS MISERICORDIAM. Il commence par : *Miser homo ego te*

(1) Fol. 1.

(2) Liv. I, ch. V et X, 4, etc.

(3) Ces titres *Invectio..., Consolatio...* ont été ajoutés après coup, il est vrai, mais par une main contemporaine (XII[e] siècle). L'opuscule est bien de l'abbé Geoffroi. On reconnaît facilement son style, et d'ailleurs plusieurs allusions qu'il fait à sa dignité d'abbé, à sa conduite envers ses religieux, ne laissent aucun doute à cet égard. Dans le manuscrit du Mans, qu'a suivi le P. Sirmond, cet opuscule est intitulé : « Inuectio contra peccatorem et pœnitentis peccatoris consolatio (*). » Au reste, ce titre, comme celui de Vendôme, est évidemment fabriqué. L'ori-

(*) On sait que la bibliothèque du Mans possède un très précieux manuscrit des œuvres de l'abbé Geoffroi, du XII[e] siècle, comme le nôtre, mais peut-être un peu postérieur. Il ne contient pas de vignette. C'est d'après ce manuscrit que le P. Sirmond a publié les *Lettres* de notre abbé. L'opuscule en question, dans son édition, est le XIV[e]. — C'est le savant M. Guérin, bibliothécaire du Mans, qui nous en a transmis le titre d'après son manuscrit. Nous le prions d'en agréer ici nos sincères remerciements.

feci de limo (1). Il ne remplit qu'une page, mais d'une écriture très serrée et très effacée. *Il ne se trouve pas dans le manuscrit du Mans.* — C'est un dialogue entre Dieu rappelant à l'homme tous les bienfaits dont il l'a comblé, et l'homme les reconnaissant, avouant ses torts et implorant son pardon. — L'homme ici, c'est encore l'abbé Geoffroi lui-même, comme il est facile de s'en convaincre par les mêmes raisons que nous avons données ci-dessus.

Enfin il y a un troisième opuscule intitulé : *Lamentatio cuiusdam peccatoris accusantis se et judicantis*, à la suite du précédent et beaucoup plus développé (environ 7 pages dans le manuscrit) (2). Mais nous pensons qu'il a moins de rapport à la miniature que les deux premiers, et qu'il doit être écarté de la discussion. Le débat est donc entre les deux premiers. La miniature, comme nous l'avons dit, est la traduction figurée, l'*illustration*, comme on dirait aujourd'hui, de l'un ou de l'autre. Mais duquel ? On pourrait croire au premier abord que c'est du second, *Invectio dei*. La place respective du morceau et de l'enluminure en regard l'un de l'autre, et ces mots : *Peccatoris precantis misericordiam*, rapprochés de l'attitude du pénitent, plaident en faveur de cette opinion ; mais, d'autre part, il n'y a rien dans ce morceau qui donne l'assurance de la miséricorde divine, tandis que la *Consolatio*, qui forme la seconde partie du premier opuscule est clairement exprimée par le geste du Christ qui attire le pécheur à lui. Nous reviendrons sur ce point. — Ajoutez

ginal n'en portait sans doute aucun. C'était l'effusion intime d'une âme attristée, une sorte de confession intérieure. Mais le titre de Vendôme est plus sincère et a l'avantage de nous révéler immédiatement la personnalité de l'auteur, que l'autre manuscrit a voulu dissimuler. Le titre du second opuscule donnerait lieu à des réflexions analogues.

(1) Le P. Sirmond : *luto*, par erreur. — Le titre est conforme. Opusc. XIII, p. 305.

(2) P. Sirmond, Opusc. XV, p. 310.

comme nous l'avons dit, que l' « Invectio Dei » ne se trouve point dans le manuscrit du Mans, ce qui lui ôte beaucoup de son importance, et que l' « Invectio Goffridi » offre dans notre manuscrit un développement plus considérable que l'autre et qu'il est écrit matériellement avec beaucoup plus de soin.

Nous avons donc simplement dans notre miniature l'abbé Geoffroi s'humiliant devant le Christ et implorant son pardon : *Invectio contra se ipsum. Peccator agnosce....* et d'autre part le Christ l'accueillant avec bonté et l'attirant à lui : *Consolatio...* « *Miserum te quærit* (Christus) *non abjicit.* » On ne saurait voir une traduction plus fidèle.

Si maintenant nous passons à l'exécution, nous devons dire que le dessin est en général roide et gauche, comme il convient au temps. Le Christ se contourne comme un danseur, ses pieds sont trop longs ; l'abbé n'a pas la tête d'aplomb sur les épaules, sa robe, au lieu de retomber sur la jambe qui fléchit le genou, se tient en l'air, on ne sait comment. Les figures sont mal dessinées et peu gracieuses, les yeux grands, les bouches petites, les nez peu accentués. Et pourtant il y a encore un assez bon dessin dans l'ensemble, beaucoup de soin dans les détails. L'artiste s'est évidemment *appliqué*. Aussi tout cela n'a-t-il rien de trop choquant et offre même un air de sincérité qui vous attache,— bonne miniature, en somme, pour le temps (1).

(1) On peut rapprocher de ce Christ celui qui se trouve répété trois fois dans les fresques de la petite église St-Gilles de Montoire, contemporaines précisément de notre manuscrit (les fresques, mais non le monument). Beaucoup mieux dessiné que le nôtre, assis comme lui sur le cercle à plusieurs orbes concentriques, quadrillé à l'intérieur, ce Christ offre, dans son caractère hautement byzantin, la plus ancienne et la plus intéressante figure du personnage qui se rencontre dans nos pays. Mais, pour le bien apprécier, il faut le voir tel qu'il était il y a trente-cinq ans, c'est-à-dire d'après la planche que M. Launay a donnée dans l'Histoire du Vendômois de M. de Pétigny, 1re édit., Pl. 10.

Le Christ est vêtu non point de la robe bleue traditionnelle, mais d'une tunique verte à larges manches, garnie en bas d'une bande rouge avec un liseré blanc, ponctué de même. Des traits noirs, à l'encre, rendent les ondulations. La tunique est recouverte en partie d'un manteau rouge, bordé d'un double liseré garni de points, disposés à peu près comme ceux de la tunique. Des traits et des groupes de points également blancs forment les plis, servent d'ornements et enlèvent au ton rouge si largement réparti ce qu'il aurait de trop cru et de trop uniforme. Ils jouent le même rôle que les traits noirs de la tunique. Cet artifice ingénieux se retrouve dans le costume de l'abbé, que nous allons décrire, artifice d'autant plus nécessaire, que dans toute cette peinture il n'y a pas de modelé ; tout est à teintes plates. Le modelé, les demi-tons n'apparaissent que plus tard, dans ce qu'on a appelé le second âge de la miniature, vers le milieu du XIII[e] siècle (1). Pas de gouache non plus, même pour les points ; tout est aquarelle proprement dite.

Les pieds du Christ sont nus, et chargés, chose singulière, de traits verts, ainsi que les mains et le cou des deux personnages.

Le costume de l'abbé est plus difficile à définir. Il porte en dessus une longue robe talaire verte, comme celle du Christ, avec un orfroi semblable, mais sans manches. On l'appelait *Poderis*. Par-dessus est une tunique beaucoup plus courte à larges manches et ceinture, c'est la dalmatique, ici de couleur rouge (2). Enfin vient une sorte de manteau vert qui couvre

(1) V. une série d'excellents articles de M. Lecoy de la Marche sur la Miniature en France du XIII[e] au XVI[e] siècles dans la Gazette des Beaux-Arts, 2[e] période, T. XXX, pp. 61, 228 et 363.

(2) Viollet-Le-Duc, dans son Dictionnaire du Mobilier, t. III, p. 329, cite des dalmatiques de couleur pourpre et lilas. Il existe au musée de Cluny deux dalmatiques en velours rouge brodé d'or, etc. Beau travail italien du XVI[e] siècle, N[os] 6551 et 6552 du catalogue de 1883.

La ceinture, symbole de continence, ne se mettait générale-

tout le dos et descend par devant jusqu'à mi-corps, où il se termine en pointe. C'est la chasuble (1). Elle est recouverte du pallium, large bande de laine blanche, semée de croix noires qui, embrassant le cou et couvrant les épaules, descend en deux longs pendants, l'un par devant et l'autre par derrière. Enfin l'abbé porte des chaussures vertes, de la couleur de la tunique et de la chasuble. Ces chaussures, en latin *caligæ,* embrassaient à la fois le pied et la jambe. G. Durand va nous rendre compte encore de cet usage : «Celebraturi igitur pontificis pedes interea dum dicuntur v psalmi... caligis et sandaliis calciantur... prius tamen quam sandalia pedibus imponantur, caligis induuntur, usque ad genua protensis ibique constitutis. » (Ration., L. III, c. 8.) (2)

Or ce costume, dans son ensemble, représente non point celui de cardinal (3) (les cardinaux alors n'avaient point de costume particulier), mais seulement des insignes (4). Ces insignes avaient été implicitement accordés à nos abbés par la bulle d'Alexandre II, mais ils furent spécialement attribués à l'abbé Geoffroi et à ses successeurs par une nouvelle bulle de Pascal II, de l'an 1103. Le pape y énonce entre autres la mître, la dalmatique et les sandales (5).

ment qu'autour de l'aube. (Durand, Ration., L. III, c. 3.) L'aube ici manquant, on a transporté la ceinture à la dalmatique.

(1) V. dans Viollet-Le-Duc, même vol., p. 145, le dessin d'une chasuble absolument semblable.

(2) Nous citons d'après un manuscrit de la bibliothèque de Vendôme du XIV[e] au XV[e] siècle. Nous n'avons pas de texte imprimé de Durand.

(3) On sait que les abbés de Vendôme avaient été investis de cette dignité par le pape Alexandre II, la 4[e] année de son pontificat (1061-1073). (Invent. des chart. de la Trinité, fol. IIII.)

(4) Le costume, c'est-à-dire la robe et le chapeau rouges, ne leur furent accordés, le chapeau qu'en 1243, au concile de Lyon, par le pape Innocent IV, et la robe vers la fin du XIII[e] siècle, par Boniface VIII. Paul II y ajouta en 1464 la barrette ou calotte rouge.

(5) PRIVILLEGIUM (*sic*) Pascalis pape secundi qui exemplo suo-

L'artiste ou plutôt les religieux de Vendôme, sous l'inspiration desquels s'est exécutée la miniature, ont tenu à représenter leur abbé dans toute sa gloire, avec toutes les marques de sa dignité. — La dalmatique, Geoffroi la porte ; les sandales sont remplacées, comme nous l'avons vu, par les *caligæ,* chaussure plus noble. Il ne lui manque donc que la mître, mais si elle lui manque, c'est que les religieux l'ont remplacée par quelque chose de plus glorieux encore — le nimbe. Écoutons à ce sujet Guillaume Durand. Dans son livre III, ch. 1er, énumérant tous les vêtements ou ornements dont le pontife doit se revêtir à l'autel, il place la mître « ut sic agat quod coronam percipere mereatur eternam. » Ici l'artiste a remplacé le symbole par la réalité, le signe par la chose signifiée. Il a mis sans hésiter cette couronne éternelle sur la tête de son personnage. Et ceci fait voir clairement que cette peinture n'a été exécutée qu'après la mort de Geoffroi, alors qu'un renom de sainteté s'attachait sans doute à sa mémoire, car jamais de son vivant le sévère abbé n'eût permis qu'on lui attribuât un semblable honneur. C'eût été trop d'ailleurs en contradiction avec les sentiments d'humilité qu'il professe dans ses opuscules. Ainsi la miniature a été exécutée après l'an 1132, où il mourut (1).

Mais ici il y a une remarque importante à faire : c'est que le costume que nous venons de décrire ne contient pas seulement les insignes cardinalices plus ou moins modifiés, il implique encore un nouvel élément emprunté au costume d'autel, nous voulons dire la chasu-

rum predecessorum monasterium vindocinense sub speciali sedis apostolice protectione suscipit cum omnibus rebus ad ipsum pertinentibus plures ecclesias nominans.

Dat etiam abbati mitram, dalmaticam, sandalia et alia queque dignitatis cardinalis, etc. Datum Rome. Anno domini M° C° III° Pontificatus sui anno tercio. (Invent. ms. des chartes de la Trinité, fol. VI.)

(1) V. Chronicon vindocinense.

ble, et ceci n'est point une disposition arbitraire. Il y a là, selon nous, une intention pieuse et ingénieuse tout à la fois. Les religieux ayant représenté Geoffroy aux pieds du Christ l'ont considéré comme au pied de l'autel et ont voulu consacrer, sanctifier, pour ainsi dire, son vêtement de cardinal par un symbole du vêtement de l'officiant. — Circonstance bizarre, la barbe et les cheveux des deux personnages sont verts ou tout au moins verdâtres. On a voulu expliquer la chose légèrement : c'est qu'il restait, a-t-on dit, un peu de vert au bout du pinceau de l'artiste et qu'il l'a employé là. Pour nous, nous ne croyons pas que notre manuscrit ait été traité avec ce sans-façon. D'ailleurs, l'argument est sans valeur, car nous avons rencontré dans un autre manuscrit de Vendôme, le 84e (?), une chevelure verte, et c'est le seul vert qu'il y ait dans la miniature. A la bibliothèque publique de Tours, le manuscrit 91 (Psaum. format moyen, XIIe siècle, même âge que le nôtre) contient un grand D oncial, dans l'intérieur duquel est un Christ, assis sur l'arc, pieds nus et bénissant. Les cheveux et la barbe sont verdâtres et même verts. C'est également le seul vert qu'il y ait dans la miniature. L'explication de cette anomalie doit être cherchée sans doute dans l'emploi de quelque procédé *pictural* que nous ne connaissons pas, ou peut-être simplement dans l'insouciance où l'on était alors du ton local. Rien n'était plus commun en effet que ces offenses à la réalité des choses. L'imitation stricte de la nature réelle ne commence guère que vers la fin du XIIIe siècle, à ce second âge de la miniature dont nous avons parlé. Même à cette époque on trouve encore des restes de l'ancienne fantaisie. M. Lecoy de la Marche cite des chasses où se trouvent des lièvres bleus et des levriers roses.

Il nous reste à rendre compte de l'ensemble de ces édicules qui surmontent le portique où se passe la scène : ce sont comme deux églises semblables et parallèles, chacune précédée d'une tour à trois étages qui vont en diminuant. Ces édifices sont reliés entre eux

par un bâtiment central terminé par un étage de moindre hauteur, lequel est couronné par un toit bizarre en forme de chapeau chinois. — On a voulu voir là le symbole d'une ville, peut-être de la Jérusalem céleste, où le Christ serait censé introduire Geoffroi. Mais ces édifices n'ont là qu'un caractère accessoire, marqué par de simples traits à l'encre, sans emploi de couleurs. Ils sont situés en dehors de la scène ; aucun des personnages ne porte son attention vers eux. Le Christ ne les montre point à son pénitent. Nous pouvons d'ailleurs citer une analogie qui va nous éclairer complètement. M. Edouard Aubert, membre résident de la Société des Antiquaires de France, a publié dans les Mémoires de cette Société (1) un savant article sur un manuscrit de la première moitié du XIe siècle, qui a appartenu autrefois à l'abbaye de St-Georges de Rennes. En regard de la page 18, l'auteur donne le dessin d'une miniature qui représente St Mathieu sous un portique, écrivant son Evangile. Or ce portique est surmonté de plusieurs édicules tout à fait analogues aux nôtres, et que nous ne nous arrêterons pas par conséquent à décrire. — On ne doit donc voir là qu'un ornement de convention adopté aux XIe et XIIe siècles.

Telle est, dans son ensemble, cette miniature, d'un caractère nouveau, profondément original, qui frappe tous ceux qui l'examinent. Elle avait en particulier frappé Mabillon, qui pourtant en avait tant vu, car il l'a reproduite en gravure dans ses Annales bénédictines, T. VI, p. 218. Son imitation, de même dimension à peu près que le modèle, est généralement d'une grande fidélité, sauf peut-être dans la forme et l'expression des têtes et dans l'addition d'un encadrement fleuri avec fleurs de lis qui ne se trouve point dans l'original (2). L'auteur a inscrit au bas : *Ex cod. ms. ejus ætatis.*

(1) T. 37 (4e série, t. 7), 1876.

(2) Nous ne connaissons, il est vrai, la gravure de Mabillon

Voici la description dont il l'accompagne : « In hac effigie depictus est Goffridus sacerdotali indutus veste, cœrulei coloris, non admodum longâ et tunicâ rubrâ et podere viridi cum limbo rubei coloris — qui colores fortasse arbitrio pictoris non admodum periti appositi sunt (1). »

On voit combien cette description est vague et incomplète. Quelle est cette « sacerdotali veste » ? Comment s'appelle-t-elle de son propre nom ? Indique-t-elle le vêtement ordinaire du prêtre ou un vêtement d'autel ? — « Cœrulei coloris « est une expression équivoque. « Cœruleus » signifie à la fois « de couleur azurée, et vert de mer ou même bleu foncé, noirâtre. » — Nous ferons la même question au sujet de la « tunica rubra », où nous reconnaissons d'une manière plus précise la dalmatique, qui avait été concédée par le pape Pascal II à l'abbé et à ses successeurs. Mabillon ne parle pas du

que par une copie que nous devons à l'extrême obligeance de M. l'abbé E. F. Cesbron d'Angers, très habile dessinateur. Il a inscrit lui-même au bas : *scrupuleusement conforme.* Nous saisissons cette occasion de lui exprimer ici de nouveau toute notre reconnaissance.

(1) Dans le même tome, p. 219, il ajoute : « Redeo ad Goffridum abbatem.... ad ejus scripta quod attinet.... (*Suit la disposition du P. Sirmond.*) In vindocinensi codice Goffridi operum, eo vivente (*) manu exarato, exhibetur ejus effigies, quam tametsi rudem pro ætate hic exhibere lubet, ad illustris viri memoriam.)

Ces renseignements nous ont été transmis par un jeune prêtre fort érudit, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes d'Angers, M. Alexis Crosnier, qui prépare justement une thèse sur l'abbé Geoffroi. Nous n'avions point à notre disposition les Annales bénédictines, et il nous était impossible de les aller consulter dans une bibliothèque étrangère. Nous adressons ici l'expression de notre plus sincère gratitude à M. l'abbé Crosnier. C'est lui qui a bien voulu obtenir pour nous de son collègue M. Cesbron le dessin de la miniature d'après Mabillon.

(*) Nous avons vu que *eo vivente* n'est pas tout à fait exact.

pallium, ni des chaussures vertes si caractéristiques (1).

Mais il y a quelque chose de plus grave : ce sont ces couleurs qui, selon lui, ont été mises à peu près au hasard « arbitrio pictoris non admodum periti. » En présence d'une pareille accusation venant de si haut, on se sent fort embarrassé. Il est vrai que cet emploi presque exclusif du vert et du rouge dans les deux costumes a quelque chose de fort suspect. Il est encore vrai que G. Durand veut que la tunique à l'autel soit « hyacinthinam, id est celestem » (2) et que les « calige » soient également « hyacinthini, id est ærei (coloris) seu celestis (3). Or la tunique et les « calige » sont bien de la même couleur dans notre miniature, mais non de la couleur prescrite (violette ?). Il est vrai que Durand parle du costume à l'autel. D'autre part, comment supposer que des religieux qui voulaient reproduire un vêtement qu'ils avaient journellement sous les yeux, vêtement sacré, d'un personnage qu'ils tenaient à honorer particulièrement, comment supposer, dis-je, qu'ils se seraient avisés d'appliquer d'autres couleurs que celles qu'ils avaient pour ainsi dire dans les yeux ? Des enfants mêmes, dans leurs coloriages de soldats, ne commettent pas de pareilles fautes. Ajoutez qu'il existait dans les couvents des *miniateurs,* spécialement chargés de la décoration des livres. C'est donc à un religieux de Vendôme revêtu de cette fonction que le soin de notre miniature aura été confié, et ce religieux certes devait connaitre les formes et les couleurs du vêtement

(1) Nous disons Mabillon, mais en réalité c'est dom Martène qui a publié le T. VI des Annales, d'après les matériaux laissés par son prédécesseur. On sait d'ailleurs quelle était la compétence de Martène en fait d'antiquités ecclésiastiques et ses savants ouvrages sur ces matières : « De antiquis ecclesiæ ritibus », etc.

(2) Ration., L. III, c. I.

(3) Id., L. III, c. 8. Ce passage est altéré dans notre manuscrit ; le mot *coloris* manque.

pontifical. La chose avait dû faire assez de bruit dans l'abbaye. Que l'on considère aussi avec quel soin la miniature a été traitée, ce que témoignent tous les menus détails qu'elle comporte, et qui excluent, à ce qu'il semble, toute idée d'arbitraire. Remarquez d'ailleurs que nous ne plaidons point pour une signification symbolique des couleurs, mais seulement pour leur fidélité locale. Cependant nous avons vu des personnes fort érudites se déclarer pour l'opinion de Mabillon, c'est-à-dire pour la pure fantaisie (1). Pour nous, nous demandons la permission de laisser la chose indécise, et nous en appelons aux érudits contemporains les plus compétents.

La copie de M. Queyroy est, à notre avis, une des choses les mieux réussies qui soient sorties de son pinceau. Non seulement il a, pour ainsi dire, atteint la dernière limite de la fidélité matérielle, mais encore il est entré profondément dans l'esprit de son modèle, c'est-à-dire dans le sentiment du moyen âge. Copier ainsi c'est se montrer original. Il a fallu beaucoup contempler cette profonde époque pour en arriver là.

Ajoutons que déjà M. Launay avait reproduit cette même miniature avec tout le talent que tout le monde lui connaît et qui nous dispense d'insister.

(1) Si la fantaisie seule a présidé au choix des couleurs, on pourrait admettre qu'elle a pu présider également à celui du costume. Se reporter à ce que nous avons dit plus haut des lièvres bleus et des levriers roses. Telle était l'influence des idées mystiques, qu'elle faisait disparaître aux yeux l'aspect réel de la nature. Le monde intérieur était tout.

Depuis que ces lignes sont écrites, le Bureau de notre Société a décidé qu'une reproduction en chromolithographie de la miniature en question, d'après la copie de M. Queyroy, serait demandée à Paris pour figurer dans notre Bulletin. Toutefois la planche ne pourra paraître que dans le prochain Numéro.

UN VAGABOND

Par M. Charles Chautard

Le nom que nous venons d'inscrire nous rappelle un événement bien douloureux et l'une des pertes les plus sensibles que pùt faire notre Société. M. Charles Chautard, notre fidèle collaborateur, le spirituel écrivain, le poète si distingué dont on va lire une pièce remarquable, son chant du cygne, M. Chautard est mort le 31 octobre dernier, et a été inhumé le surlendemain, accompagné de toute la population de Vendôme. Il avait été Président de notre Société, et en dernier lieu était membre du Bureau ; dans cette double position, comme dans toutes celles qu'il avait occupées au sein de l'administration de cette ville, il avait su rendre d'importants services. Le *Loir* du 9 novembre dernier lui a consacré un article que nous essaierons de compléter dans notre prochain Bulletin, en considérant la personne à un point de vue plus spécialement biographique, et en donnant une appréciation littéraire de ses ouvrages.

Sa pièce du *Vagabond* n'avait été lue qu'à la séance d'octobre dernier, et ne devait par conséquent figurer que dans le Bulletin de ce trimestre. Nous la donnons ici par anticipation, en remplacement de celle de M. Paul Blanchemain, qu'il ajourne lui-même à la prochaine livraison, pour qu'elle puisse être accompagnée d'une gravure à l'eau-forte.

Ch. B.

Prévenu, levez-vous. Votre nom ? — Jean Guignon.
Et je fus bien nommé quand je reçus ce nom.
— Votre âge ? — Soixante ans. — Votre lieu de naissance ?
— Paris, faubourg Marceau. — Vos moyens d'existence ?
— Mendier. — Un métier qui mène sur ce banc.
Vous êtes prévenu de rupture de ban.
— Je le sais. — Vos moyens de défense dans l'affaire ?
— Aucun. — Vous n'avez pas d'avocat ? — Pourquoi faire ?

J'avoue ; il me faudrait le payer, je n'ai rien.
— Je puis en nommer un d'office. — Merci bien,
Monsieur le président ; ce serait inutile,
Car, si mon défenseur était assez habile
Pour me faire innocent, je serais acquitté ;
Un beau service à rendre à la Société,
Comme à moi-même !... — Alors, vous n'avez rien à dire
Pour vous défendre ? — Rien. Ma vie est un martyre ;
J'ai bien souffert ! Le fait qu'on me reproche est vrai,
Condamnez-moi, pourtant je vous raconterai,
Si vous voulez, ma vie, et vous allez comprendre
Que le vieux vagabond, qui vingt fois s'est fait prendre,
Ne pouvait ici-bas vivre qu'en vagabond.
— Parlez. — J'abrègerai pour n'être pas trop long.

Mon père était ivrogne et ma mère ivrognesse ;
C'est mon plus ancien souvenir de jeunesse.
Il était chiffonnier et travaillait la nuit ;
Enfant, j'avais grand'peur en m'éveillant au bruit
De sa hotte vidée au milieu de la chambre,
Où, comme on dit chez nous, ça ne sentait pas l'ambre ;
L'odeur asphyxiait ; mais on se fait à tout,
Et, né sur les chiffons, je dormais sans dégoût
Sur des choses sans nom, grouillant dans les guenilles,
Où couchaient pêle-mêle huit garçons et cinq filles ;
Les gueux ne comptent pas ; trois ou quatre sont morts.
Mes sœurs ont fait, dit-on, commerce de leurs corps....
Ah ! ne vous montrez pas pour elles trop sévères,
Vous qui ne savez pas où poussent les misères,
Vous dont l'or les jeta peut-être en mauvais lieu !
Oh ! ne les jugez pas... laissez ce soin à Dieu ;
Sa justice n'est point la même que sur terre,
Il fit miséricorde à la femme adultère.

Quand mon père rentrait, ma mère se levait,
Allumait la chandelle au briquet, et buvait
A même un pot d'étain toujours plein d'eau-de-vie,

Puis, ne pouvant plus boire et non pas assouvie,
Sur la brique souillée elle tombait parfois.
Son homme alors jurait de sa plus rude voix,
La secouait du pied inerte et demi-morte,
Et, s'armant d'un balai, la poussait à la porte ;
Car ma mère, Messieurs, étant de son métier
Balayeuse, devait nettoyer le quartier
Et le long des trottoirs mettre en tas les ordures,
Pour que l'on pût marcher sans crotter ses chaussures.
C'est bien. Je n'ai jamais su lire et je ne sais
Si je fus baptisé même, quand je naissais.

Mon père un jour me dit : Va-t'en chercher ta vie ;
Fais ce que tu voudras dehors, vole, ou mendie ;
Mais ne rentre jamais sans m'apporter dix sous,
Et compte bien ; autant de moins, autant de coups.
Je sortis, et le soir je revins dans le gîte
Avec deux sous, pleurant et me cachant bien vite
Dans un coin, sans chercher ma part du rogaton
Qui pourtant ne m'avait jamais senti si bon :
Je n'avais pas mangé de toute la journée.
A jeun, le lendemain je refis ma tournée,
Humant l'épaisse odeur du restaurant du coin,
Et des gens qui dînaient je restai le témoin
Affamé. Quelquefois, devant un étalage,
Je chipais une pomme, un morceau de fromage
Pour graisser le petit pain pris au boulanger ;
Je le croyais permis, car c'était pour manger,
Et tous les jours étaient pour moi des jours de jeûne.
Les marchands ne disaient rien, me voyant si jeune,
Si pâle ; et tous les soirs de coups j'étais roué.

Chez une mendiante alors je fus loué ;
Sous une porte, au coin d'une borne, près d'elle
Je devais des passants solliciter le zèle ;
Pour mieux les attendrir quand je ne pleurais pas,
La femme me pinçait et me tordait les bras.
Demi-nu, grelottant de froid, n'osant rien dire,

Pendant tout un hiver je subis ce martyre.
Je me sauvai quand j'eus à peu près mes dix ans,
Et je n'entendis plus parler de mes parents.
Comment ai-je vécu seul dans la grande ville,
Cherchant dans le ruisseau mon repas, sans asile,
Et pourtant, je ne sais par quel instinct du bien,
Je le jure, Messieurs, ne volant jamais rien ?
Un soir, en mendiant, puisqu'il faut que l'on vive,
Je fus arrêté, puis repris en récidive,
Et, toujours condamné pour la même raison,
J'ai passé la moitié de ma vie en prison ;
J'y pris goût ; là du moins je trouvais ma pitance.

Je voulus, une fois, changer cette existence :
Aux champs, chez un fermier, je cherchai du travail ;
Ne lui demandant rien que mon pain frotté d'ail,
Il me prit pour garder les bœufs au pâturage.
C'était sain ; je me mis de bon cœur à l'ouvrage ;
Je soignais bien mes bœufs, je connaissais leurs noms,
Ils devinrent bientôt pour moi bons compagnons,
Et je vivais heureux, caché dans cette ferme.
Heureux !... ce n'était pas mon lot, j'en vis le terme.
Des gendarmes, un jour, prévinrent le fermier ;
Je ne dois pas m'en plaindre, ils faisaient leur métier,
Et chez eux ce n'était pas de la malveillance ;
Ils dirent que j'étais un homme en surveillance.
On me mit à la porte, et je partis, le soir,
Sans donner le fourrage aux bœufs, sans les revoir ;
J'en ai pleuré... Tenez, au fond de la rivière
J'ai failli me jeter la tête la première !
La loi qui m'a puni me mettait hors la loi,
Et l'on n'osait plus même avoir pitié de moi ;
J'étais proscrit, j'étais sous l'œil de la police,
Sans jamais effacer la tache de justice.

Je voulus m'engager quand la guerre éclata.
Là, j'aurais pu mourir, mais on me rejeta ;
Par tant de jugements ma vie était flétrie,

Que je ne pouvais plus l'offrir à la patrie.
Alors je redevins fainéant, vagabond :
Je couche dans la rue ou sous l'arche d'un pont,
Et, le matin, l'agent de police qui passe
M'éveille tout transi de froid, et me ramasse
Pour achever mon somme et mon rhume en prison.

Il reste en moi pourtant quelque chose de bon,
Et quand de vos prisons je cesse d'être l'hôte,
N'ayant jamais volé, j'en sors la tête haute;
C'est là ma vanité, je ne puis m'en cacher.
Où donc la vanité va-t-elle se nicher,
Direz-vous? être honnête homme, le beau mérite!
Quand on manque de pain, d'un trou qui vous abrite,
Que l'on cache son corps sous les haillons du gueux,
Que l'on marche pieds nus sur le pavé rugueux,
Qu'on est chassé partout, qu'il reste pour ressource
Le vol; et quand, la nuit, on ramasse une bourse
Pleine d'or, qu'on la tient, qu'on la sent dans sa main,
Et qu'on crie à celui qui poursuit son chemin :
Eh ! monsieur, vous perdez votre argent; puis, qu'on rentre
Au taudis, ayant faim et se serrant le ventre
Parce que l'on n'a pas mangé depuis hier,
Je pense que l'on a le droit d'être un peu fier.

Du récit de ma vie, où la faute est fatale,
Vous pouvez cependant tirer une morale.
Mendiant, paresseux, la loi doit me punir;
Mais qu'avait-elle fait, la loi, pour prévenir,
Corriger chez l'enfant cette pente du vice,
Et du crime peut-être, où sa nature glisse ?
Qui me tendit la main dans l'ignoble milieu
Où le blasphême seul m'apprit le nom de Dieu ?
C'est ainsi qu'en naissant j'étais une victime.
Le temps, selon vos lois, fait prescrire le crime;
Le repentir, jamais! vous refusez le don
Du travail au coupable implorant son pardon.

Je fus bien malheureux, et je le suis encore ;
Mais ce n'est plus pour moi, vieillard, qu'ici j'implore
Votre miséricorde et votre charité :
Hélas ! je ne suis pas le seul déshérité
Que, mystère profond, Dieu jette en ce bas-monde ;
Il est d'autres enfants nés de la race immonde
Où le vice croupit près de la pauvreté :
Sauvez-les ! Enseignez, avec la chasteté,
Aux filles le travail, aux garçons comme aux filles
Le travail, la vertu, seuls liens des familles !
— Le tribunal veut être indulgent cette fois ;
Lorsque vous sortirez de prison dans un mois,
Que ferez-vous, vieillard ? comment pourrez-vous vivre ?
— Je ne sais ; mais je sais qu'à la fin Dieu délivre,
Qu'il pardonne à tous ceux que ronge le remord ;
Pour l'expiation j'espère dans la mort.
En l'attendant, ayez pitié de ma misère
Pour le peu qui me reste à passer sur la terre ;
Le Ciel peut-être est las de me voir tant souffrir....
Ah ! pour les malheureux que c'est long de mourir !

Vendôme, avril 1879.

CHRONIQUE

Congrès de la Sorbonne en 1885.

M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'adresser à M. le Président de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, les instructions et le programme relatifs au Congrès de la Sorbonne en 1885.

Voici la teneur de ce programme :

I. — SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

2° Les villes neuves, les bastides, les sauvetats et autres fondations analogues à partir du XII° siècle.

3° Recherche des documents d'après lesquels on peut déterminer les modifications successives du servage.

4° Origine, étendue, régime et formes d'aliénation des biens communaux au moyen âge.

5° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

6° Origine, importance et durée des anciennes foires.

7° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

8° État de l'instruction primaire et secondaire avant 1789.

9° Liturgies locales antérieures au XVII° siècle.

10° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVI° siècle.

11° Étude des anciens calendriers.

12° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

13° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France depuis la Renaissance jusqu'au XVIIIe siècle.

14° Rôle des maîtres écrivains dans l'instruction populaire et la rédaction des actes.

15° Étude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

II. — SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ?

Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières ?

2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

3° Étudier les plus récentes théories qui ont pu être émises sur l'origine des basiliques chrétiennes. Décrire les plus anciennes basiliques que l'on connaisse en dehors de l'Italie, en particulier celles de l'Afrique romaine.

4° Signaler les nouvelles découvertes de bornes miliaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déterminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

5° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique.

6° Signaler les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

7° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture militaire en France aux différents siècles du moyen âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes,

telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

10° Étudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières.

11° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

12° Étudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

NÉCROLOGIE

Notre Société, si cruellement éprouvée depuis quelque temps, vient de perdre encore un de ses membres les plus distingués. M. Paul Bouchet, architecte du département de la Sarthe, vient de mourir au Mans dans sa 68e année, enlevé par une courte maladie à l'estime et à l'affection de ses nombreux amis.

Après avoir terminé ses études au collège de Vendôme, il était entré à l'Ecole des Beaux-Arts. Il s'était fixé ensuite au Mans, où il se fit vite apprécier par son talent, et aimer par la générosité de son cœur et la droiture de son caractère. Enfant de Vendôme et frère de M. Ch. Bouchet, notre savant et dévoué bibliothécaire honoraire, il était resté toujours attaché à son pays, et par son testament il donna à sa ville natale les belles collections qu'il avait formées avec le soin d'un amateur éclairé et le goût d'un véritable artiste.

Les collections de M. Paul Bouchet étaient bien connues des amateurs, et certaines pièces ont leur place dans les annales de la curiosité. Elles comprennent des tableaux, des dessins de maîtres anciens et des faïences. Ces dernières surtout sont très remarquables. Quelques toiles et quelques échantillons de céramique ont été légués par le testateur à la ville du Mans, sa patrie d'adoption, et à quelques-uns de ses amis ; mais l'ensemble de la collection viendra prochainement enrichir notre Musée

Vendômois. L'acceptation de ce magnifique legs par le Conseil municipal ne peut faire l'objet d'un doute, en présence de l'importance et de la valeur artistique des objets légués.

Tout en regrettant la perte de notre sympathique confrère, nous adressons nos hommages et nos remerciements à la mémoire de cet homme de bien, au nom de la Société tout entière et de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité du Musée de Vendôme.

L. M.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. — Typ. Lemercier.




La Planche en chromo qui accompagne cette Livraison doit être jointe au Bulletin précédent (Juillet 1884), p. 116.

...LETIN

SOC... ...OLOGIQUE

SCIEN...

VEND...

TOME XXIII

4e TRIMESTRE 1884

SOMMAIRE :

VENDOME

Typographie Lemercier & Fils

1884




SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

23e ANNÉE — 4e TRIMESTRE

OCTOBRE 1884

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 9 octobre 1884, à deux heures.

Étaient présents :

MM. Gervais Launay, président; Isnard, vice-président; Soudée, secrétaire ; G. de Trémault, trésorier ; L. Martellière, conservateur du Musée ; A. de Lavau ; de Rochambeau ; Chanteaud, membres du Bureau ; Bouchet, bibliothécaire honoraire,

Et MM. de Brisoult ; le Dr Brocheton ; L. Buffereau ; l'abbé Charles; Cornu (Romain); Demanche fils; de Déservillers ;

Dubois ; Duvau ; Fournier ; Hardillier ; Hème ; G. de Lavau ; P. Lemercier ; Malardier ; Saint-Martin ; de Nadaillac ; de la Peyrière ; de Possesse ; Queyroy ; Thillier père ; de Vallabrègue ; de la Vallière.

Depuis la séance du 10 juillet, le Bureau a admis un nouveau membre : M. Foucher, libraire à Vendôme.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 10 juillet 1884

—

I. — HISTOIRE NATURELLE

Acquisition :

Un petit OURSIN du genre Cidaris, en partie adhérent à un rognon de silex qui l'a empâté et conservé en place plusieurs des baguettes articulées que d'habitude on trouve séparées du corps. Provient du coteau crayeux de Fréteval.

Don de M. l'abbé Lizot, curé de Thoré, par l'entremise de M. de Rochambeau :

DEUX MOULAGES naturels en silex blond de la craie de coquilles bivalves ; l'une a ses deux valves en place, l'autre n'en présente qu'une. La matière siliceuse à l'état mou a rempli après coup la cavité dans la craie laissée par les coquilles.

De M. le docteur Komorowski, médecin à Mondoubleau :

Un lot très important (35 pièces) d'OSSEMENTS FOSSILES trouvés à Sargé dans les sables de Montmarin.

Ces ossements proviennent de la localité que j'ai décrite dans un précédent N° de ce Bulletin (1er trimestre 1884, p. 23). Il s'agit de débris d'animaux de l'époque quaternaire, époque à laquelle l'homme vivait déjà dans nos pays. Voici la liste des espèces ou des genres auxquels paraissent se rapporter les morceaux ou pièces que nous devons à la générosité de M. Komsrowski.

Hyène. Moitié gauche du maxillaire inférieur, d'une conservation remarquable.

Eléphant. 1re vertèbre (atlas), très endommagée ; un os du carpe ou du tarse.

Cheval de petite taille. Fragment de maxillaire inférieur droit. Fragment d'humérus. Canon (os du métacarpe) ; dernière phalange (os du sabot).

Grand cerf. Fragment de base de bois de cerf. Canon (os du métacarpe) ; longueur, 0m,25. Extrémité inférieure du tibia gauche. Extrémité inférieure du fémur droit. Vertèbre cervicale.

Grand bœuf (aurochs ?). 1re vertèbre (atlas) ; les apophyses sont brisées. Une vertèbre cervicale. Une molaire brisée longitudinalement. Fragment de gros tibia, partie supérieure. Partie inférieure d'un tibia de ruminant, très gros. Partie inférieure d'un gros radius.

Rhinoceros tichorhinus. 2 astragales. Moitié supérieure de radius. Autre fragment de radius roulé et usé par l'eau. Métacarpien ou métatarsien médian.

Neuf débris indéterminables.

Oiseau. Moitié inférieure de l'humérus gauche d'un très gros oiseau (taille d'une oie ?).

Reptile ? Cubitus et tibia que je pense appartenir à quelque reptile.

Outre leur intérêt paléontologique pour la connaissance des espèces, aujourd'hui disparues, qui ont habité notre région, ces débris en offrent un autre non moins grand par leur état, non pas de conservation, mais de *dégradation*. La plupart sont brisés intentionnellement pour en extraire la moelle, ordinairement en travers, non loin des têtes ou épiphyses, quelques-unes longitudinalement. L'un d'eux porte le travail évident de *sciage*. Ce travail n'a pu être fait que par l'homme sauvage préhistori-

que qui a vécu à l'époque quaternaire. Nous sommes en présence de *débris de cuisine*. En outre, plusieurs de ces morceaux portent la marque évidente de l'action des dents de carnassiers, soit du *chien*, l'antique compagnon de l'homme, soit de la *hyène*, dont la présence est attestée par une mâchoire que nous possédons. Ces animaux venaient ronger les restes des repas de nos ancêtres, restes rejetés à quelque distance des cavernes qui leur servaient de refuge. Ajoutons enfin que tous ces débris étaient finalement jetés à la rivière par mesure d'hygiène, ou emportés par des crues, ainsi que l'atteste leur présence dans un dépôt de sable fluviatile, circonstance qui a assuré leur conservation. Plusieurs pièces sont usées et roulées par l'action du courant d'eau.

Tous ces fragments, chauffés à la flamme d'une bougie ou sous le dard du chalumeau, noircissent en dégageant l'odeur caractéristique de gélatine brûlée, caractère que l'on retrouve dans tous les débris quaternaires, qui, à la différence des fossiles plus anciens, ont encore conservé une forte proportion de matière animale azotée.

E. Nouel.

II. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

Recherches sur le nom de Comeranum, par M. G. Simon, président du tribunal civil de Gien. Bro. in-8. Extraite des *Annales de la Société du Gâtinais*, Orléans, 1884.

L'auteur explique, avec autant de clarté que de logique, comment une erreur des éditeurs de Dom Morin a été reproduite successivement par tous les lexicographes, et a fini par faire son chemin dans le monde. *Comerani ecclesiam*, lu à la place de *consecravi ecclesiam*, a donné naissance à la légende de l'antique Comeranum, à l'existence duquel il faut renoncer aujourd'hui.

Conseil général de Loir-et-Cher. Session d'avril 1884. Procès-verbaux.

Association générale des Médecins de France — Société locale de Loir-et-Cher. Bro. in-8. Blois, 1884. — Séance tenue à Vendôme le 5 juin 1884, sous la présidence de M. le docteur Dufay,

sénateur. Dans le discours prononcé à l'ouverture de la séance, M. le président cite les médecins qui ont illustré le Blaisois et le Vendômois. Nous y remarquons les noms des Gendron, des Bouvard, des Chartier, etc.

Les Découvertes récentes en Amérique, par M. le marquis de Nadaillac. Bro. in-8. Paris 1884. Extrait de la Revue intiulée : *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme.*

Les études préhistoriques ont pris en Amérique des développements considérables, et, grâce au zèle des chercheurs, soutenus par la libéralité de leurs concitoyens, les résultats obtenus sont importants. M. le professeur Putram, conservateur du Peabody-Museum, est un des plus heureux et des plus intrépides explorateurs, et les rapports de ses travaux en 1882 et 1883 abondent en faits curieux et nouveaux. C'est à la connaissance de ces découvertes que nous initie l'auteur dans la brochure ornée de figures qu'il offre à notre Société.

Les Numéros des 16 février, 15 mars, 19 avril et 24 mai 1884 de la Revue hebdomadaire intitulée *La Nature,* contenant une série d'articles consacrés à l'étude de l'*Art préhistorique en Amérique.*

Déjà, l'auteur, M. de Nadaillac, avait traité ce sujet dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1883. Ici de nombreuses figures éclairent le texte en reproduisant les objets décrits. Les énigmatiques bas - reliefs appelés pictographies, entaillés sur la surface des rochers dans toutes les régions des deux Amériques, sont les premières manifestations d'un art dont le Pérou et le Mexique offrent des spécimens d'un goût plus avancé et qui sont de véritables sculptures. Les Mexicains, comme les Péruviens, savaient aussi travailler les métaux précieux ; mais il nous reste peu de preuves de leur habileté, la plupart de leurs œuvres ayant disparu dans le creuset du fondeur. Un grand nombre de leurs poteries, même d'un usage journalier, offrent des représentations d'hommes et d'animaux. L'usage des couleurs, pour la peinture proprement dite comme pour la teinture des étoffes, ne leur était pas non plus inconnu. Enfin, dans le domaine de l'architecture, après les *Cliff-houses,* qu'on ne saurait mieux comparer qu'à des nids d'hirondelles, et ces vastes phalanstères défendus par des tours élevées nommés *pueblos,* nous arrivons à des monuments déri-

vés certainement d'une influence étrangère. Les ruines des palais et temples du Yucatan, du Pérou et du Mexique, se rattachent en effet par plus d'un point à l'art européen et surtout à l'art asiatique. On verra plus loin ce qu'en dit l'auteur en déposant ses brochures sur le bureau.

De l'auteur, M. G. DE MORTILLET, par l'intermédiaire de M. Bouchet :

L'Homme, journal des Sciences anthropologiques, N° du 25 septembre 1884. Ce Numéro contient, sous ce titre : *Le précurseur de l'homme à l'Association française,* un compte rendu des séances de la section d'Anthropologie au congrès de Blois sur la question des silex de Thenay. On en trouvera plus loin une analyse (§ IV, ABONNEMENTS).

II. — Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Romania. Avril-juillet 1884.

Journal des Savants. Juin-septembre 1884.

Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences. (Suite.)

Répertoire des Travaux historiques. Tome III, N° 1. Paris, Imp. Nat., 1884.

N°s 947 à 955. Nomenclature des principaux articles publiés dans notre Bulletin de 1883 par MM. Ch. Bouchet, J. Chautard, Isnard, l'abbé Métais, de Rochambeau, Malardier, etc.

Bulletin du Comité des Travaux Historiques. Section d'archéologie, année 1884, N° 3. – Section d'histoire et de philologie, année 1884, N° 1.

Revue des Travaux scientifiques. Tome IV, N°s 5, 6, 7, 1883.

III. — Par ENVOI des Sociétés savantes ou des Revues. — DONS et ÉCHANGES :

Second annual Report of the United States Geological Survey to the Secretary of the Interior, 1880-81. by J.-M. Powell, director. Washington. Government Printing Office, 1882. Splendide volume avec planches et cartes. (Envoi de la *Smithonian Institution.*)

Annales du Musée Guimet. Revue de l'Histoire des Religions, tome IX, N°s 2 et 3, mars-juin 1884.

Nous y remarquons un article par M. Henry Carnoy, intitulé : *Les Acousmates et les Chasses fantastiques*. Il discute les préjugés populaires relatifs à des bruits mystérieux de l'air, désignés généralement sous le nom de *chasses nocturnes*, ou encore sous celui plus scientifique d'*acousmates*. Il paraît que c'est à l'époque de l'équinoxe d'automne que l'on observe le plus souvent le phénomène. Il y a là peut-être, dit l'auteur, quelque problème de météorologie, sur lequel la science ne s'est pas encore prononcée. Nous avouons n'avoir jamais entendu d'autres bruits mystérieux, la nuit, que le bruit du vent et des tempêtes qui caractérisent assez nettement l'époque de l'équinoxe d'automne. Quant au mot *acousmate*, qui manque au dictionnaire de Littré, nous ne l'avons jamais rencontré dans un ouvrage scientifique.

E. N.

Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine. Tome XIV, 2e partie.

Mémoires de l'Académie de Nîmes. Année 1882.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin. Tome XXXI.

Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais. 2e trimestre de 1884.

Les Audran, peintres et graveurs, par M. Edmond Michel. La paroisse de Louzouer, arrondissement de Montargis (Loiret), contient en ses registres paroissiaux cinq actes relatifs à la famille Audran, à l'aide desquels M. Ed. Michel reconstitue la généalogie de cette nombreuse famille d'artistes. — *La mort de Philippe-le-Bel à Fontainebleau*, par M. Frantz-Junck-Brentano, d'après la chronique du moine de Saint-Denis Guillaume l'Ecossais ; avec une planche double reproduisant une page entière du manuscrit original ; dont le texte latin est accompagné d'une traduction marginale en langue vulgaire.— *Le nom de Comeranus*, par M. G. Simon. (Voir plus haut : Dons des Auteurs.)

Bulletin d'Histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers. Livraisons 22-25, 1884.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe, 2e trimestre 1884.

Noter le travail intitulé : *Erpétologie de la Sarthe,* par M. A. Gentil, professeur au lycée du Mans. — L'auteur donne la description de tous les reptiles et batraciens qu'il a pu connaître dans le département de la Sarthe. Ce travail peut certainement s'appliquer à notre arrondissement, et sera consulté avec fruit par les personnes qui voudront avoir des notions exactes sur des animaux qui ne sont connus, le plus souvent, que par les préjugés qui règnent à leur égard.

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine. Tome v, 3e et 4e trimestres de 1882. Br. in-8. Tours, 1884.

M. Lhuillier a eu l'heureuse idée de faire l'histoire de la Société, de montrer quels résultats considérables elle avait obtenus, et quelle influence elle avait eue sur le mouvement artistique et intellectuel en Touraine depuis 40 ans.

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine. Tome vi, 3e et 4e trimestres de 1883. Br. in-8, 1884.

Bulletin de la Société Dunoise. N° 61, juillet 1884.

Etude sur les seigneurs de la Bazoche-Gouet, par M. Thibault, instituteur à La Bazoche. — *François Ier à Châteaudun en 1545,* par M. Marcel Poullin. L'auteur cherche, dans cette étude, à déterminer la route que suivit François Ier pour se rendre de Blois à Châteaudun d'abord, puis de Châteaudun à Argentan. Il y aurait, croyons-nous, quelques restrictions à faire aux affirmations un peu hasardées de M. Poullin, et nous ne saurions partager son avis sur certains points. Nous ne pensons pas, par exemple, qu'il y ait lieu d'intervertir, comme il le fait, l'ordre des étapes du voyage royal données par l'*Itinéraire des rois de France.* Comme l'indique fort bien ce document, le roi, pour aller de Blois à Châteaudun, a suivi directement la route ordinaire tracée entre ces deux villes, qui avaient entre elles de fréquentes relations, route passant par Marchenoir ou Oucques, et nullement par Pezou. L'itinéraire royal par Morée et Pezou, auquel M. Poullin ajoute Cloyes avec juste raison, s'applique au voyage du roi quittant Châteaudun pour se rendre à Argentan. Il suivit la vallée du Loir jusqu'à Pezou (et peut-être jusqu'à

Vendôme), pour traverser ensuite le Perche et gagner la Normandie par Nogent-le-Rotrou. Les raisons que donne l'auteur d'un itinéraire par la Beauce ne nous semblent pas assez concluantes, pour permettre d'altérer un document qui s'explique très bien tel qu'il est, dont tout d'ailleurs affirme l'exactitude, et qu'on ne peut modifier, sous prétexte de rectifications, sans des raisons péremptoires. Nous nous proposons d'ailleurs de revenir sur ce sujet, qui touche de près à notre pays.

Histoire du comté de Dunois, par l'abbé Bordas. 7e et dernier fascicule, contenant les titres, cartes et préface. Br. gr. in-8. Châteaudun, 1884. — Envoi de la *Société Dunoise.*

Bulletin de la Société Archéologique et historique de l'Orléanais. Tome VIII, N° 119, 4a trimestre de 1883 ; et N° 120, 1er trimestre de 1884.

Ce dernier fascicule contient l'institution définitive et le règlement du concours quinquennal organisé pour récompenser l'auteur du meilleur mémoire adressé à la Société sur l'histoire, l'archéologie, la numismatique, la géographie, la biographie, la bibliographie de l'ancienne province de l'Orléanais, correspondant approximativement aux trois départements du Loiret, de Loir-et-Cher et d'Eure-et-Loir.

Mémoires de la Société Archéologique et Historique de l'Orléanais. Tome XVIII. Un vol. in-8 et atlas de 13 planches in-4°. Orléans, 1884.

Nous retrouvons dans ce volume le mémoire lu par M. Dumuys à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, au mois d'avril 1884, et contenant la description du château de Chantecoq et de ses vieux souterrains. Nous avions déjà signalé leur analogie avec ceux de l'ancien château du Rouillis (V. ci-dessus, p. 116). Les plans et détails qui accompagnent le mémoire ont été relevés par M. Fournier, architecte. La paroisse de Chantecoq a été étudiée, au point de vue purement historique, par M. Berton. — Parmi les autres travaux contenus dans ce volume, et qui se rapportent spécialement à l'archéologie et à l'épigraphie orléanaises, nous citerons, à cause de son intérêt plus général, la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc et l'institution de la fête du 8 mai, de M. Boucher de Molandon.

Mémoires de la Société Eduenne. Nouvelle série. Tome xv. Un vol. in-8 Autun, 1883.

La Notice archéologique sur Santhenay (Côte-d'Or), par M. Henri de Longuy, nous paraît être la partie la plus remarquable de ce volume, qui renferme pourtant nombre d'articles intéressants. Elle donne plus que son titre ne promet. C'est une monographie de cette localité, étudiée non seulement comme archéologie et histoire depuis les temps quaternaires jusqu'au XVIIIe siècle, mais encore au point de vue géologique et botanique. Elle mérite d'être citée comme modèle de ce genre de travail. De belles planches, dues au talent de M. Claude Sauvageot, accompagnent la notice et ajoutent à l'intérêt des descriptions, toujours un peu arides lorsqu'il s'agit de découvertes archéologiques.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France. Séances du 27 novembre 1883 au 27 mars 1884.

IV. — ABONNEMENTS et ACQUISITIONS :

Bulletin Monumental. 5e série, tome XII, Nos 4 et 5. Br. in-8. Tours, 1884.

Notice de Mgr Barbier de Montault sur un curieux reliquaire en forme de sabre, du XVe siècle, découvert au Pin-en-Manges (Maine-et-Loire), et contenant probablement des reliques de sainte Catherine (p. 317). — Numismatique gauloise; de la transformation des types monétaires et des résultats auxquels elle conduit. M. Max Werly signale l'image d'une fibule sur des monnaies gauloises trouvées à Ambleny (Oise), à la place même de l'aurige, dont le type anormal n'est qu'une dégénérescence (p. 397). — Moule à patène de l'époque mérovingienne, par M. L. Dumuys. Extrait du mémoire lu à la Sorbonne en avril 1884 et dont nous avons déja parlé (p. 405). — Inscriptions et devises horaires, par M. de Rivière (p. 426). — Voir aussi, à la Bibliographie, les notes savantes de Mgr Barbier de Montault, à propos du 2e fascicule du Glossaire archéologique de Victor Gay.

Flore de Loir-et-Cher, par M. A. Franchet. Livraison 22.

PAR ACQUISITION :

Guide du Touriste dans la vallée du Loir, par MM. Emile Delaunay et Léon Morancé. La Chartre-sur-le-Loir, 1884.

Sous ce titre, les auteurs de ce petit volume publient un *itinéraire* de la ligne de Château-du-Loir à Vendôme.

Ils n'ont en qu'un but, disent-ils dans l'Introduction : rendre d'une façon vive et primesautière leurs impressions personnelles.

Ne voulant pas faire double emploi avec le *Guide du Touriste dans le Vendômois*, leur docte aîné, ils se sont étendus longuement sur la partie de la vallée du Loir qui prolonge le Vendômois et appartient à la Sarthe, savoir : de Château-du-Loir à La Chartre, et de La Chartre aux Ponts-de-Praye. Ils parcourent d'ailleurs la ligne à rebours, partant de Château-du-Loir pour s'arrêter à Vendôme.

Je regrette pour eux et pour leurs lecteurs qu'ils n'aient pas eu la curiosité de pousser, toujours en chemin de fer et dans la vallée du Loir, jusqu'à *Fréteval*, dont les ruines si imposantes et si pittoresques peuvent rivaliser d'intérêt avec toutes celles du Bas-Vendômois. Ils auraient pu raconter à leurs compagnons de route l'*histoire de la bataille de Fréteval*, un des souvenirs importants de notre vallée du Loir ; d'autant qu'ils aiment à raconter des histoires chemin faisant, et ils les racontent bien.

Leur ouvrage pourrait s'intituler Le *Compagnon* du Touriste dans la vallée du Loir, plutôt que le *Guide*.

Matériaux pour l'Histoire de l'Homme. N[os] de juillet, août, septembre et octobre 1884.

Parmi les articles contenus dans ces fascicules, nous signalerons spécialement la *Géologie du Puy-Courny*, par M. J.-B. Rames. Cette étude a une grande importance, à cause des éclats de silex qui gisent dans les alluvions miocènes tortoniennes (époque tertiaire) de cette localité, située dans le bassin d'Aurillac (Cantal). — Les Découvertes récentes en Amériques par le marquis de Nadaillac (voir ci-dessus). — Bien d'autres mémoires contenant de curieuses découvertes mériteraient, aussi bien que la Revue des livres, une analyse détaillée, mais qui nous entraînerait beaucoup trop loin.

Le Numéro d'octobre est presque entièrement consacré au compte rendu des travaux de la section d'Anthropologie du Congrès de l'Association française à Blois. Septembre 1884.

Le chapitre le plus important est celui intitulé . *L'Homme tertiaire ; fouilles et discussions à Thenay.*

M. de Nadaillac, qui a assisté à cette excursion et suivi les discussions, en a rendu compte à la séance d'octobre avec la compétence sur ces questions que chacun lui connaît ; on trouvera plus loin le résumé de sa communication.

J'extrais cependant quelques passages du compte rendu officiel de cette enquête solennelle :

Le lundi 8 septembre, quarante membres des sections d'anthropologie et de géologie partaient de Blois et se rendaient à Thenay, où une tranchée avait été pratiquée à l'avance, aux frais de l'Association française, pour l'étude géologique du terrain. Après l'examen attentif des lieux, les membres ont tenu une séance à Pont-Levoy pour discuter les résultats de leur enquête scientifique. Le mercredi 10, à Blois ils ont continué cette discussion.

On a traité les trois points suivants :

1° Age géologique des marnes à silex de Thenay.— M. Fusch, ingénieur en chef des mines, fait remarquer que M. Douvilé, l'auteur de la carte géologique récemment publiée dans le service du ministère des travaux publics, n'hésite pas à les placer dans l'*éocène* (tertiaire inférieur). M. Bourgeois et d'autres géologues admettaient que ces marnes appartenaient au *miocène inférieur*. L'absence de fossiles ne paraît pas permettre de décider cette question ; tel est le résumé de la discussion entre géologues.

2° Examen du *craquelage* de certains des silex trouvés en place. C'est certainement le point le plus intéresant des silex de Thenay. M. Bourgeois n'hésitait pas à y voir l'effet du *feu*, et en tirait son meilleur argument de la présence de l'*homme* à ces époques reculées. La dispersion de ces silex dans toute l'étendue d'une couche géologique a fait supposer, à plusieurs membres, que ce craquelage pouvait être attribué à des phénomènes naturels, comme variations de température, à la surface du sol, effet de sources thermales, etc. — En résumé, la question est restée aussi incertaine qu'elle l'était avant le Congrès de Blois, et on continuera à se demander : *Le feu tertiaire a-t-il existé ?*

3° Taille intentionnelle de quelques silex tertiaires. — Dans l'exploration du 8 septembre, il n'a été trouvé aucune pièce convaincante et portant traces certaines de l'action d'un être intelligent. On a reconnu que ce fait purement négatif ne prouvait

rien, des recherches plus longues pouvant amener des résultats différents. De ce côté donc, les travaux du Congrès n'ont rien appris de nouveau.

On a fait observer d'ailleurs que les silex de Thenay conservés dans les collections n'étaient pas véritablement *taillés*, mais seulement retouchés en quelques points.

Je remarque enfin que, d'après le procès-verbal, personne, pas même M. Adrien de Mortillet, délégué par son père pour le remplacer au Congrès, n'a discuté la question du *précurseur de l'homme* ou de l'*anthropopithèque*, inventé comme on sait par M. G. de Mortillet (1).

La question a été reprise par M. G. de Mortillet lui-même, qui, dans le N° du 25 septembre de la Revue intitulée *L'Homme* (voir ci-dessus), a fait le premier compte rendu de la discussion du Congrès de Blois relativement à Thenay.

L'auteur dit d'abord que, retenu au Musée de Saint-Germain pour son service, il n'a pu, à son grand regret, assister à la visite de Thenay ni à la discussion qui a suivi ; mais que, grâce à son fils Adrien et à ses amis, il a été exactement informé de tout ce qui s'est dit et fait, ce qui le met parfaitement à même d'écrire cet article.

Il divise la discussion en quatre parties :

1° Gisement géologique ; 2° existence du feu ; 3° travail intentionnel sur le silex ; 4° nature de l'être qui agissait.

Sur la première question, M. G. de Mortillet maintient l'appréciation de M. Bourgeois, savoir que la couche inférieure de marne à silex appartient bien au miocène inférieur, et non à l'époque *éocène*.

Sur la question de l'existence du feu, il est aussi affirmatif.

(1) C'est avec le plus profond étonnement que j'ai lu, p. 487 : « A la suite de quelques observations de MM. Daleau et de Chasteigner, *M. Nouel, naturaliste du Vendômois*, déclare que l'abbé Bourgeois avait fait des fouilles ailleurs qu'à Thenay, et qu'il avait retrouvé ses silex cassés au Monti par exemple. » [Il s'agit probablement des Montils (Loir-et-Cher)] et plus loin, p. 489, (il s'agit du craquelage des silex) : « Une discussion s'engage entre MM. Bleicher, *Nouel* et Cartailhac, touchant l'action du soleil, etc. » — Après m'être tâté à plusieurs reprises pour m'assurer de ma personnalité, je puis affirmer ici que je n'ai pas été à Thenay ni à Pont-Levoy le 8 septembre (autrement qu'en imagination et en désir), et que je n'ai assisté à aucune des discussions dont je rends compte actuellement.

Pour le travail intentionnel du silex, il remarque que le musée de Saint-Germain possède de la couche de Thenay plusieurs échantillons excellents portant des *retouches* régulières, et il en figure *trois* dans le texte. Voici comment il explique le travail de ces silex : « L'être intelligent de Thenay prenait des rognons de silex dans les argiles à silex ou dans la craie, et les chauffait au feu, puis *probablement* les trempait dans l'eau au bord du lac. Ces silex éclataient, et l'être intelligent choisissait les éclats qui pouvaient lui convenir. Tout ce qui s'était craquelé par suite d'une trop haute température, et tout ce qui, faute de chaleur, ne s'était pas assez délité, restait dans l'eau, et a formé la couche pierreuse des marnes colorées de la base du dépôt. »

Franchement, est-ce cela une discussion scientifique ? Nous sommes en plein roman genre J. Verne. L'auteur oublie d'ailleursun détail très grave ; *avec quoi* l'être intelligent retirait-il du feu ces *marrons* de pierre rougie, pour les porter dans l'eau du lac ?

4° Détermination de l'être intelligent. — Ici l'auteur oublie complètement qu'il n'assistait pas au Congrès de Blois, dont le compte rendu ne porte rien relativement à cette question, et qui est intitulée *L'Homme tertiaire* ; tandis que M. G. de Mortillet intitule son résumé : *Le Précurseur de l'homme* à l'Association française ; et il place sous le couvert de l'Association la démonstration qu'il aurait donnée au Congrès, s'il y eût assisté, de l'existence de cet être imaginaire qu'il a appelé *l'anthropopithèque* ou l'homme-singe.

Je le répète, la question de la nature de cet être intelligent n'est pas traitée au compte rendu des séances de Blois, et on est resté sur ce point d'interrogation : Les silex de Thenay sont-ils travaillés ?

E. Nouel.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

Renouvellement du Bureau pour 1885

Le Président rappelle à la Société qu'il y a lieu de procéder à l'élection de quatre membres du Bureau.

32 membres prennent part au vote.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

MM. de Rochambeau, *président* (30 voix) ;
Aug. de Trémault *secrétaire* (30 voix) ;
de Maricourt (29 voix) ;
Saint-Martin (21 voix).

Ces Messieurs sont élus membres du Bureau pour trois ans à partir du 1er janvier 1885.

L'élection à la présidence de M. de Rochambeau oblige à l'élection d'un membre du Bureau, pour le remplacer pendant le temps qu'il devait encore rester en fonctions.

M. Mascarel est nommé à l'unanimité.

Au nom du Bureau, M. le Président propose à l'assemblée de décerner à M. G. de Trémault, en reconnaissance des services qu'il a rendus à la Société, le titre de trésorier honoraire, avec droit d'assister aux séances du Bureau.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

L'ANCIEN

FORT DE FONTENAILLES

Commune de Nourray, canton de Saint-Amand

Par M. G. Launay.

—

Lorsque nous parcourions, il y a vingt-cinq ou trente ans, toutes les communes de l'arrondissement de Vendôme, pour en établir le répertoire archéologique, nous fûmes, déjà à cette époque, frappé par une disposition toute particulière observée dans l'établissement d'un ancien fort situé à un kilomètre au N.-O. du bourg de Nourray, et portant le nom de château de Fontenailles.

Nous nous étions bien promis de revenir faire plus plus tard une étude spéciale sur cette intéressante construction, dont aucun des lieux fortifiés du pays ne nous avait rien présenté d'analogue ; mais, toujours arrêté par une foule d'autres sujets à traiter, nous avions remis indéfiniment cette étude.

La question ajournée vient tout récemment d'être reprise à l'occasion de la découverte du polissoir de Nourray, situé à une courte distance de ce vieux château, et qui nous a obligé à plusieurs déplacements.

Nous allons vous soumettre la description de ce fort. Un plan, que nous joignons au Bulletin, la rendra plus facile à comprendre.

Une enceinte de douves ou fossés, d'une forme assez

Ancien Chateau Fort de Fontenailles Comm^e de Nourray.

Terrains bas marécageux Etangs.

Colonie du Fontenailles

Ruisseau

Source abondante

N.

S.

Restes de constructions

100^m

45^m

Contenance d'environ ½ hectare

12^m

Champs

Entrée actuelle

Ferme

Polissoir

Chemin nouveau de Nourray à Villeromble

Chemin conduisant à la Ferme du Petit-Fontenailles.

St Martin

bizarre, aux contours arrondis, se termine par deux espèces de crochets faisant saillie sur la partie ouest du fossé.

Lors de la première visite indiquée plus haut, une douve intérieure, comblée depuis, partageait l'espace en deux parties. Celle du S.-E. contenait encore des restes de constructions assez importants, paraissant être ceux d'un donjon, avec fondations dans le voisinage, offrant l'aspect de l'entrée d'un souterrain ou four en briques.

Depuis cette époque, le terrain a été entièrement fouillé pour en extraire la pierre, assez rare dans la localité.

Les fossés, d'inégales largeurs, mesurent depuis 6^{m} jusqu'à 12^{m}, avec 4^{m} de profondeur ; l'espace intérieur, de 100^{m} de longueur sur une largeur moyenne de 45^{m}, a une contenance d'un demi-hectare environ.

Mais ce qui doit particulièrement attirer l'attention des archéologues, et ce que nous n'avons jusqu'ici trouvé mentionné dans aucune description d'enceintes fortifiées, c'est la nombreuse quantité de *buttes* en terre, disposées sur plusieurs rangs, comme l'indique le plan, à 5 ou 6^{m} en avant des fossés au S.-E. et parallèlement à la direction de ces fossés, à des distances irrégulières, avec rangs alternant entre eux.

Ces buttes rectangulaires, de 3 à 4^{m} de longueur sur 2^{m} environ d'épaisseur, et de hauteurs variables, formant un cube de 10 à 12^{m}, renfermaient parfois des pierres à l'intérieur ; mais le plus souvent elles étaient construites en terre seulement.

Lors de notre première visite, un grand nombre étaient encore debout. Le vieillard qui nous accompagnait, le sieur Blanchecotte, maire de la commune, nous disait les avoir vues, dans son enfance, presque au complet.

A l'opposé, à l'ouest, on n'en a pas trouvé trace. Le

terrain plus bas, marécageux et couvert d'étangs à cette époque, défendait suffisamment l'approche de ce côté.

En présence de cette disposition inusitée de buttes, notre première impression a été de rechercher quelle avait dû être leur destination. Nous n'avons pu, après réflexion, leur en supposer d'autre que celle d'avoir été établies là comme moyen de défense de l'enceinte sur son côté attaquable au S.-E.

Peu versé dans l'étude des fortifications, il nous a paru convenable de faire appel aux lumières d'un homme très compétent en ces sortes de questions, M. le commandant du génie de Rochas, en résidence à Blois, qui a bien voulu nous transmettre d'utiles renseignements dont nous vous demandons la permission de vous citer quelques extraits.

« .... Toute défense de position doit être active, sous « peine de se voir bientôt anéantie ; c'est-à-dire que le « défenseur ne doit pas se borner à repousser les as- « sauts de l'ennemi, mais doit aller l'inquiéter dans « son camp, de manière à le décourager, si c'est pos- « sible, et à lui faire abandonner son entreprise.

« C'est pour cela que toute fortification bien entendue « doit avoir des dispositions propres à pratiquer les « sorties.... Aujourd'hui nous avons des chemins cou- « verts, c'est-à-dire un rempart en terre bas placé au « delà du fossé, dans lesquels s'assemblent les défen- « seurs en secret, et d'où ils s'élancent ensuite au de- « hors en franchissant le rempart....

« A Tyrinthe, en Grèce, les fortifications cyclopéen- « nes, composées de murs très épais et sans fossé, pré- « sentent, du côté accessible, une galerie intérieure « communiquant avec l'extérieur par de nombreuses « ouvertures. Les défenseurs se rangeaient en bataille « dans la galerie, puis sortaient en masse par les ou- « vertures. Quand ils battaient en retraite, ils reculaient « également en bataille, et rentraient à la fois par tou- « tes les ouvertures ; puis, une fois dans la galerie,

« chaque soldat se mettait à l'abri derrière les piliers,
« où il attendait l'ennemi.....

« Vous voyez maintenant, Monsieur, l'explication de
« la disposition des buttes qui existaient à Fontenailles.
« C'étaient des refuges derrière lesquels s'abritaient les
« défenseurs avant et après les sorties.... »

Cette solution, émanant d'une plume autorisée, et venant confirmer notre appréciation première, au moins quant à la destination des buttes, nous semble assez concluante pour être adoptée.

Il reste maintenant un autre point à éclaircir, c'est celui de l'époque à assigner à un semblable établissement.

On vient de nous présenter une certaine analogie entre les moyens d'attaque et de défense employés dans notre forteresse, et ceux en usage dans l'antique ville de Tyrinthe, en Grèce. Sans avoir la prétention de faire remonter aussi loin la construction du fort de Fontenailles, on peut au moins lui assigner une époque assez reculée dans le moyen âge.

On en trouverait une preuve dans l'ancienneté de la localité elle-même, qui possède une église très intéressante, datant au moins du XIe siècle, et qui renferme une pierre tombale d'un *de Fontenail,* seigneur du lieu, vivant dans le XIIe siècle. (Voir le dessin de la pierre tombale au tome XVII du Bulletin, p. 224.)

Ce *de Fontenail* était-il le premier du nom ? Cela n'est pas facile à préciser, vu l'absence jusqu'ici de renseignements historiques.

L'ancienneté de ce vieux manoir serait encore attestée par deux chartes du cartulaire de Marmoutier. L'une d'elles cite un fief dans le Vendômois *apud Fontinetum,* et l'autre un fief *apud Fontenellum.* Ces deux chartes du XIIe siècle se rapportent bien à la même terre. L'identification avec Fontenailles est d'autant

plus vraisemblable, qu'il est en même temps question de Nourray.

La date précise de l'établissement de cet ancien fort n'était pas le principal but que nous nous proposions ici : il s'agissait surtout de mettre en relief une disposition qui nous a semblé assez extraordinaire dans nos contrées pour être consignée dans notre Bulletin, c'est-à-dire la nature des moyens d'attaque et de défense employés au fort de Fontenailles. Puissions-nous avoir rendu ce sujet intéressant pour vous !

En terminant, nous adresserons nos remerciements à ceux de nos collègues qui nous ont aidé dans ces constatations, et en particulier à l'instituteur de Nourray, M. Boissé, qui a dressé un plan bien exact des douves du fort de Fontenailles.


Polissoir à Nourray
long.r 4m 50.
larg.r 2m.
G.L.

HISTORIQUE

DU

POLISSOIR DE NOURRAY

Par M. G. Launay.

—

Les lecteurs du Bulletin peuvent se rappeler qu'en juillet 1879, un rapport leur fut présenté sur la découverte d'un polissoir dans la commune de Nourray ; ce polissoir était enfoui au milieu d'un fossé d'une route nouvelle devant relier le bourg de Nourray à celui de Villerable.

Les ouvriers avaient en partie déterré deux énormes blocs de pierre, dont l'administration des ponts et chaussées ne pouvait tolérer la présence en plein fossé, et ils avaient même tenté de briser ces blocs pour les faire servir à l'empierrement de la route.

L'un de nos plus zélés correspondants, M. Bruneau, ancien instituteur à Saint-Amand, passant par hasard sur cette route, découvrit, avec son flair habituel, sur l'un des blocs, quelques entailles qui attirèrent son attention, et dont il nous donna immédiatement avis.

Une commission de la Société se rendit aussitôt sur les lieux, où l'attendaient M. Bruneau et M. Minet, agent voyer, avec son cortège d'ouvriers, travaillant sur ce point, à un kilomètre environ au N.-O. de Nourray. Ils parvinrent, en notre présence, à faire sortir à moitié hors de terre l'un de ces blocs, sur lequel nous constatâmes une quinzaine d'entailles ou cuvettes,

la partie encore enfouie en dissimulant un certain nombre.

Ce bloc, d'une superficie de 3m,42 sur 0m,75 d'épaisseur, avec un poids de 2,500 kil. le mètre cube, arrivait à peser 5,985 kil. Malgré ce poids énorme, notre intention était, par un moyen quelconque, de faire conduire dans la cour du Musée cet intéressant monument mégalithique, mis à notre disposition par les ponts et chaussées, surtout lorsque, débarrassé complètement des terres qui en recouvraient encore une partie, nous vîmes apparaître un complément d'entailles et de cuvettes merveilleusement polies, au nombre de treize, et qui en faisaient un des plus rares types découverts jusqu'ici.

Pour soulever et transporter une aussi lourde masse, il nous fallait des engins et des voitures peu en usage dans nos pays ; il nous fallait aussi compter sur la dépense nécessitée par un transport de trois lieues au moins.

Une autre difficulté se présentait : la route, était nouvellement chargée jusqu'à Nourray, et nous nous voyions forcés d'ajourner l'opération indéfiniment.

Nous ne pouvions pourtant pas laisser le fossé obstrué par ces deux énormes blocs, quelle que fût la bonne volonté des ponts et chaussées. On songea d'abord à faire remonter les deux blocs sur la berge du champ, assez élevée en cet endroit, ce qui pouvait en gêner le labourage, et rendre difficile, de la route, l'inspection du polissoir.

Notre embarras devenait de plus en plus grand, en présence de ces deux énormes masses ; bien que l'une d'elles fût pour nous une gêne sans profit, il fallait quand même en débarrasser le fossé.

Le 11 août 1883, se réunirent à Nourray MM. Nouel, L. Martellière, Launay et Crinière, entrepreneur, assistés du régisseur de M. de Gouvello, propriétaire du

champ. Plusieurs combinaisons furent discutées ; mais, attendu les difficultés que présentait le transport jusqu'à Vendôme et les frais qu'il entraînerait, on dut renoncer au déplacement.

Il fut enfin décidé que les deux blocs seraient transportés à quelques mètres de leur point d'enfouissement, et à l'entrée du chemin conduisant à la ferme du Petit-Fontenailles, sur un terrain plane et inculte, et en bordure de la route, ce qui allait permettre de les voir très facilement.

Les ouvriers se mirent à l'œuvre quelques jours plus tard. En déplaçant, non sans peine, ces deux énormes pierres, on s'aperçut qu'elles n'étaient autrefois qu'un seul et même bloc ; leurs brisures coïncidentes en ont rendu le rapprochement facile. On rencontre même sur la seconde moitié deux ou trois entailles ; elles eussent été sans doute plus multipliées sans les nombreuses profondes cavités existant à sa surface.

Le 22 novembre 1883, la commission de la Société s'est transportée de nouveau sur les lieux, pour se rendre compte du travail exécuté. Elle a reconnu que le polissoir ainsi placé se trouvait dans les meilleures conditions. Situé bien en vue sur le bord du chemin de Nourray à Villerable, à quelques mètres de la colonie, orienté du S.-E. au N.-O., ce monument mégalithique, d'un aspect imposant, présente une longueur de $4^{m},20$ sur 2^{m} de largeur, $0^{m},75$ d'épaisseur, ce qui, avec un poids de 2.500 kil. le mètre cube, lui constitue un poids total de 15,750 kilogrammes.

On compte sur sa surface 33 rainures ou cuvettes, variant de longueurs depuis $0^{m},50$ jusqu'à $0^{m},20$, et pour les cuvettes de $0^{m},20$ à $0^{m},08$. Il est même probable que les parties détruites en A et en B devaient en avoir contenu une certaine quantité.

En résumé, nous pouvons dire hardiment, sans crainte d'être démenti, que notre contrée, déjà si renommée pour ses nombreux monuments mégalithiques,

vient de s'enrichir d'un spécimen plus important que tous ceux qui ont été décrits jusqu'ici. Nous n'avons qu'un regret à exprimer, c'est de ne pas le voir installé dans l'enceinte de notre Musée ; mais nos lecteurs comprendront que nous avons dû reculer devant les difffcultés du transport et devant les dépenses qu'il aurait occasionnées.

LES DERNIÈRES RESTAURATIONS

DU

CLOCHER DE LA TRINITÉ

Par M. L. Martellière

Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié l'article publié dans notre bulletin de 1879 par notre regretté collègue Oct. Robin, au sujet des travaux de restauration du clocher de la Trinité. Son étude débutait par une sorte d'historique des réparations qui avaient précédé la restauration générale commencée le 22 mars 1872. Elle était surtout consacrée à la description du nouveau beffroi destiné à supporter les cloches, et s'arrêtait à la reconstruction de la pointe de la flèche. Une mort prématurée ayant malheureusement empêché l'auteur de terminer son œuvre, nous avons essayé d'entreprendre à sa place l'examen de cette dernière et importante partie de la restauration entièrement terminée aujourd'hui. Mais il nous a semblé qu'il n'était pas sans intérêt de revenir un peu en arrière, et de reprendre aussi, autant du moins qu'on peut le faire en l'absence de pièces et de documents, la recherche de l'ancien état du clocher et de quelques particularités qui s'y rapportent.

Dans les mémoires manuscrits de Duchemin de la Chesnaie, conservés à la bibliothèque municipale de Vendôme, nous trouvons la mention d'un orage qui éclata sur la ville au mois de juillet 1762. Le tonnerre tomba sur le clocher, projeta au loin la croix de fer qui le surmontait, et causa de sérieuses dégradations

à la flèche et aux bâtiments environnants. Duchemin de la Chesnaie ne dit pas en quoi consistèrent les travaux nécessités par cet accident; il constate seulement que la réparation des dommages s'éleva à la somme de 60 louis ou 1440 livres. Il tenait ce renseignement de l'ancien célérier des Bénédictins, dont il ne donne pas le nom, mais qu'il avait personnellement connu et qui était en fonctions au moment du désastre.

L'importance des dégâts occasionnés par l'orage de 1762 ne paraît guère moindre que celle du fameux coup de foudre de 1818, le seul dont ait parlé M. Robin et qui fut la cause première de la restauration nouvelle. Lors de la réfection de la grande corniche à la base de la flèche, nous avons eu occasion d'observer nous-même que, dans la couverture conique en pierrre de l'un des quatre pinacles (nous voulons parler de celui qui repose sur l'angle sud-ouest de la tour et est reconstruit en entier aujourd'hui), se trouvaient encastrés un certain nombre de matériaux ayant appartenu à une construction antérieure. Ils portaient encore les traces de taille sans rapport avec leur emploi actuel, et bien visibles malgré le mortier dans lequel ces débris étaient noyés. Nous en avions tiré cette conséquence que ce clocheton, d'ailleurs plus succeptible de détérioration que les autres, à cause de son exposition à la pluie et aux vents dominants dans nos climats, avait déjà été remanié à une époque indéterminée, mais qui n'était peut-être pas fort ancienne. Un examen plus attentif aurait probablement amené, pour d'autres parties du clocher, une semblable constatation.

Sans attacher à ce fait plus d'importance qu'il n'en mérite, nous sommes en droit de nous demander, en voyant le clocher deux fois frappé par le tonnerre en moins de 60 ans, si vraiment il en avait été respecté pendant sept longs siècles, comme on le répète volontiers sans aucune preuve ? Il est vraisemblable au contraire que depuis l'époque de sa fondation, c'est-à-dire depuis les

prmières années du XII[e] siècle, le monument a dû subir, pour une cause ou pour une autre, d'incessantes réparations (1). L'installation du beffroi en charpente nécessaire à la pose de la grosse cloche due à la libéralité d'Antoine de Crevent n'a-t-elle pas été, par exemple, l'occasion de quelque travail de maçonnerie à l'intérieur du clocher? Certaines parties de la construction, notamment les petits murs formant arcs-boutants autour du pilier central qui repose sur le sommet de la voûte du rez-de-chaussée, et peut-être aussi cette voûte elle-même, présentent des anomalies qu'il semble difficile de faire remonter à la construction primitive, et qui ne s'expliquent guère que par un remaniement ultérieur.

Nous savons encore qu'en 1700 Philippe de Vendôme, grand-prieur de France et abbé de la Trinité, fit refondre la cloche du XVI[e] siècle. Mais c'est tout ce que nous apprend l'inscription de la cloche actuelle. Pourquoi cette refonte? Quel événement l'avait rendue nécessaire? De quels travaux fut-elle l'occasion? La

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, nous devons à l'obligeance de M. Aug. de Trémault la communication d'un nouveau document qui vient tout à fait à l'appui de notre manière de voir. Le *Monasticon Benedictinum*, ms. conservé à la Biblioth. Nat. sous le n° 12.700, fonds latin, renferme entre autres renseignements curieux sur l'abbaye de Vendôme, et notamment les processions de la S[te]-Larme, un mémoire écrit certainement par un religieux de la Trinité et intitulé: *Réforme de l'Abaye* (sic) *de la Très Sainte Trinité de Vendôme par la Congrégation de S[t]-Maur en France.*

On y lit à la date de 1621 :

« 21 octobre 1621, jour de l'introduction de la règle de la Con-
« grégation de S[t]-Maur. Cette même nuit de l'Introduction, s'éle-
« va une si furieuse tempête de vent, de tonnerre et d'éclairs que
« l'on appréhendait que tout fut renversé par terre. Il n'y eut
« pourtant point d'autre mal, Dieu merci, que celui que fit le ton-
« nerre en tombant sur le grand clocher et abatit quelques pe-
« tites *piramides* et en passant froissa une des grosses cloches
« dont il fit tomber quelque peu de *métail.* »

regrettable destruction des archives de l'abbaye rend impossible de répondre à ces questions, ainsi qu'à bien d'autres du même genre. A moins d'admettre que le grand-prieur agit par pure vanité, pour substituer son nom à celui d'Antoine de Crevent, il faut penser que cette opération coûteuse fut entreprise à la suite de quelque accident qui avait mis la vieille cloche hors de service.

La hune, autrement dit le mouton, porte la date de 1774 (1). Un nouveau travail avait donc été exécuté à ce moment. Nous voulons seulement montrer par là que si des parties intérieures, protégées contre les intempéries des saisons, étaient ainsi sujettes à des changements constants, les parties extérieures n'en pouvaient pas non plus être exemptes.

Puisqu'il a été déjà tant question de la grosse cloche de la Trinité, on voudra bien nous pardonner, nous l'espérons, un dernier souvenir. On sait que trois des quatre cloches qui sonnaient le *Carillon de Vendôme* furent brisées à la Révolution. Duchemin de la Chesnaie raconte combien il s'en fallut de peu que la quatrième n'eût aussi le même sort : « L'ordre avait été « donné à un serrurier de la ville de casser aussi la « grosse cloche, mais le sieur Marganne-Rullière, pro- « cureur-syndic du district, ayant représenté à ses col- « lègues que si l'ordre était exécuté, il ne resterait plus « de cloches pour annoncer non seulement les assem- « blées générales prescrites par l'assemblée nationale, « mais encore les incendies et autres événements pu- « blics et extraordinaires ; d'après ses observations, « que nous avons recueillies de sa propre bouche,

(1) Nous parlons ici d'après Duchemin de la Chesnaie et d'après un autre document sur lequel nous reviendrons plus loin. Nous n'avons pu personnellement retrouver cette indication sur l'énorme pièce de bois qui ne mesure pas moins de 0^m, 80 d'équarrissage.

« [l'ordre fut révoqué (1);] il se transporta sur le « champ lui-même au clocher où il trouva le serru- « rier ayant déjà la main levée pour frapper le coup « fatal. »

Pour terminer le chapitre des cloches, rappelons que le petit clocher, lui aussi, contenait jadis quatre cloches. Elles ont été descendues à la Révolution. Il n'en a plus que deux aujourd'hui: l'une est toute moderne et sans intérêt pour nous ; l'autre, qui porte la date de 1584 et les armes des Sared de Moran, fut acquise par la fabrique quelque temps après le rétablissement du culte. C'était auparavant un timbre d'horloge qu'il a fallu forer entre les anses pour suspendre le battant. L'abbaye de la Trinité possédait donc huit cloches, sans compter celle du réfectoire, importante non seulement en raison de sa fonction spéciale, mais aussi comme dimensions, et qui était peut-être celle que les moines entendaient le plus volontiers. Enfin, pour ne rien négliger, nous dirons qu'à droite de l'ancienne entrée du monastère, située entre l'église et le clocher, il existait autrefois une horloge ayant son timbre particulier. Les charpentes en étaient encore visibles vers le commencement de ce siècle, près de la tourelle de l'escalier, ainsi que l'emplacement nécessaire à la marche des poids et du balancier qui la faisaient mouvoir.

Les indications relatives à la digression ci-dessus nous sont fournies par un registre qui nous a été fort obligeamment communiqué par notre collègue M. le curé Roulet. Il contient l'inventaire des meubles et objets mobiliers appartenant à la paroisse de la Trinité, inventaire dressé de 1808 à 1814 par l'abbé Gaignot, alors vicaire de cette paroisse et qui fut plus tard curé de Villiers. Le rédacteur ne s'est pas borné à inventorier et cataloguer avec un soin minutieux tout

(1) Ce membre de phrase ne se trouve pas dans le texte manuscrit.

ce que possédait alors l'église en fait de meubles, tableaux, linge, ornements, etc. ; il entremêle encore ce travail de commissaire-priseur d'observations et de remarques qui, malgré l'incorrection du style et de l'orthographe, annoncent un esprit éclairé et curieux, et dont plusieurs sont précieuses à présent pour nous (1) ; nous y avons fait plus d'un emprunt au cours de cette notice.

La première opération des travaux de restauration du clocher avait été d'en débarrasser l'intérieur d'une foule de planchers et de cloisons en bois, qui l'encombraient du haut en bas. La grande salle du rez-de-chaussée, aujourd'hui d'un aspect si monumental, était divisée en plusieurs étages desservis par un escalier spécial. Au temps de l'abbé Gaignot, le rez-de-chaussée servait de cellier au sacriste; au 1er étage étaient deux belles chambres, et au-dessus, une grande pièce avec cheminée servait de lingerie. Ces dispositions furent modifiées du temps de M. le Curé Caille. Le 1er étage fut transformé en une seule chambre avec alcôve. Après avoir été le logement du sacristain, celle-ci devint l'atelier des menuisiers et sculpteurs qui travaillèrent à la construction de la nouvelle chaire à prêcher (2). Aujourd'hui que tout cela a heureusement disparu, on peut juger sans obstacle des belles proportions de ce magnifique vestibule. Une seule porte y donnait autrefois accès : c'est celle qui, du midi, s'ouvre maintenant sur une des cours dépendant du quartier de cavalerie. Elle a dû être élargie dans sa partie inférieure pour donner passage à la grosse cloche.

(1) Voir l'appendice ci-après.

(2) D'après un renseignement extrait d'un ancien plan de la Trinité déposé aux Archives nationales, et qui nous est gracieusement communiqué par M. de Rochambeau, le rez-de-chaussée du clocher était occupé au XVIe siècle par une teinturerie et le premier étage par un atelier de menuiserie. Il est assez curieux de revoir cet emplacement, au bout de trois siècles, rendu à son ancienne destination.

L'autre entrée, celle qui donne sur le parvis et est seule utilisée pour le service journalier du clocher, a été percée après coup dans un massif de maçonnerie dont l'épaisseur dépasse en cet endroit quatre mètres, à cause du voisinage de la tourelle de l'escalier. On l'appelait *la porte des sonneurs*. Remarquons en passant que la porte de l'escalier en pierre qui monte au beffroi est fermée par un panneau de menuiserie, coupé dans un grand tableau peint sur bois, représentant le Baptème du Christ. Ce tableau, à en juger par ce qui reste, devait être de grande dimension. On voit qu'il était divisé en trois parties formant une sorte de triptyque; dans le motif de droite, on distingue un chevalier debout, de bien plus grandes proportions que les personnages du sujet principal; le motif de gauche a entièrement disparu. Quoique l'exécution de cette peinture ne soit pas irréprochable, un pareil acte de vandalisme est déplorable; il ne remonte peut-être pas très loin, car l'abbé Gaignot dit positivement que de son temps « l'escalier en pierre n'avait pas encore de vanteau (*sic*). »

Au-dessus de la voûte, près de la porte de l'escalier, on avait pratiqué une sorte de réduit ou cabine en colombage qu'on nommait *le chauffoir des sonneurs*. Dans les intervalles des sonneries, les sonneurs venaient s'y mettre à l'abri du froid et du vent; une sorte de foyer avec tuyau pour le passage de la fumée y avait été disposé. La fumée d'ailleurs ne s'échappait pas à l'extérieur, mais se répandait dans le clocher même, et a laissé sur les murs des traces bien visibles encore. Nous pensons ne faire aucun tort à l'honorabilité de MM. les sonneurs, qui ne se piquent pas d'ailleurs d'être des modèles de sobriété, en supposant que cet endroit leur servait plus à se rafraîchir qu'à se réchauffer.

Un plancher en bois, déjà en fort mauvais état vers 1814, séparait l'étage des cloches de la flèche proprement dite. Il reposait sur un poteau central portant

lui-même sur la charpente du beffroi. Inutile de faire ressortir ce que cette disposition avait de vicieux : on voit de suite combien les oscillations du beffroi, à peu près nulles à la base, mais ayant au sommet une assez grande amplitude, devaient ébranler ce support et par suite le plancher qu'il était censé soutenir. Ce plancher fut refait en entier en 1831, mais sans le pilier central, par le sieur Irvoy, menuisier, moyennant une somme de 1.255 francs. Aujourd'hui il a été repris à nouveau avec une disposition qui permet d'employer des bois d'une moindre portée. Il a été recouvert d'un revêtement en feuille de cuivre, dans le but d'empêcher l'action destructive de la pluie tombant par les vastes baies ouvertes à cet étage.

« Dans le cône de la flèche, sont placées de distance « tance en distance dans le mur, des charpentes des- « tinées à faire plancher et à placer en zig-zag des « échelles afin que les couvreurs puissent ainsi, pour « les réparations, monter jusqu'à une lucarne qui se « trouve au sommet du cône. Là, par cette ouverture, « peut se placer un échafaud d'où avec une échelle de « 22 pieds on parvient à la croix qui est en fer, à bou- « les plates aux deux bras et est surmontée d'un coq « en cuivre rouge. »

Nous avons voulu citer textuellement ce passage, afin de montrer combien le rédacteur est exact et précis dans ses descriptions. Les planchers dont il est question ont disparu depuis longtemps, mais on en voit les traces.

Dans sa notice sur la réfection du beffroi, M. Oct. Robin fait ressortir l'excellence du système de suspension adopté aujourd'hui, en remplacement des vieilles charpentes du XVIe siècle dont, nous dit-il, le cube total était de 76^{m} 523 décimètres cubes, tandis que le cube des bois employés n'est plus que de 12^{m} 744. Certes nous apprécions la valeur de l'ingénieux système de l'abbé Eguillon ; nous reconnaissons qu'au point de vue théorique, il possède une incontestable supério-

rité, mais il semble mesquin et tronqué dans le grandiose vaisseau où il est placé; son installation économique jure avec l'ampleur, on peut même dire le luxe de son enveloppe. Parfait dans nos faibles clochers modernes, il est déplacé dans le clocher de la Trinité; il y est un anachronisme, presque une faute de goût. Il est vrai, circonstance atténuante en faveur des architectes dont nous sommes les premiers à admirer le savoir et le talent, qu'ils ne disposaient pas des mêmes ressources que Viollet-le-Duc dans sa belle restauration du beffroi de Notre-Dame de Paris. Au point de vue pratique, le nouveau beffroi est d'un accès difficile, et les sonneurs n'approchent qu'avec peine de la cloche lorsqu'il s'agit de la sonner à grande volée.

Nous ne pouvons nous empêcher de regretter l'ancien beffroi. Il était regardé comme un chef-d'œuvre de charpenterie, non seulement par les Vendômois, un peu suspects à cet égard de patriotisme de clocher, mais par les étrangers et les gens du métier. Malgré son poids considérable, nous pensons qu'il eût été possible de le conserver à peu de frais et sans danger pour le clocher, qui l'avait porté sans effort pendant de longs siècles. Bien qu'une seule de ses quatre cloches ait échappé à la destruction, nous nous figurions volontiers entendre à travers ses vieilles poutres comme un dernier écho de l'antique refrain jadis si populaire et si oublié aujourd'hui. Les *Cloches de Corneville* ont remplacé le *Carillon de Vendôme*.

Dans un prochain article, nous aborderons spécialement l'étude de la restauration de la flèche, et celle de l'échafaudage à la fois solide et hardi que nécessita cette opération.

APPENDICE

Plusieurs faits consignés dans l'inventaire dressé par les soins de l'abbé Gaignot nous ont paru de nature à intéresser nos lecteurs et à mériter d'être reproduits dans ce bulletin, bien qu'ils ne se rapportent pas d'une façon positive, sauf un peut-être, au sujet traité ci-dessus. Nous y avons joint quelques notes nécessaires à l'intelligence du texte.

I

Dans les fouilles qu'on a faites afin de faire disparaître l'humidité (1), on a trouvé près la grille gauche du chœur, vis-à-vis la Chapelle St-Eloy (2), la MARMITE des ouvriers employés à la construction de l'Edifice. C'est un grand vaisseau en terre cuite d'un blanc gris, de 27 lignes d'épaisseur, haute de 2 pieds et demi, de 3 pieds et demi de diamètre. Elle est maçonnée tout autour, excepté dans la partie du couchant où s'est trouvé le fourneau en pierres de taille sur lequel se mettait le bois ou charbon. A quatre pieds de la marmite était un rang de sièges aussi en pierres de taille, faisant demi-cercle et revenant joindre le fourneau. Ces pierres tendres sont tombées en morceaux quand on a voulu les lever. Ces sièges pouvaient contenir quinze personnes. Il paraît que les ouvriers employés à la

(1) Il s'agit d'un travail exécuté en 1814 pour combattre « *l'humidité qui avait tellement verri* (verdi) *les pavés qu'on n'osait plus s'y mettre à genoux..... On vuida à deux pieds de profondeur la terre qui fut remplacée par du jars* (caillou); *on fit fabriquer des carreaux de terre cuite qui furent deux fois au feu,* » et qui servirent à recarreler le bas-côté nord et une partie de la nef. « *L'expérience a tellement réussi que non seulement l'humidité a disparu, mais qu'on est obligé d'arroser même en hiver* »

(2) Cette chapelle, qui avant la Révolution s'appelait Chapelle Saint-Michel, porte aujourd'hui le nom de Chapelle de la Compassion.

bâtisse de la nouvelle église y faisaient leur *pot-bouille* et ne quittaient point l'atelier ; surtout si c'étaient des étrangers, ils trouvaient sûrement plus d'économie à vivre en commun.

II

Vers le milieu de la grande nef et près la masse (1) des piliers, côté du midi, on a découvert plusieurs tombeaux : deux entres autres dont on n'a fait, pour le premier, que de lever une des pierres qui le couvraient ; il était en forme de voûte pointue : on l'a laissé tel qu'il était. L'autre était couvert d'une tombe (2) d'une seule pièce, de sept pieds de long sur quatre de large. Il était sculpté en dessus et annonçait un personnage en robe ; mais tellement dégradé qu'il était impossible de distinguer qui il représentait. Cette tombe a été enlevée et coupée de manière à former quatres belles marches.

III

Près les portes, au milieu de la seconde arcade de la grande nef, on a trouvé l'emplacement du Moule où a été fondue la grosse cloche en 1700, et à côté le fourneau où étaient encore restés des morceaux de bois charbonné. Cet emplacement peut avoir neuf pieds de diamètre, il est bâti en moellon et à ciment, le parquet est battu et a un massif aussi en ciment. Le fourneau peut avoir cinq pieds de long. Il paraîtrait que les Bénédictins auraient compté se servir encore de cet emplacement pour le même usage, car le vide rempli des débris du moule de la cloche était couvert d'une quantité prodigieuse de mortier, dans lequel ont été comme noyées les pierres du pavage qu'il est très diffic le d'enlever. On n'a détruit de ce moule qu à la profondeur du caillou, le reste est intact.

(1) Fondation.
(2) Pierre tombale.

IV

Au nord, dans la basse-nef, vis-à-vis la chapelle S[t]-Jean (1), on a découvert le canal de la fontaine sur laquelle, dit l'histoire de Vendôme, fut bâti l'autel de l'Eglise de la Trinite (2).

Il est construit en pierre et forme un petit carré, couvert de pierres de tailles ; ayant levé une de ces pierres, on s'est aperçu que le canal était rempli d'herbes ; on les a tirées avec la main et l'eau a coulé de la grosseur du tuyau. Mais où est son embouchure? Serait-ce à la fontaine de la place d'Armes (3), ou, en faisant un détour, le tuyau irait-il dégorger ses eaux dans le canal des Cordeliers (4) ? Ce qu'il y a de certain pour cette dernière hipotèse (sic), c'est que dans une espèce de placard carré pratiqué dans l'épaisseur du mur près la Chapelle St-Jean, en prêtant l'oreille, on croit entendre le bruit d'une eau courante. Quant à la source, le canal passant sous le maître-pilier du chœur, il paraît qu'il joint l'autel. Quand on entreprendra le cailloutage du chœur, on pourra en creusant un peu plus avant, suivre ce canal et si l'on trouvait la source derrière le grand-autel, il faudrait y former un puisard qui formerait une nouvelle curiosité pour le pays et pourrait exciter la curiosité des étrangers.

(1) Aujourd'hui Chapelle des Fonts.

(2) La tradition rapporte en effet que le maître-autel de la Trinité est situé précisément sur l'emplacement de la fontaine dans laquelle Geoffroy-Martel vit s'abîmer les trois lances de feu. Ce que rapporte l'abbé Gaignot vient à l'appui de la légende.

(3) L'abbé Gaignot veut parler de cours d'eau souterrain qui passe sous l'extrémité sud de la place d'Armes et qui était alors visible dans la traversée de la rue Guesnault, où se trouvait un abreuvoir.

(4) Le bras du Loir qui longe l'ancien couvent des Cordeliers, aujourd'hui le Calvaire, et passe au pont Parrin (Perrin).

Après ces lectures, M. le Président donne la parole à M. le marquis de Nadaillac, qui a bien voulu se charger de rendre compte à l'assemblée du résultat de l'enquête ouverte par l'*Association Française pour l'avancement des Sciences*, dans sa dernière session de Blois, sur la question des SILEX DE THENAY.

La compétence si bien établie de notre savant collègue sur ces sujets donnait à cette communication un intérêt tout particulier, ainsi que l'ont témoigné les applaudissements qui ont accueilli son improvisation.

M. de Nadaillac a bien voulu résumer lui-même sa communication verbale, pour en faire profiter les lecteurs du Bulletin. Voici ce résumé :

J'ai l'honneur d'offrir à la Société une série d'articles que j'ai publiés dans le journal la *Nature* sur l'*Art préhistorique en Amérique*. Ce n'est ici ni le lieu ni le temps de traiter cette question. Je me contenterai d'appeler l'attention sur la figure qui représente le portique de Kabah. Ceux qui l'examineront peuvent se représenter l'étonnement des explorateurs en rencontrant, au milieu des déserts du Yucatan, au milieu des forêts vierges où il fallait le plus souvent se frayer un passage la hachette à la main, un arc de triomphe que l'on croirait transporté de la campagne de Rome. Il serait facile de signaler d'autres points de ressemblance avec certains monuments de l'Assyrie et de l'Egypte. A-t-il existé entre les peuples de l'Amérique et ceux de l'ancien continent des rapports inconnus à l'histoire ? Ou devons-nous voir dans ces ressemblances une des conséquences de la similitude du génie de l'homme, toujours le même à travers le temps et à travers l'espace? C'est ce que nos connaissances actuelles ne permettent guère de décider.

LES SILEX DE THENAY (1)

L'Association française pour l'avancement des Sciences, dans sa session de Blois, avait le désir de vérifier sur place la question des pierres taillées de Thenay, qui a soulevé de si longues et ardentes discussions, et dont l'importance est incontestable au point de vue du vieux passé de l'humanité. Par les soins des sections réunies d'anthropologie et de géologie, des fouilles considérables avaient été entreprises sous la surveillance de deux de nos collègues qui s'étaient chargés de cette mission. Le 8 septembre, une excursion eut lieu à Thenay. Un grand nombre de membres y prirent part, et les fouilles et les recherches les plus actives se succédèrent durant toute la journée. La discussion commença le soir même. Elle se continua à Blois le lendemain, et si aucune décision n'est intervenue (les progrès de la science ne s'affirment pas par des votes), la question du moins a fait un grand pas.

Les géologues ont été unanimes pour classer dans l'éocène ou tertiaire inférieur (2) les terrains où les silex que l'on nous dit taillés avaient été rencontrés, et qui avaient été regardés jusqu'ici comme miocènes. Ce point est important ; car, s'il est vrai que nous sommes séparés des temps éocènes et miocènes par un nombre incalculable de siècles, et par des convulsions et des remaniements dont les assises de la terre gardent l'impérissable témoignage, il faut ajouter qu'à l'éocène la

(1) V. à la *Bibliographie* de ce numéro les analyses de deux articles déjà publiés sur cette question dans les *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme* et dans l'*Homme*, journal des sciences anthropologiques.

(2) Les divisions des temps tertiaires, éocène, miocène et pliocène, imaginées par Sir C. Lyell, reposent sur la proportion des formes actuelles de coquilles que leur faune renferme.

faune mammalogique, représentée soit par les animaux qui vivent encore actuellement, soit par leurs ancêtres immédiats, commençait seulement à se montrer. Au début de la période, les mammifères se rapprochent en général de ceux qui ont paru à la fin de l'époque secondaire; à côté des marsupiaux, on trouve des placentaires dont l'organisation offre de nombreux points de contact avec celle des didelphes ; les pachydermes sont absolument étrangers aux espèces actuelles ; les ruminants apparaissent très peu nombreux, et seulement vers la fin de l'éocène ; les solipèdes se montrent en Amérique, on ne les a pas trouvés jusqu'à présent sur notre continent ; les proboscidiens sont inconnus ; les carnivores n'offrent guère que le genre *cynodon* ; si les quadrumanes ont existé, ce n'est que tout à fait à la fin de la période, et encore n'ont-ils été représentés que par des genres très inférieurs. Il est difficile, dans de semblables conditions, de concevoir l'existence de l'homme, et il faudrait, pour l'admettre, les preuves les plus positives. Les silex de Thenay nous apportent-ils cette preuve? En d'autres termes, ces silex ont-ils été intentionnellement taillés par un être intelligent, homme ou anthropoïde? La section d'anthropologie nous a paru à peu près unanime à répondre par la négative, bien qu'à coup sûr, je le répète, aucun verdict scientifique ne pouvait intervenir. De nombreuses pierres avaient été rapportées ; elles étaient déposées sur le bureau. Aucune ne montrait les traits caractéristiques du travail de l'homme, ni le plan de frappe, ni le bulbe conoïdal, ni les retouches. Il en est de même des silex recueillis par l'abbé Bourgeois, et qui sont aujourd'hui déposés au musée de Saint-Germain (1). Aucun d'eux, selon moi, ne présente la trace certaine

(1) Je n'ai examiné que très superficiellement les silex du musée de Vendôme, qui proviennent également de la collection de l'abbé Bourgeois. Pas plus que ceux de Saint-Germain, ils ne présentent de traces d'un travail humain.

d'un travail dû soit à un homme, soit à un anthropoïde doué déjà des rudiments de l'intelligence.

Ce résultat de la discussion était prévu. Au mois de décembre de l'année dernière, deux de nos collègues de la Société d'Anthropologie s'étaient rendus à Thenay; un seul silex, parmi tous ceux qu'ils avaient maniés, portait quelques faibles traces, croyaient-ils, de travail humain. M. de Mortillet avait accepté de le décrire et a soutenu qu'il présentait tous les caractères de la taille intentionnelle; mais un autre membre des plus compétents, malheureusement mort depuis, M. Leguay, l'a victorieusement réfuté, et il était facile de voir qu'il était l'interprète de la grande majorité des membres présents, quand il disait que ce silex ne portait aucun des caractères rigoureusement exigés. Il repoussait également avec grande raison le feu comme un auxiliaire pour la taille des silex. Un silex brûlé ou éclaté par le feu est rendu pour toujours friable et impropre à tout usage.

Quant à l'existence de l'homme durant les temps miocènes ou pliocènes, rien dans les conditions physiques ou climatériques du globe, rien dans la faune ou dans la flore, ne s'oppose à priori à ce qu'un être semblable à nous ait vécu durant ces périodes; mais, jusqu'à présent, sur aucun continent, dans aucune région, nous n'avons de preuve de cette existence. Toutes celles apportées jusqu'à ce jour n'ont pu supporter l'épreuve de la discussion. Attendons donc d'autres faits; nous sommes prêt à les étudier, à les discuter, à modifier nos impressions si l'évidence est en leur faveur. Mais, jusque-là, nous ne cesserons de répéter, et l'étude longue et patiente que nous avons faite de la question nous permet de le faire avec quelque autorité, qu'aucun fait actuellement connu ne permet d'affirmer que l'homme ait vécu durant l'époque tertiaire.

Mis DE NADAILLAC.

L'HOTEL DU BELLAY (*)

Par M. Paul Blanchemain.

A LA MÉMOIRE

de mon grand-père M. Octave DESSAIGNES.

Sous ses platanes verts, la demeure imposante
Mire au courant du flot sa beauté vieillissante ;
Un parfum d'autrefois l'imprègne, et, rayons purs,
Les soleils du passé réchauffent ses vieux murs.
D'illustres souvenirs l'ont faite glorieuse !
Mais un charme plus doux me la rend précieuse,
Sous ses voûtes m'attire un respect plus pieux,
Je m'y suis reposé dans mon printemps joyeux !
J'aime le toit immense aux vastes cheminées,
La tourelle octogone, et, d'or enluminées

(*) L'hôtel Langey de Vendôme, qu'on appelle aussi l'hôtel du Bellay, ou encore le Saillant, et qui appartient à la famille Dessaignes, était la résidence des Langey du Bellay.

Les substructions de cette demeure, formées d'arcades à plein cintre roman, sont fort anciennes ; la partie supérieure de l'édifice fut remaniée, et date de François Ier. C'est vers la moitié du XVIe siècle que prend place notre récit. Les Langey, branche glorieuse de la famille du Bellay, étaient, à cette époque, représentés par trois frères : Guillaume, l'ambassadeur et l'homme de guerre; Jean, le cardinal très puissant et très en cour comme son frère aîné; et René du Bellay, le moins connu des trois, qui fut évêque du Mans.

Un examen historique nous a permis de penser que René est

Par les feux du couchant qui rasent le pignon,
Les chimères de pierre aux têtes de lion.

Qui donc a, vers l'an mil, d'une main si certaine,
Fondé de ce logis l'arcade souterraine ?
Le siècle de François premier l'a rajeuni.
Mais pour qui, tout d'abord, l'onde, miroir uni,
S'étendait-elle au pied de la muraille sombre ?
Quelque charmant visage écoutait-il dans l'ombre
Le Troubadour caché sous le vieux pont de bois ?
Etait-ce le séjour d'un de ces fiers bourgeois,
Amant des libertés, prêt à venger ses hontes,
L'œil sans cesse fixé sur le château des Comtes ?

En ces temps moins lointains, où, rêveur, je me plais
A tourner un à un les merveilleux feuillets,
Récit triste ou doré des âges de l'histoire,
Cet asile reflète une aimable mémoire.
Là, René du Bellay, le saint prélat du Mans,
S'en vient au bord du Loir passer de doux moments.
Il joint de simples goûts à sa tâche sacrée.
D'arbrisseaux et de fleurs sa terrasse est parée,
Et, comme vont chercher les abeilles du ciel
Dans le calice ouvert une goutte de miel,
Il emprunte aux parfums des plus fraîches corolles

le seul qui ait habité l'hôtel de Vendôme. C'est un personnage distingué, ami des lettres et des fleurs.

Vers 1550, Joachim du Bellay, neveu des Langey et l'un des poètes de la Pléiade, venant d'Italie, où il avait accompagné le cardinal, rencontra Ronsard à Poitiers, et se lia avec lui. Joachim fut donc attiré vers celui de ses oncles qui résidait de temps en temps dans le pays de Ronsard, et c'est ainsi que nous le retrouverons, dans l'hôtel de Vendôme, auprès de René.

On l'accusa d'avoir ravi à Ronsard le secret d'un rhythme nouveau et gracieux, avant que le Prince des Poètes eût publié ses premières œuvres. Le poème y fait allusion.

Le baume guérisseur des suaves paroles.
Langey par la noblesse et Langey par le cœur,
La tendresse du ciel mêle en lui la douceur.
Ses frères soutenaient le fardeau du royaume ;
René traitait la gloire ainsi qu'un vain fantôme.
S'il se montrait parfois jaloux des dons royaux,
C'était pour soulager son peuple dans ses maux.
Sous la robe des saints d'autres cachaient l'épée ;
De ses pieux projets la pensée occupée,
L'évêque s'efforçait, zèle heureux et nouveau,
D'éterniser le bien par le culte du beau.

Oh ! comment n'aurait-il pas eu l'âme saisie
De tes sublimités, céleste poésie,
Cet apôtre penché sur le vieux livre hébreu,
Mystérieux écho du langage de Dieu !

Aussi, quand s'arrachant à sa mélancolie,
Son neveu Joachim accourt de l'Italie,
Quand il saisit le luth, quand des chantres latins
Il ose réveiller les rhythmes trop lointains,
Et, souhaitant pour nous un Virgile, un Horace,
De la langue française il stimule l'audace,
Le prélat tressaillit d'un généreux orgueil,
Il ouvrit au poète et ses bras et son seuil !

Près de Vendôme alors l'ardente renommée
De Ronsard grandissant disait la gloire aimée,
Et Joachim, heureux de suivre les sentiers
Où venait s'inspirer son ami de Poitiers,
Cet émule géant que la muse en voyage
Avait pour l'enhardir conduit sur son passage,
S'empressa d'accourir près du pieux vieillard.

Là, désertant la ville, il aimait au hasard
S'égarer dans la plaine où les fraîches rosées
Enivrent de leurs pleurs les moissons épuisées,

Lui-même y retrouvait la vigueur et l'espoir ;
La campagne est si belle où serpente le Loir !
Les bois enguirlandaient l'épaule des collines,
Les oiseaux caquetaient sur les vieilles ruines,
Et le chant des bergers montait des grands prés verts.

Sous le prestige un jour de ces tableaux divers,
Du Bellay se repose, et las de quelque ouvrage,
Il laisse sa pensée, en un léger voyage,
S'abandonner au fil capricieux de l'eau,
De Naveil la Romaine à l'ombreux Rochambeau,
Courir de val en val au fond du paysage,
S'élancer de Thoré, le caverneux village,
Au front ensoleillé des tours de Lavardin,
Du château de Montoire aux vignes en gradin
De Trôo la gracieuse, et, d'une aile plus sûre,
Traverser les champs blonds des plaines de Couture,
Jusqu'à toi, Poissonnière, émergeant des grands bois,
Vieux castel où naquit le *Cygne Vendômois!*

Mais, tandis que son rêve à l'horizon s'allonge,
Quel souffle harmonieux le détourne du songe ?
Il se penche, il écoute et ne respire plus.....
De l'autre bord du Loir jusqu'à lui sont venus
Les chants divins éclos aux lèvres d'un poète.
L'onde s'en est émue, et l'onde les répète.
Un rhythme frémissant, mélodieux et doux,
Révèle son mystère à l'auditeur jaloux.
Chaque nouvelle strophe éclate et chasse un doute,
C'est Ronsard, son ami !... son rival !... qu'il écoute,
C'est son ombre élégante, et ce sont ses discours !
Il court à lui..... Mais non. Le cœur a des retours.
D'un sentiment nouveau la puissance l'emporte ;
L'amour cède... la soif de la gloire est plus forte,
Et le voilà qui rampe, attentif et muet,
Dévorant chaque vers de l'ode qu'il refait.

On eût dit un voleur cherchant un abri sombre ;
Et sans cesse passait sur les eaux la grande ombre !

C'était l'heure où l'espoir attisait tous les feux
Qui consumaient le sang de Ronsard amoureux.
L'ivresse s'exhalait de son âme enflammée,
Et les vers élevaient au ciel sa bien-aimée.

Le poète s'est tu ; mais, brûlant, inspiré
Par le rhythme charmant que l'onde a soupiré,
Joachim a saisi la forme enchanteresse
De ces chants de l'amour, doux comme une caresse.
Il va de son amante égaler la beauté,
A Cassandre la fleur de la postérité.
Et quand, plus tard, sentant, comme une frêle plante,
Tarir en lui la sève, à la gloire trop lente,
Il aspire, et répand dans les cœurs attendris
L'harmonieux écho des chants qu'il a surpris ;
En vain le grand Ronsard se récrie, et l'accuse
D'attenter au génie et de piller sa muse,
Il voit, s'il est le maître et s'il peut s'irriter,
Qu'il a trouvé son frère et qu'il doit l'adopter.

Gracieux du Bellay, voix sympathique et tendre,
Dans la vieille demeure il me semblait t'entendre
Confier à l'évêque, à demi courroucé,
De tes folles amours le rêve cadencé.
Ses murs m'en ont redit l'attendrissant mystère.
Et près de ce doux Loir, sur cette aimable terre,
Où l'onde m'apportait, ô poètes rivaux,
Les rhythmes d'autrefois, charme des vers nouveaux,
Votre âme m'entourait, caresse fugitive,
Et j'accourais joyeux, à l'ombre de la rive,
M'enivrer aux zéphirs qui vous ont enivrés,
Respirer les senteurs des grands bois et des prés,
Remplis de votre nom, émus de votre gloire.
Mon cœur se retrouvait dans votre tendre histoire.

Car je sentais vibrer et palpiter en moi
D'un poétique amour l'inénarrable émoi!

C'est la sagesse aussi qui m'appelait vers elle,
Et qui s'attendrissait à ma chanson nouvelle:
Un vieillard bien-aimé m'attirait sur le seuil
Où Joachim reçut un paternel accueil.
De René du Bellay c'était la noble tête,
C'était le même esprit dans la même retraite.
Il peuplait ses jardins de rayonnantes fleurs,
Il aimait contempler à l'aube leurs couleurs;
Loin des conflits humains, jaloux de quiétude,
Il n'avait qu'un désir et qu'une seule étude,
Visiter les petits, adoucir la douleur,
Et faire aux malheureux une part de bonheur.

Aussi de quel respect entourait ma tendresse
Celui dont la science et l'aimable caresse
Avait su modeler la séduisante enfant
Qui devait m'inspirer un amour triomphant!
Pourquoi le cher témoin de nos jours d'allégresse,
Ce vieillard qui voyait, dans une chaste ivresse,
Comme fleurs au soleil nos cœurs s'épanouir,
Du bonheur qu'il a fait ne peut-il plus jouir!
Œdipe trop heureux, grâce à lui, sur ma voie
J'ai découvert l'énigme unique de la joie.
Mes divins devanciers ne la connurent pas.
Leur âme, en nous charmant, gémissait ici-bas.
Ils saisirent joyeux la coupe de la vie;
Ils burent... Mais leur lèvre était inassouvie.
Leur imprudente hâte a tari sa douceur.
Ils ne t'ont pas cueillie, ô tendre et chaste fleur,
Lys qu'un dédain referme en sa splendeur native,
Calice d'amour pur, sublime sensitive!
Mais c'est toi qu'ils chantaient, toi qu'ils voyaient toujours
Leur sourire, au milieu de changeantes amours!

Sacrifiant la gloire et sa veillée amère,
Que n'as-tu, Joachim, préféré le mystère
Des trésors ignorés que m'a donnés le ciel !
Les plaisirs enivrants ne t'ont versé que fiel ;
Cœur déçu, dévoré par une soif étrange,
Tu n'aimas que la femme, et tu n'as pas vu l'ange !
Pourquoi n'écoutais-tu la voix du doux vieillard,
Ses paternels conseils ? La paix de son regard
D'une lumière pure eût éclairé ta route,
L'amour vrai t'eût ravi..... Tu meurs navré du doute.
Le rêve de l'amour, ô poète, est fatal,
S'il ne nous conduit pas à l'amour idéal !

Paul BLANCHEMAIN.

CHRONIQUE

Par décret inséré au *Journal officiel* du 5 décembre 1884, M. Emilien Renou a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Dans sa séance du 26 décembre, M. le marquis de Nadaillac a été élu membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Par décret en date du 1er janvier 1885, M. Charles Bouchet a été nommé officier de l'Instruction publique.

Nous sommes heureux qu'un retard de ce Bulletin nous permette d'enregistrer les flatteuses distinctions dont nos confrères viennent d'être l'objet, et qui honorent la Société tout entière.— M. Em. Renou, ancien membre de la Commission scientifique de l'Algérie, et actuellement directeur de l'Observatoire météorologique du Parc de Saint-Maur, fut en 1862 le premier président de notre Société naissante, et sut lui imprimer une impulsion qui ne s'est pas ralentie depuis vingt-trois années d'existence. — M. de Nadaillac fut aussi l'un des membres les plus zélés de notre association. Nos bulletins ont maintes fois reçu de lui d'intéressantes communications, et notre musée vendômois s'est enrichi de dons importants, grâce à sa générosité ou à son intermédiaire désintéressé. — Enfin, M. Charles Bouchet fut, avec MM. G. Launay, J. Chautard et Arm. Queyroy, l'un des fondateurs de la Société Archéologique du Vendômois, à laquelle il n'a cessé de collaborer activement par de remarquables travaux de haute érudition, en même temps que par de charmantes poésies, et dont il fut jusqu'à ces dernières années le soigneux bibliothécaire-archiviste.

L. M.

La circulaire suivante a été adressée à M. le Président de la Société :

« *Paris, le 19 Décembre 1884.*

« Monsieur le Président,

« Vous n'ignorez pas que le Comité des travaux historiques et scientifiques comprend, depuis l'arrêté du 12 mars 1883, une section des sciences économiques et sociales.

« Cette section, tenant à provoquer l'envoi de communications qui pourraient être insérées ou analysées dans son « Bulletin », a résolu de soumettre à l'attention des travailleurs plusieurs sujets d'étude que j'ai l'honneur de vous transmettre.

« Je désire vivement, Monsieur le Président, que la publicité la plus grande soit donnée à ce document, et je vous serai reconnaissant de le faire connaître à votre Société, non seulement dans sa plus prochaine séance, mais par tous les moyens en votre pouvoir.

« Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

« *Le Ministre de l'Instruction publique*
et des Beaux-Arts,

« Signé : A FALLIÈRES. »

Voici quels sont les sujets d'étude recommandés par la section des sciences économiques et sociales :

I. — Histoire d'un Domaine rural.

1° On indiquerait le nom du domaine et celui de la localité où il est placé, son étendue et sa contenance actuelles, cultures bétail, bâtiments, etc. Cette première vue se bornerait à un

état descriptif assez rapide de la nature et de la valeur des terres, de manière à ne pas tomber dans des doubles emplois par les réponses plus détaillées adressées aux questions qui doivent suivre.

2° On ferait connaître par quelles mains le domaine a passé depuis le point de départ de l'étude, quels morcellements il a subis, ce qu'il a pu gagner ou perdre pour la valeur et le revenu sous ses propriétaires successifs, quelles transformations principales a subies la culture, quels propriétaires y ont résidé et quelle influence a pu avoir leur action personnelle ou leur absence. On donnera le prix de vente à chaque changement de propriétaire.

3° On rappellera tout ce qui concerne les baux et les divers systèmes d'amodiation; on signalera la durée et les clauses principales de ces baux à la charge du bailleur ou du preneur, les obligations du fermier entrant à l'égard du fermier sortant, les usements locaux dignes de remarque. On recherchera si la location a eu lieu en bloc ou morcelée, si l'exploitation par le tenancier s'est faite au moyen de sous-locations ou à l'aide d'ouvriers agricoles. On indiquera si le métayage a joué un rôle dans l'exploitation, sous quelles conditions il a été pratiqué et quels effets il paraît avoir eus. Dans tous ces cas, on fera connaître quelle a été la part en argent ou en nature afférente au propriétaire, aux fermiers et aux colons.

4° Indications des charges *réelles:* taille ou impôt foncier, dîmes, taxes diverses établies sur la propriété rurale. Indication des charges *personnelles* qui pesaient autrefois sur les tenanciers ou les colons: capitation, services de corps, etc. C'est ici, dans la supposition que le domaine aurait été possédé par le seigneur, qu'il y aurait lieu de faire connaître, outre les impôts qu'il aurait eu lui-même à payer, les diverses redevances féodales dont il aurait bénéficié, soit de la part des fiefs compris dans sa mouvance et payables en argent ou en denrées, soit de la part des paysans corvéables. On retournerait les termes de la question si ce domaine avait été lui-même un de ces fiefs, c'est-à-dire qu'on établirait ce qu'il a dû payer sous diverses formes à l'État, à la seigneurie et au clergé.

On constatera de même les diverses impositions à la charge du domaine depuis 1789.

Enfin, soit sous l'ancien régime, soit sous celui qui lui a succédé, on établira le montant des droits de mutation par décès ou entre vifs payés soit à l'État, soit à des seigneurs.

5° Il serait intéressant de déterminer également la condition matérielle des familles de propriétaires, de tenanciers ou de co-

lons qui, aux différentes époques, ont habité le domaine; leur genre de vie, leur alimentation, la disposition de leur demeure avec ses dépendances, la disposition des bâtiments de ferme, la consistance du mobilier. Les livres de raison ou de compte, les actes de vente ou de donation et surtout les inventaires après décès pourront fournir sur ces divers points des indications précises.

II. — L'état & la valeur de la Propriété bâtie.

La Commission appelle particulièrement l'attention sur les points suivants :

1° La description aussi exacte que possible de la propriété, comprenant l'étendue des terrains non bâtis, cours, jardins, etc., et des constructions qui la composaient; la nature des bâtiments, la distribution des locaux, les matériaux employés;

2° L'examen des causes qui ont modifié cet état dans la suite des temps;

3° La série des transmissions de la propriété par vente, héritages, donation, etc.;

4° La valeur de la propriété bâtie, constatée par des actes de vente, par des inventaires, etc.;

5° Les impôts, charges et servitudes que la propriété a eu à supporter;

6° Le nombre des habitants de la maison ou des maisons à diverses époques et leur état social;

7° Si les bâtiments n'étaient pas occupés par les propriétaires, le prix et les conditions de la location, particulièrement la durée des baux;

8° Les impôts et charges autres que le loyer, qui incombaient aux locataires, indépendamment des charges supportées par les propriétaires;

9° Les changements survenus dans l'état économique et social de la localité, qui ont exercé une influence sur la valeur de la propriété et sur le taux des loyers;

10° Parmi ces changements, la construction de maisons et l'agglomération de la population dans le voisinage, sur lesquelles il convient d'insister, parce qu'elles sont au nombre des causes qui influent le plus sur la valeur des immeubles.

III. — Effets économiques d'une nouvelle voie de communication.

1° Décrire la voie nouvelle dont on se propose d'analyser les effets économiques. Dire par quelles initiatives et dans quelles conditions elle a été conçue, tracée, créée. Le montant de la dépense et la nature des ressources sont des données qu'il serait bon de mettre en regard des résultats obtenus.

2° Expliquer quelle était la situation antérieure de la contrée desservie, et pourquoi le besoin d'un nouveau moyen de circulation se faisait sentir.

3° Montrer l'influence directement exercée sur la rapidité, sur le prix, sur la sécurité des voyages ou des transports.

4° Rechercher dans quelle mesure il peut y avoir eu déplacement, développement ou création de trafic.

5° Passer de ces effets directs aux effets indirects; rechercher la nature et l'importance des services rendus à l'agriculture, à l'industrie, au commerce.

6° Indiquer, s'il y a lieu, les exploitations nouvelles qui ont pris naissance sur le parcours de la nouvelle voie et qu'elle a contribué à rendre possibles.

7° Rechercher l'influence exercée, tant aux lieux de production qu'aux lieux de consommation, sur les prix des produits dont la voie nouvelle rend le transport plus prompt ou moins coûteux.

Souvent ce ne sera point seulement dans l'ordre des faits économiques, mais aussi dans l'ordre des faits sociaux, que certaines transformations se seront produites. Les chemins de fer, partout où ils pénètrent, modifient les habitudes et les mœurs des populations. Il y a encore là matière à d'instructives observations ; mais il conviendra d'y faire plus de place à la constatation des faits qu'aux considérations personnelles.

Ce qu'on ne saurait éviter avec trop de soin dans un travail comme celui dont on vient d'esquisser le programme, c'est de confondre les effets et les causes, et d'attribuer à l'exécution d'un travail d'utilité publique d'autres résultats que ceux qu'il a réellement produits.

IV. — Etudier, pour une région déterminée, les modifications qui se sont introduites dans la pratique des régimes matrimoniaux depuis le Code civil.

1° Quel était le régime matrimonial en usage dans la région avant le Code civil, soit sous la législation ancienne, soit sous la législation intermédiaire ? Quelles étaient les causes usitées dans la pratique pour déroger en certains points au régime établi par la coutume ? Quels traits distinctifs la jurisprudence locale avait-elle imprimés à tel régime type, spécialement s'il s'agit du régime dotal ?

2° Quelles modifications se sont introduites en cette matière dans la région depuis le Code civil ? Ces modications se sont-elles produites suivant une tendance à se rapprocher du régime de droit commun établi par ce Code ou au contraire dans un sens opposé ?

3° Quels changements se sont introduits dans la pratique d'un régime déterminé ? Quels ont été les procédés employés pour amener ces changements et, en particulier, quelles sont les modifications qui ont été apportées à la formule des clauses du contrat de mariage ?

4° Quelles sont les raisons d'ordre économique ou d'ordre moral qui expliquent soit la persistance de la tradition locale, soit les modifications apportées à la pratique antérieure au Code civil, ou encore à la formule des clauses usitées dans l'établissement d'un régime déterminé ?

5° Quelles ont été, dans l'ordre économique ou dans l'ordre moral, les conséquences observées de la pratique d'un régime déterminé et des changements introduits dans les conventions matrimoniales en usage ?

6° La pratique révèle-t-elle que la législation du Code civil en matière de conventions matrimoniales mette obstacle à la satisfaction de quelque intérêt ou de quelque besoin légitime, soit dans l'ordre économique, soit dans l'ordre moral ?

TABLE

Séance du 10 janvier 1884.

Séance du 4 avril 1884.

Séance du 14 juillet 1884.

Séance du 9 octobre 1884.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. — Typ. Lemercier.


xpe
in te spabo
occideris
si me
Goffrid'
peccator

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU VENDOMOIS

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXIV

1885



VENDOME

Typographie Lemercier & Fils

1885




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXIV

1er TRIMESTRE 1885

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER & FILS



1885




SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

24e ANNÉE — 1er TRIMESTRE

JANVIER 1885

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 9 janvier 1885, à deux heures.

Étaient présents :

MM. Gervais Launay, président ; Soudée, secrétaire ; Nouel, bibliothécaire - archiviste ; L. Martellière, conservateur ; de Rochambeau, l'abbé Roulet, membres ; A. de Trémault, trésorier ; Mascarel ; Saint-Martin ; ces trois derniers membres entrants ;

Et MM. de Bodard ; Ch. Bouchet ; Boué ; H. de Brunier ; L. Buffereau ; Cazabonne ; Cornu (Romain) ; Dunoyer ; Duriez ;

Duvau ; P. Lemercier ; Malardier ; l'abbé Métais ; l'abbé Monsabré ; l'abbé Renou; Emilien Renou ; Camille Roger ; général de Vandeuvre.

M. le Président déclare la séance ouverte, et invite M. le Trésorier à présenter les comptes de la Société.

COMPTES DE L'ANNÉE 1884

RECETTES ORDINAIRES

Solde en caisse au 1er janvier 1884.	2	44
Recouvrements d'avances faites par la Société . .	37	80
Arrérages de 1884 de la rente 3 %	15	»
Cotisations recouvrées en 1884.	1484	»
Boni sur frais de recouvrements par la poste . . .	2	21
Produit de la vente du Bulletin	27	50
Total des Recettes ordinaires. .	1568	95

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Subvention du Conseil général	300	»

RÉCAPITULATION :

Recettes ordinaires . . .	1568	95
Recettes extraordinaires.	300	»
TOTAL général des RECETTES.	1868	95

DÉPENSES

Restes à payer de 1883	209	60
Frais d'administration.	202	83
Bibliothèque.	79	85
Impression et brochage du Bulletin	1320	20
Fouilles et recherches.	12	»
Dépenses imprévues	22	13
(Travaux au château de Lavardin)		
Total des Dépenses . .	1857	21

BALANCE

Recettes	1868	95
Dépenses	1857	21
Solde en caisse au 31 décembre 1884. .	11	74

NOTA. Il reste encore à payer sur 1884, savoir :		
Un mémoire de brochage du Bulletin montant à .	49	10
& la miniature de l'abbé Geoffroi.	410	»
Ensemble . .	459	10

A la suite de cette lecture, M. le Président demande si quelqu'un a des observations à faire sur les comptes de 1884. L'assemblée adopte ces comptes, et en donne quittance définitive à M. le Trésorier. Celui-ci donne ensuite lecture du budget de 1885.

BUDGET DE 1885

Avoir de la Société :

1° Titres de rente 3 % produisant 15 fr. d'arrérages annuels.

2° Fonds en dépôt à la Caisse d'Epargne.	400	»	426	67
3° Intérêts capitalisés	26	67		

RECETTES

Recettes ordinaires

Solde en caisse au 1er janvier 1885			11	74
Avances à divers à recouvrer (miniature de l'abbé Geoffroi)			143	50
Cotisations arriérées à recouvrer .	804	»	2454	»
— de l'année 1885.	1650	»		
Rente 3 % ; arrérages de 1885			15	»
Produit de la vente du Bulletin			5	»
Produit des droits de diplômes			5	»
			2634	24

Recettes extraordinaires

Subvention du Conseil général	300	»
TOTAL général des RECETTES	2934	24

DÉPENSES

Dépenses ordinaires.

Restes à payer sur 1884	459	10
Frais d'administration	250	»
Bibliothèque	150	»
Bulletin	1630	»
Fouilles et recherches	100	»
Dépenses imprévues	100	»
Total des Dépenses ordinaires	2689	10

Dépenses extraordinaires

Travaux de consolidation à Lavardin	200	»
TOTAL général des Dépenses	2889	10

BALANCE

Recettes	2934	24
Dépenses	2889	10
EXCÉDANT de Recettes	45	14

Le budget de 1885 est voté à l'unanimité.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 9 octobre 1884

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

Nous avons reçu :

De M. Léon Fournier, au Catelet (Aisne) :

Un PORTRAIT DE RONSARD, gravé par Claude Mellan, extrait de la grande édition des Œuvres complètes du poète, publiée en 1623 par Cl. Garnier. Le buste de Ronsard encore jeune fait face à celui de Cassandre ; l'un et l'autre sont entourés de devises grecques et latines. Au-dessous se trouve un sonnet de Garnier.

De M. Chardonneret, à Paris :

Une VUE de l'hôtel de ville de Vendôme, tirage à part, sur chine volant, d'une gravure sur bois publiée par le *Monde Illustré,* d'après un croquis de M. L. Moullin, au moment des fêtes de Vendôme en 1872. L'aspect du monument lui-même est assez bien rendu ; la foule qui se presse sur le pont est amusante ; mais il est regrettable que la perspective de la ville et des clochers soit absolument fantaisiste.

De M. G. Marganne, à Vendôme :

Un certain nombre de MOULAGES de sculptures du Moyen Age et de la Renaissance ; nous ne savons malheureusement pas d'après quels monuments ils ont été exécutés. La plus grande

partie de ces plâtres a été déposée à l'école municipale de dessin, et pourra faire d'excellents modèles pour les jeunes gens qui en suivent les cours. Dans le même envoi se trouvaient aussi quelques débris de vitraux de provenance inconnue.

De M. Raymond Renou, officier au corps d'occupation en Tunisie :

Divers OBJETS ANTIQUES trouvés dans les ruines de Carthage : lampes, balles de fronde en terre cuite très dure, monnaies frustes, etc. Le plus curieux est un petit scorpion en bronze, assez bien conservé.

Acquisition :

La CARTE HYPSOMÉTRIQUE, ou, plus simplement, le plan en relief des environs de Droué (Loir-et-Cher), par Al. Duval, agent voyer. Cette partie du Perche est une des régions les plus intéressantes de notre pays, au point de vue topographique. C'est là que se trouve le chêne de Cormon, le point le plus élevé du département. L'échelle des longueurs est de 1/40,000e, c'est-à-dire un millimètre pour 40 mètres, et celle des hauteurs est de 1/8,000e, soit cinq fois plus forte que la première. Le Musée possédait déjà la carte en relief des environs de Vendôme, dans laquelle le rapport des mesures horizontales et verticales est celui de 1 à 10, proportion trop considérable qui a le défaut de dénaturer tout à fait l'aspect de la contrée.

II. — NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

De M. G. Launay, président sortant :

Trois doubles tournois aux noms d'Henri IV, de Louis XIII et de Gaston d'Orléans, prince des Dombes, ainsi qu'une petite pièce en cuivre de l'empire ottoman.

De MM. Renou-Soye, à Vendôme, & R. Renou :

Plusieurs monnaies étrangères en argent et cuivre, parmi lesquelles nous ne trouvons guère à signaler qu'une pièce de la ville impériale de Hambourg, 1729 ; une pièce de 2 réaux de la

République Mexicaine, 1859, et une pièce de 10 centimes de la république d'Haïti : Geffrard, président, 1863. Cette dernière est à peu près de la dimension de nos doubles centimes français.

D'un ANONYME :

Un lot de jetons, dont quelques-uns offrent un certain intérêt, notamment :

Un jeton lorrain frappé en l'honneur du duc Charles III, dit le grand Duc (1543-1608), et de Claude de France, sa femme, fille du roi Henri II. Deux écus sous une même couronne, l'un de Lorraine plein, l'autre mi-parti Lorraine et France ; à l'exergue : HOMO NON SEPARET. ℟ : Deux mains jointes au-dessus d'un autel, sur lequel on lit : FIDEI VICTRICI, 15-63 ;

Un jeton de la ville d'Orléans, 1629 ;

Un jeton de P. Leblanc, maire de Tours, 1638 ;

Un jeton du prince de Condé. LVD. DVX BORBONVS PRINC. CONDÆVS. Buste à droite. ℟ : NON OMNIS DEXTERA SOLVAT. Faisceau d'armes entre deux palmiers S. D. ;

Un jeton de Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, petit-fils du grand ministre d'Henri IV (médiocre conservation) ;

Un jeton du comte de Vermandois, fils de Louis XIV et de Mlle de la Vallière, grand-amiral de France, 1674 ;

Un jeton de Jacques III, prétendant à la couronne d'Angleterre : DOMINVM COGNOSCITE VESTRVM. Buste à gauche. ℟ : COGNOSCVNT ME MEÆ. Brebis dans une prairie. 1710 ;

Enfin un jeton américain de Washington, 1795.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — DONS des Auteurs ou autres :

Une lettre autographe, datée et signée, de M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique sous Louis-Philippe (8 octobre 1841). — Don de M. LEFEBVRE, ancien greffier à Vendôme.

Le N° du 11 octobre 1884 du Journal *la Nature*, contenant un

article très intéressant de M. le M[is] de Nadaillac relatif aux découvertes du docteur Le Plongeon dans le Yucatan (Mexique). Pendant un séjour de plus de 10 ans dans ces régions peu connues, le docteur Le Plongeon est arrivé à des résultats importants, dont peut-être veut-il tirer des conclusions hasardées. Toujours est-il que le mausolée de Chaac-Mol (Le Léopard) et les curieuses sculptures qu'il contenait, et dont les dessins accompagnent l'article de M. de Nadaillac, témoignent du succès obtenu par le persévérant et énergique explorateur. — Envoi de M. le marquis de Nadaillac.

Les Monnaies féodales françaises, par M. E. Caron, vice-président de la Société française de Numismatique, etc. Troisième et dernier fascicule (pages 241 à 408, planches XVIII à XXVII). Paris, 1884. — Ce fascicule complète l'ouvrage qui a valu à M. Caron le prix de Numismatique, partagé par l'Institut, en 1884, entre lui et M. Ponton d'Amécourt. Cette troisième partie ne le cède en rien aux deux premières pour l'importance des rectifications qu'elle apporte au 3e volume de Poey-d'Avant, ni pour les découvertes ou attributions nouvelles qu'elle enregistre. Fidèle au programme qu'il s'était tracé, l'auteur ne s'est pas occupé des villes ou fiefs appartenant à des princes étrangers, et s'est tenu strictement dans les limites du moyen âge. Il laisse ainsi de côté un certain nombre d'ateliers monétaires étudiés par son devancier, ou n'en parle que tant que le monnayage en fut exclusivement féodal et français. Des monnaies d'Avignon, par exemple, il ne considère que les pièces qui peuvent être regardées comme appartenant au pouvoir municipal de cette ville, avant qu'elle devînt la propriété des Papes.

Avec beaucoup de sagacité et d'érudition, M. Caron, mettant à profit les remarquables travaux de MM. Blancard, Vallier, Roman, etc., est parvenu à éclaircir, sinon à débrouiller tout à fait, bien des points obscurs de la numismatique du Midi. Ce n'est pas que tous les problèmes que soulève l'étude des monnaies méridionales soient résolus ; certaines questions n'ont pas encore reçu de réponse définitive. Les pièces portant le nom de *Rolandus* et au revers le mot *Edne* sont restées sans attribution certaine. Cadenet, proposé par MM. B. Fillon et Poey-d'Avant, ne paraît pas plus acceptable qu'Embrun, proposé par M. Blancard. Seyne (*Sedenia*, par apocope *Edne*), semble encore

préférable. C'était l'opinion de M. de Longpérier, qui attribuait aussi à Manosque les deniers à la légende *Manu : esce.*

Mais des résultats importants sont positivement acquis. L'examen plus attentif du monnayage de la principauté d'Orange, dont les seigneurs ont contrefait à peu près tous les types en vogue au moyen âge, a révélé de nouveaux exemples de leurs audacieux plagiats. Un denier d'Orange, appartenant au Musée de Marseille, offre la particularité très curieuse de porter l'indication, non de la valeur, comme le croyaient MM. Duchalais et de Longpérier, mais celle de son titre, de son aloi (xx deniers III grains). De nouveaux travaux ont démontré que le monnayage des Dauphins de Viennois remonte plus haut que Humbert Ier (1271), auquel Poey-d'Avant attribuait les premières pièces au Dauphin. Pourtant, si des titres très précis établissent l'existence d'un atelier monétaire fondé avant cette époque par les Dauphins, les produits de cet atelier sont encore à trouver. Il en est de même pour les seigneurs des Dombes de la Maison de Bourbon. Les monnaies de Jean Ier (1420) ont certainement existé, mais on ne connaît jusqu'à présent que celles de Jean II (1459-1482).

En Franche-Comté, notons en passant l'attribution à Lons-le-Saulnier des deniers donnés à tort à Blainville, et la découverte du franc-à-pied de Guillaume de Beauregard, abbé de St-Oyer-de-Joux. Cette pièce unique, trouvée en 1882 dans l'immense dépôt de la rue Vieille-du-Temple, a été adjugée en vente publique pour le prix de 1680 francs, plus les frais. La Bourgogne, la Champagne, la Picardie, l'Artois, etc., terminent le volume. L'espace nous manque pour citer autre chose qu'une monnaie commune aux villes de Troyes et de Meaux dès le Xe siècle, ce qui est le plus ancien exemple connu de ces sortes d'alliances monétaires.

Dans un supplément, M. Caron décrit brièvement les monnaies inédites venues à sa connaissance depuis la publication de ses deux premiers fascicules, et signale les objections que ceux-ci ont soulevées, et auxquelles il ne veut pas répondre. Il donne enfin un certain nombre de pièces indéterminées ou incertaines, pour lesquelles il ne hasarde aucune hypothèse, ne voulant pas engager ses lecteurs dans une fausse voie, et s'en remettant à leur perspicacité.

Offert par M. E. Caron à ses collègues de la Société Archéologique du Vendomois.

Les anciens Elèves du collège de Vendôme. Discours prononcé à la distribution des prix du Lycée le 5 août 1884 par le Dr Dufay, sénateur de Loir-et-Cher. 3 exemplaires.

Dans cette nombreuse galerie de portraits, peints d'une touche vive et spirituelle, nous citerons particulièrement ceux de Dufaure, de Balzac, etc., de Mareschal, l'ancien principal du collège, de Duchesne, le célèbre professeur de mathématiques de Vendôme, de savants comme V. Dessaignes, Yvon-Villarceau, Lescarbault, le médecin-astronome d'Orgères, camarade de l'auteur, E. Renou, le directeur de l'Observatoire météorologique du parc Saint-Maur, etc.

Album Caranda (suite). Les Fouilles de Chouy (Aisne) en 1883. Texte grand in-4° et 7 planches en couleur. — Nous sommes un peu en retard, à notre grand regret, pour annoncer à nos lecteurs l'envoi de cete superbe publication. La nouvelle livraison de l'Album Caranda ne le céde en rien, ni pour l'intérêt ni pour l'exécution, à celles qui l'ont précédée. Elle contient la description, extraite du journal des fouilles, et la reproduction en 8 magnifiques planches litho-chromiques, des principales découvertes faites pendant l'année 1883 à Chouy (Aisne). Plusieurs des objets trouvés dans cette nécropole gallo-romaine et mérovingienne, ont une grande importance au point de vue archéologique, et la beauté de leur conservation en fait d'ailleurs des pièces exceptionnelles.

Don de M. Frédéric Moreau père, auquel des remerciements spéciaux ont été adressés en même temps que l'avis de réception de son généreux envoi.

II. — Par envoi du Ministère de l'Instruction publique :

Journal des Savants. Nos d'octobre, novembre et décembre 1884.

Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences. (Suite.)

Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. Section d'histoire et de philologie, année 1884, N° 2.

Notons, pp. 128-134, un mémoire de M. Jolibois sur l'utilité

et l'importance des registres de notaires, et sur les mesures à prendre pour en assurer la conservation et en faciliter l'usage. Tous les chercheurs s'associeront au vœu exprimé par l'auteur, qui voudrait que les minutes antérieures à 1791 fussent déposées aux archives des départements, où il serait possible de les consulter. Pour Vendôme, il serait préférable de les placer à la bibliothèque de la ville.

Revue des Travaux scientifiques. Tome IV, N° 8.

III. — Par ENVOI des Sociétés savantes ou des Revues. — DONS et ÉCHANGES :

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, v^{e} volume, 2e livraison, 1er octobre 1884. — Nous trouvons dans ce fascicule le compte rendu et des citations d'un article de la *Revue Lyonnaise,* intitulé le Congrès des Sociétés savantes et signé H. Stein. Nous en détachons quelques fragments, tout en laissant à l'auteur l'entière responsabilité de ses allégations :

« Il y a des considérations fort justes sur le rôle des Sociétés savantes et des critiques non moins justes sur leurs travaux. Il est certain que, malgré les services qu'elles rendent, elles sont loin de réaliser ce qu'on peut attendre d'elles. Souvent c'est l'organisation qui est défectueuse, la direction qui manque ; c'est aussi la multiplicité trop grande ou la stérile abondance de leurs mémoires ; souvent elles sont des coteries mesquines, où l'on s'occupe presque exclusivement à se gourmer et à gourmer ses adversaires (1). De temps en temps on imprime un certain nombre de phrases creuses où il est question de tout à propos de quelque chose, et qui vous classent d'emblée parmi les savants du crû....

« Les Sociétés savantes peuvent se diviser en trois catégories. Les premières ont vécu ; nées au siècle dernier, elles voient leur agonie prochaine, et leur passé plus ou moins glorieux les soutiendra jusqu'au dernier jour ; enfin, elles restent muettes

(1) L'auteur aurait pu ajouter : Quand elles ne dégénèrent pas, défaut encore plus funeste, en petites sociétés d'admiration mutuelle : Dis que je chante mieux que Virgile, et je dirai que tu as plus d'esprit que Voltaire.

ou peu s'en faut. Les secondes ont trente ans, quarante ans d'existence ; elles seraient dans leur pleine maturité si des infirmités de tout genre n'étaient venues trop prématurément paralyser leurs efforts ; vieilles avant l'âge, elles végètent sans trop songer au len demain, parce que le lendemain est trop voisin de la chute dernière. Cette classe est la plus nombreuse sans contredit. Enfin les troisièmes sont les jeunes recrues de la science historique ; l'avenir est à elles, parce qu'elles seules comprennent le rôle d'une Société savante dans le vrai sens du mot. Ici l'impuissance de la vieillesse ; là, l'insouciance de l'âge mûr ; enfin, l'enthousiasme de la jeunesse. »

Tout en s'excusant de faire des personnalité pour donner des preuves de ce qu'il avance, l'auteur cite comme exemple du premier point les Mémoires de l'Académie d'Aix ; dans la seconde catégorie, il range la Société Archéologique d'Eure-et-Loir ; enfin la Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis lui paraît remplir les meilleures conditions d'avenir et de prospérité. Nous nous associons bien volontiers à cette dernière conclusion.

Bulletin de la Société d'Emulation de l'Allier. Tome XVII, 2e livraison, 1884. — Parmi un certain nombre de documents d'intérêt tout local, deux Notices nous semblent mériter l'attention : l'une de M. Croizier, sur la fabrique de faïence de J. Chambon à Moulins, au XVIIIe siècle, avec planche photographique ; l'autre, de M. Bertrand, sur un anneau de bronze avec inscription votive, découvert dans un puits antique à Vichy. Nous sommes un peu surpris d'y rencontrer un article, fort intéressant d'ailleurs, sur l'état de l'instruction dans le diocèse de Rouen avant 1789.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest. Tome I, 1er et 2e fascicules (1er et 2e trimestres 1884). — Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à la nouvelle Société, qui nous fait l'honneur de nous demander l'échange des Bulletins. L'examen de ses deux premières publications nous permet de lui prédire un prompt développement et un brillant avenir. Nous en avons pour garants des travaux remarquables comme le savant mémoire présenté par M. Espinas, professeur de philosophie à la faculté des lettres, dont la lecture donne lieu à des discussions d'une hauteur devant laquelle nous nous in-

clinons respectueusement. Il est intitulé : Du Sommeil provoqué chez les hystériques ; essai d'explication psycho-physiologique de ses causes et de ses effets. La partie archéologique et ethnographique offre également un grand intérêt, et est accompagnée de planches fort bien faites.

Annual Report of the Smithsonian Institution for 1882. 1 fort vol. de 855 pages. Washington, 1884.

Annales du Musée Guimet. Tome VII, 1884. Un vol. in-4° de 510 pages, contenant des traductions d'ouvrages liturgiques et des mémoires relatifs aux religions de l'Orient, et 6 planches reproduisant des objets du Musée ou des dessins originaux de M. F. Régamey. — Le Musée fondé à Lyon par M. Guimet, et installé par lui dans un vrai palais, doit devenir prochainement la propriété de l'Etat. M. Guimet consent à la cession des magnifiques collections qu'il a rapportées de ses voyages, et qui représentent une valeur de plus de cinq millions. L'Etat s'engage à les loger dans un monument spécial qui sera construit sur la place d'Iéna.

Le Musée Guimet se compose de deux parties : une collection d'objets servant au culte de tous les peuples anciens et modernes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, et une collection considérable de céramique orientale. Au Musée est associée une bibliothèque spéciale de manuscrits et imprimés relatifs aux religions païennes. Il renferme aussi une sorte d'école, où des prêtres boudhistes, brahmanistes, etc., appelés du Japon, de Chine, de l'Inde, de Ceylan, etc., par M. Guimet, et entretenus à ses frais, passent leur temps à traduire en notre langue les rites sacrés de leurs cultes.

Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais. 3e trimestre de 1884. — Nous signalerons l'article : Un Pèlerinage à Ferrières-Gâtinais en 1719, par M. D. B. Denizet. C'est la copie d'une page inscrite sur le registre de la paroisse de Chenou par le curé d'alors, où il raconte la grande procession qui partit le lundi 19 juin au matin de Château-Landon, et à laquelle il se joignit, pour aller à N.-D. de Ferrières *implorer de la pluie,* et comment, à peine la messe finie, la pluie commença à tomber, au grand étonnement de tout le monde. Ce qui donne un intérêt *local* à ce récit, c'est que précisément, presque

le même jour (le 20 juin) à Vendôme, avait lieu une grande procession de la *Sainte-Larme* pour le même objet, et suivie de pluie également. Ce renseignement m'est communiqué par M. A. de Trémault, qui l'a trouvé à la Bibliothèque nationale à Paris.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. XIe volume, 1884. — En tête du volume se trouve le compte rendu des travaux et des découvertes de la Société pendant le cours de l'année précédente. C'est là une excellente mesure, qu'il serait désirable de voir imiter. La Société des Antiquaires du Centre doit d'ailleurs se féliciter des résultats obtenus par son activité en 1883 et 1884. Le nombre et l'intérêt des objets de toute sorte, notamment des antiquités gauloises et gallo-romaines, qu'elle a sauvés et recueillis, sont de nature à satisfaire les plus exigeants. Parmi les mémoires publiés, nous citerons l'étude sur le fer dans l'antiquité, par M. G. Vallois, et l'histoire de la médaille due par la ville de Bourges aux marquis de Châteauneuf-sur-Cher, par M. D. Mater. Dans le Bulletin numismatique, M. Buhot de Kersers donne des renseignements aussi précis que possible sur une découverte faite, en 1882, dans un tumulus gaulois, qui ne jouait là que le rôle de point de repère, de monnaies mérovingiennes en argent ou *saïgas.* Quoiqu'elle n'ait pu être examinée qu'en partie et d'une façon très rapide par ce savant numismatiste, la description sommaire qu'il en donne est des plus intéressantes, et fait vivement regretter que la trouvaille ait été dispersée avant d'avoir été étudiée en son intégrité par un homme compétent. Elle fixe pourtant certains points de la numismatique mérovingienne ; ainsi l'existence des pièces d'argent comme monnaie usuelle sous les Mérovingiens, niée il y a encore quelques années, devient de plus en plus certaine ; de même que l'identité des types sur les pièces d'or et d'argent ne peut plus faire de doute.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie. Tomes XI et XII. Nous signalerons, au tome XII, l'important travail de M. le comte de Bourmont : La Fondation de l'Université de Caen et son organisation au XVe siècle, pp. 393 à 611, avec pièces justificatives et table alphabétique.

Bulletin des Procès - Verbaux de la Société d'Emulation

d'Abbeville, avec une table analytique des séances. Années 1881-82-83.

Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France. 5e série, tome IV (quarante-quatrième de la collection), 1883. — On comprendra que devant l'importance de mémoires tels que: la Sigillographie byzantine, de M. Schlumberger ; l'Enceinte de Mandeuvre, de M. Duvernoy ; le Camp de Taverny, de M. de Boislisle; la Vie et les Travaux de M. Ferdinand de Lasteyrie, de M. Nicard : devant le nombre et l'intérêt des communications de toute nature faites à la Société, et dont la description sommaire occupe près des deux tiers du volume, nous ne tentions aucune espèce de compte rendu. Nous voulons seulement citer une communication de M. de Barthélemy (page 240), au sujet de briques fort singulières trouvées, il y a quelques années, à Neuvy-sur-Baragnon. Il annonce que M. de Cessac, associé correspondant, offre d'envoyer des briques analogues trouvées près d'Aubusson. Sur les unes on lit les légendes : TVRBATVS EST; PANEM ET CIRCENSES ; CAESAR; SPARTACVS. — Ces briques ont été fabriquées au XVIe ou XVIIe siècle, pour décorer le château de Mazeau, construit dans le goût italien. Ce renseignement pourrait nous mettre sur la voie pour découvrir l'origine de briques analogues que possède le Musée de Vendôme ; leur origine ne nous a été indiquée que d'une façon très vague ; elles paraissent pourtant avoir été apportées de la même région.

Bulletin de la Société des Etudes du Lot. Tome IX, 2e fascicule. — Entre autres articles scientifiques ou littéraires, nous y trouvons des vers *authentiques* de la reine Marie Stuart, reproduits par M. Malinowski, d'après un livre récemment publié par M. Gustave Pawlowski, conservateur de la bibliothèque de feu Ambroise-Firmin Didot. Il ne s'agit plus d'une hardie supercherie, du genre de celles que pouvait se permettre Meusnier de Querlon au XVIIIe siècle ; les trois pièces de vers vraiment dues à Marie Stuart ne répondront peut-être pas à l'idée poétique qu'on est habitué à s'en former, mais elles ont pourtant leur intérêt.

Bulletin de la Société Dunoise. N° 62, octobre 1884. — L'Abbaye de l'Aumône ou le Petit-Citeaux, tel est le titre d'un mé-

moire où M. Ch. Cuissard examine brièvement l'histoire d'un monastère cistercien qui jeta un certain éclat pendant le moyen âge, dresse le catalogue de ses abbés et donne la liste de ses possessions. Le monastère de l'Aumône, qui dépendait autrefois du diocèse de Chartres, était situé dans la forêt de Marchenoir (*Silvalonga* ou *Silvalonia*), aujourd'hui commune de la Colombe, arrondissement de Blois. Ce nom de l'*Aumône,* que nous trouvons déjà au XIe siècle dans le Cartulaire vendomois de Marmoutier, était celui du lieu où l'abbaye fut bâtie plus tard; par la suite, l'importance qu'elle acquit lui fit donner le surnom du *Petit-Citeaux*. Elle avait dans le Vendômois d'assez nombreuses possessions qui lui venaient de la libéralité des religieux de la Trinité, des comtes de Vendôme et d'autres personnages, tels que Payen de Mondoubleau, Ursion de Fréteval, Barthélemy de Vendôme, etc.

Par une convention relatée dans une charte du mois de mars 1261, conclue entre l'abbé de l'Aumône et Reginald (Regnauld), abbé de la Trinité, ce dernier est autorisé à extraire des carrières de la Chappe les pierres dont il a besoin pour la construction de son église (.... Nobis concesserint ut possimus lapides extrahere ad fabricam ecclesiæ nostræ, de lapidicina sua juxta rupem suam de Cappa). Malheureusement M. Cuissard, qui cite l'origine de tous les autres documents qu'il reproduit, ne donne pas la provenance de cette charte, qui a pour nous un certain intérêt ; elle pourrait en effet servir à fixer la chronologie des divers abbés du nom de Regnauld que l'abbé Simon cite d'après le Père Sirmond, sans oser affirmer l'époque où ils ont vécu.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. N° d'octobre 1884. Procès-verbaux.

Bulletin de la Société Archéologique et historique de l'Orléanais. 2e trimestre de 1884.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 2e trimestre de 1884.

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes. Tome XXIII (1884), 1er semestre. — Très intéressant compte rendu des fouilles faites par la ville de Nantes dans le chœur de la cathédrale. Elles ont mis à jour une curieuse crypte ou église basse, fort bien

décrite, avec planches à l'appui, par M. de Montfort, architecte, qui a fait de ce travail l'objet d'une lecture à la Sorbonne en 1884. Cette crypte, dont la construction ne peut être postérieure à la fin du XIe ou aux premières années du XIIe siècle, offre un haut intérêt archéologique, et sa conservation serait extrêmement désirable. — Etudes et discussions sur l'emplacement de *Granone, Granonum* ou *Granona,* et le *Tractus armoricanus,* par MM. Pierrion, Orieux et l'abbé Gallard. — Véritable orthographe du nom du célèbre sculpteur Michel Colombe, à propos d'un sonnet de M. Emile Grimaud.

Comité Archéologique de Senlis. Tome VIII, année 1882-83.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1884. — Dans la première partie (Sciences historiques), pp. 65-256, la Société entreprend la publication des cahiers des paroisses du bailliage d'Auxerre pour les états généraux de 1789, avec une introduction par C. Demay. Dans la seconde partie (Sciences naturelles), on trouvera un article intéressant : Les Explorations marines à de grandes profondeurs, par M. G. Cotteau. L'auteur adresse à la Société un compte rendu de ses visites à l'exposition si intéressante faite au Muséum de Paris des collections recueillies dans les explorations sous-marines du *Travailleur* et du *Talisman,* sous la direction de M. Alph. Milne-Edwards (1880-1883).

Société de Secours des Amis des Sciences. Compte rendu des 23e et 24e exercices, le 10 avril 1884.

Conseil général de Loir-et-Cher. Session d'août 1884.

IV. — ABONNEMENTS et ACQUISITIONS :

Flore de Loir-et-Cher, par M. A. Franchet. (Suite.)

Bulletin Monumental. Tome XII, N°s 6 et 7. — Mgr Barbier de Montault continue l'examen du trésor de la basilique de Monza, et décrit un curieux reliquaire du VIIe siècle, en forme de molaire, destiné à contenir une dent de saint Jean-Baptiste. — M. Anthyme Saint-Paul donne un second article sur la Renaissance en France, à propos du magnifique livre de Léon

Palustre. — La Chronique est consacrée au compte-rendu de la 51e session du Congrès Archéologique à Pamiers, Foix et Saint-Girons, en 1884.

Matériaux pour l'Histoire de l'Homme. Troisième série, tome I (novembre 1884). — Nous avons lu avec intérêt dans ce Numéro l'étude sur les chiens domestiques dans l'ancienne Egypte, par M. Zavorowski, ainsi que l'examen critique du livre de M. Alex. Bertrand : La Gaule avant les Gaulois, par M. Cartailhac.

Revue Archéologique. (Suite.)

E. N. & L. M.

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

M. G. Launay, président sortant, prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers Collègues,

« En acceptant, il y a trois ans, à la même époque, la Présidence de la Société Archéologique du Vendomois, j'émettais la crainte de me voir investi par vous de fonctions que mon âge allait rendre un peu lourdes à remplir.

« J'ai failli, un an après, voir mes prévisions se réaliser, sans pourtant porter atteinte à la marche régulière de la Société, grâce au choix du collègue bienveillant et actif que l'on m'avait adjoint comme vice-président (1), et que je ne puis trop remercier de son dévouement et de son précieux concours.

« Nous allons aujourd'hui quitter ensemble nos fonctions, avec l'intime conviction de les voir passer en bonnes mains, du moins quant au président nommé récemment par l'assemblée générale du mois d'octobre dernier. Nous avons d'avance pleine confiance dans le choix du vice-président que le Bureau est appelé à faire dans sa prochaine réunion.

« La Société a déjà eu occasion de voir à l'œuvre notre collègue M. de Rochambeau dans les mêmes fonctions. Elle a pu apprécier son dévouement, qui date de la fondation, et son active participation aux travaux de notre Bulletin.

« La Société, pendant les trois ans de ma présidence, a fait des pertes sensibles, qu'il faudra s'efforcer de combler. Tous nous avons pu apprécier le vide fait dans nos rangs par la mort de M. *de Salies*, dont le nom se trouve presque à chaque page de notre Bulletin. Une voix très autorisée (2) lui a consacré un ar-

(1) M. Isnard.

(2) Voir le Bulletin d'avril 1883, page 71.

ticle nécrologique, appréciant à sa juste valeur le savant distingué, l'écrivain fécond et l'homme privé, mort le 16 mars 1883, à l'âge de 67 ans.

« A la fin de la même année, nous avons perdu un collègue dont la Société pouvait être fière, au double titre de savant et de compatriote, M. *Yvon Villarceau*, membre de l'Institut, dont un éloge en quelques lignes n'est pas à faire, ici, après les nombreux et éloquents discours prononcés sur sa tombe par les membres de l'Académie des Sciences, si justes appréciateurs de ce regretté savant. Disons toutefois que nous perdons en lui un collègue qui, malgré ses nombreux travaux, trouvait encore le temps d'enrichir notre Bulletin du fruit de ses recherches, et un compatriote des plus bienveillants.

« Ce n'est pas sans une certaine émotion que je vois arriver au bout de ma plume le nom d'un ancien collègue pour nous tous, et d'un bien vieil ami pour moi, M. *Charles Chautard*, dont la perte n'a pas seulement fait un vide dans notre Société, mais dans toutes les administrations dont il faisait partie, et où il apportait une grande droiture d'esprit et une intelligence prompte à saisir toutes les questions.

« La Société perd en lui un poète charmant, dont la réputation avait pu franchir les limites de son pays, en lui faisant obtenir de l'Académie française une mention des plus honorables (1).

« Nous ne passerons pas sans mentionner la perte d'un modeste collègue, M. *Rabouin*, d'Herbault, qui, retiré des affaires, avait su occuper ses loisirs à récolter des notes intéressantes sur les communes de Landes et d'Herbault, dont le Bulletin a fait mention.

« Il nous reste encore à signaler la perte récente d'un compatriote éloigné depuis longtemps de sa ville

(1) M. le Maire de Vendôme a prononcé sur sa tombe, le 2 novembre dernier, une oraison funèbre très appréciée.

natale, pour laquelle il avait toujours un véritable attachement : M. *Paul Bouchet,* frère de notre savant collègue M. Ch. Bouchet, vient de mourir au Mans, dans sa 68e année, après avoir exercé pendant plus de trente ans les fonctions d'architecte du département de la Sarthe, où il avait su conquérir l'affection et l'estime de tous ceux qui l'approchaient, et qui savaient apprécier son rare mérite, sa modestie et sa loyauté.

« Nous citions plus haut son attachement à sa ville natale. Il vient d'en donner une preuve bien convaincante.

« Par son testament, il lègue au Musée de Vendôme une collection qui ferait envie à un musée de premier ordre, en faïences, tableaux et dessins. La collection des faïences, à elle seule, comprend 116 pièces, dont plusieurs, d'après l'estimation d'experts, atteignent des valeurs très élevées ; celle des tableaux et dessins compte 46 pièces, en tout 162 articles, venant s'ajouter à notre Musée de récente création, dont l'importance est déjà fort appréciée, grâce à l'intelligence et au goût éclairé de notre zélé conservateur (1).

« Malgré les pertes en sociétaires que nous venons d'énumérer, constatons, en même temps, que, par suite des admissions récentes, nous nous maintenons toujours à peu près au même chiffre.

« Un travail important et qui n'attend plus que les ressources nécessaires à sa publication, savoir le Cartulaire de Marmoutier pour le Vendomois, accompagné d'une introduction et de notes érudites, est actuellement terminé.

« Nous le devons au zèle éclairé de M. Aug. de Trémault, et au concours de M. Louis Martellière, qui a bien voulu en collationner avec lui sur l'original, envoyé gracieusement par M. le Ministre de l'Instruction publique.

(1) M. L. Martellière.

« Ce que nous voudrions aussi pouvoir signaler, c'est un nombre suffisant de travailleurs se dévouant à la rédaction de notre Bulletin, qui seul fait connaître et apprécier notre Société aux membres étrangers à notre localité, et ce sont les plus nombreux.

« C'est encore la valeur de notre Bulletin, dont la réputation est répandue au loin, qui nous attire de la part de Sociétés de nouvelle création des demandes flatteuses d'échange de nos publications.

« En faisant appel à de nouveaux collaborateurs, il y a lieu de les rassurer, en leur disant que les sujets à traiter sont encore loin d'être épuisés.

« Le titre lui-même adopté par la Société ouvre une mine qui se prête à tous les genres de recherches.

« L'archéologue et l'historien trouveront en outre une ample récolte à faire dans l'étude du passé d'une foule de communes de notre arrondissement, méritant à elles seules une intéressante monographie, tant sous le rapport monumental que sous celui des curieuses légendes que la plupart d'entre elles renferment.

« Est-ce que l'histoire des anciennes demeures féodales de nos contrées, et surtout celle de leurs seigneurs, ne serait pas un sujet attrayant à étudier?

« Fréteval, Lavardin, Mondoubleau, Montoire, attendent toujours qu'on exhume leur passé historique.

« Est-ce que, dans un autre ordre d'idées, le magistrat n'aurait pas à nous faire connaître les annales judiciaires de notre pays, et les formes employées au moyen âge pour arriver à la découverte de la vérité?

« Est-ce que quelque érudit en matières religieuses ne trouverait pas un certain intérêt à reproduire l'histoire de nos anciennes communautés, et surtout celle d'une secte nombreuse dite des dissidents, qui a, en quelque sorte, pris naissance dans notre ville, et dont les traces sont à peine disparues?

« C'est avec un sentiment bien naturel de curiosité que le public vendomois verrait retracer, devant lui, l'état du commerce et de l'industrie dans nos contrées, aux époques antérieures à la nôtre.

« Nous n'en finirions pas si nous voulions épuiser la série des sujets restant encore à traiter, et qui auraient un grand attrait pour les lecteurs du Bulletin.

« Espérons que notre appel sera entendu, et que nos collègues éprouveront une sorte de fierté, en voyant qu'une Société comme la nôtre, fondée dans un simple chef-lieu d'arrondissement, compte déjà vingt-trois ans d'existence, avec des succès qu'on n'osait espérer au début. »

Il est procéde à l'élection d'un membre du Bureau, en remplacement de M Ch. Chautard, décédé.

M. Malardier, ancien juge de paix, a été élu à l'unanimité.

Il est procédé à l'installation des membres du Bureau nommés à la réunion générale du 9 octobre 1884, conformément aux statuts.

Le Bureau pour l'année 1885 est ainsi composé :

MM. de Rochambeau, *président ;*
de Maricourt, *vice-président* ;
Soudée, *secrétaire* ;
A. de Trémault, *trésorier ;*
L. Martellière, *conservateur ;*
Nouel, *bibliothécaire-archiviste ;*
Charpentier ;
Chanteaud ;
l'abbé Roulet ;
Malardier.
Mascarel ;
Saint-Martin.

M. le Marquis de Rochambeau prend place au fauteuil de la présidence, et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« En remplaçant à la Présidence de notre Société le maître que tous ici entourent de respect et d'affection, je me sens pénétré de reconnaissance pour l'honneur que vous me faites, et je vous en remercie.

« Notre Société a déjà vingt-trois ans de vie, et, pour la troisième fois, vous me chargez de son existence ; je ferai de mon mieux pour lui donner une santé prospère, et, avec l'aide de mes collègues du Bureau, nous y arriverons.

« Le passé est encourageant ; faire de l'archéologie, de l'histoire et de la science, mais n'est-çe pas une agréable occupation dans notre Vendomois, où les matériaux se rencontrent à chaque pas ?

« D'abord, les pierres taillées dont notre région est devenue la terre classique, des dolmens, des polissoirs, des haches... on en trouve un peu partout, et le champ est ouvert aux luttes scientifiques, luttes longues et difficiles, comme toutes celles qui dérivent d'inductions.

« Après les Gaulois, les Romains ; après les Romains, les Francs ; après les Francs, le moyen âge : parcourez notre ville, nos bourgs, nos hameaux, vous verrez partout des traces de leur passage ; partout l'histoire est écrite sur la pierre, sur le bois vermoulu, sur les jaunes et venérables parchemins.

« Que d'hommes éminents cette occupation n'a-t-elle pas tentés !

« Qui ne connaît et n'admire les travaux de cette légion de grands abbés de Vendôme, dont les Cartulaires sont pour nos annales de si précieux documents ; les mémoires des du Bellay et les travaux

de l'abbé Simon, qui a laissé notre première histoire du Vendomois, et de Passac, et, par-dessus tout, l'œuvre du savant de Pétigny, dont le gendre, M. de Froberville, vient de donner une édition usuelle, appelée à rendre de si éminents services aux travailleurs? Savant modeste autant que laborieux, l'ermite de Villelouet est, pour notre Société, un précieux auxiliaire; qu'il me soit permis de signaler ici, en passant, la Table analytique des vingt premières années de notre Bulletin, qu'il vient d'offrir à notre bibliothèque; de semblables travaux sont des œuvres de bénédictins, et méritent la reconnaissance de tous.

« La science trouve aussi chez nous plus d'un aliment, et le Vendomois a produit, entre autres, des médecins célèbres, tels que René Chartier, l'éditeur d'Hippocrate et de Gallien, Charles Bouvard, médecin de Louis XIII, que Molière a si spirituellement mis sur la scène dans le *Malade imaginaire.* Après les médecins, les géologues: l'abbé Bourgeois n'est-il pas l'une de nos gloires les moins contestées? Après les géologues, les naturalistes et les météorologistes; et, à ce propos, nous sommes heureux de complimenter ici M. Emilien Renou, l'éminent directeur de l'Observatoire Saint-Maur, qui vient d'être fait officier de la Légion d'honneur.

« Un autre de nos collègues les plus zélés et les plus érudits, M. le Marquis de Nadaillac, vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Je crois être l'interprète de tous ici en lui adressant nos sincères félicitations.

« Notre Société, Messieurs, n'est pas seulement archéologique et scientifique, elle est aussi littéraire. De tous temps, le Vendomois a produit des littérateurs et des poètes. Depuis un Mathieu de Vendôme, qui versifiait en latin au XIIe siècle, jusqu'au poète spirituel et charmant dont notre Société portera longtemps le deuil, M. Charles Chautard, que d'hommes

éminents ont accordé leur luth au doux murmure des eaux du Loir !

« René Mâcé, dit *le Petit Moine ;* notre immortel Ronsard, qui aimait tant son pays natal, et lui adressait, il y a juste trois cents ans, ce touchant adieu :

Terre, adieu, qui la première
En tes bras m'a reçeu,
Quand la belle lumière
Du monde j'apperçeu !
Et toi, Braye, qui roules
En tes eaux fortement,
Et toy, mon Loir, qui coules
Un peu plus lentement !

Adieu, fameux rivages
De bel esmail couvers,
Et vous, antres sauvages,
Délices de mes vers !
Et vous, riches campagnes,
Où presqu'enfant je vy
Les neuf Muses compagnes
M'enseigner à l'envy ! (1)

« Parlerons-nous d'Adam l'académicien, de Baudot de Jully l'historien un peu fantaisiste, d'Adrien de Sarrazin l'ingénieux romancier, de François Rouget le poète ouvrier ? Une revue de ce genre nous conduirait trop loin.

« Qu'il nous suffise de vous montrer, Messieurs, l'exemple que vous ont largement donné nos devanciers, et de vous engager à suivre leurs traces.

« En avant la jeunesse vendomoise ! Prouvons aux générations qui vont nous succéder que nous ne sommes ni moins intelligents ni moins studieux que nos pères, et que nous comprenons aussi bien qu'eux les merveilleux avantages dont la Providence a gratifié notre beau pays ! »

(1) Ronsard, les Odes, livre IV, ode 3. *Au pays Vendomois.*

ÉPIGRAPHIE & ICONOGRAPHIE

VENDOMOISES

Par M. le Marquis DE ROCHAMBEAU.

Messieurs,

Ce titre **Epigraphie & Iconographie vendomoises** n'est pas celui d'un article, c'est le titre d'un livre. En publiant ce livre, nous avons l'intention de sauver de l'oubli les pierres tombales, épitaphes, cloches, sceaux, inscriptions et devises horaires, armoiries, vitraux, litres, portraits, peintures, etc., qui existent ou ont existé dans le Vendomois, et ont un intérêt historique quelconque. Que de noms, que de faits, ces inscriptions et ces images ne rappellent-elles pas? Généalogies, art héraldique, détails de costumes et d'armement, organisations communales et autres, dignités de tout ordre et de toutes sortes, on y trouve un petit peu de tout, c'est de l'histoire en action. Voilà plus de vingt ans que nous collectionnons ces notes : depuis cette époque, quelques-uns de ces monuments ont disparu, et nous sommes d'autant plus heureux d'en avoir conservé l'image ou la description.

Nous passerons en revue toutes les parties intéressantes de l'arrondissement, et nous procèderons suivant les divisions administratives par cantons et par communes. Nous commencerons naturellement par le chef-lieu d'arrondissement, par Vendôme, et nous parlerons de la collégiale de Saint-Georges, du monastère de la Trinité, des différentes paroisses, chapelles, monuments civils, etc.

Nous comptons sur la gracieuseté de nos collègues pour nous aider à rendre notre travail aussi complet que possible,

en nous indiquant tout ce qui leur paraîtra susceptible de l'enrichir. Il est trop long pour que la Société puisse le publier *in extenso ;* notre budget n'y suffirait pas, et le Bulletin y perdrait beaucoup de variété. Nous nous contenterons donc d'en donner quelques extraits, renvoyant, pour le reste, au volume qui paraîtra probablement dans le courant de l'année qui commence.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-GEORGES

Geoffroy Martel, comte de Vendôme, vers l'an 1032, s'était acquis, encore très jeune, une grande réputation d'audace et de bravoure.

Il avait épousé Agnès de Poitiers, sa parente, et ce mariage avait été contracté contre les lois de l'Eglise. Animés toutefois d'un esprit de foi profonde, les nouveaux époux essayèrent de se faire pardonner leur faute, et bâtirent dans ce but le monastère de la Ste-Trinité de Vendôme. Puis Geoffroy, sentant en lui le besoin d'expiation, entreprit le voyage de Rome. Mais sa réputation l'avait précédé dans la ville de saint Pierre ; sollicité par l'empereur Michel le Paphlagonien de l'aider à chasser les Sarrazins de l'Italie et de la Sicile, il guerroya dans ce pays et s'y couvrit de gloire.

Il avait laissé à Agnès le gouvernement de ses États ; pendant l'absence de son mari, la comtesse de Vendôme habita continuellement le château qui domine la ville, et nos vieux historiens locaux disent qu'elle s'y plaisait beaucoup. Une seule chose la fatiguait, c'était d'être obligée de descendre du sommet du coteau qu'elle habitait, pour aller entendre la messe à Saint-Martin, alors la seule paroisse de Vendôme ; afin de remé-

dier à cet inconvénient, elle fit bâtir, vers l'an 1035, une chapelle dans la cour même du château.



Chapelle, puis Eglise collégiale de Saint-Georges, d'après un dessin du temps (inédit).

De retour de son expédition, Geoffroy Martel agrandit la chapelle, et y déposa un des plus précieux souvenirs de son voyage, un reliquaire contenant un bras de saint Georges, patron des chevaliers.

Puis, en 1047, il la fit consacrer et placer sous le vocable du saint dont elle possédait une si importante relique. Il institua un chapitre pour la desservir, et lui donna pour armoiries : « *D'azur semé de fleurs de*

lys d'or à un dextrochère de sable tenant un guidon d'argent, à une croix de gueules.

En 1428, Louis Ier de Bourbon, 22e comte de Vendôme, y forma plusieurs prébendes canonicales et quatre vicariats ou sous-prébendes; puis, en 1410, il y établit les quatre dignités de prévôt, sous-chantre, trésorier et chancelier ; en sorte que le chapitre se trouva composé de 20 chanoines, 4 vicaires, 16 chapelains, 2 clercs sacristains et 7 enfants de chœur ; ce qui faisait 49 bénéficiaires à la nomination et à la collation des comtes et ducs de Vendôme, excepté le maître de musique, nommé par le chapitre. Il y avait 16 chapelles fondées, mais réunies par la suite aux canonicats, et dont, par conséquent, les titulaires n'augmentaient pas le nombre des chanoines et bénéficiers.

En 1641, le chapitre de St-Georges se composait d'un doyen, un chantre, douze prébendiers, trois vicaires et un nombre illimité de chapelains (1).

En 1662, c'était la troisième église collégiale du diocèse de Blois. Son chapitre était composé de six dignitaires, douze chanoines, huit prébendiers, et des chapelains. Tous les bénéfices étaient conférés par les princes de la Maison de Vendôme; toutefois, le chapitre avait droit de nommer quatre des vicaires et le maître des enfants de chœur (2).

En 1665, le chanoine du Bellay était chantre de St-Georges, et écrivait le *Calendrier historique et chronologique de la collégiale.*

Au commencement de ce travail, il définit ses fonctions d'une manière intéressante.

« Quand j'ai commencé ce calendrier, dit-il, mon unique pensée était de m'acquitter de la charge affectée

(1) Pouillé du diocèse de Chartres.

(2) Mémoires des intendants des généralités provinciales adressés à Colbert, en 1662. Manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.

à la dignité de chantre que je possède, laquelle consiste en trois points :

« Le premier est de mettre par ordre les fêtes dont on doit faire l'office dans le chœur de cette église . .

. . . .

« Le second est de remarquer les devoirs et les obligations particulières des dignités des chanoines, des chapelains et des vicaires ;

« Le troisième est de faire connaître au chœur les fondations des bienfaiteurs afin qu'il y soit satisfait. »

En 1699, la communauté des religieux de St-Georges portait : « *Tiercé en bande d'argent, de vair et d'or.* »

La chapelle de St-Georges avait été remaniée à différentes époques. La nef et le portail, œuvre des premiers comtes, remontaient au XIIe siècle ; le reste, dû en grande partie à Marie de Luxembourg, datait du XVe. On y voyait ses armes et celles de son mari, tantôt à la clef, tantôt à la naissance des voûtes. Le sanctuaire et le chœur étaient surmontés d'un clocher de pierre assez élevé et recouvert d'ardoises ; la foudre le frappa en 1784 ; toute la partie en bois ayant été brûlée, on ne conserva que la tour en pierre, que l'on recouvrit d'un toit plat et disgracieux.

En entrant dans la nef, on trouvait à droite la matrice en pierre de l'ancien boisseau de Vendôme, mesure de capacité pour les grains, qui valait 19 livres et fut en usage à la halle de Vendôme jusqu'en 1789. Il y avait un autre étalon du même boisseau, en cuivre rouge, déposé chez le fermier du chapitre, qui percevait un droit de poinçonnage sur les fabricants.

St-Georges jouissait, entre autres prérogatives, du titre d'*insigne église*, qui lui avait été confirmé par plusieurs rois, et qui lui donnait la préséance sur les autres corps ecclésiastiques dans les cérémonies publi-

ques de la ville. Comme conséquence, le chapitre était autorisé à exercer les droits curiaux dans l'enceinte du château ; aussi voyait-on, à gauche en entrant dans l'église, des fonts baptismaux.

Vers le milieu de la nef, à droite, était le tombeau d'un supérieur des Beghards ou Béguins, religieux du Tiers-Ordre de St-François, qui avaient une maison dans la rue Renarderie, à Vendôme ; ils furent supprimés par le Concile de Vienne, en 1312.

Marie de Luxembourg fit établir dans cette nef un lambris en bois, et y plaça un grand crucifix, qui passait à cette époque pour un chef-d'œuvre de sculpture.

A gauche, au-dessus de la sacristie des clercs, il y avait un grand buffet d'orgues, qui était fort ancien ; les tuyaux de la moitié du positif étaient en argent.

La nef se terminait par un jubé en bois, dans lequel étaient pratiquées trois portes, une grande et deux petites, qui conduisaient au chœur du chapitre.

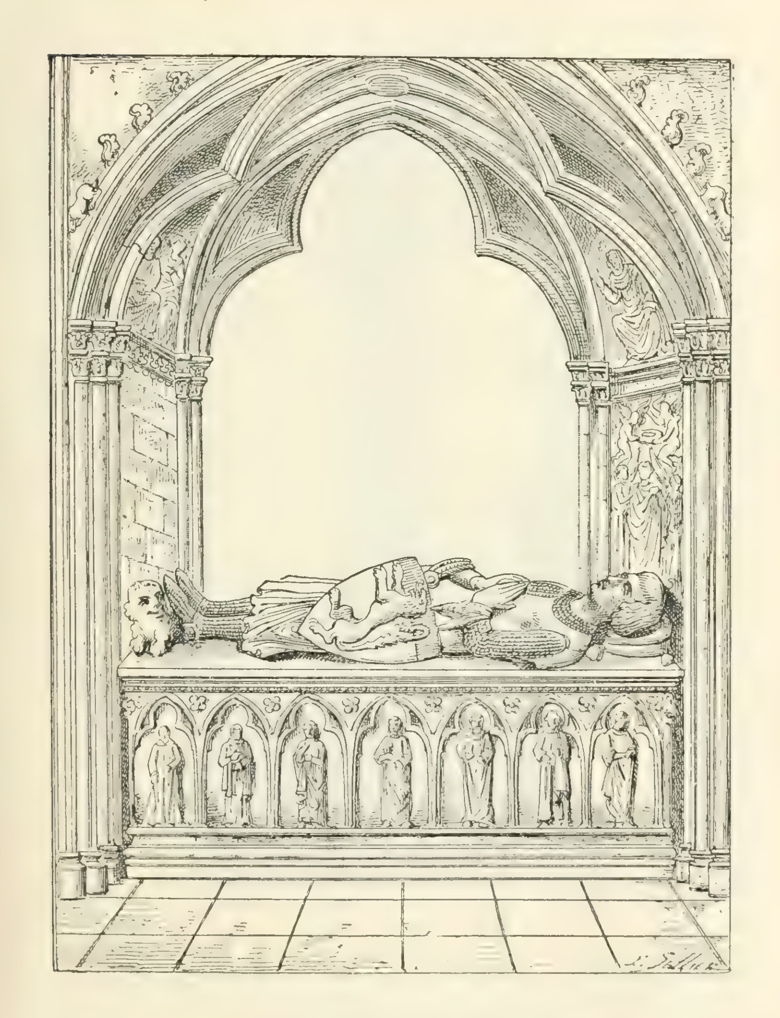
De chaque côté de l'autel, il y avait deux autres portes, l'une menant à la chapelle de la Ste-Vierge, et l'autre à celle de St-Jean. Les chapelles les plus remarquables étaient celles de la Ste-Vierge, de St-Jean, de St-Pierre et de St-Blaise.

Toutes les verrières portaient les armoiries des donateurs.

La collégiale de St-Georges était surtout intéressante par la quantité et l'importance des tombeaux qu'elle renfermait. Les cercueils en plomb des comtes et ducs de Vendôme étaient dans des caveaux voûtés, sous l'église ; sous l'abside on voyait les tombeaux des Bouchards, et sous le sanctuaire étaient ceux des Bourbons. La principale entrée des caveaux était entre le sanctuaire et le chœur ; ils étaient couverts de mausolées, dont plusieurs étaient des monuments fort remarquables, qui faisaient de cette nécropole une véritable succursale de Saint-Denis.

Suivent la description des tombeaux et les épitaphes de :

Foulques Loison, 5e comte de Vendôme ;
Jean Ier, 10e comte —
Pierre Ier, 15e comte —



Tombeau de Pierre Ier, 15e comte de Vendôme. (Biblioth. Nation., Gaignières, Tombeaux, t. XIV, f° 94.)

Bouchard V, 16e comte de Vendôme;
Bouchard VI, 18e comte —
Bouchard VII, 20e comte, avec sa femme Isabelle et sa fille;
Jean VII, 21e comte, et Catherine sa femme;



Tombeau de Jean VII de Bourbon, Ier du nom, comte de la Marche et 21e comte de Vendôme, et de Catherine sa femme.

(Biblioth. Nation. Gaignières, Tombeaux, t. I, f° 37.)

Louis de Bourbon, 22e comte;
Jehan de Bourbon, 23e comte;
François Ier de Bourbon, 24e comte, et Marie de Luxembourg;
Charles de Bourbon, 1er duc de Vendôme;
Antoine de Bourbon, 2e duc —
Louis cardinal de Vendôme, etc.

Nous avons copié dans le fonds Gaignières, à la Bibliothèque Nationale, tous les dessins des tombes que nous y avons trouvés, et les épitaphes dans les Epitaphiers de la Bibliothèque Nationale et de la Bibliothèque de l'Arsenal, complétés par le Père Anselme, l'abbé Simon, etc.

De la collégiale de St-Georges dépendaient des propriétés rurales importantes, des fiefs, des droits et des prérogatives, qui constituaient des revenus considérables. Duchemin de la Chenaye, chroniqueur ou plutôt compilateur vendomois, a copié dans le cérémonial de la collégiale le récit des cérémonies pratiquées le jour de la St-Georges et six mois, après, le 23 octobre, jour de la dédicace.

Ce jour-là, le doyen montait à cheval, en soutane et manteau long, pour faire le tour de la ville. Le cortège se formait ainsi dans la cour du château : d'abord un massier et un licteur qui ouvraient la marche, puis venait le maire de Thoré ou un délégué de la collégiale pour le remplacer, et le receveur du chapitre; ensuite, on voyait s'avancer le maire de Cherchenoy, ci-devant fief du chapitre et de la paroisse de Saint-Rimay. Il avait l'épée nue à la main, et était vêtu d'un hoqueton de satin blanc. Enfin venait le doyen, accompagné d'un ou de plusieurs chanoines.

Pendant cette procession, la grosse cloche sonnait sans interruption.

Le 23 avril, jour de la foire de St-Georges, le chevecier percevait un denier (équivalent de la journée d'un

homme à cette époque) par chaque boutique, et un droit sur les denrées qui entraient dans la ville.

Depuis longtemps, les chanoines ne percevaient plus ce droit ; mais ils l'affermaient moyennant une redevance déterminée, et cet usage persista jusqu'à la révolution. Un chapelier de Vendôme, nommé Drouin, en fut le dernier fermier.

La collégiale disposait d'un trésor considérable, que la piété des comtes et des ducs de Vendôme avait dès longtemps enrichi. Ce trésor fut dilapidé par Jehanne d'Albret. Manquant d'argent pour payer les soldats avec lesquels elle défendait et imposait la Réforme dans notre contrée, cette princesse s'installa au château de Vendôme, et en pilla la collégiale. En mai 1562, elle se fit apporter toutes les reliques de cette église avec leurs reliquaires, des chandeliers, des croix, des figures massives, des vases sacrés. Tout fut jeté au creuset, et des libéralités des comtes et ducs de Vendôme il ne resta plus que le souvenir. Jehanne en donna un récépissé le 27 mai 1562. Cette pièce curieuse a été retrouvée par M. l'abbé Métais, qui l'a publiée dans le Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois (tome xx, année 1881, p. 297). En la lisant, on est émerveillé des richesses qui étaient entassées dans ce trésor, et des chefs-d'œuvre artistiques que la reine de Navarre ne craignit pas de sacrifier à son fanatisme religieux.

Il y avait seize chapelles dépendantes du chapitre de St-Georges. Toutes ces chapelles n'étaient pas dans l'église collégiale; l'une d'elles, celle de St-Sulpice, était bâtie au haut du faubourg St-Georges ou St-Lubin, auprès d'une galerie creusée dans le roc et conduisant au château. Elle fut détruite par les soldats d'Henri IV en 1589; mais l'église de St-Georges fut respectée, et la collégiale paraît s'être un peu relevée sous les rois de la branche de Vendôme. Nous avons publié, dans le Bulletin de la Société Archéologique du Ven-

domois (tome Ier, année 1862, p. 55), le procès-verbal d'une cérémonie de translation de reliques, datée du 30 août 1682, qui prouve l'importence que la collégiale de St-Georges avait encore à cette époque.

Mais cette période de relèvement ne devait pas être de longue durée : les propriétaires du château, occupés d'intérêts plus graves, abandonnèrent petit à petit cette résidence. Les chanoines, privés de leurs bienfaiteurs, virent chaque jour diminuer leurs ressources. Il leur fallut subvenir eux-mêmes aux frais du culte et à l'entretien de leur église ; c'était la misère.

A cette époque, tous les tombeaux et mausolées étaient dans un état de délabrement qui faisait peu honneur au zèle des chanoines chargés de leur garde. On raconte qu'en 1748, le maréchal de Maillebois étant passé à Vendôme, désira les visiter, et ne fut pas peu surpris de les trouver presque tous ouverts et exposés aux déprédations les plus scandaleuses. Le maréchal en fit son rapport au roi, et ne tarda pas à venir de la Cour des recommandations formelles qui rappelèrent le chapitre à une plus stricte observation de ses devoirs. Mais les chanoines ne pouvaient plus vivre, et allaient être obligés d'abandonner leur poste d'honneur.

L'autorité épiscopale s'émut de cet état de choses, et Monseigneur de Crussol, évêque de Blois, consentit à éteindre et à supprimer pour jamais les titres des seize chapelles de St-Georges. Il unit, pour l'avenir, les revenus desdites chapelles supprimées aux recettes communes, afin qu'ils profitassent à tous les chanoines et vicaires présents à l'office divin. Mais cette augmentation n'était que fictive, et ne sortait pas d'embarras les chanoines de St-Georges. Monseigneur de Thémines leur fournit un moyen plus efficace d'augmenter leurs revenus. Ce prélat avait formé le projet d'unir au chapitre de sa cathédrale et à son séminaire l'abbaye de la Ste-Trinité de Vendôme, dont les domaines produisaient 50,000 livres de rente environ.

Dès qu'ils apprirent les prétentions de l'évêque de Blois, les chanoines de St-Georges firent une demande analogue. Leur requête, appuyée par l'évêque de Séez, et Monsieur frère du Roi, ayant accordé son consentement, le roi autorisa, par brevet du 20 août 1786, « l'ex-« tinction et suppression du titre de l'abbaye et réunion « d'icelle pour moitié à la ditte église du chapitre. »

Ce décret du roi de France fut confirmé par une bulle du pape Pie VI, donnée à Rome le 14 des calendes de juillet 1789. C'était, sinon l'ancienne splendeur de la collégiale de St-Georges, au moins la garantie d'émoluments suffisants pour les chanoines et pour l'entretien de l'église.

Le chapitre de St-Georges se composait alors de onze chanoines, sept chanoines hebdomadaires et quatre vicaires chapelains. Voici les noms des onze chanoines :

MM. de Lesèche, doyen ;
Chaponnet, chantre et syndic ;
Le Brun, prévôt et fabricier ;
Liger de la Tour, trésorier ;
Beaussier, chancelier ;
Marquet ;
Jabre-Duplessis ;
Bontault de Russi ;
Courtin ;
Saumairs ;
Morillon.

Les chanoines hebdomadaires étaient :

MM. Moynerie, receveur du chapitre ;
Rouzet, secrétaire ;
Creté ;
Gugellos, maître de musique ;
Pinel ;
Noulin.

Vicaires chapelains : MM. Cheron, Bidault, Bouzy et Bellanger.

La justice de St-Georges avait pour dignitaires : MM. Godineau de l'Epau, bailli, Deschamps, procureur fiscal ; et Breton, greffier.

Tout ce clergé habitait la rue Ferme, qui était considérée comme le cloître du chapitre ; on y voyait de très belles habitations, entre autres le Doyenné. Mais la révolution chassa pour toujours les religieux de la collégiale ; leurs salles de réunion devinrent le siège du district, et leurs cellules la première étape des cachots de la Conciergerie. On vendit nationalement les maisons des chanoines ; mais presque tous étaient des vieillards, et on mit pour conditions à la vente que les nouveaux propriétaires les y laisseraient mourir en paix. Ils y vécurent encore quelques années, et on les vit petit à petit s'éteindre, entourés de respect et de la vénération de tous.

Monsieur de Lesèche, le doyen, fut un des derniers survivants ; il mourut dans son doyenné âgé de plus de 81 ans.

ABBAYE & ÉGLISE DE LA TRINITÉ

L'abbaye de la S^te - Trinité de Vendôme a été, au moyen âge, un des plus célèbres et des plus riches monastères de l'ordre de St-Benoît.

Fondé en 1034 par Geoffroy Martel, elle acquit rapidement une grande importance ; la piété de son fondateur et des comtes de Vendôme ses descendants, l'enrichit de biens et de privilèges considérables. Geoffroy commença par construire le couvent, puis l'église et le clocher. On fit d'abord l'office dans une petite chapelle qui appartient aujourd'hui au quartier de cavalerie installé dans les bâtiments de l'abbaye, et

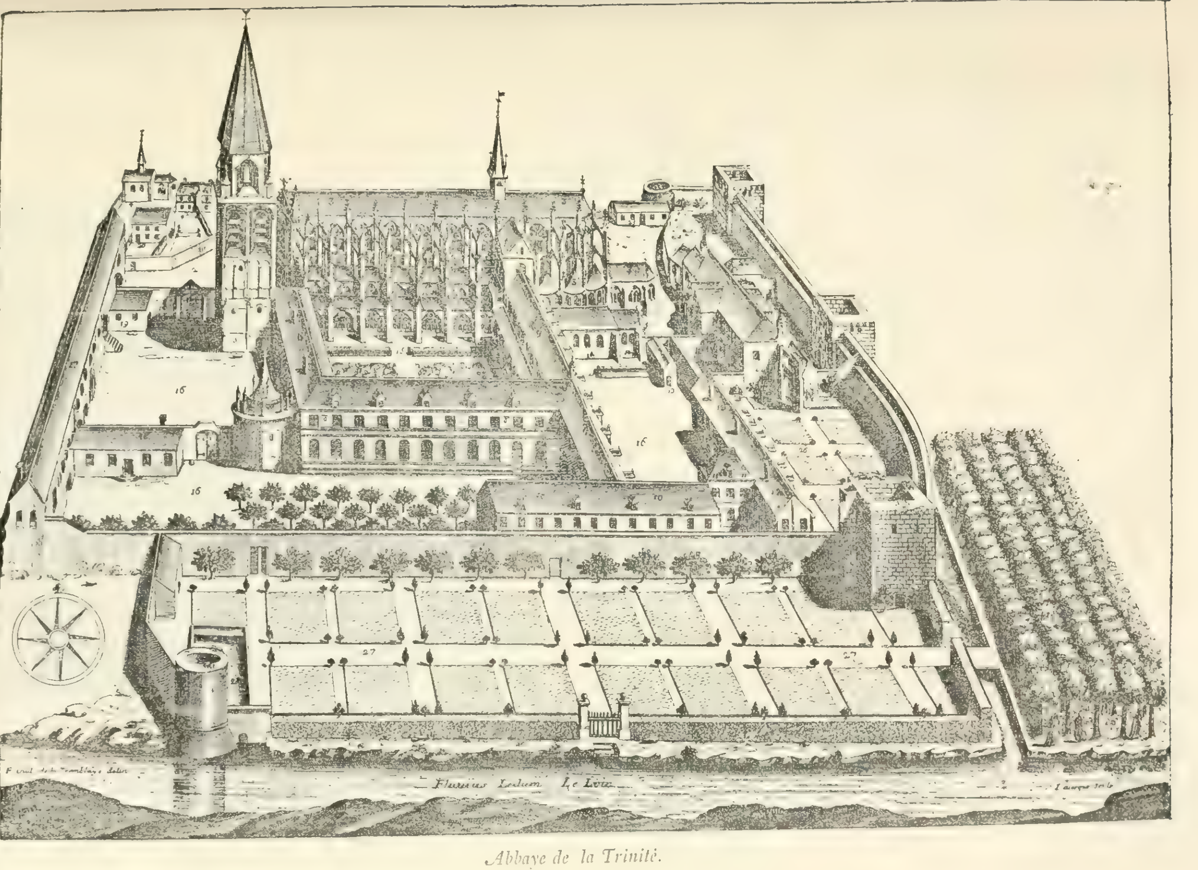
la partie des cloîtres qui est demeurée au génie militaire sert d'écuries et de cantines. On y voit l'ancienne salle capitulaire, communiquant d'un côté avec les cloîtres et de l'autre avec la sacristie : cette salle, du XVe siècle, est divisée en trois grandes travées dans sa longueur et en deux dans sa largeur ; on peut se représenter l'effet magistral que devait produire une nombreuse réunion de moines, vêtus de leur capuche noire, sous ces voûtes séculaires et sobrement éclairées par de sombres vitraux.

On bâtit plus tard une autre chapelle, qui est aujourd'hui la sacristie, après avoir servi d'église pendant plusieurs années.

Les bâtiments de l'abbaye ont subi de fréquentes modifications : le Monasticon gallicanum de D. Michel Germain, religieux bénédictin de la Congrégation de St-Maur et collaborateur du P. Mabillon, en donne deux vues cavalières, dont la plus moderne est datée de 1683 et signée du frère Guillaume de La Tremblaye. Nous en donnons ci-contre la reproduction.

LÉGENDE DE LA GRAVURE

1. Grande cour de l'abbaye.
2. Parvis de l'église.
3. Eglise.
4. Chapelle de N.-Dame de Pitié.
5. Grand clocher.
6. Maison des hôtes.
7. Cuisine.
8. Bibliothèque au-dessus du réfectoire.
9. Grand dortoir.
10. Petit dortoir.
11. Salle commune.
12. Infirmerie.
13. Lavabo.
14. Sacristie.
15. Cloîtres.
16. Cour intérieure de l'abbaye.
17. Ecuries et greniers à fourrages.
18. Réfectoire des domestiques.
19. Salle des aumônes.
20. Hôpital des pauvres.
21. Canal.
22. Abbatiale.
23. Jardin de l'abbé.
24. Colombier de l'abbé.
25. Ecuries de l'abbé.
26. Jardin de l'infirmerie.
27. Grand jardin.
28. Vivier.

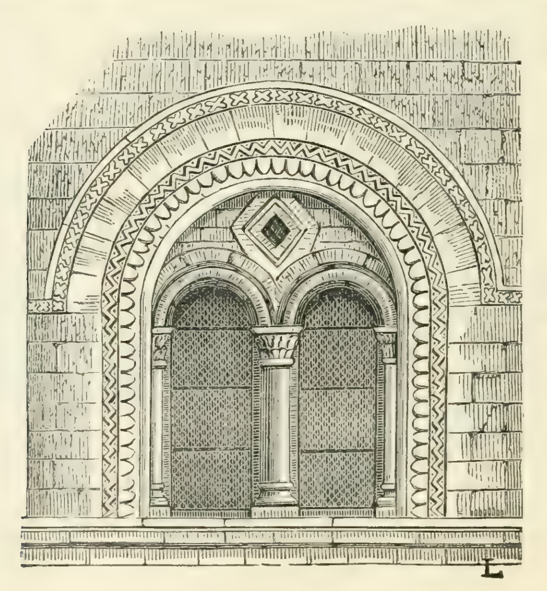


Abbaye de la Trinité.

Au commencement du XVIIIe siècle, l'ancien principal corps de logis a fait place à celui que nous voyons aujourd'hui. Sa façade est encore ornée d'un cadran solaire, daté de 1772, avec cette inscription : *Eheu, fugaces !*

La construction de l'abbaye dura environ huit ans. L'enceinte était divisée en deux parties bien distinctes. Au sud de l'église abbatiale, dans l'emplacement occupé par le quartier de cavalerie, étaient les lieux réguliers, les cloîtres, les salles de réfectoires et du chapitre, la bibliothèque, les archives, les logements des moines.

Au nord, on voyait le parvis de l'église, auquel les vastes bâtiments des greniers servaient de clôture du côté de la ville, la cour de justice de l'abbé, les habitations des officiers laïques et des serfs domestiques du couvent, le cimetière des séculiers et les jardins qui s'étendaient jusqu'au Bourg-Neuf. Cette partie de l'enceinte s'appelait la Galilée du monastère ; elle ren-



Fenêtre des greniers de l'abbaye.

fermait toutes les constructions affectées à des usages profanes et aux besoins matériels de la communauté.

Les greniers dont nous venons de parler formaient une ligne à peu près droite de hauts bâtiments, qui existent encore sur un des côtés de la place d'Armes ; ils avaient 11^{m},90 de large et 3^{m},30 sous poutres au premier et au second étage. Une grande porte était pratiquée à l'endroit même où commence la rue de l'Abbaye, actuellement entre la librairie Foucher et l'horloger Loyau. C'était la grande entrée de l'Abbaye.

En pénétrant par cette porte, on avait devant soi la grande place du parvis, la façade de l'église dans le fond, avec un mur à gauche en regardant cette façade de manière à supprimer complètement le passage qu'on appelle aujourd'hui les cours de l'Abbaye ; l'espace entre l'église et le clocher était également fermé. C'était sur cette place que se tenaient les grandes foires de St-Lazare et de la Trinité. A gauche en entrant, la place formait une espèce de large rue qui conduisait au cimetière des Séculiers ; à l'entrée de ce cimetière, on construisit en 1060 la chapelle de St-Michel ou Notre-Dame de Pitié, spécialement destinée aux vassaux de l'abbaye. Elle fut rebâtie en 1670, et enfin complètement réédifiée vers 1848 par Madame la Ctesse de Sourdis. A côté était la case barbière, l'endroit où l'on faisait la barbe et les tonsures, et plus loin l'aumônerie et différents services.

A droite de l'entrée principale, entre les greniers et le clocher, l'espace était barré et formait l'entrée du monastère. A droite était la porterie, puis une longue cour représentée aujourd'hui par la rue qui conduit au quartier de cavalerie ; au fond à gauche, un bâtiment circulaire et pyramidal, dont le toit était percé de dix cheminées cylindriques ; c'étaient les anciennes cuisines telles qu'on les retrouve dans tous les vieux monastères. A gauche était l'entrée du couvent. Cette première partie a été modifiée à la fin du XVe siècle ; on

ouvrit la partie située entre le clocher et l'église, et on y fit la porte du monastère.

L'ancienne entrée fut réservée aux pauvres gens secourus par l'abbaye ; le rez-de-chaussée des greniers fut consacré à des celliers pour serrer le vin et le bois, et à des écuries pour une vingtaine de chevaux. La cour était dite la Basse-Cour du monastère, et, à l'extrémité, à l'endroit où étaient les vieilles cuisines, il y avait un abreuvoir alimenté par une dérivation du Loir qui passait sous le bâtiment des greniers. Au rez-de-chaussée du clocher, il y avait une teinturerie et, au premier étage, une menuiserie; le côté de la cour opposé aux greniers appartenait au couvent, et, à une certaine distance des bâtiments, on avait établi une balustrade pour empêcher les pauvres d'approcher des fenêtres. Il paraît que les bons pères n'avaient pas une confiance absolue dans l'honnêteté de leurs clients; on voit, sur les vieux plans de l'abbaye, qu'il y avait au fond de cette même basse-cour une palissade *pour mettre les poules à couvert durant les aumônes générales.*

Mais entrons dans le couvent par la nouvelle entrée. A droite, voici la chambre du portier et la *cousturerie:* l'usage des portiers tailleurs n'est donc pas nouveau ; à gauche, l'*officine du dépositaire* et un petit oratoire, en face la grande salle d'entrée, pour se récréer et se chauffer en hiver, puis la salle des hôtes. Nous arrivons à une grande ligne de bâtiments parallèle aux cloîtres et à l'église, qui part des greniers et va jusqu'au jardin devant le *dortier*. On appelait ainsi, dans les couvents, une galerie divisée en cellules où les religieux habitaient et dormaient. Il y avait, dans ces bâtiments, un poulailler, un fournil avec bluterie au-dessus, la chambre du boulanger, la chambre du peintre-brodeur, une pièce pour laver et fourbir la vaisselle, la cordonnerie, une chambre pour les personnes de médiocre condition, une chambre et un réfectoire pour les serviteurs ; puis, après un passage

qui conduisait à la salle des hôtes dont nous avons déjà parlé, la cuisine de la communauté avec son puits et ses décharges, et le grand réfectoire des religieux avec sa chaire du lecteur, son petit réduit pour faire ses pénitences, et son servoir, par un tour, avec la cuisine.

Ce réfectoire avait une porte donnant sur le cloître, au midi. Du côté opposé, était une cour, et de l'autre côté de cette cour, au midi, était la sellerie qui la séparait du grand jardin du monastère. Ce jardin était bordé à l'est par un grand vivier, et au midi par la rivière du Loir. Au-dessus du réfectoire, il y avait la bluterie, l'apothicairerie, plusieurs chambres de malades, une petite chapelle à leur usage, la cuisine et le réfectoire des malades, puis la grande bibliothèque, plusieurs chambres pour les hôtes et les officiers de l'abbaye.

A angle droit sur le réfectoire, et, par conséquent, parallèle au côté oriental du cloître, il y avait un promenoir pour les jours de pluie, les lieux communs de la communauté, des bûchers, des celliers voûtés pour le vin et le beurre, des buanderies avec planchers sur le canal qui traversait l'abbaye, et des séchoirs pour laver et sécher les sergettes, vêtements de serge des bénédictins, des fruitiers et des serres pour les fleurs, puis la grande salle du chapitre et les sacristies. Au-dessus étaient *le dortier* dont nous avons parlé, les 39 cellules des religieux disposées sur deux rangs avec un couloir au milieu, et, à l'extrémité, la galerie du trésor.

Au-dessus de la sacristie, étaient un grand vestiaire et le chartrier.

A l'est de ces bâtiments était un petit jardin, dit jardin de la sacristie, sur lequel donnait le petit dortoir, l'infirmerie, puis venait la maison de l'abbé avec toutes ses dépendances et son jardin particulier. Ce jardin allait jusqu'aux grandes écuries qui se trouvaient dans l'endroit appelé aujourd'hui Cour de l'abbaye, à

gauche de l'abside de l'église. Il y avait, au même endroit, un grand bâtiment relié à l'église par la chapelle de St-Michel, c'était la *secretainerie* ou maison d'habitation du sacristain.

De tous ces édifices de la primitive abbaye, il ne reste plus que le transept de l'église primitive et le clocher.

. . . .
. . . .

Nous sommes obligés d'énumérer aussi rapidement que pour St-Georges les tombeaux élevés dans l'église de la Trinité, renvoyant pour la description complète à la publication spéciale que nous annonçons dans l'avant-propos de ce travail.

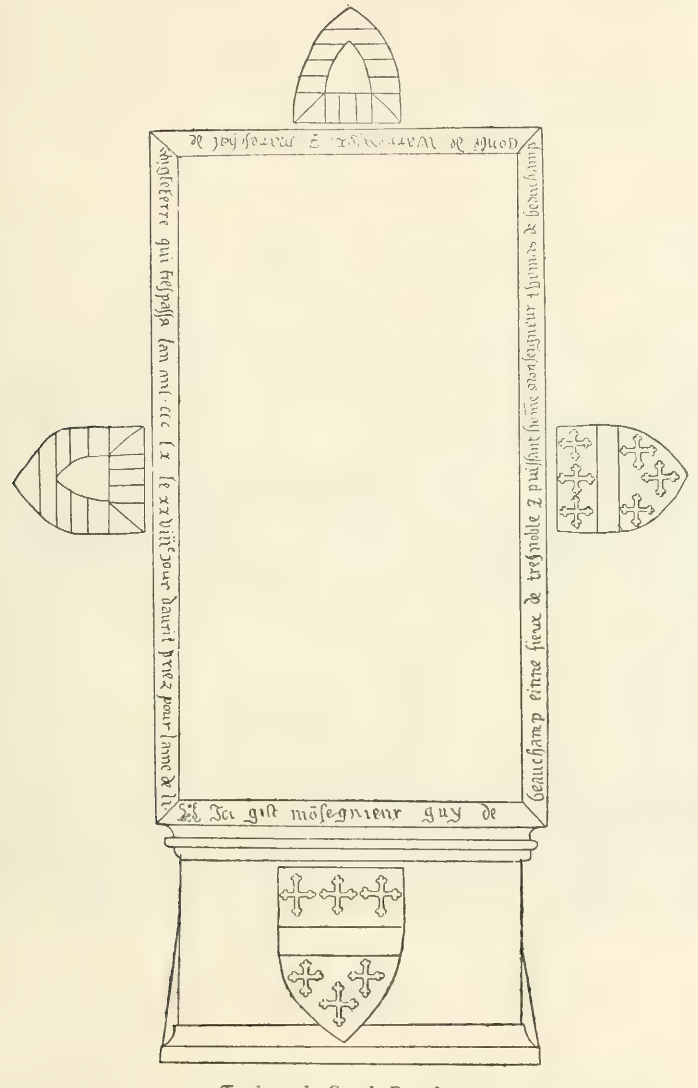
C'étaient celui de Geoffroy de Vendôme 3e fils de Jean 10e comte de Vendôme, de Jean de Buffa 23e abbé de la Trinité ; de Guy de Beauchamp fils de très noble et puissant homme Monseigneur Thomas de Beauchamp, comte de Warwick et maréchal d'Angleterre, mort le 28 avril 1360.

Ce nom de Warwick a été illustré successivement par plusieurs personnages anglais qui n'appartiennent pas à la même famille, et à qui le comté de Warwick avait été transmis par alliance. Thomas de Beauchamp, comte de Warwick, dont il est question ici, est probablement le père de Richard Beauchamp, comte de Warwick, le favori d'Henri IV et d'Henri V d'Angleterre, et l'un des bourreaux de la pucelle d'Orléans.

La sépulture de ce seigneur anglais à Vendôme était faite pour nous surprendre, et nous nous sommes demandé quelles circonstances avaient amené cet étranger à reposer sur la terre de France.

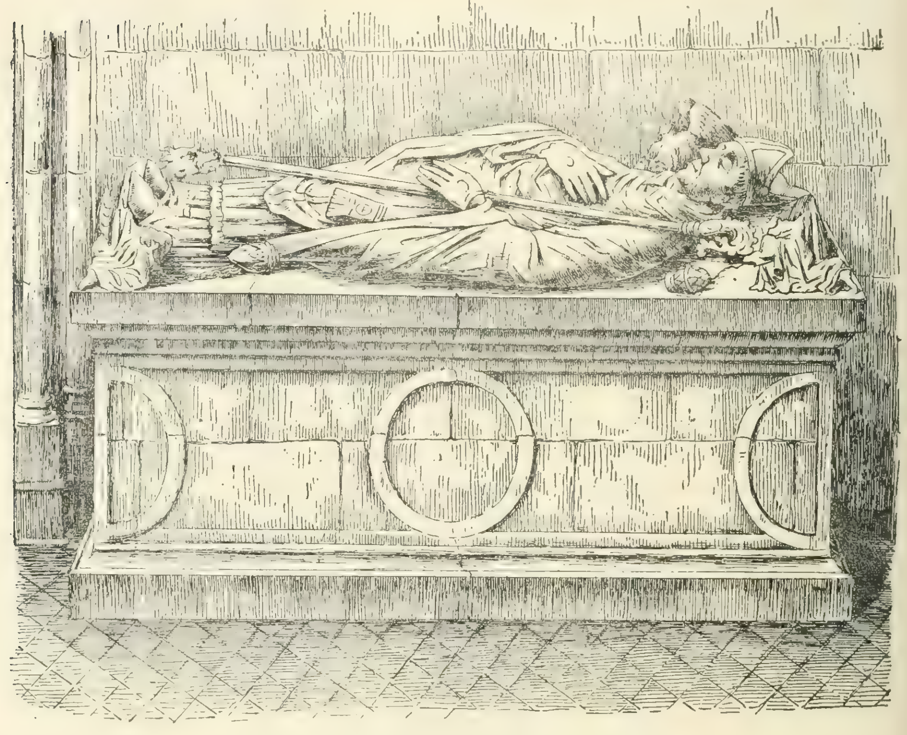
C'était, pour notre pays, un moment de dures épreuves ; les Anglais parcouraient nos provinces et les ravageaient sans cesse ; la bataille de Poitiers et la captivité du roi Jean avaient mis le comble à nos désastres. Le 7 avril 1360, Edouard III était sous les murs

de Paris et tentait de s'en emparer; mais, voyant le duc Charles de Normandie, régent du royaume, déterminé à se défendre vigoureusement, il ne jugea



Tombeau de Guy de Beauchamp
(Biblioth. Nation. Gaignières, Tombeaux, t. XIV, f. 100.)

pas son armée assez solide pour en entreprendre le siège, et décampa le 12 avril pour entrer dans la Beauce et se rendre de là en Bretagne, où il comptait refaire son armée. Bonneval, Châteaudun, furent ses premières étapes, et les chroniqueurs rapportent que c'est aux environs de Vendôme que le trouvèrent les courriers qui venaient lui annoncer l'heureuse issue des négociations entamées à Brétigny (1). A cette nouvelle, il retourne en arrière et revient le 8



Tombeau de Louis de Crevant, 32e abbé de la Trinité.
(Bibliot. nat. Gaignières, Tombeaux, t. XIV, f. 98.)

(1) Chroniques de J. Froissart, édition de la Société de l'Histoire de France, publiée par Simon Luce, tome VI, p. IV.

mai à Brétigny, pour y confirmer le traité de paix conclu par ses plénipotentiaires.

Evidemment Thomas de Beauchamp était un des huit barons qui accompagnaient le roi d'Angleterre ; en voyant succomber son fils à Vendôme ou aux environs, soit à quelque escarmouche, soit à une maladie ou à un accident, le maréchal anglais crut ne pouvoir mieux faire que de confier ses restes à notre grande abbaye. Edouard III s'intitulait déjà roi de France, et ses vassaux s'y regardaient comme chez eux, même après leur mort.

. . . .

. . . .

On voyait encore, à la Trinité, les tombeaux de Guillaume du Plessis 25e abbé de Vendôme, de Pierre de Péruse 26e abbé de Vendôme, d'Aymeric de Coudun 30e abbé de Vendôme, de Louis de Crevant 32e abbé de Vendôme, et d'Antoine de Crevant dernier abbé régulier.

La seule pierre tombale qui ait été sauvée est aujourd'hui encastrée dans le mur de la chapelle des fonts baptismaux, c'est celle du frère Octavian Galloys, cellerier de la Trinité. Son image est gravée en creux ; il est représenté en habit de chœur, les mains jointes. Autour de son portrait, on lit :

« Ci gist le corps de frère Octavian Galloys en son vivant cellerier de céans qui décéda le 21 septembre 1540. »

A ses pieds, ses armoiries : « *D'or au fraisier de sinople, fruitté de gueules au croisant de sable accosté de deux molettes de même en chef.* »

La famille Galloys était originaire du comté de Blois et transplantée dans le Vendomois (1).

(1) Cf. Bernier, Histoire de Blois, p. 622.



Pierre tombale du frère Octavian Galloys

On distingue aussi un fragment de pierre qui a recouvert les dépouilles d'André, aumônier de la Trinité ;

il n'en reste qu'une tête de mort avec ces mots : « *Memento mori respice finem* » et autour : « *André, aumônier de céans qui déc. . . . .* »

Pour continuer notre tournée épigraphique dans l'église de la Trinité, il nous faut monter au clocher.

Hélas ! notre vieux carillon de Vendôme a disparu ; il n'en reste plus qu'une cloche, mais elle est fort belle, et sa note grave et sonore domine encore toutes les sonneries de la ville, comme le clocher en domine les monuments.

Elle a 2^{m}, 10 de diamètre à l'orifice et 1^{m}, 62 de hauteur de la patte à l'extrémité du cerveau.

L'inscription est écrite sur quatre lignes, et chaque ligne est séparée de la suivante par un double filet ; les caractères sont des capitales romaines, ils ont 0,03 de hauteur. Le commencement de l'inscription est marqué par une croix potencée, et chaque mot est séparé du suivant par un fleuron encadré dans un cartouche carré et représentant un vase de fleurs.

Elle est ainsi conçue :

« *Anno dom. MDCC, sedem romanam tenente Innocentio XII, regnante Ludovico XIIII, celsissimo principi, Philippo de Vendosme melitensium in Galia supremo antistite, huius loci abb., iterum conflata sum pond. XI M libri et Antonii decorata nomine, olim imposito ab Antonio de Crevant abb. Fulgura compesco, vivos voco, plango sepultos, etsi deficiant lumina, lingua, manus. 1700.* »

« L'an du Seigneur 1700, sous le pontificat d'Innocent XII et le règne de Louis XIV, prince très puissant, Philippe de Vendome étant chef suprême en France des chevaliers de Malte et abbé de ce lieu, j'ai été fondue de nouveau, dotée du poids de onze mille livres et décorée du nom d'Antoine qui me fut donné jadis par Antoine de Crevant, abbé. J'arrête la foudre, j'appelle les vivants, je pleure les morts, quoique je sois dépourvue d'yeux, de langue et de mains. 1700. »

Au-dessous de l'inscription, se trouve une croix sur un socle élevé de quatre marches; sur ce socle, on lit cette inscription : « *Jean Aubert de Lisieux m'a faicte.* » Cette croix a 0^m,30 de hauteur totale.

Jean Aubert de Lisieux, qui a fondu cette cloche, était le descendant d'une vraie dynastie de fondeurs, qui tous, de père en fils, portaient le même nom, devenu une sorte de raison sociale. Les églises de Normandie possèdent encore beaucoup de cloches fondues par Jean Aubert, et depuis 1579 (cloche de Rugles) jusqu'à 1723 (cloche de la Croutte), nous trouvons cette signature sur les cloches normandes. M. le docteur Billou a publié quelques pièces relatives à la famille Aubert de Lisieux ; il y est question d'un Pierre Aubert, fondeur canonnier qui vivait en 1562 et 1568. Il est probable que c'était le père du premier Jean Aubert. Dans le Vendomois, nous ne connaissons que la cloche de la Trinité et celle de Tréhet qui portent sa signature. . . . .

La cloche du petit clocher porte cette inscription en beaux caractères gothiques : « *Hector Lescot ma faict, 1584* », avec un écusson timbré d'un casque de profil blasonné : « *D'azur à la fasce d'argent, accompagné de trois chandeliers d'or, 2 et 1.* »

Ces armes sont sans doute celles du parrain de la cloche. Qui était-il ? Nous ne pouvons pas le dire d'une manière certaine; pourtant nous devons présumer que c'était Pierre Sared, seigneur de Moran, secrétaire des finances de la chambre des comptes de Blois, qui portait ces armoiries, d'après un *Mémoire pour les officiers de la chambre des comptes de Blois contre les officiers du Présidial de la même ville,* mémoire rare et curieux qui appartient à M. Aug. de Trémault, et que ce dernier a bien voulu nous communiquer.

M. CHARLES CHAUTARD

Par M. Ch. BOUCHET

I. — BIOGRAPHIE.

Nous venons ici, selon notre promesse, raconter simplement la vie et la mort d'un homme qui fut un de nos plus honorables citoyens, un de nos principaux sociétaires et collaborateurs, un administrateur habile, un poète éminent et un grand homme de bien.

Nous terminerons par une analyse de ses ouvrages.

Jacques-Charles Chautard naquit à Montoire (Loir-et-Cher), le 21 avril 1814. Il n'a jamais connu sa mère, qui sembla lui léguer en partant l'âme douce et bienveillante d'une femme. Son père était notaire dans cette petite ville ; c'était un homme simple et religieux, qui donna pour premier précepteur à son fils un ecclésiastique fort distingué, M. l'abbé Garapin, plus tard vicaire général à Blois, et qui aurait été évêque s'il l'eût voulu. Partisan des doctrines gallicanes, esprit large et libéral, on eût dit que le maître s'était empreint sur son élève, si celui-ci n'eût été trop jeune pour subir une pareille influence. Il ne faut donc voir là qu'une analogie d'esprits et de sentiments ; mais il est certain que cette alliance des idées religieuses et des idées libérales fut le rêve et l'idéal discret de M. Chautard. Pour qui regarde au fond des choses, c'est là sans contredit sa note dominante et comme la philosophie de cette existence.

En 1824, M. Chautard père vendit son étude, et vint se fixer à Vendôme. L'enfant fut mis dans une pension assez importante, située au fond du Bourg-Neuf, dans laquelle existait au XVIe siècle un jeu de paume (1).

(1) Charte originale sur parchemin de 1522, de $1^{m},02$ de lon-

D'une santé très délicate, le nouvel élève annonçait dès lors cette humeur pacifique et en même temps cet esprit vif, enjoué, passablement satirique, qu'il montra toujours depuis. Simple spectateur des jeux de ses camarades, adossé contre un mur, au soleil, riant et se moquant des maladresses, on eût dit un petit philosophe grec, une sorte de Ménippe enfant (1). Il y avait ainsi en lui un mélange de raillerie inoffensive et de bienveillance, d'un caractère tout à fait original.— C'est là, sur ces premiers bancs, que nous contractâmes cette amitié qui, à travers 60 ans d'âge et mille vicissitudes de la vie, ne devait s'éteindre qu'à la mort. En troisième, nous entrâmes au collège. Les externes n'y entraient qu'à ce moment de leurs études. C'était l'époque de sa plus haute prospérité. Les élèves y venaient en foule de tous les coins de la France et même des colonies et de l'étranger, de Dunkerque, de Bayonne, de l'Angleterre. Il y avait deux divisions en troisième, de chacune environ 30 élèves. Le système des études était sensiblement différent de ce qu'il est aujourd'hui dans l'Université. Les exercices français y tenaient une beaucoup plus large place. Nous faisions des vers au moins une fois par semaine, chose excellente pour former et assouplir le style (2) ; il y avait des *compositions* et un prix en cette faculté (3). Chautard y excellait, et ce *commerce*

gueur sur 0m,58, en deux morceaux. Appartient à M. Mirault. — La pension est aujourd'hui l'une des écoles communales.

(1) On se rappelle le rôle que joue ce mordant philosophe dans les dialogues de Lucien.

(2) Nous regrettons que l'Université ne soit pas de cet avis, à ce qu'il paraît, et que, imposant dans les lycées l'étude des grands poètes français, elle n'y enseigne même pas les règles de notre versification.

(3) Il y avait également à Pâques une petite distribution où les premiers des hautes classes formaient une sorte d'académie, et lisaient des morceaux littéraires, le plus souvent de leur composition. Ils décernaient ensuite des prix à leurs condisciples, d'après des compositions qu'eux-mêmes, les académiciens, sous la présidence du Directeur du collège, avaient jugées. —

avec la Muse, comme on disait encore de notre temps, a dû contribuer à développer en lui ce penchant poétique qui plus tard devint si prononcé. Le vent était d'ailleurs à la poésie. Déjà grondaient les orages de l'insurrection romantique, dont les échos arrivaient jusque dans nos classes. Notre professeur nous lisait quelquefois des fragments d'*Hernani* ou des *Orientales*, qu'il accablait de ses dédains ou de ses railleries, On juge d'ailleurs de l'effet que devaient produire des vers tels que ceux-ci :

> Serait-ce l'écurie où tu mets, d'aventure,
> Le manche du balai qui te sert de monture (1) ?

sur de jeunes esprits accoutumés au songe d'Athalie et au récit de Théramène. Mais plus tard, hommes de cette génération de 1830 à 1840, nous nous sommes estimés heureux d'avoir vécu notre jeunesse au sein d'une période aussi profondément littéraire et enthousiaste. Elle a eu ses excès sans doute. Quelle révolution n'a les siens ? Mais les excès ont passé et le bienfait demeure.

Chautard marchait avec la tête de la classe, et nous avons conservé toujours un souvenir reconnaissant de la plupart de nos maîtres. Nommons seulement MM. Aug. Dupré et Pornin père et fils.

Ses études terminées, le jeune homme fut envoyé à Paris faire son droit. Il y porta ces habitudes régulières et tranquilles qui étaient dans sa nature, et ne chercha d'autres plaisirs que le spectacle, pour lequel il eut toujours une passion singulière. Il avait pour voisin dans le même hôtel Sainte-Beuve, le célèbre critique, qui était venu chercher dans le passage du Commerce un logement séparé et un refuge contre les im-

N'oublions pas non plus la salle de spectacle, avec un vrai théâtre, où se jouaient par les Grands de petites pièces françaises très gaies. Nos camarades n'étaient point de mauvais acteurs.

(1) *Hernani*, Act. I, sc. 1 : Don Carlos à Josefa qui veut le cacher dans une armoire trop étroite.

portuns. Il n'avait aucune relation avec ses colocataires.— Au bout de ses trois ans, muni de son diplôme de licencié en droit, M. Chautard revint à Vendôme, où il fut nommé, un certain temps après, juge suppléant au tribunal de cette ville. Jamais fonctions ne convinrent mieux à un homme. Le calme, l'impartialité de son caractère, la droiture de son esprit, l'honorabilité de sa conduite, le désignaient naturellement à un pareil poste. Ajoutez qu'il avait pour guide un homme qui était comme le type et l'idéal même du magistrat, qui rappelait ces vieux Parlementaires du XVIe et du XVIIe siècles. Nous voulons parler de M. Ferdinand Boutrais, d'abord Procureur du Roi, puis Président du Tribunal de Vendôme, dont jamais, si nous ne nous trompons, aucun jugement ne fut infirmé par la Cour d'appel. Ami d'enfance de M. Chautard père, M. Boutrais ne demandait qu'à diriger le fils. Malheureusement notre jeune homme n'aimait guère le droit ni la procédure, et délaissait volontiers le code pour la littérature et la poésie. Il continua néanmoins ses fonctions, mais sans enthousiasme, sans aspiration à un avancement quelconque, jusqu'au moment où il s'en démit en faveur de son beau-frère, M. Ern. Dattin.

En 1841, M. Chautard se maria. Il épousa une femme aussi belle que distinguée, qui lui montra toujours le plus absolu dévouement. Il eut d'abord une fille, qu'il perdit toute jeune. Ce fut le premier grand chagrin de sa vie. C'est pour elle, pour sa petite Marie, qu'il avait composé cette si charmante pièce de son Recueil :

> Veille, ma lampe, veille encore,
> J'aime à voir mon enfant dormir.

Peu de temps après, au mois de novembre 1844, lui naquit un fils, Henri, grande joie et grande consolation, qui devait plus tard devenir un si grand deuil !

En attendant, il jouissait de la vie. Il possédait, aux environs de Montoire, une fort agréable campagne, où il allait tous les ans passer deux mois d'automne et

faire ses vendanges. Entre temps, il faisait des vers. *Le Tertre* lui semblait un Paradis terrestre. C'est là qu'il commença vers 1859 sa traduction d'Horace, sans but, sans dessein arrêté. Il débuta par la 2e épode :

Beatus ille qui procul negotiis,

pensant se peindre lui-même. D'autres pièces suivirent, appelées par une analogie plus ou moins semblable, puis d'autres, puis d'autres encore, tant et si bien que l'idée d'une traduction complète commença de prendre corps dans son esprit, et qu'il s'y mit d'une façon sérieuse et continue. Il se partageait entre la poésie et les affaires, car il était membre à la fois du Conseil municipal, de celui de l'Hospice, de la Fabrique de la Trinité, président de la Société des ouvriers, etc.

En 1872 (?), il fut nommé maire de la ville de Vendôme. Au mois de juin de cette année, eut lieu dans notre ville un concours de fêtes qui marquèrent dans son existence et dans celle de notre ami une époque mémorable. Vendôme, en effet, célébrait à la fois l'inauguration de la statue de Ronsard, œuvre d'un jeune artiste de notre pays, M. A. Irvoy, une exposition de tableaux et d'objets d'antiquités, un congrès de la Société française d'Archéologie, sous la présidence de M. de Cougny, enfin le monument funèbre élevé sur la route de Blois, à la mémoire de nos soldats tombés à la bataille de Vendôme, le 15 décembre 1870. — Nous n'avons point à entrer dans tous ces détails, auxquels d'ailleurs un volume spécial a été consacré. Nous rappellerons seulement l'ardeur spontanée et intelligente que déploya la population de Vendôme dans cette circonstance. Le jour où fut inaugurée la statue, toutes les rues de la ville se trouvèrent comme d'elles-mêmes plantées d'arbres et de feuillages, ornées d'arcs de triomphe et de guirlandes, supportant des couronnes. Ce fut le plus beau moment de la vie de M. Chautard, son souvenir ineffaçable. Il appartenait, en effet, à ce charmant esprit de présider à un concert de fêtes.

Comme Maire, il avait eu l'honneur de recevoir chez lui M. Auguste Barbier, le célèbre auteur des *Iambes*, délégué par l'Académie française pour l'inauguration de la statue, aux pieds de laquelle il prononça un excellent discours. Cette hospitalité, offerte par notre Maire poète au poète satirique, fut l'origine de relations qui se continuèrent depuis dans les termes les plus gracieux.

A la chute de M. Thiers, en 1873, M. Chautard donna sa démission. Il retourna bien vite à son Horace; mais une terrible épreuve l'attendait. Au mois de janvier 1876, il perdit son fils unique, Henri, âgé de 31 ans. C'était un grand jeune homme, aux traits délicats, à la constitution maladive, mais admirablement doué moralement, nature peu comprise en général, parce qu'on n'a vu d'elle que certains côtés extérieurs qui n'étaient que la réaction d'un idéal trompé, et qu'on n'a pas su lire dans cette conscience si secrète, dans ces pensées qu'il déversait la nuit sur le papier en rentrant de ses trop longues soirées. Mais nous abrégeons. Cette mélancolique figure ne nous appartient pas entièrement, et ne doit passer ici que comme une ombre. Ceux qui désireront la connaître plus à fond n'ont qu'à lire son Recueil de vers et la courte Préface que nous avons mise au devant. Il était poète en effet, et, comme un arbre qui se dessèche avant le temps, il a laissé tomber ses feuilles que des mains pieuses ont ramassées. Son malheureux père a publié, dans le cours de la même année, ces confidences d'outre-tombe sous le titre de : « Les Ephémères (1). » Il faut parcourir ce petit volume de 160 pages, où toute une âme est condensée, pour comprendre ce que 31 ans d'existence peuvent renfermer d'aspirations et de douleurs. « Je ne regrette la vie, disait-il en mourant à ses parents dé-

(1) Paris. Jouaust. 1876. In-18 carré.

solés, que pour le chagrin que ma mort va vous causer. » Quelle parole à cet âge (1) !

M. Chautard fut longtemps à se relever de ce coup. Il abandonna la poésie et les affaires, et même lorsqu'il y revint, il garda toujours au fond du cœur une blessure saignante.

Pour l'arracher à ces tristes pensées, ses amis et en particulier M. Aug. Barbier l'engagèrent à publier son Horace. Il s'y décida, et après dix-huit ans d'un labeur souvent pris et repris, parut, dans le cours de l'année 1877, sa traduction en 2 gros volumes in-12, chez l'un des plus célèbres éditeurs de Paris, Jouaust, Librairie des Bibliophiles. L'ouvrage était précédé d'un travail de M. Laprade sur Horace, entrepris spécialement pour M. Chautard. Aussi toutes les poésies lyriques du poète latin étaient-elles dédiées au lyrique français, comme la traduction des satires, naturellement, à M. Aug. Barbier. M. Chautard nous avait fait l'honneur et l'amitié de mettre notre nom au devant des épîtres, et au devant de l'Art poétique celui de M. Geoffroi Boutrais, un autre ami bien cher, qui a occupé une grande place dans sa vie, et que nous avons perdu en 1878 (2). Nous reviendrons tout à l'heure sur cet ouvrage.

(1) Déjà il avait dit en vers :

Ne pleurez pas, ô ma mère chérie,
Ne pleurez pas et laissez-moi mourir !
Je quitte en paix et sans regrets la vie,
Où je n'ai su que passer et souffrir !
Sans y songer, j'avais donné mon âme
A qui j'aimais, et lorsqu'un triste jour
Il me fallut renoncer à ma flamme,
Mon cœur navré mourut de son amour.

(Éphémères, *Adieu*, p. 153)

Et plus loin, en parlant de lui :

Il songe à ses amours, à ses rêves de gloire,
Mensonges décevants qui brisèrent son cœur.

(Ibid., *Dernier Adieu*, p. 157.)

Un idéal détruit hâtait sa fin.

(2) 26 octobre. M. G. Boutrais s'était voué aux travaux scien-

A partir de ce moment semble s'ouvrir pour M. Chautard une période d'apaisement et de calme relatif. On sent dans cette âme si douce et si éprouvée comme cette sérénité d'un beau soir dont parle La Fontaine.

Quelques années après, le triomphe des idées radicales dans nos élections municipales évinça pour un temps notre ami du conseil, mais il y rentra plus tard, en 1884, et depuis n'a plus quitté ces fonctions.

Dans cette même année, sentant l'âge s'accroître, bien qu'il fût encore vigoureux, il hésita s'il devait publier un choix des Chansons qu'il avait composées depuis sa jeunesse. Nous l'y engageâmes très vivement, et M. Aug. Barbier, à qui il avait soumis son manuscrit, ne l'y engagea pas moins. Alors, dans le cours même de l'année, parurent chez Dentu les « Chansons de métiers et Chansons du village », petit volume in-18, de 223 pages, qu'il voulut bien encore nous dédier, et que nous allons examiner également. Enfin M. Chautard avait entrepris, comme pendant naturel à sa traduction d'Horace, une traduction de Catulle. Elle était terminée, mais non achevée, nous voulons dire non conduite à sa perfection. En même temps il avait eu l'idée de traduire de Phèdre toutes les fables que La Fontaine n'avait pas imitées. Nous croyons que ce travail était assez avancé, mais encore ni terminé ni achevé, même partiellement.

Ce fut le dernier effort de sa vie. Il est mort sur son œuvre. Au mois de novembre 1883, il fut atteint subitement d'un anthrax à la lèvre, qui prit en très peu de temps un caractère excessivement grave. On le crut perdu, et de fait il resta pendant deux mois entre la vie et la mort. Enfin, les soins extrêmes et le dévouement de sa femme et de son médecin, en même temps son parent et son ami, l'arrachèrent de là ; il se rétablit in-

tifiques et particulièrement à la météorologie. Il a laissé de nombreux registres d'observations qui sont aujourd'hui à la bibliothèque de la ville.

sensiblement durant de longs mois, et vers la fin d'août 1884 il prenait le chemin de son Tertre bien-aimé. Hélas, c'était pour la dernière fois ! Il emportait avec lui un germe perfide de sa maladie. Toutefois, dans les premiers temps, grâce à l'air vif des collines de sa campagne, il éprouva un mieux très sensible ; ses jambes, qui s'étaient très affaiblies, lui revinrent ; mais bientôt, par un effet contraire, il fut pris d'une sciatique violente, qui lui arrachait des cris et ne lui laissait de repos ni jour ni nuit. Elle se modéra, mais, à sa place, se forma une humeur de très mauvaise nature, qui, résorbée par l'organisation, devait entraîner la mort. On le ramena du Tertre mourant. Il lutta encore pendant 48 heures ; enfin il s'éteignit doucement, sans agonie, le 31 octobre, entre 6 et 7 heures du soir. Il avait vécu 70 ans 6 mois et 10 jours. Il fut inhumé le surlendemain, jour des Morts, au milieu d'un immense concours de la population. — Nous avons raconté ailleurs (1) ses obsèques et toutes les qualités de ce charmant caractère, dont la bienveillance, la candeur, la religiosité, le libéralisme, formaient le fond, comme les talents littéraires et administratifs formaient le fond de l'esprit, et une spirituelle amabilité l'enveloppe générale.

Malgré bien des épreuves, il a vécu heureux, grâce à cette nature facile et gaie, exempte de passions et foncièrement optimiste, grâce à cette conscience pure comme l'or, à cet esprit retranché dans ses croyances religieuses et qu'aucun problème n'a jamais tourmenté. Il a connu le chagrin, bien rarement la mélancolie. La paix morale, sous toutes ses formes, rayonnait en lui.

Mais arrivons enfin à l'analyse de ses ouvrages.

(1) *Le Loir*, N° du 9 novembre 1884, et broch. à part.

BIOGRAPHIE

—

VICTOR DESSAIGNES

Le 4 janvier 1885, mourait à Vendôme un illustre chimiste connu de tous les savants de la France et de l'étranger, décoré de la Légion d'honneur pour ses travaux scientifiques, membre correspondant de l'Académie des Sciences de Paris et de la Société Chimique de Londres, mais bien peu connu de la majorité de ses concitoyens, au milieu desquels il a vécu pendant 84 ans.

Les fonctions de *receveur municipal,* qu'il a exercées pendant 34 ans (de 1837 à 1871), ont seules révélé son existence à ses concitoyens, tandis que ses travaux de chimie faisaient connaître son nom aux savants du monde entier. Il semblait avoir adopté la devise du penseur Descartes, *Bene vixit qui bene latuit,* comme lui enfermé dans une chambre et passant sa vie à méditer et à expérimenter.

Il appartient au Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois, de retracer l'histoire des travaux scientifiques de Victor Dessaignes, et d'en publier la liste complète.

Déjà plusieurs notices nécrologiques ont paru sur son compte.

A la séance du lundi 5 janvier, M. le secrétaire perpétuel faisait part à l'Académie des Sciences de la perte qu'elle venait de faire de son correspondant de la section de chimie, et aussitôt M. Berthelot, l'éminent chimiste, retraçait de souvenir les principaux travaux de

Victor Dessaignes, en les accompagnant de l'appréciation la plus flatteuse. (C. R. de l'Acad. des Sc., 5 janvier 1885, tome C, p. 18.)

Le N° du *Loir* du 11 janvier contient un article sur lui, rédigé par la plume autorisée de M. E. Renou.

Le N° du *Carillon* du 15 janvier contient une notice plus détaillée, rédigée à l'aide de documents fournis par la famille (1).

Je vais essayer de refondre en un seul ces divers articles, en complétant et en rectifiant ce que le manque de temps a laissé passer de lacunes ou d'inexactitudes dans chacun d'eux.

Victor Dessaignes naquit le 30 décembre 1800 au collège de Vendôme, dont son père Jean-Philibert Dessaignes, ancien oratorien, était le directeur et l'un des fondateurs. Après y avoir fait ses études, il se rendit à Paris, où il étudia le droit. Licencié le 7 janvier 1822, il prêtait serment d'avocat le 24 août de la même année, et commençait son stage le 9 décembre suivant.

Mais le jeune Dessaignes n'avait pas trouvé sa voie ; les subtilités de la chicane ne pouvaient convenir à son esprit scientifique. Il étudia alors la médecine, et sa première inscription date d'octobre 1824. Il fut nommé, au concours, externe des hôpitaux de Paris, et quelque temps après, le 30 juillet 1835, il était reçu docteur.

Sa thèse, très remarquable, était intitulée : *Essai sur cette question : Les corps analogues par leurs propriétés chimiques se ressemblent-ils par les modifications qu'ils impriment aux organes des animaux vivants ?*

On y trouve déjà dévoilée la faculté maîtresse de Victor Dessaignes, savoir les recherches chimiques.

(1) Dans le discours prononcé à la distribution des prix du lycée de Vendôme le 5 août 1884, M. Dufay, sénateur, a consacré quelques lignes à M. V. Dessaignes, comme ancien et illustre élève du collège de Vendôme.— Ce discours a été publié en brochure sous le titre : *Les anciens élèves du collège de Vendôme.*

Pendant son séjour à Paris, cédant à ses goûts, il écrivit dans le journal des *Débats* des articles scientifiques très remarqués.

Revenu à Vendôme, avocat et médecin, mais n'ayant pas plus de goût pour le second état que pour le premier, et obéissant à sa vocation de savant, il professa un an la physique et la chimie au collège de Vendôme (année 1835-36 vraisemblablement) ; mais ces fonctions ne lui laissaient pas assez de temps pour faire des recherches personnelles, et il les abandonna.

En 1837, ayant demandé en mariage M[lle] Victorine-Sophie Renou, le père mit pour condition que son gendre aurait une fonction autre que celle de *propriétaire*. C'est alors que M. Dessaignes sollicita et obtint la place modeste de *receveur municipal* de la ville de Vendôme, place peu occupante à cette époque, et qui lui laissait toute liberté pour se livrer à ses goûts de science pure.

Son mariage eut lieu le 12 septembre 1837. Tout semblait enfin sourire au jeune savant, lorsque, après seize mois à peine de ménage, il eut la douleur de perdre sa jeune et charmante épouse, par suite d'un accident.

Ayant tout perdu du côté du cœur, il se rejeta tout entier dans sa passion scientifique, et vécut, pendant plus de trente ans, absolument enfermé dans le laboratoire qu'il se créa petit à petit dans les communs de l'hôtel Langey, connu à Vendôme sous le nom de *maison du Saillant,* situé rue Poterie, et où il habitait avec sa mère. C'est de ce modeste laboratoire que sont sortis, de 1845 à 1865, cette série de travaux remarquables sur la chimie organique qui lui ont valu une réputation et des honneurs mérités (1).

Dans la séance publique annuelle de l'Académie des

(1) On trouvera la liste complète de ses mémoires à la suite de cet article.

Sciences tenue le 28 mars 1861, où furent proclamés les prix décernés en 1860 par l'Académie (Comptes rendus, tome LII, p. 597), on trouve : « Prix Jecker, « pour encourager les travaux de chimie organique. — « La Section de chimie a fait cette année deux parts du « prix Jecker ; elle a accordé un prix de 2,000 fr. à « M. Dessaignes, pour la reproduction, par voie de « transformation du sucre de gélatine, des acides suc- « cinique, aspartique, hippurique, aconitique, fuma- « rique et racémique. »

L'annonce de ce prix était accompagnée de la mention suivante, qui en rehausse singulièrement la valeur :

« La Section de chimie, en décernant ce prix à M. Des- « saignes, donne un témoignage public de l'importance « qu'elle attache à des travaux exécutés hors de Pa- « ris (1), avec une grande persévérance, un talent des « plus distingués et le pur amour de la science ab- « straite.

L'autre part du prix Jecker était décernée à M. Berthelot, pour ses travaux de synthèse en chimie organique.

Enfin la Section est obligée de réserver pour plus tard la récompense des travaux si remarquables de M. Pasteur relatifs à la chimie (2).

(Section de chimie : Dumas, Pelouze, Regnault, Balard Frémy, Chevreul rapporteur.)

(1) Qu'auraient dit les membres de la Section de chimie s'ils avaient pu pénétrer dans l'humble local situé au-dessus de la loge du concierge de l'hôtel, et dépourvu absolument de toutes les ressources en appareils et en aides, qui facilitent aujourd'hui les travaux de chimie, et permettent de faire en huit jours ce qui devait coûter des mois au chimiste isolé ?

Je n'oublierai jamais le sentiment de stupéfaction que j'ai éprouvé en mettant les pieds dans ce laboratoire ; c'est alors que j'ai compris que le génie persévérant pouvait suppléer à tout, tandis que rien ne peut le remplacer.

(2) L'année suivante, en effet, le prix Jecker était décerné à

Ainsi donc, c'est aux savants éminents Berthelot et Pasteur que le mérite de Victor Dessaignes est venu disputer un prix décerné par le jury le plus apte à apprécier la valeur des travaux de chimie !

En juillet 1863, il était présenté par la Section de chimie comme un des candidats pour la place de Correspondant vacante par suite du décès de M. Desormes.

Le 14 août 1863, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, sur la demande de l'Académie.

A l'étranger, ses travaux n'étaient pas moins appréciés, et la Société Chimique de Londres, au mois d'avril 1864, le nomma Membre étranger, distinction d'autant plus flatteuse que le nombre en est fort restreint.

Enfin, dans la séance du 26 juillet 1869, l'Académie des Sciences le nommait, par 35 suffrages sur 38 votants, Membre correspondant pour la section de chimie, en remplacement de feu M. Schœnbein, de Bâle (1).

M. Pasteur pour l'ensemble de ses recherches, qui ont contribué aux progrès de la chimie organique.

(1) La vie retirée que menait M. Dessaignes dans une petite ville de province donna lieu à plusieurs méprises assez plaisantes.

C'est ainsi que le brevet de Membre étranger de la Société Chimique de Londres lui fut adressé *place Vendôme* à Paris, et ne lui est jamais parvenu. La poste elle-même ne put le retrouver. C'est par une lettre de l'illustre chimiste anglais Franckland que V. Dessaignes apprit plus tard sa nomination.

Lors de la réunion des Sociétés savantes des départements en 1861, à la soirée du ministre (le samedi 6 avril), M. H...., inspecteur d'académie à Blois, est abordé par M. Milne-Edwards, qui lui dit : « M. l'Inspecteur, vous avez dans votre département un fameux savant qui vient d'être couronné par l'Académie des Sciences. » — L'autre s'incline, en souriant d'un air embarrassé. — « Comment, vous ne connaissez pas M. Dessaignes, le célèbre chimiste de Vendôme ? » Second salut aussi embarrassé.

A son retour à Blois, l'inspecteur s'informe de ce savant qui lui a joué un si mauvais tour ; il était encore moins connu à Blois qu'à Vendôme. A sa première tournée d'inspection dans cette ville, il s'enquiert de nouveau du grand chimiste Dessai-

Pour donner une idée de sa persévérance et de son ardeur au travail, nous ajouterons que, voulant suivre les travaux de même ordre que les siens qui se publiaient à l'étranger, il se mit, à l'âge de 60 ans, à apprendre à lire seul, et sans aucune leçon, l'anglais et l'allemand, et y parvint rapidement, tant était grande sa facilité dans tous les genres de travail.

Il était en correspondance suivie avec les plus grands chimistes de son temps, Chevreul, Balard, Deville, Dumas, Wurtz et Berthelot.

M. Pasteur, dont les premiers travaux portèrent sur les mêmes sujets de chimie organique que ceux traités par M. Dessaignes, fit le voyage de Vendôme pour s'entretenir avec lui de leurs communes recherches.

Vers 1865, sentant le poids des années (il avait 66 ans), et ne voulant pas rester inférieur à lui-même, il cessa ses travaux de laboratoire.

Il remplit jusqu'en 1871 ses fonctions de receveur municipal, et adressa sa démission au maire de Vendôme avec ses comptes de 1870. Dans la séance du 8 juillet 1871, le Conseil municipal, après avoir approuvé son dernier compte de gestion, lui vota, au nom de la ville de Vendôme, des remercîments pour ses trente-quatre années de bonne et intelligente gestion (1).

gnes. On finit par lui répondre : « Nous avons, en effet, un M. Dessaignes, *receveur municipal,* qui s'amuse à faire de la chimie, même qu'il incommode bien souvent le quartier de ses odeurs ! »

Ceci rappelle l'histoire du grand peintre Rubens, envoyé en ambassade à Madrid, et qui y fit un certain nombre de ses tableaux. Un de ses collègues en diplomatie, scandalisé, dit à un grand personnage de la Cour : « Cet ambassadeur s'amuse donc à peindre ? « — « Non, lui répliqua celui-ci, le seigneur Rubens est un peintre qui s'amuse à être ambassadeur. »

(1) Voici la délibération du Conseil, p. 475 du registre :

« Le Conseil, considérant que M. Dessaignes, receveur municipal de la ville de Vendôme, a rempli cette fonction pendant

En 1861, lors de la fondation de notre Société Archéologique, il se fit inscrire au nombre des premiers adhérents, et en 1865 il voulut bien accepter les fonctions de *trésorier*, en remplacement de M. G. Boutrais, fonctions qu'il remplit pendant trois ans.

En octobre 1871, il abandonna son laboratoire de la rue Poterie, et vint se retirer dans la rue des Béguines.

Là, un dernier hommage lui était réservé. Le 9 septembre 1884, les chimistes français et étrangers, réunis en Congrès à Blois, lors de leur passage à Vendôme, sont allés le visiter, et lui ont remis une adresse conçue dans les termes les plus flatteurs ; la parole a été portée au nom de tous par M. Friedel, de l'Académie des Sciences.

Il devait peu survivre à cette démarche honorable ; il fut affecté, à la fin de décembre, d'une bronchite dont il parut se rétablir ; mais le 4 janvier 1885, à 9 heures du matin, il fut pris d'une syncope et mourut presque subitement. Il était âgé de 84 ans et 5 jours.

Comme son père, auquel il ressemblait de bien des côtés, il avait un caractère droit, un cœur excellent, l'esprit vif et prompt. Le père et le fils furent l'objet des mêmes distinctions pour leurs travaux, et, aussi longtemps qu'il y aura des savants, le nom des Dessaignes survivra et honorera la ville de Vendôme.

34 ans, que son zèle et sa capacité ne se sont jamais démentis pendant ce long espace de temps, qu'il a rendu les plus grands services à la ville de Vendôme et à l'administration municipale, surtout au moment si critique de l'invasion prussienne,

« Vote des remercîments à M. Dessaignes, et exprime le regret sincère de le voir abandonner le poste qu'il a occupé d'une manière si remarquable. »

Voici la liste complète des mémoires sur la chimie publiés par Victor Dessaignes aux *Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris* et dans quelques autres recueils (1).

Comptes rendus
de l'Académie des Sciences de Paris

Tome XXI, p. 1224. — Nouvelles recherches sur l'acide hippurique, l'acide benzoïque et le sucre de gélatine. — 1er décembre 1845. (A).

XXVIII, p. 16. — Transformation de l'acide malique en acide succinique. — 2 janvier 1849. (A).

XXX, p. 50. — Formation de l'acide succinique par l'oxydation de l'acide butyrique. — 21 janvier 1850.

P. 324. — Formation de l'acide aspartique avec le bimalate d'ammoniaque. – 18 mars 1850.

XXXI, p. 432. — Nouvelles recherches sur la production de l'acide succinique au moyen de la fermentation. — 16 septembre 1850.

XXXIII, p. 164. — Note sur un acide nouveau dérivé de l'acide valérianique. — 11 août 1851.

P. 308.— Recherches sur une matière particulière trouvée par M. Braconnot dans le gland du chêne (*la Quercine*). — 15 septembre 1851.

P. 358. — Présence de la propylamine dans le *Chenopodium Vulvaria*. — 29 septembre 1851.

P. 462. — Régénération de la Mannite et de la Quercite aux

(1) Cette liste a été dressée par les soins de M. E. Renou et du Dr A. Ribemont-Dessaignes. Plusieurs de ces travaux ont été reproduits dans les *Annales de Chimie et de Physique*, 3e série, tomes XVII à XLI. J'ai fait suivre de la lettre (A) les notes qui se trouvent dans ces *Annales*.

dépens de la Nitromannite et de la Nitroquercite. — 27 octobre 1851.

P. 712. — Note sur les combinaisons de quelques amides. — 29 décembre 1851. (A).

XXXIV, p. 731. — Note sur deux nouveaux acides résultant des réactions de l'acide nitrotartrique. — 10 mai 1852.

XXXVII, p. 251. — Régénération de l'acide hippurique. — 9 août 1853.

P. 782.— Sur les acides contenus dans quelques champignons. — 21 novembre 1853. (A).

XXXVIII, p 44. — Etudes sur les dérivés de l'acide nitrotartrique. — 9 janvier 1854.

P. 839. — Recherches sur quelques produits de la transformation de la créatine. — 8 mai 1854.

XLI, p. 1258. — Sur la méthyluramine et ses dérivés. — 31 décembre 1855.

XLII, p. 494. — Transformation de divers acides organiques due à une action de présence. — 18 mars 1856.

XLIII, p. 670. — Triméthylamine obtenue de l'urine humaine — 29 septembre 1856.

XLVII, p. 76. — Note sur un acide obtenu par l'oxydation de l'acide malique. — 12 juillet 1858.

L, p. 759. — Résultats d'une expérience entreprise dans le but de modifier l'acide tartrique par voie de réduction. — 16 avril 1860.

LI, p. 372. — Acide malique obtenu par la désoxydation de l'acide tartrique. — 3 septembre 1860.

LV. p. 510. — Sur la transformation de l'acide aconitique par l'amalgame de sodium. — 22 septembre 1862.

LV, p. 769. — Sur deux acides organiques nouveaux. — 17 novembre 1862.

M. Berthelot, rappelant les principales découvertes de V. Dessaignes, le 5 janvier 1885, terminait ainsi : « Enfin il changea les acides tartrique et paratartrique en acide tartrique inactif, et réussit, en 1865, à revenir de l'acide tartrique inactif à l'acide paratartrique » Ce travail importast fait l'objet d'une courte note insérée dans le *Bulletin de la Société Chimique*, 1865, tome I, p. 34.

Journal de Pharmacie et de Chimie. — 3e série.

Tome XXV, p. 23. — Faits pour contribuer à l'étude de quelques corps organiques.

XXVII, p. 37. — Notice pour contribuer à l'étude de quelques corps organiques.

En collaboration avec M. Jules Chautard:

Tome XIII, p. 241. — Observation de chimie organique — Essence de matricaire — Malate de chaux neutre— Valéramide. — Asparagine.

XXI, p. 24. — Sur la Physaline.

Enfin, dans les papiers de M. V, Dessaignes, on a trouvé les notes suivantes qui sont inédites :

La Paracréatine ou fausse poudre blanche.

Acide tartrique obtenu par l'action de l'acide nitrique sur la sorbine.

Acide tagétique.

L'acide mésotartrique et l'acide aposorbique.

Analyse de l'eau des fontaines (près Vendôme).

Il resterait à apprécier comme ils le méritent ces travaux si nombreux et si variés, mais il faudrait pour cela la plume d'un chimiste spécial ; je me contenterai de transcrire, en finissant, quelques-unes des paroles que M. Berthelot a prononcées à la séance du 5 janvier 1885, à l'annonce de la mort de V. Dessaignes.

« Dessaignes..... occupe une place distinguée parmi les chimistes français.... Ses travaux laissent une trace modeste mais ineffaçable. »

Après avoir rappelé ses principales découvertes, il continue ainsi :

« On voit que les recherches de Dessaignes ont été principalement tournées vers l'étude des composés qui font partie des êtres vivants, et plus particulièrement

vers celle des acides organiques et de leurs dérivés.... Elles se distinguent par l'esprit de suite qui les a dirigées, par la finesse et la simplicité des déductions, et par la précision des résultats. Les travaux de cet ordre, s'ils ne sont pas tout dans la science, concourent cependant à lui fournir ses matériaux les plus durables et ses fondements les plus solides. »

On comprend la valeur de ces éloges dans la bouche du rival de gloire de Dessaignes en 1861 (Prix Jecker).

E. Nouel,

Professeur de Physique au Lycée.

CHRONIQUE

La double collection de tableaux et de faïences léguée par M. Paul Bouchet, à Vendôme, sa ville natale, vient d'être installée par les soins de M. Louis Martellière, notre conservateur, dans les salles du Musée. On se demandait comment un si grand nombre d'objets nouveaux — 131 — pourraient être casés dans un local qui semblait déjà si rempli, mais l'intelligence et la fécondité d'un esprit plein de ressources y ont pourvu. Tout a trouvé sa place, sans que le goût et à peine l'aisance en aient souffert. Loin de là, le nouveau classement est un chef-d'œuvre d'art et d'ingéniosité, en même temps qu'un inconcevable tour de force. Nous engageons vivement le public à se donner le plaisir de ce spectacle qui est une véritable fête pour les yeux. — Il remarquera parmi les tableaux : Un grand portrait de femme avec un enfant, école française ; — Un tableau de fleurs de Van der Aelst ; — Plusieurs gouaches, dont une est le portrait d'une princesse de la maison de Ligne, remarquable de finesse et de distinction, l'une des pièces les plus précieuses de la collection ; — Les bords de la Sarthe, par Desjobert. Plein de lumière et de prestige. — Intérieur d'un temple par Hubert-Robert, encore une des pièces capitales.

Mais c'est surtout la grande vitrine qui offre au visiteur un merveilleux coup d'œil. Là s'étalent deux grands plats armoriés, faïence de Rouen, décor bleu, estimés chacun 500 francs ; — Un grand nombre d'assiettes, même provenance, dont une dite assiette jaune et une autre au décor rayonnant, rares et de haut prix ; — Un petit plat de fabrique italienne, représentant le supplice de S[t] Jean l'Evangéliste dans la chaudière ; au dos la date de 1541 ; — Un plat hispano-arabe à reflets métalliques. Mais c'est assez ; laissons à une plume plus autorisée le soin de décrire ces richesses. Nous n'avons voulu qu'en donner un aperçu et attirer la reconnaissance de nos compatriotes et sur le donateur et sur celui qui a si bien su faire valoir le don. — Il nous semble que le Bureau, qui a sa part dans l'administration

du Musée, ferait œuvre de justice en sollicitant de M. le Ministre des Beaux-Arts pour notre Conservateur une récompense si bien méritée, non pas seulement depuis hier, mais depuis neuf ans que, malgré une santé déplorable, il consacre au Musée et à la Société un talent et un dévouement que rehausse encore une rare modestie.

Ch. B.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. — Typ. Lemercier.




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXIV

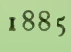
2e TRIMESTRE 1885

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER & FILS

1885





SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

24e ANNÉE — 2e TRIMESTRE

AVRIL 1885

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 16 avril 1885, à deux heures.

Étaient présents :

MM. de Rochambeau, président; de Maricourt, vice-président ; Soudée, secrétaire ; A. de Trémault, trésorier; Nouel, bibliothécaire - archiviste ; Charpentier ; Malardier ; l'abbé Roulet ; Saint-Martin ;

Et MM. Ch. Bouchet ; Dr Brochard ; Bufforeau ; de Chaban ; Cornu (Romain); Duvau ; Hème ; Isnard ; l'abbé Lecomte ; P. Lemercier ; l'abbé Lizot ; l'abbé Métais ; de la Perrière ; Rasquier ; l'abbé Renou ; de Sachy ; Thillier.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau ; ce sont :

MM. Diet, notaire honoraire à Montoire ;
de Bouillé, lieutenant au 10e chasseurs ;
l'abbé Garenne, curé de Savigny-sur-Braye ;
l'abbé Lecomte, directeur du Pensionnat à Montoire ;
Grainville, au château de Sasnières ;
Dr Komorowski, à Mondoubleau.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE
DES
OBJETS OFFERTS OU ACQUIS
depuis la séance du 9 janvier 1885.

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

Pendant le trimestre qui vient de s'écouler, les collections si généreusement laissées par M. Paul Bouchet à sa ville natale ont été délivrées au Musée de Vendôme, qui s'est trouvé trop étroit pour les loger comme elles méritaient de l'être. Nous ne reviendrons pas sur l'importance de ce magnifique cadeau, dont nous avons déjà parlé à nos lecteurs ; nous n'entreprendrons pas non plus la description, même sommaire, des 116 pièces de faïence et des 46 tableaux ou dessins qu'il a fallu, tant bien que mal, entasser dans nos vitrines et sur nos murs. On comprendra que, devant tant de richesses, nous nous bornions à une vue générale et à une simple indication des principaux objets.

Les faïences de Rouen avaient la prédilection de M. P. Bouchet, et étaient l'objet des soins particuliers de ce fin connaisseur. Tous les types importants des produits rouennais, si variés et si nombreux, sont représentés par des spécimens choisis et

d'une superbe conservation, au nombre de 72. Les grands plats et les assiettes à armoiries rappellent la funeste période de notre histoire où les grands seigneurs, à l'exemple de Louis XIV, envoyèrent à la Monnaie leur vaisselle d'argent et *se mirent en faïence.* L'imitation de la porcelaine chinoise fut aussi quelque temps à la mode ; notre vitrine en offre quelques-uns des plus rares et des plus précieux exemples. Mais l'art ne tarda pas à s'affranchir et à créer des types vraiment français. Rouen garda le secret de ses inimitables faïenees dites *à dentelle,* au décor bleu rehaussé de rouge de fer. Cette décoration comporte d'ailleurs une grande variété, et nous avons des assiettes de cette série au décor dit *à lambrequin* et au décor dit *rayonnant.* Ces deux derniers genres, en bleu seul, sont aussi représentés d'une façon remarquable. Tout le monde connaît les faïences *à la corne,* celles *au carquois, à la corbeille, à la guirlande.* Bien plus rares et tout aussi caractéristiques de la fabrication rouennaise, sont les assiettes au décor jaune ocreux rèchampi de bleu, dites *assiettes jaunes,* celles *au dragon* avec bordure *à l'écrevisse,* celles *à la grenade,* etc.

Nous avons à citer aussi deux brocs à cidre, datés de 1733 et 1775; une très belle buire en forme de casque, décor bleu à lambrequin, et une autre avec décor bleu à fleurs; deux vases style Louis XIV, malheureusement privés de leurs couvercles; un charmant porte-bouquet ou *pot-pourri,* au décor rouge et bleu, d'une harmonie de ton incomparable; et enfin deux levrettes assises, se faisant vis-à-vis, et justifiant bien l'expression *se regarder en chiens de faïence.*

La collection P. Bouchet n'avait que 12 pièces de Nevers ; les plus remarquables sont les pièces à fond gros bleu avec décor blanc et quelquefois jaune, imitation des faïences persanes ; telle est par exemple une très jolie petite cuvette avec son pot à l'eau, décorés de cette façon de fleurs et d'oiseaux. Un petit soulier de Noël est aussi assez amusant.

Nous devons à la Hollande, et à Delft en particulier, deux grands plats bleus à armoiries, des plats et assiettes à décor polychrome et un petit coq d'une superbe coloration. Des cinq pièces d'origine italienne, la plus intéressante est une faïence d'Urbino, datée de 1541, représentant le supplice de S[t] Jean, qui fut, comme on sait, plongé dans un bain d'huile bouillante sans

en ressentir aucun mal. L'Espagne a donné un petit plat hispano-moresque à reflets métalliques. Un vase à fond blanc, avec fleurs polychromes en relief, appartient à la Suisse et a été fabriqué à Zurich.

Pour finir, rentrons en France, où nous trouvons encore plusieurs pièces rares et intéressantes, tels qu'une fort jolie écuelle à bouillon, faïence de Moustiers, décor à médaillons et amours, avec sujet à l'intérieur ; un vase ajouré, style rocaille, qui nous paraît venir de Marseille, quoique se rapprochant assez des produits de Strasbourg par la forme, mais non par la couleur ; un vase en faïence jaspée d'Orléans; deux assiettes de Sceaux, riche décor à fleurs et oiseaux, etc., etc.

Nous ne pouvons pas davantage entrer dans l'énumération de tous les tableaux et dessins. Ce sont en général des toiles de moyennes dimensions, mais choisies par un amateur d'un goût sûr et éclairé. Parmi les peintures de l'Ecole française, on remarquera un bon portrait de femme, figure à mi-corps, qui tient dans sa main droite un petit portrait d'enfant (fin du règne de Louis XIV) ; un autre portrait d'une dame en costume Louis XVI ; une scène de la Comédie italienne, imitation de Watteau ; un petit paysage avec figures, attribué à Pillement ; la Lecture de la lettre, gracieuse scène signée F. Besson ; et surtout un tableau capital représentant l'intérieur d'un temple antique. Bien que nous n'ayons pu retrouver aucune signature, l'attribution de cette excellente toile au peintre Hubert Robert ne nous semble pas discutable.

Nous attribuerions encore volontiers à l'Ecole classique du XVIIIe siècle, peut-être à Francisque Milet, un paysage porté à l'inventaire comme italien, qui représente l'entrée d'un port avec ruines antiques à gauche. Il en est de même d'un tableau qui nous paraîtrait tout à fait français, sans l'indication suivante, d'ailleurs assez difficile à lire, qui se trouve collée derrière la toile : Portrait de Lady Augusta-Charlotto, fille de Charles Villiers, duc de Buckingham, peint par sir Godpray Knawen. Nous avouons n'avoir pu retrouver nulle part le nom de cet artiste inconnu, peut-être mal lu ; nous croyons aussi que les ducs de Buckingham s'appelaient Georges. Nous recevrons avec plaisir les communications que nos confrères plus instruits voudront bien nous faire à ce sujet.

A l'Ecole italienne appartient bien certainement un joli pay-

sage plein de poésie et d'une profondeur étonnante, bien qu'il ne mesure pas plus de 0m,48 de hauteur. Il est attribué, et avec juste raison selon nous, à Jean Van Bloemen, dit l'*Orrizonte*, à cause de la perfection de ses perspectives aériennes. De l'Ecole espagnole est une Ste Catherine d'Alexandrie ; la palme et la roue, attributs de cette vierge-martyre, la font reconnaître malgré un costume assez excentrique. L'Ecole hollandaise a quelques paysages, un beau bouquet de fleurs dont la signature reste encore à déterminer ; des *Roses* signées Guillms Van Aelst, 1663 ; une *Rencontre de cavaliers*, de J. V. Hugtenburg, etc.

Notre École contemporaine a pour principal représentant un élève de l'ancien collège de Vendôme, Desjoberts, qui mourut trop tôt pour jouir du succès assuré à son beau talent. Ses *Bords de la Sarthe* sont une toile de premier ordre, lumineuse et colorée, où le fini du travail n'enlève rien à la justesse des tons et à la délicatesse de la touche. Parmi les œuvres estimables d'artistes modernes, on verra avec plaisir une *Plage*, de Lionel Royer, 1877 ; une petite *Vue du Mans*, de J. Vola ; une *Etude de paysage*, de Dugasseau, 1881 ; des *Fleurs dans un verre*, de Leclair, 1867 ; un *Chemin sur une colline*, de Ch. Suan, 1848, etc.

Enfin, parmi les dessins, nous citerons deux grandes études de plafonds enlevées avec beaucoup de verve sur papier bleu et relevées de touches blanches ; une esquisse à la sépia pour un Christ couronné d'épines ; un lavis d'architecture, projet de décoration théâtrale : une aquarelle signée Scarlat ; deux gouaches très finies, se faisant pendant et représentant en deux épisodes un même sujet : *La Mort et le Négociant ;* et le portrait d'une princesse de la famille de Ligne, miniature d'une élégance un peu maniérée, mais d'une exquise délicatesse.

Tel est en peu de lignes l'ensemble du legs de M. P. Bouchet : il eût certes mérité une description plus étendue, mais l'espace nous manque pour tout examiner en détail. Nous ne voulons pourtant pas finir sans un dernier remerciement et un dernier hommage à la mémoire du généreux donateur.

Le Musée s'est encore enrichi d'un beau tableau, qui lui a été attribué par M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Cette toile importante, due au talent d'un artiste bien connu, M. L. Hayon, avait paru avec honneur au salon de

1883, et a figuré depuis à diverses autres expositions. Elle est intitulée *Le Retour du Marché*. A la tombée du jour, un cultivateur et sa famille, montés sur une barque, traversent une rivière pour rentrer à leur ferme qu'on aperçoit dans le lointain. Le naturel des poses, la vérité des physionomies, le choix judicieux des accessoires, ne sont pas moins remarquables que l'harmonie du coloris et la sûreté de l'exécution. Il est regrettable que l'éclairage défectueux des salles du Musée ne permette pas d'apprécier à leur juste valeur les qualités qui distinguent cette œuvre de maître.

L. M.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

Par l'entremise de M. Launay :

Vocabulaire des mots, termes, locutions et dictons populaires du Vendomois, par M. Ch. Chautard.

De M. Fournier, propriétaire au Catelet (Aisne) :

Biographie de Babœuf, Etudes révolutionnaires par Ed. Fleury. Laon, 1849.

Notice sur Souday (Loir-et-Cher), par P. Moulard, ancien archiviste adjoint de la Sarthe, 1884.

The Caverns of Luray, par M. Elmer R. Reynolds, de Washington.

M. Elmer R. Reynolds, de Washington, qui, naguère, nous envoyait spontanément un don des plus précieux, nous adresse aujourd'hui un aimable souvenir, sous forme d'une charmante brochure illustrée, consacrée à la description des magnifiques cavernes de Luray, découvertes en 1878 dans la vallée du Shenandoah, et que l'auteur a explorées comme membre d'une commission scientifique déléguée par l'Institut Smithonien.

Ces merveilleuses grottes à stalactites, creusées par le passage des eaux à travers le terrain silurien, sont vraiment féeriques ; mais le petit espace réservé à un simple compte rendu

nous empêche de conduire nos collègues à travers les splendeurs de ce monde souterrain.

Les noms seuls donnés à quelques parties de cette immensité font rêver : le potager, le lac vaseux, la piste de l'ours, le théâtre, la halle aux poissons, la ronde des follets, l'abîme de Pluton, le spectre, la grotte d'Obéron, la chambre nuptiale, la cour des géants, la cathédrale, la tour de Babel, la cachette de Kate, l'amphithéâtre, le cabinet de toilette de Madame, Cendrillon quittant le bal, les tombes des martyrs, le bain de Diane, le voile de Titania, le gouffre du squelette, où, à près de 300 pieds au-dessous du sol, repose un squelette humain, empâté dans la stalagmite.

Je passe les colonnes, les statues, les formes humaines, monde fantastique, blanc et immobile, groupé à la rive des lacs ou penché au bord des fontaines.

Du reste, avec le sens pratique tout américain, on a consacré les cinq dernières pages de la brochure à tous les renseignements propres à faciliter l'accès de ces grottes aux explorateurs : itinéraires, chemins de fer, voitures, hôtels, horaire, tarifs, tout est soigneusement indiqué. Les touristes vendomois n'ont plus qu'à boucler leur valise. Malheureusement, nous devons l'avouer, malgré toutes les facilités offertes, Luray et ses splendeurs restent encore moins accessibles que Lavardin ou Fréteval. Notre gratitude est plus voyageuse que nous, et nous en envoyons l'assurance au généreux et aimable savant auquel la confraternité scientifique nous lie à travers l'Océan.

L. de M.

Les anciennes Populations de la Colombie, par M. le Mis de Nadaillac. Broc. in-8, Paris, 1885. (Extrait des *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme.*). — La nouvelle brochure que M. le Mis de Nadaillac offre à la bibliothèque de la Société est pour nous une vraie révélation. Elle nous fait connaître, dans le pays qu'on appelle les Etats-Unis de Colombie, l'existence de tribus diverses, étrangères les unes aux autres, n'ayant ni le même langage, ni les mêmes usages, ni le même degré de civilisation. Leur origine est d'ailleurs complètement inconnue, et le misérable état où elles sont réduites aujourd'hui fait pressentir leur disparition prochaine.

Les Premiers temps de l'Homme sur la Terre, par M. le M[is] de Nadaillac. Broc. in-8, extraite des *Annales* de la Société Scientifique de Bruxelles, 1884. — M. de Nadaillac, président de cette Société, a fait, à la séance du 22 avril 1884, une conférence très intéressante où il expose l'état de nos connaissances sur les origines de l'homme. Autant l'existence des êtres humains est certaine aux temps quaternaires, autant elle est problématique à l'époque tertiaire, et, rejetant absolument la théorie de l'origine simienne de l'homme, l'auteur conclut en disant que rien ne nous permet encore d'affirmer l'existence d'un être semblable à nous durant les temps tertiaires.

Le Martyrium de Poitiers. Compte rendu des fouilles et de l'ouvrage du R. P. de la Croix, par Mgr X. Barbier de Montault, prélat de la Maison de Sa Sainteté. — (Extrait des *Mémoires* de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1884.)

II. — Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Romania, N° d'octobre 1884.

Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences. (Suite.)

Répertoire des Travaux historiques pour 1882, tome deuxième. supplément. Paris, Imp. Nat., 1884. — Contient (N[os] 5863 à 5870) l'analyse des principaux articles publiés dans le 21[e] volume de notre Bulletin par MM. Ch. Bouchet, l'abbé Métais, A de Trémault, Chautard, Martellière, etc.

Répertoire des Travaux historiques de l'année 1883, tome III, N° 2. — Le N° 2506 contient l'annonce d'un petit opuscule de M. Gust. Rigollot, intitulé *Vendôme et les Bords du Loir.* M. A. de Barthélemy, qui le signale, n'en fait ni éloge ni blâme. Ce savant était pourtant parfaitement à même de relever au moins une partie des innombrables erreurs dont fourmille cette mince brochure.

Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. — Liste des membres titulaires, honoraires et non résidants du Comité des Correspondants du ministère de l'instruction publique. 1885.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Section d'Archéologie. 1884, N° 4.

Revue des Travaux scientifiques. Tome IV, N°s 9,1 0, 11.

Journal des Savants. N^{os} de janvier, février, mars 1885.

N° de janvier, p. 52. — L'article de M. Daubrée sur la découverte de masses de fer natif au Groenland nous paraît avoir une grande importance, au point de vue de l'unité de la constitution physique de l'univers. On croyait jusqu'à présent que le fer natif qui se rencontre quelquefois sur notre planète nous venait exclusivement des espaces célestes. L'existence positivement démontrée de ce métal dans les roches basaltiques du Groenland, identique au fer natif apporté par les météorites, prouve que notre globe ne diffère pas des autres corps de l'univers, et confirme les similitudes que nous avait déjà révélées l'analyse spectrale.

N° de février 1885. — A lire l'article de M. Gaston Boissier sur les dernières fouilles du Forum et la découverte de la maison des Vestales à Rome. M. J. Bertrand étudie aussi la correspondance de Denis Papin avec Leibnitz et Huygens, et rectifie quelques points trop facilement acceptés de la biographie de l'infatigable inventeur.

III. — Par ENVOI des Sociétés savantes ou des Revues. — DONS et ÉCHANGES :

Second annual Report of the Bureau of Ethnology to the secretary of the Smithsonian Institution, 1880-81, by J. M. Powell director. Washington, 1883. — Nous devons une mention spéciale à cette magnifique publication ; chez nous l'ethnographie n'est pas habituée à être si bien traitée. Nous serions entraînés beaucoup trop loin si nous essayions de rendre compte de ce luxueux volume d'environ 500 pages, illustré d'innombrables planches et figures dans le texte. On ne peut s'empêcher de se demander ce qu'a dû coûter une pareille publication, et aussi d'admirer les ressources qui ont permis d'entreprendre les voyages, les recherches et les travaux dont le livre ne fait que constater le résultat.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Tome VI de la 2ᵉ série (1883). Poitiers, 1884.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 3ᵉ trimestre de 1884.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe. 4ᵉ trimestre 1884).

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. N° 169, janvier 1885. Mémoires. — Nous signalerons l'étude sur la vallée de Saint-Léger-des-Aubées, par M. le Dʳ Harreaux. C'est l'historique des travaux d'assainissement qui ont été entrepris dans la vallée où se trouve l'une des sources de la petite rivière de la Voise, et qui ont ramené la salubrité dans le village de Saint-Léger. Les fièvres intermittentes en ont disparu, tandis que les villages riverains de la Conie, où rien n'a été fait, sont restés des foyers de maladies paludéennes.

Bulletin de la Société Dunoise. N° 63, janvier 1885. — Un mot sur la Conie, tel est le titre d'une note de M. Barbier, ingénieur civil, sur la régularisation du cours marécageux de la Conie, laquelle est à rapprocher de l'article sur la Voise cité plus haut.

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine. Tome VI, 1ᵉʳ et 2ᵉ trimestres de 1884.

Bulletin de la Société Archéologique et historique de l'Orléanais. 3ᵃ et 4ᵉ trimestres de 1884.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Digne, Grenoble et Viviers. Septembre 1884 - mars 1885.

Bulletin de la Société des Etudes du Lot. Tome IX, 3ᵉ fascicule.

Société des Sciences agricoles et horticoles du Havre. 1884.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Année 1884, 2ᵉ semestre.

Bulletin de la Société Philomathique de Paris. Tome VIII, 1883-84.

Bulletin de l'Académie du Var. Tome XII, 1884.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, v[e] volume, 3[e] livraison, 1[er] janvier 1885. — 4[e] livraison, 1[er] avril 1885.

Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais. 4[e] trimestre de 1884.

Comité Archéologique de Senlis. Année 1884.

Revue de la Société des Etudes historiques, faisant suite à l'*Investigateur*. 1884.

Bulletin de la Société Archéologique du Midi de la France. 1[er] avril au 22 juillet 1884.

Mémoires de la Société Archéologique du Midi de la France. Tome XIII, 2[e] livraison.

IV. — ABONNEMENTS et ACQUISITIONS :

Revue Archéologique. 3[e] série, tome V. Janvier et février 1885. — Au milieu d'articles et de notes de haute érudition, qu'il serait trop long d'énumérer ici, nous distinguons l'étude de M. Ed. Flouert sur la stèle laraire de Montceau (Côte-d'Or). Cette étude d'archéologie gauloise donne d'intéressants détails sur le Dieu porte-marteau, dont l'attribut caractéristique, en forme de massette claviforme, est analogue à la massue d'Hercule.

A la séance de la Société Nationale des Antiquaires de France du 17 décembre 1884, M. Mowat dépose l'estampage de briques prétendues antiques du Musée de Vendôme, et en constate la fausseté. Nous ignorons qui a pu donner comme authentiques ces briques, dont la provenance exacte nous est inconnue, mais dont la fausseté ne trompe aucun archéologue, comme le font très bien remarquer MM. de Villefosse, Bertrand, etc.

Matériaux pour l'Histoire primitive et naturelle de l'Homme. 19[e] volume, 1885. N[os] de janvier, février et mars. — La question des silex tertiaires de Thenay ne semble pas près d'être épuisée. Nous lisons dans le N° de janvier, page 44, une lettre de M. Doigneau de Nemours, qui contient de judicieuses observations sur les retouches plus ou moins intentionnelles que présentent ces silex ; d'après lui, elles auraient été faites, non pas *après*

l'éclatement par le feu, mais *avant,* car l'effet du feu est précisément d'enlever à la pierre la qualité qui la faisait rechercher : la dureté.— Dans le N° de mars, M. A. de Quatrefages publie un important mémoire intitulé : *L'Homme tertiaire, Thenay et les Iles Andamans.* Les Iles Andamans forment, dans le golfe du Bengale, un archipel habité par des tribus appelées Mincopies, dont l'état social actuel semble se rapprocher beaucoup de ce que pouvait être celui de nos plus lointains ancêtres. L'étude des mœurs et usages des Mincopies a permis à M. de Quatrefages de répondre à quelques-unes des objections faites par les adversaires de l'homme tertiaire, notamment les trois suivantes : 1° le nombre et la dispersion des silex craquelés disséminés au milieu de ceux qui ne le sont pas ; 2° le nombre considérable des éclats sans traces de travail intentionnel ; 3° le petit nombre de pièces portant ces retouches. Les conclusions de l'illustre membre de l'Institut ne manquent certes pas de valeur ; mais nous doutons qu'elles soient acceptées sans conteste. En tout cas, son travail est ingénieux et fort intéressant. — Lire aussi dans le N° de février l'article de M. le Dr Lottin sur l'industrie actuelle des silex dans le département de Loir-et-Cher.

Bulletin Monumental. VIe série, tome Ier, N° 1, janvier-février 1885. — A partir de 1885, M. Léon Palustre abandonne la direction du *Bulletin monumental* en même temps que celle de la Société Française d'Archéologie, Il a pour successeur M. le comte de Marsy, qui continuera dignement l'œuvre commencée il y a un demi-siècle par M. de Caumont. Le Bulletin ne s'imprime plus à Tours, mais à Caen, chez Le Blanc-Hardel, et paraît avoir matériellement gagné à ce changement.

Flore de Loir-et-Cher, par M. A. Franchet. 24e livraison.

E. N. & L. M.

LES DERNIERS JOURS

DE

LA COLLÉGIALE SAINT-GEORGES

Inventaire des titres & Objets précieux

Dressé en 1790,

Par M. l'abbé Ch. Métais,

Curé de Saint-Rimay.

L'histoire de nos institutions monastiques pendant la grande révolution, voilée encore par l'horreur de tant de sacrilèges et de profanations, obscurcie par la confusion universelle et le bouleversement général de ces jours à jamais célèbres, attire tout esprit curieux. Il est temps de retracer ces événements, qui ont commencé, pour nos cités comme pour le monde entier, une ère nouvelle. Les hommes qui en furent les acteurs, dignes de louange ou de blâme, ont disparu. Les esprits sont calmés. Tels et tels actes injustes ou peu justifiés ont revêtu une certaine légalité, surtout par le Concordat de 1801.

Partout les historiens se livrent à d'actives investigations; nous n'avons pu résister au courant. Après trois ans de recherches faites surtout aux archives départementales, il nous est possible de commencer aujourd'hui une suite d'études dont le titre pourrait être : Les Institutions religieuses de Vendôme pendant la Révolution. Les événements dont elles ont été les témoins et le théâtre, l'inventaire de leurs titres, biens, objets pré-

cieux, etc., en seront le sujet. Nos preuves sont des monuments écrits : les inventaires dressés en 1790, sept énormes registres in-folio des délibérations du Directoire du district de Vendôme, les registres municipaux correspondants. Les premiers surtout contiennent des indications nombreuses et du plus haut intérêt, soit pour l'histoire de la ville, soit pour celle du Vendomois, et dont il n'est pas même fait mention dans ces derniers (1).

A l'aurore de la Révolution, la collégiale de Saint-Georges de Vendôme avait encore une certaine splendeur au milieu de son délaissement. Nous ne dirons rien sur le monument lui-même. Qu'il suffise de consulter les historiens (2).

De vénérables prêtres, pour la plupart sexagénaires, s'efforçaient de rendre au culte, par leur grave attitude et leur pieux recueillement, toute la splendeur des jours plus fortunés, quand les princes venaient prier Dieu dans cet antique sanctuaire, et y déployaient un éclat presque royal ; mais alors, hélas ! l'antique église, « la première et la principale de Vendôme, la « plus noble sans contredit, après celle de Saint-« Denis, de toutes celles du royeaulme, » pleure sur son abandon ; autour d'elle les ruines s'amoncellent

(1) Les inventaires dressés en 1790 avaient été réunis en un carton par M. Dupré, archiviste. Egaré en attendant un classement définitif, ce carton nous tomba sous la main en 1882. Notre premier soin fut de le montrer à l'archiviste actuel M. Bournon, qui en fit le sujet d'une note dans son rapport au Conseil général de 1883. De là, l'étude si intéressante de notre honoré collègue M. A. de Trémault sur la destruction des archives de la collégiale. (Bulletin 1884, p. 69.)

(2) De Passac, Vendôme et Vendomois. p. 20. — L'abbé Simon, Histoire de Vendôme, tome Ier, p. 53 et 282. — De Pétigny, Hist. Archéol. du Vendomois, n° 3, p. 283. — Ms. de Duchemin de la Chenaye, à la bibliothèque de Vendôme, tome Ier, p. 26. — M. le Marquis de Rochambeau, Bulletin 1885. — Les Eaux-fortes de M. Queyroy, etc.

sur les ruines ; ses murs se lézardent, sa flèche, jadis si altière, s'est courbée, la foudre l'a frappée deux fois (1). Ses tombeaux s'entrouvrent, et, du fond de leurs cercueils, les ancêtres de nos rois semblent vouloir se lever et protester contre leur ingratitude (2).

Bientôt la pauvreté se fait sentir jusque dans le sanctuaire. Les chanoines désolés se voient obligés, « pour ne pas manquer de l'extrême nécessaire, » d'aller desservir d'autres églises. « Presque toutes les fondations avaient été faites en rentes à argent », qui subissaient avec le temps une certaine dépréciation, et leur revenu

(1) En 1787, de Passac, l. c., et déjà le 24 décembre 1706, pendant que les chanoines étaient au chœur pour l'office de prime; fait assez extraordinaire. Ms. de Duchemin de la Chesnaye.

(2) « Les tombeaux et mausolées étaient tellement négligés, nous dit Duchemin de la Chesnaye (l. c, p. 26), qu'en 1747 ou 1748, le maréchal Maillebois, attiré par la curiosité d'aller voir ces monuments, lors de son passage à Vendôme, ne fut pas peu surpris de remarquer que la plupaart des tombeaux étaient ouverts, et exposés, par conséquent, à toutes sortes de désordres. Sur ses représentations, il intervint peu de temps après un ordre du roi Louis XV, en exécution duquel tous les tombeaux furent fermés en maçonnerie, et par là à l'abri de toute insulte. »

« Le cercueil de Jeanne d'Albret était rompu, ajoute l'abbé Simon, parce que la soudure ne tenait plus; plusieurs personnes l'ont vue et touchée, je l'ai vue moi-même, et elle était entière avec des cheveux frisés et d'une longueur énorme. » (Tome Ier, p. 389.)

En 1791, le duc de Chartres, colonel au 14e régiment de dragons en garnison à Vendôme, accompagné de son secrétaire, M. Pieyres, voulut visiter le caveau sépulcral de l'église de Saint-Georges, et prit quelques cheveux de Jeanne d'Albret. Un vieux casque à visière était sur l'un des tombeaux ; il le prit, en disant : « Je ne mourrai toujours pas sans avoir porté le casque de mes aïeux, cela me portera bonheur au combat. » Mais on ne put le lui enlever qu'à grand'peine, et son front et sa figure en étaient rouges et sanglants. On était allé chercher un serrurier pour limer les charnières, fait affirmé par M. le chanoine Galopin.—(Lettre de M. Beaussier-Bouchardière, du 20 décembre 1814. Bull. 1869, p. 243, et Ms. de Duchemin de la Chesnaye.)

actuel n'était plus en proportion avec l'augmentation survenue dans toutes les choses nécessaires à la vie. Comment alors prélever sur un revenu si minime un fonds suffisant à la décoration et à l'entretien de l'église ?

Aussi la collégiale n'offrait plus, en 1780, dans ses solennités, que l'affligeant spectacle de son indigence. « Elle ne possède plus, ajoute l'abbé Pinel, que quatre « calices pour vingt-cinq prêtres ; des chasubles et des « chapes d'étamine sont les seuls vêtements qu'elle « puisse étaler aux yeux du peuple (1). »

Nous constaterons nous-même, dans notre inventaire, le bien fondé de ces plaintes.

Cependant les chanoines ne restèrent point inactifs devant cet état de dénuement.

En 1742, ils obtiennent de Mgr Crussol, évêque de Blois, l'union de seize chapelles, dont les revenus furent affectés aux distributions journalières. La part destinée aux absents fut réservée pour les nécessités de l'église et du chapitre (2).

Un jour ils apprennent que Mgr de Thémines réclame la suppression du titre abbatial de la Trinité en faveur de son séminaire et de sa cathédrale. Aussitôt ils entrent en lice, se font appuyer par le conseil général de la commune, et gagnent en partie leur cause. La décision est rendue, le souverain pontife s'est prononcé, ils ont la moitié des revenus de la mense abbatiale, quand tout à coup éclate la Révolution.

Le tiers état de Vendôme, dans son cahier de doléances, art. 43, émit le vœu que « les abbayes commendataires et autres bénéfices simples soient supprimés après la mort des titulaires, pour les fonds et revenus desdits abbayes et bénéfices être destinés à des établis-

(1) Union du titre abbatial de la Trinité de Vendôme à la collégiale de Saint-Georges. Pièces justificatives. N° 5.

(2) Union, etc. Pièces justificatives, N° 1.

sements utiles aux paroisses, aux constructions et *réparations d'églises* et presbytères, et aux villes tels que les hôpitaux et hotels-Dieu (1). » Mais la Révolution ne se tint pas dans des bornes aussi restreintes. Dans la nuit du 4 août 1789, les biens ecclésiastiques sont déclarés biens de la nation. Quand toute la portée de cette décision fut connue, l'émotion fut vive à Vendôme. Le décret du 2 novembre, qui mettait ces mêmes biens à la disposition immédiate de la nation, à la charge de pourvoir à la subsistance des ministres, aux besoins des pauvres et du culte, enlevait toute illusion. Le vœu de la population vendômoise était dépassé ; aussi sans retard, le 15 novembre, l'assemblée générale de la ville, présidée par M. de Flosville, décidait, timidement il est vrai, mais à la pluralité des voix, « qu'il seroit écrit par MM. du Bureau municipal et criminel aux municipalités des principales villes voisines pour scavoir d'elles sy elles font des représentations contre la disposition projettée des biens ecclésiastiques, et dans le cas ou les dittes villes feroient des représentations, que mesdits sieurs se joindroient à eux (2). »

L'intention est évidente. Mais les décrets de l'Assemblée nationale se succédaient avec rapidité. Le 13 novembre 1789, ordre est donné aux titulaires des bénéfices et supérieurs de maisons religieuses de faire la déclaration de leurs biens, sous peine d'être déchus de tout droit à ces bénéfices.

Le 3 février 1790, on leur ordonne de déclarer le nombre des bénéfices et des pensions dont ils jouissent ; — le 13, les ordres religieux sont supprimés ; — le 19, on leur accorde un traitement, souvent remanié dans la suite ; — le 17 mars, 400 millions de biens ecclésiastiques sont mis en vente ;— la manière de pro-

(1) Registres municipaux, N° xx, f° 65.

(2) Reg. municip., N° xx, f° 102.

céder à cette vente est tracée dans une ordonnance du 31 mai ; — enfin, le 12 juillet, la Constitution civile du clergé est votée.

Tous ces coups retentissaient douloureusement dans le cœur des hommes d'ordre (1). Vendôme avait aussi ses secousses. La municipalité avait été formée sur de nouvelles bases dès le commencement de 1790. Le 26 mai, M. Buscheron de Boisrichard, nouveau maire, invitait la municipalité à délibérer sur l'achat des biens ecclésiastiques. « Il est intéressant, dit-il, de prendre en considération le décret de l'Assemblée nationale concernant l'aliénation des biens du clergé aux municipalités, à la charge de les revendre avec un certain bénéfice au profit des dittes municipalités. La ville étant très pauvre, il seroit très utile de faire en sorte d'augmenter ses revenus en profitant de l'effet de cette loi... Le conseil a arrêté que la municipalité demeure authorisée par lui à se soumettre auprès de qui il appartiendra pour acquisition de biens du clergé jusqu'à la concurrence d'une somme de deux millions. » — Signé, etc. (2).

Il fallut donc dresser les inventaires. Les commissaires nommés à cet effet se présentent chez les Bénédictins le 28 avril 1790, pour inventorier les biens meubles, et le 6 septembre, pour inventorier les titres et les chartes.

Le 30 avril, ils se présentent chez les Cordeliers, le 3

(1) Un ouvrier vendômois, *Jean Clément*, nous donne l'appréciation exacte du peuple sur les excès de la révolution, surtout par rapport au clergé :

« En 1791 commença, dit-il, la persécution des prêtres ; on leur fit prêter serment, et ceux qui ne voulurent pas se soumettre à ce règlement furent chassés de leurs églises. Plusieurs furent mis aux fers pour récompense de leurs travaux. Victimes de la vengeance des hommes, beaucoup gagnèrent la couronne du martyre en succombant à leurs peines, etc. » — Bulletin 1869, p. 188.

(2) Reg. municip., N° xx, f° 136.

août au Calvaire, le 10 chez les Ursulines, le 16 à la collégiale. Le tout était confié à la garde des religieux.

Le 26 septembre et le 28 octobre, MM. Gros-Jean, ancien contrôleur des vingtièmes, Maupetit, voyeur à Vendôme, Pierre Couty de Montoire, et Arrondeau, notaire à Sougé, sont nommés experts par la municipalité pour l'estimation des biens du clergé. Le 23 novembre, le Directoire de Vendôme prit un arrêté donnant « commission à MM. les officiers municipaux de « Vendôme, Montoire, Troô et Authon pour apposer « les scellés sur les églises collégiales et maisons re- « ligieuses (1). »

Cet ordre fut transmis à la municipalité le 2 décembre 1790 ; mais de nouvelles élections avaient eu lieu dans un sens plus modéré, et M. de Trémault, qui plus tard fut arrêté sous la Terreur, était maire. Dans sa réunion du 3 décembre, le conseil voulut se décharger de cette besogne, prétextant ses nombreuses occupations ; mais, le lendemain, le Directoire réitéra son ordre, et désigna les deux premiers officiers de la municipalité. Il fallut se soumettre, et le 6, le conseil donnait cette pénible commission à MM. François Dehargne et Pierre-Paul Mereaux (2).

Nous avons entre les mains le procès-verbal de cette opération chez MM. les Bénédictins. Commencée le 6 décembre, elle ne finit que le 13. Bonne et sûre garde des scellés fut confiée à un agent. Mais la population, peu accoutumée à ces profanations, ne put les voir avec calme. Le conseil municipal, effrayé, se réunit le 16 décembre, « sur l'avis qui lui avoit été donné « que des gens mal intentionnés cherchoient à soule- « ver le peuple à l'occasion des scellés apposés dans « les églises. » On résolut donc, pour maintenir

(1) Délibérations du district de Vendôme, reg. I. — Archives départementales, série L.

(2) Registres cités, à ces dates.

la tranquillité publique, qui n'avait pas encore été troublée, de lancer une proclamation pour éclairer le peuple sur l'existence de la loi en vertu de laquelle le conseil municipal avait agi, avec menaces « que tous ceux qui par leurs propos ou mouvements « tenteroient de contrarier l'exécution des décrets, atti- « reroient sur eux la vengeance des lois et seroient pour- « suivis comme perturbateurs du repos public (1). »

Le 18 suivant, un nouvel arrêté retire des mains des chanoines « leurs sommiers de recettes et les gros des baux qu'ils peuvent avoir en mains, pour les remettre au district (2). »

Le 23 mai 1791, le Directoire prescrit la remise au district de toutes les archives des biens nationaux, et nomme archiviste, avec traitement de 1000 livres, le sieur Louis-Pierre-Simon-François Bourgogne, chef de bureau du district. Nouvelle ordonnance est donnée, le 23 novembre, à MM. Girodon et Bordier, administrateurs, de se faire remettre tous les titres de propriété des communautés, cures et bénéfices supprimés (3).

Plus tard, sur l'invitation de l'administration du district, le conseil municipal désigna « pour trier les chartres et manuscripts qui appartenoient aux sciences et aux arts » les cc. Thomas, instituteur public au collège national, et Lefebvre, ancien vicaire constitutionnel de la Trinité, bibliothécaire du district (4).

Puis vinrent les mesures vexatoires du serment civique, le 15 janvier 1791, et ensuite l'acceptation de la Constitution civile du clergé refusée énergiquement par M. Thoinier, curé de Saint-Martin, et M. Chapeau, curé de la Madeleine.

(1) Registres municipaux, N° 21, f° 22.
(2) Reg. municip., N° 21, f°. 22 v°.
(3) Registres du Directoire, N° I.
(4) Reg. munic., N° 22, 12 brumaire an III ou 2 novembre 1794.

Cependant le château était mis en vente. Déjà un nommé Gabriel Pinson, marchand demeurant paroisse de la Madeleine, offrait 13,000 livres pour l'acquisition du château, avec la faculté d'enlever les pavés de la rampe (1). Le 12 janvier 1791, le Directoire délibère sur cette offre. Les habitants s'émurent à cette nouvelle. L'aliénation de la rampe enlevait le chemin ordinaire pour communiquer au hameau du Temple. Une pétition couverte de nombreuses signatures resta sans effet, et il fut décidé que le 15 du même mois l'on procéderait à l'adjudication définitive dudit château et de ses dépendances « sans avoir égard à la dite requête des habitants. » Réserve toutefois était faite « de la rampe qui conduit audit château à partir du pavé de la ville jusques et autant qu'en emporte la rampe qui conduit à l'église cy devant paroissiale et collégiale dudit château, soit à cause du préjudice qui pourroit résulter de la vente dicelle pour les propriétés inférieures, soit parce quelle doit nécessairement rester commune pour l'exploitation du château ainsi que pour l'usage de l'église et autres objets qui ne font pas partie du château (2). »

En effet, le 15 janvier 1791, le château fut vendu au sieur Jean Fournier, demeurant à la ferme de Pinsay, paroisse de Crucheray, moyennant la somme de

(1) Directoire, 5 janvier 1791.

(2) Reg. du Directoire, 12 janvier. Le titre de *paroisse* donné souvent à la collégiale, surtout dans les pièces plus récentes, s'explique par ce fait que le doyen du chapitre exerçait les fonctions curiales sur tous ceux qui demeuraient dans l'enceinte du château, ainsi que sur les membres du chapitre, et leur administrait les sacrements comme les autres curés de la ville. L'église avait ses fonds baptismaux, et l'on conserve encore à la mairie de Vendôme les registres du chapitre. Cf. Duchemin de la Chenaye, MS, t. I, p. 24. Les droits respectifs du chapitre et de Saint-Martin avaient été réglés solennellement par une transaction faite en 1506 entre les chanoines, l'abbé de Saint-Georges-du-Bois et le prieur de Saint-Lubin au château. (M. de Martonne, Notice historique sur Saint-Martin de Vendôme, p. 95.)

14,400 livres, selon l'acte de vente que nous donnons en note (1).

Mais, d'après un renseignement que nous trouvons au 23 septembre 1791 dans les registres du Directoire, ce laboureur, devenu propriétaire du château, était en état d'ivresse lors de cet achat. Désespéré, dans la pré-

(1) « Le château de Vendôme avec ses circonstances situé paroisse de S[t]-Georges de la ditte ville, dépendant de l'appanage de Monsieur frère du roi, consistant suivant le rapport du sieur René Barbier expert nommé par le Directoire du District et du sieur Chevé, soumissionnaire, dans une cave en roc avec un cavereau situé au bas du château, un terrain devant ladite cave jusqu'à la rampe. Un petit bâtiment anciennement occupé par le portier du château composé par le bas de 2 chambres froides, de 2 chambres a cheminée au premier, petit jardin devant, verger au-dessous donnant sur la rue Ferme complanté en mauvais arbres fruitiers dans lequel sont les jeux de boule, au bout duquel verger se trouve un enclos de murs servant autrefois de jeu de paume dont un pignon sert actuellement de cloture au manège ; un autre petit bâtiment servant autrefois de magasin à poudre, un petit batiment appelé la Capitainerie.....

« 3 portails en pierres de taille dont un seul est garni de ses venteaux et ferrures, lesquels sont de distances en distances le long de la rampe dudit château dont il ne reste aujourd'hui qu'un seul pavillon y compris les murs du château et ceux du rempart, un clos de vignes de 4 quartiers, environ 30 boisselées de terre labourable — le terrain appelé la montagne, rempli de fosses et de butes considérables d'environ 5 arpents compris une mauvaise garenne et broussailles, et enfin les anciennes ferrures, plombs et ardoises dépendans du château déposé à l'hotel commun de cette ville, avec les cours et les vieilles charpentes du château, estimés la somme de 10,824 livres.... sous l'observation qu'au désir des délibérations du Directoire du District de Vendôme, la rampe qui conduit audit château a partir du pavé de la ville jusque et autant qu'en emporte la rampe qui conduit à l'église cy devant paroissiale et collegialle dudit château, n'est point comprise dans la vente d'icelui, qu'elle en demeure au contraire exceptée tant pour demeurer commune à celui qui se rendra adjudicataire dudit château, que pour l'usage de ladite église, ainsi que pour l'exploitation de la maison et jardin du sacristain de la dite église, même le cimetière attenant audit jardin...

vision qu'il ne pourrait jamais solder, il s'enfuit de sa ferme, et sa récolte fut saisie. Cet abandon de l'acquéreur fut favorable aux déprédations sans nombre dont l'administration du district ne voulut pas être spectatrice impassible.

Le 14 avril 1791, les Directeurs se réunissent (1) :

« Instruits, disent-ils, des brigandages et des dévastations journalières qui se commettent dans les bâtiments de la capitainerie de l'ancien château de cette ville adjugés au nommé Fournier, qui n'ayant point encore payé l'accompte de son adjudication, semble fort tranquille sur ses intérêts personnels relatifs à ces dépérissements, et attendu que la perte totale qui en pourroit résulter jusqu'à l'époque de la revente desdits objets sur folle enchère, soit au détriment dudit Fournier, soit de la nation en cas d'insolvabilité de sa part, a arrêté... pour la conservation de tous les objets restants dudit château et dépendances susceptibles de dépérissement et d'être volés, qu'ils seroient dans les vingt-quatre heures enlevés de quelque nature et espèce qu'ils soient pour être traduits et déposés dans un lieu sûr des bâtiments servant au logement de l'administration (2) ».

Enfin l'acquéreur reconnu insolvable, le château fut

« Vendu à Jean Fournier laboureur demeurant au lieu de Pinsay, paroisse de Crucheray, moyennant la somme de 14,400 livres. » — (Archives départementales, série L.)

L'ancien prêche avait été compris dans cette vente ; la municipalité en réclama la distraction, à laquelle ledit Fournier consentit le 18 janvier 1791. (Reg. municip., N° XXI, f° 25.)

Nota. Le dernier concierge du château fut un nommé Day de la Chapelle, un des chefs de la panneterie-bouche du roi, propriétaire de quelques terres et des petites garennes dites les garennes au Duc situées au delà des Capucins. Il habitait le palais abbatial de la Trinité.

(1) Registre Ier, N° 742.

(2) On sait que l'administration du district fut placée dans le couvent des Bénédictins, dans le bâtiment qui joint le clocher et l'église de la Trinité, plus tard emplacement de la sous-préfecture, après avoir servi de salle pour le fameux procès de Darthé et de Babeuf.

de nouveau mis en vente et adjugé le 11 juin de la même année (1).

Témoins de ces événements si graves, instruits de la fermeture et de la suppression prochaine d'un grand nombre d'églises, les chanoines réunirent tous leurs efforts pour sauver du naufrage leur chère collégiale.

Ils présentèrent une requête à la municipalité, qui l'accueillit avec faveur le 31 janvier 1791.

« Délibérant, dit-elle (2), sur le contenu de la requeste pré-

(1) On fit six lots, qui furent vendus séparément à la folle-enchère:

Le 1er, la cave au bas du château, 800 livres à Dehargnes.

Le 2e, la Capitainerie et le magasin à poudre, 1025 livres à Pasquier père.

Le 3e, le château de Vendôme, tours, souterrains, la rampe et ses 3 portails, etc... Expressément réservés : 1° la rampe dans toute son étendue, à partir du pavé de la ville jusques et compris le pont vulgairement appelé le pont de Beauce... pour l'usage du public ; 2° les murs le long de la rampe dans toute son étendue à sa droite et à sa gauche ; 3° le cimetière du cy-devant chapitre, la terrasse et le petit corps de bâtiments adjacent à l'église, logement du sacristain... ; 4° et enfin l'église.— Vendu 5,000 livres à Jean-François Morinet, Lubin Drouin, perruquiers, Charles Brisset md boisselier, François-Jean Pasquier l'aîné, entrepreneur de travaux publics demeurant à Vendôme, quartier de la Petite-Chapelle.

Le 4e, un clos de vigne au Temple, 1325 livres à Morinet.

Le 5e, les anciennes ferrures, plombs et ardoises du château, déposés à l'hôtel de ville..., et les vieilles charpentes déposées sur la terrasse de la cy-devant abbaye de la Trinité, 1250 livres à Nicolas Fontaine md fripier, Mathurin Asseau pâtissier, et Charles Brissé boisselier.

Le 6e, 30 boisselées de terre, ou le terrain appelé la Montagne, fosses, buttes, garennes et broussailles, 2,000 livres, à Morinet, Drouin, Brissé et Pasquier.

Total, 11,400 livres.

(Registres des ventes des biens nationaux. Vendôme. — Archives départementales, série L, sous les Nos 1009, 1010, 1011, 1012, 1013, 1014.)

(2) Reg. municip., N° XXI, fol. 27.

sentée par Messieurs les cy-devant chanoines de S[t]-Georges de Vendôme, tendant à la conservation de l'église du château et établissement d'un chapelain pour desservir ladite église, dans laquelle reposent les cendres des princes et ayeux de l'auguste maison régnante, ouï Monsieur Hostier, pour la vacance de l'office de procureur de la commune, applaudissant au zèle, à l'amour et au respect des cy-devant chanoines pour les cendres de nos princes et à leur vénération pour les reliques authentiques et précieuses dont ils avaient décoré leur église, se réunit auxdits chanoines pour engager les corps administratifs à acquiescer aux demandes énoncées en ladite requeste qui sera remise et présentée auxdits corps administratifs par lesdits sieurs cy-devant chanoines, qui seuls sont parties capables pour donner décision sur icelle. Dont acte.... »

Le Directoire, consulté, rendit une décision qui est une page honorable pour notre cité.

Le 10 février 1791, il applaudit à ce projet de conservation « conforme, dit-il, à ce qu'ont obtenu les églises de Givet, dépositaire des cendres de Bayard, et de S[t]-Denis, dépositaire de celles de nos rois; ce qui enfin seroit d'une grande utilité en ce que cette église serviroit de succursale aux écarts nécessités par le nouvel arrondissement des paroisses. »

Puis, élevant la voix plus haut :

« Il suffiroit d'être français, dit-il avec enthousiasme, pour se sentir attendri au nom seul de Henri quatre et des auteurs de ses jours, et ce sentiment devient encore plus cher à ceux qui respirent le même air qu'ils ont respiré, et habitent les lieux qui furent jadis leurs héritages. Que s'il est entré dans les vues des législateurs de la nation de l'enrichir des dons faits par les princes a des corps aujourdhuy supprimés, on ne peut croire que leur intention ait été d'effacer ces fondations jusqu'au dernier vestige et de chercher à nous faire oublier les noms de nos bienfaiteurs et le souvenir de leurs vertus, que dans ces jours de patriotisme où tous les cœurs doivent être exaltés par les mouvements les plus nobles, on ne peut trop respecter les précieux monuments qui nous rappellent la mémoire du grand Henri ce père de la Patrie qui semble aujourdhuy revivre sur le trône ; enfin que la gloire de la nation, la

religion, la reconnaissance et l'exemple de la faveur obtenue par les églises de Saint-Denis et de Gyvet, tout en un mot se réunit pour appuyer la demande des cy-devant chanoines de l'Eglise de St-Georges, qui dépouillés de toute espèce d'intérêt à obtenir ce qu'ils sollicitent, mettent le comble au respect qu'ils ont toujours mérité comme prêtres et citoyens, et dont la suppression inspireroit des regrets, s'il étoit permis d'en avoir pour les sacrifices faits à la chose publique. »

« Que par toutes ces considérations, le Directoire imitant l'exemple d'une municipalité ardente pour l'honneur de son pays, se réunit à elle ainsi qu'auxdits cy-devant chanoines pour inviter MM. les administrateurs du directoire du département à accueillir et protéger une demande, qui est devenue commune à tous les bons citoyens, et dont le succès les pénétrera de reconnaissance et pour ceux qui leur auront accordé la faveur inapréciable qu'ils désirent, et pour ceux qui leur auront rendu ce succès plus facile.

Fait et arrêté lesdits jour et an que dessus

Signé : MARGANNE-RULLIÈRE, GIRODON, ARNOULT, QUANTIN, MORIN. »

Le 5 avril suivant, le Directoire, consulté sur la nouvelle circonscription à donner aux paroisses, émit le vœu de réunir les quatre paroisses de Vendôme en une seule, dont le siège serait la Trinité, desservie par un curé et cinq vicaires, avec deux oratoires, l'un dans l'église du château et l'autre dans la chapelle du grand cimetière, où serait célébrée une messe chaque jour de l'année.

En effet, un décret rendu le 19 mai et sanctionné par le roi réalisait ce désir en y ajoutant la Madeleine comme desserte (1). Il fut publié le 19 juin dans la ville. Mais le nouveau clergé constitutionnel ne put pas sans doute répondre à tant de besoins, l'oratoire du châ-

(1) Le dimanche, la grand'messe paroissiale avait lieu à la Trinité à 10 heures, et une messe basse à 11 heures à la Madeleine.

teau fut négligé ; aussi voyons-nous l'ancienne collégiale dépouillée chaque jour soit par l'administration elle-même, soit par des vols et des brigandages les plus indignes.

Ainsi, sur une requête présentée par les curé et marguilliers de Saint-Nicolas de Blois, le Directoire consent, le 22 août 1792, à leur accorder « deux cloches « alors existantes dans le clocher de la collégiale pour « leur permettre de former une sonnerie convenable à « l'étendue de leur paroisse. »

Le 8 juillet suivant, la spoliation n'était pas encore accomplie (1), mais elle fut réalisée bientôt, et la plus célèbre de ces cloches, pesant 7,000 livres, nommée Opportune, fut longtemps la seule cloche de Saint-Nicolas. « Elle demeura longtemps seule dans sa majestueuse sonorité qu'il nous semble entendre encore, écrit M. Dupré. Son métal est entré dans la fonte des trois nouvelles cloches qui furent bénites le 4 janvier 1844 par Mgr de Sauzin (2). »

Deux autres furent données à l'église de Mazangé (3).

(1) Reg. municip., N° XXI.

(2) Semaine religieuse du diocèse de Blois, du 15 avril 1882.

(3) Archives de cette paroisse — M. Lecomte, curé constitutionnel de Mazangé, écrivait à la date du 11 janvier 1792 : « Par suite de mon obéissance, nous obtînmes de changer deux calices et un soleil et un petit ciboire pour les malades, pour d'autres vases de la même sorte, mais beaucoup plus forts et plus propres, et cela gratuitement. Nous avions trois cloches, dont une était cassée, nous en avons obtenu deux pour nos deux secondes, baucoup plus belles, et notre grosse devint notre troisième. Ces nouvelles cloches étaient du chapitre de Vendôme. La première porte ces mots : Franscia Alanconia Caroli primi conjunx suo nomine, cœtus vero mille octingentisque aeris ditarunt me fusam anno domini 1536 mense Martio. » (Cf. Bulletin, 1870, pp. 119 et 120) ; et la seconde porte ces mots : « Sumptibus Capituli fusa fui, et Ludovica nuncupata, agentibus Claudio Simon et Michaele Chauvin anno domini 1762. » Le changement fut aussi gratuit. »

Bientôt la municipalité elle-même prit l'initiative d'un abandon complet. Dans sa réunion du 22 avril 1792, elle décide « qu'il sera présenté pétition à l'Assemblée nationale tendante à la suppression de l'oratoire du château, qui nécessite des dépenses énormes et n'est déjà plus en état décent et (à l')authorisation de construire un caveau dans l'église de la Trinité pour y recevoir les cendres des Bourbons qui sont sépulturés en grand nombre en la ditte église du château (1). »

Cette décision était prise sur une pétition des habitants de la Madeleine, du 10 avril, qui demandaient l'érection de leur église, simple succursale, en paroisse.

Le Directoire fut saisi de cette question, et, le 1er juin suivant, sur une nouvelle pétition des intéressés, s'appuyant sur les mêmes motifs (2), il ne s'oppose pas entièrement à la réalisation de ce vœu « d'autant plus utile, qu'il est à présumer, d'après la pétition du conseil général de cette commune du 22 avril dernier, et les moyens d'intérêt public qui y sont exprimés, que l'oratoire du château sera supprimé (3). »

Mais des faits plus graves vinrent militer en faveur de cette demande.

Le 18 août, le procureur syndic du district vint tout ému presenter dans cette assemblée un réquisitoire en forme (4) :

« Malgré les précautions et la surveillance de la municipalité de cette ville tant pour constater que pour arrêter le cours

(1) Reg., N° XXI, f° 90.

(2) « L'oratoire du château ne sert de rien ; il est en très mauvais état et nécessite des réparations considérables. » Ils demandaient de plus la suppression des paroisses de Saint-Ouen et d'Areines, et le démembrement de celle de Naveil. Voir un plan curieux avec toutes pièces à l'appui aux archives de la municipalité de Vendôme.

(3) Reg. I, N° 792.

(4) Reg. 1, N° 898.

des vols et brigandages qui se commettent nuitamment dans l'église de l'ancien château de cette ville, et les poursuites dirigées contre les prétendus coupables de ces délits, il existe cependant encore des particuliers inconnus et assez scélérats pour faire de nouvelles tentatives de s'introduire dans cette église isolée, faisant aujourd'hui un de ces oratoires dont on sollicite auprès de l'assemblée nationale la suppression, afin d'y voler les épitaphes, tombes en marbre, cuivre et autres matières ainsy que les tombeaux de plomb dans lesquels reposent les cendres des cy-devant princes et seigneurs de ce château de la maison de Vendôme, dont une partie avait même desjà été volée ; qu'en conséquence il est intéressant de prendre toutes les mesures capables de conserver les restes de ces monuments anciens qui appartiennent à la nation et d'arrêter le cours et l'infamie de tels brigandages. Pourquoi ledit procureur syndic requiert, attendu l'urgence et l'évidence d'un complot formé pour détruire et enlever tout ce qui peut rester d'utile et de précieux dans cet oratoire, la translation de tous les objets ci-dessus désignés, et même de tous autres susceptibles de dépérissement et d'enlèvement, dans une des chapelles de l'église paroissiale de cette ville, pour y être déposés et mis en sûreté jusqu'à la destination qui en pourrait être faite et ordonnée, soit par le décret de suppression sollicité, soit par une décision ultérieure du département qui statueroit également sur les frais utiles et nécessaires de ce transport. »

MARGANNE-RULLIÈRE, BORDIER.

Quelques jours plus tard, une tentative plus audacieuse encore vint jeter la consternation. Le Directoire prend aussitôt une décision :

« Instruit, dit-il le 25 août (1), que nonobstant sa surveillance, il vient de se commettre dans l'intérieur de l'église du cy-devant château de cette ville de nouveaux délits, notamment qu'une grille de fer qui garnissoit l'une des croisées de cette église près la sacristie, a été enlevée nocturnement, que les brigands qui se sont introduits dans la même nuit, ont brisé les pièces de charpente qui fermaient l'entrée d'un caveau du

(1) Ibid., N° 908.

chœur qui renferme les cendres des cy-devant princes et seigneurs de Vendôme, qu'à l'aide de cette ouverture, ils sont entrés dans le caveau pour y voler les cercueils de plomb qui y sont déposés, qu'ils en ont même sorti un qu'ils ont porté sous la fenêtre qu'ils avoient dégarni de ses grilles;

Considérant qu'une dépense de plus de deux cents livres faites il y a peu de temps par l'administration à l'intérieur et à l'extérieur de cette église pour en défendre l'entrée par les croisées, n'a pu prévenir de nouveaux larcins, qu'il seroit très difficile de conserver les cercueils et monuments qui existent encore dans cette église sans faire une dépense au moins de 1200 livres pour la sûreté de l'église qui se trouve isolée ; considérant d'un autre côté que cette dépense seroit en pure perte puisque d'une part les tombeaux, cercueils et autres monuments de l'église du château peuvent être transférés dans celle de la Trinité, où ils seront en sûreté, que d'une autre part sa suppression est demandée par la ville de Vendôme qui a sollicité un décret à cet égard, qu'il ne se fait plus dans cette église aucun service du culte.

Vu le réquisitoire du procureur syndic du 18 aout présent mois et la notoriété du complot formé et exécuté en partie de détruire et d'enlever tout ce qui peut rester d'utile et de précieux dans l'oratoire du château.

Le Directoire estime qu'il est urgent d'enlever de cet oratoire tous les tombeaux de marbre, cercueils de plomb et tous autres objets susceptibles de dépérissement et d'enlèvement pour le tout être déposé dans une ou plusieurs chapelles de la paroisse de la Trinité de cette ville, comme aussy que toutes les boiseries anciennes qui garnissent cette église, les fers et autres objets exposés à être volés, doivent être vendus, pour sur le prix de cette vente, le directoire être autorisé à payer les frais du déplacement et transport des cercueils, tombes et tombeaux, qu'enfin il n'est pas moins utile de faire descendre les deux cloches qui restent dans le clocher pour être de suite envoyées à la monnaye de Saumur, pour le tiers de valeur réduit en pièces de monnaye être délivré à la municipalité de cette ville, et qu'à l'effet de tout ce que dessus le département sera invité de donner sans retard son autorisation (1). »

(1) Une lettre de M. Morard, témoin oculaire, datée du 25 juin 1818, nous apprend quels furent les tombeaux violés par ces

Enfin le gouvernement lui-même, à bout de ressources, réclama les plombs de ces tombeaux, et le 20 septembre, sur la demande réitérée du département, il fut arrêté « que les plombs contenus au caveau de la collégiale, dont a été fait bris, seroient envoyés au département, qu'à cet effet lundi prochain il sera procédé à la translation des ossements que contiennent lesdits plombs dans une grande boëte de bois ou deux, s'il est nécessaire, laquelle sera laissée dans le caveau et que ledit caveau sera muré (1). »

L'extraction projetée, est-il dit dans une autre délibération du conseil municipal, « a été retardée par « la plainte rendue contre certains particuliers qui « avoient essayé de les voler, et par la poursuite cri- « minelle qui en avoit été la suite et qui exigeoit leur « séjour comme pièces de conviction (2).

Ce délai fut la cause d'un désastre complet. En effet, le 28 mai 1793, le 3e bataillon des volontaires de Paris, [de la section de l'Unité ou du faubourg Saint-Antoine, ou plus véridiquement de la section des Champs-Ely-

mains sacrilèges : « Vous savez, dit-il, que pendant une nuit orageuse, au commencement de la Révolution, des voleurs s'introduisirent dans l'église collégiale ; ils en tirèrent les cercueils et les cendres des jeunes Henry duc de Beaumont et de Louis Charles de Bourbon, qu'ils déposèrent au bas d'une fenêtre de la chapelle Saint-Joseph, près la sacristie, par laquelle fenêtre, qu'ils avaient rompue, ils s'étaient introduits dans l'église pour voler les plombs des tombeaux et des cercueils. Ils étaient parvenus à soulever le cercueil de Catherine de Bourbon et à le porter sur les degrés du caveau, lorsqu'on s'aperçut au corps-de-garde de la mairie qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire dans l'église de la collégiale, qui était absolument déserte. Je fus réveillé, je fis prévenir M. le maire et le lendemain, après que par Justice le crime eût été constaté, M. le maire fit reporter les trois cercueils dans le caveau. » Cf. Bulletin, 1869, p. 245.

(1) Reg. M, N° XXI, f° 116.

(2) Reg. municip., N° XXI, f° 178. Délibération du 29 mai.

sées (1)] forçait l'enceinte de la municipalité, obligeait un de ses membres à l'accompagner dans la profanation affreuse de l'église de S[t]-Georges et de ses tombeaux. Nous ne retracerons pas ces événements lugubres, déjà stigmatisés par M. Bouchet en 1869 (2). Qu'on se reporte à ces pages palpitantes d'horreur.

A ces scènes lamentables devaient en succéder d'autres non moins tristes. La Terreur avait jeté son voile lugubre et sanglant sur toute la France ; tout culte était prohibé, les églises étaient profanées et vendues. La chapelle du château, avec toutes ses dépendances, chapelles, clocher, sacristie, salle des archives, maison du sacristain, jardin, cimetière adjacent au jardin, escalier venant de la rampe, était livrée le 24 août 1793 (3) pour la misérable somme de 10,500 livres payables en assignats (4) à de vils spéculateurs, qui la firent tomber sous les coups de la pioche, pour tirer de ses matériaux le plus triste des gains (5).

(1) Morard, Bull. 1869, p. 245, de la Chenaye (Les Prisons de Vendôme) et Reg. municip., N° XXI, fol. 178, 179, 180, 181, et fol. 191. Une lettre du président de la section des Champs-Elysées (18 juillet 1793), annonce à la municipalité de Vendôme la punition des coupables « voués à sa haine et à sa vengeance » ; celle-ci répondit, le 21, de leur « accorder le pardon s'il peut être utile à la République. »

(2) Bull. 1869, p. 235 et suiv.,

(3) Bulletin 1881, p. 227.

(4) Les assignats, le 4 nivôse an IV (24 décembre 1795) ne valaient à Vendôme que 5 sols les 100 livres ; la municipalité rendit un arrêté pour en porter la valeur à 20 sols les 100 livres ; la monnaie républicaine elle-même n'était reçue qu'à moitié valeur, en comparaison de celle marquée au coin de la royauté.

(5) « Les bâtiments du château ainsi que l'église collégiale ont été adjugés par le district de Vendôme à plusieurs particuliers qui ne cessent de les faire démolir et d'en vendre en partie les débris ; mais la solidité extraordinaire de ces antiques édifices, bien supérieure à celle de nos bâtiments modernes, leur a rendu la démolition si difficile et si coûteuse, que le bénéfice envisagé par les acquéreurs dans la vente de ces matériaux devient de

Il ne resta bientôt de la collégiale que des ruines. La voûte du chœur subsistait cependant encore, paraît-il, quand Vendôme fut occupé les 16, 17, 18 et 19 juin 1814 par 5,500 cavaliers anglais et autres alliés. Ils en renversèrent les derniers débris pour dresser leurs tentes et dominer la ville (1). Pasquier, déjà acquéreur du château, les avait achetés à vil prix ; il en fit entreprendre le défrichement. L'intérieur du château et toute la montagne allaient être livrés à la charrue (2), quand M. de Beaumont les racheta le 16 mai 1819 pour la minime somme de 1521 livres, et les donna gracieusement à la ville.

D'après une tradition conservée par M. de Passac, on espéra longtemps voir s'élever au milieu de toutes ces ruines un monument expiatoire. La Restauration en avait été saisie, et l'aurait probablement exécuté sans le désastre des Cent jours.

M. Morard, longtemps secrétaire de l'administration, nous a conservé précieusement le plan grandiose

jour en jour plus modique pour eux et presque illusoire, ce qui fait qu'il existe encore de ce monument, jadis l'admiration des voyageurs, beaucoup plus de vestiges qu'on ne devait s'y attendre. La postérité pourra un jour faire aux administrateurs du district le même reproche qu'ils ont dû encourir de la part de leurs concitoyens, d'avoir laissé vendre sans réclamation un château et une église aussi célèbres par les souvenirs augustes qu'on en conservera éternellement, le tout pour une somme modique de 14,000 livres environ, en assignats qui ne valoient peut-être pas alors 6,000 livres, tandis que la ville de Loches, entre autres, n'a pas souffert qu'on vendît son château et son église collégiale, où l'on voit encore le tombeau d'Agnès Sorel, maîtresse du roi Charles sept, morte en 1451. » (MS. de Duchemin de la Chenaye, tome I, p. 15.)

(1) Le prince Frédéric-Charles, dans la dernière guerre, voulut monter sur la tour de Poitiers pour diriger son armée dans les combats de Vendôme.

(2) De Passac, p. 19. Les alliés occupèrent encore Vendôme en juillet 1815. Reg. municip., XXXIV.

qu'on avait alors conçu dans une note insérée dans l'ouvrage de M. de Passac (1).

M. de Beaumont voulut du moins ériger un petit monument à la mémoire de Jeanne d'Albret, mais la malveillance, toujours inepte et imbécille, vint bientôt le faire disparaître.

Les corps des princes, traînés dans la ville, mis en lambeaux, jetés dans la rivière, avaient été recueillis avec respect par M. de Boisrichard, maire, placés dans un double cercueil de chêne, et ensevelis dans le grand cimetière, derrière le pignon d'orient de l'église près de la sépulture de M. de Rochambeau (2). M. Morard ajoute qu'ils auraient été enlevés dans la suite et déposés avec vénération dans un local dont M. et Mme de Rostaing avaient seuls connaissance (3). Il eut longtemps lui-même entre les mains le cœur de Marie de Luxembourg, avec l'intention de lui ériger un monument ; mais, les circonstances ne l'ayant pas permis, il les remit au sacristain de la Trinité, afin qu'il l'inhumât. En 1833, après la mort du sacristain, on en avait perdu toute trace (4).

La haine de l'ancien régime ne fut pas satisfaite de ces actes de vandalisme. D'autres documents précieux restaient encore. Le Directoire, présidé par le fameux Catherinet, prit l'initiative du brûlement général des ar-

(1) P. 29.

(2) De Passac, p. 28. — M. Duchemin de la Chesnaye donne une autre version : « Nous devons, dit-il, la conservation de ces ossements à la présence d'esprit du sieur Galopin, chapelain de cette collégiale, lequel s'étant trouvé par pur hasard sur la terrasse, au moment où ces réquisitionnaires parisiens allaient les disperser, feignit d'entrer dans leurs projets liberticides, et les détermina à les jeter dans un trou qui était à leurs pieds. C'est alors que M. Buscheron de Boisrichard, maire de Vendôme, s'empressa de les faire déposer dans deux cercueils, etc. » (T. I, p. 26.)

(3) Bulletin 1869, p. 246.

(4) De Passac, p. 28.

chives. « Il est indispensable, dit-il, de faire disparaître jusqu'aux vestiges du régime monstrueux de la noblesse et de la féodalité. Les principes de liberté et d'égalité qui viennent d'être consacrés par l'acte constitutionnel exigent de tous les citoyens la remise des titres qui peuvent y porter atteinte.... »

Sur cette considération, il arrête « qu'il sera fait samedy 10 août (1793), jour du renouvellement du serment fédératif, un autodafé de tous les titres de noblesse qui existent dans ce district, qu'en conséquence il est enjoint à toutes les municipalités indépendantes de requérir tous les cidevant nobles de leur arrondissement de les leur faire remettre, et, en cas de refus, de faire en leur maison toutes perquisitions nécessaires et de faire passer le tout au Directoire, dans le jour, sous leur responsabilité (1). »

M. de Trémault nous a donné le procès-verbal de cette exécution ; les archives de la collégiale furent spécialement comprises dans cette destruction.

Mais cette destruction n'était pas complète. Une charretée seulement de ces papiers précieux avaient été brûlés le 10 août ; quelques jours plus tard, cinq voitures furent la proie des flammes. En effet, en exécution du décret du 28 juillet 1793, les décorations de Saint-Louis et de tous les autres ordres royalistes, avec leurs brevets, avaient été remises aux municipalités, et par elles au Directoire de Vendôme. Celui-ci décida le 19 brumaire (2) « qu'étant urgent et nécessaire de faire disparaitre ces hochets de l'orgueil et de la vanité », ils allaient être envoyés à la Convention nationale chacun avec un numéro d'ordre indiquant le poids et l'ancien propriétaire, et les brevets remis de suite à l'archiviste, pour être compris dans le brûlement des titres féodaux, le lendemain (3).

(1) Directoire, 3e reg., N° 1224.

(2) Directoire, 2e reg. N° 1336, 9 novembre 1793.

(3) Ces décorations furent pesées par le c. Ledoux, fameux terroriste. Elles consistaient en :

Donc, le 20 brumaire :

« En exécution du décret de la convention nationale du 17 juillet dernier... le cortège (formé de toutes les administrations et autorités civiles et militaires à 11 h. du matin) s'est rendu dans la salle des séances de l'administration et de là au mail dit de la fédération, *précédé de cinq voitures de titres féodaux* provenant des dépôts faits tant aux archives dudit district qu'à la municipalité, ornée d'inscriptions relatives à la circonstance et propres à rappeler au peuple la liberté et la destruction du régime oppresseur de la féodalité.

Le cortège arrivé sur ledit mail proche lequel avait été préparé un bûcher, s'est rangé autour d'icelui bûcher, et les voitures étant entrées dans l'enceinte aux cris de vive la République, les divers titres, papiers, registres, censifs, cueillerets, ainsi que les brevets et lettres qui ont accompagne le dépôt des différentes décorations,.... ont été déchargés sur ledit bûcher ; ce fait, le président du district a prononcé un discours sur les avantages de la constitution républicaine, sur le bonheur résultant de la liberté, et enfin sur l'objet qui en ce moment rassembloit les citoyens.

Il a ensuite donné lecture...... puis le président du directoire et le maire ont allumé le feu au bûcher sur lequel étoient lesdits titres aux cris réitérés de vive la république, vive la liberté, vive l'égalité, et après que les titres et monuments dont il s'agit ont été consumés par les flammes, chacun des fonctionnaires publics cy-dessus dénommés s'est retiré et rendu de

« 1° Un colier du cidevant ordre du Saint-Esprit, composé d'une grande croix émaillée et sa chaîne, de 32 médailles émailleés, le tout en or reconnu pezer 2 marcs, 2 onces, 5 gros.

« 2° D'une croix en or émaillée du cidevant ordre, reconnu pezer 2 marcs.

« 3° D'un bâton de maréchal de France, couvert de velours bleu brodé en fleurs de lis et garni de deux viroles en or à chaque extrémité, la valeur de cette matière évaluée par approximation 1 once, 4 gros, cotté N° 3.

« Plus 28 croix en or et émaillèes du cidevant ordre de Saint-Louis, reconnus d'après le pezage séparé de chacune d'elles et indiqué par une étiquette numérotées depuis 4 jusqu'à 30, de la quantité de 1 marc 5 onces 5 gros, appartenant les ci-devant décorations, savoir.... » — (Reg. du Direct., ibid.)

nouveau dans la salle des séances du directoire ou le présent procès-verbal a été dressé, clos, arrêté et signé lesdits jour et an.

> BUCHERON maire, JOSSE, BAUDICHON, PARRAIN, CHAIBERT, chef d'escadron comdt le 16e régiment de dragons, SAUVAL, MORIN, CATHERINET, BORDIER, LAMBRON, MORIN, etc., (1).

Bientôt les fêtes de la République ne sont plus complètes sans quelque brûlement de cette espèce : tantôt ce sont les insignes de la royauté, de la féodalité et du fanatisme que l'on flambe à défaut de titres, comme le 23 thermidor an II (10 août 1794), les 9 et 10 thermidor an IV (27 et 28 juillet 1796) ; tantôt les tapisseries semées de fleurs de lis, en particulier celles qui ornaient la salle du tribunal, le 2 pluviôse an VI (21 janvier 1798) (2).

(1) Directoire, 3e reg., N° 1337.

(2) Reg. municip., à ces dates.

(A suivre.)

M. CHARLES CHAUTARD

Par M. Ch. BOUCHET

II. — LES ŒUVRES.

L'œuvre principale de M. Chautard est sa traduction complète, en vers, d'Horace. On a beaucoup discuté pour savoir s'il valait mieux traduire un poète en vers ou en prose. Nous ne ferons à ce sujet qu'une réflexion. Chez le poète, la forme du vers est une chose capitale. La lui enlever, c'est lui enlever la moitié de lui-même. C'est le forcer à descendre de sa noble monture pour le mettre à pied. Sans doute, en voulant le suivre à cheval, vous traducteur, vous ne pourrez pas toujours le suivre exactement, côte à côte ; votre monture restera parfois en arrière, et parfois fera des écarts. Mais, au moins d'une façon générale, vous emboîterez son allure; vous ne le ferez pas voyager comme un piéton, j'allais dire comme un *pékin,* pardon ! Vous serez moins exact quant à la lettre, vous le serez davantage quant à l'esprit. Pour Horace notamment, il y a une raison toute spéciale qui commande la traduction en vers : Horace, en effet, est l'inventeur d'un genre particulier, nous voulons dire de la poésie familière (1), en sorte que supprimer chez lui le vers, c'est supprimer son originalité. Ses Epîtres, par exemple, ne seront plus qu'une conversation ordinaire, ce ne sera plus la création neuve qu'il a voulu faire.

Pourtant nous ne voulons point nier les grands avan-

(1) Ceci demanderait quelques restrictions, mais ce n'est point ici le moment de nous y appesantir.

tages que présentent de leur côté les traductions en prose. Elles seront toujours préférées par ceux qui désirent suivre l'original pas à pas, en même temps que la traduction. Elle est alors comme une échelle que l'on applique pour gravir le texte, et dont on tient peu de compte, une fois l'ascension faite. Ce genre de traduction répond mieux d'ailleurs à l'esprit positif de notre siècle.

En somme, il nous semble qu'il faudrait pour chaque poète une double traduction, une en vers et une en prose; que là gît la véritable solution.

Personne n'était plus propre que M. Chautard à l'œuvre qu'il a accomplie. Comme nous l'avons dit ailleurs, on ne traduit bien que ceux à qui l'on ressemble. Or ce caractère aimable et modéré du poète latin, plein d'enjouement et d'esprit, ami de toutes les choses littéraires et des loisirs de la campagne, trouvait, sous bien des rapports, comme un miroir dans son interprète vendômois.

Mais se rend-on bien compte des difficultés où l'on se heurte à traduire en vers un poète tel qu'Horace ? Il en offre, en effet, de toutes particulières, sans parler de celles du sens, surtout au point de vue de l'art incomparable du style. Horace est en effet un des plus grands artistes sous ce rapport, comme Aristophane chez les Grecs et La Fontaine chez nous. Ne les comprend pas qui veut, ni qui croit. L'un des caractères, en particulier, qui distinguent le poëte latin, c'est d'avoir enchâssé dans une forme extrêmement précise, concise même, des qualités qu'elle semble exclure : l'aménité, l'enjouement, le pittoresque. Or M. Chautard a reproduit, plus qu'aucun de ses devanciers, cette qualité maîtresse. Les Odes ont été traduites vers pour vers. Le nombre total des vers dans les Odes est chez Horace de 3,656. Il n'y en a pas un de plus chez le traducteur. Et que l'on ne s'imagine pas que cette rigueur ait nui à l'aisance. Voici pour preuve le début de la 1re ode du 1er livre :

« Mæcenas atavis edite regibus.... »

Nous le choisissons, parce que tout le monde le sait par cœur, et que cela nous dispense de citer le texte.

« Mécène, qui jadis eus des rois pour aïeux,
O mon illustre appui, ma gloire la plus chère,
L'un aux jeux d'Olympie, inondé de poussière,
Aime à lancer un char ; que ses brûlants essieux
Ne heurtent pas la borne, et le prix qu'il remporte
L'élève au rang des Dieux arbitres des humains. »

Nous le demandons en conscience : est-il possible de mieux allier la fidélité du sens et la facilité du style avec la forme poétique ?

Il est clair que cette condition n'était plus possible avec les Satires, les Épîtres et l'Art poétique. L'hexamètre latin, beaucoup plus long que notre alexandrin, faisait ici la loi au traducteur. Aussi l'ensemble des grands poèmes latins, qui est de 4,081 vers, est-il dans la traduction de 5,252, et cependant on peut dire que la précision est toujours à peu près la même. Que l'on en juge encore par ce début de la 1re satire :

« Qui fît Mæcenas.... »,

que tout le monde a également présent à la mémoire :

Pourquoi de son état nul ne vit-il content,
Cher Mécène, qu'il l'ait ou choisi librement,
Ou reçu du hasard ? Pourquoi porter envie
A la profession par les autres suivie ?
« O fortunés marchands » dit, sous l'âge affaissé,
Le soldat par de longs travaux déjà cassé. »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les qualités de cette traduction ; c'est assez d'en avoir constaté la précision et l'élégance. Nous ne parlons pas de l'exactitude du sens ; elle a été établie d'après les meilleures autorités, principalement d'après Patin.

L'ouvrage de M. Chautard a obtenu une mention au concours pour le prix Janin, près l'Académie française, en 1880. Voici comment le rapporteur, M. Camille

Doucet, s'exprime à ce sujet— nous abrégeons : «... Les traductions d'Horace ont abondé dans ce concours. L'Académie en a distingué plusieurs, deux notamment, d'une correction élégante et agréable, que je commence par mentionner ici en son nom : l'œuvre entière d'Horace traduite en vers par M. Charles Chautard et les satires également traduites en vers par M. Gustave Asse, conseiller honoraire à la cour d'appel de Rouen. » Malgré cette justice rendue, M. Chautard se vit préférer une traduction de Perse et de Juvénal par M. Cass-Robine, traduction où l'auteur, nous dit le rapport, « s'est étudié à calquer, pour ainsi dire, le texte latin, à le suivre pas à pas, mot par mot, en respectant même les inversions et en les reproduisant avec une rigoureuse exactitude. » Nous avons regretté vivement cette décision de l'Académie. Il nous semblait que le travail de M. Cass-Robine ne devait pas valoir celui de M. Chautard ni par le temps et le soin qu'ont dû exiger l'un et l'autre, ni par les difficultés vaincues, ni surtout par les résultats littéraires. Il est vraiment trop commode de calquer ainsi mot à mot. Ces sortes de traductions devraient être reléguées dans les collèges. On se demande si c'est bien là traduire ou trahir par excès de fidélité. Enfin passons (1) !

CHANSONS DE MÉTIERS & CHANSONS DU VILLAGE.— Il ne faut pas qu'ici l'étiquette nous trompe et nous déprécie l'œuvre. Sous cette forme légère, il y a un fond sérieux,— artistique, moral, philosophique quelquefois. Si ce n'est point là le plus gros ouvrage de M. Chau-

(1) Veut-on voir comment M. Cass-Robine traduit Horace, car il l'a traduit autrefois. Voici le début de sa 1re ode du 1er livre. On pourra comparer avec M. Chautard : « Mécène, descendant d'aïeux rois, ô mon appui et ma douce gloire, il en est qui, sur leur char, de la poussière olympique se couvrent avec joie, et que pour une borne évitée par ses roues brûlantes, la noble palme transporte vers les Dieux maîtres du monde. Celui-ci veut que l'inconstante foule des Quirites s'empresse de l'élever jusqu'aux trois honneurs.... etc.

tard, c'est du moins celui ou l'un de ceux qui expriment le plus fidèlement sa personnalité. Tout jeune homme il rimait des chansons, disons plutôt qu'il les chantait (à sa façon) comme chante l'oiseau sur la branche, dans un rayon de soleil. — Quand ce n'était pas une chanson, c'était une fable, une épître ou un conte, car tels étaient également ses genres favoris ou d'un seul mot le genre *gaulois.* — Presque tous nos talents sont empreints de notre caractère. Nous avons dit dans sa Biographie qu'il y avait en M. Chautard un mélange de sympathie universelle et de raillerie inoffensive. Là est la clef de ses tendances poétiques, de ce double courant que nous venons de signaler. La chanson de métier, certaines pièces sentimentales, certaines poésies sociales dont nous aurons à parler, donnaient jour à sa nature bienveillante, tandis que le conte, l'épître, etc., exprimaient cet *esprit* vif, moqueur, cette gaîté ironique, ce sel de notre race qui le caractérisaient peut-être d'une façon encore plus typique (1). Avec l'âge et l'expérience de la vie, les natures mûrissent et s'améliorent, et les productions de l'esprit suivent ce progrès. Ainsi arriva-t-il à M. Chautard ; ainsi arriva-t-il à la chanson en général, en France. Jusqu'au commencement de ce siècle, tour à tour bachique, amoureuse, licencieuse, politique, satirique, mais toujours joyeuse et fredonnante, elle prit tout à coup, sous l'inspiration d'un homme de haut talent, des accents plus sérieux, une allure plus fière ; elle chanta les sentiments généraux de la nation, nos gloires, nos malheurs, nos plaintes ; la gaie chanteuse devint une Muse, la chanson parfois presque une ode. Les grands souvenirs de la Révolution et de l'Empire avaient produit ce résultat. Pourtant la transformation n'était pas encore complète. Une autre évolution devait suivre, l'évolution ouvrière proprement dite, la glorification du travail et les revendications sociales

(1) Cet esprit se retrouve également dans plusieurs de ses chansons : l'Adjoint, le Facteur rural.

des classes laborieuses. Béranger ne représentait que la bourgeoisie libérale ; il fallait que le peuple eût aussi ses poètes. Il les eut, dans les rangs mêmes du peuple : Pierre Dupont, Ch. Poncy, l'ouvrier maçon, Magu le tisserand, François Rouget de Vendôme, le tailleur de Nevers. C'est à cette pléiade populaire qu'appartient M. Chautard, malgré son rang social ; mais il ne lui appartient que par le chant du travail et de la souffrance ; les aspirations politiques sont entièrement bannies, comme on pouvait s'y attendre (1).

Ce n'est point une idée neuve que celle de la chanson de métier ; nulle poésie, au contraire, n'a peut-être une filiation plus ancienne et de plus pur sang, car elle existait autrefois chez les Grecs, antérieurement même à leur poésie classique, comme on peut le conjecturer par quelques fragments populaires qui nous restent, véritables chansons de métiers, celles-là, nées du métier même, et qui se chantaient réellement à l'ouvrage. Il y avait ainsi la chanson des moissonneurs : « Envoie, disaient-ils à Cérès, envoie de nombreuses gerbes. » — Il y avait la chanson du moulin, avec harmonie imitative et allusions historiques : « Mouds, mouds, meule, mouds toujours, car Pittacus a moulu, Pittacus le souverain de la riche Mitylène. » La chanson qui conduisait les troupeaux au pâturage avait été inventée par Diomos, bouvier de Sicile, etc., etc. Et chacune de ces chansons avait son nom particulier. Les unes se chantaient purement et simplement comme celles que nous venons de citer ; d'autres avec danses et instruments. On trouvera dans Athénée (Deipnosophistes, liv. XIV) de curieux renseignements à ce sujet.

Comment M. Chautard a-t-il compris la chanson de métier ? De diverses manières : ou comme description du métier même ou comme scène de mœurs, ou

(1) Du moins dans son Recueil ; ailleurs il s'est montré plus hardi, et n'a pas craint de toucher à la question sociale, comme nous le verrons plus bas.

comme jouissances et humbles fêtes du travail, ou, au contraire, comme peinture des privations et des souffrances, ou enfin comme rêverie et légende fantastique. — Dans la description du métier, l'auteur montre une justesse et une variété de connaissances techniques surprenantes, par exemple, dans les Batteurs en grange, le Vigneron, le Tonnelier, le Charron, etc. Comme scènes de mœurs, on peut citer Jeannette, le Meunier, où l'on trouve plus d'un joli tableau flamand, le Facteur rural, peinture ironique, pleine d'une verve malicieuse, le Colporteur, que M. Aug. Barbier trouvait « jolie, alerte et bien troussée (1) », la Veillée au village, un vrai chef-d'œuvre. — La peinture des privations et des souffrances est hélas ! la partie la plus féconde du livre, celle où M. Chautard déploie toute sa sensibilité, tout son cœur. Il faut lire le Mineur avec son ardente aspiration :

« Soleil de Dieu, soleil, ardent soleil ! »,

le Pauvre, l'Aveugle, si mélancoliques :

« Où sommes-nous ? hélas ! je n'en sais rien ! »

le Bûcheron, le Fossoyeur, pièces philosophiques sans sortir du naturel. Mais c'est surtout la Dentellière et le Chant de la Chemise, que vous ne pourrez lire sans vous sentir les yeux pleins de larmes, car rien n'est plus navrant :

« Elle a faim et n'a point d'ami.
Qui l'aimerait la pauvre artiste,
Aux doigts menus, au teint blêmi ?
« Ah ! dit-elle d'une voix triste,
Ah ! je vivrai seule toujours ;
Pour d'autres la vie est si douce !...
Les oiseaux ont leurs nids de mousse,
Les fleurs mêmes ont leurs amours !

(La Dentellière, p. 166.)

(1) Lettre à M. Chautard, en tête de l'ouvrage.

Le Chant de la chemise, il est vrai, n'est qu'une imitation d'une pièce anglaise de Thomas Hood, mais une imitation qui vaut l'original.

Si, par un contraste qui vous soulage, on passe aux jouissances et aux humbles fêtes du travail, on retrouve dans cette catégorie le Vigneron, le Charpentier, puis Ma bique, Mon âne, la pièce peut-être la plus originale du recueil, et qu'il semble que M. Chautard seul pouvait écrire : « Mon âne surtout, disait M. Barbier, est une pièce excellente. »

Au point de vue légendaire, il faut rapporter la légende du Forgeron, si bien appropriée au métier, l'une des plus riches créations de l'auteur (si elle est réellement de lui pour le fond) la légende du sorcier dans « La Veillée au Village », d'une couleur locale saisissante :

« Le sorcier traverse la plaine,
Alouette et pinson
Suspendent leur chanson,
Le sorcier traverse la plaine,
Aux branches du buisson
Le troupeau perd sa laine.
Allez au bois cueillir la marjolaine,
Au bois se meurt la pâle marjolaine. »

Ajoutons ici les chansons purement sentimentales : les Voix de la campagne qui semblent un écho de Lamartine, qu'on n'eût pas attendu d'une nature aussi peu rêveuse que celle de M. Chautard, l'admirable Suzon, inspirée par un mot profond de Catulle : *Odi et Amo*, la non moins admirable romance de «Veille, ma lampe, veille encore », Geoffroi et Bérangère, etc.

Au reste la classification que nous donnons ici n'a rien d'absolu et plus d'une chanson peut rentrer à la fois dans plusieurs catégories ; nous avons consulté le trait le plus saillant.

Quels caractères, en général, M. Chautard a-t-il prêtés à ses personnages ? Les caractères les plus honnêtes et les plus heureux, gais, lorsque la situation le comporte, sinon résignés, pieux, confiants en Dieu,

en un mot, à l'image même de l'auteur, devenu pour l'instant ouvrier ou pauvre comme eux. Là point de mauvais garnement, un seul fréquente le cabaret, pour donner au poète l'occasion d'en tirer cette morale : « L'ennemi c'est le cabaret », point d'ouvrier socialiste, point d'envieux ou haineux du riche, point de rixe violente, point de ménagère acariâtre, point de fille séduite ou débauchée, ni vices, ni crimes, en un mot. Que ceci ne soit pas précisément conforme à la réalité, c'est certain, mais pourtant nous tenons que l'auteur a eu raison de peindre son monde ainsi. Il en a pris la fleur et l'essence. C'était le meilleur moyen de l'élever et de le moraliser.

On lui a reproché également de leur avoir donné parfois un langage au-dessus de leur condition, de nous les montrer « un peu trop savants et philosophes. » L'auteur se fait trop voir, à mon sens, pensait M. Barbier sous le haillon et le bourgeron du paysan (1). Au point de vue du réel, l'objection est sans doute fondée ; au point de vue de l'idéal, elle ne l'est pas, selon nous. Nous pourrions l'écarter par la même raison que tout à l'heure, le but de moralisation. On se rappelle le mot de Sophocle sur Euripide : « Il a peint les hommes tels qu'ils sont, je les ai peints tels qu'ils devraient être. » Et la postérité a toujours accordé la palme à Sophocle. C'est le triomphe de l'idéal sur le réel. Que serait la vie sans un peu d'idéal?

Il ne faut pas croire d'ailleurs que les pensées élevées ne se rencontrent jamais dans l'atelier. Croit-on, par exemple, que le fossoyeur ou le mineur ne raisonnent pas parfois de leur triste besogne, comme le ferait un philosophe, à la seule différence des termes ? Ce qui n'empêche point pourtant que chez notre poète, le style, en général, ne soit simple, large, populaire. C'est peut-être la partie la plus remarquable de l'œuvre :

(1) Lettre à l'auteur, en tête de l'édition.

« Bonjour, la mère aux compagnons,
C'est moi qui suis Jean-la-Lorraine,
Arrivant de Tours en Touraine,
Où je suis resté deux saisons. »

(LE CHARPENTIER, p. 20.)

« Té, té, té, là-bas ! Capitaine,
Amène, amène tes moutons !
Dans les avoines par centaines
Ils broutent les gloutons.
Amène, amène, Capitaine !
Là, là, c'est bien.
Tout beau, tout beau, mon chien ! »

(LE BERGER, p. 68.)

Et le Batteur en grange à sa faux, après la moisson :

« Dors là, qu'on lui dit, la faucheuse. »

Connaissez-vous rien de plus franc ?

Ce Recueil appelle naturellement des rapprochements et des comparaisons. Il serait intéressant de le mettre en regard de certaines chansons de Béranger, de Pierre Dupont, de Charles Poncy (1). Mais toute comparaison exige des développements, et ce travail est déjà bien long. Nous le regrettons, car ces parallèles seraient fort instructifs. Disons donc seulement que M. Chautard ne craint pas les comparaisons, même avec les maîtres, que si Béranger a une envergure patriotique qui manque à M. Chautard, celui-ci en revanche a un souffle moderne que Béranger n'a plus aujourd'hui, et que sa Muse, tout ouvrière qu'elle fût, n'a jamais chanté de honteux couplets, que si chez Pierre Dupont l'inspiration est plus mâle, plus énergique, plus réelle, la forme est infiniment moins parfaite, et arrêtons-nous là.

Tel est le recueil de M. Chautard, œuvre d'un homme

(1) Il a composé entre autres deux Recueils : « Le Chantier » (1841), et la « Chanson de chaque métier » (1850), mis en musique par M. Eug. Ortolan. Poncy était décoré.

content de la vie, en somme, la prenant telle qu'elle est, en célébrant les biens, se moquant des ridicules et des travers, s'apitoyant sur les maux, mais ne rêvant pas d'autre idéal sur terre, se bornant à peindre ce qu'il voit, artiste et non philosophe ; mais peindre fidèlement n'est-ce pas la meilleure manière de philosopher, celle qui, en nous mettant sous les yeux les réalités de la vie, nous donne le plus à réfléchir et nous incite le plus vivement au progrès ?

M. Chautard n'avait pas composé seulement une traduction d'Horace et un Recueil de chansons. Il avait également publié, dans notre Bulletin même, un assez grand nombre de morceaux soit en prose, soit en vers. On en trouvera la liste dans les tables générales du Bulletin (1871 et 1881). Nous signalerons seulement deux pièces hors ligne, qui marquent la plus grande hauteur où se soit élevé le poète et la plus vive hardiesse de sa pensée. Ces deux pièces sont « Le Libéré de Fontevrault » et « Un Vagabond », pièces sociales pour dire le mot, mais de cette poésie inspirée par le cœur, où les âmes généreuses et non égarées revendiquent pour les déshérités au moins les soulagements possibles et indiquent les dangers de l'état actuel. Nous n'en dirons pas davantage, d'autant que les réclamations de l'auteur n'ont plus aujourd'hui la même raison d'être. La Société a beaucoup fait depuis dans ce sens.

La pièce du Vagabond est la dernière et la plus belle qu'ait jamais publiée M. Chautard (1). Il aura terminé sa carrière par un cri d'appel en faveur des malheureux.

Ch. B.

(1) Publiée mais non écrite ; elle remonte à 1879.

DOCUMENTS

RELATIFS AU

PÈLERINAGE DE LA SAINTE LARME

DE VENDOME

(1574-1666)

Par M. Fernand Bournon.

La Sainte Larme de Vendôme a été pendant tout le moyen âge l'un des pèlerinages le plus assidûment suivis. Nous n'avons pas à rappeler ici la légende de son origine, non plus que la ferveur avec laquelle son culte fut célébré, et les controverses fameuses que J.-B. Thiers, curé de Vibraye, et Mabillon soutinrent à propos de son authenticité. Tous ces faits ont été exposés le mieux du monde et très complètement, d'abord par M. de Rochambeau, dans son étude si intéressante publiée par notre Société même (1), puis par le nouvel éditeur de l'*Histoire Archéologique du Vendômois* de M. de Pétigny (2). Une bonne fortune nous a fait rencontrer dans le fonds de l'abbaye de la Trinité, aux archives de Loir-et-Cher, quelques pièces relatives moins

(1) *Voyage à la Sainte Larme de Vendôme. Etude historique et critique sur cet antique pèlerinage,* par M. A. de Rochambeau. Vendôme, 1874, in-8°.

(2) V. notamment les pages 364-87, qui contiennent dans une excellente dissertation tout ce qui a trait aux origines de la Sainte Larme et aux controverses dont elle a été l'objet.

à la Sainte Larme même qu'au pèlerinage dont elle était l'objet ; ce sont en effet des baux passés entre l'abbaye et diverses personnes de Vendôme, pour le commerce des menus objets de dévotion que les fidèles emportaient en souvenir de leur pieux voyage ; ils fournissent quelques renseignements intéressants pour l'histoire de l'abbaye, certains détails curieux des mœurs du passé ; nous avons pensé qu'ils mériteraient d'être accueillis comme pièces annexes des travaux que nous venons d'indiquer.

De ces baux, le premier est daté de 1574, le dernier de 1666. Ils sont au nombre de six, ou plutôt il ne nous en est parvenu que six, car il est évident qu'il a dû y en avoir un bien plus grand nombre, et presque certain que, dans la période même comprise entre ces deux dates, ces contrats de fermage ont dû être renouvelés plus de six fois, malgré les « fortunes de peste, mortalité ou guerre » qui ont pu survenir et que prévoyaient soigneusement les preneurs. Pour ceux qui nous restent, les clauses se reproduisent, à peu près identiques dans chaque ; aussi, ayant à choisir celui dont il conviendrait le mieux de donner le texte, nous avons naturellement préféré le plus ancien, quitte à indiquer ce qui dans les autres apparaît comme une chose nouvelle et de quelque intérêt.

Tout d'abord, on remarquera que ce n'est pas l'abbaye même qui traite, mais bien deux religieux, le sacristain et l'infirmier ; c'est là un bénéfice attaché à leur office. Les objets qui pourront être mis en vente sont « le saint vinaige de la sainte Larme, barrilletz et chandelle de cire.... ymages et binbelots. » Pour certains, quelques mots d'explication sont nécessaires : le saint vinage était, sans aucun doute, un liquide quelconque, probablement de l'eau et du vin mêlés, qui, dans le vase où il était contenu, avait été mis en contact avec la relique et béni ; ce vase est ce que nos actes appellent un barrillet. Plusieurs nous ont été conservés, et

M. de Rochambeau (1) en donne la description détaillée ; c'étaient des sachets, ordinairement de plomb, portant sur leurs faces une ou plusieurs figures relatives au pèlerinage. Il est à remarquer qu'on n'en a signalé aucun qui fût semblable à ceux que décrit le bail dont nous nous occupons, et qui doivent porter les armoiries de l'abbaye et le nom de l'abbé. Les chandelles de cire sont, est-il besoin de l'expliquer, les cierges que les fidèles faisaient brûler autour du tabernacle de la Sainte Larme. Tels sont les seuls objets qui peuvent être vendus dans l'intérieur de l'église ; les images et bibelots (on voudrait avoir quelques nomenclatures de ces bibelots) étaient exposés au dehors, mais toujours dans l'enceinte de l'abbaye, entre la porte voûtée et le portail, c'est-à-dire dans l'espace représenté aujourd'hui par une rue qui vient de la grande place aboutir au pied du clocher. — Le chiffre du fermage, 120 livres par an, est considérable, et prouve une fois de plus l'importance du pèlerinage.

Les clauses relatives au payement de cette somme, et surtout à un remboursement de 250 livres que le sacristain s'engage à faire à l'abbaye, sont particulièrement intéressantes, car elles précisent un fait relatif à l'histoire même de la Sainte Larme. M. de Pétigny, toujours si bien informé, nous apprend que les reliques de la Trinité avaient été, pendant les guerres de religion, mises en sûreté à l'abbaye de Chelles, et qu'en 1574, l'abbé Louis de la Chambre les fit revenir dans son monastère (2). C'est là un fait dont nous avons en même temps l'explication et la confirmation par cette phrase de notre document : « .... convertie au remboursement de partie des fraiz qu'il a convenu faire pour le recouvrement du joyau et relicaire de la dicte saincte Lerme. »

(1) *Loc. cit.*, pp. 7-23.

(2) PP. 625-6 de la 2[e] édition. V. aussi la note de la page 314 où le nouvel éditeur cite un précieux passage, heureusement retrouvé par lui, de la *Cosmographie* de Belleforest.

Il devient évident maintenant qu'il s'agit de la translation provisoire à Chelles, et que l'acte de 1574 dut suivre de très près la réintégration de la Sainte Larme à la Trinité.

Après ces observations préliminaires, nous pouvons donner le texte du contrat lui-même.

Le vingt deusyesme jour de May, l'an mil cinq cens soixante et quatorze, en nostre court de Vendosme, personnellement establiz venerables et discrets frere Mathieu Renusson, prebstre religieux secretain et frere François Ligier aussi prebstre religieux enfermier de l'abbaye de la saincte Trinité dudict Vendosme et y demourans ; lesquels, ès dictz noms de secretain et enfermier, ont reconnu et confessé avoir baillé et encores par ces presentes baillent à tiltre de ferme et pention d'argent, à honnestes personnes Claude Dubrueil, gantier, et Maturin Chevé, marchant, demourant au dict Vendosme, à ce presens preneurs et ce acceptans audict tiltre, c'est assavoir le dict Renusson, secretain, au dict Chevé du jourd'huy jusques à six ans prochains après ensuyvant consecutifz et l'un suyvant l'autre sans intervalle de temps, tout et tel droict que les dictz secretain et enfermier ont et leur compette et appartient à cause de leurs dictz offices, pour distribuer le sainct vinaige de la saincte Lerme, barrillets et chandelle de cire au dedans de la grande eglise de la dicte abbaye, et au dehors de la dicte eglise sur le pavé jusques à la pierre appellée bourne ou franchise près la porte voulte, où les dicts preneurs pourront mettre et establir tables pour vendre ymaiges et binbelotz selon et ainsi qu'il a esté acoustumé faire cy davant soubz et au nom des dicts bailleurs et leurs predecesseurs secretains et enfermiers; et oultre, ont baillé ausdictz Dubrueil et Chevé les quatre bouticques estans soubz la porte voulte de la dicte abbaye, et la maison, cave et appartenances de la Caillebardière, accoustumée estre baillée à ceulz qui distribuent chandelle en la dicte eglise, appartenans au dict office de secretain et enfermier, et sans aucune chose en reserver ne retenir par les dictz bailleurs, pour en joyr pendant le present bail par les dictz Dubrueil et Chevé selon et ainsi que dessus est dict. Lequel present bail, prime et acceptation a esté et est faict pour et moyennant le pris et somme de douze vingtz livres tournois pour chacune des dictes six et neuf années, lors que pour la première année

les dictz Dubrueil et Chevé, pour aucunes considerations qui à ce ont meu les dictz bailleurs ne paieront que chacun cent livres tournois, sçavoir est le dict Chevé avec Renusson pareille somme de cent livres qu'il sera tenu luy advencer pour la dicte première année dedans le jour et feste de Penthecoste prochainement venant, et, pour chacune des aultres cinq années, six vingtz livres tournois. Laquelle ferme, jusques à la concurrance et entier paiement de la somme de deux cens cinquante livres tournois pour les premiers paiemens des dictes cinq années le dict Renusson, secretain, a affectée, obligée et ypothecquée au paiement et remboursement de pareille somme de deux cens cinquante livres tournois à luy baillée et prestée, ainsi qu'il a dict, par les venerables religieux prieurs et couvent de la dicte abbaye et par luy convertie au remboursement de partie des fraiz qu'il a convenu faire pour le recouvrement du joyau et relicaire de la dicte Saincte-Lerme ; et a voullu et consenty le dict Renusson la dicte somme de deux cens cinquante livres demourer ès mains du dict Chevé pour estre par luy convertie au paiement et remboursement de la dicte somme de deux cens cinquante livres deue par le dict Renusson aux dictz religieux prieurs et couvent de la dicte abbaye, et dont le dict Chevé sera tenu retirer acquict pour et au nom du dict Renusson ; et, le dict remboursement faict, paiera icelluy Chevé de là en avant la dicte ferme à la dicte raison de six vingts livres par chacun an au dix neufiesme jour de Juing. Et au regard du dict Dubrueil, sera aussi tenu payer au dict Ligier, enfermier, ou à ses successeurs pareille somme de cent livres pour la première année aux jours et festes de Toussaincts et Pasques par moictié, et pour chacune des huict aultres années subsequentes six vingts livres ausdictz jours et termes susdictz : premier terme de paiement commencsant pour la dicte première année au dict jour et feste de Toussainctz prochain venant, et de là en avant. Et a esté dict et accordé entre les parties que, pour le paiement des fermes susdictes, les dicts Dubrueil et Chevé ne pourront estre contraincts l'un pour l'autre par les dicts bailleurs ; ains paiera le dict Dubrueil la dicte ferme pour son dict regard avec Ligier, enfermier, et le dict Chevé aussi pour son regard au dict Renusson, secretain. Davantaige a esté et est accord que les dictz preneurs ne pourront distribuer chandelle sinon qu'elle soit faicte de bonne cire neufve sans poy, raisine ou cire vieille ; aussi, que ès barriletz que iceulx preneurs feront cy après faire pour la distribu-

tion du dict vinaige, seront mises et apposées les armoiries et le nom de monseigneur le cardinal abbé de la dicte abbaye. Et cependant, les dicts Dubrueil et Chevé pourront distribuer les barrilletz qu'ilz ont, dès long temps a, faictz attendant qu'ilz en feront faire de neufz. Pareillement a esté dict et accordé entre les dictes parties que si pendant et durant le temps du present bail il advient quelque fortune de peste, mortalité ou guerre, et que le joyau et relicaire de la Saincte Lerme fust distraict et emporté de la dicte abbaye, que en ce cas sera faicte diminucion aus dictz preneurs de la dicte ferme, au dire de gens de bien à ce congnoissans, ausquelz les dictes parties s'en sont rapportées, mesmement à trois des religieux de la dicte abbaye. Et moyennant le present bail qui demoure en sa force et vertu, les baulx cy davant particullièrement faictz par le dict Lizier au dict Dubreuil et par icelluy Remusson au dict Chevé sont et demourent nulz. Dont et desquelles choses susdictes et chacune d'icelles les dictes parties sont venues à ung et d'accord par devant nous, tenues et tiennent à contentes, promettans les dictz bailleurs garantir et les dictz preneurs payer, etc. Obligeans l'une partie envers l'autre, etc. Renonczans, etc. jugement, etc. Presens Gilles Girardin et Toussainctz Clergea, boullengers demeurants au dict Vendosme, tesmoings. Ainsi signé ou la minutte avec nous. notère : M. Renusson, Ligier, M. Chevé et C. Dubrueil. »

Le bail suivant est daté du 18 novembre 1599. Il est passé entre Mathurin « de » Renusson, sacristain, et Pasquier Gaultray, infirmier de l'abbaye, d'une part, Mathurin Chevé « marchant demeurant au lieu et maison de la Cazebardière en l'enclos de la dicte abbaye », d'autre part. En voici les dispositions nouvelles, qui s'expliquent d'elles-mêmes :

« ..... Ce present bail et prinse pour et moiennant le pris et somme de quarente escuz d'or sol. de ferme et pension pour chacun des dicts neuf ans.... Aussi, que le dict preneur ne pourra faire estat de vente des dictes chandelle, vinage et barrilletz au bancq qui est en l'eglise, par femme ne fille, ains seulement par luy ou autres hommes et enfans masles, pour eviter à scandalle. En ce present bail est compris le droit de vendre binbeloterie ès dictes bouticque et sur le pavé depuis l'entrée de la porte-voulte jusques à l'eglise de la dicte abbaye,

sans ce que autre quel qui soit ayt droict que les dicts bailleurs et duquel droict le dict preneur joira bien et deuement comme dict est.... et oultre tenu le dict preneur tendre à linge blanc ou aultrement les dictes maison et bouticque susdictes ainsi que l'on a accoustumé aux jours de Feste-Dieu et autres que l'on fera procession et qu'il sera besoing tendre ; et encores tenu le dict preneur paier en deduction de la dicte ferme par chacun an à la descharge des dicts baillieurs, assavoir la somme de cinquante solz au couvent de la dicte abbaye que doibt le dict sieur enfermier à cause des dictes bouticques, et la somme de vingt solz que doibst le dict sieur secretain ou chancellier Nostre-Dame de Pitié, le tout de rente aux jours et termes accoustumez, que le dict preneur a dict bien sçavoir.... »

Le bail du 25 mai 1620 n'offre aucune particularité nouvelle. Dans celui du 7 octobre 1631, le fermage n'est que de 80 livres, mais les religieux se réservent la maison de la Cazebardière, qu'ils ont louée à frère Maurice Roger, prêtre, ancien religieux de l'abbaye. On n'y trouve pas la clause d'interdiction de vente par les femmes; les chandelles seront « d'une bonne cire neufve, sans poirazine ne cire vieille, et ne pourront estre de moindre poids que de trente douzaines à la libvre. »

Le bail du 5 juillet 1661 ne comporte que le droit de « vendre et debiter des chandelles de cire en et au dedans de la dicte abbaye jusques à la pierre appellée borne estant au dedans de la grande porte voulte d'icelle abbaye » moyennant huit livres par an, « sans que le dict preneur puisse tenir aulcun banc ne table en la dicte eglise pour debiter la dicte chandelle. »

Enfin, dans l'acte du 6 novembre 1666, le même droit de vendre des chandelles hors l'église est affermé à Claude Pasquier, veuve de Laurent Morin, demeurant à Vendôme, au prix de quinze livres par an. On voit qu'en cinq ans le taux du fermage avait presque doublé.

A cette date s'arrête la série des baux relatifs au pèlerinage, qui nous ont été transmis avec les archives de la Trinité. Il ne paraît pas probable qu'à l'époque même où leur valeur augmente si sensiblement, l'ab-

baye n'ait pas cru devoir les continuer. Nous regrettons surtout de n'en pas avoir pour le siècle dernier. On sait que dans leur polémique avec Thiers, curé de Vibraye, les Bénédictins et leur illustre avocat Mabillon firent preuve de plus d'érudition que de persuasion ; la foi des fidèles envers la Sainte Larme fut fortement ébranlée : le contre-coup s'en serait fait sentir dans les baux de la nature de ceux qui nous ont occupé. C'est ainsi que des actes, presque indifférents par eux-mêmes, offrent souvent à l'historien un précieux renseignement qu'il ne saurait trouver ailleurs.

Fernand BOURNON.

LES ARTISTES DE LOIR-&-CHER

AU SALON DE 1885 (1)

Jamais notre département, que nous sachions, n'avait été représenté plus largement à l'Exposition annuelle des Beaux-Arts. On en va juger par la liste suivante :

I. — PEINTURE

Barret (Olivier), né à Blois, élève de M. P. Dupuis.
142 (2). *Portrait de M. B...*

Blanchecotte (Ferdinand), né à Villeromain, élève de MM. Cabanel, J. Lefebvre et Boulanger.
276. *Portrait de M. A. S...*

Busson (Charles), né à Montoire, élève de MM. Rémon et Français. H. C.
423. — *Dernière Journée d'été.*

Forget (Mme Marie-Thérèse), née à Blois, élève de M. Ph. Parrot.
996. — *Sous Louis XV.*

Fournier (Louis), né à Paris, élève de MM. Simonet et Lequien. — A Romorantin, au 6e bataillon de chasseurs à pied.
1007. — *Les Moulins à Romorantin.*

(1) Nous avons ajouté quelques artistes, qui, sans être nés dans notre département, y ont puisé leurs sujets.

(2) Les Numéros sont ceux du catalogue.

PICHOT (Émile-Jules), né à La Chapelle-Vendômoise, élève de MM. Cabanel et J. Bertrand.

1984. — *Portrait de Mme X...*

1985. — *A la campagne.*

RENOUARD (Antony-Eugène), né à Cour-Cheverny, élève d'Horace Vernet et de MM. Lazerges et Barrias. — A Vendôme.

2077. — *Le Drapeau de la Mobile de Vendôme retrouvé par le sergent Tanviray de Villiers; épisode de la bataille de Loigny.*

« Où est le drapeau de la compagnie ? demanda le sergent Tanviray de Villiers, en rentrant dans le bourg. — Héron est tué. » répondit une voix. — « Le drapeau de Vendôme ne restera pas aux mains des Prussiens ! » s'écria Tanviray. Et, seul, il repartit dans la plaine sillonnée d'ennemis, et labourée par les balles allemandes et françaises. Il suivit à la trace des morts la voie glorieuse parcourue par la compagnie, et trouva enfin le pauvre Héron, le cerveau traversé d'une balle et couché sur notre petit fanion. Tanviray le prit, et l'élevant fièrement au-dessus de sa tête, il rejoignit les siens, à travers une nuée de balles qui lui étaient adressées. »

(DE MARICOURT, *Histoire de la Mobile de Vendôme.*)

ROUILLÉ (Léon), né à Pont-Levoy, élève de MM. J. Lefebvre, G. Boulanger et Le Poitevin.

2139. — *Le Chemin de l'Eglise.*

SAUVAGE (Henri), né à Blois, élève de MM. Bonnat, Busson et Humbert.

2196. — *Dans la vieille église.*

2197. — *Saint-Gilles, chapelle du XIIe* (sic) *siècle à Montoire.*

II. — DESSINS, CARTONS AQUARELLES, &c.

BESNARD (Paul-François), né à Orléans, élève de M. Chouppe. — A Romorantin.

2550. — *Queue d'étang en Sologne, au mois d'avril*; aquarelle.

2551. Deux aquarelles :

1. *Une allée de la saline (Belle-Isle-en-Mer)*;
2. *Coteau de Fondette, près Tours.*

GUICESTRE (Georges), né à Mer, élève de MM. Galland et Jacquemart.

2868. — *L'église du Tréport (Seine-Inférieure)* (1).

LIQUEUR (Mlle Henriette), née à Trôo.

2995. — *Villageoise*, pastel.

PITARD (Ferdinand), né à Mondoubleau, élève de MM. Lobin et A. Deschamps.

3112. — *Portrait de M. C...*, dessin à la sanguine.

RENOUARD (Antony-Eugène), né à Cour-Cheverny. — V. Peinture, N° 2077.

3143. — *Fantaisies sur le pupitre à crémaillère des salles de dessin.* Extrait de la série.

RENOUARD (Paul), né à Cour-Cheverny, élève de Pils.

3144. — *Le « Neptune », cuirassé de 1re classe, en construction à Brest.*

3145. — *Les Invalides.*

III. — SCULPTURE

ASSY (Marie-Louis-Georges-Hubert D'), né au château de la Ravinière - Bracieux (Loir-et-Cher). — A ce même château.

3303. — *Un coup de collier*, plâtre.

COUGNY (Louis-Edmond), né à Nevers, élève de Jouffroy. H. C.

(1) On n'indique pas le procédé.

3538. — Deux statuettes, terre cuite :
1. *L'abbé Grégoire* (1) ; — 2. *Lamennais.*

Delbauve (Louis-Emile), né à Contret (*sic*), lisez Contres, Loir-et-Cher.

3591.— *Portrait de Mlle Emilie D...*, médaillon, plâtre.

Irvoy (Aimé), né à Vendôme, élève de Ramey et de A. Dumont. A Grenoble, rue des Dauphins, 1.

3844. — *Portrait de M. Vicat*, buste, marbre.— Appartient à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées.

Ribemont-Dessaignes (Alban), né à Vendôme, élève de M. Leduc.

4152. — *Portrait de Mme D...*, buste, terre cuite.

4153. — *Portrait de M. Léon Dumas*, médaillon, plâtre.

IV. — GRAVURE & MÉDAILLES SUR PIERRES FINES

Bertault (Charles), né à Saint-Amand (Loir-et-Cher), élève de M. Lequien.

4345. — Dans un cadre :
1. *Médailles, Portraits.*— 2. *La Ste Famille*, d'après Boticelli.

Dupuis (Daniel), né à Blois, élève de MM. Cavelier et Farochon. H. C.

4359. — *Six médaillons*, bronze.

4360. — *Neuf médaillons*, bronze.

(1) Il s'agit ici de l'ancien évêque constitutionnel de Loir-et-Cher. Il appartiendrait à la ville de Blois de faire l'acquisition de cette œuvre intéressante, si elle était disponible et de quelque mérite.

L'inauguration de la statue de Grégoire à Lunéville doit avoir lieu le 12 juillet prochain.

V. — ARCHITECTURE

STEVENS (Prosper), né à Bruxelles.

4572 bis.— *Projet d'une salle de spectacle pour la ville de Vendôme;* trois châssis (1).

VI. — GRAVURE

ACKERMANN (James), né à New-York, élève de M. Monsanto.

4579. Une gravure: *Vue intérieure de la cour du château de Blois.*

CHAHUNEAU (Hippolyte), né à Blois, élève de Best et Hotelin.

4651. — Six gravures sur bois, d'après MM. Andriolli et Godefroy Durant, pour une illustration de Walter Scott.

MASSÉ (Augustin-Pierre), né à Blois, élève de MM. Champollion et Boilvin.

4885. Deux gravures :

1. *Les Taureaux dans la campagne de Rome,* d'après Paris ;
2. *Cabane de bûcheron dans les Vaux-de-Cernay,* d'après Dameron.

4886. — Une gravure : *Une marée basse dans la Manche,* d'après Hagdberg.

QUEYROY (Louis-Armand), né à Vendôme.— A Moulins.

4962. — Deux gravures :

1. *Le Porcher ;* — 2. *Coupeuse d'herbes ;* — types du Bourbonnais.

(1) Le Catalogue renvoie à LARABRIE, qui ne s'y trouve pas.

Ensemble 26 artistes, savoir :

6 à Blois ;
3 à Vendôme ;
12 en diverses localités du département ;
3 dans un autre département que le nôtre ;
2 à l'étranger.

Il serait à désirer, comme nous l'avons dit ailleurs, que chaque département fît une statistique semblable, qui, répétée pendant plusieurs années, donnerait des résultats instructifs. Le Ministère des Beaux-Arts, au besoin, devrait se charger de ce travail, qui devrait être accompagné d'ailleurs de commentaires.

Ch. B.

CHRONIQUE

L'Inventaire des Archives de la ville de Vendôme

M. Aug. de Trémault a reçu la lettre suivante :

Blois, 15 avril 1885.

« Monsieur et cher Confrère,

« Permettez-moi de me servir de votre obligeant intermédiaire, et de vous prier de vouloir bien soumettre à la Société Archéologique du Vendomois une question qui, je l'espère, est de nature à l'intéresser.

« Je suis chargé, vous le savez, de rédiger l'Inventaire sommaire des Archives de la ville de Vendôme antérieures à 1790. Ce travail, qui doit figurer dans la collection des inventaires d'Archives publiés sous les auspices du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, est nécessairement conçu sur un plan uniforme pour toute la collection, c'est-à-dire divisé en séries qui contiennent les pièces de toute nature qui peuvent nous avoir été transmises par les administrations municipales de l'ancien régime. Or, en examinant l'ensemble des documents de la mairie de Vendôme, j'ai été frappé des lacunes considérables et très regrettables que présentait leur suite.

« Si l'on retrouve une série assez complète des registres de délibérations municipales depuis le XVII[e] siècle, et des actes de baptêmes, mariages et sépultures, dressés par les curés des diverses paroisses, il n'est rien resté des comptes de recettes et dépenses, toujours si précieux pour l'histoire des villes, ni de la correspondance du pouvoir central, et c'est à peine si la ville possède quelques pièces isolées concernant les travaux publics, les affaires militaires, les procès soutenus par la commune, l'industrie, le commerce, etc. Encore ces documents relégués dans les greniers de l'Hôtel de Ville avaient-ils été, en 1874, réunis par erreur aux manuscrits de la Bibliothèque, où vous avez bien voulu m'en signaler la présence.

« Je sais que, pendant la période révolutionnaire, bien des des-

tructions déplorables d'actes anciens ont été faites, qu'un triage mal compris a supprimé beaucoup de documents qui n'avaient pas un caractère d'utilité pratique, et c'étaient par suite les plus utiles à l'historien ; mais il n'est pas douteux aussi qu'un grand nombre de ces pièces existe encore, dispersé entre les mains de personnes qui souvent peut-être en ignorent et l'origine et l'intérêt. Je n'en citerai qu'un exemple : un de ces comptes municipaux dont je parlais plus haut a été analysé dans le Bulletin même de la Société; vous en savez toute la valeur pour les annales de Vendôme au XVIe siècle ; si celui-là est tombé, par je ne sais quel hasard, entre les mains d'un érudit qui a bien voulu le faire connaître, combien d'autres restent dans l'oubli, dont l'histoire locale bénéficierait. Il est de mon devoir, avant d'entreprendre une rédaction définitive de l'inventaire des Archives de Vendôme, d'en rechercher la trace, et si je ne peux obtenir toutes les restitutions que je désire au profit des collections municipales, du moins d'espérer avoir quelques renseignements et une communication temporaire des pièces qui méritent d'être analysées dans mon travail. C'est dans cette recherche que je viens vous prier, vous et vos savants collègues, de vouloir bien m'aider. En m'adressant ainsi à la fois au maire et à l'historien érudit de Vendôme, je suis sûr d'avance de trouver interprète aussi autorisé qu'éclairé.

« Veuillez croire, Monsieur et cher Confrère, à l'assurance de mes sentiments tous dévoués. »

Fernand BOURNON,

Archiviste du Département.

—

Réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne

Le congrès des Sociétés savantes a eu lieu cette année les 7, 8, 9 et 10 avril.

L'antique Sorbonne, qui commence à disparaître pour faire place à un monument plus grandiose et plus conforme à sa destination, réunissait un nombre considérable de délégués de toutes les Sociétés archéologiques, scientifiques et littéraires de la France.

Plus de 200 délégués ont pris la parole sur toutes les questions du programme, dont quelques-unes ont été traitées à fond, et plus de 50 mémoires ont été lus. L'auditeur assidu pouvait y

recueillir une gerbe précieuse; malheureusement le savant lui-même ne jouit pas du don d'ubiquité, et la division des sections le privait de bien des lectures intéressantes.

Nos collègues peuvent se faire une faible idée de l'intérêt majeur de ces communications par les comptes rendus trop courts des journaux. Il serait fastidieux de les reproduire ici.

Un mot toutefois :

A l'Archéologie, une suite nombreuse de tombeaux anciens nous révèlent la civilisation d'un autre âge sous la main de chercheurs infatigables, à la tête desquels il faut placer le célèbre P. de la Croix, dont les découvertes sont vraiment étonnantes.

A la section d'Histoire, les livres de raison ou de comptes, et l'instruction primaire avant la révolution, furent le sujet d'études les plus intéressantes.

Notons aussi, à la section des Sciences économiques et sociales, un travail sérieux de M. Rameau sur la libération et l'affranchissement des terres et des serfs aux XIII[e] et XIV[e] siècles en France et à l'étranger.

Mais il nous est impossible de signaler ici tout ce qui mérite une mention spéciale.

L'abbé Métais, membre délégué de notre Société, assistait au Congrès, et lut à la séance du jeudi 9 avril une *Etude sur les petites Ecoles de Vendôme et du Vendômois.*

En voici le compte rendu publié dans les journaux :

« L'abbé Métais apprend que, dès l'année 1060, les Bénédictins de Vendôme établissaient les petites écoles publiques, où étaient admis, outre les domestiques et les serfs du monastère, les enfants de la ville. A côté d'eux, les chanoines de Saint-Georges s'étaient empressés d'instituer et d'installer « ung aultre escolle. »

Les Calvairiennes en 1625, et surtout les Ursulines en 1634, ouvraient des écoles spéciales pour les jeunes filles riches ou pauvres, des écoles gratuites où on leur enseignait même les travaux manuels, « afin que les pauvres apprennent à gagner leur vie, et les riches à éviter l'oisiveté. »

Les curés eux-mêmes exerçaient les nobles fonctions de maîtres, et un acte notarié de 1687 montre le curé de Sasnières tenant une petite école.

En résumé le clergé vendômois « poursuivait avec une noble « émulation l'éducation populaire. »

Ce travail a été accueilli par de justes applaudissements, et le Bureau a vivement félicité notre collègue de l'étendue de ses recherches et de la justesse de ses appréciations.

NOTES CRITIQUES

sur le **Guide du Touriste dans la Vallée du Loir,**

de *MM. Delaunay et Morancé,* édité chez Hausseray,
à La Chartre-sur-Loir (1884),

Par M. Henry, Instituteur à Montoire,
Membre de la Société.

Un ouvrage intitulé Guide du Touriste dans la vallée du Loir a été récemment publié à La Chartre-sur-Loir. Les auteurs semblent ne s'être proposé qu'un but: discréditer, dénigrer notre charmante contrée, et critiquer, on pourrait dire ridiculiser, les publications qui s'en sont occupées. MM. de Pétigny, de Caylus, de Salies et les auteurs du Guide du Touriste dans le Vendomois, ne sont point ménagés. On ne leur rend pas justice.

D'après MM. Delaunay et Morancé, l'Eldorado, le pays pittoresque, riche, intéressant, digne d'une *muse virgilienne,* c'est la Sarthe, ce sont les environs de Château-du-Loir et de La Chartre-sur-Loir. Couture, Artins, Sougé, Trôo, Montoire, Vendôme, ont une réputation bien surfaite.

Couture est « *célèbre par ses oies....* », et aussi comme patrie de Ronsard, « *dont la vanité fut à nulle autre pareille* », et qui « *finit par se gober.* » Artins fournit, comme débris antiques, « *des tuiles de Montchanin* » et des « *boucles de ceinturon de gendarme* » ; son église « *est démolie* » (pourtant elle existe). Le Camp de César à Sougé, « *l'antique ville de Trôo* », seraient des mythes ou à peu près. Montoire consiste en « *une place, une rue, un pont et un coteau.* » A propos de Lavardin, les auteurs parlent longuement de Jeanne d'Arc et.... d'Agnès Sorel. Villavard, Saint-Rimay sont insignifiants. Thoré a « *un clocher pointu entouré de chaumines.* » Les clochers de « *Varennes* » et de Naveil se projettent ensuite. Vendôme « *commence par une ennuyeuse rue* » (le faubourg Chartrain), possède quelques monuments « *plus ou moins intéressants* », une « *église réchampie, peinturlurée* (la Madeleine), *des ruines sans intérêt sur la Montagne. On y laboure le seuil des maisons, et l'herbe y remplace le pavé des rues.* » La Trinité a une petite note de deux lignes en renvoi.

Voilà le résumé des notions géographiques et archéologiques

de l'ouvrage. Les erreurs s'y montrent fréquentes, à côté de railleries hors de propos. Les parties historiques y prennent plusieurs fois des développements excessifs, et ce qu'elles contiennent de juste ne paraît guère inédit.

En somme, le livre de MM. Delaunay et Morancé n'apprend rien de nouveau sur la VALLÉE DU LOIR, à moins que ce ne soit une recette culinaire pour manger des carpes à La Chartre-sur-Loir. C'est une publication dont l'on peut dire que « le besoin ne s'en faisait pas sentir. »

Montoire, janvier 1885.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. — Typ. Lemercier.




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXIV

3e TRIMESTRE 1885

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER & FILS

1885




SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DU VENDOMOIS

24e ANNÉE — 3e TRIMESTRE

JUILLET 1885

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 16 juillet 1885, à deux heures.

Étaient présents :

MM. de Rochambeau, président; A. de Trémault, trésorier; Nouel, bibliothécaire-archiviste; L. Martellière, conservateur du Musée; Charpentier; Malardier; l'abbé Roulet, membres du Bureau;

Et MM. de Bodard; Ch. Bouchet; Brocheton; Buffereau; Cornu (Romain); Duvau; Isnard; G. Launay; Ad. de Lavau; P. Lemercier; l'abbé Lizot; J. Martellière; l'abbé Métais; l'abbé Monsabré; Müller; de Nadaillac; Rabouin; de Saint

Venant ; de la Serre ; Thillier ; Thoraux ; le général de Vandeuvre.

Plusieurs personnes étrangères à la Société, parmi lesquelles quelques dames, assistaient à la séance.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau ; ce sont :

MM. De la Forge, receveur des domaines à Montoire ;
Cahen, sous-préfet de Vendôme ;
Noury-Domette, à Villiers ;
Ludovic Guignard, vice-président de la Société d'Histoire naturelle, à Chousy ;
Lemoine, propriétaire à Villiers ;
Louis Moreau, employé au contrôle des chemins de fer de l'Etat, à Paris.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 16 avril 1885.

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

Notre bibliothécaire honoraire M. Ch. Bouchet offre au Musée un beau portrait de son frère, très habilement agrandi d'après un daguerréotype, par M. Rouiller, photographe à Vendôme. Nous n'avons pas à revenir ici sur ce que nous avons déjà dit au sujet du magnifique legs fait à la ville de Vendôme par M Paul Bouchet ; la Société, heureuse de voir se perpétuer ainsi la mémoire d'un de ses plus généreux membres, vote des remerciements spéciaux au donateur.

Le Musée a fait aussi l'acquisition d'un cadre contenant huit

dessins de M. Eug. Renouard, artiste peintre et professeur de dessin au Lycée. Ces dessins, réunis sous un titre commun, *Types de peintres en bâtiments,* sont traités avec beaucoup de verve et de vérité ; ils ont figuré au Salon de 1882.

Nous avons reçu, en outre :

De M. Chardonneret, à Paris :

Une reproduction, sur papier du Japon, d'une miniature datée de 1451. C'est le plus ancien portrait de Jehanne d'Arc. Il est extrait du manuscrit 632-2 de la Bibliothèque nationale : *Explicit le Ve et dernier livre du champion des dames, escript au cloistre de l'Eglise de Nostre-Dame d'Arras en l'an de l'Incarnation de Nostre-Seigneur 1451.* (Cette gravure, avec la notice de M. Lorédan-Larcher, a paru dans le *Monde Illustré* du 29 novembre 1873.

De Mme Choulette, à Vendôme :

Une tabatière en ivoire sculpté, d'un travail assez original, auquel il est assez difficile d'assigner une époque précise, mais certainement d'origine allemande.

II. — NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

De M. Rabouin, à Vendôme :

Un lot de monnaies trouvées au lieu dit Rondeau, aux environs d'Herbault, et recueillies en 1880 par M. Rabouin père, avec un certain nombre d'autres qui ne nous sont pas parvenues. Les impériales romaines y sont en majorité ; nous y avons reconnu un Domitien en argent, avec indication de la XIe puissance tribunitienne et du XVIe consulat; trois Postume, un Gallien, un Valérien jeune, un Constantin jeune, etc. — Parmi les pièces modernes, signalons un double tournois de Louis XIII, une moitié de jeton de la maison commune de Bloys de la même époque, une petite monnaie suisse du canton de Soleure, etc.

De M. le Dr Faton :

Un petit poids monétaire marqué II d(eniers) XVIII g(rains), époque de Louis XIII.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

L'Homme tertiaire, par M. le Mis de Nadaillac. Broch. in-8 de 56 pages. Paris, Masson, 1885. — L'apparition de l'espèce humaine sur la terre est un problème qui excite vivement notre curiosité, mais dont la solution échappe encore aux efforts de la science. Aujourd'hui, on peut exposer seulement l'état des connaissances acquises, tout en réservant à l'avenir les découvertes définitives. Si des études, commencées depuis vingt-cinq ans à peine, ont établi d'une façon irréfutable que l'homme a vécu pendant l'époque quaternaire, on est en droit de se demander s'il faut faire remonter son existence jusqu'à la période tertiaire. M. le Mis de Nadaillac examine cette question intéressante en restant dans le domaine de la science pure et sans parti pris, avec la compétence d'un vrai savant et la lucidité d'un écrivain consommé. Après avoir examiné quelles étaient les conditions biologiques et climatologiques de l'époque tertiaire, il reconnaît que l'homme a pu vivre sur la terre à cette époque ; mais est-il permis de conclure de là qu'il y ait vécu ? Toutes les découvertes successivement invoquées par les partisans de l'homme tertiaire, ou du moins d'un ancêtre de l'homme doué d'aptitudes se rapprochant de l'homme, ne sont pas assez probantes pour permettre de formuler encore une affirmation absolue. L'auteur termine en citant les judicieuses conclusions de MM. Chantre et Cartaillac, dont nous reproduisons plus loin une partie. (Voir ci-après le compte rendu des *Matériaux pour l'Histoire de l'Homme.*)

Les Indigènes de Timor-Laut. Australiens, Indous, Andamans. In Anthropological Institute of Great Britain and Ireland. — Les Barrows dans les Iles Britanniques. — Deux brochures extraites de la *Revue d'Anthropologie* (octobre 1884, janvier et avril 1885), offertes à la Société par l'auteur, M. le Mis de Nadaillac. Dans la première, notre savant collègue nous initie, avec son talent habituel d'exposition, aux travaux de l'Institut Anthropologique d'Angleterre, qui tient un rang distingué parmi les Sociétés de même nature. Dans la seconde, il nous décrit ces *tumuli* si nombreux dans la Grande-Bretagne sous

le nom de Barrows; leur usage comme sépulture, leur mobilier funéraire, leur âge probable, sont étudiés avec ardeur chez nos voisins, et M. de Nadaillac nous fait connaître, avec autant de clarté que d'intérêt, le résultat de leurs plus récentes découvertes.

Etude sur le Clocher de la Trinité, par M. Louis Martellière, conservateur du Musée de Vendôme. Ce travail a été lu à la séance du 5 septembre du Congrès tenu à Blois par l'Association française pour l'avancement des sciences.

Cette étude, dans ses modestes proportions (11 pages), est de tous points excellente et digne du bel édifice auquel elle se rapporte. L'auteur commence par une description magistrale du grand clocher, telle qu'un architecte seul peut la faire. Il se demande ensuite à quelle époque fut bâti ce splendide monument. A défaut de documents écrits, il fait parler ses vieux murs et les probabilités historiques. Il nous prouve que l'illustre abbé Geoffroy, qui gouverna la célèbre abbaye de Vendôme de 1093 à 1132, a pu seul entreprendre et mener à fin cette œuvre grandiose, et que c'est pendant le premier quart du XIIe siècle qu'il fit élever cet orgueilleux clocher, dont la croix dominait le sommet de la tour seigneuriale.

Dans un autre paragraphe, il cherche à deviner quel fut l'habile architecte de ce chef-d'œuvre ; et avec une probabilité qui touche à la certitude, il le trouve dans un religieux de l'abbaye du nom de Jean, que Geoffroy avait consenti à prêter à Hildebert, évêque du Mans, et qu'il fut obligé ensuite de lui disputer pour édifier son grand clocher.

M. L. Martellière finit par quelques mots sur la restauration intelligente dont le monument vient d'être l'objet.

La brochure se termine par une agréable surprise : c'est une excellente photographie du monument, prise de la tour Saint-Martin par M. Yvon. De ce point élevé, le monument est saisi, pour ainsi dire, par son centre de gravité, et apparaît, de la base jusqu'au sommet, dans ses majestueuses proportions.

Essais sur l'origine du nom des communes dans la Touraine, le Vendomois et une partie du Dunois, par M. le comte de Chaban. Paris, Vieweg, 1885 (Imprimerie Lemercier, à Vendôme). — Hommage de l'auteur.

Les lecteurs du Bulletin de notre Société n'ont certainement

pas oublié l'intéressant article de M. de Chaban inséré au tome XIX (1880) de nos Mémoires, p. 273, et intitulé : *Essais sur l'origine des noms locaux.* L'auteur y pose des principes très rationnels pour la recherche des noms de lieux, dont l'origine doit se trouver dans une qualité ou un caractère saillant de la localité, exprimé dans la langue qui régnait à l'époque où le lieu était primitivement habité. Cette idée simple le conduit naturellement à chercher dans la langue armoricaine ou celtique, qu'il possède à fond, les racines d'un grand nombre de noms qui échappent au latin, lors même qu'ils ont été latinisés dans les vieilles chartes. On trouvera dans le volume que M. de Chaban offre à la Société l'application de ces règles à l'origine du nom d'un grand nombre de communes de nos pays.

Dans l'impossibilité de discuter sciemment en celto-breton avec l'auteur, je me permettrai seulement de lui signaler une omission ; c'est celle de la commune nouvelle de *Rahart,* dont le nom anti-latin est éminemment gaulois.

Je laisse aux membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, auxquels l'ouvrage a été présenté par M. Bréal dans la séance du 3 juillet dernier, la mission d'apprécier la valeur scientifique des rapprochements toujours ingénieux que fait l'auteur des mots locaux avec des racines celtiques.

François Miron et l'Administration municipale sous Henri IV, de 1604 à 1606, par A. Miron de l'Espinay. Un vol. in-8, Paris, 1885. — Envoi de l'auteur.

François Miron, lieutenant civil et prévôt des marchands à Paris, dans les premières années du XVIIe siècle, fut pour Henri IV un sujet dévoué, en même temps qu'un conseiller sincère, et le roi dut à son zèle pour l'administration des intérêts populaires une bonne partie de la popularité dont il jouit encore. La reconnaissance publique décerna même à François Miron le surnom de *père du peuple.* Il appartenait à un membre de la famille de ce grand magistrat municipal d'en retracer l'histoire. M. Miron de l'Espinay s'est acquitté de cette pieuse tâche avec autant de talent que de conscience, et a rendu vivante pour ainsi dire cette grande figure, dont on voit la statue à droite de la porte d'entrée du nouvel Hôtel de ville de Paris.

Etude sur l'ancien château de Blois ; le donjon et les oubliet-

tes ; les chapelles; par M. F. Bournon, archiviste de Loir-et-Cher. Blois, 1883. — Offert par l'auteur.

Cette brochure est extraite du tome X des Mémoires de la Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher (V. Bull. de juillet 1884). M. Bournon y recherche avec beaucoup de sagacité ce que pouvait être l'ancien château de Blois avant la Renaissance ; du petit nombre de documents qu'il a pu recueillir, il tire des conclusions extrêmement vraisemblables, sinon absolument démontrées. La comparaison avec d'autres constructions analogues et mieux conservées, notamment le château de Pierrefonds, lui fournit aussi de précieuses indications.

M. de Rochambeau a obtenu des héritiers de Salies, et offre aux archives de la Société la copie faite par notre regretté confrère d'une *partie du cartulaire de Marmoutier pour le Vendomois.* Cette copie, chef-d'œuvre de patience et de calligraphie, reproduit le texte original, ligne pour ligne et page pour page. Elle comprend les 50 premières pages.

II. — Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Journal des Savants. Nos d'avril, mai et juin 1885.

Comptes rendus des séances de l'Académie des Sciences. (Suite.)

Romania, N° de janvier 1884.

Discours prononcé par M. René Goblet, ministre de l'instruction publique, le 11 avril 1886, à la séance de clôture du congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne.

Revue des Travaux scientifiques. Tome IV, N° 12 et dernier ; tome V, Nos 1 et 2.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Section d'Histoire et de Philologie, année 1884, Nos 3 et 4. — Section des Sciences économiques et sociales. Année 1884.

Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. Année 1885, N° 1.

III. — Par ENVOI des Sociétés savantes ou des Revues.

Nous avons reçu, par échange, de la *Société d'Excursions*

de Loir-et-Cher tout ce qui a paru en texte et dessins ou photographies depuis sa fondation, en 1879. Grand format, 0m,45 sur 0m,35.

La 1re livraison (1879) comprend : Blois (faubourg de Vienne); *cimetière monumental du XVIe siècle,* 4 planches. — Eglise paroissiale de la Chaussée Saint-Victor (près Blois); *La grande châsse de saint Victor*; une photographie, — Eglise paroissiale de Saint-Aignan (Loir-et-Cher) ; *chapiteau du XIe siècle* ; une photographie. -- Montrichard; *maison du XVe siècle ;* lithographie.

La 2e livraison (1880) renferme : Commune de Lassay : *le château du Moulin ;* dessins et photographie. — Commune de Mur ; *château de la Morinière, XVIe siècle ;* une photographie.

La 3e livraison contient : Commune de Suèvres; *église Saint-Lubin;* deux lithographies. — *Église de Trôo ;* une lithographie. — Commune de Montrichard ; *donjon du XIe siècle ;* une photographie. — Commune de Mesland ; *portail de l'église, XIIe siècle ;* une photographie. — *Ruines du château de Lavardin ;* une photographie. — Commune de Lavardin ; *maison du XVIe siècle ;* une lithographie. — Mennetou-sur-Cher ; *ses fortifications du XIIe siècle ;* deux photographies. — Commune de Montrichard ; *église de Nanteuil ;* une photographie.

La 4e livraison (3e année) est entièrement consacrée à la curieuse *abbaye d'Aiguevive* (XIIe siècle), commune de Faverolles. Cinq photographies et trois dessins ou plans nous font connaître sous toutes leurs faces ces ruines intéressantes et peu connues des touristes.

Une nouvelle série commence par un Bulletin N° 1, mars 1882, contenant, avec le règlement et la liste des membres, un article intitulé : *Le Progrès des arts dans le Blèsois, ses causes, ses manifestations,* par Louis Belton, avocat, et se continue par les trois premières livraisons consacrées au *château de Blois* (1883).

La plupart des photographies sont signées Mieusement ,et sont réellement splendides.

Nous attendons avec impatience la suite de cette belle publication, digne de tous points du pays qui renferme les châteaux de Blois et de Chambord.

Revue Historique et Archéologique du Maine. Tomes xv et xvi, 1er et 2e semestres de 1884.

Dans le premier de ces volumes, *les Nouvelles Recherches sur la famille de Ronsard* nous intéressent particulièrement. M. Froger a mis à contribution les trésors des Archives nationales, ceux de la Bibliothèque nationale, les registres de l'état civil d'une foule de communes de notre région, ainsi que bien d'autres sources encore, et a recueilli un grand nombre de documents nouveaux et inédits relatifs à la famille du poète vendomois. Il la divise en trois branches : celles de la Poissonnière, celle de Glatigny et celle de Monchênon. Il essaie de reconstituer la généalogie de chacune d'elles, mais surtout de la branche qui eut l'honneur de donner le jour à Pierre de Ronsard ; il reproduit notamment un tableau généalogique conservé à la bibliothèque nationale, cabinet des titres, pièces originales au nom de Ronsard.

Le second volume contient une *Notice sur la commune de Souday (Loir-et-Cher)*, dont l'auteur, M. Moulard, nous avait déjà envoyé un tirage à part (Voir le dernier Bulletin). La principale source de ce travail est un mémoire manuscrit, rédigé par un des curés de Souday, et faisant partie des archives municipales du Mans ; il avait été extrait des titres et papiers de la seigneurie et des registres de la paroisse par M. Brès, qui fut curé de Souday depuis le 2 janvier 1721 jusqu'au 17 septembre 1744, époque de sa mort (1).

Bulletin de la Société Archéologique de Nantes. 1884, 2e semestre.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 4e trimestre de 1884.

Annales de la Société Historique et Archéologique du Gâtinais. 1er trimestre 1885.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-

(1) Ces dates sont prises aux anciens registres de la paroisse de Souday, que nous avons eu occasion de compulser récemment. M. Moulard les a tout à fait ignorées puisqu'il dit en commençant : « Ce mémoire, rédigé vers 1775 par M. Brès, curé de Souday.... »

Lettres de Toulouse. Tome VI, 1er et 2e semestres 1884. — Les météorologistes liront avec intérêt l'*Etude sur les orages de l'année 1882* dans le département de la Haute-Garonne, par M. Ed. Salles. Grâce à un réseau complet d'observations locales par les instituteurs du département, l'auteur a pu établir la marche et l'aire de 32 orages, et les tracer sur autant de *cartes distinctes,* qui donnent à son mémoire un grand intérêt et en font un modèle à suivre.

Bulletin de la Société Dunoise. N° d'avril 1885.

Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bordeaux. Tome I, 3e fascicule. — Une excursion à Porcherioux (Loir-et-Cher), par F. Daleau. — Visite aux ateliers de pierres à fusil de la commune de Meusnes, et curieux détails techniques sur cette industrie *presque fossile.*

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau. Tome XIII, 1883-1884.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. 1884, XIIe volume, 2e fascicule. — Ce fascicule renferme la fin de l'Armorial général de France pour la généralité de Bourges.

Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin. Tome XXXII, 1re et 2e livraisons.

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers (Hérault). Tome XII, 2e livraison (1864).

Bulletin et Procès-Verbaux de la Société d'Emulation d'Abbeville pour 1884.

Bulletin de la Société des Etudes du Lot. Tome X, 1er fascicule, 1885.

Mémoires de la Société de Géographie de Vienne (Autriche). 1884.

Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan. Année 1883.

Annuaire de la Société Française de Numismatique et d'Archéologie. Année 1884, en quatre fascicules.

Contribution to North American Ethnology, volume V, Wa-

shington. Government Printing Office, 1882, in-4°. — Ce volume, magnifiquement édité et orné de très nombreuses figures, contient trois mémoires distincts, avec pagination spéciale. Le premier, de M. Charles Rau, est relatif à l'étude de ces curieuses excavations en forme de coupe, qu'on rencontre sur un grand nombre de monuments mégalithiques de l'Amérique et de l'Ancien Monde. — Le second, de M. Robert Fletcher, s'occupe de la question des trépanations préhistoriques, signalées pour la première fois en 1873 par E. Prunières. — Enfin le troisième, consacré par M. Cyrus Thomson au manuscrit Troasso, est peut-être l'essai le plus important d'interprétation de ce fameux Codex découvert, en 1866, à la Bibliothèque de Madrid, par l'abbé Brasseur de Bourbourg, et reproduit en fac-similé par les soins de la Commissions cientifique du Mexique.

A vindication of the authenticity of thé *Elephant pipes* and inscribed Mablets in the museum of the Davenport Academy of Natural Sciences, from the accessions of the Bureau of Ethnology of the *Smithsonian Institution*. By Charles E. Putnam, president of the Davenport Academy. — Davenport Iowa, 1885. Avec cette épigraphe : *Fiat justitia, ruat cœlum.*

IV. — Abonnements et Acquisitions :

Bulletin Monumental. VI[e] série, tome I[er], N° 2 et 3, mars à juin 1885. — Au milieu d'un grand nombre d'articles d'érudition et d'archéologie, notre goût personnel nous fait signaler aux amateurs de verrerie la *Lettre sur la Verrerie à la façon de Venise,* par M. de Schuermans.

Matériaux pour l'Histoire primitive et naturelle de l'Homme. Tome XIX, 1885, N[os] d'avril, mai et juin.— Nous disions, dans notre précédent Bulletin, que la question des silex tertiaires ne semblait pas près d'être épuisée. Elle se ranime, au contraire, plus vive que jamais. Dans le N° du mois de mai, M. A. Arcelin publie un mémoire tendant à expliquer comment les signes caractéristiques des silex intentionnellement taillés peuvent être attribués à des causes purement naturelles. Ces signes, d'après M. de Mortillet, sont au nombre de trois : le plan de frappe, le conchoïde de percussion et l'esquillement. Les silex d'Otta (Por-

tugal), de Thenay et Puy-Corny (France), présentent ces caractères, auxquels se joignent, à Thenay, l'action du feu et les retouches régulières. Les observations de M. Arcelin établissent qu'on trouve fréquemment des silex, répandus à tous les niveaux, portant les mêmes traces, auxquelles l'action de la volonté humaine est certainement étrangère. On pourrait donc expliquer très naturellement les faits observés à Thenay, à Otta ou au Puy-Corny, sans se mettre en grands frais d'imagination. Une belle planche en phototypie donne des exemples à l'appui de ce mémoire intéressant.

Dans le N° suivant, M. de Mortillet répond à M. Arcelin; mais ses réfutations ne nous semblent pas absolument concluantes. Il reproche, par exemple, à ce dernier d'avoir placé Thenay entre Otta et Puy-Corny, ce qui importe peu au fait de la taille intelligente ou non. En un mot, la question nous semble être restée absolument au même point qu'avant la discussion, c'est-à-dire que, d'une part, l'apparence de taille de certains silex peut parfaitement être expliquée par l'influence de forces ou d'agents naturels, sans que la volonté d'un être vivant y soit intervenue d'une façon quelconque; tandis que, d'autre part, quelques silex des couches tertiaires paraissent offrir les caractères d'un travail intentionnel, sans que pourtant la certitude de ces caractères soit nettement établie.

A la Société d'Anthropologie (séance du 19 février 1885, M. de Mortillet avait déjà parlé du *précurseur de l'homme*. A la séance du 5 mars, M. d'Acy avait cité les faits réunis par M. Arcelin, expliquant la pseudo-taille des silex de Thenay, ainsi que les observations de M. Doigneau (Voir notre précédent Bulletin). Il produisit une série de silex qui semblent taillés ou même retouchés, en déclarant que la main de l'homme y a été absolument étrangère. M. Virchow avait déjà formé une série analogue (Congrès international de Lisbonne). M. de Mortillet répond à M. d'Acy. Il veut circonscrire la question aux seuls silex de Thenay. Quant aux grattoirs et pointes recueillis, ils ne pouvaient, à cause de leur petitesse, servir à préparer des peaux et à les coudre: l'animal de Thenay devait être beaucoup plus velu que l'homme; il n'avait pas besoin de vêtements, puisque le climat était assez chaud. Mais le précurseur de l'homme ne devait pas être dépourvu de vermine, et ces instruments pouvaient lui servir à se gratter! Franchement, il est regrettable de voir des sa-

vants de la valeur de M. Mortillet réduits à employer de pareils arguments, et cela donne une pauvre idée de la cause qu'ils défendent.

Pour conclure, nous ne pouvons mieux faire que d'imiter M. de Nadaillac, et d'emprunter les propres paroles des deux éminents directeurs des *Matériaux*, MM. E. Chantre et Cartaillac. Le premier s'exprime ainsi : « Accepter comme un fait acquis l'existence du précurseur de l'homme me semble prématuré. Il me paraît plus prudent et plus scientifique d'attendre de nouvelles découvertes..... Au point de vue de l'âge des terrains, la question est incontestablement éclairée ; l'on est bien en face d'un terrain tertiaire inférieur, et quant à la question des silex, la discussion reste ouverte. » M. Cartaillac ajoute ; « Tous les faits remarqués à Thenay, à Puy-Corny, à Otta, s'expliquent aisément par l'action humaine. Certaines pierres de ces gisements offrent même les caractères convenus de la taille intentionnelle. Mais, dans tous les cas, il n'y a pas certitude suffisante : il n'est pas absolument prouvé qu'il faille écarter toutes les causes purement matérielles. Les traces irrécusables de nos ancêtres tertiaires sont encore à trouver. » (*Matériaux,* N° d'avril, p. 188.)

Dans le même N° de juin, M. d'Ault-Duménil rend compte des fouilles faites à Thenay, en septembre 1884, aux frais de l'Association Française pour l'avancement des sciences.

Revue Archéologique. N°s de mars, avril, mai 1885. — Nous signalerons parmi les principaux articles : Les trois Tombeaux archaïques de Phocée, par M. Weber ; le Rempart-Limite des Romains en Allemagne, par M. de la Noë, d'après le livre allemand de M. de Cohausen ; le Monument d'Eflatoum en Lycaonie, par M. G. Perrot, etc. L'Etude sur le dieu gaulois du Soleil et le symbolisme de la roue, par M. H. Gaidoz, est surtout intéressante. D'après lui, les rouelles gauloises (ou plutôt celtiques) ne sont que des amulettes, et non des monnaies ; plus tard, elles furent employées comme objets de parure ou de toilette, comme nous voyons la croix l'ètre aujourd'hui sans aucune idée de symbolisme religieux.

E. N. & L. M.

DE

L'AFFAIBLISSEMENT PROGRESSIF

DE LA NATALITÉ EN FRANCE

SES CAUSES & SES CONSÉQUENCES

Par M. le Marquis DE NADAILLAC.

J'aurais quelques scrupules à appeler l'attention de la Société sur des faits qui s'éloignent de ses études habituelles, si la question que je désire traiter n'était pas d'un intérêt vital, si elle ne touchait pas à ce que nous avons de plus cher, à l'avenir de notre pays, à l'avenir des générations destinées à nous remplacer.

Chaque nouveau dénombrement de la population française ajoute à nos légitimes appréhensions. La forte natalité des Anglais, des Allemands, de tous les autres peuples sans exception, contraste singulièrement avec la nôtre, et puisque le progrès nous a conduits à ce triste résultat, que les armées modernes sont des peuples entiers se ruant sur les peuples voisins, le sort d'une nation dépend de sa prépondérance militaire, et celle-ci à son tour du nombre des combattants et de l'accroissement plus ou moins rapide de sa population. Mais si, pendant la guerre, la puissance d'une nation est en rapport avec le nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes, sa puissance réelle et permanente réside dans le nombre de bras qu'elle emploie au travail ; à ce point de vue aussi, une faible natalité constitue un grave péril national. Les populations rurales sont surtout atteintes ; une constante

émigration vers les villes alimente à leurs dépens la population urbaine; nous voyons là une des causes les plus sérieuses des souffrances de l'agriculture. A ce titre encore, la question présente un intérêt considérable.

La population d'un pays peut s'accroître soit par l'immigration, soit par la prolongation de la durée moyenne de la vie, soit enfin par l'excédent des naissances sur les décès. Ce dernier accroissement, on le conçoit sans peine, est le plus avantageux. Rien ne témoigne plus hautement de l'excellence des institutions sociales ou des conditions hygiéniques que la durée de la vie (1); l'immigration étrangère atteste le bien-être ou tout au moins la supériorité économique d'un peuple, et il convient d'applaudir saus réserve aux progrès constatés en France. Mais si le nombre des vieillards est l'honneur d'un pays, si celui des immigrants (2) ajoute à sa puissance productive, par suite à sa richesse, une forte natalité assure seule un développement sérieux ; or, elle fait malheureusement défaut chez nous, répétons-le encore, et tous les documents officiels attestent une décroissance constante et progressive dans le chiffre des naissances (3).

(1) Au point de vue de la mortalité prise en bloc, notre situation est favorable. La Grande Bretagne compte annuellement un décès sur 500 habitants, la France un sur 450, l'Allemagne un sur 400, l'Italie un sur 340, l'Autriche-Hongrie un sur 310. Ch. Richet, *Revue des Deux-Mondes*, 15 avril 1882, p. 925.

(2) Au recensement de 1881, le nombre des étrangers s'élevait à 1,001,000. En 1851, il n'était que de 393,814 ; en 1866, de 635,495; en 1872, de 730,844. « Si le chiffre de la population se maintient, s'il s'accroît même dans une très faible proportion, disait récemment le Dr Rochard à l'Académie de Médecine, cela tient à l'immigration étrangère, c'est l'étranger qui comble nos vides, et cette introduction parmi nous d'éléments le plus souvent hostiles est une menace pour l'avenir. » D'après les rapports de nos consuls, le nombre des Francais établis à l'étranger serait seulement de 316,550.

(3) Ces documents, il faut le dire, présentent souvent des la-

MOYENNE DES NAISSANCES EN FRANCE

POUR 10,000 HABITANTS

1770-80.........	380	1841-50.........	274
1801-10.........	325	1851-60.........	267
1811-20.........	316	1861-68.........	264
1821-30.........	309	1869-80.........	245
1831-40.........	289		

Observation. — Ce tableau, observe le Dr Bertillon, à qui nous l'empruntons, en le complétant, ne donne pas même l'affaiblissement réel, car le nombre des femmes pubères était relativement moindre autrefois qu'aujourd'hui.

Cette faible natalité n'est pas un mal récent. Le plus ancien relevé des paroisses et des feux, dont il reste quelques traces fut exécuté, sous Philippe de Valois vers 1328. Il constate sur une étendue de territoire que l'on peut évaluer aux trois cinquièmes de la France telle qu'elle existait avant 1870, 2.943.763 feux représentant une population d'environ onze millions d'âmes, soit pour la France entière de dix-huit millions. En cinq siècles et demi, notre population aurait donc seulement doublé. Non seulement le mal se maintient, mais il grandit, et, en ne citant que pour mémoire la période comprise entre 1770 et 1800, dont les chiffres ne présentent pas une exactitude rigoureuse, il faut bien reconnaître que depuis le commencement du siècle la moyenne des naissances annuelles pour dix mille habitants est tombée de 325 à 245 !

Si nous comparons ces chiffres à ceux des autres peuples de l'Europe, la différence est sensible. Nous

cunes et des erreurs. Ceux que la question intéresse trouveront des renseignements qui les complètent dans les *Annales de Démographie internationale*, que dirige depuis 1877 le Dr Chervin, dans les savants travaux du Dr Bertillon et de son fils M. Jacques Bertillon, et dans deux articles du Dr Ch. Richet publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 avril et du 1er juin 1882.

voyons en Russie 507 naissances sur le même nombre d'habitants, en Hongrie 416, en Wurtemberg, en Saxe 400, en Prusse 385, en Espagne 384, en Autriche 381, en Italie 370, en Angleterre 337, en Belgique 322, en Danemark 312, en Suisse 297. Notre pays est absolument au dernier rang parmi les pays de l'Europe où la natalité annuelle est enregistrée. La Suisse, qui nous précède immédiatement, l'emporte encore d'une manière notable. Chez nos voisins belges, qui parlent la même langue que nous, qui professent la même religion, qui possèdent la même législation, qui, par leurs mœurs, leur industrie, leur genre de vie, par la fertilité de leur sol, la salubrité de leur climat, se rapprochent singulièrement de nos populations du Nord, la natalité, loin de s'affaiblir, est en progrès. En 1866, elle était de 316, elle est aujourd'hui de 322. Dans la dernière période décennale, la moyenne des naissances en Angleterre a dépassé de 26.774 celle de la période décennale précédente, bien que ce dernier chiffre fût déjà élevé. Chez tous les peuples de l'Europe, on relève les mêmes faits économiques que chez nous ; partout l'aisance générale s'est accrue, partout, dans les campagnes, comme dans les villes, nous constatons l'élévation des salaires, un habillement plus confortable, une nourriture plus substantielle, un logement plus sain et plus approprié aux besoins de la famille, des conditions hygiéniques mieux entendues ; partout, ces causes ont influé favorablement sur la natalité. Pourquoi faut-il qu'en France, par une loi fatale, elles aboutissent à des résultats aussi différents ?

Les tables dressées avec grand soin par Duvillard, confirmées d'ailleurs par les documents qui nous restent sur nos anciennes provinces, établissaient par mille âmes une moyenne de 312 enfants au-dessous de 15 ans. Dans la période décennale de 1849 à 1859, il ne s'en trouve plus que 284, en 1866, 277, et les derniers recensements prouvent que ce chiffre, déjà si

faible, s'est encore abaissé. Aux Etats-Unis, pour le même nombre d'habitants on compte 377 enfants de race blanche, 338 de race noire, en Angleterre 354, en Prusse 353, en Espagne 348, en Autriche 321. Il est inutile de pousser plus loin cette comparaison, partout elle est à notre désavantage.

Cette décroissance de la natalité est à la fois progressive et régulière. Nous la voyons sous Napoléon Ier, où elle pouvait s'expliquer par les longues et sanglantes guerres qui nous faisaient acheter bien chèrement une gloire stérile, comme sous les gouvernements pacifiques qui se sont succédé de 1815 à 1848, sous les deux républiques de 1848 et de 1870, comme sous le règne de Napoléon III, qui voyait s'ouvrir de nouveau l'ère des grandes guerres avec leur funèbre cortège. Les révolutions, les changements sociaux et économiques, les événements prodigieux que nous voyons s'accomplir, qui font et défont les fortunes particulières, et qui transforment le pays tout entier, par un hasard véritablement étrange, semblent n'exercer qu'une influence très limitée sur le nombre des naissances.

Les conséquences de cette faible natalité sont saisissantes. En 1700, la population de la France comptait pour 38 °/₀ parmi celles des grandes puissances de l'Europe; en 1780, cette proportion s'est abaissée à 27 °/₀; elle n'est plus aujourd'hui que de 13 °/₀ (1). Notre puissance absolue a pu augmenter, notre puissance relative s'est assurément amoindrie.

A un autre point de vue, il est incontestable que notre situation économique bénéficie dans une large mesure, du faible mouvement des naissances. Peu de faits ont plus frappé l'étranger et ne nous ont plus frappé nous-mêmes, que la facilité avec laquelle la France s'était relevée après les défaites les plus

(1) J. Bertillon, *La Statistique humaine de la France*. Les chiffres qu'il donne sont empruntés aux travaux publiés en 1879, dans les *Annales de démographie*, par un savant membre de l'Institut, M. Levasseur.

cruelles de son histoire. Nous avons vu notre territoire démembré, un tiers de nos départements envahis par l'ennemi; nous avons dû payer une rançon accablante; aux charges de l'invasion sont venues s'ajouter celles de l'insurrection la plus odieuse et la plus criminelle; il a fallu construire de nouvelles forteresses, refaire tout le matériel de guerre si dispendieux exigé par le progrès moderne. L'intelligence de notre peuple, sa puissance de production et d'épargne ont suffi à tout. Dans un espace de temps incroyablement court, nous avons pu réparer, matériellement tout au moins, nos désastres, et trois ans à peine après le traité de 1871, notre prospérité égalait, si elle ne surpassait, celle des années les plus brillantes de l'Empire. Sans doute cette prospérité est due avant tout au travail et à l'épargne, au travail intelligent et à l'épargne fructueuse; mais il existe une ombre au tableau que nous ne pouvons omettre. Si notre natalité était égale à celle de nos voisins (1), nous aurions chaque année près de 400,000 enfants de plus. Ces enfants, si longtemps consommateurs avant de devenir producteurs à leur tour, coûtent cher à la famille; on ne peut estimer cette dépense à moins d'un milliard par an. C'est donc cette économie considérable qui vient chaque année alimenter le luxe ou accroître l'épargne. Nous achetons une partie de notre richesse au prix de notre chair et de notre sang, et nous payons les égoïstes jouissances du présent, au prix de l'inévitable affaiblissement de l'avenir.

(1) Sur mille femmes de 15 à 50 ans le nombre annuel de naissances est :

En Bavière, de 156;
En Prusse, de 150;
En Espagne, de 141;
Aux Pays-Bas, de 137;
En Angleterre, de 136;
En Belgique, de 127;
En Irlande, de 114;
En France, de 102.

Il faut justifier ces faits. De 1872 à 1876, années de paix et de prospérité, l'accroissement de la population dû à l'excédent des naissances sur les décès avait été de 802,867, soit de 160,000 par an. Si nous prenons la dernière période quinquennale, celle de 1879 à 1883, l'accroissement n'est plus que de 483,127, soit une moyenne annuelle de 96,625 (1). A chaque période la décroissance s'accentue, on se demande avec une profonde tristesse où elle s'arrêtera!

Le chiffre le plus élevé que nous donnons est luimême bien faible, si nous le comparons à la natalité autrement vigoureuse de l'Empire allemand. Au mois de décembre 1880, la population atteignait 45,234,061 âmes (2) ; dix ans auparavant, elle n'était que 40,816,240. Durant cette période l'accroissement a donc été de 4,417,812, soit de 441,000 par an. L'excédent des naissances sur les décès donne un chiffre plus élevé encore, et atteint annuellement 543,442; mais il faut tenir compte de l'émigration qui enlève chaque année à l'Allemagne un grand nombre d'adultes des deux sexes (3).

(1) En	1879	l'excédent était	96,647
	1880	»	61,840
	1881	»	108,229
	1882	»	97,027
	1883	»	119,384
			483,127

Les quatre premiers chiffres sont extraits de l'*Annuaire du Bureau des Longitudes,* le dernier d'une publication sommaire faite par les soins du Ministère du Commerce.

(2) En 1881, la population de la France était de 37,672,848, inférieure de plus de sept millions et demi à celle de l'Empire d'Allemagne; mais en Allemagne il n'y a que 965 hommes pour 1000 femmes ; en France nous en trouvons 991. La population masculine allemande ne l'emporte donc guère sur la nôtre que de trois millions et demi.

(3) En 1881, d'après un rapport officiel présenté au Reichsrath, le nombre des émigrants s'était élevé au chiffre de 184,369 indi-

Chaque ménage allemand est une famille nombreuse, chaque famille française est une famille peu nombreuse ; tel est le fait dans sa brutale réalité. Cet accroissement considérable uni à la force de son gouvernement, à l'ordre établi dans ses institutions, assure la prépondérance de l'Allemagne dans toute l'Europe centrale ; c'est là un grave péril qu'il ne sert à rien de nous dissimuler (1).

Nous relevons les mêmes faits en Angleterre, aux Etats-Unis. La population anglaise s'est élevée entre les années 1700 et 1880 de 8 millions à 35 millions d'âmes, et cela tout en peuplant de nombreuses colonies, dont l'aire totale n'est pas moindre de 7,917,000 milles carrés, égale à peu de choses près à deux fois la superficie de l'Europe. La race anglo-saxonne, par les vigoureux essaims de ses familles fécondes, prend possession du globe que notre race stérile ne sait plus lui disputer.

La grande République transatlantique comptait au commencement du siècle à peine quatre millions d'habitants. Le recensement de 1850 en constatait 24 millions, celui de 1880, 50,132,359. A une natalité exceptionnelle vient se joindre une immigration considérable, qui ajoute dans une large proportion à la puissance productive des Etats-Unis, puissance dont la vieille Europe commence à ressentir durement les effets.

La population française au Canada était de 60,000 âmes en 1763 ; au recensement de 1881, le nombre des Français (ne leur refusons pas ce titre) était de 1,298,929. Cet accroissement si rapide est uniquement dû au nombre des naissances, car l'immigration est nulle ; il contraste douloureusement avec la faible fécondité de la mère patrie.

vidus des deux sexes. Depuis vingt ans la moyenne annuelle ne dépassait guère 80,000.

(1) Ch. Grad. *Population de l'Empire allemand. Revue des Deux-Mondes,* 1er janvier 1885.

En 1776, la population du Brésil, d'après l'abbé Correa da Serra, était de 1,900,000 âmes. Le dernier recensement connu, celui de 1872, la porte à 10,123,054 (1).

En 1788, le capitaine Phillips fondait l'établissement de Botany Bay avec quelques centaines de soldats et de déportés (2). En 1880, la colonie comptait plus de trois millions d'habitants d'origine européenne, et la valeur totale de ses importations et de ses exportations atteignait 2,373,306,250 francs (3). Il serait facile de multiplier de semblables exemples ; il est plus facile encore de prévoir les résultats de cette fécondité inconnue chez nous et que nous voyons tout autour de nous.

Des calculs récents (4) montrent que si la même progression se maintient, à la fin du XX[e] siècle, l'Italie comptera 56 millions d'habitants, la France 64, l'Autriche-Hongrie 76, l'Angleterre 142, l'Allemagne 164. Ces chiffres, qui portent de si pénibles enseignements, paraîtront faibles, si on les compare à l'accroissement que présentera à la même époque la population des Etats-Unis ; en supposant que l'émigration se maintienne au taux actuel, elle atteindra dès 1950 200 millions !

Faut-il citer la race jaune, la plus prolifique du globe ? Tout témoigne du rôle considérable qu'elle jouera dans l'avenir. Nous la savons déjà bien nombreuse, mais nous manquons de données sérieuses pour appuyer les calculs très différents que l'on avance. On ne peut se

(1) Baron d'Ourem, Statistique du Brésil. Pau, 1885.

(2) La colonie à ses débuts ne possédait en fait d'animaux qu'un taureau, quatre vaches et un veau, un étalon, quatre juments et trois poulains, un petit nombre de représentants enfin des races ovines et porcines. Le dernier recensement constate 1,206,100 chevaux, 8,104,786 têtes de gros bétail, 72,239,324 moutons, 1,026,896 porcs.

(3) A un taux semblable, le commerce de la France devrait dépasser 31 milliards, tandis que le chiffre actuel n'atteint guère que 9 milliards.

(4) Ils sont dus au Directeur de la Statistique fédérale Suisse.

faire illusion sur l'intensité des luttes qui attendent les générations futures, ni sur les efforts qui incomberont à chaque nation pour maintenir son importance politique et économique. La grandeur de la France, cet héritage sacré que nous avons reçu de nos pères et que nous devons, sous peine de forfaiture, transmettre à nos enfants, est en cause ; elle paraît compromise au milieu des progrès menaçants des races slaves et anglo-saxonnes. Nous faudrait-il donc baisser la tête devant d'orgueilleuses prédictions, qui montrent notre patrie réduite dans l'avenir au rôle effacé que joue de nos jours la Grèce, autrefois si glorieuse !

Examinons maintenant avec plus de détail les faits dont nous venons de déduire les conséquences. Un savant démographe, bien connu de tous ceux qui s'occupent de la question, appelait, il y a quelques mois, l'attention de l'Académie de Médecine et de la Société d'Anthropologie sur la dépopulation de certains de nos départements. Il prouvait, en s'appuyant sur les chiffres officiels, que, dans l'espace de 45 ans, de 1836 à 1881, 26 départements ont vu leur population diminuer de 7 °/₀ (1).

Ce mouvement tient à deux causes, à l'émigration des habitants des pays pauvres vers des régions plus riches, vers des villes industrielles, où la vie est matériellement plus heureuse (2), le travail plus facile et mieux rétribué, puis à l'excédent des décès sur les naissances (3). C'est de cette dernière cause qu'il faut d'abord parler. Chaque recensement témoigne de la grandeur du mal, et le tableau que nous donnons des trois dernières années, dont les résultats ont été publiés, l'atteste d'une manière irréfutable.

(1) La proportion varie de 17,05 pour les Basses-Alpes à 0,33 pour la Somme.

(2) La moyenne par tête de la consommation de la viande est pour toute la France de 24 k[os] 5, il s'élève à 55 k[os] pour les villes à 80 k[os] pour Paris. Sanson, *Bul. Soc. Anth.* 1883, p. 575.

(3) Statistique de la France, 2[e] série, t. XIII.

COMPARAISON DES NAISSANCES & DES DÉCÈS

Dans les départements où il y a un excédent de décès.

Départements	1880		1881		1882	
	Naissances	*Décès*	*Naissances*	*Décès*	*Naissances*	*Décès*
1. Ain................	»	»	»	»	7795	7944
2. Basses-Alpes.......	3291	3626	»	»	3100	3521
3. Hautes-Alpes.......	3514	3570	»	»	3487	3751
4. Alpes-Maritimes....	»	»	»	»	6781	6960
5. Aube...............	4735	6091	4939	5067	5090	5769
6. Bouches-du-Rhône .	15421	17658	»	»	15634	16544
7. Calvados...........	8837	9364	9160	9888	8864	9745
8. Charente...........	7856	8202	»	»	»	»
9. Côte-d'Or..........	»	»	7287	7700	7525	7832
10. Drôme.............	»	»	7238	8100	7004	8151
11. Eure..............	6719	8942	6674	8049	6779	7795
12. Eure-et-Loir.......	6650	6880	6351	6407	»	»
13. Gard..............	11207	11545	»	»	»	»
14. Haute-Garonne	9582	9620	9610	9747	9332	9486
15. Gers..............	4805	5923	4866	5900	4867	6008
16. Gironde...........	15232	15861	»	»	»	»
17. Hérault...........	10018	10668	10275	10948	10049	10739
18. Indre-et-Loire......	6446	6615	»	»	»	»
19. Isère.............	13316	13893	»	»	»	»
20. Lot...............	5689	6302	6174	6574	5861	6053
21. Lot-et-Garonne.....	5355	7176	5459	6739	5231	6181
22. Maine-et-Loire.....	10522	11255	10291	10364	»	»
23. Manche............	11796	11873	11611	11865	»	»
24. Mayenne...........	8065	8179	»	»	»	»
25. Haute-Marne.......	»	»	5210	5305	»	»
26. Meuse.............	6236	6510	»	»	6071	6073
27. Oise..............	8690	9909	»	»	»	»
28. Orne..............	7632	8654	7570	8640	7087	8255
29. Puy-de-Dôme.......	12234	12288	»	»	»	»
30. Rhône.............	16302	18160	»	»	16746	17703
31. Sarthe............	8654	10187	8869	9234	8744	9069
32. Seine.............	69946	71080	»	»	»	»
33. Seine-Inférieure....	23517	23592	»	»	»	»
34. Seine-et-Marne.....	7620	8151	»	»	»	»
35. Seine-et-Oise.......	12660	14414	13031	14119	13339	13787
36. Somme............	12681	13920	»	»	»	»
37. Tarn-et-Garonne ...	»	»	4096	4814	3666	4766
38. Var................	6291	6822	6113	6501	5815	7196
39. Vaucluse..........	5583	7248	5621	6101	5372	6019
40. Yonne.............	6591	6903	»	»	6748	7304

Depuis le commencement du siècle, la natalité a diminué dans tous nos départements, sauf trois, l'Aveyron, la Loire-Inférieure et la Lozère, et le tableau que nous donnons montre que durant les trois années 1880, 1881 et 1882, les décès ont excédé les naissances dans 40 départements, près de la moitié de ceux qui forment le territoire de la France. De 1872 à 1876, ces départements étaient au nombre de 17 ; en 1880, année exceptionnellement mauvaise, sans que nous en puissions dire la cause, le chiffre s'est élevé à 34 ; il était de 20 en 1881, de 24 en 1882, de 29 en 1883 (1) ; le mal est évidemment en progrès. 13 départements figurent trois fois, 12 deux fois sur notre liste et pour une proportion souvent considérable. L'excédent des décès dans ces trois années est de 1163 pour l'Aube, de 4614 pour l'Eure, de 4051 pour le Lot-et-Garonne, de 3313 pour le Gers, de 3360 pour l'Orne, de 2233 pour la Sarthe, de 3280 pour Seine-et-Oise, de 2792 pour le Vaucluse. Dans l'important département des Bouches-du-Rhône, le déficit atteint seulement 2662, en tenant compte d'un faible excédent de 495 naissances que présente l'année 1881.

Si nous poursuivons ces recherches, et si nous prenons une période de 50 ans, de 1826 à 1876 par exemple, nous trouverons que les décès ont excédé les naissances :

de	56,899	dans	l'Eure,
»	49,042	»	Calvados,
»	35,099	»	Lot-et-Garonne,
»	26,407	»	Var,
»	12,131	»	Seine-et-Oise,
»	10,181	»	Gers,
»	7,197	»	Orne,
»	6,266	»	Tarn-et-Garonne.

Ce sont toujours les mêmes départements qui offrent

(1) Les résultats de 1883 sont encore incomplets ; nous n'avons donc pu les comprendre dans le tableau que nous donnons.

une pauvre natalité, et cela même dans les années les plus favorables. Si en 1881 l'Yonne et les Basses-Alpes figurent pour un faible excédent l'un de 27, l'autre de 140 naissances, dès l'année suivante, il faut de nouveau les marquer en noir. De même si en 1882 nous effaçons l'Isère et l'Eure-et-Loir, ils ne présentent qu'un excédent le premier de 27, le second de 101 naissances (1).

Il est satisfaisant de remarquer qu'alors que les départements limitrophes comme la Sarthe et l'Eure-et-Loir, témoignent chaque année d'une misérable natalité, le département de Loir-et-Cher jouit d'une situation exceptionnelle. Ainsi, en 1880, les naissances l'emportent sur les décès de 610 ; en 1881, de 1354 ; en 1882, de 1330 (2). Pour ces deux dernières années la proportion est de plus de 25 °/₀ ; si elle existait dans toute la France, nous n'aurions rien à envier aux Allemands ou aux Anglais.

Il est difficile d'assigner une cause générale à un

(1) Il existe une grande inégalité dans la fécondité des mariages. La moyenne générale pour la France est de 3,3 enfants nés vivants par mariage ; il ne s'en trouve que 2,5 dans l'Orne, la Gironde, l'Eure et la Sarthe, 2,45 dans la Charente, 2,23 dans le Lot-et-Garonne. On en trouve au contraire 3,93 dans le Pas-de-Calais et le Morbihan ; 3,89 dans le Finistère et les Bouches-du-Rhône, 4 dans le Gard, 4,2 dans les Hautes-Alpes, 4,3 dans la Lozère, 4,26 dans le Nord. La natalité de deux des départements que le sort des armes nous a ravis, se rapproche de celle de l'Allemagne ; elle est de 4,26 dans le Haut-Rhin, de 4,56 dans le Bas-Rhin. Il faut, on le voit, classer à la fois dans les extrêmes des départements agricoles et des départements industriels, des départements où il existe des grandes villes et d'autres où la population est presque exclusivement rurale. Il est impossible de tirer de semblables faits une conclusion satisfaisante.

(2) Département de Loir-et-Cher.

	Naissances	*Décès*
1880	6212	5602.
1881	6402	5048.
1882	6336	5006.

semblable état de choses. Nous voyons sur la même liste les départements les plus riches, comme ceux de la Normandie ou celui de Seine-et-Oise, et d'autres, au contraire, les Hautes et Basses-Alpes par exemple, qui sont des plus pauvres ; certains départements qui renferment des villes importantes, comme Lyon, Marseille, Toulouse, à côté de ceux où la population est presque exclusivement rurale ; des pays de grande culture et des pays où la propriété est morcelée et improductive ; des départements situés au Nord et des départements situé à l'extrême Sud. Les départements de l'Est paraissent plus atteints que ceux de l'Ouest, où la vigoureuse natalité de la Bretagne relève dans une large mesure la moyenne de la France (1).

Les progrès de l'aisance générale amènent des résultats assez inattendus. La grande enquête de 1862 a prouvé que, plus le nombre des propriétaires s'accroît dans un département, plus la natalité et la matrimonialité deviennent faibles, et, fait plus étrange encore, plus la mortalité est élevée !

Le nombre des mariages est également en décroissance en France, on en comptait :

282,776 en 1879 ;
279,046 » 1880 ;
282,079 » 1881 ;
280,460 » 1882 ;
284,519 » 1883.

La moyenne de ces cinq années (281,376) est inférieure à toutes les moyennes précédentes. Le mouve-

(1)

Côtes-du-Nord.	17971	14214	18293	13337	18601	14382
Finistère.......	23128	18012	23566	21924	23955	19903
Ile-et-Vilaine ..	16868	14533	16990	13648	17659	15303
Loire-Inférieure	15862	13073	15852	11668	15969	12052
Morbihan	15194	11533	16227	11608	16482	11534
Excédent des naissances	17658		18743		18792	

ment décroissant s'est surtout fait sentir depuis 1875 ; les documents officiels en attribuent en partie la cause au déficit de la population adulte amené par les événements de 1870-71.

Si la volonté de l'homme joue un rôle prépondérant dans le faible accroissement de notre population, on ne saurait cependant méconnaître une autre cause dont l'importance est sérieuse. Cette cause est l'attraction exercée sur les habitants de nos campagnes par le séjour des villes, par celui de Paris en particulier. J'en ai déjà dit un mot, il faut y revenir avec des détails plus complets.

La population urbaine tend chaque année à s'accroître aux dépens de la population rurale (1). De 1836 à 1861, cet accroissement a été de 2,221,162. Depuis ce moment, il a singulièrement progressé, et il est surtout marqué dans les départements où il existe des centres industriels importants. Or en général les grandes villes sont des gouffres où la population ne se perpétue pas, et comme le disait, dans un langage plus énergique encore, un éminent écrivain libéral (2), c'est dans les grandes villes que s'amasse comme dans un abcès ce qu'il y a de moins sain dans le sang du pays. Si les naissances, proportionnellement au chiffre des adultes, sont moins nombreuses dans les villes, cette natalité est en outre plus fréquemment illégitime, et la natalité illégitime est suivie d'une mortalité infantile double de celle qui frappe les enfants nés en mariage (3). Le Dr Lagneau, à qui nous empruntons ces

(1) Toute population agglomérée au-dessus de 2,000 âmes est classée comme urbaine. En 1880 on comptait :

Département de la Seine..	2,721,633
Population urbaine.......	10,186,566
Population rurale.........	24,610,597
	37,518,796

(2) *Revue des Deux-Mondes,* 15 mai 1885.

(3) Dans la semaine qui suit leur naissance, la mortalité des

faits, démontre aussi par les statistiques officielles les plus récentes que l'extinction plus ou moins rapide des familles urbaines est générale. Il est très rare qu'à Paris, par exemple, les familles dépassent la troisième ou la quatrième génération. En 1881, sur mille habitants, 322 seulement étaient nés dans la capitale. Le même fait est constaté, sur une moindre échelle il est vrai, dans toutes les villes où la population augmente rapidement par l'immigration (1). En 1871, 431 habitants sur mille étaient nés à Berlin ; en 1875, ce chiffre était tombé à 413 (2).

Paris offre à tous les points de vue l'étude la plus intéressante pour nous. Sa population s'accroît avec une rapidité que je ne puis m'empêcher de regarder comme très inquiétante pour l'avenir de la France ; elle était, en 1675, de 540,000 âmes ; plus d'un siècle après, elle atteignait seulement 599,000 ; en 1877, elle ne dépassait guère 714,000. En 1846, les grands travaux des chemins de fer, ceux des fortifications la portaient à 1,053,000. Sous l'Empire, ces travaux ont con-

enfants illégitimes, comparée à celle des enfants légitimes, est dans la proportion de 47 à 25. Dans la seconde semaine, elle est comme 55,5 à 20. On explique ces faits par le manque de soins, par une nourriture insuffisante et par la fréquence des infanticides, pour lesquels le Jury montre une si déplorable indulgence. La mortalité des enfants illégitimes réagit sur la mortalité générale des enfants au-dessous de cinq ans. Celle-ci s'est accrue d'un dixième environ depuis trente ans. Aucun de nos départements n'y échappe ; mais elle est surtout remarquable dans la région méditerranéenne. Bertillon, *Atlas démographique de la France*. — J. Bertillon, *Statistique humaine de la France*.

(1) Le nombre d'étrangers établis à Paris est considérable. En 1876, il était de 60 sur mille habitants et en 1881 de 75. C'est là une proportion qui n'est atteinte dans aucune autre capitale. A Berlin, la proportion est de 13, et à Budapest de 14 seulement. Sur mille étrangers recensés à Paris, 276 sont Belges, 190 Allemands, 132 Italiens, 127 Suisses, 66 Anglais.

(2) L'acroissement de la population de Berlin a été très considérable. En 1861, la ville comptait 500,000 âmes ; aujourd'hui, elle en compte 1,300,000 environ.

tinué sur une échelle sans cesse grandissante, et les limites de la ville ont été portées jusqu'aux fortifications, de là un accroissement considérable ; en 1872, malgré la guerre et les émeutes, la population de Paris n'était pas moindre de 1,851,000 habitants, et le dernier recensement la faisait monter à 2,239,928 !

Depuis cette époque la progression a continué; on estime à 56,000 l'accroissement annuel des habitants de la capitale, et, bien que pendant les deux dernières années (1883 et 1884), cette moyenne se soit faiblement abaissée à raison de la dépression commerciale et industrielle due à l'exagération de la production et à la concurrence étrangère chaque jour plus menaçante (1), nous croyons ne pas nous éloigner beaucoup de la vérité en portant la population actuelle de Paris à 2,400,000 âmes. Elle a donc presque quintuplé depuis un siècle.

(1) Nous ne sortirons guère de notre sujet, puisque la situation économique doit influer, dans une certaine mesure, sur la natalité, en disant qu'aujourd'hui pour soutenir la lutte à laquelle tous les peuples sont condamnés, il faut produire avant tout à bon marché. Or le Français est écrasé par les charges du service militaire et par l'exagération des impôts, qui, grâce à la faiblesse et ou à la complicité des corps électifs, pèsent sur lui. L'impôt foncier était en 1820 de 243 millions, il est aujourd'hui de par les centimes additionnels de 357 millions. La contribution personnelle et mobilière est montée de 27 à 120 millions, celle des portes et fenêtres de 29 à 41 millions, celle des patentes de 40 à 163 millions. Ce budget immense ne suffit pas. D'emprunts en emprunts, nous sommes arrivés, en y comprenant la dette flottante et les annuités à terme, à une dette de 24 à 25 milliards. Cette dette était seulement de 7 milliards en 1848, de 14 milliards en 1870. D'autres emprunts inévitables viendront encore grossir ces chiffres formidables. Le budget de 1884 se solde en déficit de 493 millions, et pour 1885 le déficit sera certainement plus considérable encore. Comme point de comparaison, il est bon de rappeler que la dette anglaise, en 1858, approchait de 21 milliards, et qu'elle n'est plus aujourd'hui que de 18,700,000,000. L'amortissement de la dette des Etats-Unis est plus rapide encore.

De 1877 à 1881, le nombre des naissances avait été de	284,625
Celui des décès de	260,987
L'excédent des naissances est donc de	23,638

A première vue, ces chiffres comparés à ceux de la France entière paraissent satisfaisants ; ils le seront moins, si l'on considère que Paris, ville d'immigration, renferme un nombre considérable d'adultes et par contre un nombre relativement faible d'enfants ou de vieillards (1). Si l'on prend le relevé des naissances en le rapportant à la population adulte, il faudra constater une fécondité peu favorable. Elle est surtout faible dans les quartiers riches ; ainsi sur mille femmes de 15 à 50 ans, elle descend à 86 dans le IX[e] arrondissement (Opéra), à 73 dans le VIII[e] (Elysée). En résumé, la natalité parisienne est d'un cinquième au-dessous de la natalité moyenne du reste de la France (2).

La mortalité prise en bloc ne saurait non plus fournir des conclusions exactes. Il est évident, il faut le répéter, qu'une population qui comptera beaucoup d'adultes et peu de vieillards ou d'enfants, offrira une forte natalité et une faible mortalité. Aussi le vrai criterium est-il la mortalité analysée âge à âge, et celle-ci donne des résultats non moins affligeants que la natalité. Le D[r] Bertillon estime à 11,000 l'excédent annuel des décès à Paris comparativement au reste de la France. Les secousses morales, politiques, finan-

(1) Sur 10,000 individus, on compte en France 976 enfants au-dessous de 5 ans, à Paris 711 seulement ; à l'âge suivant, 867 en France, 642 à Paris. Au contraire, pour les adultes de 20 à 25 ans, la proportion est renversée ; au lieu de 874, moyenne de la France, il s'en trouve à Paris 1178. Au delà de 55 ans, la proportion se modifie encore une fois ; la moyenne de la France est de 317 vieillards de 65 à 70 ans ; il ne s'en trouve à Paris que 186 seulement.

(2) Chervin, *Bull. Soc. Anth. 1882*, p. 438.

cières, qui usent rapidement la vie, l'expliquent facilement. Encore faudrait-il pour arriver à une appréciation complète, tenir compte des vingt-cinq ou trente mille nourrissons parisiens expédiés chaque année à la campagne et qui viennent artificiellement altérer les nombres. L'industrie des nourrices, si je puis me servir de ce mot, est en honneur dans notre département, et il faut avoir visité, comme je l'ai fait pendant des années, ces misérables enfants scrofuleux, rachitiques, vénériens, pour comprendre ce que doivent être les parents dans certaines classes et dans certains quartiers de la grande ville ! Une effrayante mortalité frappe ces enfants ; or cette mortalité figure aux décès de nos communes rurales, tandis qu'elle devrait, pour rester dans la vérité, figurer aux décès de la capitale.

En tenant compte des conditions que nous avons rappelées, il faut aussi reconnaître que le nombre des mariages est relativement faible à Paris. C'est là un résultat d'autant plus triste que les matrimonialités anglaise, prussienne, hollandaise, autrichienne, sont plus élevées que la nôtre (1). Nous n'occupons que le onzième rang en Europe, et cela alors que les autres populations comptent un plus grand nombre d'impubères que nous. Sur mille célibataires ou veufs de 18 à 60 ans, la moyenne annuelle des mariages est de 66 pour la France, de 59 pour Paris. Sur mille femmes de 15 à 50 ans, nous voyons pour la France une moyenne de 66 ; elle tombe à 61 pour Paris.

Le grand nombre d'unions illégitimes est une des causes de ces faits anormaux. C'est à ces unions qu'il faut attribuer la remarquable proportion d'enfants naturels. Après avoir assez rapidement progressé en France jusqu'en 1825, cette proportion s'est maintenue à quelques variations près à 7,27 sur cent naissan-

(1) Bertillon, *Mouvement de la Population dans les divers Etats de l'Europe*. Paris 1877.

ces ; de 1850 à 1860, la moyenne a été de 7,40 ; de 1861 à 1870, de 7,58 ; en 1880, de 7,41 ; la marche paraît faiblement ascendante. Il n'en est pas de même à Paris ; le chiffre des naissances illégitimes, tend, depuis le commencement du siècle, à s'accroître dans une proportion importante. On comptait dans le département de la Seine en 1881, 17,703, et, en 1882, 18,136 enfants naturels, soit près de 25 % sur un total respectif de 74,370 et de 77,213 naissances (1).

Si le grand nombre des naissances illégitimes, l'insalubrité des logements, le mépris des conditions hygiéniques les plus élémentaires, les excès de tout genre, une misère souvent cruelle (2), influent largement à Paris sur la mortalité, ils n'influent pas d'une manière moins désastreuse sur la constitution physi-

(1) En 1881, la proportion des naissances illégitimes était de 24,51 dans le département de la Seine, de 10,16 parmi les populations urbaines et de 4,26 seulement pour les populations rurales. En Angleterre, le nombre d'enfants naturels était en 1883 de 5 %.

(2) Le dernier rapport du Directeur de l'Assistance publique établissait que 123,321 personnes recevaient à Paris les secours des Bureaux de Bienfaisance ; le rapport précédent en constatait seulement 90,287. A Londres l'administration publie toutes les semaines le total des personnes secourues et la comparaison avec la semaine correspondante de trois années antérieures. Voici le résultat de la dernière semaine de mai pour une population de 3,815,000 au recensement de 1881 :

Pauvres secourus :	1885	86224
	1884	86695
	1883	87247
	1882	87475

On peut à la rigueur ajouter 619 vagabonds et 1523 malades soignés dans les hôpitaux spéciaux. Il ne faut pas oublier qu'en Angleterre l'assistance est obligatoire. Je ne puis que renvoyer ceux que la question intéresse aux excellentes études publiées dans la *Revue des Deux-Mondes* par le vicomte d'Haussonville.

que de la population. La meilleure preuve que l'on puisse en donner est le résultat annuel de la révision. En 1880, sur 14,097 conscrits, 5,701 seulement ont été déclarés propres au service armé; en 1881, 5,862 sur 14,030; en 1882, 5,799 sur 14,365, et encore faut-il ajouter que le conseil de révision de la Seine passe pour accepter assez facilement des jeunes conscrits qui seraient certainement rejetés, ou tout au moins ajournés, par les conseils de révision des autres départements (1).

Les excitations malsaines de tout genre ne sont pas étrangères à ces déplorables résultats. Que l'on parcoure nos expositions, partout se montrent les nudités les plus licencieuses, seules elles attirent la foule et assurent le succès; des titres scandaleux, des gravures plus scandaleuses encore, s'étalent sur les murs, aux vitrines des libraires. Les romans les plus dépravés, les descriptions les plus osées se vendent à des milliers d'exemplaires. Leurs heureux éditeurs annoncent une vingtième, une cinquantième, une centième édition (2)! Une certaine presse s'enrichit en

(1) Remarquons que la mortalité des jeunes gens de 20 à 25 ans est exceptionnellement élevée. C'est là un fait anormal qui ne se voit chez aucune autre nation. Comme cette mortalité est constatée dans tous nos départements, il est difficile de ne pas l'attribuer aux exigences du service militaire. Dès 1877, le Dr Bertillon signalait le même fait sous une autre forme; il portait à 9.276.720 le chiffre de la jeunesse des deux sexes entre 15 et 30 ans, et il ajoutait que si elle était soumise à une mortalité moyenne qui, sans être aussi faible que celle de la Norwège, de la Suède ou de la Suisse, égalerait seulement celle de la Prusse, nous n'aurions chaque année qu'un tribut mortuaire de 64.900 jeunes gens au lieu de 80.021, chiffre actuel. Le grand nombre de vieillards qui vivent en France prouve, je l'ai dit, avantageusement en faveur de nos conditions sociales; il ne saurait compenser la perte de ces jeunes gens dans la force de l'âge.

(2) D'après le dernier rapport du Préfet de la Seine, il existait, au 1er octobre 1883, 42 bibliothèques municipales; au 30 septembre 1884, ce nombre était encore augmenté. 699.762 volumes ont été donnés en lecture, durant le cours de l'année; 400.631 étaient des romans; 299.131 seulement se rapportaient à

multipliant les récits du scandale du jour. Le théâtre est la glorification des passions coupables ; loin d'élever les cœurs, il les amollit et les corrompt. Des auteurs d'un vrai talent ne craignent pas de le prostituer pour sacrifier au goût du jour. C'est l'éternelle loi de l'offre et de la demande, et, à défaut de gloire ou d'honneur, ils arrivent à la richesse, qu'ils ambitionnent avant tout. Tels sont les enseignements que reçoivent non seulement les jeunes Parisiens, mais encore les immigrants qui affluent de nos campagnes. Nulle société ne saurait longtemps résister à ce dévergondage sans limites.

Ce que nous racontons pour la capitale peut se répéter pour toutes nos grandes villes, pour Lyon, Rouen, Lille, comme pour Nantes, Toulouse ou Marseille. Partout les mêmes causes aboutissent aux mêmes effets. Partout il faut constater une natalité faible, une mortalité considérable, une population affaiblie et trop souvent dégradée. Il faut avoir présidé des conseils de révision, il faut avoir vu les conscrits sortis des villes, pâles, chétifs, sans vigueur et sans vie, pour comprendre l'intensité du mal, et ce que l'exagération croissante des populations urbaines apporte d'appauvrissement aux forces vitales du pays.

En résumé, il est certain que la population de la France reste stationnaire, qu'elle tend même à décroître dans un trop grand nombre de nos départements. Nous avons exposé les causes matérielles qui contribuent à ces résultats. Ils nous paraissent d'autant plus graves qu'ils concordent avec la natalité vigoureuse des peuples voisins, nos ennemis ou nos rivaux. Tel n'est pas l'avis d'une certaine école. Un de

la science, à l'histoire, à la géographie, ou aux voyages. Les romans étaient donc, en les comparant aux ouvrages pouvant aider à l'instruction du lecteur, dans la proportion de 4 à 3 ! Est-ce bien là le but poursuivi par le conseil municipal en établissant ces bibliothèques ?

nos économistes les plus éminents soutenait récemment, dans le *Journal des Débats*, que l'accroissement rapide d'une population était pour un pays une cause de faiblesse, par la pauvreté qui en était la suite inévitable. Dans une autre publication (1), il rattachait la question des subsistances à celle de la population ; il faut vivre, disait-il, et la place est limitée. L'accroissement de la population en Angleterre ou en Allemagne, loin d'être un bienfait, est une véritable calamité. Depuis longues années, le premier de ces pays ne peut produire le blé nécessaire à sa consommation, et depuis 1870 l'Allemagne est obligée d'entrer dans la même voie. Ce n'est pas une extension extrême en population, en territoire, qu'il faut désirer, mais un progrès constant, régulier dans les mœurs, l'industrie, le commerce ; c'est un accroissement continu de la richesse, par conséquent de la puissance publique. Ce sont là des vérités incontestées et des biens fort désirables ; mais, en dehors de ces vérités, les conclusions de M. Block sont spécieuses et ne peuvent soutenir la discussion. Une faible natalité est, nous l'avons reconnu, un avantage dont la génération vivante recueille les fruits ; mais elle est destinée à amener les plus sérieux mécomptes dans l'avenir, mécomptes dans le nombre des soldats au jour des luttes terribles, mécomptes dans le nombre des travailleurs pour les luttes non moins ardentes de la libre concurrence. Non, la richesse ne peut être le seul but d'une nation, et si même nous nous plaçons à l'unique point de vue du présent, au-dessous de 15 ans, il est vrai, l'enfant consomme sans profit matériel ; mais prenez cet enfant à l'âge d'homme, il travaillera et augmentera par son travail la richesse commune. La valeur du travail de l'être humain dans tous les pays civilisés est supérieure à sa dépense ; il y a donc dans l'existence de cet homme un profit matériel, et plus le nombre d'hommes sera grand, plus le profit sera considérable pour

(1) *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1882.

la Société. En France d'ailleurs notre population est encore clair-semée sur un sol fertile (1), et il faudra assurément de longs temps avant que cette population ne constitue pour nous un embarras ou un danger (2).

D'autres écrivains, tout en déplorant avec nous les faits que relèvent les statistiques officielles, y voient les conséquences nécessaires de la marche de la civilisation, du progrès démocratique, de la division chaque jour plus accusée de la propriété, du niveau social qui s'affirme et qui fait disparaître toute distinction de classe. A leurs yeux, nous sommes en avance sur les autres nations ; chez toutes, les mêmes causes ne tarderont pas à produire les mêmes effets et à rétablir l'équilibre. Je ne saurais partager cette manière de voir. Si le progrès pouvait aboutir à la dépopulation d'un pays, si la démocratie développait l'égoïsme individuel, la recherche exclusive de la richesse, si, par les enseignements de la nouvelle école, on continuait à considérer les enfants comme une charge dont il convient avant tout de limiter le fardeau, je n'hésiterais pas à dire que le progrès dont nous sommes si fiers n'est qu'un vain mot, et que la démocratie est la perte assurée des peuples qui se laissent entraîner par ses séduisantes et fallacieuses promesses. Heureusement, il n'en est rien ; le progrès ne saurait aboutir à la destruction d'une nation. Au risque de blesser notre incurable vanité, il faut bien reconnaître que le progrès est aussi marqué chez les autres peuples que chez nous. Partout, depuis un demi-siècle, l'industrie est plus puissante, la culture plus avan-

(1) La densité de la population en Egypte est de 201 par kilomètre carré, celle de la Belgique de 197, celle de l'Angleterre de 186, celle de l'Italie de 99, celle de l'Empire allemand de 84, celle des Etats Cisleithans de l'Autriche de 74, celle de la France de 72 seulement. *Ann. du Bureau des Longitudes*, 1884.

(2) Quel est l'agriculteur qui ne sait que partout dans nos campagnes les bras manquent !

cée, l'instruction plus répandue, le bien être plus accusé, l'aisance plus générale, et cependant, chez aucune des nations de l'Europe, ces progrès ne se traduisent par un affaiblissement de la natalité. C'est donc à des causes inhérentes à notre pays et à notre race qu'il convient de l'attribuer.

Ces causes, si nombreuses qu'elles puissent paraître, se réduisent à une seule, l'affaiblissement du sentiment religieux et moral. Le développement immodéré du luxe, l'abus des jouissances matérielles, la volonté de tout subordonner à ces jouissances, le désir de les assurer avant tout à ses enfants, l'espérance d'augmenter la fortune de la famille, et d'en diminuer les charges, procèdent tous de cette cause. Le principe de l'autorité est encore plus atteint dans la famille que dans l'État. Comment en serait-il autrement? Se figure-t-on la situation de l'enfant dans cette famille dont il est souvent l'unique rejeton? Le voit-on l'idole de ses parents et suçant, pour ainsi dire, l'égoïsme avec le lait? Il est le tyran de la maison paternelle, et si la famille est riche et puissante, l'objet de la complaisance et de l'adulation des serviteurs. Plus tard il faut aller au Lycée, y porter un corps efféminé et un cœur déjà flétri à l'âge des illusions généreuses. Là, l'enfant est emprisonné entre de hautes murailles ; ses récréations se passent dans des cours privées d'air et de lumière; sa distraction est de se promener en rangs serrés. Après quelques années d'une jeunesse, où la passion elle-même est calculée, et où l'amour, ce sentiment qui élève et qui épure, se réduit à une jouissance matérielle et éphémère, il se marie avec une jeune fille non moins égoïste que lui, chez qui il cherche avant tout la fortune, et avec qui il prétend limiter, comme ses parents l'ont fait avant lui, le nombre des enfants qui pourraient nuire aux agréments de sa vie, et déranger ses projets d'avenir.

La volonté de ne pas avoir d'enfants est un mal qui grandit chaque jour ; des classes riches il descend aux

classes moyennes, il atteint les petits propriétaires de nos campagnes, comme les ouvriers de nos villes. Que l'on parcoure nos villages, que l'on compare les recensements dressés tous les cinq ans, à de rares exceptions près, on ne verra de familles nombreuses que chez les plus misérables. La vieille formule « Là où pousse un épi, naît un homme » n'est plus de mise, et alors que la puissance productive de la France s'accroît chaque année dans des proportions considérables, sa puissance génératrice s'alanguit et décroît.

Ce ralentissement de la natalité est le danger qui nous menace. Le cri d'alarme qui retentit à l'Académie de Médecine, à l'Académie des Sciences Morales et Politiques, au sein de nos diverses Sociétés savantes, comme dans les journaux et les Revues, n'a rien d'exagéré. C'est la question qui appelle avant tout l'attention des philosophes et des économistes, l'attention surtout des vrais patriotes qui ne veulent pas que la France puisse déchoir du rang que son glorieux passé lui assure parmi les nations.

Rougemont. Juin 1885.

A PROPOS DES DERNIERS

TRAVAUX DE RESTAURATION

DU CLOCHER DE LA TRINITÉ

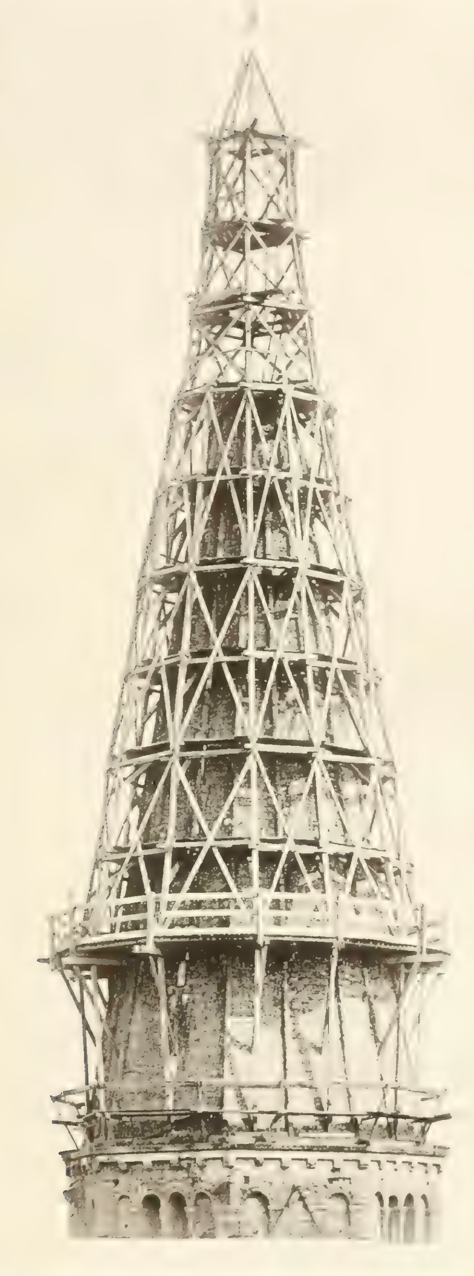
(2e Partie*)

Par M. Louis Martellière

La restauration de la flèche nécessitait une opération préliminaire qui, malgré son importance, est traitée souvent avec trop de légèreté. Comme il n'en reste plus aucune trace une fois les travaux terminés, les constructeurs ne lui accordent pas toujours l'attention qu'elle mérite. Il s'agissait d'établir autour de la pyramide un échafaudage dont la partie supérieure au moins fût indépendante de la maçonnerie, afin de permettre d'abord la démolition de toutes les parties reconnues défectueuses, et ensuite leur reconstruction. Une pareille œuvre de charpente, bien qu'essentiellement provisoire, demandait à être étudiée avec soin et combinée avec intelligence ; elle devait être faite avec économie, car c'est une dépense dont il ne doit rien rester ; elle devait être aussi légère que possible, afin de ne pas surcharger les murs d'un poids inutile ; et pourtant elle devait être solide, afin de permettre le montage de lourds matériaux et inspirer confiance aux ouvriers.

On peut dire que les architectes ont bien rempli les conditions de ce programme ; instruits par l'exemple de leurs devanciers, qui, pour la première partie des

* Voir le Bulletin, année 1884, p. 193.



. YVON. PHOT. [illegible]

travaux, avaient employé des bois trop faibles, qu'on avait été obligé de renforcer à grands frais et au grand préjudice des murailles, ils adoptèrent une combinaison à la fois solide et légère, dont nous allons essayer de donner un rapide aperçu.

En raison de la hauteur de la flèche, il ne pouvait être question d'un échafaudage montant de fond, et l'on prit pour point d'appui d'un échafaudage extérieur la grande corniche à la base de la pyramide. Observons d'abord que l'ensemble des fermes montantes de cet échafaudage formait, en projection horizontale, les sommets d'un dodécagone (polygone à 12 côtés). Cela tenait à ce que, sur les quatre faces de la pyramide octogonale correspondant aux quatre côtés de la tour carrée (est, sud, ouest et nord), on avait posé deux de ces fermes, tandis qu'il n'y en avait qu'une seule sur les autres faces. Le polygone ainsi obtenu, bien que parfaitement symétrique, n'était pas ce que les géomètres appellent *régulier,* puisque quatre de ses côtés se trouvaient être plus petits que les huit autres.

Pour plus de clarté dans nos explications, nous considérerons l'échafaudage comme divisé dans son élévation totale en trois parties distinctes, bien que cette division soit tout arbitraire, et que chacune des parties soit la conséquence des autres.

I. *De la grande corniche au premier palier.* — Un système de deux jambes de force assemblées à mi-bois, l'une presque verticale dont le pied portait sur des sablières horizontales posées sur la corniche même, l'autre plus inclinée et engagée par un de ses bouts dans la maçonnerie, servait de base à tout l'ensemble. L'extrémité supérieure de ces jambes de force était serrée par de fortes moises passant à travers les faces de la flèche. Celles-ci étaient à leur tour reliées par des poutrelles qui formaient comme les côtés du dodécagone, et sur lesquelles étaient posées en travers des madriers faisant plancher. Ce palier ainsi constitué se trouvait élevé de $4^{m},80$ au-dessus des sablières basses ;

il était entouré d'une balustrade, et n'avait pas moins de 2^m,15 de largeur. Sur la corniche, on avait aussi posé une sorte de chemin de ronde garni de balustrades, afin de pouvoir surveiller le pied des jambes de force, et aussi plus tard réparer les assises basses de a flèche.

II. *Du premier palier jusqu'à une hauteur de 22 mètres.*— A partir du premier palier s'élevait une pyramide en charpente également à douze pans ; les poteaux montants des fermes, formant les arêtes de ces pyramides, suivaient l'inclinaison des arêtes de la flèche. Ils étaient maintenus par des moises engagées d'un bout dans la maçonnerie, lesquelles servaient en même temps à supporter les planchers de chaque étage intermédiaire, au nombre de six. Les douze fermes étaient en outre reliées entre elles par des moises en forme de croix de St-André. La distance entre elles et la pyramide de pierre était environ de 1^m,20. Le dernier palier, situé à 22 mètres au-dessus du plus bas, était au niveau du dérasement probable de la pointe, autant du moins qu'on avait pu en juger, car il fallait évidemment qu'on examinât de près l'état des maçonneries pour se décider en parfaite connaissance de cause.

III. *Partie supérieure de l'échafaudage.* — Au-dessus du dernier palier, les fermes ne montaient plus que de deux en deux ; il n'y en avait donc plus que six, et le plan passait du dodécagone à l'hexagone. A partir de ce niveau les planchers ne pouvaient naturellement plus être appuyés sur des traverses engagées dans la maçonnerie, puisque toute la pointe du clocher devait être démolie. Ils étaient portés directement par des moises horizontales qui reliaient les poteaux montants ; ceux-ci étaient en outre reliés par des croix de St-André moisées. Il y avait trois planchers ainsi établis ; enfin l'écartement du sommet était maintenu par une sorte de pyramide rectangulaire, que les charpentiers s'étaient donné le plaisir de surmonter d'un drapeau.

Lorsque la pose de l'échafaudage fut terminée, c'est-à-dire dans les premiers mois de l'année 1879, on commença la démolition de la partie supérieure du clocher, dont l'état de dégradation devenait de plus en plus inquiétant. Après avoir enlevé la croix de fer et la boule en cuivre qui simulait un amortissement, on dérasa les vieilles constructions au-dessous des parties atteintes et mal réparées après le coup de foudre de 1818. On enleva, outre la pierre de couronnement, qui avait $0^m,48$ de hauteur, 19 assises d'une épaisseur uniforme de $0^m,30$; ce qui donne, pour la partie supprimée, une hauteur totale de $6^m,18$. Une belle photographie de M. Yvon, prise le 25 août 1879, et dont nous donnons une réduction phototypique présente, sous un aspect bien vrai mais bien triste, la vue du vieux clocher mutilé et entouré de son échafaudage comme un blessé de ses bandages.

La réfection de la pointe ne fut pas une opération aussi simple qu'on l'avait pensé d'abord. Une fois le dérasement terminé, les architectes se trouvèrent en présence d'une difficulté inattendue : ils s'aperçurent qu'à ce niveau le plan de la flèche ne formait plus un octogone régulier, mais un polygone sensiblement déprimé dans la direction du N.-E. au S.-W, et allongé par conséquent du S.-E. au N.-W. L'écart entre les diagonales dépassait $0^m,20$. L'axe avait aussi subi une déviation notable ; mais, les arêtes conservant à peu près l'inclinaison voulue, ce défaut n'était pas sensible à l'extérieur. Les faces semblaient avoir éprouvé une torsion analogue à celle que présentent souvent les beffrois et flèches en charpente. Ce n'est là qu'un rapprochement tout fortuit ; l'influence des vents dominants ne saurait être mise en cause, pas plus que l'ébranlement produit par la sonnerie des cloches ; la faute doit en être attribuée uniquement à la maladresse du constructeur. Les architectes ont su, d'ailleurs, se tirer habilement de ce mauvais pas et ramener insensiblement le

polygone déformé à un octogone parfaitement régulier. La pose de la première des assises nouvelles, qu'il fallait raccorder avec les irrégularités de celles de dessous, fut la plus délicate. Une fois celle-ci mise en place et la projection de l'axe des assises supérieures bien déterminée, le travail devenait relativement facile, quoiqu'il demandât encore beaucoup de soin, le plan de chaque assise devant se modifier non seulement comme dimension, mais aussi comme forme.

Seize assises seulement furent reconstruites, comme les anciennes, en pierre de petit appareil de $0^{m},30$ de hauteur. Un seul bloc de pierre de Poitiers fut placé au-dessus, à la place des trois dernières. Enfin l'amortissement fut formé de trois autres pierres, dont la silhouette élégante se profile heureusement, et qui portent bien la haute croix terminant le clocher. La hauteur des seize assises uniformes est de $4^{m},80$; celle des quatre pierres du couronnement est de 3 mètres, ce qui donne une hauteur totale de $7^{m},80$ pour les parties nouvelles.

Pour la commodité des travaux, on avait posé à l'intérieur du clocher, sur la corniche qui règne à la naissance de la flèche, à peu près au même niveau que la corniche extérieure, un plancher provisoire correspondent à la petite porte ouverte à la base de la pyramide, du côté du nord-est. On montait les matériaux intérieurement, à travers une ouverture de la voûte de la grande salle basse, comme on l'avait déjà fait pour les cloches. Une fois sur le plancher, on les amenait à l'extérieur au moyen d'un wagonnet roulant sur des rails ; de là, ils étaient enlevés par une plateforme soutenue par des chaînes et munie à son extrémité de galets qui portaient aussi sur des rails. Ceux-ci étaient posés sur des traverses fixées aux poteaux montants de l'échafaudage. Pour les lourdes pierres du couronnement, on avait dû remplacer la plate-forme, suffisante pour les matériaux de petite dimension, par un solide charriot, d'une construction spéciale, formé de pièces de char-

pente reliées entre elles par des équerres en fer et glissant sur les mêmes rails par quatre roues.

Les travaux, bien conçus et bien dirigés, marchèrent rapidement, sans interruption et sans accident. Le 22 juillet 1880, on posait la croix au sommet du clocher. Elle ne repose pas directement sur la pierre du couronnement, mais elle en est séparée par un plateau en cuivre rouge ; elle n'est pas non plus scellée dans cette pierre ; elle est maintenue en place par une tige de bronze vissée dans son embase. Cette tige, longue de 5^{m},86, traverse les trois pierres du couronnement, et vient se fixer dans une roue à six rayons, également en bronze, scellée dans la maçonnerie de la flèche. Un fort écrou en serre le pied. Cette disposition a pour but de prévenir les effets désastreux de l'oxydation du fer, dont la dilatation fait souvent éclater les pierres les plus résistantes ; aussi eut-on soin de ne mettre la pierre en contact qu'avec le bronze.

La hauteur de la partie visible de la croix, de la base à la pointe du paratonnerre, est de 4^{m}, 41. Le 26 janvier 1884, un ouragan d'une violence extraordinaire entraîna la croix hors de la verticale ; la tige de fer n'avait pas été faussée, mais l'écrou inférieur n'avait pu résister à la pression exercée par le vent, et la croix s'était inclinée d'une façon notable vers le nord-est. Cette situation était choquante pour l'œil, et pouvait devenir dangereuse pour la stabilité de la flèche ; on y remédia seulement à la fin du mois de mars 1885. On constata que la pierre d'amortissement n'avait pas subi d'avaries ; néanmoins on consolida au plomb sa jonction avec le plateau et la tige de bronze ; il suffit aussi de resserrer l'écrou inférieur pour ramener la tige de la croix à son aplomb normal.

On vit en cette occasion l'utilité d'une disposition conservée au sommet du clocher. Au niveau de la petite porte ouverte à quatre mètres environ au-dessous de la dernière assise, on a laissé subsister un plancher percé d'une trappe ; au moyen d'une banne ou panier

attaché à une corde sans fin fixée sur une poulie, les ouvriers peuvent s'élever jusqu'à ce plancher et y monter les matériaux sans avoir besoin d'échafaudages ni d'échelles. De là, en établissant devant la porte, à l'extérieur, un petit échafaudage volant, on arrive facilement à la pointe de la flèche.

Notons en passant que cette petite porte, de même que celle située au bas de la naissance de la flèche, a été garnie d'un vantail en tôle renforcé de cornières, ouvrant de l'intérieur à l'extérieur. Les derniers travaux de la flèche furent terminés en 1881 ; ils comprennent, outre la réfection totale de la pointe, dont nous venons de parler, le remplacement de toutes les pierres endommagées, notamment les nervures, et la reprise de tous les joints.

Il y aurait encore bien des détails intéressants à donner sur plusieurs points de la restauration générale, par exemple la pose du grand plancher au-dessus du beffroi, qu'il protège contre les intempéries des saisons. Il est supporté par une poutre armée très résistante, et recouvert d'un revêtement en cuivre, qui procure à la pluie un facile écoulement. Il est percé d'une trappe à laquelle on accède par un escalier droit montant le long des parois de la tour. On refit en outre la corniche et le fleuron du couronnement de la tourelle du petit escalier à vis ; enfin le dallage et l'appropriation de la voûte et des murs à l'intérieur de la grande salle du rez-de-chaussée furent les derniers travaux exécutés. Tout était fini au mois de mars 1884.

Il nous est impossible de dire encore d'une façon positive ce qu'aura coûté la restauration totale du clocher de la Trinité. Quelques derniers mémoires ne sont pas revenus entre les mains de l'architecte-inspecteur. Nous donnons seulement ci-dessous le montant des dépenses depuis 1879, telles que nous les trouvons dans un état de situation arrêté au 31 décembre 1883 ; depuis, quelques autres paiements ont été faits à M. Crinière,

mais ils sont peu importants et ne modifient pas le total d'une façon notable.

Paiements faits ou à faire au 31 décembre 1883.

Maçonnerie (M. Crinière)......	24,444f	13
Charpente (M. Vivet)..........	7,253	18
— (M. Deshayes)......	3,966	23
Plomberie (M. Duthier).......	4,852	45
Serrurerie (M. Aubert)........	4,789	09
Couverture (M. Benâtre).......	1,532	54
Peinture (M. Remeau)........	597	54
Honoraires de l'architecte.....	2,371	71
— de l'inspecteur....	1,183	88
Total.....	50,992	80

Les fonds alloués pour l'ensemble des travaux s'élevaient à 56,485 fr. 60. Nous nous trouvons donc, fait bien rare en pareil cas, en face d'un excédent de crédit de 5,492 fr. 80, que seront loin d'absorber les quelques mémoires non encore réglés. La première partie des travaux, au contraire, dont le devis était de 23,560 fr., s'était élevée à 26,746 fr. 60. Puissent ces fonds sans emploi être attribués à la consolidation dont l'église même de la Trinité a le plus urgent besoin !

Il est encore un point auquel M. Robin, dans le travail qu'il nous donna en 1879, consacre quelques lignes, et qu'il se proposait d'étudier avec soin ; nous voulons parler de la hauteur exacte du clocher de la Trinité, avant et après les travaux. Nous devons aussi en dire quelques mots.

Un nivellement exécuté en 1879 par l'ingénieur des ponts et chaussées, qui était alors M. Pochet, donne les résultats suivants :

Altitude du clocher au-dessus du niveau de la mer :

1er résultat	*160^m^,65*
2e résultat	*160^m^,71*
3e résultat	*166^m^,66*
MOYENNE	*160^m^,67*
A déduire, pour ramener cette cote au plan de comparaison du nivellement Bourdaloue	0^m^,77
Reste pour la cote définitive	159^m^,90
L'altitude du parvis étant de	81^m^,25
la hauteur de l'ancien clocher au-dessus du sol, non compris la boule de cuivre, était donc de	78^m^,65

On comptait habituellement, pour la hauteur du clocher, 80 et même 82 mètres ; il est probable que les mesures qui avaient servi de base à ces chiffres, notamment celles prises par M. Grandin avant 1830, tenaient compte de la hauteur de la boule et peut-être aussi de celle de la croix (1).

On peut aujourd'hui, sans nouvelles opérations trigonométriques toujours délicates, se rendre un compte à peu près exact de la hauteur actuelle du clocher. Nous avons dit que la maçonnerie avait été dérasée à 5^{m},70 au-dessous de la pierre du couronnement. Si nous tenons compte de l'épaisseur de cette pierre, 0^{m},48, pour l'ajouter à 5^{m},70, nous voyons que le dérasement a été fait à 6^{m},18 au-dessous de l'ancienne hauteur totale, 78^{m},65, ou, autrement dit, à 72^{m},47 au-dessus du sol.

Nous savons encore qu'on a élevé la nouvelle flèche en pierre, jusqu'à la base de la croix, de 7^{m},80 au-des-

(1) L'Annuaire du Bureau des Longitudes donne, d'après les travaux de l'Etat-Major, 84^{m},5 pour l'altitude du parvis au-dessus du niveau de la mer, et pour hauteur de la flèche au-dessus du sol, 78^{m},1.

La Compagnie d'Orléans a trouvé, pour le parvis, 81^{m},9.

M. Tresca, ingénieur des ponts et chaussées en 1877, adoptait, pour altitude de la bordure en pierre de la grille de la Trinité, 81^{m}.27.

sus du dérasement ; nous aurons donc, par une simple addition, 80^{m},27, pour la hauteur totale du clocher restauré. La nouvelle flèche, jusqu'à la croix en fer, est donc plus haute que l'ancienne de 1^{m},62, ou même de 1^{m},14 seulement, si nous prenons le même point de comparaison, c'est-à-dire le pied de la croix au-dessus de la boule, que cette boule soit de pierre ou de métal.

Il y aurait ainsi, à la grande rigueur, quelque chose de fondé dans le préjugé vulgaire qui voulait qu'après l'événement de 1818, le clocher ait été raccourci d'une façon notable. On disait même que la différence dépassait 10 pieds (3^{m},33). On voit qu'elle se reduisait à un mètre environ, en admettant, ce qui n'est pas absolument prouvé, que le couronnement actuel se rapprochât plus de la forme primitive que celle adoptée en 1818, puisqu'il est démontré que la flèche même ne peut avoir subi de diminution. Une différence de quelques décimètres est tout à fait inappréciable à une pareille élévation, et si le clocher semble plus élancé aujourd'hui, ce n'est pas qu'on lui ait donné une hauteur beaucoup plus forte, mais parce que la forme plus élégante de son couronnement le termine plus heureusement.

Le nivellement cité plus haut nous donne aussi l'altitude de la tour dite de Poitiers, prise au-dessus de la petite guérite qui en surmonte la plateforme.

1er résultat.......	155^{m},07
2e résultat.......	155^{m},12
3e résultat.......	155^{m},17
Moyenne....	155^{m},12
Altitude après correction....	154^{m},35

Mais, d'un autre côté, un nivellement fait par M. Robin en 1879 fait correspondre la plateforme de la tour de Poitiers au niveau des fleurons qui terminent les nervures du milieu des faces de la pyramide, c'est-à-dire à 9 mètres au-dessous de la pointe de l'ancien clocher. Pour tâcher de concilier ces deux appréciations, observons d'abord qu'il convient de diminuer la

cote 154^{m},35 de la hauteur de la guérite, soit 2^{m},60 environ ; ce qui donne pour le niveau de la plate-forme 151^{m},75. D'autre part, en diminuant aussi de 9 mètres la cote 159^{m},90, on trouve le chiffre 150^{m},90, qui ne diffère du précédent que de 0^{m},85. Cette légère différence s'explique facilement par ce fait que M. Robin ne disposait pas, en faisant son opération, des instruments de précision propres aux ingénieurs.

Pour savoir aujourd'hui de combien la pointe du clocher, non compris la croix en fer, est plus élevée que la guérite de la tour de Poitiers, non compris la girouette, cherchons l'altitude du sommet actuel, ce qui peut se faire facilement au moyen de celle du dérasement. Celui-ci, opéré à 5^{m},70, plus 0^{m}48 (ou 6^{m},18) au-dessous de 159^{m},90, est donc à 153^{m},72. En y ajoutant la hauteur des nouvelles constructions, 7^{m},80, nous trouvons 161^{m},52 pour la cote définitive du sommet actuel. En comparant ce chiffre avec celui de la tour, nous trouvons en faveur du clocher une différence de 7^{m},17.

A vrai dire, les travaux exécutés au clocher de la Trinité ont constitué plutôt une *réparation* qu'une *restauration*, au sens étendu qu'on attache aujourd'hui à ce dernier mot, pour la définition duquel nous renvoyons au Dictionnaire d'Architecture de Viollet-le-Duc. Le clocher avait été élevé d'un seul jet et terminé sans interruption ; pendant près de huit siècles, il n'avait subi aucun changement dans sa disposition primitive. A l'exception du seul couronnement, il était encore tel que le XIIe siècle nous l'avait laissé, et rien n'était hypothétique ni comme forme ni comme structure. Loin de nous la pensée de rabaisser le mérite des habiles architectes (1) qui ont mené à bien cette belle et nécessaire opération. Au contraire, ayant été du métier nous-même, nous admirons plus que qui ce soit la juste mesure avec laquelle ils ont allié la science du constructeur et le goût de l'artiste ; nous les félicitons

(1) M. Mimey d'abord, et plus tard M. Bœswillwald.

surtout de la sobriété avec laquelle ils ont conçu etexécuté les travaux. En dehors des besoins réels, ils ne se sont laissés aller à aucune de ces coûteuses fantaisies, trop communes de notre temps. Le monument a conservé son apparence d'ancienneté vénérable et de parfaite authenticité. Le vieux clocher que nous a légué l'abbé Geoffroy est tel aujourd'hui qu'il est sorti des mains de son constructeur, et semble avoir passé pour l'avenir un bail aussi long que celui déjà écoulé.

En nous chargeant de continuer l'œuvre de M. Robin, nous comptions sur des documents qui nous ont fait défaut. L'architecte actuel, M. G. Chautard, a mis, avec une bienveillance dont nous lui sommes fort reconnaissant, tous ses dossiers à notre disposition. Malheureusement, presque toutes les pièces intéressantes avaient été transportées à Paris, et c'est aux archives des Monuments historiques seulement qu'on pourrait écrire l'historique de la restauration du clocher de la Trinité. Nos meilleurs renseignements nous ont été fournis par l'entrepreneur, M. Crinière, qui a exécuté tous les travaux de maçonnerie avec autant de soin que d'intelligence. Nous aurions voulu être exact et précis, ne donner que des faits, des chiffres et des dates; mais nous n'avons pu que réunir quelques observations et quelques souvenirs. Des planches aussi eussent été nécessaires pour l'intelligence de nos explications. Nous réclamons l'indulgence du lecteur si bien des points ontété tout à fait laissés de côté ou indiqués seulement d'une façon sommaire, et si même dans nos développements nous n'avons pas su mettre plus d'ordre et de clarté.

LES DERNIERS JOURS

DE

LA COLLÉGIALE SAINT-GEORGES

Inventaire des titres & Objets précieux

Dressé en 1790,

Par M. l'abbé Ch. Métais,

Curé de Saint-Rimay.

(2e partie * .)

Nous allons aborder maintenant l'étude spéciale de l'inventaire dressé en 1790.

L'acte de vente de la collégiale fait mention de « l'emplacement des archives du cy-devant chapitre ». Le chartrier devait être spacieux, puisque nous trouvons plusieurs titres placés « dans la 14e fenêtre ».

La belle bibliothèque, réunie au château par le cardinal de Vendôme, augmentée par Henri IV, qui en avait confié la garde à son précepteur Florent Chrétien (1), était dispersée depuis longtemps ; nous n'en trouvons nulle trace dans l'inventaire.

Le premier point que nous avons à étudier est celui des charges et des revenus de la collégiale.

Les charges sont ainsi énoncées :

(*) V. Bull. 1885, p. 91.

(1) De Passac, p. 19. — Mis de Rochambeau, Biographie Vendomoise, p. 299.

« Les charges du chapitre consistent en 3 livres 16 sols de rente passive en argent ;

En 57 septiers 2 boisseaux de bled ditte mesure ;

37	—	6	—	de bled meteil ;
6	—	6	—	de seigle ;
8	—			d'avoine ;
15	—	6	—	d'orge ;

En 5 poinçons et demi de vin, le tout de rente due par ledit chapitre pour tenir lieu du gros à differens curés ; ces charges s'acquittent annuellement par les fermiers du chapitre.

En outre de ces charges, il paie annuellement 24 septiers de bled à l'abbé de Gastines ; 66 livres 10 deniers en trois parties de rente foncière, dont 39 livres à M. le Curé de Périgny pour supplément de portion congrue, 25 livres pour décimes et dessertes de la chapelle Ste-Catherine de Savigny, enfin 4 livres 10 deniers pour plusieurs petites redevances féodales.

Leurs dettes mobiliaires consistent en 1313 livres 6 sols 8 deniers pour arrérages de la rente constituée dont va être cy après parlé :

96 livres à Maître Deschamps notaire en cette ville pour les couts et déboursés du titre nouvel de la rente de 24 septiers de bled due au sieur abbé de Gastines ; 24 livres à la veuve Gouffault fermière de Crevesec pour paille par elle fournie pour réparations aux bâtiments de ladite ferme ;

Et 22 livres au nommé ....., maréchal au Perche, paroisse du Rouilly, pour charbon par lui fourni audit chapitre. »

La déclaration des revenus et charges faite le 29 janvier 1791 nous donne de nouveaux détails :

« Frais du culte.

1. Pour acquit de 413 messes que le chapitre devait acquitter ou faire acquitter dans l'église paroissiale de St-Martin, 247 l 16 s

2. Pour cire, huile, encens et chandelles, 250 l

3. Aux clercs de la sacristie pour les gages et frais de sonnerie, 14 septiers de blé et 303 l d'argent

4. Aux bedeau et porte-masse, 4 septiers de blé et 6 l 10 s

5. Pour le pain employé à la célébration des messes, 31 l

6. Pour la célébration des messes, 2 poinçons et demi de vin.

7. Pour blanchissage et raccommodage du linge de la sacristie, entretien des ornements, 192 l

8. Gage du maître de lecture et écriture des enfants de chœur 60 l

9. Réparations d'églises, 303 l 18 s 3

10. Impositions, 279 l 6 6

Enfin le gage des enfants de chœur, sacristain, etc.

Les revenus en grains se montaient à	19,963 l	2 s	6 d
Ceux en argent à....................	11,371	14	7
	31,334	17	1
Les charges en blé à...............	2,010	4	
Celles en argent à..................	2,263	15	

Différence : 27,060l 18s, qui se partageaient ainsi entre les chanoines, d'après un tableau dressé à la même époque :

D'Elisseche, doyen, âgé de 81 ans, titulaire du prieuré St-Marc....... (1027 15 9)	2082l	15	9
Chaponnel, chantre, 78 ans.............	1781	11	9
Le Brun, prévost, décédé..........	1194	14	6
Bouvier, sous-chantre, 66 ans...........	1197	14	6
Liger, trésorier, 31 ans.................	1197	4	6
Boutault, chanoine ancien, 80 ans........	1194	14	6
Marquet, 67 ans.......................	1194	14	6
Courtin, 64 ans.......................	1194	14	6
Jabre, 39 ans...................... ..	1194	14	6
Morillon, 68 ans......................	1194	14	6
Sommers, 46 ans......................	1194	14	6
Un canonicat vacant....................	1194	14	6
Moynerie, chanoine hebdomadier, 77 ans.	1031	9	9
Pinel, 46 ans..........................	1031	9	9
Beaussier, 47 ans......................	1031	9	9
Cretté, 62 ans.........................	1031	9	9
Guerrier, 50 ans......................	1031	9	9
Rouzet, 67 ans........................	1031	9	9
Gugelot, 39 ans.................	1031	9	9
Baudichon (1) 42 ans	1031	9	9

(1) Membre de l'Oratoire, il avait un canonicat, à cause de la chaire de théologie fondée au collège en 1678.

Cheron, vicaire chapelain, 59 ans.	747	19	3
Bidault, 45 ans........................	747	19	3
Galopin, 31 ans........................	747	19	3
Un vicariat vacant.....................	747	19	3
	27,060	17	6

Les revenus des chanoines pouvaient donc subir certaines variations, selon le produit annuel plus ou moins élevé de leurs biens et l'élévation des dépenses communes obligatoires.

La Révolution leur payait tout d'abord une pension d'après leur revenu fixe. La loi leur donnait droit à 1000 livres et à la moitié de l'excédent de leurs honoraires primitifs sur cette somme, et aux trois dixièmes des pensions dont ils pouvaient jouir par ailleurs; mais ce traitement fut bientôt réduit, et cessa complètement pendant la Terreur (1).

(1) Les chanoines, n'étant pas considérés comme fonctionnaires publics, n'eurent pas à prêter serment à la constitution civile dû clergé; mais on ne leur épargna pas, plus tard, les serments réitérés d'attachement à la République et de haine à la Royauté. Le petit nombre toutefois voulut bien se prêter à toutes ces exigences, et obtenir ainsi pendant la Terreur le certificat de civisme.

Quelques-uns eurent le courage de refuser toute espèce de jurement.

Le plus célèbre fut M. Sébastien Boutault de Russy, chanoine ancien. Porté sur la liste des insermentés le 9 ventôse an II (27 février 1794), il fut déclaré d'arrestation par le district de Vendôme, pour être conduit à Blois (2 prairial an II, 21 mai 1794). Jusqu'alors il avait été reclus, dans sa maison rue de Brutus (rue Poterie), comme sexagénaire. Son âge lui fit éviter la déportation. Le sequestre de ses biens fut levé le 6 vendémiaire an VI (27 septembre 1797); mais il mourut, plus qu'octogénaire, le 21 prairial de la même année (9 juin 1798).

Un autre Boutault de Russy, ex-noble, propriétaire à Rhodon, avait été déporté.

Sa nièce, Marie-Henriette Boutault de Russy, épouse de Salmon, officier au régiment de Piémont, avait aussi émigré.

Jean-Bapt[te]-Marie Gugelot, ci-devant chanoine, âgé de 45 ans,

Les chanoines eurent soin de faire consigner dans leur déclaration un emprunt considérable.

« Pour subvenir, disent-ils, aux frais de la réunion de la moitié de la manse abbatiale de la Trinité de Vendôme, réunie audit chapitre par brevet du roi du 27 août 1786, confirmée par bulle de Rome du 14 des calendes de juillet 1789, le chapitre a emprunté du clergé de Poitiers, avec l'autorisation du conseil, la somme de 21,000 livres, pour laquelle il a constitué une rente de 1050 livres (par acte passé devant Trutan et son collègue, notaire à Paris, le 9 mai 1789). »

Le chapitre de l'église cathédrale de Blois, qui bénéficiait pour moitié de cette union, payait pour la même cause, le 20 juin 1790, 6573 livres 18 sols 8 deniers à M. de Cressac, conseiller du roi, expéditionnaire en cour de Rome [rue Garancière, faubourg Saint-Germain, Paris (1)].

Nous ne doutons pas que l'intention du chapitre était d'employer le surplus de cet emprunt à la réparation de l'église, pour se conformer aux désirs formels de Monsieur, Frère du roi, qui, « en consentant à la suppression du titre de l'abbaye de la S[te]-Trinité en faveur de la collégiale, voulait subvenir à son indigence et répondre au besoin qu'elle avait de son secours. »

La Révolution mit fin à toutes ces espérances, et vint amonceler ruines sur ruines.

Maintenant nous allons donner les parties vraiment

avait quitté Vendôme dès le principe de la Révolution, et ses biens avaient été mis sous sequestre, à cause de son refus du serment.

Enfin, M. Cretté, chanoine, n'ayant prêté aucun serment, fut conduit à la maison d'arrêt de Blois.

Sans vouloir justifier la conduite des autres chanoines, il faut cependant remarquer que jamais ils n'ont accepté, ni avant ni après la Terreur, le moindre office ecclésiastique. Cette réserve paraît inconciliable avec l'admission de la constitution civile et la communion d'idées avec Grégoire.

(1) Reg. du chapître de la cathédrale de Blois, conservé au grand séminaire.

intéressantes de notre inventaire, le détail des ornements précieux, reliquaires, registres, etc., et nous renverrons aux pièces justificatives le sommaire très bref de tout le reste.

Voici l'incipit de ce document précieux :

« Aujourd'hui seize août mil sept cent quatre-vingt-dix, neuf heures du matin, nous Antoine Buscheron, maire, Dehargne, Percheron, procureur de la Commune, assistés de notre greffier ordinaire, nous sommes transportés dans l'église de messieurs les chanoines de Saint-Georges de Vendôme, après leur office du matin, où étant nous avons invité messieurs les chanoines à se congréger en chapitre à l'effet de leur être par nous fait part de la commission à nous donnée par messieurs du Directoire de Vendôme (le 7 août 1790), à laquelle lesdits sieurs chanoines nous ont dit qu'ils étoient prêts à se rendre et de fait nos dits sieurs s'y sont rendus ès personnes, etc. »

Nous nous permettrons de ne pas suivre le même ordre que les agents municipaux, mais de procéder par ordre de matière. Nous donnerons ce qui regarde le monument lui-même, comme les tombeaux ; puis les objets précieux, les reliquaires, calices, etc., les ornements précieux, et enfin la partie spéciale des archives. Et, pour plus de clarté dans ce dernier chapitre, nous ferons remarquer que le chartrier était ainsi disposé : 1° une grande armoire contenant 21 grandes cases ; 2° un grand coffre fermant à clef ; 3° une cassette sous le bureau ; 4° une autre armoire, contenant 9 cases ; 5° l'ouverture de la 14e fenêtre ; et enfin 12 coffres, « sur lesquels messieurs les chanoines s'asseyent ».

I

TOMBEAUX

« Passés dans la **chapelle St-Jean**, y avons remarqué le mausolée de **Jean de Bourbon, comte de la Marche, et de Catherine de Vendôme**, tige de l'auguste maison regnante (1). Les

(1) Voir la description de ces tombeaux dans les historiens, M. l'abbé Simon, le Mis de Rochambeau.

statues de ces deux personnages sont de marbre blanc, couchés sur une table de marbre noir antique.

En ladite chapelle Saint-Jean est une **belle statue de Saint-Jean en marbre blanc** (1).

Dans la **chapelle de St-Pierre,** est un mausolée de Bouchard de Vendôme en pierre.

Dans **le chœur** et autour sont 16 caveaux renfermant les cendres des Bouchards et Bourbons, comtes et ducs de Vendôme, roy et reine de Navarre, lesquels caveaux sont scellés en pierre, placqués de cuivre et de marbre noir.

Dans la **chapelle de la Vierge** est le mausolée de **François de Bourbon et de Marie de Luxembourg**; il consiste dans les statues de ces deux personnages en albâtre, de grandeur plus qu'humaine, posées sur une table de pierre de Sienne, supportée par un bas-relief en marbre blanc, représentant les quatre vertus cardinales.

Six chapelles sont autour de l'église, sans aucune décoration.

II

RELIQUAIRES & VASES PRÉCIEUX

RELIQUAIRES

Dans le sanctuaire sont

Le reliquaire de **Sainte Opportune**, couvert de lames d'argent. Il représentait un temple grec à un seul étage, entouré de colonnes corinthiennes aussi d'argent, et pesait 31 marcs 7 onces ;

La châsse de **Saint Théopiste**, couverte de cuivre doré, avec des ornements en argent ;

Quatre autres reliquaires en bois doré ; l'un contenant les reliques de **Saint Mérald**, l'autre de **Saint Agis,** le 3e de **Saint Joudry,** le 4e celles de **Saint Candide.**

VASES & OBJETS PRÉCIEUX

Dans la sacristie, dans une armoire (le Trésor), se sont trouvés :

(1) Cf. Jeanne d'Albret et la Spoliation. Bulletin, 1882, p. 35.

Une croix processionnelle dont le haut est en vermeil, le bâton couvert d'argent;

Un bâton de chantre dont la lanterne en argent est ornée d'un Saint Georges de vermeil, le bâton couvert de lames d'argent;

Une masse de bedeau, dont la lanterne est également en argent, ornée d'un Saint Georges en argent, le bâton couvert de lames d'argent;

2 chandeliers d'acolyte d'argent;
2 burettes avec leur bassin d'argent;
1 ostensoir de vermeil;
2 encensoirs d'argent et leurs navettes;
1 bénitier et son goupillon d'argent;
1 lampe avec ses chaînes d'argent;
6 calices d'argent avec leurs patènes, dont 2 en vermeil;
1 paix d'argent;
1 ciboire d'argent;
1 vase pour les saintes huiles.

Dans le chœur :

Un aigle en cuivre jaune (donné par Marie de Luxembourg), 2 banquettes.

Quelques autres objets de peu de valeur, 1 croix et son piédestal de cuivre, 1 cuvette en cuivre rouge, 6 paires de burettes d'étain.

III

ORNEMENTS PRÉCIEUX

LINGE

19 aubes à dentelles, 3 garnies en ninon;
5 aubes à dentelles, à l'usage des enfants de chœur;
29 nappes d'autel fines.
Linge ordinaire en petit nombre et sans valeur.

ORNEMENTS

Une chape très antique, de velours rouge, à fleurs d'or;

Une ancienne **chape brodée par Marie de Luxembourg, donnée par elle au chapitre;** 4 chapes, 1 chasuble, 2 tuniques avec leurs étoles, manipules, et voile de **damas broché en or et en argent**, avec une écharpe de même étoffe;

Un ornement en velours noir, orné **d'écussons en or;** les

orfroys de moire d'argent, consistant en 1 chasuble, 2 tuniques, 4 chapes, 1 pavillon d'autel, 1 drap mortuaire, étoles, manipules et voiles, un tapis de pulpître, lesdits ornements garnis de galons d'argent ;

Une chape brodée en or ;

Un **dais** de velours rouge, avec son ciel garni des **mêmes écussons** et de panaches brodés en argent, frangé ledit dais en argent ;

Un autre ornement d'étamine noire, composé d'une chasuble, 2 tuniques avec leur voile, manipule, 6 cha pes et un drap mortuaire, orné le tout d'**écussons en soye aux armes du cardinal de Vendôme;**

Une chasuble en petits points en or, argent, laine et soye, avec son étole, manipule et voile ;

1 tour de petit dais relevé en figures et bosses d'or ;

1 tour de grand dais orné d'écussons d'or ;

1 bannière bordée en or et en argent.

Le reste de peu de valeur, dont voici le total, sans compter les voiles, étoles, manipules.

	Chasubles	Tuniques	Chapes
Damas rouge..........	1	2	4
blanc..............	1	2	2
violet	1	2	2
Velours rouge	1	2	4
vert...............	1	2	2
blanc.....	1	2	
Dauphine blanc.............	1	2	5
toutes couleurs.....	1	2	4
Laine de différentes couleurs	25		4
Total....	33	16	27

De plus, dans le chœur, 2 banquettes, 4 tapis et 2 tabourets en velours d'Utrech cramoisi, 5 vieilles tapisseries servant à tendre le sanctuaire.

IV

REGISTRES

1 sommier des rentes et fermes ;

1 registre de la recette courante des fermes en argent ;

1 registre des rentes en argent ;

1 registre des recettes journalières des grains ;

1 compte des revenus et dépenses du 24 juin 1789 au 31 décembre ;

1 compte des revenus et dépenses du 1er janvier 1790 jusqu'à ce jour ;

1 **registre capitulaire** commencé le 27 juin 1783, 130 feuillets écrits ;

1 registre contenant les **prises de possession** et autres actes sujets au contrôle, du 14 janvier 1750 au 11 octobre 1754 ;

1 autre, du 18 novembre 1763 au 27 septembre 1773 ;

1 autre, du 22 octobre 1773 au 27 octobre 1780 ;

1 autre, du 14 septembre 1781 au 25 juin 1790 ;

375 comptes des revenus du chapître ;

1 registre de la recette et des dépenses des 12 anciens chanoines du jour de Pasques 1789 au jour de Pasques 1790 ;

1 registre recepissé qu'a donné M. Deschamps, notaire en cette ville, des titres et censifs de différents fiefs du chapître, dont la rénovation lui a été confiée ;

(Le tout exhibé par MM. les chanoines) ;

2 **cartulaires** reliés en vélin avec :

1 aveu rendu par le chapître à Antoine de Bourbon roy de Navarre, duc de Vendôme, père de Henry quatre (1re armoire, 17e case) ;

1 **calendrier** historique du chapître de Vendôme (1) (Ibid., 18e case) ;

48 censifs de différents fiefs appartenants au chapitre de Saint-Georges (Ibid., 19e case) ;

51 registres et journaux de recettes et dépenses pour les bénéficiers (Ibid., 21e case) ;

17 **registres capitulaires**, et

1 répertoire des testaments (Ibid., 23e case) ;

44 **registres d'actes capitulaires**, et

11 plans tant en papier qu'en parchemin, renfermés dans un carton, lesquels contiennent la quantité de bois en réserve et coupes réglées dudit chapître et les métairies de **Villarceau** et Crevesec (Ibid., 24e case) ;

(1) Par le chanoine du Bellay ; l'original est à la bibliothèque de Blois ; celle de Vendôme en a une copie.

126 registres de comptes (dans un grand coffre) ;

15 anciens comptes de distributions et plusieurs originaux d'avocats (2e armoire, 2e case) ;

10 registres de remembrances de différents fiefs (Ibid., 5e case) ;

13 cahiers de plaids, assises et remembrances de plusieurs fiefs dépendants dudit chapître (Ibid., 5e case) ;

6 registres de comptes anciens du chapître (Ibid., 8e case) ;

32 journaux de recettes et dépenses et distributions de grains aux bénéficiers avec les pièces au soutien dont le détail nous a paru inutile **à cause de leur ancienneté** (7e coffre) ;

1 ancien sommier des revenus du chapître que nous n'avons pas cru nécessaire d'arrêter **à cause de son ancienneté** (10e coffre) ;

2 registres concernant les revenus particuliers des hebdomadiers (exhibés par MM. du chapître).

Total : 318 registres, 392 comptes, 48 censifs, 11 plans,

Dont il n'existe plus que 7 registres aux archives (1).

De plus 37 livres de chœur, tant in-4° qu'in-8°, in-folio et in-12.

V

TITRES & PAPIERS IMPORTANTS

1re ARMOIRE, 10e CASE.

31 pièces relatives aux **16 chapelles de l'église St-Georges** de Vendôme, réunies à la manse capitulaire ;

14 pièces relatives à la **mesure étalonnage** cy-devant appartenant au chapître de Vendôme (2) ;

82 pièces relatives aux **fondations de l'église collégiale** ;

29 pièces relatives à différentes visites de grands vicaires de Chartres ;

33 pièces relatives à la suppression desdittes 16 chapelles ;

(1) M. Dupré, Congrès archéol. de 1872, p. 322.

(2) D'après M. Duchemin de la Chenaye, cette mesure se trouvait encastrée dans le mur de l'église, à côté de la porte d'entrée.

115 pièces de procédure entre le chapître et le sieur abbé Pinel opposant à la réunion des différentes chapelles ;

Une liasse contenant 25 pièces relatives à la fondation de **quatre dignités** dans l'eglise de Vendôme par Louis de Bourbon ; — fondations de différentes chapelles et titres de propriété des métairies de la Foucaudière et Nioche, appartenantes particulièrement au **chancellier du chapître** et attachées à sa dignité.

11e CASE

Une liasse contenant 59 aveux, 24 pièces concernant les droits attribués aux dignités de **prévost et de trésorier** ;

Un paquet de lettres des ducs, comtes et princes de Vendôme.

120 pièces relatives aux fondations, reliques et privilèges du chapître ;

110 pièces concernant différents dons faits au chapître de Vendôme.

DANS UN GRAND COFFRE FERMANT A CLEF

2 **Bulles d'Alexandre III** en datte des années 1164 et 1180 ;

16 pièces relatives à l'établissement des **foires** ;

4 autres concernant la **Dédicace de St-Georges** ;

Une liasse de 11 pièces contenant les lettres patentes et confirmations de la réunion des onze chapelles.

CASSETTE SOUS LE BUREAU

Un brevet donné par Monsieur frère du roy, le 16 avril 1780, qui supprime le titre de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, et en fait union et application ainsi que des biens et droits qui en dépendent au chapître royal et collegial de la ditte ville ;

Autre brevet du roy du 20 août 1786 qui authorise l'extinction et suppression du titre de l'abbaye et réunion d'icelle pour moitié à ladilte église du chapître ;

Bulle du pape Pie VI, confirmative de la réunion cy-dessus ayant en tête le brevet du roy pareillement imprimé. Donné à Rome le 14 des calendes de juillet 1789 ;

Une liasse contenant l'Inventaire des reliquaires de l'église collégiale, et de ceux que la reine Jeanne d'Albret a fait enlever du trésor de la ditte église en 1562, avec une décharge de la même année canonicale.

2e ARMOIRE, 2e CASE

Une petite liasse relative aux fondations dudit chapître et constestations qu'ils ont eues avec messieurs les curés et fabriciers de St-Martin;

Testament olographe de M. Mallet du 5 juin 1751, léguant aux pauvres de la ville une rente de 300 livres au principal de 6000 livres, réduite en 1790 à 227 livres après différents remboursements dont les chanoines ont distribués les principaux ;

Déclaration du chapître certifiant qu'il n'y avait plus d'argent monnayé en caisse, le 20 août dernier jour de l'Inventaire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

INVENTAIRE DES TITRES DE LA COLLÉGIALE

Nota. — Ces archives contenaient plus de 484 liasses et plus de 12,000 pièces, dont il ne reste plus, d'après M. Dupré, que 53 liasses aux archives départementales.

Il y avait en outre 318 registres, 392 comptes, 48 censifs, 11 plans, et nombre de papiers dont on ne donne pas l'inventaire parce qu'ils sont regardés comme inutiles « *à cause de leur ancienneté* ».

Nous ne donnerons pas l'énumération des titres article par article, ce qui serait fastidieux et sans profit; nous préférons classer les renseignements qu'ils nous fournissent sur les biens de la collégiale.

1.— Fiefs, Seigneuries, etc.

De Thoré, de la mairerie (métairie) de Thoré, du petit cimetière de Thoré, 3000 pièces ; — Seigneurie et fief de Rocé, 84 p. ; — de la Frelonnière à Tréhet, reportant foi et hommage au fief de St-Georges, — de Patrix et de Langeron (Lavardin et Villavard), 383 p. ; — de Beine à Saint-Martin de Landes, 218 p. ; — de Villetrun, 223 p. ; — de Cherchenoix à Saint-Rimay, 764 p. ; — de Lunay, 51 p. ; — de Ste-Radegonde à Lunay, 163 p. ; — de la Hougaise à la Chapelle-Enchérie, — de Beauchêne à Ambloy,

— de Villiersfaux, — de Villiers, — de Bourg-robert, — de Groschêne, — du Grand S[t]-Georges, 108 p.; — de la Vove, 175 p.; du Pont-Neuf, échangé avec MM. de l'Oratoire, 50 p.; - de Crevesec à S[te]-Gemme, avec foy et hommage sur la Courerie à Villemardy.

2. — Propriétés, métairies, terres, etc. (titres et baux).

Prés à Areines, — Terres à Baignaux, — La Hougaise et Bois-Brissac, à la Chapelle-Enchérie, — terres à Clois, — La grange-rouge à Coulommiers, 70 p.; — la Roche-Bourgogne à Cruchéré, — Métairie de Cormaine, et de la Vallée-Bécher à Faye, — La Fortinière à Gombergean, — Moulin de Feubrun à Lavardin, — les Bordes à Marcilly, — La Vove et Villariat, terres à Varennes, Naveils, — la Châteignière à Périgny, — terres à Pezou, — La Béguignière, la Cour, la Boucherie et l'Ormeau à Rocé, — terres à Saint-Gourgon en Touraine, — terres à S[t]-Ouen, — Cherchenoix à S[t]-Rimay, 145 p. — Crevesec à S[te]-Gemmes, — Villarceau, terres à Selommes, 46 p.; — le moulin de la Fontaine et terres à Thoré, 60 p.; — la Taisserie à Villerable, — moulins de la Vicomté, 317 p., de l'Ile, et plusieurs maisons à Vendôme. — La ratellerie et la soiverie à Villiersfaux. — La Guignardière dépendant de Broche-Poisson. — Le petit Marchais S[t]-Georges.

3. — Rentes.

A Vendôme : sur les moulins le Comte ou Grands-Moulins, — sur le moulin de Bezard, — sur le moulin Signac, — sur le Plat d'Etain, — sur la fosse à l'Aumonier, et sur des maisons dans presque toutes les rues de Vendôme.

A Azé, — à Coulommiers, sur Villesue et Villechatain ; — à Crucheray et à Nourray, sur les métairies de Pincé. Villemarchais et Villethierry; — à Espéreuse, sur les Grandes-Fougères contestées par M. Godineau, — aux Hayes, — à Huisseau, 6 liv. 2 s. sur la paroisse; — à Lignières, — à Lunay, sur les moulins de Bessé et de la Bretonnerie ; 200 liv. sur les Nonais, — sur la ferme de Morée ; — 40 liv. à Mondoubleau ; — sur le Tremblay à Oucques, — à Périgny, sur la métairie de la Vassor; — 3 liv. 10 s. sur la seigneurie de Pray. — à Savigny, sur la métairie de Vellaux, 6 liv.; et sur plusieurs terres ; — sur Villeluisant à Selommes; — 33 liv. sur la paroisse de Thoré, — à Villemardy, — à Villiersfaux, sur la métairie de la Coudre, sur la rue Chèvre, sur la terre de la Chevallerie, — sur Villepoupin, — 22 liv. sur le Frêne-Laroche, Usséré et Beaumanoir.

4. — Dîmes.

De Violet en Malignard, à Crucheray et Ste-Anne, — des Hayes, — des beines à St-Martin de Landes, — St-Firmin, — de Villeloup à Ouzouer-le-Breuil, — de Selommes,— de la Madeleine, — de Rocé, la Ratellerie et la Grapperie, — de Thoré, — Villerable, — Villetrun, — Villiers, — de la Roche-Bourgogne, — de l'aunée dite des Quarts-Berthault,— dîme de Sorel-en-Méziére, — sur le Coudray-Turbault de Villebridin à Villeromain.

5. — Varia.

Quantité de procédures: contre M. Godineau à cause de la terre des Grandes-Fougères (à Espéreuse); — Entre le chapître et le sieur d'Arcourt, — entre le chapître et les curés de St-Martin et de la Madeleine, — contre M. de Flines, seigneur de Villiersfaux;

Convocations du chapitre aux processions, — Transaction entre le prieur de St-Georges et celui de St-Lubin, relativement au rang que ledit prieur de St-Lubin devait occuper à l'église de St-Georges et aux processions;

Remboursement d'une rente de 142 liv. 10 s. à l'Hôtel-Dieu, et d'une autre de 25 liv. à M. Godineau;

Une sentence des grands jours de Vendôme du 31 juillet 1677, qui condamne le seigneur de Renay à rendre foy et hommage pour 97 arpents de bois;

Succession du chanoine Sorel, maître de psalette;

Testament olographe du sr Mallet, prêtre vicaire chapelain de cette église, du 5 juin 1751, qui lègue aux pauvres de la ville une somme de 300 liv. de rente, au principal de 6,000 liv. et charge les chanoines de les distribuer aux pauvres de la ville et des environs.

II

VENTE NATIONALE DES PRINCIPAUX BIENS DE LA COLLÉGIALE

(*Archives départementales, série L.*)

NOTA. — Nous supprimons les noms des acquéreurs.

Numéros des ventes	*Date des procès-verbaux*	*Désignation des objets aliénés.* —	*Montant de l'adjudication*
		1° A Vendôme :	
140	21 mars 1791	La garenne de Saint-Lubin......	2825
437	30 mai 1791	Une maison rue Ferme, occupée par feu sr Courtemblay, en son vivant chanoine	2000

438	30 mai 1791	Une maison rue Ferme, occupée par le s[r] Jabre du Plessis, à la charge de le laisser jouir pendant sa vie....................	920
440	Id.	Une maison rue Ferme, occupée par le s[r] Courtin, à la charge de le laisser jouir pendant sa vie	4625
476	11 juin 1791	Le moulin de la Vicomté et ses dépendances..................	5384
524	25 juin 1791.	Une maison rue Ferme, nommée la Psalette, occupée par le s[r] J.-B. Marie Gugelot, à charge de le laisser jouir pendant sa vie..	1725
567	2 août 1791.	Une maison rue Ferme, occupée par M. Pinel..................	4000
568	Id.	Une maison et un jardin rue Ferme, occupée par M. d'Elisseche, à la charge de le laisser jouir pendant sa vie	6300
648	23 sept. 1791.	Une maison rue Ferme, occupée par M. Michel Chapponel, gr[d] chantre.......................	3000
709	11 nov. 1791.	Le four bannal de la rue Saint-Jacques.......................	3100
713	Id.	Le moulin de l'Ile et 4 quartiers de prés	9175
724	23 nov. 1791.	Une maison rue de la Poissonnerie	2675
777	29 déc. 1791.	Les grands greniers à bled, rue Ferme.......................	2225
857	30 janv. 1792.	Une maison rue Ferme, occupée par le s[r] Guerrier, à la charge de le laisser jouir pendant sa vie..	2225
865	Id.	Une maison rue Ferme, occupée par l'abbé Cheron.............	1400
867	Id.	Une maison, rue Ferme, occupée par le s[r] Liger de la Tour, touchant la Psalette	5625
21	15 janv. 1791.	Le château de Vendôme et ses dépendances, à Jean Fournier.	14400
1009	11 juin 1792.	Cave au bas du château..........	800
1010	Id.	La Capitainerie, mag[n] à poudre.	1025
1011	Id.	Le château de Vendôme	5000
1012	Id.	Clos de vigne au Temple, dépendant du château	1325

1013	11 juin 1792.	Les ferrures, plombs, etc., du château	1250
1014	Id.	La Montagne	2000
		La chapelle du château	10500

2° En dehors de la ville.

125	11 mars 1791.	Métairies de la Foucaudière et Greladière à Naveils	26300
134	Id.	Métairie du Chapitre (Marsilly)..	5675
157	24 mars 1791.	Métairie du Coudray, Villiersfaux.	15700
249	15 avril 1791.	Moulin de Sembrun et dépendandances à Lavardin	4575
267	22 avril 1791.	Métairie de la Chataignière à Périgny	7750
271	Id.	Métairie des Bordes à Marcilly.	9225
276	4 mai 1791.	Métairie de l'Ormeau à Rocé	15200
332	7 mai 1791.	Métairie de Nioche à Saint-Ouen.	10700
338	9 mai 1791.	Métairie de la Chauvinerie à Selommes	20000
419	17 mai 1791.	Métairie de Villiersfaux	24000
420	Id.	Métairie de la Rochelahaye à Villerable	18100
421	Id.	Métairie de la Vove à Naveil	8675
425	Id.	Métairie de la Grange-Rouge à Coulommiers	14100
431	20 mai 1791.	Métairie de Crevesec, Ste-Gemme	36100
498	20 juin 1791.	Métairie de la Ratellerie à Villiersfaux	18800
		&c., &c.	

Total des ventes des biens de la collégiale dans le district de Vendôme .... 573,867 francs.

NOMS DES RUES, PLACES & MONUMENTS DE VENDOME

Pendant la Révolution

Nota. — *Nous croyons ce tableau utile pour l'intelligence de faits relatés dans cette étude et les suivantes.*

Le changement du nom des rues fut décidé par la municipalité le 16 ventose an II.

La société populaire avait demandé qu'il fût imposé des noms révolutionnaires aux rues de cette commune qui portaient des

dénominations rappelant le fanatisme. Le conseil accepta les noms qui lui avaient été proposés ; lesquels devaient être gravés sur pierre ou écrits sur une planche peinte à l'huile.

Ce premier changement fut de courte durée et l'on revint bientôt à l'ancienne dénomination.

Mais l'an VI ramenait un gouvernement plus ombrageux ; de nouveaux noms furent imposés aux rues, lesquels furent en usage jusqu'à l'an X. La ville était alors divisée en 2 sections et 4 arrondissements.

La section nord comprenait l'étendue actuelle de la paroisse de la Madeleine, en y ajoutant la rue au Blé ; la section sud, l'étendue de la paroisse de la Trinité.

Les maisons étaient numérotées, non par rue, mais par une suite ininterrompue d'une rue à l'autre.

1o RUES

Section Nord

1er Arrondissement

Noms anciens.	*Noms de l'an II.*	*Noms de l'an VI.*
Rue Poterie	Rue Brutus	Rue du Peuple souverain, jusque et y compris le n° 118
Rue au Blé	Rue de l'Humanité	Rue de la Loi
Rue Frimcambault		Rue Sidney
Rue St-Jacques	Rue des Arts	Rue des Arts
Rue des Béguines	Rue des Droits de l'homme	Rue des Droits de l'homme
Rue 4 huis	Rue des 4 Saisons	Rue des 4 Saisons
Le Mail ou les Fossés	Quai Lepelletier	Quai Lepelletier
Rue Bretonnerie ou des Ecuelles	Rue de la Gamelle	Rue de la Frugalité
Rue de la Marre, ou du Bourg-Robert	Rue de Pomone	Rue de l'Agriculture
Courtiras		

2e Arrondissement

Rue du Change	Rue des Sans-Culottes	Rue des Hommes libres (jusqu'au pont de l'Unité)
Rue du Puits (du Calvaire)		Rue Ronsard
Faubourg Chartrain	Faubourg Marat	Faubourg des Victoires

Rue des Jardins
L'Islette
La Garde
Les Tuileries

Section du Sud

3e Arrondissement

Place St-Martin	Place de la Révolution	Place de la Révolution
Rue Renarderie	Rue Charlier	Rue de la Fraternité
Grande Rue	Rue Guillaume-Tell	Rue Voltaire
Place du Marché	Place de la Liberté (*)	Place de la Liberté
Rue de la Volaille ou Saulnerie	Rue Jean-Jacques Rousseau	Rue Jean-Jacques Rousseau
Rue Poissonnerie		Rue Duphot
Rue Poterie	Rue Brutus	Rue du Peuple souverain depuis le n° 118
Rue Basse		Rue Basseville
Rue de la Grève	Rue de la Fontaine	Rue du Père de famille
Faubourg St-Lubin	Rue de la Montagne	Faubourg d'Arcole
Rue Ferme	Rue du Rempart	Rue de la Paix
Le Temple		

4e Arrondissement

Rue du Change	Rue des Sans-Culottes	Rue des Hommes libres (depuis le pont de l'Unité)
Rue Parisienne		Rue Franklin
Rue du Bourgneuf		Rue Brutus
Rue Notre-Dame		Rue de la Constitution
Rue de l'Ecrevisse		Rue Guillaume-Tell
Rue St-Martin		Rue de la République
Place de l'Abbaye (d'Armes)	Place de la Réunion	Place de la Réunion
Rue Guesnault	Rue Voltaire	Rue Mably
Rue du Pont St-Bié	Rue de l'Espérance	Rue du Travail

(*) A cause de l'arbre de la Liberté qui y avait été planté, pour remplacer celui du pont Chartrain, planté le 6 mai 1792, renversé par les volontaires de Paris le 28 mai 1793.

Faubourg S[t]-Bienheuré	Faub. de l'Union	Faubourg de l'Union
La Haute & Basse Chappe		
Le Bois-la-Barbe		

2° MONUMENTS

D'après un tableau dressé en vertu de l'arrêté du 28 thermidor an II :

Pont S[t]-Georges	Pont de Lodi
Pont Chartrain	Pont de Fleurus
Pont S[t]-Bié	Pont de Newied
Pont S[t]-Michel	Pont de Kell
Pont Perrain	Pont de l'Unité
Pont Rondin	Pont de l'Indivisibilité
Porte S[t]-Georges	Porte Brutus

La 2[e] à l'extrémité de la rue Brutus, *Porte Michel.* Ce monument ne contient au-dessus de la porte qu'un galetas loué à un menuisier pour lui servir de magasin.

La 3[e] à l'extrémité de la rue de l'Espérance, dite porte S[t]-Bié ; au-dessus de la voûte il existe un grenier affermé à un particulier pour lui servir de magasin.

Le Collège national, — rue des Arts ;

La Trinité, — servant de temple à l'Etre suprême ;

La Madeleine, — servant de magasin de bois de chauffage des militaires ;

L'hospice de Charité, — rue Brutus ;

Municipalité, — porte Brutus (1) ;

Tribunal, — rue de l'Humanité, au-dessus de la vieille halle ;

Maison de justice et prisons, — rue du Rempart ;

L'administration du district (le Directoire) ; — la cy-devant abbaye de la Trinité, aile du couchant ;

Le comité de surveillance révolutionnaire, — ibid., dans l'Infirmerie ;

La maison de détention et de correction, — ibid., l'aile du levant ;

(1) L'an 1467, par acte devant Grandbaut, Jean comte de Vendôme concéda à perpétuité lesdits objets (la porte St-Georges et ses dépendances) à la ville, moyennant un gros d'or fin de redevance.

Bureau de conciliation, — à l'Abbaye ;

Archives, — chez les Bénédictins ;

Club, — Eglise de l'Oratoire ;

Halles, —place dela Révolution, cy devant église de St-Martin ;

Casernes, — 5 maisons (Caserne de l'Ecu, du Grand-Pressoir, St-Michel, du faubourg Chartrain....) à la ville, et le Calvaire loué à des particuliers.

Le cy-devant presbytère Martin, situé place de la Révolution, — destiné à l'instruction publique des Ecoles primaires ; et

Le cy-devant presbytère Lubin, — destiné à faire un hôpital militaire pour les galeux et les vénériens, actuellement habités par les réfugiés de la Vendée.

Le cimetière, — Champ du Repos, faubourg Marat.

CE QU'ON TROUVE DANS LES ANCIENS

REGISTRES D'UNE PAROISSE

(SOUDAY)

Par M. E. Nouel,

Professeur de Physique au Lycée.

La tenue des registres des paroisses (baptêmes, mariages et sépultures) remonte au XVIe siècle. Elle était confiée aux curés.

Au XVIIe siècle (vers 1670), une ordonnance de Louis XIV obligea tous les desservants à tenir les registres *en double*. La minute, avec les signatures des parrains, témoins, parents, etc., restait aux archives de la paroisse, tandis que la copie était, chaque année, déposée au greffe.

En feuilletant ces anciens registres, on rencontre çà et là des notes intéressantes, relatives à de petits événements locaux : baptêmes de cloches, réparations d'églises, faits météorologiques, incendies, assassinats, etc. Ces notes, écrites sans apprêts, ont par leur simplicité même une saveur particulière de terroir ; on assiste, pour ainsi dire, comme caché derrière un rideau, à la vie simple et naïve de nos ancêtres ; on croit les voir agir, les entendre parler..... ! et on oublie le présent si souvent chargé de tracas ou d'ennuis.

A partir de 1790, on enleva successivement la tenue de ces registres aux curés, pour la faire passer aux mairies. Depuis cette époque, les actes sont inscrits sur des *imprimés*, avec *défense* d'y inscrire autre chose que les actes eux-mêmes. L'archéologue n'a donc plus

rien à y chercher en dehors des renseignements d'état civil.

Ayant obtenu, par voie administrative, communication des registres de Souday (1580-1792), j'ai pu les feuilleter à loisir et en extraire un grand nombre de choses curieuses.

La pièce principale est un *Journal* tenu de 1580-1631 par un vicaire de Souday, et qui se trouve conservé avec les actes de l'état civil de cette époque. L'importance de ce document m'engage à en faire l'objet d'une publication à part dans un des numéros suivants de notre Bulletin.

Je me contenterai d'insérer dans celui-ci un certain nombre de notes diverses récoltées dans les registres eux-mêmes, et s'étendant de 1640 à 1757. La plupart sont dues à la plume intelligente de Pierre Brès, maître ès-arts de la Faculté de Paris, curé de Souday depuis le 2 janvier 1721 jusqu'au 17 septembre 1744, jour de sa mort. Il n'avait que 49 ans, et fut enterré dans l'église du lieu.

Deux Centenaires.

Au registre de 1705, on lit : « Le 9 janvier, fut enterré Pierre Gaultier, aagé de *cent deux ans,* selon ce qu'il dit pendant sa vie....., décédé le huictième jour de janvier, etc. »

On a rajouté en marge, pour répondre au doute exprimé sur son âge : « Il fut baptisé le 24 février 1603. » C'est donc un centenaire authentique.

Plus loin : « L'an de grâce 1720, le 15 janvier, fut inhumé Louis Gaultier âgé de *105 ans* ; ont assisté sa femme Jeanne Morand, etc. »

Cette longévité remarquable est de famille ; on doit supposer que ce Louis Gaultier, né en 1615, était *cousin* de Pierre Gaultier, né en 1603. (V. ci dessus.)

Quant à sa femme Jeanne Morand, nous admettrons que c'est sa *deuxième* femme, la longévité ne se partageant pas entre époux, même les plus unis.

Mariages très jeunes & autres.

« Le 23 novembre 1723, mariage de Vincent Bruslé, âgé de 26 ans, et Louise Clairet, âgée de 15 ans. » (C'est la limite légale actuelle pour les filles.)

J'ai trouvé plus jeune.

« Le 20 novembre 1746, ont reçu la bénédiction nuptiale à la messe des épousailles, Augustin Bessé, originaire de Saint Agil, âgé de 25 ans...., et Marie Villain, originaire d'Oigny, âgée de *douze ans trois mois.* »

La limite canonique est 12 ans ; nous y touchons ici.

Voici des mariages où c'est le mari qui est relativement un peu jeune :

« Le 4 novembre 1723, mariage de René Travers, âgé de *20 ans,* et Marie Blanchelande, âgée de *36 ans,* veuve de Morice, etc. » On peut dire avec double raison que c'est un mariage de *travers.*

Voici un peu plus fort :

« Le 6 juin 1724, mariage de Louis Launay, âgé de *20 ans,* garçon menuisier, natif de Beaumont-le-Chartif (diocèse de Chartres), établi en ce lieu depuis six mois, et *Rose*-Marguerite Filloreau, âgée de *36 ans,* veuve en premières noces de.... Pignard, et en secondes noces de.... Louvet, marchande mercière de cette paroisse. »

Voilà une mercière bien exigeante ! Je crains bien que ce pauvre garçon n'ait trouvé dans cette *rose* plus d'épines que de parfums.

1696-97. Séjour de cavalerie française en quartier d'hiver.

Au registre de 1696 :

» Le 16e jour de décembre, Jean Thibault, fils de Jean Lindre et de Catherine Chermoy, de la haulte Alsace, cavallier dans la compagnie de Monsieur le baron de

Monjoie, logée en quartier d'hyver en cette paroisse, a été baptisé par nous curé soussigné. — Le parrin, Jean Thibault Foron (?) aussi cavallier dans ladite compagnie, etc. »

Au registre de 1698 :

« Le 23e jour d'avril, feste de St-Georges, la chapelle de St-Georges sise en ce bourg ayant esté cy devant *prophannée* par la garnison de cavallerie logée en quartier d'hyver en cette paroisse pour s'en estre servi pour ramasser leurs foins, a esté rebénie et reconciliée par nous curé soussigné par commission de Monseigneur l'evesque du Mans, en date du 9e jour du présent mois signée Louis evesque du Mans avec paraphe, en présence de Me François Fontaine prêtre, chapelain de la chapelle des Peschard, vicaire de ce lieu, Louis Hupin et Michel Tourneux, procureurs fabriciers de l'église, Me Mathurin Tourtay cy devant notaire royal, Le Grand, sacriste, et autres habitans lesquels sont signez avec nous. » Suivent les signatures.

La grande Sécheresse de 1723 & l'Incendie de Châteaudun.

A la fin du registre de 1723, on trouve la note suivante du curé Brès : « Cette année 1723, il n'a point pleu icy depuis le 4 mars jour de la mi-carême jusqu'au 9 octobre (!), excepté une pluie d'une heure vers la Pentecôte. Il n'y a eu même aucune rozée (1), et cette sécheresse a causé la perte entière des orges et avoines et de toutes les légumes ; il y a eu peu de bled, encore

(1) Cela fait *sept mois* presque sans pluie, fait inouï dans nos pays. Comment ne pas se rappeler ces vers d'*Athalie*, acte I, sc. 1, JOAD :

> Elie aux éléments parlant en souverain,
> Les cieux par lui fermés et devenus d'airain,
> Et la terre trois ans sans pluie et sans rosée.....

est-il tout noir. Le bled a vallu un écu à Montdoubleau. Cependant on ne voit point de pauvres parceque le fil vaut cinquante sols la livre, le beurre quinze sols et le reste à proportion. »

C'est certainement à cette grande sécheresse qu'il faut attribuer l'extension terrible de l'incendie de Châteaudun, cité ainsi aux registres de Souday : « Le dimanche 20 juin 1723, à 2 heures après midi, le feu prit dans la ville de Châteaudun, et consuma mille ménages, les églises paroissiales de St-Valérien et St-Pierre, avec la collégiale de St-André. L'incendie fut si terrible qu'on voioit le feu de St-Agil et dura jusqu'au mardi, c'est-à-dire un jour et demi. » Signé : Brès, curé de Souday.

1731. Incendie de Connerré.

Registre de 1731, fo 17 :

« Le 21 avril 1731, sur les neuf heures du matin, le feu prit à Connaray : la chapelle de Ste-Anne, l'église, le clocher, le Prieuré et soixante et quinze (75) maisons furent consommées (*sic*) en trois heures de temps. Dieu nous préserve d'un pareil malheur ! » (Note du curé Brès.)

Cet incendie concorde avec une sécheresse exceptionnelle de printemps cette année.

1725. Année mouillée. Grandes eaux en décembre.

Au registre de 1725, on trouve la note suivante intercalée entre deux actes, l'un du 4 juillet, l'autre du 10 : « Le 5 juillet audit an, a été faitte une procession solemnelle dans la ville de Paris, et on y a transporté les reliques de Ste-Geneviève, pour demander à Dieu du beau temps par son intercession, parce qu'il ne s'est pas

passé un jour sans grandes pluies depuis le 25 avril dernier et que le bled froment vaut cent sols à Montdoubleau et partout de même, quoique la récolte paroisse devoir être abondante. » (Note du curé Brès.)

L'été de 1725 a été semblable à celui de 1816 dans notre siècle.

L'année finit d'ailleurs dans l'eau, comme le montrent les extraits suivants : « Le 19 décembre au dit an (1725) a été par la permission de nous curé soussigné (Brès) inhumé dans le cimetière de Glatigny, le corps de René Beguet.... *à cause des grandes eaux* qui empêchent de passer. »

Il s'agit du Coetron, ruisseau qui passe sous le château de Glatigny. Ces grandes eaux se prolongent plusieurs jours, car je trouve aux registres de Glatigny (1) : « Le 23 décembre 1725 a été inhumé dans le cimetière de céans, François Tourteau.... *pour l'abondance des eaux,* à la requette et du consèntement de M. le curé de Souday. »

Signé: E. Posté, curé de Glatigny.

L'Aurore boréale du 19 octobre 1726.

Le curé Brès écrit ceci au registre de Souday pour 1726 :

« Hier dix-neuf octobre au dit an 1726, depuis six heures et demie du soir jusqu'à minuit, parurent en l'air des feux épouventables qui sembloient se battre et rendoient une clarté qui venoit du septentrion, en sorte que l'on voioit aussi clair comme si l'aurore eût du paroistre à l'instant. Cependant il devoit faire noir parce que la lune est dans son déclin et ne paroissoit point.

(1) « La dite paroisse de Glatigny a été tirée et démembrée de celle de Souday en 1547 ; elle ne renferme que cinq feux, savoir : le château de Glatigny, etc. » (Note du curé Brès au registre de Souday pour 1722.)

Ces feux étoient comme des tourbillons et passoient les uns sur les autres et se mesloient souvent directement au-dessus de notre clocher, ce qui épouventa tout le monde.

« J'apprend que toutes les paroisses voisines ont veu les mêmes choses et en ont été effraiées.

« Dieu veuille appaiser sa colère ! Les mêmes signes parurent en Provence avant la peste en 1720 (1). »

Le même phénomène est décrit par le curé de Glatigny d'une manière plus diffuse et plus naïve, et son récit porte l'empreinte d'une frayeur qui fait sourire aujourd'hui.

Registre de Glatigny (en marge, *violents fœnomènes*) :

« L'an 1726, le 19e octobre, à sept heures et demie du soir, commencerent à paroitre des flammes de feu, qui partoient de l'orient et qui sortoient de nuées épaisses et bluatres, lesquelles flammes durèrent jusqu'à onze heures du même soir et s'étendirent si fortement qu'elles occupèrent tout le *nort* et s'en allèrent finir dans l'occident. Les dittes flammes étoient si violentes que sortant du septentrion elles sen voloient iusques au midy ; l'on ust cru à les voir que le ciel et la terre alloient se consumer ; le temps étoit clair du costé du midy et les étoilles très claires et brilantes ; le temps étoit assés froit ; parmy ces nuées noires et bluatres il s'en levoit de rouges comme le sang, d'où sortoient pareillement des flammes épouventables. Il n'y ut aucun tonnerre ni éclairs de tonnerre, et quoyque la lune fut au commencement de son dernier cartier, et non levée , il faisoit clair comme en pleine lune.

(1) De Mairan, Traité de l'Aurore boréale, Mém. Acad., p. 1731, dit de cette aurore du 19 octobre : « Elle passe pour la plus grande, la plus complète et la plus remarquable dont on ait connaissance. »

« Ces flammes de feu partoient de nuées assez basses et s'elevoient en haut en se dissipant sans bruit en mille flammes de feu ; l'œil humain ne pouvoit les regarder sans en estre eblоüi et mesme incommodé.

« Je n'ay point vu d'homme qui dise avoir vu ny entendu parler de semblable chose. Tous les hommes etoient dans l'étonnement et la consternation et moy tout le premier qui croiois que ma maison alloit estre consumée par le feu, et je pensois que ce fust les signes du dernier jugement ; il est difficile de depeindre un spectacle si epouventable, la peur étoit si fort dans ma maison que le sexe féminin fondoit en larmes sans que je pusse les consoler.

« Dieu par la sainte grâce nous préserve de nos jours des flots (*sic* pour fléaux !) dont nous sommes advertis pour le dernier jugement. — Ce 21 octobre 1726. »

Signé : POSTÉ, curé de Glatigny.

[Le curé était M[e] Etienne Posté, curé de 1722 à 1729, année qu'il mourut, âgé de 48 ans. V. l'enterrement de Et. Posté, 19 janvier 1729.)

Hiver 1740. Grand froid. Permission de manger de la viande en carême.

Note écrite le 14 mars sur les registres de la paroisse par le curé Brès :

« Le six janvier de la présente année 1740 commença un froid aussi picquant qu'il avoit commencé à pareil jour en 1709. Toutes les rivières et autres eaux prirent dès le 7, et la glace a continué jusqu'au 14 mars, le froid n'aiant cessé que le neuf. La glace de l'étang de Bois-Vinet a été de 22 pouces (0^m,57) !

« Beaucoup de bleds ont été endommagez, tous les légumes des jardins ont péri, ainsi que les arbrisseaux.

« Comme il n'a pas été possible de pescher ni d'avoir aucune marée, les chemins étant impraticables à cause des glaces et les œufs très rares, Monseigneur l'Evesque du Mans, touché de voir son diocèse réduit au seul pain, a permis l'usage de la viande pour un seul repas, les dimanches, mardis et jeudis pendant le carême, jusqu'au 1er avril (Pâques, 17 avril), ce qui n'avoit jamais été permis dans ce diocèse.

Aumônes pendant la disette de 1741.

« Le douze aoust 1741, nous avons cessé les distributions de pain et d'argent faittes aux pauvres depuis le premier mars dernier (1741), suivant l'arrêt du parlement du 30 décembre 1740. Les biens-fonds de la paroisse ont été taxés à 567 livres en argent, et les particuliers habitans ont donné chaque semaine six cents livres de pain, Madame Brayer, dame de Souday, cent livres, et moy curé cinquante ; le nombre des pauvres a été de trois cent qui ont eu chacun quatre livres de pain par semaine. Le pain de mouture a coûté deux sols la livre et le pain de grenaille, qui nous venait du Bas-Maine, dix-huit deniers ; mais il étoit si mauvais qu'il n'y avoit que la faim qui pût le faire manger.

« Les aumônes de funte Madame de Chenevières et de Mr et Mlle de Chenevières ses enfans et de Madame Brayer surtout ont sauvé la vie à tous les pauvres qui n'ont pas souffert.

« Cette famine a été causée par la gelée de 1740, qui perdit la moitié des bleds. Le froment a vallu 14 livres 15 sols à Mondoubleau, et vaut encore aujourd'huy 3 livres 5 sols.

« Dieu veuille avoir pitié de nous et rendre au centuple ce qui a été donné! »

[Cette note a été écrite à sa date au registre, au milieu des actes, par le curé Brès.]

Bénédiction de cloches.

On trouve dans ces registres la relation de plusieurs bénédictions de cloches, en 1640, en 1716 et en 1782.

Nous publierons celle de 1640, à cause d'un incident qui en troubla l'harmonie, et qui lui donne un certain piquant.

« Le 12e jour d'aoust 1640 furent bénistes les cloches de Souday par nous René Godet doien rural de Saint-Calais, curé de Vy (Vic, Sarthe) par députation et commission de Monseigneur le révérendissime evesque du Mans au cours de sa visite ; la dite bénédiction faicte en présence de discret messire *Toussaint Moullay* prestre curé dudit lieu et messire Jehan d'Amilly chevalier des ordres du Roy, et dame Denise de Vandosmois, son épouze, seigneur fondateur dud. lieu et messire François d'Amilly chevallier des ordres du Roy leur fils, damoiselle Marie Ourceau, dame de Bourcé, avec grande affluence de peuple, sur laquelle députation et commission led. sieur curé a protesté de militer et se pourvoir à l'encontre par les voies ne droict dont il nous a requis acte que luy avons octroyé ainsi que de raison. » (Suivent les signatures.)

Allons-nous voir éclater une guerre de curés, comme celle du Lutrin :

Muse, redis-moi donc quelle ardeur de vengeance
De ces hommes sacrés rompit l'intelligence,
Et troubla si longtemps deux célèbres rivaux.
Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots !

J'ai tout lieu de croire que la protestation de l'irascible curé de Souday contre la commission donnée par son évêque à son rival le curé de Vic ne plut pas en haut lieu, car je note la disparition presque immédiate de la signature de T. Moullay sur les registres de Souday. C'est son frère P. Moullay qui paraphe les feuilles de baptême, d'enterrement et de mariage dès le mois de

septembre, et qui devient curé. Il est enterré avec ce titre le 1er novembre 1646 dans l'église de Souday. Quant à l'infortuné Toussaint, il fut déplacé et ne figure pas aux décès de Souday. Les cloches de Souday ne sonnèrent pas son trépas.

1727. Bénédiction de la croix du grand cimetière.

« Le vendredy saint onzième jour d'avril (1727), après l'office, nous Pierre Brès, prêtre curé de cette paroisse avons bénie la croix que nous y avons faitte élever, dont le bois a été pris dans le verger de notre presbytère ; les gens de bien de ce lieu ont fourni la dépense des ouvriers.... Le tout pour satisfaire à la piété des paroissiens. »

Cette croix en bois a dû vivre 27 ans, car je trouve à la date du 3 avril 1754 la bénédiction d'une croix du cimetière, *en fer,* par Chaussé, curé.

1734. Travaux dans l'église de Souday.

En marge : Pavage de la nef et réduction des bancs.

« Le dix-sept avril au dit an 1734, veille du dimanche des Rameaux, Mathurin Martin et ses enfans maçons ont acheve de paver tout à neuf la nef de cette église. Tous les bans ont été réduits à une même grandeur et placez de file des deux costez avec des sièges publics tout le long des murs par René Courtemanche et Simon Menaud menuisiers. »

1743. Reconstruction de l'église de Glatigny.

Aux registres de Glatigny on lit :

« Nota. En vertu de la commission à nous curé de Glatigny soussigné (1) adressée par Monseigneur l'E-

(1) Mathurin-Joseph Coqueret.

vesque du Mans, nous avons béni la première pierre et les fondements de cette église de Ste-Barbe de Glatigny, en présence de Messire Charles Laurent de Chenevierre, écuier, seigneur et fondateur de la ditte église et premier président de la ville du Mans et de dame Marguerite-Marie-Françoise Choüet son épouse, et de sieur Jacques Hus de la ville de Montmirail, architecte. Ce vingt trois avril mil sept cent quarante trois (23 avril 1743. » (Suivent les signatures.)

On trouve plus loin le procès-verbal de l'inauguration de la nouvelle église de Glatigny, faite le 3 juin 1744 par Pierre Brès, curé de Souday, avec une description détaillée de l'église.

Février 1757. Assassinat du curé de La Chapelle-Guillaume.

Aux registres de Souday pour 1757, f° 2, après des actes datés 25, 26 et 28 février, on trouve le récit suivant :

« Dans le courant du présent mois, Monsieur le curé de Chapelle-Guillaume, diocèse de Chartre, a été assassiné dans sa maison.

« Vers la minuit, des scelerats dont on ne scait point encore ni le nombre ni le nom sont allés bien armés fondre dans le presbitaire, ont gardé toutes les portes et croisées; ne pouvant trouver entrée ont tiré les marches du seuil de la porte, ont fait un trou, et ensuite sont entré deux, ont ouvert la porte aux autres. D'abord deux se sont jettés sur la domestique, l'ont prise à la gorge et l'ont laissée pour morte. Pendant ce temps-là, d'autres se jettèrent sur le curé âgé de soixante quatorze ans et réduit au lit depuis plus d'un an et demi, lui ont demandé où étoit son argent, et voyant qu'il leur disoit qu'il n'en avoit point excepté quarante cinq livres qui étoient en tel endroit, comme des enragés se jettèrent sur lui, lui portèrent deux coups mortels à l'esto-

mac, ensuite lui rompirent les parties, et non contants lui firent brûler la plante des pieds, les jambes jusqu'à la ceinture à petit feu ; dans ce cruel tourment il leur disoit qu'il n'avoit point d'argent, de lui passer un couteau à travers le corps sans tant le faire souffrir.

« Pendant cela, les autres fouillèrent partout, prirent douze couverts, un goblet d'argent et ses boucles aussi d'argent, ensuite firent ripaille, burent du vin et deux bouteilles de liqueur, s'enfuirent après cela. — L'on n'a pas encore aucun indice de ce cruel forfait. »

Signé : G. Goyet, ptre vicaire.

Sépultures d'inconnus.

L'inconnu nous attire, et l'imagination aime à se donner carrière sur des motifs incomplets mais réels. En voici quelques-uns :

« Le 21 septembre au dit an 1747 par nous curé soussigné a été inhumé dans le cimetière le corps d'un homme paraissant âgé de 60 ans, lequel fut trouvé mort hier dans le grand chemin de Souday à Montmirail, entre la Halbardière et la Bergerie, et a été cejourd'huy visité par deux chirurgiens en présence de la justice de Souday, ainsi qu'il nous a pareu par le procès verbail qui en a été fait et l'ordonnance en date de ce jour de l'inhumer qui nous a été adressée par Monsieur Boudon, bailly de la ditte justice. — Et ont assisté François Hallier, Nicolas Fouquet et Jean Legrand sacriste et plusieurs autres témoins. »

(Signatures) Le curé Chaussé.

« Le 12e jour de janvier 1700 a esté inhumé dans le cimetière le corps d'un garçon agé d'environ 14 ans, dont on ne sait point le nom, que l'on croit être de la paroisse de Fontainne Rous (Fontaine-Raoul) décédé au

prieuré. — Ont assisté à la sépulture les domestiques du dict prieuré Jean Souché, René Gallouin qui ont déclaré ne scavoir signer. »

FONTAINE, curé.

« Le 22e jour de janvier 1713 a été inhumé dans le cimetière le corps d'un enfant dont on ne sait point le nom que l'on a trouvé mort dans un champ dit *Beaux Chênes* et que l'on croit estre de la paroisse de Baillou. »

FONTAINE, curé.

Le cœur se serre en pensant à ce pauvre enfant, chassé du logis en plein hiver par quelque marâtre, abandonné de tous et venant mourir de faim, de froid et de misère, dans un champ !

1714. Histoire de la petite Jeanne, l'enfant trouvé.

Drame en deux actes.

« L'an de grâce 1714, le 18e jour d'avril, par nous curé soussigné a été baptisée *sous condition* une fille, laquelle a esté trouvée exposée à une porte d'une maison de ce bourg le dit jour dix huitième de grand matin sans que l'on sache jusqu'à présent de qui elle est issue, laquelle au jugement des femmes peut avoir un jour à peu près, à la teste de laquelle on a trouvé du sel ; cette enfant a été nommée *Jeanne ;* ses parrain et marraine ont esté Louis Deniau et Jeanne Coumice (?) qui ont déclaré ne scavoir signer. Et sont signés les habitants ci-dessous. »

(Suivent six signatures de notables.)

FONTAINE curé.

Quel joli sujet de roman dans cet acte de baptême, pensai-je en continuant à feuilleter le registre. Je me représentais

..... une femme inconnue
Qui ne dit pas son nom et qu'on n'a point revue,

déposant furtivement, pendant la nuit, à la porte d'une des maisons du bourg de Souday, le fruit de l'amour coupable de quelques hauts personnages ; elle mettait du *sel* près de la tête de cet enfant « en signe qu'il n'étoit pas baptisé (1). »

Les vagissements de la pauvre créature, appelant vainement sa mère dénaturée, sont entendus par un passant matinal ; les exclamations poussées par lui ameutent bientôt toutes les commères du quartier. Quelle scène ! Quels bavardages ! Que de paroles inutiles ! Et cette discussion sur l'âge probable de la petite fille ! Les matrones arrivent à décider gravement qu'elle peut avoir *un jour à peu près* (pas beaucoup moins, je suppose !) On finit par la porter au presbytère ; le curé la baptise *sous condition,* dans le doute qu'elle l'ait déjà été (2), et la remet à une pauvre femme, bonne nourrice, en lui disant qu'il se charge de l'entretien de cette enfant. Il lui fait entrevoir que plus tard quelque grande dame viendra réclamer sa fille, et saura récompenser celle qui aura bien voulu lui servir de mère.

Je voyais déjà ma petite Jeanne grandir dans cette pauvre chaumière, étonner les enfants du bourg par son intelligence précoce et ses manières distinguées, puis la *grande dame* arrivant en carrosse au presbytère, et demander une audience à M. le curé..... Lorsque, en continuant à feuilleter le registre, mon cœur se serre ; au cahier de 1716 je vois en marge : *Sépulture de Jeanne inconnue.* C'est elle, bien sûr ! Voici l'acte (le deuxième acte !) :

(1) Dict. de Littré au mot *sel.* Hist. xve siècle. « Les exposans mirent l'enfant sur un estal au devant de la Maison-Dieu d'Amiens.... et assez près du dit enfant misdrent du *sel,* en signe qu'il n'estoit pas baptisié. » Du Cange, *sal.*

(2) Ce doute est surprenant. Le sel déposé près de la tête de cet enfant signifiait qu'il n'était pas baptisé (*teste* Du Cange). Comment le curé de Souday en savait-il moins sur cet usage ancien que les parents de l'enfant ?

« L'an de grâce 1716, le 27e jour de janvier est décédée une petite fille aagée de *21 mois* quelques jours, dont on n'a point connu les père et mère, ayant été baptisée dans cette église sous condition, et nommée *Jeanne* par ses parrain et marraine le 18e jour d'avril 1714, après avoir été trouvée exposée de grand matin à la porte d'une maison de ce jour le mesme jour ; et son corps a été inhumé dans le cimetière par nous curé soussigné, le 28e dud. mois en présence de François Gaultier et de Gervais Legrand, qui ont signé. »

FONTAINE, curé.

C'est bien elle, n'est-ce pas ? Eh bien, franchement, cela m'a fait de la peine ; je commençais à m'y attacher.

Mais, au fait, pourquoi est-elle morte en janvier 1716 ? Je cours à mes notes météorologiques, où l'on trouve la raison de tout. Ce janvier 1716 a été d'un froid terrible ; le 22, à Paris, le thermomètre est descendu aussi bas qu'en 1709 ! 25° de froid au moins, et le dégel n'est survenu que le 30. Ma pauvre petite Jeanne, mal soignée, mal nourrie, mal vêtue, mal couchée, mal logée, est morte *de froid*. Sa nourrice n'est pas coupable, elle a fait comme pour elle ; mais honte et malédiction à sa mère, qui l'a ainsi lâchement abandonnée !

UN SAUVEUR

Par M. Ch. BOUCHET

A la mer ! Un enfant à la mer ! Ah, Seigneur !
Il disparaît, se noie... Où donc le sauveteur ?
Courez chez lui, courez ! Vous, relevez la mère
Tombée évanouie, et vous, une prière
A Notre-Dame ! Grâce au moins pour le petit ;
C'est assez que le père en cet endroit maudit
Ait péri l'an dernier. Sauveteur, venez vite,
Encore un à sauver ! Le danger vous invite.
Or, il sortait de table, — un critique moment,
Où l'estomac chargé d'un nouvel aliment,
A tout vaillant exploit montre un esprit rebelle,
Et redoute le bain, chose pour lui mortelle.
— « Pas un instant à perdre, il est sous l'eau. — J'irai,
Dit-il avec sang-froid, oui, mais j'y resterai. »
Il court, s'élance, plonge, au monstre qui l'emporte,
Il arrache sa proie enfin, à demi morte,
Tout le rivage pousse un long cri, bat des mains.
— Cette fois vous voilà vaincus, flots inhumains !
Mais écoutez les flots : « Oh ! murmurait l'abîme,
Il nous faut, il nous faut, il faut une victime !
Si tu nous prends l'enfant, nous te reprendrons, toi !
La rançon de la vie est la mort, c'est la loi. »
Bientôt il sent le froid se glisser dans ses veines ;
Si ses forces pourtant allaient devenir vaines,
S'il allait, sans atteindre à son sublime but,
Succomber au milieu de l'œuvre de salut !
Son cerveau s'est troublé, le sang lui bat la tempe,
A son jarret nerveux il sent mordre la crampe,

Son oreille qui tinte entend mugir ces mots :
Non, tu ne l'auras pas! que lui jettent les flots.
Il lutte cependant, il lutte avec courage,
D'une vague après l'autre il surmonte la rage,
Et dans ce grand duel contre l'abîme amer,
Contre l'infini, l'homme est plus grand que la mer ;
Il traîne cet enfant, sans triomphe, à la rive.
On salue, on s'écrie : Il aborde, il arrive!
Oui, le voilà l'enfant, étendu sur le bord,
Pâle, évanoui, beau comme un séraphin mort.
Et la mère?.... Elle tombe à genoux, comme folle,
Contemplant le sauveur sans dire une parole.
Le cœur lui débordait de sentiments confus.
Mais deux heures après le sauveur n'était plus !

18 mars 1884.

Le fait, au fond, est historique. Il s'est passé à Bordeaux en 1883, croyons-nous. Nous regrettons de n'avoir pas retenu le nom de ce héros. La ville, s'il nous en souvient, lui a fait des funérailles publiques et lui a érigé un tombeau.

CHRONIQUE

Le Président de la Société Archéologique du Vendomois a reçu la circulaire suivante :

Monsieur le Président,

Par arrêté en date du 29 novembre 1834, il a été institué, auprès du Minstère de l'instruction publique et des beaux-arts, une commission ornithologique, chargée de centraliser les documents relatifs aux mœurs, au régime, à la nidification des oiseaux de la France. Cette commission a rédigé un questionnaire dont j'ai l'honneur de vous transmettre plusieurs exemplaires, en vous priant de vouloir bien les distribuer aux membres de votre Société qui s'occupent d'ornithologie, et aux chasseurs, qui sont particulièrement à même d'observer les passages d'oiseaux à travers votre contrée.

J'attache une importance particulière à ces renseignements, qui sont absolument nécessaires pour combler certaines lacunes existant dans l'histoire des oiseaux de notre pays, et pour établir le tracé des routes suivies par les espèces migratrices à travers la France.

Je vous serais très obligé si vous vouliez bien réunir les feuilles remplies suivant les indications du questionnaire, et me les retourner au plus tard dans le courant du mois de janvier de l'année prochaine.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considétion la plus distinguée.

Pour le Ministre et par autorisation,

Le Directeur du Secrètariat,

Charuel.

Les exemplaires du questionnaire en question ont été remis au bibliothécaire de la Société, M. Nouel, qui les tient à la disposition des personnes qui s'intéressent à cette étude. — E. N.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. Typ. Lemercier.




BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

TOME XXIV

4e TRIMESTRE 1885

SOMMAIRE :

VENDOME

TYPOGRAPHIE LEMERCIER & FILS

1885




SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE
DU VENDOMOIS

24e ANNÉE — 4e TRIMESTRE

OCTOBRE 1885

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois, s'est réunie en assemblée générale le jeudi 15 octobre 1885, à deux heures.

Étaient présents :

MM. de Rochambeau, président; Soudée, secrétaire ; A. de Trémault, trésorier; Nouel, bibliothécaire-archiviste ; L. Martellière, conservateur ; Charpentier & Mascarel, membres du Bureau ;

Et MM. de Bodard ; l'abbé C. Bourgogne ; L. Buffereau ; Dividis ; Duvau ; de la Forge ; Henry ; Isnard ; P. Lemercier ; l'abbé Lecomte ; Lemoine ; l'abbé Lizot ; l'abbé Métais ; de Nadaillac ; Noury - Domette ; Rabouin ; l'abbé Renou ;

Emilien Renou ; de Saint-Venant ; de la Serre ; Thillier ; de la Vallière.

Un nouveau membre a été admis par le Bureau : M. l'abbé Thévot, ancien curé de Saint-Cyr-du-Gault, demeurant à Vendôme.

M. le Président donne la parole à M. le Conservateur.

DESCRIPTION SOMMAIRE

DES

OBJETS OFFERTS OU ACQUIS

depuis la séance du 16 juillet 1885.

—

I. — ART & ANTIQUITÉ

Nous avons reçu :

De M. le Mis de Nadaillac :

Plusieurs petits OBJETS EN BRONZE d'un grand intérêt, provenant des dolmens de la Lozère, fouillés par M. le Dr Prunières (1). On y remarque notamment deux anneaux formés d'une mince bande de métal non soudée, et dont les extrémités se recouvrent simplement. Des bagues tout à fait analogues ont été découvertes il y a quelque temps en Amérique, par M. le professeur Putman, et reproduites par M. le Mis de Nadaillac, dans un excellent article intitulé *Les Découvertes récentes en Amérique*, et inséré dans les Matériaux pour servir à l'Histoire de l'Homme, année 1884, p. 440. Dans *L'Amérique préhistorique*, du même auteur, p. 174, nous trouvons aussi décrite une perle de collier semblable à celle qui se trouve dans l'envoi, ainsi qu'un ornement formé d'un fil de bronze roulé en spirale. Il est très

(1) M. le Dr Prunières, de Marvejols, est bien connu dans la science par ses belles découvertes, notamment celle des premiers crânes préhistoriques où l'on put reconnaître la trépanation.

curieux et digne d'attention de voir l'art à son enfance se manifester d'une façon identique dans des pays absolument étrangers les uns aux autres, et à des époques très différentes.

Du même, de la part de M. Riout de Laudière, à Chauvigny :

Une Jolie HACHE en pierre polie, à tranchant oblique et à biseau, d'une conservation parfaite. Longueur 0m,097 ; plus grande largeur : 0m,048. Nous ne saurions dire exactement la nature de la roche dont elle est formée, peut-être l'aphanite ou la diorite ? Elle a été trouvée dans la commune de Chauvigny, près du ruisseau du Gratteloup, à deux mètres environ de profondeur.

De M. Lebas, menuisier à Vendôme, par l'intermédiaire de M. Nouel :

Un PIED en terre cuite, provenant d'un Christ brisé lors de la Révolution. Le donateur n'a pu préciser ni où ni quand son père avait ramassé ce fragment. Il provient, en tout cas, non d'un Christ en croix, mais d'une Mise au tombeau ou d'une Pieta, car on voit des gouttes de sang sortant de la plaie faite par le clou.

De M. P. Martellière, à Pithiviers :

Un grand PLAT A BARBE circulaire en faïence de Nevers. Décor bleu foncé relevé de manganèse ; au fond, paysage avec figure ; sur le marly, fleurs et oiseaux. Diamètre : 0m,42. Pièce soignée, d'une belle conservation, qui supporte le voisinage des faïences du legs P. Bouchet.

Une FONTAINE - APPLIQUE avec son bassin, en faïence de Nevers ; le décor bleu rappelle de loin le décor rouennais dit à lambrequin.

Une paire de petits PISTOLETS, dont la seule particularité remarquable est d'avoir le canon en bronze ; ce ne fut sans doute jamais une arme bien sérieuse.

De M. Al. Duval, agent voyer à Blois :

Plusieurs parcelles de la CARTE EN RELIEF de l'arrondissement de Vendôme, faisant voir les phases successives de ce genre de travail.

De M. Jules Ferrant, à Vitry-sur-Seine :

Un CADRAN SOLAIRE circulaire, gravé sur ardoise, de 0m,45 de diamètre. Malgré son médiocre état de conservation, c'est pour nous un monument presque historique ; il porte en effet, avec la date de 1554, les noms, titres et armoiries de Martin du Bellay, qui mourut au château de Glatigny, près Souday, en 1559. Il a été recueilli par le donateur dans la succession de M. Paulin Ferrant, de Mondoubleau, qui l'avait sauvé de la destruction.

Au centre, dans un cartouche Renaissance surmonté d'une couronne et entouré du collier de Saint-Michel, est un écusson parti aux armes de Martin du Bellay et de sa femme, Isabelle Chenu, du chef de laquelle il était prince d'Yvetot. La famille du Bellay portait *d'argent à la bande fuselée de geule, accompagnée de six fleurs de lis d'azur, trois en chef et trois en pointe.* Ces armes se trouvent bien au 1er quartier de l'écu, mais, au 3e, on voit un lion entouré de fleurs de lis, dont nous laissons l'explication à de plus versés que nous dans les mystères de la science héraldique.

Autour sont tracées les diverses heures du jour, dans des compartiments reliés entre eux par d'élégants entrelacs ; au-dessous, une inscription curviligne en lettres capitales, dont voici la reproduction :

MARTIN DV BELLAY SEIGNEVR DE LANGEY . PRINCE

DYVETOT . GENTILHOME ORDINAIRE DE LA CHIABRE

DV ROY . CHIVALIER DE SON ORDRE. CAPPVTEIN

DE CINQVANTE HOMES DARMES D SES ORDONACE

ET SO LIEVTENEN GEN....... DE NORMANDIE ET

DAME YSABEAU CHENU .... ESPOVSE . FAIC

LAN M . D LIV

Par acquisition :

Une belle épreuve sur chine d'une grande lithographie repré-

sentant la façade de l'église de la Trinité de Vendôme. Exécutée par M. G. Launay à l'époque où le portail central existait encore tel qu'on l'a rétabli aujourd'hui, cette planche est une des meilleures œuvres de l'habile dessinateur.

II. — NUMISMATIQUE

Nous avons reçu :

De M. G. Launay, à Vendôme :

Un jeton de M. L. Reneaume, de Blois, doyen de la Faculté de médecine de Paris, de 1734-1736, et une pièce de cuivre de Tunis.

De M. Colas, professeur à Paris :

Un jeton de Nuremberg à l'effigie de Louis XIV et un double tournois de Frédéric-Henri, prince d'Orange, 1749.

III. — BIBLIOGRAPHIE

I. — Dons des Auteurs ou autres :

Nous avons reçu :

De M. G. Launay, une brochure intitulée *Etude sur les lieux fortifiés du Vendomois*. Ce travail a été présenté par son auteur à la section d'archéologie du Congrès tenu à Blois par l'Association française pour l'avancement des sciences, en 1884.

On y trouve une description sommaire et d'une grande précision de tous nos vieux châteaux-forts, Fréteval, Lavardin, Vendôme, Montoire, Mondoubleau, Coulommiers, ainsi que des villes fortifiées. Ces descriptions sont accompagnées de dessins excellents dus à la main si exercée de M. Launay, et extraits de son riche dossier sur le Vendômois, dossier qu'il a mis cinquante années à composer.

De M. le Mis de Rochambeau : *Coup d'œil à vol d'oiseau sur le Vendomois archéologique,* travail présenté par l'auteur au Congrès de Blois de septembre 1884.

M. de Rochambeau a su résumer en quelques pages l'histoire archéologique des monuments de notre contrée. Ce qui rehausse

singulièrement ce travail est la publication d'une très belle carte composée par l'auteur, où se trouve indiquée la place de tous les monuments importants de l'*époque de la pierre*, de l'*époque romaine* et de l'*époque française*. Les anciennes voies romaines y sont figurées. Cette carte est imprimée en couleur, et les diverses teintes font ressortir d'une manière saisissante les forêts, les cours d'eau, les voies romaines et les monuments des trois grandes époques ci-dessus désignées.

De M. Herluison, libraire à Orléans, par l'intermédiaire de M. L. Martellière: *L'Université et la Typographie d'Orléans.* Broch. gr. in-8 de 96 pages, avec nombreuses planches. Orléans, 1885. En 1884, la Société Archéologique de l'Orléanais avait organisé, dans la salle des Thèses (ancienne *librairie* de l'Université), une exposition rétrospective des documents concernant l'Université d'Orléans et les produits de l'imprimerie orléanaise avant 1789. Cette exposition fut extrêmement remarquable, et la Société Archéologique en a consacré le succès dans une brochure magnifiquement éditée. C'est plus que la simple nomenclature des objets exposés ; c'en est l'analyse, la description et souvent l'histoire. De nombreuses planches, reproduisant en fac-simile les pièces, dessins, sceaux, titres de livres, embellissent encore cette publication. M. Herluison nous offre, en outre, une description succincte de la même exposition, rédigée par M. Edmond Michel ; petite brochure in-12 de 16 pages.

De M. L. Martellière : *Mémoires historiques sur la ville de Vendôme et le pays vendomois,* manuscrit de Duchemin de la Chesnaie.

M. Martellière a retrouvé le premier brouillon de ce travail, écrit en 1806 environ, et l'offre à la Société. — Une deuxième rédaction définitive et plus étendue appartient à la bibliothèque de la ville de Vendôme ; elle contient l'histoire du pays jusqu'à 1818 environ. — Cette première rédaction présente un véritable intérêt, à cause des *variantes* qu'on y rencontre, par rapport à la deuxième rédaction.

L'importance des temps néolithiques affirmés par les travaux pratiqués dans quelques stations de la Champagne avoisinant le Petit-Morin, par le baron Joseph de Baye. Broch. in-8. Extrait de la *Revue de la Champagne et de Brie.* 1885.

Conseil général de Loir-et-Cher. Session d'avril 1885.

II. — Par ENVOI du Ministère de l'Instruction publique :

Journal des Savants. N^os de juillet, août et septembre 1885.

Romania, N° d'avril 1884.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Section d'Histoire et de Philologie. Année 1885, N° 1.

Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. Revue des Travaux scientifiques. Tome v, N° 3 à 6.

III. — Par ENVOI des Sociétés savantes ou des Revues.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 39e volume, année 1885. — *La Géologie au Congrès scientifique de Blois en 1884 ; L'Homme tertiaire de Thenay,* par M. G. Cotteau. La seconde partie de ce mémoire nous intéresse tout spécialement, et c'était aussi la question de géologie la plus importante qu'eût à résoudre le congrès de Blois. M. Cotteau nous expose les faits de la façon la plus claire et la plus impartiale. Il s'agissait d'abord de déterminer l'âge du gisement : tous les géologues ont été unanimes à reconnaître que la couche à silex est bien miocène inférieur ou même éocène supérieur. Quant à la nature des silex qu'on considérait comme taillés et craquelés, M. Cotteau pense, avec la plupart des membres du Congrès, que, pour admettre l'existence de l'homme à ces temps reculés, il faudrait des preuves autrement convaincantes que les petits silex craquelés et vaguement travaillés de Thenay.

L'excursion faite dans le Vendômois par les membres du Congrès a laissé à M. Cotteau d'agréables souvenirs, et il conserve la meilleure impression de Montoire, Lavardin, Trôo, etc. Il formule, au sujet du Musée de Vendôme, une critique que nous voulons reproduire : « On se rend ensuite au Musée d'histoire naturelle et d'archéologie, installé, avec la bibliothèque, dans un bâtiment élégant et bien disposé. Il contient des objets qui ne manquent pas d'intérêt. Nous exprimons un regret : c'est qu'au point de vue de l'archéologie et de l'histoire naturelle il ne soit pas essentiellement *local,* ou que du moins les objets de la

région ne soient pas séparés des autres. La géologie (Vous êtes orfèvre, M. Josse !) n'y est point représentée, et c'est une véritable lacune dans un pays où le terrain crétacé est si développé, et souvent si riche en fossiles. » Tout en reconnaissant la parfaite justesse de ces observations, nous ferons remarquer que le manque de place est la seule cause de ce désordre apparent, et que de nombreux et intéressants fossiles n'attendent qu'un emplacement pour sortir des caisses où ils sont enfouis.

Bulletin de la Société Archéologique de Touraine. Tome VI, 3[er] et 4[e] semestres de 1884. — M. Ch. de Grandmaison, archiviste d'Indre-et-Loire, a recueilli et publié plusieurs chartes en langue vulgaire, provenant des archives confiées à ses soins. Elles vont de 1260 à 1292. Nous en remarquons une, la troisième, qui intéresse notre pays. Elle est relative à la vente aux abbayes de Gastines et de l'Etoile, par Geoffroy de Mondoubleau et Denise sa femme, de diverses rentes de blé (avril 1269).

Bulletin de la Société Dunoise. N° 65, juillet, 1885. — *Les Galeries souterraines des Carnutes dans la Gaule centrale.* M. H. de la Vallière étudie sous ce titre des galeries de refuge fréquentes dans la Beauce. Il a pu visiter un assez grand nombre de ces retraites dans les départements de Loir-et-Cher et du Loiret, toutes d'une certaine étendue et variées dans leurs dispositions défensives. Au lieu de les décrire successivement, il donne une sorte de résumé de ce curieux système de défense contre les invasions étrangères, et en retrace dans une figure théorique les éléments les plus caractéristiques.

Bulletin de la Société Archéologique d'Eure-et-Loir. N° 170, juin 1885.. Lettres de saint Ives.— N[e] 171, août 1885, Procès-verbaux.

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences, et Arts de la Sarthe. 1[er] fascicule de 1885.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest. 1[er] trimestre de 1885.

Mémoires de la Société Eduenne. Tome XIII. Autun, 1884. — Les fouilles du Mont-Beuvray, où l'on croit retrouver l'emplacement de l'ancienne Bibracte, se continuent avec succès. M. J.-G. Bulliot nous donne le résultat des travaux exécutés en 1883 au

lieu dit le *Parc-aux-Chevaux*. On y a découvert les traces de constructions d'importance et de natures variées. De nombreuses sépultures s'y sont aussi rencontrées, dans des conditions fort diverses et toujours intéressantes.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes. Tome IX. Nice, 1884. — Quoique appliquées spécialement au midi de la France, les *Etudes d'entomologie appliquées à l'agriculture*, par M. A. Peragallo, nous ont paru d'un grand intérêt. Les articles concernant la vigne et le chêne sont utiles à étudier, même au point de vue de nos climats. Pour la vigne surtout, l'auteur a composé une véritable monographie de cet utile arbuste, l'une des richesses de la France, bien plus complète que son titre ne le ferait supposer. Parmi les nombreux insectes ennemis de la vigne, le phylloxera tient naturellement la première place. Le redoutable hémiptère est étudié avec beaucoup de soin et de détail, ainsi que les remèdes proposés pour détruire le terrible animalcule, qui, malgré sa petitesse, a trop justement reçu le nom de *vastatrix*.

Bulletin de la Société des Etudes du Lot. Tome X, 2e fascicule, 1885.

Mémoires de l'Académie de Nimes. Année 1883.

Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Ve volume, 5e et 6e livraisons, juillet et octobre 1885.

Bulletin d'Histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers. Livraisons d'avril à août 1885.

Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire. Tome XXXVIII. Sciences. Angers, 1883. — On lit au verso de la dernière page du volume : Le tome XXXVIII est le dernier volume de la *Collection des Mémoires de la Société Académique de Maine-et-Loire*.

Société de Secours des Amis des Sciences. — Compte rendu du 25e exercice. Séance publique annuelle tenue le 23 mai 1885, à Paris. — Ce compte rendu renferme une *conférence sur la précision du temps*, par M. Mascart, membre de l'Institut.

Annales du Musée Guimet. Tome VIII,. — Le Yi : King ou Li-

vre des changements de la dynastie des Tsheou, traduit pour la première fois du chinois en français par P. L. F. Philastre. 1re partie, 1885.

Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan. Année 1884. Vannes, 1885. — M. le Directeur de Closmadeuc a fait entreprendre sous la fameuse allée couverte de Gravinies, dont il est propriétaire, des fouilles conduites avec autant de prudence que d'habileté. Ces travaux, sans faire découvrir de cavités inexplorées, ont amené la découverte de nouvelles gravures qui continuent, sous le dallage, celles qui sont apparentes dans la galerie même.

IV. — ABONNEMENTS et ACQUISITIONS :

Revue Archéologique. 3e série. Tome v, juillet-août 1885. — M. Dieulafoy, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et directeur de la mission chargée de fouiller l'emplacement de Suse, ancienne résidence d'été des rois de Perse, publie son rapport sur la campagne 1884-1885. Les résultats obtenus du 5 mars au 12 mai ont été considérables, mais acquis au prix d'efforts et de dangers continuels. Des fragments de la plus haute antiquité et du plus grand intérêt, antérieurs probablement à l'avènement des Achéménides, ont été recueillis malgré la malveillance des populations. Plusieurs sont reproduits dans de belles planches qui accompagnent le rapport de M. Dieulafoy. Celui-ci, habilement secondé par Mme Dieulafoy, a pu faire parvenir à Bassorah 56 caisses. qui amèneront au Louvre les curieux spécimens d'un art à peu près inconnu.

Bulletin Monumental. vie série, tome Ier, juillet-août 1885.

Matériaux pour l'Histoire primitive et naturelle de l'Homme. 32e série, tome ii, Nos de juillet, août et septembre 1885. - Le problème de l'homme tertiaire est toujours à l'ordre du jour. A propos de la réponse de M. de Mortillet à l'article consacré aux silex tertiaires par M. Arcelin, ce dernier adresse à son contradicteur, dans le No de juillet, une lettre aussi serrée dans le fond que modérée dans la forme, — En voici la conclusion : « Entre deux opinions, j'incline vers la plus simple, vers celle qui n'exige aucun effort transcendant d'imagination, et suit les faits terre à terre, comme il convient à un humble géologue. Si

des découvertes futures me donnent tort, on ne pourra m'accuser d'avoir manqué de prudence et de méthode. Ce sera ma consolation. Quant à vous, cher confrère, vous aurez le mérite d'une des plus brillantes inductions dont puissent s'honorer les sciences d'observation, et vous oublierez bien volontiers, ce jour-là, mes petites chicanes. »

Dans la livraison du mois d'août est inséré un article de M. de Quatrefages, intitulé *L'Homme tertiaire et sa survivance.* Le savant académicien combat l'argument invoqué par les adversaires de l'homme tertiaire, et fondé sur ce que les espèces mammalogiques appartenant vraiment à cette époque se sont renouvelées plusieurs fois, et qu'aucune ne lui a survécu. Il admet le raisonnement, en tant qu'il s'agit du corps et de ses fonctions; mais, de plus, l'homme possède une intelligence qui lui permet de soutenir la lutte pour l'existence, malgré des difficultés qui ont fait disparaître des animaux sans raison. Cette faculté d'adaptation, si remarquable chez l'homme quaternaire, ne saurait être logiquement refusée à l'homme tertiaire.

Au congrès de Grenoble, en août 1885 (V. N° de septembre), la section d'anthropologie continue l'examen de la question; une commission est chargée de poursuivre les études à Thenay, et de centraliser tous les documents relatifs à la question.

E. N. & L. M.

Renouvellement du Bureau pour 1886

Le Président rappelle à la Société qu'il y a lieu de procéder à l'élection de quatre membres du Bureau,

25 membres prennent part au vote.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

MM. G. Launay (24 voix);
Isnard (24 voix);
Soudée, *secrétaire,* (23 voix) ;
Rabouin (24 voix).

Ces Messieurs sont élus membres du Bureau pour trois ans, à partir du 1er janvier 1886.

M. le M[is] de Rochambeau s'exprime dn ces termes :

Messieurs,

Il y a huit jours, votre Bureau était réuni, presque au complet, autour d'un cercueil. Nous accompagnions à sa demeure dernière un de nos collègues les plus vénérables et les plus aimés, un des fondateurs de la Société et son trésorier depuis quinze ans, M. Gédéon de Trémault.

François-César-Gédéon de Trémault de Bellatour était né à Vendôme le 14 février 1796. Son père était capitaine commandant au régiment de Bourbon-Infanterie et chevalier de Saint-Louis.

La famille de Trémault, originaire d'Italie, est française depuis plus de cinq cents ans, et vendomoise depuis le milieu du XVI[e] siècle. Les de Trémault, une fois fixés à Vendôme, ne quittèrent plus notre ville; ils y remplissent depuis trois siècles les principaux offices de magistrature municipale et judiciaire.

Gédéon de Trémault fut admis, à l'âge de 19 ans, dans la compagnie des Gardes de la porte du Roi. Cette compagnie ayant été licenciée l'année suivante, il devint officier dans la légion de Loir-et-Cher, transformée depuis en 57[e] de ligne. Sa santé s'étant tout d'un coup altérée, il se fit mettre en disponibilité, et revint à Vendôme.

Il ne tardait pas à se marier, et s'alliait à une famille des plus notables du pays, la famille d'Illiers des Radrets. Sa femme était l'arrière-petite-fille du grand Racine.

Rendu à la vie privée, Gédéon de Trémault fut nommé maire de Sargé, puis plus tard maire d'Espéreuse ; il le fut pendant plus de 40 ans. Il y était très aimé, et son esprit de méthode, d'exactitude, son urbanité et sa grande bonté font regarder la période de son administration comme une période de l'âge d'or dans cette commune.

Un jour, c'était en 1830, il reçoit sa destitution, avec l'invitation de conserver ses fonctions jusqu'à ce que le préfet lui ait trouvé un remplaçant ; il met le pli préfectoral dans sa poche, et continue à administrer sa commune provisoirement : ce provisoire dura 35 ans.

Il n'y eut qu'un moyen de supprimer le maire, ce fut de supprimer la commune ; nous devons ajouter pourtant que ça n'est pas à cause de lui qu'on prit cette grave mesure ; on avait fini par le considérer comme la personnification de la commune elle-même, sans lui demander compte de ses convictions politiques. Ce fut pour lui un gros chagrin, le jour où les deux communes d'Espéreuse et du Rouillis furent réunies en une seule, sous le nom de Rahart. D'un coup de plume, les vieilles traditions et leur représentant fidèle disparaissaient ; sans égard pour ses bons et loyaux services, on le mettait de côté, comme un meuble désormais inutile. Attristé par ce contretemps, par des chagrins de famille, il vint habiter Vendôme, qu'il avait toujours aimé, comme on aime son berceau et celui de sa famille.

D'un caractère doux, aimant, charitable, serviable et complaisant au delà de toute expression, il s'adonna aux recherches les plus patientes et les plus utiles sur l'histoire de notre province, et en particulier sur la noblesse vendomoise.

Il ne fut pas seulement, parmi nous, le trésorier exact et scrupuleux, il fut un travailleur modeste et infatigable au service de tous, et se prodiguant avec une générosité à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage. Nous aimions à le voir arriver à nos séances, ses registres sous le bras et ayant toujours dans sa poche quelque trouvaille, quelque renseignement précieux. Ses 90 ans ne lui pesaient pas, et, à voir sa taille droite, son esprit lucide et son incomparable mémoire, on aurait dit à peine un sexagénaire.

Il y a quelques mois, il dut se résigner à tenir compte du premier avertissement de la maladie ; ce ne lui fut pas difficile, il était prêt : et il est mort, comme il avait vécu, en donnant l'exemple des vertus qui caractérisent un homme juste et un bon chrétien.

LE GRAND-BREUIL

COMMUNE DE SAINT-GOURGON

SES MUTATIONS, SES SEIGNEURS

Par M. MALARDIER,

Ancien Juge de Paix à Montoire.

Parcourant, il y a quelque temps, de vieux parchemins qui nous avaient été communiqués, nous y avons trouvé plusieurs renseignements sur la seigneurie du Grand-Breuil, et avant la disparition de ces titres vénérables, nous avons cru, dans l'intérêt de l'histoire locale, bien qu'il ne s'agisse que d'un tout petit coin, devoir les consigner dans les notes qui vont suivre.

Nous aurions voulu ajouter à ces notes, afin de les compléter et de leur donner de l'attrait, ce que les historiens du Vendomois auraient pu nous apprendre; mais le canton de Saint-Amand n'est pas riche en documents historiques publiés; sous ce rapport, tout en étant dans la petite Beauce, on se trouve un peu en état de disette, et, faute de mieux, nous en sommes réduit à notre léger butin.

A une petite distance du bourg de Saint-Gourgon, vers le nord, est située une ferme ou propriété rurale que l'on nomme le Grand-Breuil, et qui, autrefois, était appelée le Breuil-Fontenay.

La commune de Saint-Gourgon, sur le territoire de laquelle se trouve cette propriété, dépend du canton de Saint-Amand, arrondissement de Vendôme.

Avant 1792, la paroisse de Saint-Gourgon appartenait à la Touraine; elle faisait partie du doyenné de

Châteaurenault, et de l'archidiaconé d'Outre-Loire, diocèse de Tours.

La seigneurie de la paroisse de Saint-Gourgon dépendait du chapitre de l'église de Saint-Gatien de Tours.

Sous l'ancien régime, le Breuil-Fontenay était une seigneurie dont l'origine paraît remonter à des temps assez reculés.

Elle a possédé une habitation seigneuriale, entourée de douves, avec pont-levis. Les bâtiments ont été démolis, et remplacés par des constructions récentes, dépourvues de tout intérêt architectural; les douves ont été comblées, et aujourd'hui le Breuil n'est plus qu'une simple ferme, qui ne se distingue en rien des modestes habitations rurales de ce genre, devant lesquelles l'archéologue passe indifférent.

Non loin du Grand-Breuil, se trouvait la seigneurie de Fontenay, dont le vaste territoire s'étendait sur les paroisses de Saint-Gourgon, de Villechauve et de Villeporcher.

Jadis, la seigneurie de Fontenay, que l'on voit aussi qualifiée du titre de châtellenie, ne consistait pas seulement en une étendue plus ou moins grande de terres, bois et vignes; il en devait dépendre aussi une habitation seigneuriale; mais cette habitation n'a pas été conservée, et nous n'avons rien à en dire. Il y a un peu moins de deux siècles, un notaire y résidait. — Elle avait droit de haute, moyenne et basse justice, voirie et pêche dans la rivière de Brenne.

L'étymologie des noms de lieux, science où l'imagination a une large part, ne paraît pas devoir, quant aux noms du Breuil et de Fontenay, s'éloigner de la vraisemblance et même de la réalité.

D'après certains auteurs qui se sont occupés de la matière, et en vertu de règles dont le développement est en dehors de notre sujet, l'étymologie de ces deux noms est la suivante :

Pour le Breuil :

Le mot Breuil, d'origine gauloise, exprime l'idée de petit bois ou buisson ; sa désinence euil répond au diminutif latin *olus*. Petit bois se disait en gaulois Brel, Breil, Breuil, Broil, etc.

Pour Fontenay :

Ce mot devait désigner un lieu où il existait une ou plusieurs fontaines ou sources. Il répondait au latin *fontanetum*, lieu qui a des sources ou des fontaines.

A la fin du XIVe siècle, — nos renseignements ne nous permettent pas de remonter plus loin — la seigneurie du Breuil-Fontenay appartenait à la famille de Fontenay, et, vers l'année 1400, elle était possédée par Ambroise de Fontenay, seigneur de Saint-Gatien en Loudunois. Il avait épousé Marguerite du Puy.

Quant à la seigneurie de Fontenay, elle appartenait au chapître de l'église St-Gatien de Tours.

Mais, si les religieux de Saint-Gatien possédaient le fonds, la famille de Fontenay exerçait sur leur fief un droit féodal d'une certaine importance, qui restreignait, dans une proportion sensible, les bénéfices que le seigneur de la terre retirait de sa propriété territoriale.

Le droit féodal dont il s'agit était désigné sous le nom de mairie ou de mairerie de Fontenay.

Il conferait à son possesseur les prérogatives et avantages suivants :

A. — Le droit au sixième de tous les gros blés et au neuvième de tous les menus blés qui s'engrangeaient dans la grange des religieux, provenant du terroir de Fontenay, et récoltés dans les paroisses de Saint-Gourgon, Villechauve et Villeporcher, avec les pailles, « pillons » et « agras » provenant de ces blés.

B. — Le droit de lever la neuvième partie du vin et du marc de la vendange amenée au pressoir des religieux.

C. — Le tiers des amendes prononcées aux plaids et assises de la terre de Fontenay sur ses habitants et sujets.

D. — Le produit de l'ajustage des mesures à blé, à vin et à huile, à la charge de conserver l'étalon ou type de ces mesures.

E. — 40 sols tournois à prendre sur les cens de Fontenay.

F. — Le profit et émolument des sceaux des contrats de cette même terre, dont la garde lui appartenait.

G. — Et enfin, le droit d'avoir le cimier du cerf, la hampe de la biche et la hure du sanglier, pris sur ses dépendances.

D'un autre côté, la mairie de Fontenay et la seigneurie du Breuil étaient tenues à différents devoirs envers le chapitre de Saint-Gatien à cause du fief de Fontenay ; entre autres, à foi et hommage simple, à une redevance annuelle de 10 livres tournois, onze setiers de froment, onze setiers d'avoine, etc. De plus, le seigneur de ces fiefs était tenu de faire battre les blés du chapitre, de payer les émoluments des juges, sergents, prévôts, et autres officiers tenant les plaids et assises de Fontenay, de payer le salaire ou pension du juge, de garder les prisonniers, de garder les bois de la Terre de Fontenay, et de payer 40 sols de rente annuelle.

Ambroise de Fontenay étant mort, sa fille Annette, ou Anne, recueillit dans sa succession la seigneurie du Breuil, ainsi que les domaines de la Chappe et du Liège, et le droit féodal de la mairie de Fontenay.

Annette de Fontenay était mariée en 1438 à Pierre de Beauvau, conseiller et chambellan du roi, qui fut blessé en 1453 à la bataille de Castillon et mourut trois jours après. Il était fils de Mathieu, seigneur de la Bessière, écuyer d'écurie de Louis II, roi de Sicile, et de Jeanne Bessonneau.

Après la mort de Pierre de Beauvau, Anne de Fontenay, sa veuve, resta chargée de l'acquittement des obligations auxquelles ses propriétés étaient engagées envers les chapelains de Saint-Gatien. Elles étaient lourdes, et donnaient lieu à plus d'une difficulté. La situation était d'autant plus compliquée, que, si les chapelains avaient des droits à exercer contre la dame de Beauvau, elle en avait aussi à faire valoir contre eux.

Cet enchevêtrement de droits respectifs ne pouvait être qu'une source de contestations perpétuelles et de procès dispendieux.

Pour remédier à ces graves inconvénients, des parents et amis s'interposèrent entre la dame de Beauvau et les chapelains de Tours. Par les soins de ces intermédiaires officieux, des négociations furent entamées, et un accord intervint entre les parties intéressées en 1456.

Par un acte daté 30 août 1456, signé Lefort, noble dame Annette de Fontenay, veuve de noble homme Pierre de Beauvau, seigneur de la Besselière, céda au chapitre de Saint-Gatien la mairie de Fontenay, avec tous les droits et prérogatives qui y étaient attachés. De leur côté, les chapelains affranchirent la seigneurie du Breuil-Fontenay, ainsi que les métairies de la Chappe et du Liège, de tous les droits, services, devoirs et redevances qu'ils avaient à y prétendre, sauf la foi et hommage simple que Madame de Beauvau et ses successeurs seraient tenus de faire au chapitre, à cause de son fief de Fontenay, du chef de la seigneurie du Breuil; 12 deniers tournois de service annuel, et le droit de rachat chaque fois qu'il y aurait lieu. Madame de Beauvau conservait son droit de basse justice et son droit de chasse et de garenne à toutes bêtes, noires et rouges, sur toute l'étendue de la seigneurie du Breuil, avec pouvoir d'y installer un sénéchal et un sergent pour exercer sa juridiction suivant la coutume du pays. De plus, il lui fut accordé,

pour les métayers de ses métairies, leurs usages dans les bois de Fontenay « à tout bois pour maisonner ès dits lieux quand métier en seroit, et pour leur chauffage avec droit de pâturage et de pasnage à toutes manières de bêtes qu'ils auroient et en tous temps et saisons que ce soit. »

Etaient présents, nobles personnes Jehan Gallebrun, Guillaume de la Barre, escuyers, messire Maurice Lelardeux, prêtre, Martin Martineau, honorable homme et sage maître Gervais Goyet et Pasques Labbé. Le chapitre était représenté par ses procureurs.

Du mariage de Pierre de Beauvau avec Anne de Fontenay sont issus plusieurs enfants, dont Catherine, qui épousa par contrat du 27 août 1470 Guillaume de Prunelé, seigneur d'Herbault, Gazeran, etc., conseiller et chambellan de Charles, duc d'Orléans, fils de Guillaume et de Bertrande d'Illiers.

A cette époque, la seigneurie du Breuil passa de la famille de Fontenay à celle de Prunelé, sans doute par suite du mariage de Catherine de Beauvau, qui l'aura apportée en dot à son mari, après l'avoir recueillie dans la succession de sa mère.

Sont nés de ce mariage François de Prunelé, qui suit, et Anne, mariée en 1495 avec Guillaume de Gaillon.

François de Prunelé, seigneur d'Herbault et du Breuil, épousa, par contrat du 15 janvier 1508, Antoinette Leroy, fille de René, seigneur de Chaviguy, chambellan de Louis XI, et de Madeleine Gouffier.

Il laissa plusieurs enfants, qui recueillirent par indivis la seigneurie du Breuil dans sa succession, savoir :

1° René, seigneur d'Herbault, pannetier du roi, époux de Anne de Dreux ;

2° Jacques, aumônier du roi, archidiacre de Châteauroux, prieur de St-Georges, etc. Il renonça plus tard à ses bénéfices ecclésiastiques, épousa Madeleine Payen, et mourut sans postérité ;

3° François, seigneur de Glatigny, écuyer tranchant du Dauphin ;

4° Louise, abbesse de St-Rémy des Landes ;

5° Et Bonaventure, épouse de Nicolas de Chambrai.

L'indivision prit fin entre les enfants de Prunelé par un partage qui intervint entre eux, devant Jacques Desrues et Pierre Poutrayn, notaires au Châtelet de Paris, le 24 juillet 1541.

Par le résultat de ce partage, le Grand-Breuil échut à Jacques Prunelé, qui n'en resta pas longtemps propriétaire. Il en consentit la vente, devant Huguet, notaire et tabellion juré aux bailliage et châtellenie de Blois, le 7 mai 1549, à Benoit Gaulterel, apothicaire et varlet de chambre du roi, et à « honneste femme » Catherine Boullier, son épouse, demeurant à Blois, sous le cautionnement de Pierre Daigues, autre apothicaire et varlet de chambre du roi.

Dans ce contrat de vente, Madame Gaulterel représentait son mari comme étant sa mandataire, en vertu d'une procuration qu'il lui avait donnée dès le 8 juin 1524. On peut en conclure que Gaulterel était empêché de s'occuper de l'administration de ses biens, étant sans doute retenu auprès du roi par les services intimes que ses fonctions l'appelaient à lui rendre.

Cette vente fut consentie moyennant 5,450 livres tournois.

Sur cette somme, celle de 3,633 livres 6 sols 8 deniers fut payée comptant en espèces de monnaie ayant cours alors, et composées de :

1,111 écus d'or sol ;
100 doubles ducats de Castille ;
74 nobles à la rose ;
44 pistolets ;
12 ducats ;
17 oboles impérialistes ;
8 philippus ;

5 anges ;
Et monnaie de douzains.

Nous rappelons ici, en citant Henri Martin, Histoire de France, t. 10, p. 128 et note, qu'à cette époque il existait une grande confusion de monnaies nationales et étrangères, ce qui rendait les transactions difficiles, et que, pour parer à cet inconvénient, François Ier, dans un édit signé à Nantouillet, le 5 mars 1533, détermina les monnaies qui continueraient à circuler, avec fixation de leur valeur en sous et deniers tournois.

Mais le tarif ainsi établi ne demeura pas invariable ; puis, certaines pièces de monnaie étrangères qui n'y figuraient pas restèrent en circulation. Si, aujourd'hui, l'on voulait donner avec précision la valeur exacte des monnaies employées par Madame Gaulterel dans son payement, valeur qui devait être en concordance parfaite avec la somme totale versée, des recherches assez longues seraient nécessaires, et, pour ne pas nous attarder dans notre modeste travail, nous laissons aux numismates le soin d'élucider la question.

Afin de ne pas revenir sur ce sujet, nous dirons que la somme qui restait due sur le prix de la vente fut payée plus tard, dont 916 livres 13 sols 4 deniers en 407 écus d'or, et les sous et deniers en menue monnaie. Quant au surplus, les monnaies ne sont pas indiquées.

La somme que les époux Gaulterel, acquéreurs, n'avaient pas versée comptant, fut stipulée payable aussitôt que le lieu vendu serait décrété et l'adjudication prononcée à leur profit, par décret et adjudication de justice, que ceux-ci restaient chargés de poursuivre dans le délai de trois mois.

On voit, par cette dernière clause, que le contrat de vente seul ne suffisait pas pour la transmission régulière de la propriété vendue ; il fallait encore un décret et une adjudication.

Quelques mots d'explication sur ces formalités ne seront peut-être pas un hors-d'œuvre ici.

Le décret, avant l'édit du mois de juin 1771, était le mode de vente employé pour purger la propriété de ses charges hypothécaires. Il y avait deux sortes de décrets : le décret volontaire, sorte d'expropriation forcée simulée, et le décret forcé, qui n'était autre que la saisie réelle de l'immeuble.

Pour parvenir au décret volontaire, le vendeur souscrivait une obligation d'une somme exigible au profit d'un tiers qui en donnait une contre-lettre; en vertu de cette obligation, celui qui paraissait créancier faisait saisir réellement l'immeuble et en poursuivait la vente par décret. Les créanciers sérieux devaient se faire connaître avant le décret par des significations, que l'on désignait sous le nom d'oppositions.

L'édit du mois de juin 1771 est venu abroger les décrets volontaires, en les remplaçant par les lettres de ratification, qui s'obtenaient à la chancellerie établie près les bailliages et les sénéchaussées de la situation des biens.

Cette formalité du décret volontaire, que la saisie des biens et les oppositions des tiers intéressés précédaient, serait de nature, aujourd'hui, si l'on s'arrêtait à la lettre des anciens contrats, à induire en erreur sur le situation pécuniaire des vendeurs. On pourrait croire que beaucoup d'entre eux ont été contraints à une vente forcée de leurs propriétés par des créanciers sérieux, alors qu'il ne s'agissait que de régulariser une vente amiable et tout à fait volontaire, en l'absence même de toutes dettes.

Benoit Gaulterel étant peu de temps après passé de vie à trépas, suivant l'expression des documents de l'époque, les formalités de la poursuite du décret furent remplies à la requête de sa veuve.

Elles s'accomplirent sans oppositions, contestations ou difficultés; elles n'en donnèrent pas moins lieu à

de nombreuses pièces de procédure et à des frais fort élevés, ainsi qu'il était d'usage dans ce temps-là.

Les criées réglementaires se firent au marché de Châteaurenault, où l'huissier chargé de cette mission se transporta exprès et à cheval.

Le décret et l'adjudication furent prononcés à Tours, devant Jehan de Villemar, conseiller du feu roi et de la reine douairière, duchesse de Touraine, seigneur de la Mothe et de Sainte-Barbe, bailli de Touraine, qui rendit sa sentence d'exécution le 17 novembre 1549.

Il ne restait plus à la veuve Gaulterel, pour clore la série des formalités, qu'à prendre possession des lieux achetés. Peut-être son grand âge ou des raisons de santé l'obligèrent-elles à rester chez elle. Son frère, François Boullier, se présenta à sa place au Breuil le 16 janvier 1550, assisté de l'huissier Bruneau, dont la mission était de constater les faits. En signe de possession, Boullier prit les clefs des deux maisons qui étaient celles du lieu seigneurial du Breuil, ouvrit les huys, parcourut les chambres, en fit sortir Guillonne Boucher, veuve de Philippe Pardessus, et Anne Pardessus, veuve Gervais Challeau, métayères demeurant au même lieu, recouvrit le feu, ferma les huys avec les clefs, les rouvrit, fit rentrer les métayères dans la maison, se transporta sur les terres, où il ôta des pierres, etc. La journée dut être bien employée, la corvée était minutieuse et longue, et l'on comprend que la veuve Gaulterel, afin de s'en éviter la fatigue, ait délégué, pour la remplacer son frère, qui était l'un de ses présomptifs héritiers, qualité qui l'obligeait à une certaine complaisance envers elle.

La veuve Gaulterel, tant en propre que comme usufruitière, conserva la jouissance du Breuil jusqu'à son décès, arrivé en 1565.

Et comme les époux Gaulterel ne laissaient pas d'enfants, leurs successions furent appréhendées par de nombreux collatéraux, frères, sœurs, neveux, venus de Lyon, de Belleville et d'ailleurs.

L'un de ces héritiers, Nicolas de la Halle, lui aussi apothicaire et varlet de chambre du roi, seigneur de Bury-lès-Chaumont-sur-Loire, demeurant à Blois, acquit de quelques-uns d'eux leurs parts indivises dans la seigneurie du Breuil, par des actes passés en 1565, les 17 octobre et 10 décembre, devant Pelletreau, notaire à Blois.

Un voisin, nommé Guillaume Michelin, laboureur à St-Gourgon, étranger à la famille, trouvant sans doute l'occasion favorable pour tenter une petite spéculation, acheta de quelques autres héritiers, par acte passé devant Jehan Sublet, notaire à Blois, le 23 juin 1565, la huitième partie qui leur revenait dans le Breuil. Cette acquisition eut lieu moyennant 975 livres de prix principal et 50 livres de vin de marché. 306 livres tournois furent payées comptant sur le prix principal en escus sol, pistolets, ducats, doubles ducats, testons, jocondalles, philippus d'argent de Flandre et monnaie de douzains.

Mais Nicolas de la Halle tenait à la seigneurie du Breuil, sur laquelle il paraissait avoir jeté son dévolu, et, par sentence prononcée au Présidial de Tours le 22 juin 1566, il déposséda Michelin de son acquisition en exerçant sur lui le retrait lignager, usant ainsi du droit qu'avaient alors les parents du vendeur d'un immeuble d'obliger l'acheteur à le leur délaisser en le remboursant du coût de l'acquisition. Ce droit était consacré par les coutumes de Tours, de Blois, d'Anjou et autres.

Au milieu de ces diverses complications, la situation paraissait assez embrouillée. Le décès sans enfants de Léonarde Gaulterel, sœur de Benoit Gaulterel, fut suivi d'un partage du Breuil, de la Chappe et de différents autres immeubles, fait devant le lieutenant du bailliage de Blois, et terminé le 5 août 1571 par le tirage au sort des deux lots composés avec les biens à partager.

Ce partage donna satisfaction à Nicolas de la Halle.

Le premier lot qui comprenait la seigneurie du Breuil lui échut, à la charge par lui de désintéresser Jeanne Gaulterel, veuve Jean Lenoir, sa copartageante, de ce qui pouvait lui revenir dans les immeubles entrés dans ce lot. — Le domaine de la Chappe fit partie du second lot, échu aux héritiers Boullier. — Quant au domaine du Liège, en 1570 il appartenait à Jacques Le Bahy, seigneur de Soigny, ou Signy.

A partir de cette époque jusqu'en l'année 1651, les documents nous manquent pour dissiper les ténèbres qui voilent cette période de notre histoire du Breuil; nous la laissons donc forcément dans l'ombre.

En 1651, nous retrouvons comme acquéreur du Breuil Dominique de Vic, conseiller du roi, seigneur d'Ermenonville près de Senlis, et de Morant et Autrèche en Touraine.

Nous n'avons que des données fort incomplètes sur cette acquisition. Elle eut lieu par acte passé devant Pierre Valois, notaire au marquisat de Châteaurenault. La venderesse était une dame de Méry. Le complément de ses noms et la date de l'acte nous font défaut.

La prise de possession fut opérée au nom de l'acquéreur par Marie de Bar, sa femme, le 18 août 1651.

Dominique de Vic fut marié deux fois: la première, le 14 janvier 1649, avec Marie de Bar, et la seconde, le 9 décembre 1664, avec Marie Bussant. Il mourut en février 1676. Il était fils de Gédéon de Vic, comte de Fiennes, maréchal de camp, et de Catherine de Boulainvilliers. Le père de Gédéon était Méri de Vic comte de Fiennes, garde des Sceaux de France, époux de Marie Bourdineau.

Du mariage de Dominique de Vic avec Marie de Bar, sa première femme, est né Charles de Vic, seigneur de Morant et officier de cavalerie, qui épousa en 1681 Catherine Quatresols; du second mariage sont issus: 1° Geneviève, épouse de Claude-Charles

de Vieil Castel, comte de Montalau ; 2° et Catherine de Vic.

Dominique de Vic, en mourant, laissait des créanciers ; son aïeul, Méri de Vic, en avait laissé également ; en sorte que leurs successions se sont ouvertes, grevées de dettes non payées ; aussi les enfants de Dominique de Vic n'acceptèrent-ils celle de leur père que sous bénéfice d'inventaire. Charles, son fils aîné, y renonça même plus tard.

Des poursuites ne tardèrent pas à être exercées par les créanciers, au nombre desquels nous voyons figurer Bénigne le Ragois, seigneur de Bretonvilliers, président de la Chambre des comptes ; Jean Brochard, seigneur de Suron, et Claude Feydeau, seigneur de Marville, qui agissaient pour eux et encore comme syndics des autres créanciers de Méri de Vic ; Elisabeth Nau, Jacques de Johanne, seigneur de Sommery ; Baltazard de Rousselet de Châteaurenault, abbé de Fontaine, et les religieux de cette communauté ; les religieuses de l'abbaye de Moncé ; François Le Coigneux, seigneur de la Roche-Turpin, époux de Madeleine Passard, Guillaume Sublet, seigneur des Noyers en Normandie, etc.

Les immeubles délaissés furent saisis à la requête d'Elisabeth Vau. Les instances se multiplièrent, non-seulement du chef des créanciers, mais encore de celui des membres de la famille qui prétendaient avoir des droits privilégiés.

Une procédure aussi longue que compliquée, et qui ne se termina qu'en 1701, en fut la suite. Un volume entier serait nécessaire pour en retracer les phases et les péripéties :

« De dits, de contredits, enquêtes, compulsoires,
« Rapports d'experts, transports, trois interlocutoires,
« . . . .
« Quatorze appointements, trente exploits, six instances,

« Six vingts productions, vingt arrêts de défenses,
« Arrêt enfin (1) ..... »

Il fut rendu sur appel par le Parlement de Paris le 7 avril 1701.

Aux termes de cet arrêt, qui statue aussi sur les terres de Morant et d'Autrêche, la seigneurie du Breuil fut adjugée aux héritiers de Guillaume Sublet, chevalier, secrétaire d'Etat, seigneur des Noyers en Normandie, qui étaient au nombre des créanciers poursuivants, à la charge d'imputer le prix de leur adjucation sur leur créance.

Guillaume Sublet n'avait pas laissé de postérité. Sa succession se divisa par quart en quatre branches, entre ses parents collatéraux.

Le premier quart fut recueilli par Louis Sublet, son cousin, marquis de Nainville, décédé laissant trois enfants: Michel, seigneur des Noyers, Louis-Claude, seigneur de Beauserre, et Joseph, baron de Nainville, décédé laissant sa succession à ses deux frères ;

Le deuxième, par Barbe Le Prévost, épouse de Julien de Nargonne, seigneur de Bergère, qui laissa une fille, Suzanne, mariée à Eléonor, comte de Broc ;

Le troisième, par Paul Le Prévost, seigneur d'Oyzonville ; sa fille, Françoise Le Prévost épousa Bernard Briçonnet, marquis d'Oyzonville, lieutenant des chasses de Saint-Germain et de Versailles, dont elle eut François-Bernard Briçonnet, marquis d'Oyzonville, marié à Marie-Madeleine de Sève ;

Enfin, le quatrième, par Madeleine Le Picard, fille de Jean, seigneur du Plessis et de Jeanne Sublet, morte en 1691. Elle épousa Thomas Briçonnet, conseiller à la cour des aides, et laissa deux enfants: 1° le commandeur Briçonnet; 2° et Françoise Briçonnet, épouse de René Le Tellier, conseiller du roi à la cour des

(1) Racine, *Les Plaideurs*, act. I, sc. 7.

aides, dont sont issus trois enfants : 1° Madeleine, femme de Christophe-Germain de Tumery, seigneur de Boissize, président de chambre au Parlement de Paris ; 2° Michel, conseiller au Parlement ; 3° et François Le Tellier, capitaine au régiment des gardes.

Les héritiers Sublet conservèrent la propriété du Grand-Breuil pendant douze ans, et les descendants que nous venons de nommer des quatre héritiers primitifs la vendirent, par contrat passé devant Melin, notaire à Paris, le 16 mai 1713, à Thomas Marchais, écuyer, conseiller secrétaire du roi et de ses finances, conservateur des hypothèques des rentes et augmentations de gages, demeurant à Paris, rue St-Louis.

Deux ans après, par contrat passé devant Melin, notaire à Paris, le 7 mai 1715, Thomas Marchais revendit le Grand-Breuil à M. François-Antoine de Verthamont de Villemenon, chevalier, seigneur d'Ambloy et de Saint-Amand, demeurant à Paris, sous le cautionnement de Catherine du Maitz, sa mère, veuve de Antoine de Verthamont conseiller du roi au Parlement de Paris.

La famille de Verthamont resta pendant longtemps propriétaire du Breuil, qu'elle se transmit successivement. Il y a environ une cinquantaine d'années que ce domaine est sorti de ses mains. Les ventes en vertu desquelles il a passé des de Verthamont à Madame Bauge, sa propriétaire actuelle, sont trop récentes pour offrir quelque intérêt historique ; nous nous dispenserons donc de les relater dans cette petite notice, que nous terminons par l'indication des armoiries de quelques-unes des anciennes familles qui l'ont possédé.

de Fontenay : losangé d'or et d'azur au franc canton d'hermines.

de Beauvau : d'argent à quatre lions de gueules, cantonnés, armés, lampassés et couronnés d'or ; cimier, une hure de sanglier au naturel ; supports : deux sauvages de même.

de Prunelé : de gueules à 6 annelets d'or, l'écu en bannière.

Gaulterel : .....

de la Halle : .....

de Vic : de gueules à une foi d'argent surmontée d'un écusson d'azur et accompagnée d'une fleur de lis d'or, à la bordure de même.

de Bar : fascé d'or et d'azur de 9 pièces.

de Vieil Castel : d'azur, au lion d'or lampasé de gueules.

Sublet : d'azur au pal crénelé d'argent chargé d'une vergette d'or.

Le Prévost : .....

de Nargonne : .....

de Broc : de sable, à la bande fuselée d'argent de 7 pièces ; couronne de marquis ; tenants : 2 sauvages.

de Briçonnet : d'azur, à la bande componée d'or et de gueules de 5 pièces chargée sur le 1er compon de gueules d'une étoile d'or et accompagnée d'une autre de même en chef.

Le Picard : .....

Le Tellier : .....

de Thumery : .....

de Verthamont : écartelé ; au 1er de gueules, au lion léopardé d'or ; aux 2e et 3e échiqueté d'or et d'azur ; au 4e de gueules plein. — Devise : *Fais ce que dois, advienne que pourra.*

COPIE

DU

JOURNAL D'UN VICAIRE DE SOUDAY

DE 1580 A 1632

AVEC NOTES

Par MM. A. de Trémault & Nouel

PRÉFACE

L'histoire de la découverte du manuscrit que nous publions est assez singulière.

Il y a quelques années, M. A. de Trémault, faisant des recherches à la bibliothèque de Chartres, eut occasion de feuilleter des manuscrits de Janvier de Flainville, avocat du XVIIIe siècle (7, c. 1011). Il tomba (page 773) sur les deux pièces suivantes, qu'il s'empressa de copier.

La première pièce est un questionnaire que M. de Flainville fit adresser à un habitant de Mondoubleau, relativement à un fait fort singulier qui s'était passé dans cette ville à la fin du XVIe siècle :

« Blondeau, dans la Bibliothèque canonique (nouvelle édition, T. I, p. 69), rapporte, en parlant des appellations comme d'abus, qu'une personne ayant ordonné, par son testament, que sur sa fosse serait chanté un *Te Deum,* le vicaire de l'église de Mondoubleau, où il fut enterré, exécuta sa volonté, et pour cela ledit vi-

caire fut condamné par sentence de l'Official de Chartres d'assister à un sermon qui seroit fait pour montrer qu'il y avoit un purgatoire, et qu'à la fin seroit chanté un *Libera,* et que la maison seroit visitée s'il y avoit de mauvais livres réprouvés. »

[C'est apparence, on croyait que ce *Te Deum* ordonné et chanté sur la tombe d'un défunt était en dérision des prières pour les morts.]

« Le vicaire appella comme d'abus de la sentence. La cause fut plaidée au Parlement par les plus célèbres avocats. Celui du vicaire remontra que dans le *Te Deum,* il y a un verset qui se pouvoit appliquer en prière pour les morts :

« *Tu ergo quæsumus tuis famulis subveni, quos pretioso sanguine redemisti.*

« *Æterna fac cum Sanctis tuis in gloria numerari.*

« Sur ledit appel intervint arrêt qui mit les parties hors de Cour et de procès sans amende et sans dépens.

« On demande si on se souvient de ce fait dans Mondoubleau ; quelle année cela arriva ; comment s'appelloit celui qui ordonna cela par son testament ; si on a encore ce testament, la date, devant qui il est passé et le nom du vicaire. S'il y a encore quelques circonstances intéressantes sur ce fait pour l'éclairer, on prie de vouloir bien les marquer.

« Cela a pu arriver depuis 1525 jusqu'en 1580. »

Voici la réponse qui fut faite :

« A M. Gobinot, directeur des postes à Chartres.

« De Mondoubleau, le 8 novembre 1731.

« Je suis très mortifié, Monsieur, de ne pouvoir vous rendre raison du mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer par un de vos amys.

« J'ai intéressé dans la recherche de ce qui pouvoit contribuer à l'éclaircissement du fait en question, tous

nos anciens et en particulier Mr notre Prieur, qui n'a rien trouvé de tout ce qui est antérieur à 1595, les registres précédents ayant été brulez.

« Jadis, un vicaire de la paroisse de Souday tenoit registre de ce qui se passoit de plus remarquable aux environs, mais il s'est trouvé postérieur à la date que me donnoit le mémoire.

« Je ne puis (donc) satisfaire votre ami ni à l'inclination que j'aurois de vous être une fois au moins utile à quelque chose. Je vous prie de ne pas vous rebuter si pour la première fois j'ai mal réussi, et d'être persuadé qu'indépendamment du succès je me ferai un véritable devoir de vous marquer en toute occasion que personne n'est plus sincèrement que moi, Monsieur,

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« DURAL. »

M. de Trémault m'ayant donné communication de ces deux pièces curieuses, j'entrevis immédiatement l'espoir de retrouver le *registre du vicaire de Souday*. Me jetant sur cette piste, j'écrivis à l'instituteur de la commune, pour savoir ce qui existait à Souday des registres de la paroisse antérieurs à 1790. Il me répondit que les archives paraissaient remonter jusque vers 1580, mais qu'il ne pouvait déchiffrer ces anciennes écritures.

Cela sentait joliment le registre du vicaire. J'écrivis alors au maire, et j'obtins de sa complaisance éclairée l'envoi des anciennes archives de la commune, que je pus ainsi compulser à loisir.

Or, le premier volume de ces registres, grossièrement broché en parchemin, contenait en tête un cahier de notes tenu par Mre Bienheuré Hameau, prêtre, vicaire de la paroisse de Souday. C'était bien le fameux registre du vicaire, signalé dans la lettre de Mondoubleau écrite en 1731. Ces notes s'étendent depuis 1580 jusqu'à 1632, année de la mort de chroniqueur.

Le reste du registre, tout entier de la même main, contient les actes (mariages, baptêmes et décès) faits par B. Hameau, dans le cours de son ministère, dans les paroisses de Gréez, Courtgenard et Souday, jusqu'en 1620 environ, avec quelques notes ça et là, se rapportant aux événements de l'époque.

Notre vicaire tenait ses registres *en double :* un exemplaire qu'il conservait pour lui, et une copie qu'il laissait à l'église. Le registre N° II des Archives actuelles de Souday renferme en effet les actes de la paroisse de 1588 à 1616, copiés de la même main sur le registre N° I.

Nous avions donc dans ce vénérable manuscrit le cahier personnel complet du vicaire de Souday.

M. de Trémault, avec son habileté dans l'art de déchiffrer les vieilles écritures, eut bientôt *traduit* tout ce qu'il y avait d'intéressant dans ce registre. C'est d'abord le cahier en tête, qui constitue un journal des événements plus ou moins marquants de 1580 à 1632 ; puis quelques notes glanées çà et là, dans le reste du volume, et que nous fondrons dans le journal, en les reportant à leur date.

Le texte a été collationné minutieusement par les deux collaborateurs de ce travail, et, sauf quelques noms propres sans intérêt, nous pouvons répondre de la parfaite exactitude du texte que nous publions.

Malgré le peu d'importance des faits relatés dans cette chronique, lesquels se réduisent le plus souvent à l'état du *temps*, gelées, grandes neiges, grandes eaux, sécheresse, grêles, foudre, tempêtes, ou à des événements locaux, incendies, meurtres, exécutions, contagions, famines, prix des denrées, etc., nous espérons cependant que les lecteurs du Bulletin y trouveront une partie de l'intérêt que nous avons éprouvé en déchiffrant et en mettant en ordre ces notes *originales* exhumées après trois siècles d'oubli, et qui, dans leur simplicité, font mieux revivre la *vie intime* de nos campagnes que les récits plus grandioses des historiens.

On remarquera que ce journal fait précisément suite à celui du chanoine Garault de Trôo (1543-1598), qui a été publié dans le Bulletin de notre Société (année 1878, p. 222), avec cette différence qu'ici nous avons l'*original*, tandis que pour celui de Garault, il n'est resté que des *copies* plus ou moins fidèles.

BIOGRAPHIE DE BIENHEURÉ HAMEAU

Vicaire de Souday

Nous ferons précéder la publication du texte du journal de quelques notes biographiques sur l'auteur, notes entièrement extraites de son registre. On y trouvera quelques détails intéressants relatifs aux mœurs ecclésiastiques de cette époque.

On lit à la première page de son cahier :

« L'an mil cinq cens quattre vingtz (1580), jé accomply ma neufiesme (neuvaine) à St-Marcoul à Corbeny en Picardye (1), qui estoit la III^esme sepmaine de caresme, par moy B. Hameau prestre (2) »

« En l'an mil cinq cens quatre vingtz moy Bienheuré Hameau jé célébré ma première messe qui fut le Dimanche après *Quasimodo* (2). »

C'est dans la paroisse de Grès (3) qu'il débuta comme vicaire, en 1580.

(1) Corbeny, département de l'Aisne, arrondissement de Laon.

(2) En 1580, Pâques tombait le 3 avril ; par conséquent la troisième semaine de carême était du 6-13 mars, et le dimanche après Quasimodo, le 17 avril.

(3) Le Gréez-près-Montmirail (Sarthe).

Il devait être originaire de ce village, car on trouve, au registre des sépultures de Grès qui fait partie de son manuscrit :

« Le jour de *Quasimodo* (10 avril 1580) a été ensépulturé deffunct *Mathurin Hameau.* » (Ce doit être son père, qui n'a pu assister à la première messe de son fils.)

Au registre des baptêmes de Grès, on trouve les noms d'un fils et d'une fille de son frère, Martin Hameau ; il est le parrain de son neveu, et la marraine est *Jehanne Hameau*, sœur des Hameau.

Il avait plusieurs frères et plusieurs sœurs mariés dans le pays.

D'après les registres qu'il a conservés, on voit qu'il a été desservant de Grès depuis le 17 avril 1580 jusqu'à la fin de septembre 1584.

Il passe alors à Courtgenard (1), au mois d'octobre 1584, et y reste certainement jusqu'en novembre 1586.

Enfin, le 12 avril 1587, il était vicaire à Saint-Pierre de Souday, « sous la puissance de Messire Christophle Bougeant, curé de cette paroisse et doyen de Saint-Calais. »

C'est dans cette paroisse importante qu'il a passé le reste de sa vie, c'est-à-dire 45 ans 1/2, étant mort le 1er octobre 1632.

Il ne dépassa jamais ce modeste grade de vicaire, qu'il porta pendant toute la durée de sa prêtrise, savoir cinquante-deux ans et demi.

La rédaction de son journal et de ses registres paroissiaux dénote un prêtre très dévoué sans doute à son ministère, mais d'une culture intellectuelle très ordinaire, ce qui, joint à une origine très humble, ne lui aura pas permis d'atteindre au poste de curé.

Il y avait d'ailleurs deux vicaires à Souday, et il devait avoir la charge de premier vicaire, chargé comme

(1) Courgenard, canton de Montmirail.

tel de la tenue des livres (baptesmes, espousailles, sépultures), fonctions qu'il exerça sans interruption jusqu'en 1616.

On peut encore expliquer ce vicariat perpétuel par son attachement à la paroisse de Souday et à son curé François Bourdin, qui la gouverna depuis 1594 (après la mort de Me Bougeant) jusqu'au 12 février 1631, époque de sa mort.

Son fidèle vicaire devait le suivre de près. On lit au registre des sépultures : « Le deuxiesme jour d'octobre 1632 fut inhumé dans l'église de Souday le corps de deffunct et discrète personne Bienheuré Hameau prestre. »

En lui accordant 25 ans au moment où il fut ordonné prêtre en 1580, on voit qu'il mourut âgé de près de 78 ans.

LES PARRAINAGES DE B. HAMEAU

A la fin du registre du vicaire de Souday est un petit cahier intitulé : « Mémoire des enfants que jé tenu sur les fons baptismaux tant de la paroisse de Grès, que Courtgenard, Sausay (1), que Soudé.

« Et premier pour l'an 1580, de la paroisse de Grès, 27e novembre, etc. »

Il m'a paru curieux, comme détail de mœurs de l'époque, de faire la récapitulation de ses nombreux parrainages ; en voici le tableau :

	De 1580 à 1585 (6 ans)...	15 parrainages.
A Soudé	de 1589 à 1594 (6 ans)...	28
	De 1595 à 1600 (6 ans)...	17
	De 1601 à 1606 (6 ans)...	13
	De 1607 à 1619 (13 ans)..	5
	Un dernier en 1629	1
	Total...	79 !

(1) Actuellement Soizé, canton d'Authon (Eure-et-Loir), tout voisin de Greez.

Ce total est réellement prodigieux et dénote un *usage* de l'époque. Autant les parrainages sont rares aujourd'hui parmi les membres du clergé, autant ils étaient communs autrefois.

Il existait entre le curé ou le vicaire et ses paroissiens une grande familiarité patriarcale, que les familles cherchaient à augmenter, en les priant d'accepter pour leurs enfants la paternité spirituelle du parrainage.

Mais c'est surtout à l'arrivée d'un nouveau prêtre qu'éclate cet empressement des ouailles. C'est ainsi que j'ai été prévenu de l'arrivée dans la paroisse d'un nouveau curé François Bourdin, en 1594, par ses nombreux parrainages. J'en compte *neuf* du 30 mai au 22 novembre 1594, c'est-à-dire en 6 mois ! et *six* filleuls portant le nom de François, de sorte qu'on peut dire que commence pour la paroisse l'ère des *François*, de même que finit celle des *Christophe*, nom du défunt curé.

Notre vicaire n'abusait pas du droit de parrainage, car, sur ses 79 filleuls, *six* seulement portent le nom de Bienheuré.

(V. Note A, à la suite de ce travail, sur l'usage au XVIe siècle du double parrainage.)

M. P. Moulard, ancien archiviste adjoint de la Sarthe, a retrouvé au Mans un *Mémoire,* tiré des titres et papiers de la seigneurie et de la fabrique de Souday, rédigé par Me Brès, curé de Souday (de 1721 à 1744), et adressé par lui à un chanoine de l'église du Mans.

Il a publié ce mémoire intéressant dans une *Notice sur Souday,* imprimée à la *Revue Historique et Archéologique du Maine,* année 1884.

On trouve dans ce mémoire des passages se rapportant aux événements de la période de notre manuscrit, et dont la rédaction fait voir qu'il y a puisé ; nous les citerons à l'occasion.

JOURNAL DE B. HAMEAU

1559. Pillage de l'église de Souday & assassinat du curé par les Huguenots.

Au cahier des *espousailles de Soudé,* après la note du mariage de son neveu Daniel, le 5 novembre 1624, on lit :

« Extraict par moi reculy [recueilli] du temps que les Hucquenotz rompoient les églises et du temps que le curé de Soudé un nommé Hamart fut tué par les dicts ennemis le jour sainct Symon et Jude au mois d'octobre [28] l'an mil cinq cens cinquante neuf [1559] suivant ce que jé peu recuillir au libvre des mors escript par deffunct messire Louyz Proust vicaire pour lors (1). »

Notre chroniqueur a mentionné le même fait à son cahier de notes, à la fin de 1624, en ces termes :

« Du temps des troubles. [En marge.]

« Jé trouvé es papiers de deffunct Guillaume Brière prêtre vicaire en l'église de Soudé lors que les Huguenotz rompirent la dicte église et au mois de juin en l'an mil cinq cens cinquante neuf [1559] et au mois d'octobre ensuivant fust tué le curé de la dicte Paroisse le jour Sct Symon et Jude [28 octobre] en l'an si dessus, suyvant son escriptz. »

Enfin, nous trouvons, au Mémoire du curé Brès, publié par M. Moulard en 1884 (V. ci-dessus), la rédaction suivante du même fait :

(1) Ces registres de 1559 ont disparu.

« Il faut encore remarquer qu'en 1559, le jour de la fête de Saint-Simon, les huguenots vinrent en troupe à Souday, entrèrent dans l'église, brisèrent les images et abattirent la voûte de la chapelle de la Ste-Vierge, qui ne fut rétablie que cinq années après. Les mêmes huguenots tuèrent maître Jean Hamard, curé dudit lieu, parce qu'il voulait s'opposer à leurs impiétés, et qu'il avait caché les vases sacrés, les papiers et les ornements de l'église, pour les soustraire à leurs mains sacrilèges. »

1580. Tempête.

« Le sixième jour de May, en l'an mil cinq cens quatre vingtz, qui estoit le Dimanche des Octaves de la feste de Nostre Seigneur Jésus-Christ, arriva une grande tempête. »

[Erreur grossière de date ! 1° Le 6 mai 1580 était un vendredi ; 2° en 1580, Pâques était le 3 avril. Le 2e dimanche après la Pentecôte, octave de la Fête-Dieu, était donc le *5 juin !* Il faut garder cette date, et renoncer à expliquer le grossier *lapsus* du vicaire Hameau, car, quelle que soit la date de Pâques, le dimanche des octaves de la Fête-Dieu ne peut être avant le 24 mai.]

1581. Tempêtes & Inondations.

« En l'an ensuyvans, l'an mil cinq cens quatre vingtz et un, arriva une forte grande tempeste qui estoit le jour des Sainctes Pâques. » (26 mars.)

[Cette tempête a été générale sur toute notre région, et d'une violence bien remarquable, d'après les deux notes que je trouve à mon dossier météorologique :

Chartres : « Le dimanche 26 mars, qui était le jour de Pâques, le vent fut si grand et si impétueux

qu'il déracina un gros orme qui était devant l'église de St-Martin-le-Viandier..., etc. » (*Hist. de Chartres*, par l'abbé Souchet.)

Orléans, jour de Pâques 1581 : « Il fit un si furieux ouragan ce jour à Orléans, que l'évêque faillit être tué en disant la grand'messe : une colonne en pierre tomba du faîte de l'église entre lui et le diacre qui l'assistait.... » (*Hist. d'Orléans,* par Lottin.) |

» L'an mil cinq cens quatre vingtz et un les eaues furent fort grandes avecques une grande tempeste qui estoit le huictiesme jour d'aoust, l'an que dessus. »

1583. Contagion.

« L'an mil cinq cens quatre-vingtz et trois et quatre la contagion fut à Saulsay et en plusieurs autres paroisses circonvoisines. »

[Cette contagion a été très générale dans notre région. J'en trouve la trace à Tours, à Orléans, où elle fut terrible, à Angers, au Mans, etc.]

1584. Blé cher. Grandes eaux

« Le XXVIesme jour de juillet en l'an mil cinq cens quatre-vingtz et quatre, les eaues furent grandes avecques grands dommages des herbes de sur la rivière qui estoit le jour Ste-Anne »

[Il est étonnant qu'il y eût encore des herbes à couper le 26 juillet.]

« L'an mil cinq cens quatre-vingtz et quatre le bled fut bien cher et estoit grand nombre de pauvres. »

Meurtre

« Le 22esme de juillet mil cinq cens quatre vingtz

et quatre fut faict un meurtre d'ung des (papier déchiré) de Lousse? un nommé le Dru..... paroisse de Lombien ? »

[Nous ignorons le lieu, l'auteur et la victime de ce meurtre, qui ne présente d'ailleurs aucun intérêt historique.]

1585 & 1586. La guerre, la peste & la famine.

« L'an mil cinq cens quatre vingtz et six le bled fut fort cher (1) tellement que le boisseau de forment mesure de Courtgenard vallu un escu cinq solz et fut fort cherle long de l'année en laquelle la guerre, peste et famine regnoit tout en un mesme temps.

» Ce qui a escript se nota sa esté

« B. Hameau pbre. »

Il y revient presque de suite :

« L'an mil cinq cens quatre vingtz cinq et six le bled a esté fort cher et le long des deux années avec grand quantité de pauvres et la guerre le tout ensemble. Escript par moy Bienheuré Hameau pbre le vingtz et sixiesme de novembre 1586 (*sic*).

(Signé avec grand paraphe.)

[Cette insistance et cette solennité de date et de signature montre bien à quel degré de misère on était arrivé à cette époque.]

Après les notes sur 1586, un feuillet du cahier a été *coupé* ; cette mutilation regrettable explique la lacune que nous trouvons dans le journal de 1587 à 1592, c'est-à-dire précisément au début de son vicariat à Souday. Nous avons trouvé, d'autre part, à la fin d'un

(1) Cette disette de 1586 fut la suite de la mauvaise récolte de 1585, dont l'été fut excessivement froid et pluvieux, analogue à 1816 par exemple.

cahier de baptêmes de notre vicaire, quelques notes qui remplissent à peu près cet intervalle.

1587. Grande mortalité.

Au registre des sépultures de Souday, depuis son arrivée, en avril, jusqu'en décembre, nous constatons une *grande mortalité*, suite de la contagion de 1586. Ainsi, pendant ces neuf mois, il y a 94 décès ! Ce qui donnerait 125 pour un an, ou le *triple* d'une année moyenne d'alors.

1587. Batailles de Poitou & de Chartres.

« L'an mil cinq cens quatre vingtz et sept, vers le mois de septembre fust donnée la bataille en Poytou la ou fust tué monseigneur de Joyeuse avec nombre de gentilhommes. En la mesme an les Reitres furent deffaicts à Chartres. »

[Notre chroniqueur était renseigné d'une manière bien vague sur les grands faits historiques de son temps. Cette bataille *en Poitou vers le mois de septembre* est la célèbre bataille de *Coutras* (à 6 lieues de Libourne - Gironde), livrée le 20 octobre 1587, entre Joyeuse, général de la Ligue sous Henri III, d'une part, Henri de Navarre et Condé, d'autre part. Ce fut la première bataille rangée gagnée par les protestants.

Quant à l'affaire des *reitres*, il s'agit de soldats allemands, auxiliaires des protestants, venant de Lorraine, et qui, le 24 novembre 1587, furent surpris à Auneau, près Chartres, par le duc de Guise, et tous tués ou faits prisonniers au nombre de 2,000.

C'était, pour notre vicaire, la revanche de Coutras.]

1588. (En marge) **Monsieur de Guyse.**

« L'an mil cinq cens quatre vingt et huict qui estoit la

surveille du jour de Noel mourut deffunct Monsieur de Guyse et deffunct Monsieur son frère le Cardinal ; et aux estats de Blois. »

[Ces derniers mots ont été rajoutés plus tard d'une autre plume. Aurait-on dissimulé au public la *manière* dont moururent ces deux chefs de la Ligue ?]

1589. (En marge) **Deffunct le Roy.**

« Et en l'an mil cinq cens quattre vingtz et neuf ensuyvant fut tué le deffunct roi Haury 3^{esme} de se nom et au mois d'aoust premier jour dud. mois. »

1590. Contagion à Souday.

On trouve la note suivante, de la main du vicaire B. Hameau, au registre des baptêmes de Souday pour 1590 :

« NOTA. Mémoire des enfants qui ont été baptizé à la paroisse de Glatigny et par le curé du d. lieu, comme il a rapporté les mémoires au curé de céans et du temps que la *contagion* regnoit au bourg de Soudé... et le premier qui fut baptizé aud. Glatigny ce fut le 14e jour d'aoust 1590.... »

(Suit la liste des baptêmes hors Souday, du 14 août au 18 octobre, jour auquel on reprend le registre de Souday.)

[On voit donc qu'une épidémie violente a dû régner au bourg de Souday depuis le mois d'août jusqu'à la mi-octobre, épidémie telle, qu'on n'osait pas apporter les enfants au bourg de Souday.

A cette époque, où l'hygiène n'était pas encore inventée, les églises, où l'on avait la fâcheuse coutume d'enterrer certains morts, entourées du cimetière commun, étaient, en cas d'épidémie, les principaux foyers d'infection pour chaque village.]

Ici nous reprenons la copie du journal ordinaire du vicaire 1592.

1592. 17 - 19 avril. Neige, gelée.

« L'an mil cinq cens quatre vingtz et douze au mois d'apvril le dix-sept jour du d. mois entre la nuict du vendredy et sepmady tomba grande affluance de nage (neige) et la nuit ensuivant gela bien fort après ces nages consommées. »

1594. 24 mai. Gelée.

« L'an mil cinq cens quatre-vingtz et quatorze le vingt quatre de may les bleds gelèrent en espy et les vignes. »

[Cette gelée désastreuse s'étendit sur toute nos contrées; je possède des notes relatives à Chartres, à la Sarthe, à l'Anjou, où l'on signale la gelée des blés, des seigles, des vignes, des noix, pois, fèves, etc., la veille de St-Urbain.

St-Urbain est le 25 mai; on l'appelle dans nos pays: *le dernier vendangeur.*]

1595. Cherté du blé.

« L'an mil cinq cens quatre vingtz et quinze le bled fut fort cher tout le longs de l'année; mesure de Montdoubleau valut xxx sols, plus et moings. »

25 avril, Neige. — 27 avril. Grêle.

« Le 25esme d'avril qui fut le mardy Sct Marc l'an que dessus tomba grande affluance de nage et le jeudy ensuivant 27esme jour du mois grande affluance de gresle. »

19 mai. Terrible grêle.

« Le vendredy vingtiesme jour de may [c'est le 19] qui estoit le jour des Quatre Temps de Panthecoste l'an que dessus ariva de la gresle fort grosse et même de grosseur d'une noix laquelle gasta les seigles qui estoit en espy et sur l'heure de deux en attendant trois du soir et en l'an mil cinq cens quatre vingtz et quinze. »

L'auteur a rajouté à la suite, et d'une autre plume, le renseignement suivant :

« Et tomba grand nombre de bois en la forest de Vibbraye, et fut tué des artisans à raison du d. aba. »

[Notre chroniqueur a fait une petite erreur de date ; le vendredi, jour des Quatre-Temps de Pentecôte, est le 19 mai 1595 et non le 20. Je dois à M. C. Port, archiviste d'Angers, une note semblable sur cette grêle, tirée des registres de Jarzé (arr[t] de Baugé), datée : 19 mai 1595, et qui se termine ainsi : « Jamais je n'avais vu un tel temps. »

1596 & 1597. Grande cherté.

« Et en l'an mil cinq cens quatre vingtz et size jusques au mois d'oust le bled fut fort cher. »

« En l'an mil cinq cens qattre vingz et size la chartée de vin a valu quinze, size et dix-sept livres.

[La chartée de vin représentait trois pièces actuelles.]

« Et en l'an dix-sept au mois de janvier, febvrier, il a valu XXXV solz bled métail mesure de Montdoubleau. Au mois de mars mil cinq cens IIII XX dix huict, le mestail XX solz le boisseau.

« Le lundy des efféries [féries] (1) de la Pentecoste

(1) Le lundi et le mardi de la Pentecôte étaient deux *féries majeures*

1597, 26esme de may le bled mestail de mesure de Montdoubleau a valut XXXVIII solz, le forment XL solz, l'avoine XV solz le boisseau.

8 juin 1597. Grêle.

« Le huictiesme jour de juin et en l'an mil cinq cens quattre vingtz et dix-sept le dimanche d'entre l'Octave de la feste de Nostre seigneur tomba grande quantité de gresle sur les 7 heures du soir. »

On trouve au registre de la Paroisse pour avril 1597, en marge : Assassinat.

« Le XXIIIesme cy-dessus et an [23 avril 1597] et jour Sct-Georges fut tué par un des paroissiens de Baillou, un nommé Messire René Lambert pbre, et fut meurdry [assassiné], au lieu de Grimouart, s'en retournant de Soudé au d. lieu cy-davant. »

Contagion de 1597.

En compulsant le registre de la paroisse de Souday, M. A. de Trémault en a extrait les renseignements intéressants que voici :

La contagion sévit cruellement à Souday du mois de juin au mois de septembre 1597. — Parmi les nombreuses victimes, il en est qui ne furent pas inhumées dans le cimetière, mais au lieu même de leur décès. Exemples copiés au registre :

.... « Le 22 juin décéda un nommé Boutier avec deux de ses enfants, lesquels furent enterrés dans le jardin devant la porte de la maison où demeurait le dit Boutier, vers *la Court,* maison seigneuriale de Soudé.

... Le 11 juillet fut enterré aux environs de la maison de Jehan Lorieulx, la veuve Grandineau et de contagion.

Le XIIesme mourut au lieu cy dessus l'enfant du d. Lorieux et fut enterré au mesme lieu.

Le samedy 12esme cy davant fut enterré vers les Fouardières une nommée Jamet et de la contagion.

Le 14e cy dessus fut enterré vers le lieu du Boulay la fille d'un nommé Janvier et a-t-on opinion qu'elle estoit morte de la contagion.

Le 19, fut enterré à la Bordasse un nommé Le Boursier et de la contagion.

Au même temps (22 juillet) fut enterrée la fille [nom illisible] qui estoit servante en la maison de la veuve Javary à la Borde et de la contagion.

Au mesme temps fut enterré au lieu de Beauchêne la servante par opinion de contagion.

Le 26 juillet fut enterré vers le lieu du Boulay [nom illisible]... l'une des filles de Estienne Gautier.

Le 5e d'aout fut enterrrée vers le lieu du Boulay la servante de Gresgnié. — Contagion.

Le 14e fut enterré vers la Bordasse la servante d'un nommé Roger et de la contagion.

Le 16e fut enterré vers le lieu du Boulay, la servante de Mathurin Joly et de la contagion.

Le XXIesme cy dessus fut inhumé au grand cymetière *le chirurgien des pestiférez !*

La maladie cesse au 10 septembre. Il n'est plus enregistré que deux décès en octobre, un seul en novembre et trois en décembre, et non de contagion.

Notre vicaire Hameau a pris soin de numéroter les décès de contagion et a inscrit en marge : 50 en nombre de la contagion (du 15 juin au 10 septembre). Le nombre total des décès pour 1597 s'élève à 77, dont 50 de la contagion et 27 de maladies ordinaires. Le nombre des décès dans les trois années qui précèdent et les trois années qui suivent varie entre 25 et 30.

1598. Gelée des vignes. Prix du vin.

« Et en l'an mil cinq cens IIII XX et dix huict la chartée de vin commun valoit sept escus. »

« Le XIesme d'apvril l'an mil cinq cens quatre vingtz et dix huict les vignes gelèrent dans le bourgeon (1).

« Et le vin a valu à la Toussainctz ensuivant à scavoir la chartée de vin commun vingt escus ou plus. »

1599. 24 juin. Grande pluie.

« En l'an mil cinq cens quatre vingt et dix-neuf le XXIIIIesme jour de juin qui fut le jour Sct Jehan Baptiste tomba une grande version d'eaue qui fut sur les cinq heures du soir. »

1601. Prix du vin et du blé. Curage du puits du bourg.

« En l'an mil six cens et un, la chartée de vin commun valloit III escus, à chouasy [à choisir] IIII escus.

« En la mesme année le septier de bled mestail cens solz et IIII livres X solz.

« Le mardy IIIesme jour de décembre l'an mil six cent et un fut curé et netty le puis de ce bourg de Soudé et furent un jour et nuict pour espuiser (2).

« Celuy qui estoit dedans, André Fortin ; Adroin et Nicolas Juré, Vincens Gauché et Symon Fourier et autres. »

(1) Le même fait est rapporté par le chanoine Garault, à la fin de sa chronique (V. Bulletin 1878, p. 216), mais à une date un peu postérieure.

(2) Dans les Œuvres d'Arago, tome VIII, p. 419, on voit que l'été de 1601 fut très chaud. « La sécheresse continue dura 4 mois. » Il en résulta forcément de très basses eaux quelques mois après, circonstance que l'on mit à profit pour curer le puits du bourg.

Au registre de la paroisse :

« Le xv^{esme} [de may 1601] décéda honorable personne Claude en son vivant évesque du Mans. »

1601 & 1602. Prix des denrées. Exécution à Montmirail. Le Maréchal de Biron.

« En l'an mil six cent un et deux le boisseau de bled mestail mesure de Montdoubleau a vallu huict solz et neuf solz, 7 solz le commun. Le septier quatre livres dix solz ou cent solz ou plus.

« En l'an mil six cens et deux au mois de juin, juillet, aoust la chartée de vin commun rendu à Soudé quinze escus.

« En l'an si dessus la corde de grands bois prins au bois de la Hellaudière 25 solz.

« Le mardi x^{esme} du mois de septembre l'an mil six cens et deux fut exécuté par justice un nommé Roulin de Chappelle-Guillaume et en la ville de Montmirail accusé d'inceste et bruslé après le corps mort.

« Le d. jour et an fut faict un meurdre d'un nommé Cougnau.

« En l'an si dessus la chartée de vin commun a vallu dix huict escus. Au mois d'octobre plus, au mesme temps a valu 20 escus prins sur les lieux.

« Le citre [cidre] au mesme temps un escu le poinsson.

« En l'an mil six cens et deux le mareschal de Biron fut exécuté à Paris (1). »

1603. Grand été. Vin bon, abondant.

« L'an mil six cens et trois au mois de may le bled

(1) Charles de Biron eut la tête tranchée, dans l'intérieur de la Bastille, le 31 juillet 1602.

commun qui est le mestail a vallu 14 solz ; au mois de juin juillet 16 solz, 17 solz ; le fourment 20 solz le boisseau.

« L'an si dessus la chartée de bon vin a vallu soixante livres.

« En l'an si dessus il a fait une très grande challeur ; par le moien d'icelle les bleds, avoinnes ont estez fort gastez. Le foing cher.

« L'an mil six cens et trois l'on a faict la vendange vers la moitié du mois de septembre et le vin fort bon ; grande quantité La chartée au commencement dix escus sur les lieux.

« En la mesme année grande quantité de pommes fran [franches] et sauvaige. Le citre 25 solz le poinson ou 30 au plus. »

Au registre de l'église : Contagion

« Pour l'an mil six cens et trois vers le mois de septembre et au commencement du d. mois, la contagion fut fort violente à Souasay et Authon.

[Soizé, c^{ton} d'Authon, Eure-et-Loir.]

1604. Année très fertile.

« En l'an mil six cens et quatre ensuivant l'année fut fort fertille de tous biens de quelques espèces qu'il feust.

« La chartée de vin commun prins sur les lieux neuf franc, plus et à moings de prins. »

1605. Orage. Exécution. Grande sécheresse. Dyssenterie.

« En l'an mil six cent et cinq la chartée de vin a vallu 7 francs, 8 francs, 9 francs à chouasy [choisir] pour du vin de lignage (1). »

(1) V. à la suite la note B sur le vin de lignage.

« En l'an sy dessus le vingt neufiesme jour de juillet entre le vendredy et samedy de nuict ariva une grande version d'eaue avec eclre [éclairs] et tonnerre.

« En l'an sy dessus furent exécutez par justice vers les mois de juin et juillet scavoir une femme au Mans [pour] avoir esté convaincue de la mor d'un nommé Greffier Piau. Une autre fille de la Fontenelle convainquue de la mor de son enfant, l'autre de Mazangé convainquue ainsi que dessus.

« En l'an mil six cens et cinq vers le mois d'aoust et septembre a faict une grande saicheresse et à l'yssue d'icelle grande malladie de flux de ventre. »

[Ce devait être la dyssenterie, car je trouve, dans un travail de M. l'abbé Froger sur les établissements de charité à St-Calais, qu'en 1606 la *dyssenterie* faisait de nombreuses victimes dans la ville et dans les paroisses voisines.]

Au registre de la paroisse :

« Le 24^esme^ de mars [1605] fut tué entre Montdoubleau et Choues, Monsieur de la Poupardière comme j'ai entendu. »

1606. Grandes eaux en janvier. Pluie & tempête à Pâques. Incendie. Novembre, tempête.

« En l'an cy dessus (1605) les eaux furent grandes et continuerent longuement et en l'an mil six cens et six au mois de janvier ensuivant furent très grandes qui firent grand dommage sur les rivières. »

[Il y a lieu de supposer qui c'est pendant les derniers mois de 1605, après la grande sécheresse d'août et septembre ; que les eaux furent longuement grandes, ce qui détermina une grande crue en janvier suivant.

Je retrouve cette crue de janvier 1606 signalée en Eure-et-Loir et à Angers.]

« En l'an mil six cens et six au mois de janvier la chartée de vin de linage [V. note B] ne valloit sur les lieux que x francs.

« En l'an mil six cens et six ce commença une pluye avecques ventz le sammedy ensuivant qui dura jusques au lundi d'après qui estoit au dimanche de la Pasques, que nous avions le vingt sixiesme de mars et an que dessus. »

[En résumé, pluie et tempête les 25, 26 et 27 mars 1606.]

« En l'an cy dessus la nuict d'entre le jour de la Toussainct et la feste aux trespassez les logis du moulin de Marigné, paroisse du Plessis-Dorin furent bruslé là où un nommé Laurent Quentin et Pohu furent blesséz, et la sepmaine d'après deux jours et nuictz fist grand vent avec grand dommage aux logis et bois. »

1607 & 1608. Grand hiver. Vin. Cherté.

« Le xxv[esme] jour de décembre qui estoit le jour de Noel l'an mil six cent et sept commença une grande gesllée qui dura jusques au xxvi[esme] de janvier l'an mil six cens et huict et durant le d. temps grandes naiges et froidures jusques cela que les arbres comme tronges et chesnes en sont fendus commes de forces par le raport de plusieurs (1).

« En l'an mil six cens et sept et huict la chartée de vin commun valoit dix-neuf escus prins sur les lieux.

« En la mesme année si dessus (1608) le bled fut cher ; le mestail vallut xxiii solz mesure de Montdoubleau. »

(1) L'hiver de 1608 est resté célèbre, sous le nom *de grand hiver,* jusqu'en 1660. On en parlait encore en 1709. On trouve de nombreux détails à ce sujet dans les chroniques du temps et les divers historiens.

1609. Cherté du vin. Prix du blé.

« En l'an si dessus (1608) et en l'an mil six cens et neuf le vin vieil a valu sur les lieux quarante escus évallués six vingt livres (1).

« En l'an mil six cens et huict vers la feste de Noel fut tué la mère de Mons[r] de la Planchette comme jé entendu de plusieurs, à Chasteaudun.

« En l'an mil six cens et neuf au mois de may le boesseau de bon mestail mesure de Montdoubleau valloit 17 solz. »

1610. Prix du blé, du vin. Incendie. 16 mars, Grande tempête.

« En l'an mil six cens et dix, le premier, de janvier et an que dessus et au longe du d. mois, le bled mesure de Montdoubleau, bled forment a vallu le boisseau quinze solz; le mestaïl à la mesme mesure XII solz.

« Le vin à Villiers en la mesme année si dessus a vallu XX escuz, le moindre XVII escuz, le tout au mois de janvier et an si dessus.

« Le mecrdy [mercredi] III[esme] de mars en l'an si devant ariva grand bruslement de feu à la mestarye de Bourgneuf pres le bourg de Soudé là où il fut perdu beaucoup de bin [bien] là où il demeuroit pour lors Julian Angeneau et Jehanne Breton sa femme.

« Le mardy seziesme [16] de mars et an que dessus ariva une grande tempeste de vent, rompement de logis et abattement de bois. »

Assassinat de Henri IV.

« Le quatorzième de may l'an mil six cent et dix

(1) Les vignes avaient gelé pendant le grand hiver.

[1610] fust mis à mor Hanry quatriesme de nom et de Bourbon, roy de France qui fut masacré à Paris en son carroce par un très misérable et très malheureux créature qui est, selon le commun bruit d'Angoulesme nommé François Ravaillare et le frappa avec un cousteau selon le commun bruit. »

1610. Construction du pont de Mondoubleau. Prix des denrées.

« En l'an mil six cent et dix fut faict et commensé le pont de piare par un nommé Hervet qui est pour ariver et aborder à la ville de Montdoubleau et fut commencé durant l'esté en l'an si dessus.

« En l'an si davant le bled mestail mesure du d. Montdoubleau valloit XIIII solz au mois de novembre et auparavant le d. mois.

« En la dicte année le vin valloit au commencement de vendange XIII escuz. Au mois de novembre ensuivant neuf escuz et moings. »

1611. Prix des denrées. Double exécution à Mondoubleau.

« En l'an mil six cens et unze (1611) au mois de janvier, febvrier, le vin a vallu sur les lieux XX livres et XXIIII livres.

« L'avoine au mois si davant a valu mesure de Montdoubleau 7 solz 6 deniers.

« Le lundy 7esme jour de febvrier 1611 fut exécuté par justice et rompu sur la roue un nommé Belletare en la ville de Montdoubleau

« L'unziesme d'avril mil six cens et unze fut exécuté et pendu par la voye de justice un nommé Chappelle et en la ville de Montdoubleau. »

Assassinat de Jacques de Vendomois, sieur d'Alleray, le 22 février 1611.

« Le mardy XXII^{esme} de febvrier l'un mil six cens et unze et sur les trois heures du seoir fut tué misérablement noble homme messire Jasques de Vendosmois sieur d'Alleray, Soudé et autres terres, et sur les environs de l'étang de Boisvinet à la sortye du bateau mestant pied [à] terre. »

On trouve d'autre part au registre de la paroisse :

« Le dernier jour de febvrier fut inhumé en la chapelle de Notre-Dame de Soudé en un sarcu [cercueil] de bplond [plomb] couvert d'un autre de boua [bois] et par vénérable messire François Bourdin, curé du d. lieu, scavoir noble homme Jacques de Vendosmois sieur d'Alleray et autres terres et fut tué misérablement sur la grève de l'estang de Boisvinet le vingt deuxiesme de febvrier l'an mil six cens et unze. »

[Voilà donc fixée définitivement la date précise d'un événement qui, jusqu'alors, n'avait été indiqué qu'avec des époques erronées.] (V. note C, Discussion des erreurs antérieures.)

1611. Grande sécheresse. Prix des denrées. Incendie.

« En l'an si davant fut grande saicheresse qui fist grand tort aux bins [biens] de la terre. Ne fust aucun fruit en pomme, poire ny prune en ses [ces] quartiers [dans cette région.] Le Citre vallut le poinson cens solz dès [le] mois de may.

« Le XXXI^{esme} du d. mois le bled mestail le boesseau XXII solz, l'avoinne X solz ; la livre de bœure IIII sols.

« Le mardy XIIII^{esme} de juin l'an mil six cens et unze fut buslé deux chambres de maison au lieu de Borde-Buslé en ceste paroisse de Soudé avec les meubles là où demeuroit pour lors Loys Lemoynne.

« En l'an mil six cens et unze est allé de mort à trespas (1) ver la fin de septembre ou commencement d'octobre honorable homme monseigneur du Maine. »

[Je n'ai pu trouver de quel personnage notre vicaire voulait parler. En consultant le *Dict. topogr., hist. et généalogique*, du diocèse du Maine, par le Paige, chanoine de la cathédrale, Le Mans 1777, je me suis assuré qu'aucun évèque du Mans n'était mort à cette date ni même à une date voisine, et que d'autre part il n'y a eu aucun *Comte du Maine* depuis 1584 jusqu'à 1673.]

1612. Prix des denrées. Grandes eaux en novembre. Contagion.

« L'an mil six cens douze au mois de janvier le vin de lignage cleret [V. note B] valloit sur les lieux XII livres, au mois de febvrier XV livres ; le bled mestail valloit XIIII solz; l'avoinne valloit VIII solz.

« En l'année si dessus douze, le vin nouveau valloit la chartée XVIII livres aux mois d'octobre, novembre, décembre prins à Villiers. »

[On lit en marge: 1612 pour le vin de lignage.]

« En la mesme année et mois si davant le bled mesmail bon et mesure de Montdoubleau valloit XI solz ou XII solz au plus.

« Le forment au mesme temps et mesure si dessus XIIII solz.

« L'avoinne au mesme temps si davant le boisseau valloit cinq solz et six deniers la plus chère.

(1) Cette expression absurde, *est allé de mort à trespas*, se retrouve fréquemment au registre des décès tenu par le même, et en outre avec l'aggravation suivante : « est allé de mort à trespas *deffuncte* Anthoinette Desroches qui estoit le XXIIIe^sme^ de janvier l'an que dessus (1586). »

« Le vingtz neufiesme [29 novembre] qui estoit la Vigille Sainct André en l'année si dessus douze au mois de novembre les eaues furent fort grandes.

« Au mesme temps si dessus et année le citre de Sauger le poinson valloit L solz ; le commun XL solz et ny avoit peu de fruict en ceste paroisse de Soudé et autres paroisses proches.

« Le lundy 17esme de décembre l'an mil six cens et douze la livre de beure vallut au marché de Montdoubleau cinq solz.

« En l'an mil six cens et douze la contagion fust fort violente à la mestarye de la Bare paroisse de Montmirail et commença vers la feste de la Magdeleine [22 juillet].

« En l'an si dessus au mesme temps au moulin de Courgirault autrement nommé la Piere, la Caillardière [V. à 1624, foudre à la Caillardière, paroisse de Grez], la Congnerye, et en mourut grand nombre.

« Et en la mesme année et auparavant la dicte feste si dessus (22 juillet), [la même contagion] fust au Mans.

« Et en l'année douze à la feste de Toussainct Monsr le compte (*sic*) [de] Soysons rendit l'âme à Dieu. »

[Charles de Bourbon, comte de Soissons, fils de Louis Ier, prince de Condé, né le 3 novembre 1566 à Nogent-le-Rotrou, mort le 1er novembre 1612, au château de Blandy-en-Brie. — *Nouvelle Biographie générale*.

[V. Bulletin 1883, p. 270, un cas de *peste* cité à Montoire le 20 août 1612.]

1613. Janvier, grandes eaux, tempête.
Meurtre, Exécutions.
Eté très mouillé. — Long hiver 1613 - 1614.

« Le mardy premier jour de l'année l'an mil six cens

et treize et le mecredy ensuyvant les eaues furent fort grandes et les vents fort dommaigeable aux logis et bois. »

9 au 12 janvier. Tempête.

« Ensemble le mecredy neufiesme jour de janvier et an que dessus, le judy, vandredy, sepmady ensuivant fust une grande tempête de vents lors que les pressouer de la mestarye de Planche-Huber paroisse de Soudé tomba tout affect [tout à fait] et autre logis au plat pays, nombre d'arbres aux foret et autres pays.

« Les eaues fort grandes et dommageables durant les jours si dessus.

« Le lundi quatorziesme jour de janvier l'an mil six cens et treze alla de vie à trespas François Guenier bardelier demeurant aux Pinsonnières, paroisse de Soudé et mourut à Montmirail pour estre tombé dessur un logis le mecredy précédent 9esme jour du d. mois.

[On voit qu'il s'agit d'un couvreur en bardeau, qui a été précipité de son toit le mercredi 9 janvier, par suite de la violente tempête signalée ci-dessus.]

« Le mecredy 6esme de febvrier 1613 se tua un pauvre homme paroisse d'Oigny dans le bois de Marigny à la cheute d'un chesne et nommé Le Moyne.

« En l'an mil six cens treze au mois de janvier, febvrier ensuivant le bled forment mesure de Montdoubleau valloit XIII solz 6 deniers ou XIIII au plus, le mestail bon de la mesme mesure XI solz. L'avoinne de la mesme mesure 5 solz 6 deniers. »

En marge : **Meurtre misérable et pytoyable.**

« Le lundy premier jour d'apvril l'an mil six cens et treze qui estoit le lendemain des Rameaux, arriva un grand accident d'un pauvre homme de la ville de

S^ct Calais qui tua sa pauvre femme d'un cousteau et sans querelle comme jé entendu de plusieurs.

« Le jeudi ensuivant les eaues furent fort grandes qui estoit le 4eme jour du d. mois d'apvril et en l'an si dessus.

« Et le deuxiesme de may ensuivant fust exécuté par la voye de justice cet homme par cy davant nommé et en la ville de S^ct Callais.

« Ensemble le mesme fut fustigé un autre homme par les calefours de la dicte ville avec la fleur de lys.

« L'an mil six cens et treze au mois de juin et juillet la pluye continua fort longuement qui fut cause que l'on ne pouvoit accommoder les foings et apporta dommage aux bleds à cause des herbes qui les souffocoient.

« Le neufiesme jour de novembre l'an mil six cens et treze alla de vie à trespas honorable homme frère Matthieu Picot pour lors abbé de S^ct Vincent du Mans et prieur du prieuré de Soudé.

« L'unziesme de novembre qui estoit le jour S^ct Martin l'an mil six cens et treze l'yver se commença et dura jusques au mois d'apvril 1614.

« La dicte année si dessus treze et quatorze le bled mestail bon valut XIII solz le boesseau; l'avoinne V solz le boesseau au mesme temps si dessus. »

1614. Prix des denrées. Curage du puits de Souday. Beaucoup de pommes. Peu de raisins.

« Le beure 1614 valut la livre 4 solz au caresme [mars]. »

[Cette cherté résulte de l'hiver, qui se prolongea jusqu'à la fin de mars; il n'y avait plus de nourriture pour les vaches.]

« En la dicte année 1614 au mois d'apvril le bled

mestail mesure de Montdoubleau valloit XIIII solz.

« Au mois de may ensuivant le mestail valloit XIX solz le boesseau; l'avoinne VI solz VI deniers à la mesure si davant.

« A la fin de juin 1614 le bled mestail [valait] XVI solz et l'avoinne VIII solz. »

Curage du puits de Souday

« Le mecredy XIIIIesme de may l'an mil six cens et quatorze fust curé et netty le puy commun du bourg de Soudé et par II jours et une nuit à tirer incessamment. Les artisans un nommé Cornu, Richart, Girard de la Hallebardière, François Robillart, Marin Gaudin et autres. »

« En l'an mil six cens et quatorze au mois de juillet le vin valloit prins sur les lieux L livres la chartée. Au mois d'octobre, prins sur les lieux, en l'an si dessus LX livres. »

« En l'an si dessus quatorze, le forment valloit le boesseau mesure de Montdoubleau de juillet, oust, scavoir 19 solz; mestail 17 solz, l'avoinne 8 solz. Au mois d'octobre l'avoinne 5 solz VI deniers. »

« En l'an si dessus, grand nombre de pommes franches, fruict à nouyau. »

« En la dicte année peu de vendange au Vendosmois. »

« En la dicte année si dessus le bled forment au mois de novembre valloit XV solz, mestail XIII solz, l'avoinne le cours V solz VI deniers; le vin prins au Vendosmois LX livres. »

1615. Février, grandes neiges. Mars, grandes eaux.

« Le IIIIesme de janvier et an que dessus Messire Hanry Fortin secrétaire de l'église de Soudé célébra sa première messe. »

« Le dimanche premier jour de febvrier et an que dessus messire Pierre Bordeau pbre célébra sa première messe en l'église de Soudé assistez de plusieurs [de] ses parens et amis.

« Le premier dimanche du mois febvrier (1) et an que dessus commença une geslée au seoir [soir] et le mardy 16esme du d. mois (2) tomba grandes nages et la nuict entre le mecredy et jeudy suivant redoublèrent les nages et le sepmady d'entre le dimanche vingt uniesme et vingtz deuxiesme du d. mois de febvrier s'augquementèrent les nages la nuict et jour si dessus (3) que l'on ne pouvoit cheminer et l'on y estoit communément jusques au genoil.

« Et le vendredy XIIIesme de mars ensuivant tonna grandement avec grand nombre de gresle et le lendemain grande pluye ; si bien [que] à la fundaison des nages les eaues furent fort grandes, (rajouté) et durèrent 7 sepmainnes. »

1615. Mai, gelée des vignes. Accidents. Grande sécheresse.

« Le premier jour de may 1615 fist fort grande chaleur par l'espace de III jours consécutifs et le sepmady d'entre le dimanche 10esme du d. mois (4) ariva une grange geslée avec de l'eaue qui apporta grand dommage sur les vignes.

« En l'an si davant au mois de may 1615 le boesseau de bled mestail valloit XII solz et X solz le mestail ; le forment XIII solz ; l'avoine V solz VI deniers, le tout mesure de Montdoubleau. »

(1) C'était le 1er février (V. ci-dessus).

(2) Erreur, le 16 février était un lundi. Admettons mardi 17 pour les premières grandes neiges.

(3) Samedi 21 et dimanche 22; grande neige la nuit du samedi au dimanche et le dim. 22.

(4) C'est-à-dire la nuit du samedi au dimanche 10.

« Le jeudy XIIIIesme de mai 1615 se tuèrent Monsieur de Tucé avec son beau-frère d'Armenville proches le Mans.

« Le sepmady XXIIIIesme du d. mois et an se brusla en sa maison misérablement paroisse d'Oygny un nommé Jehan Verdier.

« Le dernier jour de juin deux marchez à Montdoubleau (1) le bled mestail valut le boesseau XVIII solz ; l'avoinne IX solz.

« Le lundy premier jour [marché] de juillet ensuivant (2) le mesme bled valut XIIII solz ; l'avoinne 7 solz 6 deniers. Le tout en l'an si dessus.

Exécution d'un nommé Malice.

« Le mecredy premier jour de juillet 1615, vigille de la Visitation de Nre Dame fust exécuté rompu sur la roue vif un nommé *Malice* [suit un mot illisible, nom propre ? ou qualificatif ?] et en la ville de Vendosme.

« Grande saicheresse depuis les Rogations [25 mai] jusques à la Sainct Jehan 1615 qui causa grande perte sur les bins [biens] de la terre ; (rajouté en interligne) qui dura [la sécheresse] jusques à la St Denys [9 octobre] (3). »

(1) D'après d'autres citations du ms. (V. 17 décembre 1612), le jour du marché à Montdoubleau était le *lundi* ; or le lundi 29 juin 1615, était la fête de St Pierre et St Paul, jour férié ; le marché de Montdoubleau dut donc être remis au mardi 30. Probablement que le mardi était un *deuxième* jour de marché pour d'autres denrées, et qu'on dut réunir les deux marchés le 30 juin 1615.

(2) Le 1er juillet était un mercredi, comme l'auteur le dit lui-même à la suite ; il a voulu parler ici du lundi suivant le 30 juin, c'est-à-dire du marché suivant, le premier *marché* de juillet qui fut le lundi 6.

(3) Cette longue et désastreuse sécheresse de 1615 a laissé des

« Au mois de septembre la livre de bœure vallut VIII solz en l'an mil six cens et quinze [prix excessif].

1616. Double exécution. Gendarmes. Prix des denrées. Foudre à St-Agil.

« L'an mil six cens seze furent exécutées par justice deux filles convainques d'avoir deffaict leur enfans l'une servante au lieu de la Ferdonnière la dernière en la maison de Courtemblay.

« Nous avons eu grand nombre de gendarmerye à Soudé à commencer du jour Sainct Martin d'yver [11 novembre 1615] jusques au jour des Cendres 1616 [17 février].

« En l'an si davant le bled mestail valloit mesure de Montdoubleau au mois d'apvril XVII solz, l'avoinne 9 solz; le beurre au commencement du Caresme [17 février] VIII solz. Le vin le chartée prins au Vendosmois 27 escuz.

« Le vin valloit prins au Vendosmois la chartée 20 escuz au mois d'aoust 1616. »

Au registre de la paroisse :

« Le ving cinquiesme cy dessus [juin 1616] fust tué par le tonnerre la femme d'un nommé Gallier dans l'église de S^ct Agil avec grand ruine au clocher de la dicte église. »

1617. Prix des denrées. Absence de fruits.

« En l'an mil six cens et dix sept au mois de janvier la chartée de vin de lignage [V. note B] prins à

traces dans nombre de chroniques et registres de paroisses. (V. notre Bulletin, 1883, p. 272; St-Jacques-des-Guérets.)

M. C. Port, l'archiviste d'Angers, m'a communiqué plusieurs notes importantes à ce sujet.

Villiers ou aux environs valloit xx livres et moings; le bled au mesme temps, mestail valloit XII solz ou XIII solz, bon. L'avoinne IIII solz 6 deniers le tout mesure de Montdoubleau.

« En la mesme année le vin valloit à la fin de janvier XV livres.

« En la mesme année le vin de lignage au mois de septembre valloit XXI livres.

« En la dicte année 1617 n'a esté aucun fruict ny pommes ne poires. »

[Ce manque de fruits résulte d'une forte gelée survenue les 26 et 27 avril. — Journal de Louvet d'Angers. Renseignement de M. C. Port.]

1618. Exécution. Meurtre.
L'incendie du Palais de Paris. Prix des denrées.

« Le mecredy XXIIIIesme jour de janvier l'an mil six cens et dix huict furent exécutés par justice dans le bourg de Courtgenard deux pauvres malefacteurs.

« Le mardy 27esme jour d'apvril [lapsus, pour février!] et an que dessus 1618 un pauvre meusnier tua un autre meusnier dans la halle de Montmirail comme jé entendu, qui estoit le mardi gras [27 février].

« Le mardy 6esme de mars l'an mil six cens et dix-huict ariva un grand accident et bruslement de feu, comme jé entendu, sur le paillas [palais] de Paris (1) et le jeudi ensuivant [8 mars] alla de vies à trépas Madame de Nevers (?)

« En l'an mil six cens et dix huict au mois de mars et auparavant le bled mestail, mesure de Montdoubleau valloit 16 solz, forment XVIII solz, l'avoinne 6 solz. — La chartée de lignage [V. note B] prins sur les lieux XXVII livres.

(1) V. sur cet incendie célèbre la note D, à la suite du journal.

« En la mesme année au mois de may, le forment XXII solz, le mestail XX solz, l'avoinne V solz.

« Vin de lignage XXX livres.

« Et l'an que dessus au mois d'octobre le bled forment valloit XX solz, bled mestail XVIII solz, l'avoinne VI solz.

« Le vin de lignage prins sur les lieux quarente francs.

« En l'an mil six cens et dix huict le XIIesme d'octobre fust bruslé un petit logis appartenant au nommé Belond (?) au lieu de la Houdonnière paroisse de Soudé. »

1619. Accident. 1re messe de Le Roy & Savare. Eau à la Ferté.

« L'an mil six cens et dix neuf vers la fin de janvier se pendit un pauvre enfant en l'aage de XII ans, paroisse d'Oigny en une mestarye près Lespicière.

« Le XXIIIesme de juin [dimanche] le nepveu de Messire Michel le Roy paroisse du Plessis-Dorin célébra sa première messe au dict lieu en l'an mil six cens et dix neuf.

« Le septiesme de juillet, frère Julian Savare religieux célébra sa première messe en l'église du Gué de Launay en l'an si dessus 1619.

« Le lundy au seoir [soir] XXIIIIesme de novembre (1) l'an mil six cens et dix neuf tomba une grande vertion [averse] d'eaues à la Ferté-Bernard qui leur apporta beaucoup d'enuy. »

[Rien sur 1620 ni sur 1621 jusqu'à l'hiver 1622.]

(1) Erreur: le 24 novembre 1619 est un dimanche ; le lundi était donc le 25.

Hiver 1621-22. Incendie. Prix des denrées. Guerre intérieure.

« L'an mil six cens XXI l'yver et grande gelée se commença le XVIIIesme décembre et se continua avec nages, gelées jusques au 26esme febvrier [1622]; la nuict ensuivant les eaues grandes.

« En l'an mil six cens XXII le bled forment mesure de Montdoubleau valloit au mois de janvier XX solz, le mestail XVI solz, l'avoinne 6 solz.

« La nuict du jour Sct Georges et dimanche XXIIIesme jour d'apvril l'an mil six cens XXII (1) fut bruslé une grange avec une halle à mettre du bois appartenant à maitre Jehan Duraud au bourg de Soudé.

« Les mois de may, juin, juillet le bled mestail valloit XX solz le boesseau; forment XXIII solz; l'avoinne VIII solz mesure si dessus et en l'an si davant.

« En l'année mil six cens vingt un et XXII les guerres furent fort violantes est [ès] pays de Montauban, La Rochelle et autres villes; y mourut Monsr du Maines, Monsr de la Frette et autres seigneurs et Monsr de la Buissonnière fust blessé au genoul à Saincte Foy au mesme temps. »

« Le jeudy IIIesme de novembre 1622 tumba grande affluence de nage [neige] avec de la pluye le mesme jour.

1623. 14 juin, grande pluie. Cherté, misère. Incendie.

« Le mecrdy XIIIIesme de juin entre la nuict de la Feste-Dieu, apprès minuict tumba grande affluance d'eaue qui gasta les bledz, chenevirs, les herbes des prez, en l'an mil six cens XXIII.

(1) Le 23 avril 1622 est le samedi et la St-Georges

« En l'année si davant fust grand nombre de pauvres ; le bled mestail, mesure de Montdoubleau valloit XVIII solz, l'avoinne à la même mesure VI solz VI deniers.

« Le vendredy XXIesme de juillet l'an mil six cens vingt trois, l'église et logis du couvent du Gué de Launay paroisse de Vibbraye fust bruslé.

1624. Incendie. Prix des denrées. Février, grandes neiges & grandes eaux. Meurtre.

« Le jeudy Xesme de janvier (1) au seoir sur les 7 heures en l'an mil six cens vingtz quatre ariva un bruslement de feu, au lieu de Varande paroisse de Soudé là où demeuroit Yves (?) Guillois, Jehan Angeneau.

« En l'an mil six cent vingtz quatre au mois de janvier, bled mestail mesure de Montdoubleau le boesseau valloit XII solz, l'avoinne IIII solz VI deniers ; la chartée de vin de lignage [V. note B] XV livres.

« Le vendredy neufiesme jour de febvrier sur les III heures du seoir l'an mil six cens vingt quatre, tumba grande affluence de nage par l'espace de quatre [heures]. Le sepmady ensuivant la nuict, affluence de nage.

« Le vendredy XVIesme du d. mois si dessus et an, recommencèrent les nages qui durèrent incessamment [sans cesser] jusques au dimanche ensuivant si grandes qu'on ne pouvoit aller par terre et le lundy dix neufiesme ensuivant recommencèrent sur les neuf heures du seoir avec grande affluence.

« Le dimanche XXVesme du d. mois si-dessus, les nages commencèrent à se fondre ; les eaues fort grandes.

« Le mecredy XIIIIesme la nuict entre le d. jour et jeudy de febvrier l'an mil six cens XXIIII fust faict un

(1) Erreur : mercredi 10, jeudi 11 janvier 1624.

meurdre [meurtre] au lieu de la Fallue (?) paroisse d'Oigny d'une pauvre femme, selon le commun bruict. »

1624 (bis). Divers. Eté chaud & sec. Maladies. Incendies.

« Le mardy neufiesme jour de juillet l'an mil six cens vingtz quatre se naya [noya] un nommé le Brethon en se besgnans dans l'estang de Boisvinet et le lendemain fust inhumé en l'église de Soudé.

« Le vendredy XVI^esme jour d'aoust qui estoit le lendemain de la feste de l'Assumption de N^tre Dame 1624 fust posé une pierre avec la croix sur le couppeau de l'église de Soudé pour enchappeler le pignon de la dicte église.

« Tout l'esté de la dicte année si dessus fust fort sec avecques grandes malladies, fieubvres communes à grands et petitz.

« En l'an mil six cens vingtz quatre au commencement du mois de septembre la disenterye, flux de ventre, se commença au lieu des Grandes-Pinsonnières paroisse de Soudé.

« Le lundi seziesme jour de septembre 1624 sur les III à IIII heures du seoir ariva grand bruslement et désastre de feu en la ville de la Ferté-Besnard. »

« En la mesme année auparavant ce que dessus ariva vers le Marteroy bruslement de feu en la ville d'Orléans, par le rapport d'un des fils de Monsr de la Boulandière nommé Helain qui estoit pour lors présent.

« Au mois de septembre l'an mil six cens vingtz quatre, l'église de Soudé avec la chapelle St-Georges a esté blanchie par un nommé Bordeau du lieu du Boulay paroisse de Soudé.

« Le XIII^esme d'octobre en l'an mil six cens vingtz quatre fust tué par la fouldre du tonnerre deux vasches au lieu de la Callardière paroisse de Grez ap-

partenant à un nommé Voysin demeurant au d. lieu si dessus.

« En l'an si dessus à la fin de l'esté à cause de la saicheresse le beure valloit la livre à Montdoubleau VI solz et plus. »

1625. Accident. Tonnerre.

« Le dimanche 27esme juillet 1625 se tua à la cheute d'un poryer [poirier] Robin Fontaine de la Husardière paroisse de Soudé et sur les 4 heures du seoir.

« Le mardy XXIXesme jour de juillet en l'an mil six cens vingtz cinq fust tué par le tonnerre un bœuf appartenant à Gervais Lucas de la Hérisonnière, paroisse de Choues et sur les 7 heures du seoir. »

1626. Prix des denrées. En mai, grands orages. Pont de Mondoubleau rompu.

« Le lundy 4esme d'apvril 1626 (1), le bled mestail mesure de Montdoubleau valloit 24 solz, l'avoinne XI solz, l'orge XVII solz.

« Le vin au mesme temps si dessus, sur les lieux au Vendosmois, la chartée VIII escuz ; X escuz du bon.

« Le lundi des Rogations XVIIIesme de may 1626, le bled mestail mesure de Montdoubleau valloit XXVII solz, le forment XXIX solz, l'avoinne XIIII solz, le beurre III solz VI deniers.

« Le vendredy XXIIesme de may 1626 et sepmady ensuivant tumba grande affluence d'eaues avec grand émotion de tonerre et le dimanche ensuivant demye heure apprès midy deux grans émotions de tonnerre

(1) Erreur : le premier lundi d'avril 1626 était le 6 !

avec une grande affluance d'eaues l'espace d'un quart d'heure.

« Le sepmady XXIII^esme jour de may 1626 fust tué par le tonnerre un nommé Julian Denyau de la paroisse de Choue.

« Au mesme temps le pontz de Montdoubleau fust rompu par les eaux. »

[Il s'agit du pont de pierre construit en 1610, comme il est dit plus haut. Je n'ai pas trouvé trace de ce pont dans l'*Essai historique sur Mondoubleau*, de Beauvais de St-Paul.]

1626 (bis). Orages en juin. Chenilles. Prix des denrées. 25 juillet, grêle.

« Le jeudy IIII^esme de juin 1626 tumba une grande affluence d'eaues dans le bourg de Soudé avec grande émotion de tonnerre et sur une heure apprès midy qui dura jusques à deux heures.

« Le mardy IX^esme et mecrdy X^esme de juin si dessus et an que davant il tumba grande affluence d'eaues et grand esmotion de tonnerres qui ont faict grand dommages sur les biens de la terre en certains qantons [cantons]. »

« En l'an mil six cens vintgz six fust grand nombre de chenilles qui gastèrent les arbres et fruictz de la terre et commencèrent dès le mois d'apvril.

« Le lundy XIII^esme de juillet 1626, le bled mestail mesure de Montdoubleau valloit XXXV solz le boesseau, l'avoine à la mesme mesure XIX solz.

« La mesme année les chenevières ne vallurent rien.

« En l'année si dessus et au mesme jour de juillet vingtz cinq qui estoit le jour S^ct Jacques, sur les 7 heures du seoir, aux environs de Montdoubleau et paroisse de Choue d'une partye, ariva grande affluence de gresle et eaues qui firent grand dommage sur les

bleds, avoinnes et autres mars, fruictz, pommes, poires, prunes; et grands dommages des foings sur les rivières. »

1627. Blé cher. Contagion. Commencement du siège de La Rochelle.

« En l'an mil six cens vingtz sept le bled fust fort cher et valloit encore à la S[ct] Jehan le fourment XXX solz, mestail XXVIII solz, l'avoine IX solz, auparavant XIIII solz.

« En l'an mil six cens vingtz 7 et XX 8 les contagions furent grandes à Vibbraye, le Mans, la Ferté et autres lieux proches. »

« En l'an mil six cens XX sept, devant la cuillet [avant la moisson] le siège commença devant la Rochelle. »

1628. Blé cher. Eté mouillé. Abondance de fruits. Prise de La Rochelle.

« En l'an mil six cens vingtz huict, le bled mestail apprès la Sainct Jehan valloit vingt-sept solz.

« En l'an mil six cens vingtz huict, fut grande abondance de pommes franches et sauvages, prunes.

« En l'an si dessus, les foings furent grandement gastez par les eaux. »

« Le bled bon à semer valloit XXII solz, à manger en pain XVIII solz; l'avoine à la Toussainct 1628, V solz, le tout mesure de Montdoubleau.

« Au mois de septembre 1628 fust exécuté et pendu par la voye de justice à Vibbraye un nommé Nioubaut (?) paroisse de Gres.

« L'an mil six cens vingtz huict vers la Toussainct a esté rendu la ville de la Rochelle en l'obéissance de notre sire le Roy Louys par la grâce de notre bon Dieu. »

[La capitulation de La Rochelle est du 28 octobre 1628.]

1629. Exécution. Eté sec. Prix du blé.

« Le vendredy xxx^{esme} de mars l'an mil six cens vingt neuf fust exécuté par voye de justice, pendu à Vibbraye un nommé Chertrain paroisse de Gres.

« Au mois d'aoust l'esté fut fort sec 1629.

« Au mois de septembre 1629 le bon bled mesure de Montdoubleau valloit xvi solz, le forment 19 solz. »

1630.

[Ici la moitié inférieure du feuillet a été coupée ; quelques sommets de lettres échappés font voir qu'il était écrit. Il devait contenir des notes sur l'année 1630.

Notons en passant que ce fut le 17 avril 1630 que B. Hameau dut célébrer sa cinquantaine de prêtrise.]

1631. Loup enragé. Grande cherté. 17 mai, grêle. Eté très sec.

« Le mardy xviii^{esme} de febvrier l'an mil six cens trente ung se trouva un loup enragé qui bessa [blessa] beaucoup de personnes en la paroisse du Plessis-Dorin.

« En l'an mil six cens trente un, le bled fust très cher. Le boesseau de bled forment valloit iii livres, le mestail cinquante solz ; l'avoine xix solz, le tout mesure de Montdoubleau.

« Le mardy xxvii^{esme} de may en l'an si dessus ariva grande affluence d'eaues avec de la gresle et sur les quatre heures du seoir qui dura l'espace d'une heure. Le lendemain au matin se nouya deux bœfs au

gué de la Noue appartenant à la veufve Haillaut paroisse de Grez, lequel gué est situé en ceste paroisse de Soudé. (1).

« En l'an mil six cens XXXI ariva grande saicheresse durant l'esté qui gasta les mars.

« En l'an mil six cens trente [et *un*, omis] le bled, mesure de Montdoubleau, forment valloit III livres et plus le boesseau ; l'avoinne XX solz le boesseau. »

[V. plus haut id. Notre vieux vicaire se répète.]

1632.

« L'année d'après [1632] le boesseau de la dicte mesure, au mois de may XX solz l'avoine XII solz.

« Le vin au mesme temps [mai] rendu à Soudé XXIIII livres la chartée. »

[Ici finit le cahier de notes du prêtre Hameau, par une raison fort naturelle, c'est qu'il mourut le 1er octobre 1632 ; on peut donc dire de notre fidèle chroniqueur qu'il cessa tout à la fois de noter et de vivre.]

Recette pour le Mal de gorge.

On trouve ceci intercalé au journal, entre 1625 et 1626 :

« Recepte fort propre pour guarir du mal de gorge et pour bien laver sa bouche lors que l'on a mal à la langue.

(1) Ce gué de la Noue était situé au confluent d'un petit ruisseau qui vient rejoindre celui du *Coetron*, en dessous du château de Glatigny. Il est remplacé aujourd'hui par le *pont de la Noue*.

« C'est de prandre du grand d'orge plain la main avec du plantain, quelque peu le laver, apprès le coûpper et faire le tout bouillir dans un petit pot de terre bien net et apprès l'avoir osté du feu y mettre un peu de miel et laisser froydir le tout ensemble et apprès le passer dans un linge blanc et en laver sa bouche par diverses fois. »

[En 1625, le bon prêtre Hameau avait au moins 70 ans ; sentant qu'il n'avait plus longtemps à vivre, il a pensé qu'il était temps de transmettre à la postérité un secret aussi important pour la santé publique !

On voit, par cette recette anodine et champêtre, combien devait être simple la médecine et la droguerie d'alors, où le miel remplaçait le sucre, l'orge et le plantain nos kermès, alun, borax, chlorate de potasse, iodure, bromure de potassium, sels de lithine, etc.]

Sur la Population de Souday

Au commencement du XVIIe siècle.

B. Hameau faisait de la *statistique*, probablement sans le savoir.

M. A. de Trémault a relevé, au registre n° II de la paroisse, les chiffres suivants inscrits en marge par notre vicaire. C'est le *nombre des communiants* à la fête de Pâques, pour chaque année, de 1601 à 1616.

En voici le tableau :

Dates de Pâques	Communiants
22 avril 1601....	1117
7 avril 1602....	1106
30 mars 1603....	1145
18 avril 1604....	1140
10 avril 1605....	1150
26 mars 1606....	1160

La note manque pour les années 1607 et 1608

19 avril 1609....	1200
11 avril 1610....	1225
3 avril 1611....	1240
22 avril 1612....	1186
7 avril 1613....	1170
30 mars 1614....	1170
19 avril 1615....	1200
3 avril 1616....	1200

Une première chose frappe, en parcourant ce tableau, c'est le mouvement ascendant de la population de 1602 à 1611; on y lit, d'une manière saisissante, l'effet du règne réparateur du bon roi Henry IV; il semble que la France se reprend à vivre, après toutes les misères de la fin du siècle précédent.

Une seconde chose nous a beaucoup surpris : c'est la valeur même du chiffre de la population de la paroisse de Souday, au commencement du XVIIe siècle.

Voici comment j'ai calculé la population *totale* de cette époque. J'ai admis que les communiants de Pâques comprenaient tous les habitants depuis 13 ans. A l'aide de la *table de mortalité de Deparcieux*, qui se trouve à l'*Annuaire du Bureau des longitudes*, il m'a été facile d'évaluer par une simple proportion le nombre des enfants jusqu'à 13 ans étant donné celui des adultes. On trouve ainsi que 1200 adultes supposent 382 enfants; ce qui donne un total de 1582 habitants pour Souday, comme moyenne de 1609 à 1616 (1). En y joignant les habitants de Glatigny, on voit qu'il faut admettre au moins 1600 habitants pour le territoire actuel de Souday. Or le dernier recensement de 1881 a donné 1314 habitants! Voilà donc une commune qui a *perdu* près de 200 habitants depuis l'époque de Henri IV.

(1) Les limites des anciennes paroisses sont restées celles des communes actuelles. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, les seigneurs de Glatigny avaient formé une petite paroisse de Glatigny, comprenant 5 *feux*, ce qui diminue d'autant le nombre des habitants de Souday.

La population totale de la France ayant certainement augmenté depuis lors, nous avons ici une preuve bien frappante de cette émigration continue des campagnes vers les villes, cause de tous nos malheurs.

Nous renvoyons, pour le développement de ces conséquences, au bel article que mon savant collègue M. de Nadaillac a publié, au trimestre précédent de ce Bulletin, sur l'*Affaiblissement de la natalité en France.*

Note A.

Sur l'usage du double parrainage au XVIe siècle.

La chronique du chanoine Garault de Trôo (1543-1598), publiée au Bulletin Soc. Archéol., a. 1878, p. 222, se termine par la note suivante : « Vers l'an 1550, devant et *après*, on prenoit deux pareins et une mareine pour tenir un enfant mâle sur les fons batismaux et un parein et deux mareines pour une fille. »

Cette particularité curieuse a été relevée par M. F. Bournon, archiviste de Loir-et-Cher, dans l'inventaire des archives de Romorantin (1885).

Il était intéressant de voir si cet usage existait encore en 1580, et jusqu'à quelle date il s'est prolongé dans nos pays.

Or, je trouve au petit cahier du vicaire B. Hameau, où il a inscrit la liste des enfants qu'il a tenus sur les fonts baptismaux, la fin de l'usage des deux parrains.

« Le xve jour d'octobre 1594, fut baptisé *François* fils de Noël Trembin, les parrains, vénérable et discret Messire François Bourdin, curé de Soudé et moy Bienheuré Hameau vicaire du sieur curé; la marraine Magdelaine Breton. Baptisé par Messire Louys Teixir, curé de Glatigné. »

Le parrainage suivant est ainsi rédigé :

« Le 27e de novembre 1594 fut baptisé *Bienheuré* fils de Louys Chalopin ; *le parrain* messire Bienheuré Hameau, la marraine, Louyse Chalopin. »

On peut donc dater, pour Souday, la fin de l'usage du double parrainage à la mi-octobre 1594.

En compulsant les registres de Saint-Amand de Vendôme, j'ai pu suivre le même usage jusqu'en 1609. A la fin de 1609, on trouve un mélange des deux modes. En 1610, il n'y avait plus qu'un parrain et une marraine à tous les baptêmes. Ainsi l'usage s'est perpétué quinze ans de plus à St-Amand qu'à Souday.

M. Chavigny, curé de Lancé, qui a analysé les vieux registres de cette commune, lesquels commencent à 1563, m'a dit que l'usage du double parrainage se retrouvait également jusqu'à la fin du XVIe siècle, mais sans me préciser la limite. Il m'a appris en outre que cet usage avait été aboli par un *décret du Concile de Trente.*

Les membres du clergé présents à la séance d'octobre nous ont confirmé ce renseignement.

Il restait pour moi à connaître le texte et les motifs de ce décret, et à savoir comment un décret d'un concile dont la clôture remonte à 1563 n'a pas été appliqué en France avant 1594 dans un diocèse, et avant 1610 dans un autre.

Voici d'abord le texte du décret du concile (1) :

De reformatione matrimonii, caput II.

Docet experientia, propter multitudinem prohibitionum, multoties in casibus prohibitis ignoranter contrahi matrimonia, *in quibus vel non sine magno peccato perseveratur, vel ea non sine magno scandalo dirimuntur.*

Volens itaque sancta Synodus huic incommodo providere, et a cognationis spiritualis impedimento *incipiens* STATUIT *ut unus tantum sive vir, sive mulier, juxta sacrorum canonum instituta, vel ad summum* unus et una *baptizatum de Baptismo suscipiant.*

Concil. Trid. Sess. 24e (novembre 1563).

(1) Je dois la communication de ce texte au zèle d'un jeune abbé de ma famille.

On voit donc que le concile a aboli l'usage du triple parrainage, pour ne pas multiplier les cas de *parenté spirituelle*, empêchement dirimant du mariage. Il désire même que l'on réduise à *un seul* (parrain ou marraine) le répondant de l'enfant au baptême, pour faire disparaître entièrement ce cas (imprudemment établi) d'empêchement de mariage.

Je trouve d'autre part à l'*Art de vérifier les dates* (3e édit., 1783, tome 1er p. 214), après des détails précis sur le Concile de Trente (1545-1563), l'observation suivante où le savant Bénédictin de St-Maur laisse percer un sentiment d'amertume : « Il n'est point reçu en France pour la discipline, mais il est reçu, comme tous les conciles généraux, avec un profond respect pour la doctrine. Tous les Français croient de cœur et confessent de bouche toutes les vérités que ce saint concile enseigne..... sans y être obligés par aucune loi extérieure émanée du Roi ou donnée en son nom par les Parlements.... »

On voit donc que, par suite des *libertés de l'Eglise gallicane*, le décret précédent du concile de Trente ne fut pas reçu en France, et que l'usage du double parrain s'éteignit peu à peu, et à des époques variables, dans les diverses paroisses (1).

Note B.

Le Vin de Lignage.

De 1596 à 1605, le vicaire Hameau indique le prix du vin, sans désignation d'espèce de vin ; en 1598, 1601 et 1602, il dit : « *La chartée de vin commun* valloit.... »

C'est ce que l'on dirait encore aujourd'hui. Mais, à partir de 1605, il désigne presque toujours le vin dont il donne le prix par *vin de lignage*. (V. à 1605, 1606, 1612, 1617, 1618 et 1624.) Exemple : « En 1617, au mois de janvier, la *chartée de vin de lignage* prins à Villiers ou aux environs valloit xx livres, etc. »

(1) M. de Nadaillac, présent à la séance, nous a appris qu'en Angleterre, l'usage existe encore aujourd'hui, pour les baptêmes solennels, de prendre deux parrains ou deux marraines, suivant le sexe de l'enfant.

Nous nous sommes demandé quel était le vin de nos pays désigné sous ce titre, au commencement du XVIIe siècle.

D'après le sens des passages de notre manuscrit, il paraît bien qu'il s'agit simplement de *vin commun*, fait avec un mélange de plusieurs cépages, et ne pouvant porter aucune désignation, à l'inverse de ceux fabriqués avec un cépage unique, tels que : *vin d'Auvernat, vin de Cahors, vin de Surin*, qui sont des vins de choix, des vins de propriétaire, et dont le cours diffère beaucoup de celui du vin ordinaire.

La question valait cependant se discuter, car elle a été traitée et résolue de diverses façons par les commentateurs de Boileau, à propos du passage si connu de la *Satire III :*

« Un laquais effronté m'apporte un rouge-bord
« D'un auvernat fumeux, qui, mêlé de *lignage*
« Se vendait chez Crenet pour vin de l'Hermitage. »

Et d'abord Boileau, dans la dernière édition de ses Œuvres qu'il a publiée en 1701, n'a accompagné ce passage d'aucune note, de sorte que nous ignorerons toujours ce qu'il a voulu désigner par le *lignage,* sinon qu'il s'agit d'un vin médiocre.

La plupart de ses commentateurs, dans les éditions posthumes qui ont suivi ont mis en note à propos du vers

« D'un auvernat fumeux, qui, mêlé de lignage » :

« Vins médiocres de l'Orléanais. »

Littré, dans son Dictionnaire, met : *Auvernat,* gros vin rouge d'Orléans ; et il cite les vers de Boileau.

3. *Lignage,* Espèce de vin rouge médiocre du terroir d'Orléans. — Et il cite Boileau.

Sur ce, M. A. de Trémault m'apporte un ouvrage récent, intitulé *Mer (Loir-et-Cher), son église réformée,* par P. de Félice, 1885.

P. 106 et suiv., l'auteur reproduit (d'après les minutes d'un notaire de Mer) l'inventaire de la succession de feu Me Hélie Péju, ministre à Mer, décédé le 25 octobre 1651 ;

P. 109 : « Dans la cave on ne trouva pas moins de 40 poinçons de vin ! (Ce brave pasteur faisait, paraît-il, entre-temps, le commerce du vin.)

« Soit : Trente d'Auvernat nouveau, à 30 livres le tonneau. »

« Quatre de *Lignaige* (lignage) nouveau à 40 livres, etc. »

Pour comparer la valeur de ces deux vins, il faut savoir que le *tonneau* représentait *deux* poinçons (1). Il en résulte que le poinçon d'auvernat valait 15 livres, et la même mesure de lignage 10 livres; ce qui établit une grande différence de qualité entre ces deux vins.

D'autre part, il est intéressant de vérifier ainsi, sur pièce authentique, qu'en 1651 (à l'époque de Boileau), on trouvait dans les caves de l'Orléanais précisément les deux espèces de vin qu'il cite, et que ses commentateurs regardent avec raison comme des vins du terroir d'Orléans.

On voit d'ailleurs, d'après le manuscrit de Souday, que ce lignage était également récolté à Villiers ou aux environs de Vendôme.

Il restait à résoudre une question: Le vin de lignage est-il un vin fait avec un cépage particulier, dit *lignage*, comme le vin d'auvernat, par exemple, est fait avec du raisin d'auvernat? Quelques indices pouvaient le faire supposer; ainsi, dans un article sur le *Mildew*, par M. Tanviray (*Le Carillon*, 13 août 1885), je lis: « Tous les cépages ne sont pas également affectés. Le Côt ou Cahors est le plus atteint. Viennent ensuite le *lignage* ou *noir tendre*, etc. »

Le noir tendre est également désigné sous le nom de lignage en Touraine, m'a-t-on dit.

Plusieurs commentateurs de Boileau ont cru également que le *lignage* était une espèce de raisin cultivé aux environs d'Orléans et de Blois.

M. Paul Martellière, notre érudit collègue, qui a spécialement étudié la question des vins de l'Orléanais, consulté par nous sur cette grave question, nous a envoyé la note suivante, qui nous paraît résoudre définitivement la question. « Le *lignage* n'est pas un cépage de l'Orléanais, ni d'ailleurs; c'est *une qualité* de vin. On faisait autrefois à Orléans du vin de *pur auvernat*, et des vins médiocres dits de *trois raisins* ou de *lignage*. Il y avait même le bon lignage, composé de raisins choisis, et le lignage de tous raisins bons ou mauvais, avec

(1) Il y avait alors le tonneau, le demi-tonneau ou poinçon actuel, et le *quart* de tonneau ou demi-poinçon. L'usage du tonneau a disparu aujourd'hui; mais il en est resté l'expression de *quart* pour désigner un demi-poinçon.

plus de mauvais que de bon..... » V. J. Boullay, chanoine d'Orléans. — *Manière de cultiver la vigne, etc.* Orléans, 1723, 3e édit., p. 600.

Du reste, au commencement de ce siècle, le vin ordinaire était encore désigné, dans les environs de Vendôme, sous le nom de vin de lignage.

Le nom a disparu aujourd'hui, mais pas la chose; car ce sont précisément les vins choisis, d'auvernat, de surin, etc., qui ont été remplacés par le vin sans nom et médiocre qui fait la fortune de nos vignerons *(Aurea mediocritas).*

Vin Clairet.— Au journal du vicaire, on lit, à janvier 1612 : « Le vin de *lignage cléret* valloit sur les lieux 12 livres. »

Qu'est-ce que le vin *clairet?* Je trouve au *Dictionnaire de Trévoux* (18e siècle) : Clairet; adjectif. Au masculin, il ne se dit proprement que du *vin rouge paillet.*

Le vin clairet était un vin rouge ordinaire. Je trouve la note suivante dans une édition de Boileau, Paris 1726, en 4 volumes, qui est à la bibliothèque de Vendôme, à propos, de l'auvernat et du lignage : « L'auvernat est un vin fort rouge... des environs d'Orléans... »

« Le lignage est un vin moins fort en couleur, qui est fait avec toutes sortes de raisins. Les cabaretiers mêlent ces deux sortes de vins pour faire leurs vins *clairets* et rosés de plusieurs couleurs. »

Veut-on remonter au xvie siècle pour vieillir notre vin clairet? Je trouve ceci aux *Annales et chroniques du pais de Laval* (1480-1537, chron. rimée, Laval 1858) ; il s'agit de l'entrée à Laval de dame Anthoinette du Lude :

Sy fust-il faict esbatements
En tous lieux pour passer le temps
En beuvant *vins clairets* et vins blancs.

Aime-t-on mieux du latin? En voici : on lit dans un vieux bouquin de la bibliothèque de Vendôme (1) : *Caroli Stephani libellus de re hortensi. Paris Robert Estienne 1536, au livre*

(1) Je dois ce renseignement au bibliothécaire de la ville de Vendôme.

Vinetum, *folio 64 : « A colore vina dicuntur alia alba..... Rubellum autem id dicitur quod medium est inter atrum et album. Vulgus nostrum* claretum *vocat.* (Vin cléret [*sic.*]) »

Note C.

Sur la date de l'Assassinat de Jacques de Vendomois

Nous avons donné, p. 294, la date exacte de cet événement, qui arriva le mardi 22 février 1611, sur les trois heures du soir.

Par une sorte de fatalité, cette date a donné lieu à une série de fautes inextricables.

Commençons par Beauvais de St-Paul. Dans son *Histoire de Mondoubleau,* il dit d'abord, p. 304 : Jacques de Vendômois fut lâchement assassiné sur la grève de l'étang de Boisvinet, par le sire de Voves le *12 juillet 1611.* — A la page suivante, il nous apprend que le sire de Voves (l'assassin) avait été désigné, par arrêt du parlement de Rouen en date du *11 mai 1611,* pour jouir du privilège de lever la châsse de Saint Romain, privilège qui le mettait à l'abri de toute poursuite.

Comment l'auteur n'a-t-il pas vu que le 12 juillet étant postérieur au 11 mai, l'assassinat ne pouvait avoir eu lieu à cette date !

Mais il y a plus fort. Le même, p. 378, dans son chap. sur Souday, écrit : Messire J. de Vendomois, lequel comme nous l'avons rapporté (p. 304) fut assassiné en 1612, sur la grève de l'étang de Boisvinet.

Oh ! critique, où es-tu ?

Un document qui ne pouvait pas tromper, ce semble, c'est l'épitaphe inscrite autour de la pierre tumulaire où sont représentés, en traits gravés, Jacques de Vendômois et sa femme, et qui se trouve dans la chapelle souterraine de l'église de Souday.

Cette épitaphe (comme je l'ai vérifié moi-même au mois d'août 1885) porte : .... J. de Vendômois... lequel décéda le *22 febvrier 1612* (sic)... et dame Marguerite de Marescot son épouse, laquelle décéda le *16 juillet 1624* (sic) (1).

(1) On trouvera au Bulletin de 1882, p. 170, cette épitaphe re-

Eh bien, il y a *deux* fautes sur la même pierre. J. de Vendômois est mort le 22 février 1611, comme nous l'avons montré plus haut. Quant à Marguerite de Marescot, voici son acte de décès, copié aux registres de Souday : « Le xve jour dudit mois (décembre 1623!) fut inhumé dans la chapelle de Notre Dame le corps de deffuncte noble dame Marguerite de Marescot veuve de deffunct Monsieur d'Alleray. » Ainsi la veuve de Jacques de Vendomois a dû mourir le 14 décembre 1623 et son épitaphe la fait décéder le 16 juillet de l'année suivante!

N'est-il pas bien étrange que l'on ait pu inscrire deux dates fausses sur une sépulture dans l'église même de la paroisse où sonts inscrits les actes de décès de ces deux personnages importants? A qui se fier, grand Dieu! si les pierres elles-mêmes peuvent mentir!

Une erreur en entraîne toujours une autre. Dans le récit attachant que M. de Maricourt a lu, à la séance du mois de juillet 1882, sous le titre *le drame d'Alleray* (V. le Bulletin de 1882, p. 166), l'auteur y rappelle l'assassinat de Jacques de Vendômois, et place le fait à la date du 12 juillet 1610, pour ne pas contredire l'arrêt du parlement de Rouen du 11 mai 1611. M. de Maricourt, en écrivant cet article, n'avait pour document que l'ouvrage de Beauvais de St-Paul et l'épitaphe *menteuse* de Souday ; il lui était impossible d'en sortir.

Depuis (en 1884), M. Moulard a fait paraître une *notice sur Souday*, que j'ai déjà eu occasion de citer, et qui contient (p. 38) un récit détaillé de l'assassinat de Jacques de Vendômois : ce récit, fait par Me Brès, ancien curé de Souday, d'après les registres de la paroisse et la tradition encore vivante des anciens du pays, est d'une exactitude parfaite et porte la vraie date « le mardi 22e jour de février 1611... » C'est là qu'il faudra lire désormais cet épisode dramatique de l'histoire du Perche.

Je m'étonne seulement que M. Moulard ait donné (p. 41) l'épitaphe de Souday avec la date : 22 février 1612, sans rele-

produite avec son orthographe, par M. de Maricourt, dans son article : *le Drame d'Alleray*.

Par suite de la fatalité qui s'attache à cette question, il y a une *faute d'impression* à la dernière ligne : laquelle décéda le *10* de juillet 1624. Il fallait le 16 juillet, comme l'auteur l'a écrit lui-même quelques lignes au-dessus.

ver la contradiction de ce chiffre 1612 avec celui de 1611, qu'il venait de publier quelques lignes au-dessus.

Note D

L'Incendie du Palais de Paris en mars 1618.

Le texte de notre vicaire porte : « Le mardy 6esme de mars 1618 arriva un grand accident et bruslement de feu, comme jé entendu, sur le *paillas* de Paris. »

Lors du collationnement du manuscrit avec la copie, M. de Trémault n'hésita pas à voir dans *paillas* un *lapsus* pour *Pal lais,* et nous nous dîmes qu'il y avait une note à chercher sur cet incendie probablement mémorable.

Quelques jours après, M. de Trémault, parcourant un catalogue d'anciens ouvrages à vendre, qu'il venait de recevoir d'un libraire de Paris, tombe sur le titre suivant : *L'incendie du Pal lais de Paris en 1618 !* — relation par Raoul Boutray, imprimée pour la première fois avec des notes par Hippolyte Bonnardot, Paris 1879.

C'était justement notre affaire. C'est à faire croire qu'il y a une *bonne Fée* pour les archéologues. M. de Trémault écrit, et reçoit aussitôt le volume dont voici une courte analyse.

C'est un petit in-12, très bien imprimé ; on y trouve d'abord un travail très complet sur cette *Grand'salle*, comme on l'appelait dans le temps, et qui était une des merveilles de Paris. Des piliers en pierre soutenaient une magnifique charpente en bois. Puis le récit détaillé de son incendie, d'après les écrits du temps et surtout d'après le *Mercure François*.

Ces récits s'accordent tous à fixer l'événement au mercredi 7 mars 1618. C'est sur les deux heures et demie après minuit que l'on s'aperçut du feu sur le haut de la couverture de la grande salle du Palais.

On voit donc que le bruit public, dont notre chroniqueur était l'écho, ne se trompait pas de beaucoup en adoptant le mardi 6 mars comme date de l'accident. Le feu a certainement pris dans la nuit du mardi 6 au mercredi 7.

A défaut de cette rare brochure, on trouvera au *Magasin pittoresque,* année 1841, p. 229, un très bon dessin de *l'ancienne*

salle du palais de la Cité, à Paris, et dans le texte l'histoire de sa construction, qui se termine ainsi : « En 1618, un violent incendie consuma la partie supérieure de la Grande salle. Elle fut reconstruite en 1622 par Jacques Desbrosses. »

Aussitôt après ce terrible incendie on en chercha les causes. Diverses raisons plus ou moins extraordinaires (foudre, etc.) furent mises en avant. Un écrit du temps donne celle-ci, qui est la plus vraisemblable : « L'on croit cet accident estre arrivé par quelque mercier qui, par mesgarde, se retirant ayt laissé dans quelque terrine du charbon qui n'ayt esté esteint. » C'est également l'avis du *Mercure François* : « On a parlé diversement de la cause de cest incendie : aucuns ont voulu dire qu'il procédait de quelque *chaufrette* enfermée dans le banc d'un marchand où on avait laissé du feu allumé.... » (1)

Un poète satirique contemporain (2) ne vit dans ce désastre qu'une occasion de placer un bon mot; il proposa l'explication suivante de cet incendie :

Certes, ce fut un triste jeu
Quand à Paris dame Justice,
Pour avoir mangé trop d'*épice* (3)
Se mit tout le *palais* en feu.

(1) Il y avait en effet, à cette époque, dans la *grande salle* des boutiques de librairie, de mercerie, etc., établies le long des murs ou entre les piliers. Pendant l'hiver ces braves marchands n'avaient d'autre moyen de combattre le froid que la *terrine* ou la *chaufferette* contenant des charbons couverts de cendre. L'usage s'en est perpétué jusqu'à nos jours, et paraît devoir encore résister longtemps aux malédictions des hygiénistes et des gens qui craignent le feu.

(2) St-Amant, membre de l'Académie française.

(3) On sait que sous le nom d'*épice,* on désignait les cadeaux que les plaideurs offraient aux juges avant ou après leur procès.

ANALYSE

DE

L'EAU DES FONTAINES

(Près Vendôme)

Par M. Victor DESSAIGNES.

Nous avons inséré au Bulletin de cette année, p. 66, une notice biographique sur Victor Dessaignes, le savant chimiste vendomois. Son fils, le Docteur Ribemont-Dessaignes, a retrouvé dans ses papiers, avec plusieurs autres travaux inédits, *une analyse de l'eau des Fontaines (près Vendôme)*, qui nous a paru précieuse pour notre Bulletin.

M. Ribemont l'a recopiée et mise au net lui-même, et c'est ce petit travail posthume que nous publions.

On y retrouvera le cachet du chimiste délicat qui n'a su produire que de petits chefs-d'œuvre. Victor Dessaignes, en effet, ne connaissait qu'une méthode de travail : la perfection ou la précision poussée à la limite du possible, et il l'appliquait à toute chose, même à une simple analyse d'eau.

Ceci me rappelle qu'arrivant à Vendôme, j'acceptai de me charger, pour le Tribunal, d'une analyse d'engrais. Me trouvant arrêté sur un point, j'allai consulter l'oracle Dessaignes dans son modeste réduit. Il eut l'air de me trouver bien imprudent d'avoir entrepris pareil travail, et, pour m'*encourager*, il me conta que l'année précédente on lui avait adressé de la préfecture de Loir-et-Cher quelques échantillons d'engrais à examiner; il y passa un *mois entier* (à 12 heures par jour), variant les méthodes pour arriver à la précision la plus grande, et, en envoyant son travail (un vrai mémoire d'Académie), il pria de ne plus le charger désormais de pareilles analyses, qui le détournaient de ses recherches habituelles.

Il ne paraissait pas se douter que, dans toutes les grandes vil-

les, on trouve des pharmaciens qui, pour 10 francs, se chargent d'une analyse d'engrais !

La formule *nous*, employée à plusieurs reprises par Dessaignes dans ses notes, nous fit penser que ce travail avait dû être fait en collaboration avec M. Jules Chautard, son ancien et distingué disciple ; c'est ce qui a été confirmé par une lettre de ce dernier, qui se rappelle parfaitement ce travail de l'analyse de l'eau des Fontaines, qui a été fait dans la période comprise entre 1850 et 1853.

« Nous avions l'intention, m'écrit-il, d'étendre ces recherches à toutes les eaux du pays, du moins les principales, telles que les eaux de la Chappe, du Loir, des souterrains du Château et quelques autres.... »

M. J. Chautard se reporte dans cette lettre, non sans émotion, au temps fécond de sa jeunesse où il apprenait, au contact du savant Dessaignes, à devenir savant lui-même, et il ajoute :

« Pour moi, Dessaignes est un des chimistes les plus éminents de notre époque, qui est resté peu connu, à cause de sa grande modestie, et faute d'un plus grand théâtre pour se produire. »

Mais assez de souvenirs rétrospectifs ; je laisse la place au grand chimiste lui-même.

E. N.

ANALYSE DE L'EAU DES FONTAINES

De l'eau de plusieurs sources réunies a été prise dans un flacon. Le papier rouge de tournesol plongé dans ce flacon a bleui sensiblement. L'oxalate d'ammoniaque a donné immédiatement un précipité assez considérable ; le nitrate d'argent un précipité qui persiste en grande partie après addition d'acide nitrique ; le chlorure de baryum un précipité abondant qui disparaît complètement par l'addition d'acide chlrorhydrique. Le sulfate de cuivre détermine un trouble blanc bleuâtre. Le chlorure de calcium ne donne rien, non plus que le chlorure d'or à l'ébullition. L'ammoniaque

fournit un léger précipité blanc. Le cyanoferride additionné d'une goutte d'acide chlorhydrique ne donne rien ; de même la noix de galles.

Recherche de l'Acide carbonique

180 centimètres cubes de l'eau des Fontaines ont été précipités par du chlorure de calium, après avoir été préalablement additionnés d'ammoniaque. Le tout a été abandonné pendant 24 heures, après quoi on a filtré sur du papier Berzélius, et on a lavé à l'eau distillée jusqu'à ce que la goutte du liquide sortant par la douille de l'entonnoir ne se précipitât plus par le nitrate argentique. Cela fait, on a séché le précipité et on l'a calciné dans un creuset de platine, en ayant soin de supprimer la portion du filtre à laquelle n'adhérait aucune portion de précipité. Par l'addition d'acide sulfurique on a transformé la chaux en sulfate, qu'on a chauffé fortement, puis pesé. Son poids était égal à $0^{gr},108$, ce qui représente $0^{gr},0349$ d'acide carbonique pour la quantité d'eau employée à cette expérience, ou 0^{gr} 1939 pour un litre d'eau.

Recherche du Chlore.

150 centimètres cubes d'eau ont été traités par une liqueur titrée de nitrate d'argent pur, et cette opération a fait voir que la quantité précipitée renfermait 0^{gr} 00385937 de chlore, ce qui fait 0^{gr} 0257 de chlore par litre d'eau.

Evaporation de l'Eau.

Cinq litres ont été évaporés à feu doux, d'abord à feu nu, puis au bain de sable et enfin au bain-marie. Le résidu a été séché pendant deux heures dans une étuve à huile à 140°. On a pris ensuite son poids qui était égal à 1^{gr} 682, ce qui fait 0^{gr} 3361 de résidu solide et sec pour un litre de liquide.

Ce résidu était grisâtre et très alcalin. On l'a calciné fortement et graduellement ; il s'est dégagé des vapeurs blanches qui n'augmentaient pas par l'approche d'un tube imprégné d'ammoniaque.....

Le résidu pesait 1 ^{gr} 447. Il était blanc. On l'a traité par de l'eau distillée aiguisée d'acide chlorhydrique ; De là une effervescence très abondante et une portion qui a refusé de se dissoudre même à chaud. Cette portion a été séparée sur un filtre Berzélius et lavée, puis séchée et calcinée. Elle était grise et pesait 0 ^{gr} 045, ce qui fait 0 ^{gr} 009 pour un litre.

L'eau de lavage et la partie liquide a été précipitée par l'ammoniaque qui en a séparé de l'alumine et de l'oxyde de fer, qui, lavés et séchés, pesaient 0^{gr}020, ce qui donne 0 ^{gr} 004 pour un litre. Le nouveau liquide réuni aux eaux de lavage a été additionné d'oxalate d'ammoniaque, qui y a produit un précipité blanc volumineux qu'on a recueilli sur un filtre, après l'avoir préalablement fait bouillir; on l'a ensuite lavé à l'eau distillée, séché et décomposé lentement par la chaleur, de manière à n'opérer que la décomposition de l'acide oxalique en acide carbonique. Le précipité qui alors était grisâtre a été pesé. Son poids était égal à 1 ^{gr} 2745, ce qui représente 0,7137 de chaux ou 0 ^{gr} 14274 par litre.

Le nouveau liquide, séparé de l'oxalate calcaire et réuni aux eaux de lavage, a été additionné de phosphate sodique, et le tout a été abandonné pendant 24 heures. Au bout de ce temps, il s'était déposé, au fond du vase et sur les parois de ce dernier. du phosphate ammoniaco-magnésien sous formes de cristaux pennés, qu'on a recueillis sur un filtre, où on les a lavés avec une eau ammoniacale. On les a ensuite séchés et calcinés fortement. Le résidu de phosphate de magnésie pesait 0 ^{gr} 054, représentant 0 ^{gr} 01978 de magnésie, ce qui fait 0 ^{gr} 003956 de magnésie pour un litre.

Recherche du Chlore
dans le résidu non calciné de l'évaporation de l'eau.

Cet essai a pleinement confirmé celui pratiqué sur l'eau elle-même.

Recherche du Chlore
dans le résidu calciné de l'évaporation de l'eau.

0 gr 1682 de résidu non calciné, c'est-à-dire le résidu de 500cc ou 1/2 litre d'eau, ont été calcinés fortement puis dissous par l'acide nitrique. La liqueur normale de nitrate d'argent nous y a fait voir l'existence de la même quantité de chlore.

Recherche qualitative de l'Acide nitrique
dans le résidu.

Au moyen du sulfate de protoxyde de fer et d'acide sulfurique pur et concentré, nous avons obtenu une coloration rose bien sensible dès que nous avons ajouté à ces substauces une petite quantité de résidu non calciné.

Recherche qualitative de l'Ammoniaque.

Une petite portion de résidu non calciné a été introduite dans un tube en verre fermé par un bout ; par l'addition d'un petit fragment de potasse, et à l'aide d'une douce chaleur, il s'est dégagé des vapeurs qui ont bleui un papier rouge de tournesol.

Recherche quantitative de la Potasse et de la Soude.

0 gr 548 de résidu non calciné, ou 0 gr 4713 de résidu calciné, c'est-à-dire la quantité de résidu correspondant à 1629 centimètres cubes d'eau, ont été calcinés

au rouge, puis redissous dans l'eau distillée pour entraîner les matières solubles et les séparer de celles qui étaient insolubles et qui pesaient 0 ^{gr} 315? Le liquide a été traité par le carbonate d'ammoniaque, afin d'en séparer, à l'état de carbonate, la chaux qui dans le résidu se trouvait dissoute à l'aide de l'acide chlorhydrique.

Le résidu du carbonate calcaire pesait 0 ^{gr} 040, ce qui représente 0 ^{gr} 0224 de chaux ou 0 ^{gr} 01699 de calcium ou 0 ^{gr} 0471 de chlorure calcique ; ce qui fait 0 ^{gr} 0289 de ce sel pour un litre d'eau.

Le liquide contenant les sels de soude et de potasse, a été évaporé à sec et le résidu pesé. Son poids était égal à 0 ^{gr} 083 ou 0 ^{gr} 051 pour un litre. Il a été redissous dans le moins d'eau possible, puis additionné de chlorure platinique. Le résidu, lavé à l'alcool sur un filtre et calciné, pesait 0 ^{gr} 039, ce qui représente 0 ^{gr} 0294 de chlorure platinique. En retranchant cette quantité du résidu soluble, on obtient 0 ^{gr} 0536 pour la quantité de chlorure de sodium, plus les impuretés.

Il m'a semblé intéressant d'essayer, comme vérification, de reconstituer par l'addition des diverses parties de cette minutieuse analyse, le total de la quantité de matière solide contenue dans un litre de cette eau, quantité qui s'élève à 0 ^{gr} 3364.

En voici le tableau :

Partie insoluble dans l'acide chlorhydrique..	0 ^{gr} 009
Alumine et oxyde de fer	0 001
Chaux..................................	0 1427
Magnésie................................	0 0039
Chlore.................................	0 0257
Sels de soude et de potasse................	0 051
Acide nitrique...........................	traces
Ammoniaque.............................	traces
Total........	0 2363

Il convient d'ajouter à ce total la *moitié* de l'acide carbonique trouvée dans un litre, lequel gaz existait à l'état de bicarbonate de chaux, et dont la *moitié* se retrouve dans le résidu sec à l'état de carbonate neutre de chaux. Cette quantité d'acide carbonique s'élevant à 0gr 1939 par litre, la moitié est donc : 0gr 097.

	0 2363
	0 097
Total définitif........	0 3333
Différence ou perte........	0 0031
Total égal à la quantité analysée...	0gr 3364

On voit donc que la quantité perdue dans ces longues et délicates manipulations ne s'élève qu'à 3 milligrammes.

E. Nouel.

CHRONIQUE

ACTES OFFICIELS

M. le Président de la Société a reçu les circulaires ministérielles suivantes :

« *Palais-Royal, le 28 juillet 1885.*

« Monsieur le Président,

« La réunion annuelle des Délégués des Sociétés des Beaux-Arts aura lieu, en 1886, à l'époque accoutumée. J'aurai l'honneur de vous faire connaître, en temps utile, les dates fixées pour l'ouverture de la session et pour la remise des manuscrits.

« Toutefois, je crois utile d'appeler, dès aujourd'hui, votre attention sur le caractère des lectures faites à la réunion des Beaux-Arts-Arts, à la Sorbonne, de 1877 à ce jour.

« Chaque année, un certain nombre d'études relatives à l'enseignement de l'art ou à l'esthétique, parviennent au Comité chargé de l'organisation de la session. Souvent, les travaux de cet ordre ont dû être écartés par le Comité, soit que les auteurs eussent négligé d'approfondir leur sujet, ou que, dans leurs travaux isolés, ils n'aient pas tenu un compte suffisant du système actuel d'enseignement des Beaux-Arts, des garanties qu'il présente et des conseils autorisés qui ont la mission de le mettre en œuvre.

« Il n'en est pas de même des travaux relatifs à l'*Histoire de l'Art,* que nous envoient les Sociétés des Beaux-Arts des départements. Depuis neuf années, des lectures d'un intérêt constant ont été faites à la Sorbonne sur l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, le Dessin, la Gravure, les Arts décoratifs, la Céramique, le Théâtre, la Musique, étudiés dans leurs manifestations locales. Plus d'une biographie d'artiste, écrite à l'aide de documents conservés dans nos provinces, a trouvé heureusement sa place dans le compte rendu que publie mon administration à l'issue de chaque session annuelle.

« Le rôle des Sociétés des Beaux-Arts, qui veulent bien prendre part aux sessions organisées par l'Etat, me semble nettement tracé par les décisions du Comité que j'ai l'honneur de vous rappeler.

« C'est à compléter l'histoire de notre Art national qu'elles doivent être fiers de concourir, par la mise au jour des pièces d'archives, comptes, marchés, autographes, etc..., que les érudits des départements peuvent découvrir dans leurs patientes recherches.

« Mes prédécesseurs, en instituant le Comité des Sociétés des Beaux-Arts, et en lui donnant mission d'examiner les manus, crits, ont voulu provoquer un mouvement d'études parallèle à celui qui est à l'*Inventaire des Richesses d'art de la France.*

« Les collaborateurs de l'Inventaire recherchent et décrivent l'œuvre d'art, les correspondants du Comité s'occupent de l'artiste ou des institutions qui ont influé sur le progrès de l'Art dans telles régions de la France.

« J'ose espérer, Monsieur le Président, que vous voudrez faire, le plus promptement possible, un pressant appel aux membres de votre Société, dans le sens que je viens de préciser, et je serais heureux d'apprendre, dès maintenant, que votre Société se propose d'envoyer au Comité des Sociétés des Beaux-Arts, en février 1886, un ou plusieurs mémoires inédits ayant trait à l'Histoire de l'Art dans votre région.

« Je vous prie, en conséquence, de m'accuser réception de cette lettre, et s'il vous est possible de me faire connaître les auteurs qui se proposeraient de porter la parole à la session prochaine, je vous en saurai gré. Les résultats obtenus au cours des précédentes sessions me donnent lieu d'espérer que, grâce à l'active coopération de la Société que vous présidez, nous assurerons le succès de la prochaine réunion.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

« Pour le Ministre & par délégation :

Le Sous-Secrétaire d'Etat,

« Edmond TURQUET. »

« *Paris, le 7 septembre 1885.*

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous adresser le programme du Congrès des Sociétés savantes en 1886, en vous priant de lui donner toute la publicité désirable. Comme les années précèdentes, il comprend cinq parties distinctes, afférentes aux cinq sections du Comité des Travaux historiques et scientifiques.

« Les Sociétés savantes ont collaboré dans une large mesure à l'ensemble de ce programme; en réponse à ma circulaire du 12 mai dernier, elles m'ont transmis un grand nombre de sujets qu'elles jugeaient dignes de figurer à l'ordre du jour du Congrès, et le Comité, en arrêtant la rédaction définitive, a essayé de tenir compte de tous les vœux, s'attachant seulement à généraliser les termes de certaines questions quand elles ne semblaient viser qu'un intérêt local.

« Un assez grand nombre de sujets d'études, surtout ceux qui intéressent les historiens et les archéologues, vous avaient été déjà soumis dans des sessions antérieures; vos sociétés ont compris que les nombreuses et intéressantes communications auxquelles ils ont donné lieu n'avaient fait qu'en accentuer l'intérêt, et, devant les vœux émis, le Comité a cru devoir, cette année encore, les maintenir au programme.

« L'initiative prise par vos Sociétés, et que je tiendrai toujours à leur laisser, m'est une garantie précieuse pour l'avenir; j'ai la confiance que l'an prochain, sur tous les points qui constituent ce programme et que j'ai choisis d'accord avec vous, MM. les délégués apporteront les résultats de leurs travaux, et seront prêts à soutenir des discussions qui assureront l'éclat de votre Congrès, et en démontreront de plus en plus la haute importance scientifique.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« *Le Ministre de l'Instruction publique,*
des Beaux-Arts et des Cultes,

« René Goblet. »

PROGRAMME

I. — Section d'Histoire et de Philologie.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

2° Les esclaves sur les bords de la Méditerranée au moyen âge.

3° Recherche des documents d'après lesquels on peut déterminer les modifications successives du servage.

4° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

5° Origine, importance et durée des anciennes foires.

6° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

7° Liturgies locales antérieures au XVIIe siècle.

8° Origine et règlements des confréries et charités antérieures au XVIIe siècle.

9° Étude des anciens calendriers.

10° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

11° Des livres qui ont servi à l'enseignement du grec en France, depuis la Renaissance jusqu'au XVIIIe siècle.

12° Les exercices publics dans les collèges (distributions de prix, académies, représentations théâtrales, etc.), avant la Révolution.

13° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule, servant encore aujourd'hui de limites aux départements et aux diocèses.

14° Étude des documents antérieurs à la Révolution pouvant fournir des renseignements sur le chiffre de la population dans une ancienne circonscription civile ou ecclésiastique.

15° L'histoire des mines en France avant le XVIIe siècle.

16° De la signification des préfixes EN et NA devant les noms propres dans les chartes et les inscriptions en langue romane.

17° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

II. — Section d'Archéologie.

1° Quelles sont les contrées de la Gaule où ont été signalés des cimetières à incinération remontant à une époque antérieure à la conquête romaine ? — Quels sont les caractères distinctifs de ces cimetières.

2° Dresser la liste, faire la description et rechercher l'origine des œuvres d'art hellénique, des inscriptions et des marbres grecs, qui existent dans les collections publiques ou privées des divers départements. Distinguer ceux de ces monuments qui sont de provenance locale de ceux qui ont été importés dans les temps modernes.

3° Dresser la liste des sarcophages païens sculptés de la Gaule.

En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent et indiquer leur provenance.

4° Signaler les nouvelles découvertes de bornes militaires ou les constatations de chaussées antiques qui peuvent servir à déerminer le tracé des voies romaines en Gaule ou en Afrique.

5° Grouper les renseignements que les noms de lieux-dits peuvent fournir à l'archéologie et à la géographie antique.

6° Signaler dans une région déterminée les édifices antiques de l'Afrique tels que arcs de triomphe, temples, théâtres, cirques, portes de ville, tombeaux monumentaux, aqueducs, ponts, etc., et dresser le plan des ruines romaines les plus intéressantes.

7° Étudier les caractères qui distinguent les divers écoles d'architecture religieuse à l'époque romane, en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.).

8° Rechercher, dans chaque département ou arrondissement, les monuments de l'architecture en France aux différents siècles du moyen âge. En donner des statistiques, signaler les documents historiques qui peuvent servir à en déterminer la date.

9° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner, autant que possible, les coupes et plans.

10° Étudier les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux, dans les musées et dans les collections particulières.

11° Signaler les actes notariés du XIVe au XVIe siècle, contenant des renseignements sur la biographie des artistes et particulièrement les marchés relatifs aux peintures, sculptures, et autres œuvres d'art commandées soit par des particuliers, soit par des municipalités ou des communautés.

12° Étudier les produits des principaux centres de fabrication de l'orfèvrerie en France pendant le moyen âge, et signaler les caractères qui permettent de les distinguer.

13° Quelles mesures pourraient être prises pour améliorer l'organisation des musées archéologiques de province, leurs installations, leur mode de classement et pour en faire dresser ou perfectionner les catalogues ?

III. — Section des Sciences Économiques et Sociales.

1° Des procédés de mobilisation de la propriété foncière expérimentés ou proposés en France ou à l'étranger (cédules hypothécaires, dettes foncières, billets de banque fonciers, etc.).

2° De la propriété en pays musulman.

3° Analyse des dispositions prises, depuis le XVIe siècle jusqu'à

nos jours, pour créer et développer la vicinalité. Avantages et inconvénients de la prestation en nature ; appréciation des conditions actuelles de la législation sur les chemins vicinaux.

4° Historique de la législation ayant eu pour but de conserver les forêts sous l'ancien régime et de nos jours. Indication de quelques mesures à prendre pour prévenir les défrichements et les exploitations abusives de bois et forêts des particuliers.

5° Réforme de l'impôt foncier des propriétés non bâties.

6° Quelles étaient les données générales de l'organisation des anciennes universités françaises ? Y aurait-il avantages à créer des universités régionales ? Quels services pourraient-elles rendre ?

7° De l'enseignement agricole dans les écoles primaires.

8° Ouvrages anciens et tentatives diverses pour la réforme et l'amélioration des prisons avant 1789.

9° Messagers, messageries, courriers, poste dans une région donnée, du moyen âge à la Révolution.

10° La diminution de la population rurale.

11° Étudier la valeur vénale de la propriété non bâtie au XVIIIe siècle dans une province, et comparer cette valeur avec la valeur vénale actuelle.

12° Du crédit agricole et des moyens de l'organiser efficacement, son fonctionnement en Allemagne et en Italie. Syndicats d'agriculteurs pour l'achat des instruments et des engrais, et pour la vente des produits ; ne serait-ce pas là le moyen de résoudre la question du crédit agricole et des banques agricoles ?

13° Étude des résultats statistiques de la participation aux bénéfices dans l'industrie.

14° Pourrait-on reprendre la frappe des pièces de 5 francs en argent, sans avoir à redouter un rapide drainage de l'or ?

15° Des conditions d'exécution qui peuvent justifier le rang que la transportation et la relégation occupent dans l'échelle des peines établies par le Code pénal et par la loi de 1885.

IV. — Section des Sciences Mathématiques, Physiques, Chimiques et Météorologiques.

1° Étude du mistral.

2° Méthodes d'observation des tremblements de terre.

3° Électricité atmosphérique.

4° Recherches sur la présence de la vapeur d'eau dans l'air par les observations astronomiques et spectroscopiques.

5° Comparaison des climats du midi et du sud-ouest de la France.

6° Des causes qui semblent présider à la diminution générale des eaux dans le nord de l'Afrique et à un changement du climat.

7° Études relatives à l'aérostation.
8° Étude de la gamme musicale, au point de vue historique.

V. — Section de Sciences Naturelles et de Sciences Géographiques.

1° Étude du mode de distribution topographique des espèces qui habitent notre littoral.

2° Étude détaillée de la faune fluviatile de la France. Indiquer les espèces sédentaires ou voyageuses, et dans ce dernier cas les dates de leur arrivée et de leur départ. Noter aussi l'époque de la ponte. Influence de la composition de l'eau.

3° Étude des migrations des oiseaux. Indiquer les dates d'arrivée et de départ des espèces de la faune française. Signaler les espèces sédentaires et celles dont la présence est accidentelle.

4° Étude des phénomènes périodiques de la végétation ; dates du bourgeonnement, de la floraison et de la maturité. Coïncidences de ces époques avec celles de l'apparition des principales espèces d'insectes nuisibles à l'agriculture.

5° Examiner et discuter l'influence qu'exercent sur les insectes les températures hibernales et leur durée plus ou moins longue.

6° Études des insectes producteurs de miel et de cire.

7° Étudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France.

8° Époque, marche et durée des grandes épidémies au moyen âge et dans les temps modernes.

9° Comparer entre eux les vertébrés tertiaires des divers gisements de la France, au point de vue des modifications successives que les types ont subies.

10° Comparaison des espèces de vertébrés de l'époque quaternaire avec les espèces similaires de l'époque actuelle.

11° Comparaison de la flore de nos départements méridionaux avec la flore algérienne.

12° Influence des plantations d'eucalyptus au point de vue de l'assainissement des terres marécageuses. Utilisation de ces arbres.

13° Études des arbres à quinquina, à caoutchouc et à gutta-percha. Quelles sont les conditions propres à leur culture ? De leur introduction dans nos colonies.

14° Étudier l'influence de la chaîne des Cévennes dans les limites apportées à la propagation vers le nord des espèces végétales et animales de la région méditerranéenne.

15° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à dé-

terminer le site de villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique.

16° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques et les archives des départements et des communes.

17° Étudier les mouvements généraux des sables en Afrique et en Asie. Déterminer les régions où les sables reculent et celles où ils progressent.

18° Étudier les résultats géographiques obtenus à la suite de grandes explorations accomplies récemment au Congo, dans l'Indo-Chine et au Tonkin.

« Paris, le 10 novembre 1885.

« Monsieur le Président,

« J'ai l'honneur de vous annoncer que, par arrêté du 5 novembre courant, j'ai créé, au sein du Comité des travaux historiques et scientifiques, une section de *Géographie historique et descriptive*. En même temps, j'ai rattaché les sciences naturelles à la 4e section (Sciences mathématiques, physiques, chimiques et météorologiques) à laquelle j'ai donné le titre général de *Section des sciences*. Le rapport ci-inclus vous fera connaître les motifs d'une modification que mon prédécesseur aurait désiré introduire lui-même dans l'organisation du Comité en mars 1883, et que des raisons de haute convenance ont seules fait différer jusqu'à présent.

« La création d'une section de Géographie historique et descriptive donne satisfaction à des vœux qu'avaient émis depuis longtemps diverses sociétés savantes, et en particulier les sociétés de géographie, d'origine plus récente, mais dont le nombre et l'importance s'accroissent tous les jours. La certitude de voir leurs travaux et leurs communications soigneusement étudiés, analysés, publiés par les soins d'une section spéciale ou mis en lumière devant le congrès des sociétés savantes à la Sorbonne, sera pour elles un précieux encouragement; elle ne peut qu'augmenter l'élan des nombreux travailleurs qui s'adonnent à cet ordre de sciences, et qui n'auront plus à regretter de ne pas savoir où diriger, pour les faire mieux connaître, les résultats de leurs études et de leurs recherches.

« Je vous prie, Monsieur le Président, d'appeler sur cette nouvelle organisation l'attention des membres de votre société,

et de lui donner, par les moyens en votre pouvoir, toute la publicité désirable.

« Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

« *Le Ministre de l'Instruction publique,*
des Beaux-Arts et des Cultes,

« René GOBLET. »

—

Parmi les décorations qui ont été distribuées à l'occasion du nouvel an, il en est une que nous relevons avec plaisir. C'est celle de M. Ern. Nouel, notre savant professeur de physique et de chimie au Lycée, — juste récompense de trente-cinq années de services et d'un enseignement aussi élevé que solide. Cette distinction est d'autant plus honorable, que cinq croix seulement ont été accordées dans cette circonstance à l'Université.

Le 27 décembre dernier, jour anniversaire de la mort de Ronsard, le gardien du Musée, M. Girard, a trouvé dans la cour, au pied de la statue, une large couronne de mousse, traversée d'une branche de laurier, avec cette inscription . A RONSARD.

Honneur à la main anonyme qui a déposé ce pieux hommage ! Le culte du beau et des glorieux souvenirs vit encore chez ce généreux citoyen, et son acte rejaillit sur tous les Vendômois.

CH. B.

ERRATUM.

Dans notre dernier Bulletin, p. 236, au lieu de : Il traîne son enfant *sans* triomphe,...., lisez : son triomphe.

Le Gérant, LEMERCIER.

Vendôme. Typ. Lemercier.

TABLE

Séance du 9 janvier 1885.

Séance du 16 avril 1885.

Séance du 16 juillet 1885.

Séance du 15 octobre 1885.

FIN

